



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 août 2015

6767, chemin de la Côte-des-Neiges

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 juin 2015, à 19 h.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156770001

Accorder à Excavations Pneumatiques Sema, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1154921009

Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1154644007

Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1155302005

Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1150639013

Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156055002

Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

20.07 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1150639014

Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123,22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

20.08 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1153558003

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

20.09 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1155302004

Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

20.10 Contrat de construction

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1145896007

Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

20.11 Contrat de services professionnels

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1155896003

Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables. -Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme).

20.12 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156863007

Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832\$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'arrondissement.

20.13 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156826001

Renouveler le projet d'entente par lequel la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique face au 6560 à 6580, chemin de la Côte-des-Neiges.

20.14 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156801005

Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

20.15 Entente

CA Direction des travaux publics - 1153558002

Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

20.16 Immeuble - LocationCA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1155840003

Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029.

20.17 Subvention - Contribution financièreCA Direction des services administratifs et du greffe - 1155265007

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
L'Association Bicol du Québec 28 – 4780, av. Carlton Montréal (Québec) H3W 1G4 a/s Roberto Bonyad, président	Pour soutenir leurs activités dans le cadre du gala célébrant la Penafrancia au mois de septembre et de la célébration maritime sur le fleuve Saint-Laurent.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 250 \$ Lionel Perez 250 \$
Communauté de la ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal 5465, chemin Queen-Mary, #330 Montréal (Québec) H3X 1V5 a/s Ivyline Fleming, présidente	Pour soutenir les activités d'intégration des jeunes femmes noires au marché du travail, de continuer d'offrir des activités sociales, etc. Cette contribution permettra également de planifier l'organisation du gala soulignant le 15 ^e anniversaire du programme d'alphabétisation.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$
Les Dames de Rizal du Chapitre de Montréal 5030, de la Peltrie Montréal (Québec) H3W 1T7 a/s Lady Esphie Manaog, présidente	Pour aider à l'organisation des activités du gala qui soulignera le 16 ^e anniversaire de la fondation de <i>Les Dames de Rizal</i> qui aura lieu le 2 octobre 2015.	TOTAL : 350 \$ Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 150 \$
Centre des aînés Côte-des-Neiges 6600, av. Victoria, #101 Montréal (Québec) H3W 3G7 a/s Roger Risasi, directeur général	Pour aider le Centre à souligner les « <i>Journées de festivités pour le 25^e anniversaire</i> » les 23 et 24 septembre 2015.	TOTAL : 850 \$ Magda Popeanu 500 \$ Lionel Perez 250 \$ Russell Copeman 100 \$

<p>Productions Alma Viva 2370, av. de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6</p> <p>a/s Nadia Neiazy</p>	<p>Pour aider à la présentation de la Soirée d'opéra au parc Côte-des-Neiges.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Corporation Jardin communautaire Châteaufort, Fiduciaire : SOCENV (Société environnementale de Côte-des-Neiges) Case postale 78581, succ. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2W9</p> <p>a/s Dine Evenou Présidente du conseil d'administration Corporation Jardin Communautaire Châteaufort</p>	<p>Jardifest 2015, la fête de la récolte, le samedi 29 août 2015.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Marvin Rotrand 100 \$ Lionel Perez 200 \$ Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>Institut du Nouveau Monde 5605, avenue de Gaspé, #404 Montréal (Québec) H2T 2A4</p> <p>a/s Julie Caron-Malenfant Directrice générale adjointe</p>	<p>Pour aider au parrainage de jeunes de l'arrondissement de CDN-NDG de participer à l'école d'été au Collège Montmorency du 12 au 15 août 2015.</p>	<p>TOTAL : 385 \$</p> <p>Lionel Perez 275 \$ Magda Popeanu 110 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi Côte-des-Neiges, Fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges 6555, ch. de la Côte-des-Neiges, #240 Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>Tél. : 514 933-3745 Courriel : cjs.cd@gmail.com</p> <p>Tania Hossain, coordonnatrice de la Coopérative Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges</p> <p>Abdul Rahman, coordonnateur de la Coopérative Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges</p>	<p>Pour aider le Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges, organisme fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges à la réalisation de différentes activités de loisirs et programmes offerts aux jeunes du quartier de Côte-des-Neiges.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$</p>
<p>L'Association Pangasinan du Québec 6342, avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W 2B6</p> <p>a/s Gerry Danzil, président</p>	<p>Afin de soutenir ses activités socio-culturelles et récréatives et pour le gala annuel 2015.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Lionel Perez 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>

Communauté Sépharade unifiée du Québec 1, Carré Cummings, #216 Montréal (Québec) H3W 1M6 a/s Robert Abitbol	Pour le Festival Sefarad de Montréal qui aura lieu le 29 novembre 2015.	TOTAL : 750 \$ Lionel Perez 500 \$ Magda Popeanu 250 \$
The Dovi Worenklein Mentor Program 2195, av. Ekers Montréal (Québec) H3S 2H9 a/s Rabbi Mordechai Tober, directeur exécutif	Pour aider à la réussite de ses programmes, notamment ceux destinés à l'amélioration des relations parents-enfants, en plus des «Mentor Program», «Kids at risk» et «Afternoon Homework Center».	TOTAL : 1 000 \$ Lionel Perez 1 000 \$

20.18 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1154644009

Accorder à Qualinet Environnement inc. le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

20.19 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1153558001

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1156954001

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1154342001

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et en autoriser la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1156235005

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps, excepté véhicule d'urgence, et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite », en direction Est, sur le chemin Upper-Lachine, à l'intersection du boul. Décarie.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1151538002

Édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1150639035

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1153571010

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1154570009

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015)* (RCA14 17240) afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1154814005

Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

40.07 Règlement - Conversion d'immeuble en copropriété

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156863006

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcellin conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150415004

Adopter un projet de résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1154535007

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015.

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1153571011

Motion pour un soutien financier aux commerçants du noyau villageois du chemin de la Côte-des-Neiges.

65.02 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1153571009

Motion visant à assurer un meilleur marquage de la chaussée dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1151837002

Appuyer le projet de réfection et d'agrandissement du Complexe sportif du campus Loyola afin que l'Université Concordia puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

70.02 Varia

CM Direction des travaux publics - 1155153007

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5).



Dossier # : 1156770001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à « EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA », le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020.

D'autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-27 14:11

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156770001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dénombre 135 boîtiers de vannes d'isolement sur le réseau d'aqueduc local et 1347 boîtiers de vannes d'isolement de bornes d'incendie. L'arrondissement d'Outremont dénombre 513 boîtiers de vannes d'isolement sur le réseau d'aqueduc local et 246 boîtiers de vannes d'isolement de bornes d'incendie.

Au fil du temps, les boîtiers de vannes accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, des particules routières, des bris et des défonçages; il est donc nécessaire de les nettoyer, de les réparer ou de les remplacer selon le cas. Ces travaux font partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif et pour les vannes.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce étant responsable du réseau d'aqueduc d'Outremont, il a inclus les travaux à réaliser dans l'arrondissement d'Outremont, tel que stipulé dans l'entente de partenariat avec la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE).

Les frais reliés aux travaux du présent contrat sont assumés par la DGSRE, en raison de l'entente annuelle de partenariat de service convenue avec les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

Comme cette opération est spécialisée et nécessite un équipement que l'arrondissement ne possède pas, il y a lieu de procéder à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 170227 - Mardi 25 juin 2013 - CONTRAT - 9083-0126 QUÉBEC INC. - TRAVAUX CREUSAGE PNEUMATIQUE
- CA12 170206 - Mardi 26 juin 2012 - CONTRAT - EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA - TRAVAUX CREUSAGE PNEUMATIQUE
- CA14 170309 - mardi 2 septembre 2014 - CONTRAT - CREUSAGE RL - ARRONDISSEMENTS CDN–NDG ET OUTREMONT

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat concernent le creusage pneumatique sur les boîtiers de vannes du réseau d'aqueduc et de boîtiers de vannes d'isolement de bornes d'incendie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont. Ces travaux comprennent le remplacement, la réparation et le nettoyage.

Lesdits boîtiers seront identifiés par la DGSRE en référence au plan d'action et en références aux priorités (urgences) des arrondissements.

Les pièces d'aqueduc requises seront fournies par l'arrondissement mais seront financièrement assumées par la DGSRE.

JUSTIFICATION

Nous ne possédons pas les équipements ni la main-d'oeuvre nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont essentiels au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et qui permettent de prévenir une dégradation ultérieure des boîtiers et des vannes. Ces travaux permettront de remettre en état fonctionnel les boîtiers défectueux et de nettoyer les boîtiers sales.

Les travaux au présent contrat sont prévus pour la mi-août et s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2015.

Vous trouverez ci-dessous la liste des soumissionnaires ainsi que la conformité technique.

ENTREPRISE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONFORMITÉ
CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.)	99 970,76 \$	Conforme
EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA (9026-3955 QUÉBEC INC.)	94 296,75 \$	Conforme
AQUAREHAB (CANADA) INC.	94 566,93 \$	Conforme

Vous trouverez ci-dessous la liste des preneurs des documents d'appel d'offres.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA (9026-3955 QUÉBEC INC.)
2	AQUAREHAB (CANADA) INC.
3	CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.)
4	VILLE DE BLAINVILLE

L'estimé en date du 15 avril 2015 est de 91 865,03 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement financée par la DGSRE, tel que stipulé dans l'entente de partenariat entre la DGSRE et les arrondissements de Côte-de-Neiges - Notre-Dame-de-Grace et d'Outremont. Voir intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 17 août 2015 à 31 décembre 2015 - réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 27 mai 2015 à 11 heures au bureau d'arrondissement.

À la suite de l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavations pneumatiques SEMA (9026-3955 Québec Inc.) », qui a déposé, avec sa soumission, tous les documents requis.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme « Excavations pneumatiques SEMA (9026-3955 Québec Inc.) ».

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement (Ville de Montréal) et l'attestation fiscale ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur des Travaux publics

Le : 2015-07-02

Tél : 514 949-3590
Télécop. :

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Dossier # : 1156770001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet :

Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).



[Récapitulatif PV.pdf](#)[RÉSULTATS greffe.pdf](#)[Bordereau SEMA.pdf](#)[comparatif soumissions.xls](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
Agent technique en ingénierie municipale

Tél : 514 949-3590

Télécop. :

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **mercredi 27 mai 2015 à 11 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| • Geneviève Reeves | Secrétaire d'arrondissement | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Jose Alberto Cardenas Avila | Agente technique en ingénierie | Bureau technique- Direction des travaux publics |
| • Danièle Lamy | Secrétaire d'unité administrative | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-15-AOP-BT-020 - Travaux de creusage pneumatique pour l'année 2015, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement de la division du greffe.
Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.)	99 970,76 \$
EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA (9026-3955 QUÉBEC INC.)	94 296,75 \$
AQUAREHAB (CANADA) INC.	94 566,93 \$

L'appel d'offres public du bureau technique de la Direction des travaux publics a été publié le 11 mai 2015.

Le secrétaire d'arrondissement transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au bureau technique de la Direction des travaux publics, pour étude et rapport

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

SOUMISSION CDN-NDG-15-AOP-BT-020

Travaux de creusage pneumatique pour l'année 2015, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal

SOUMISSIONS		
1	CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.)	99 970,76 \$
2	EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA (9026-3955 QUÉBEC INC.)	94 296,75 \$
3	AQUAREHAB (CANADA) INC.	94 566,93 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA (9026-3955 QUÉBEC INC.)
2	AQUAREHAB (CANADA) INC.
3	CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.)
4	VILLE DE BLAINVILLE

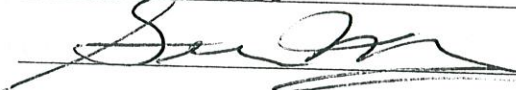
Préparé le 27 mai 2015

Travaux de creusage pneumatique, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal

SOUSSION: CDN-NDG-15-AOP-BT-020

SOMMAIRE ESTIMÉ DES PRIX

1.0) <u>CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE</u>	(1) 56 712.50 \$
2.0) <u>OUTREMONT</u>	(2) 25 302.50 \$
Montant Total (1) + (2):	(3) 82 015.00 \$
T.P.S. 5% de (3):	(4) 4 100.75 \$
T.V.Q. 9,975% de (3):	(5) 8 181.00 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUSSION (3) + (4) + (5) MONTANT À REPORTER À LA PAGE 1:	94 296.75 \$

Par : Serge Martin
Compagnie : Excavations Pneumatiques SEMA (9026-3955 Québec Inc)
Date : 15 mai 2015
Signature : 

No. D'enregistrement aux fins de la T.P.S. : 89097 4272 RT0001
No. D'enregistrement aux fins de la T.V.Q. : 1019866137 TQ0001
No de référence de la C.S.S.T : 1145124906 / 78989975
No NEQ (Numéro d'Entreprise du Québec) : 1145124906
No de fournisseur à la Ville de Montréal: 113894

COPIE

Soumission : CDN-NDG-15-AOP-BT-020

Travaux de creusage pneumatique, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal

Item	Description	Quantité Probable	Prix Unitaire Sans Taxes	Montant Total Sans Taxes
1.0) CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE				
1.1) BORNES D'INCENDIE				
1.1.1	REPLACEMENT DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	40 heures	174.50 \$	6 980.00 \$
1.1.2	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	105 heures	174.50 \$	18 322.50 \$
1.1.3	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	130 heures	174.50 \$	22 685.00 \$
1.2) RÉSEAU D'AQUEDUC				
1.2.1	REPLACEMENT DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	5 heures	174.50 \$	872.50 \$
1.2.2	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	5 heures	174.50 \$	872.50 \$
1.2.3	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	40 heures	174.50 \$	6 980.00 \$
TOTAL 1.0) CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE (Montant à reporter à la page 2):				56 712.50 \$
2.0) OUTREMONT				
2.1) BORNES D'INCENDIE				
2.1.1	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	50 heures	174.50 \$	8 725.00 \$
2.1.2	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	40 heures	174.50 \$	6 980.00 \$
2.2) RÉSEAU D'AQUEDUC				
2.2.1	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	55 heures	174.50 \$	9 597.50 \$
TOTAL 2.0) OUTREMONT (Montant à reporter à la page 2):				25 302.50 \$
				82 015.00 \$

COPIE

COMPARATIF

Soumission : CDN-NDG-15-AOP-BT-020

Travaux de creusage pneumatique, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont de la Ville de Montréal

Item	Description	Quantité Probable	Prix Unitaire Sans Taxes	Montant Total Sans Taxes	SOUSSIONNAIRE						
					CREUSAGE RL		SEMA		AQUAREHAB		
1.0) CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE											
1.1) BORNES D'INCENDIE											
1.1.1	REPLACEMENT DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	40 heures	170 \$	6,800 \$	185.0 \$	7,400.00 \$	174.5 \$	6,980.00 \$	175.0 \$	7,000.00 \$	
1.1.2	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	105 heures	170 \$	17,850 \$	185.0 \$	19,425.00 \$	174.5 \$	18,322.50 \$	175.0 \$	18,375.00 \$	
1.1.3	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	130 heures	170 \$	22,100 \$	185.0 \$	24,050.00 \$	174.5 \$	22,685.00 \$	175.0 \$	22,750.00 \$	
1.2) RÉSEAU D'AQUEDUC											
1.2.1	REPLACEMENT DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	5 heures	170 \$	850 \$	185.0 \$	925.00 \$	174.5 \$	872.50 \$	175.0 \$	875.00 \$	
1.2.2	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	5 heures	170 \$	850 \$	185.0 \$	925.00 \$	174.5 \$	872.50 \$	175.0 \$	875.00 \$	
1.2.3	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	40 heures	170 \$	6,800 \$	185.0 \$	7,400.00 \$	174.5 \$	6,980.00 \$	175.0 \$	7,000.00 \$	
TOTAL 1.0) CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE				55,250.00 \$							
(Montant à reporter à la page 2):											
2.0) OUTREMONT											
2.1) BORNES D'INCENDIE											
2.1.1	RÉPARATION DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	50 heures	170 \$	8,500 \$	185.0 \$	9,250.00 \$	174.5 \$	8,725.00 \$	175.0 \$	8,750.00 \$	
2.1.2	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES D'ISOLEMENT	40 heures	170 \$	6,800 \$	185.0 \$	7,400.00 \$	174.5 \$	6,980.00 \$	175.0 \$	7,000.00 \$	
2.2) RÉSEAU D'AQUEDUC											
2.2.1	NETTOYAGE DE BOÎTES DE VANNES DE RÉSEAU	55 heures	170 \$	9,350 \$	185.0 \$	10,175.00 \$	174.5 \$	9,597.50 \$	175.0 \$	9,625.00 \$	
TOTAL 2.0) OUTREMONT				24,650.00 \$							
(Montant à reporter à la page 2):											
REFERENCES											
1	SOUSSION 2012. CDN-NDG-12-AOP-BT-010	135 \$		79,900.00 \$		86,950.00 \$		82,015.00 \$		82,250.00 \$	
2	SOUSSION 2013. CDN-NDG-13AOP-BT-010	180 \$	+ IPC 2013-2014 = 184.1\$	3,995.00 \$	TPS	4,347.50 \$		4,100.75 \$		4,112.50 \$	
3	SOUSSION 2014. CDN-NDG-14-AOP-BT-008	168 \$	+ IPC 2014-2015 = 171.02\$	7,970.03 \$	TVQ	8,673.26 \$		8,181.00 \$		8,204.44 \$	
4	SOMMAIRE DÉCISIONNEL ARR. SUD-OUEST. 1140812001	175 \$		91,865.03 \$	TOTAL	99,970.76 \$		94,296.75 \$		94,566.94 \$	
5	BILLET D'OUTILLAGE (165\$ + 5%)	166 \$	MOYENNE 2 - 5 = 172\$		% DE L'ESTIMÉ	108.82%		102.65%		102.94%	

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet : Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire Excavations pneumatiques SEMA, a fourni son autorisation de contracter auprès des organismes publics émise par l'Autorité des marchés financiers ainsi que son attestation fiscale émise par Revenu Québec.

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe)							Appel d'offres : CDN-NDG-15-AOP-BT-020				
Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBO ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Remarques	Conformité
Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.)	1167914846	✓	✓				✓	✓	✓		conforme
Excavations pneumatiques SEMA (9026-3955 Québec inc.)	1145124906	✓	✓				✓	✓	n/a	* cautionnement de soumission fourni par chèque qui sera converti en cautionnement d'exécution, le cas échéant	conforme
Aquarehab (Canada) inc.	1166358797	✓	✓				✓	✓	✓		conforme

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
 NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
 2. Liste du contentieux (Version du 2015-03-10) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis lorsque l'autorisation de l'AMF est fournie.
 3. En date du 2015-06-03. Non requis lorsque l'autorisation de l'AMF est fournie
 4. En date du 2015-06-03. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis lorsque l'autorisation de l'AMF est fournie.
 5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON

Le : 2015-07-13

Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 868-3644
Division :

Dossier # : 1156770001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Il n'y a aucune incidence monétaire pour les arrondissements de CDN-NDG et d'Outremont.

Les frais reliés aux travaux seront financés entièrement par la DGSRE tel que stipulé dans l'entente de partenariat de service signée entre la DGSRE et l'arrondissement.

Les détails sur l'imputation budgétaire sont inscrits dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514-868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Le : 2015-07-23

Dossier # : 1156770001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a analysé le dossier et est favorable à l'octroi d'un contrat au montant total de 94 296,75\$ (taxes incluses) à SEMA pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le creusage pneumatique fait partie des activités d'entretien standard et vise à assurer le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc. Les travaux de creusage pneumatique permettront de nettoyer, réparer ou remplacer les boîtiers de vannes défectueux, tout en minimisant les excavations requises.

Le creusage pneumatique est l'une des activités inscrites au programme des ententes de partenariat 2015 signées entre la DGSRE et les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont. Les travaux seront réalisés en totalité durant l'année 2015.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mathieu-Pierre LABERGE

ENDOSSÉ PAR

Normand HACHEY

Le : 2015-07-07

Chef de division - unité Nord

Tél : 514 855-6216, p.4480

Par intérim Directeur - Direction de la gestion
stratégique des réseaux d'eau

Tél : 514 872-3495

Division :

Dossier # : 1156770001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder à EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020, et autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation :

- d'accorder à « SEMA », le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de creusage pneumatique, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-BT-020;
- d'autoriser une dépense à cette fin de 94 296,75 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations contenues dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Provenance et Imputation

La dépense sera financée par l'enveloppe discrétionnaire de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour suppléer au budget d'entretien des réseaux locaux d'aqueduc et d'égouts en arrondissement.

La dépense de 94 296,75 \$ taxes incluses soit un coût net de 86 105,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est financé par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau et est assumée à 100% par la ville centre.

Les crédits requis pour le présent dossier sont prévus au budget de fonctionnement 2015 du Service de l'eau et sont réservés à même le compte budgétaire indiqué au fichier joint.



[CDN_NDG et Outremont Creusage 1156770001 Info_comptable.xlsx](#)

La demande d'achat portant le numéro **390527** a permis de réserver les fonds nécessaires pour ce contrat.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-16

Janet MARCEAU
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-868-3354

Division : Conseil et soutien financier - Point
de service EAU

IMPUTATION	2015 Montant avec les taxes	2015 Montant Net
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000472.056042.00000.00000	8,025.26 \$	7,328.13 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'eau potable/Entr.rép. -Infrastructures municipales/ Remplacement des bornes d'incendie et/ou vannes d'isolement/Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>		
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000505.056042.00000.00000	47,148.37 \$	43,052.75 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'eau potable/Entr.rép. -Infrastructures municipales/Réparation mineur ou entretien des bornes incendie et/ou de la vanne d'isolement/Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>		
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000508.056042.00000.00000	10,031.57 \$	9,160.16 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'eau potable/Entr.rép. -Infrastructures municipales/Réparation mineure des vannes de réseau etou chambres de vanne/Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>		
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000505.056061.00000.00000	18,056.82 \$	16,488.28 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'eau potable/Entr.rép. -Infrastructures municipales/Réparation mineur ou entretien des bornes incendie et/ou de la vanne d'isolement/ Outremont</i>		
2130.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000534.056061.00000.00000	11,034.73 \$	10,076.18 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'eau potable/Entr.rép. -Infrastructures municipales/Nettoyage de chambre de vannes et/ou boîtier de vannes/Outremont</i>		
TOTAL	94,296.75 \$	86,105.50 \$



Dossier # : 1154921009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat pour la réalisation des travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, aux prix et conditions de sa soumission datée du 6 juillet 2015, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

D'autoriser une dépense à cette fin de 49 251,40 \$, avant taxes, pour un total de 56 626,80 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 4 641,54 \$ taxes incluses et les incidences au montant de 5 596,85 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:38

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154921009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation des travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent.

Depuis plusieurs années, les murs des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent présentent des signes de dégradation apparente et chronique marqués des fissurations multiples de la maçonnerie. Un rapport d'expertise a été commandé à cet effet par l'arrondissement auprès d'une firme professionnelle externe. Selon les conclusions du rapport (MTR-00053496), les sols adjacents au pavillon ainsi que ses fondations ne présentent aucune anomalie physique apparente. Cependant d'autres conclusions du même rapport d'expertise ont permis de lier la présence des fissurations aux procédés techniques appliqués lors de la construction initiale du pavillon.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux de réfections architecturales sur les murs extérieurs du pavillon des baigneurs du parc de Kent et ce afin de corriger les problèmes des fissurations existantes. De plus, cette intervention permettra de réduire considérablement l'apparition d'autres fissures sur les murs des façades de ce bâtiment de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170054 - 16 mar 2015: Accorder à Poirier Fontaine Architecte inc. le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfections architecturales au pavillon des baigneurs du parc de Kent, aux prix et conditions de sa soumission datée du 20 janvier 2015, conformément aux documents de l'appel de proposition daté du 15 janvier 2015 et autoriser une dépense à cette fin de 9 500 \$ plus les taxes pour un total de 10 922,63 \$, comprenant, les contingences au montant de 2 874,38 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, la Direction des services administratifs et du greffe a procédé, le 16 juin 2015, à la publication, sur SEAO, de l'appel d'offres public **CDN-NDG-15-AOP-DAI-028**. Trois addenda ont été émis durant la période de publication de l'appel d'offres public. Cinq soumissions ont été reçues dont l'ouverture publique a eu lieu le 6 juillet 2015 à 11 h. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

La firme adjudicataire aura à fournir les services suivants :

- Fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre spécialisée pour la réalisation des travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des murs des façades;
- travaux de rejointoiement et de remplacement des unités de briques endommagées,
- autres travaux selon les plans et devis.

JUSTIFICATION

Les résultats des soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total de la soumission incluant les contingences (taxes incluses)	Conformité
Les Constructions M et F	46 415,41 \$	4 641,54 \$	51 056,95 \$	OUI
Les Entreprises Den-Pro Inc.	130 306,91 \$	13 030,69 \$	143 337,60 \$	OUI
9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	125 322,75 \$	12 532,28 \$	137 855, 02 \$	OUI
Gestion Pashar Inc.	78 757,88 \$	7 875,79 \$	86 633, 67 \$	OUI
SGC BFP	99 568, 35 \$	9 956,84 \$	109 525,19 \$	NON

Prix de base :

La firme **Les Constructions M et F**, plus bas soumissionnaire, a présenté un prix total de **51 056,95 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Sa soumission est jugée conforme,

Contingences :

Une provision, égale à **dix (10) %** de la soumission de base, au montant de **4 641,54 \$**, taxes incluses, est prévue au bordereau de soumission. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour couvrir tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant le chantier.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme **Les Constructions M et F**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **51 056,95 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Le montant soumis par la firme **Les Constructions M et F** est plus bas que le montant, avant contingences, estimé par les professionnels du projet et qui s'élève à 90 830,25 \$, taxes incluses.

Incidences:

Une provision, égale à **douze (12) %** du contrat de base de la soumission, au montant de **5 596,85 \$**, taxes incluses, est recommandée pour couvrir les travaux incidents durant le

chantier. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer les frais des différents travaux incidents incluant les frais du laboratoire requis lors de la réalisation des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Le montant total à autoriser pour le présent projet, incluant les contingences et les incidences, est de **49 251,40 \$**, avant taxes, pour un grand total de **56 626,80 \$**, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une attention très particulière sera portée à tous les éléments existants dans le parc de Kent, tels que les espaces verts, les arbres, les plantations et autres installations. Le projet sera réalisé selon les exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet concerne un bâtiment de service nécessaire au déroulement des activités et des événements dans la pataugeoire du parc de Kent. Le présent projet permettra de conserver et d'améliorer l'aspect physique et structural du pavillon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 10 août 2015 - Octroi du contrat de travaux;
Septembre 2015 - Début des travaux de construction;
Octobre 2015 - Fin des travaux et acceptation provisoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été incluse à l'offre de service des firmes invitées. Les règles d'adjudication des contrats de services professionnels ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-9783
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-07-08

514 868-3644

Dossier # : 1154921009

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet : Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.



Estimé CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.pdf FDC-Recommandation-Les Construc M et F.pdf



Soumission Les Construc M et F.pdf Récapitulatif PV.pdf RÉSULTATS.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-9783
Télécop. : 514-868-4562

REPORTER ICI LES MONTANTS ÉTABLIS AUX PAGES SUIVANTES DU BORDEREAU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX

SOMMAIRE	COÛT Excluant TPS ET TVQ
-----------------	---

Chapitre 1 – Clauses administratives	18 000,00	\$
Chapitre 2 – Démolition	1 000,00	\$
Chapitre 4 – Maçonnerie	55 000,00	\$
Chapitre 7 – Calfeutrage	5 000,00	\$

Sous-total - Coût des travaux (sans taxes)	(1)	79 000,00	\$
T.P.S. 5% de la case (1)	(2)	3 950,00	\$
T.V.Q. 9,975% de la case (1)	(3)	7 880,25	\$
Total - Prix forfaitaire (1) + (2) + (3)		90 830,25	\$

Note: Reporter le Total - Prix forfaitaire ci-dessus, incluant TPS et TVQ, à la case (4) de la page 1 du Formulaire de soumission.

Prix unitaire (avant taxes) par mètre carré supplémentaire de rejointoiment	405,00	\$
--	--------	----

FASCICULE	DESCRIPTION	COUT excluant taxes
-----------	-------------	---------------------------

CHAPITRE 1 CLAUSES ADMINISTRATIVES

Organisation, administration et profits, cautionnements, assurances
mobilisation (clôture, services temporaires et autres)

18 000,00 \$

TOTAL DU CHAPITRE 1 - CLAUSES ADMINISTRATIVES (À REPORTER AU SOMMAIRE, PAGE 4)	18 000,00 \$
---	--------------

CHAPITRE 2 DÉMOLITION

2-111 Démolition partielle 1 000,00 \$

TOTAL DU CHAPITRE 2 – DÉMOLITION (À REPORTER AU SOMMAIRE, PAGE 4)	1 000,00 \$
--	-------------

CHAPITRE 4 Maçonnerie

Maçonnerie de brique et bloc des de béton inclus \$

Mortiers et accessoires inclus \$

Restauration de maçonnerie inclus \$

Réparation et rejointoiement de la maçonnerie

Type 1 - Rejointoiement (150 M2) 45 000,00 \$

Type 2 - Joint dilatation horizontal (80 M2) 2 500,00 \$

Type 3 - Joint dilatation vertical (35 M2) 1 500,00 \$

Type 4 - Briques à remplacer (100 unités) 5 000,00 \$

Type 5 - Crépis sur béton (2 M2) 1 000,00 \$

TOTAL 4-921 55 000,00 \$

TOTAL DU CHAPITRE 4 – MAÇONNERIE (À REPORTER AU SOMMAIRE, PAGE 4)	55 000,00 \$
--	--------------

CHAPITRE 7 CALFEUTRAGE

7-900 Calfeutrage 5 000,00 \$

TOTAL DU CHAPITRE 7 –CALFEUTRAGE (A REPORTER AU SOMMAIRE, PAGE 4)	5 000,00 \$
--	-------------

Projet : Travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du Pavillon des baigneurs du parc Kent
Contrat de travaux: Les Constructions M et F
 CDN-NDG-15-AOP-DAI-028
 CA : 10 août 2015

			Tps	Tvq	Total
			5,0%	9,975%	
Contrat :	Travaux forfaitaires	%	\$		
	Prix forfaitaire	100,0%	40 370,00	2 018,50	4 026,91
	Réhabilitation des sols				
	Divers - Autres trav.				
	Sous-total :	100,0%	40 370,00	2 018,50	4 026,91
	Contingences		4 037,00	201,85	402,69
	Total - Contrat :		44 407,00	2 220,35	4 429,60
Incidences :	Dépenses générales	12,0%	4 844,40	242,22	483,23
	Coût des travaux		49 251,40	2 462,57	4 912,83
Ristournes :	Tps	100,00%			2 462,57
	Tvq	50,0%			2 456,41
	Coût net après ristoune				51 707,81

FORMULAIRE DE SOUMISSION

COPIE

Nous, soussignés, Les Constructions M et F

535 boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield, Qc, J6T 6G3 450-371-0269
(adresse commerciale aux fins du présent contrat (nom de l'entrepreneur ou raison sociale) (téléphone))

après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

Travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du Pavillon des baigneurs du parc Kent
Contrat : CDN-NDG-15-AOP-DAI-028

Conformément aux documents de soumission, pour un prix forfaitaire (total de la page 4) de :

46 415,41 \$ = (4)
(chiffres)

QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT QUINZE et 41 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

toutes taxes incluses, ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur, incluant taxes, pour un montant approximatif de DIX (10) % du total de la case (4) ci-dessus:

4 641,54 \$ = (5)
(chiffres)

QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE-ET-UN et 54 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

formant un montant total approximatif de (prix forfaitaire de la case (4) plus montant approximatif des travaux contingents et supplémentaires de la case (5) :

51 056,95 \$ = (6)
(chiffres)

CINQUANTE ET UN MILLE CINQUANTE-SIX et 95 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

Nous nous engageons à compléter les travaux au plus tard 30 jours de calendrier à partir de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit du Directeur de commencer les travaux.

Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce constituera le "contrat" entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un 10 % du coût de la soumission (total de la case (6) de la présente page)
(Cautonnement de soumission (10 %) ou garantie bancaire selon devis)

au montant de CINQ MILLE CENT CINQ.....70/100 dollars (.....5.105,70.....\$) accompagne cette soumission.

[Signature]

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **lundi 6 juillet 2015 à 11 heures.**

Sont présents :

- | | | | |
|---|------------------|-----------------------------|--|
| • | Geneviève Reeves | Secrétaire d'arrondissement | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • | Amar Bensaci | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers |
| • | Viviane Gauthier | Analyste de dossiers | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **Soumission CDN-NDG-15-AOP-DAI-028 - Travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du Pavillon des baigneurs du parc de Kent** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement de la division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Les Constructions M et F	51 056,95 \$
Les Entreprises Den-Pro Inc.	143 337,60 \$
9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	137 855,02 \$
Gestion Pachar Inc.	86 633,67 \$
SGC BPF	109 525,19 \$

L'appel d'offres public de la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été publié dans Le Devoir et sur SEAO le 16 juin 2015.

La secrétaire d'arrondissement transmet ces soumissions à la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport.

Geneviève Reeves, avocate
 Secrétaire d'arrondissement
 Division du greffe

Soumission CDN-NDG-15-AOP-DAI-028

Travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du Pavillon des baigneurs du parc de Kent

SOUMISSIONS

1	Les Constructions M et F	51 056,95 \$
2	Les Entreprises Den-Pro Inc.	143 337,60 \$
3	9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	137 855,02 \$
4	Gestion Pachar Inc.	86 633,67 \$
5	SGC BPF	109 525,19 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	9257-0134 Québec inc. M&F
2	Audea inc.
3	Construction KT inc. Gestion Pachar inc.
4	JBA le Restaurateur
5	Les entreprises Denpro inc.
6	Société générale de construction BPF

Préparé le 6 juillet 2015

Dossier # : 1154921009

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024
Division :

Le : 2015-07-08

Dossier # : 1154921009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire, Les Constructions M & F, ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ, ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (REN, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées en date du 9 juillet 2015.

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe)								Appel d'offres : CDN-NDG-15-AOP-DAI-028			
Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Remarques	Conformité
Les construction M&F	1167942813	n/a	√	√	√	√	√	√	√		conforme
9280-3949 Québec inc. (JBA Le Restaurateur	1169054674	n/a	√	√	√	√	√	√	√		conforme
Les entreprises Denpro Inc.	1142558544	n/a	√	√	√	√	√	√	√		conforme
Gestion Pachar inc.	1144049898	√	√				√	√	√	Date de l'attestation fiscale : 15 avril 2015	conforme
SGC BPF	1164726003	n/a	√	√	√	√	√	√	√	n'a pas indiqué l'addenda 3 dans la liste des addenda émis	non conforme

1. Voir les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
2. Liste du contentieux (Version du 2015-03-10) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
3. En date du 2015-07-09. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
4. En date du 2015-07-09. Voir les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
5. Voir les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-20

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 868-3644
Division :

Dossier # : 1154921009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à accorder à la firme Les Constructions M et F le contrat au montant de 51 056,095 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfections architecturales de la maçonnerie des façades du pavillon des baigneurs du parc de Kent, et autoriser une dépense à cette fin de 56 626,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (cinq soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-028.

Information budgétaire (en milliers de dollars)

Le budget requis pour donner suite à ce dossier a été prévu au PTI 2015-2017 de l'arrondissement CDN-NDG (CA14 170442)

GDD 1154921009 - 0131 - Travaux de réfection structurale de la maçonnerie du pavillon du parc Kent

Calcul des dépenses					
Montant avant taxes	TPS	TVQ	Dépenses t t i		Crédits
Contrat	40 370,00 \$	2 018,50 \$	4 026,91 \$	46 415,41 \$	42 383,45 \$
Contingences	4 037,00 \$	201,85 \$	402,69 \$	4 641,54 \$	4 238,35 \$
Total contrat	44 407,00 \$	2 220,35 \$	4 429,60 \$	51 056,95 \$	46 621,80 \$
Incidences	4 844,40 \$	242,22 \$	483,23 \$	5 569,85 \$	5 086,01 \$
Total projet	49 251,40 \$	2 462,57 \$	4 912,83 \$	56 626,80 \$	51 707,81 \$

Imputation :

Projet Investi: 34227 - Restauration de la maçonnerie du pavillon des baigneurs - Parc Kent
 Sous projet investi : 1534227-004 - Hon. Prof et Travaux
 Projet Simon : 154221
 Requérant : Arrondissement CDN-NDG

2015	2016	2017	ult.	Total
100				100

Information comptable (en dollars)

Provenance

	Crédits	Dépenses
6406.0614244.800250.01909.57201.000000.0000.102600.000000.98001.00000	51	56 626.80
	707.81 \$	\$

Imputation

	Crédits	Dépenses
6406.0614244.800250.07151.57201.000000.0000.154221.000000.22035.00000	51	56 626.80
	707.81 \$	\$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Le présent dossier est certifié conforme par l'arrondissement CDN-NDG, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

Le détail des informations financières sont contenus dans le fichier suivant:



Fichier des infos budg. et compt. PTI - Travaux de réfection structurale du Pavillon du parc Kent.xls

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514-868-3644
Division : Direction des services administratifs et
du greffe

Le : 2015-07-27

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		44,407.00
TPS 5%		2,220.35
TVQ 9,975%		4,429.60
Contrat →		51,056.95
Ristourne TPS à 100%		(2,220.35)
Ristourne TVQ à 50%		(2,214.80)
Dépense →		46,621.80

46621.7991

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		4,844.40
TPS 5%		242.22
TVQ 9,975%		483.23
Contrat →		5,569.85
Ristourne TPS à 100%		(242.22)
Ristourne TVQ à 50%		(241.61)
Dépense →		5,086.01

TOTAL imputable **51,707.81**

GDD 1154921009 - 0131 - Travaux de réfection structurale de la macvonnerie du pavillon du parc Kent

Calcul des dépenses					
Montant avant taxes		TPS	TVQ	Depenses t t i	Crédits
Contrat	40,370.00 \$	2,018.50 \$	4,026.91 \$	46,415.41 \$	42,383.45 \$
Contingences	4,037.00 \$	201.85 \$	402.69 \$	4,641.54 \$	4,238.35 \$
Total contrat	44,407.00 \$	2,220.35 \$	4,429.60 \$	51,056.95 \$	46,621.80 \$
Incidences	4,844.40 \$	242.22 \$	483.23 \$	5,569.85 \$	5,086.01 \$
Total projet	49,251.40 \$	2,462.57 \$	4,912.83 \$	56,626.80 \$	51,707.81 \$



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : JUIN Année : 2015 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2015-06-01 Nom d'écriture : 150601udesjvc - GDD 1154921007

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 1-Jun

Téléphone : 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : CDN NDG

Description du virement : 150601udesjvc - Travaux de refecion de l'abri de sel et matériaux - Antagon Internationr
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description	
1	6406	0614244	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		51,707.81		
2	6406	0614220	800250	03107	57201	000000	0000	154221	000000	22035	00000	51,707.81			
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
												Total de l'écriture	51,707.81	51,707.81	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement

Stéphane Plante _____ Date _____

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

ial (9002-1205 Québec inc.)GDD 1154921006

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.0614244.800250.07151.57201.000000.0000.154221.000000.22035.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1154644007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total du contrat de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:54

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1154644007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'exécution des quantités de 450 mètres linéaires (ML) octroyées par l'arrondissement (résolution: CA15 170146), l'arrondissement recommande d'ajouter, tel que prévu au contrat, des quantités supplémentaires pour un maximum de 200 ML, le tout au même prix unitaire et aux mêmes conditions.

Ce sommaire addenda a pour but d'approuver la dépense des quantités supplémentaires maximales de 200 ml, équivalant à un montant de 47 808,90 \$ taxes incluses, détaillé comme suit : 200 ML X 207,91 \$/ML (+txs) = 41 582,00 \$ (+txs) = 47 808,90 \$ taxes incluses.

Ces quantité seront financés à 100 % par l'agglomération dans le cadre des mesures de mitigation du projet TURCOT.

La quantité de 200 ML représente approximativement 22 dos d'âne (endroits).

Les travaux de construction pour les 22 endroits consistent en la signalisation temporaire pendant les travaux, la préparation de la surface de contact entre le pavage existant et le nouveau dos d'âne, la fourniture du mélange bitumineux, l'installation du mélange selon les spécifications reconnues du Guide canadien d'apaisement de la circulation, le cylindrage du mélange, le nettoyage final du tronçon ainsi que le marquage des dos d'âne.

L'équipe des Travaux publics de l'arrondissement supervisera la surveillance ainsi que le suivi des travaux afin de s'assurer de la bonne exécution.

Les 200 ML supplémentaires sont nécessaires dans le cadre des mesures de mitigation du projet TURCOT.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville centre.

Les quantités supplémentaires maximales de 200 ML sont prévues au cahier des

charges, à l'article 2.4 de la Section C et à la page 3 de 8 du bordereau de soumission, le tout au même prix unitaire soumis et aux mêmes conditions.

Le contrat à Les Entreprises Michaudville inc. sera ainsi majoré de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$.

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 29 avril 2015, à 11 heures, au bureau de l'arrondissement, situé au 5160, boulevard Décarie.

L'adjudicataire Les Entreprises Michaudville inc., est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, l'attestation fiscale ainsi que la disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (James BYRNS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio SOLLAZZO
Ingenieur(e)

514 872-5669

Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1154644007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.



[Les Entreprises Michaudville - 15-BT-006.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio SOLLAZZO
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669
Télécop. : 000-0000

Formulaire de soumission
Contrat à prix unitaires et/ou forfaitaires

SOUSSION : CDN-NDG-15-AOP-BT-006

Je (nous) soussigné(s),

Les Entreprises Michaudville inc.

(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)

270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

450-446-9933

(adresse commerciale aux fins du présent contrat)

(téléphone)

après avoir visité les lieux et obtenu tous les renseignements sur les conditions locales et les exigences des documents de la soumission, offre (offrons) par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DOS D'ÂNES DANS L'ARRONDISSEMENT DE
CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - 2015**

SOUSSION : CDN-NDG-15-AOP-BT-006

Conformément aux documents de soumission, pour le montant (taxes incluses) de :

Cent douze mille neuf cent quarante-huit ----- 53 dollars \$
(en toutes lettres) 100

\$
de 114772015

tel que détaillé à la page 2 et 3 du présent formulaire.

Je m'engage (nous nous engageons) à terminer les travaux dans les délais prescrits dans le cahier des charges, de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit, par le Directeur, de commencer les travaux.

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'acceptation de mon (notre) offre par résolution du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal constituera le « contrat » entre les parties qui élisent à cette fin domicile à Montréal.

Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10%) du montant (taxes incluses) soumissionné accompagne cette soumission

-----Dix pour cent----- \$
(montant de la garantie de soumission)

Note : Tous les documents transmis avec la présente soumission sont publics.

Cette soumission devra être reçue par la Ville

Au bureau d'arrondissement
5160, boulevard Décarie
Rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H3X 2H9
Avant 11 heures le 29 avril 2015

Sylvain Phaneuf
Signature (manuscrite)

Sylvain Phaneuf, ing.

Nom (dactylographié)

Cette soumission sera ouverte à 11 heures
Le 29 avril 2015

En qualité de Directeur général adjoint

Ce 29 avril 2015

Cup

**Travaux de construction de dos d'âne, dans l'arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal - 2015
SOUSSION: CDN-NDG-15-AOP-BT-006**

SOMMAIRE DU BORDEREAU DES PRIX:

1.0) CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE SUR DES RUES LOCALES	(1)	<u>98 237.47</u>	\$
T.P.S. 5% de (1):	(2)	<u>4 911.87</u>	\$
T.V.Q. 9,975% de (1):	(3)	<u>9 799.19</u>	\$
TOTAL DE LA SOUMISSION (1) + (2) + (3)			
MONTANT À REPORTER À LA PAGE 1:		<u>112 948.53</u>	\$

Par : Sylvain Phaneuf, ing.

Compagnie : Les Entreprises Michaudville inc.

Date : 29 avril 2015

Signature : 

*OK
May 7 2015*

No. D'enregistrement aux fins de la T.P.S. : 103162665

No. D'enregistrement aux fins de la T.V.Q. : 1001020397 TV 0001

No de référence de la C.S.S.T : 74353142

No NEQ (Numéro d'Entreprise du Québec) : 1142707943

CP

BORDEREAU DES PRIX
 Soumission : CDN-NDG-15-AOP-BT-006

**Travaux de construction de dos d'âne, dans l'arrondissement de
 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal - 2015**

Item	Description	Quantité Probable	Prix Unitaire Sans Taxes	Montant Total Sans Taxes
------	-------------	-------------------	--------------------------	--------------------------

1.0) CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE SUR DES RUES LOCALES

1.1	CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉ SUR DES RUES LOCALES EN ENROBÉS BITUMINEUX AVEC UN LIANT BITUMINEUX Y COMPRIS LE MARQUAGE.	450 ML	207.91 \$/ML	93 559.50 \$
------------	---	--------	--------------	--------------

1.2	CONTINGENCES	5% DU MONTANT DE L'ITEM 1.1		4 677.98 \$
------------	---------------------	-----------------------------	--	-------------

TOTAL 1.0) CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE SUR DES RUES LOCALES
 (Montant à reporter à la page 2): 98 237.48 \$

*14972015
 18
 etc*

La Ville se réserve le droit d'octroyer une quantité inférieure ou supérieure à ce qui est prévue ci-haut, au plus bas soumissionnaire conforme, sans qu'aucune réclamations ne puisse être recevable de la part des soumissionnaires.

Si au cours du contrat les quantités de l'item 1.1 ci-haut ou les quantités octroyées par la Ville sont épuisées, la Ville se réserve le droit d'ajouter d'autres quantités, jusqu'à un maximum de **200 ML**. Cela en modifiant le Bon de Commande courant ou en émettant un nouveau Bon de Commande et ce au prix unitaire soumis à l'item 1.1 et aux conditions du cahier des charges.

UP

Dossier # : 1154644007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'article 2.4 de la Section C du cahier des charges (Cahier des prescriptions spéciales) et la page 3 de 8 du bordereau de soumission, prévoient que "si, au cours du contrat, les quantités de l'item 1.1 du bordereau des prix ou les quantités octroyées par la Ville sont épuisées, la Ville se réserve le droit d'ajouter d'autres quantités, jusqu'à un maximum de 200 mètres linéaires. Cela, en modifiant le bon de commande courant ou en émettant un nouveau bon de commande et ce, au prix unitaire soumis à l'item 1.1 et aux conditions du cahier des charges". L'approbation de ce sommaire décisionnel par le conseil d'arrondissement est nécessaire afin d'augmenter le contrat et permettre la réalisation de dos d'âne supplémentaires à de nouveaux emplacements.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchisteGeneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement**Tél :** 872-9492**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe**Tél :** 868-3644**Division :**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise:

- l'autorisation d'une dépense additionnelle de 47 808,90\$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53\$ à 160 757,43\$ taxes incluses.

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Soumission CDN-NDG-15-AOP-BT-006	98 237,47 \$	4 911,87 \$	9 799,19 \$	112 948,53 \$	9 811,46 \$	103 137,07 \$
Dépense additionnelle	41 582,00 \$	2 079,10 \$	4 147,80 \$	47 808,90 \$	4 153,00 \$	43 655,90 \$
TOTAL CONTRAT	139 819,47 \$	6 990,97 \$	13 946,99 \$	160 757,43 \$	13 964,46 \$	146 792,97 \$

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE ADDITIONNELLE

Les travaux de construction pour les 22 endroits seront financés à 100% par la ville centre.

	Montant	%
Ville centre	43 655,90 \$	100%
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	- \$	0%
TOTAL	43 655,89 \$	100%

Les informations comptables et budgétaires reliées au financement de la dépense additionnelle en

provenance de la ville centre sont indiquées dans l'intervention du Service des finances de la Direction et du soutien financier.

FINANCEMENT TOTAL DU PROJET

Ce dossier fait suite au GDD 1154644007 (résolution CA15 170146). L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, suite à l'approbation de ce dossier, financera donc 42,77% du total du projet tandis que la Ville centre en financera 57,23%.

	Montant toutes taxes comprises	Montant net de ristourne	%
Ville centre	92 005,66 \$	84 013,43 \$	57,23%
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 751,77 \$	62 779,54 \$	42,77%
TOTAL	160 757,43 \$	146 792,97 \$	100%

FINANCEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE CENTRE (57,23%)

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Les Entreprises Michaudville inc.	36 609,83 \$	1 830,50 \$	3 651,83 \$	42 092,16 \$	3 656,41 \$	38 435,75 \$
Dépense additionnelle - Les Entreprises Michaudville inc.	41 582,00 \$	2 079,10 \$	4 147,80 \$	47 808,90 \$	4 153,00 \$	43 655,90 \$
Contingences	1 830,49 \$	91,52 \$	182,59 \$	2 104,60 \$	182,82 \$	1 921,78 \$
TOTAL	80 022,32 \$	4 001,12 \$	7 982,22 \$	92 005,66 \$	7 992,23 \$	84 013,43 \$

FINANCEMENT EN PROVENANCE DE L'ARRONDISSEMENT (42,77%)

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Les Entreprises Michaudville inc.	56 949,66 \$	2 847,48 \$	5 680,73 \$	65 477,87 \$	5 687,84 \$	59 790,03 \$
Contingences	2 847,49 \$	142,37 \$	284,04 \$	3 273,90 \$	284,39 \$	2 989,51 \$
TOTAL	59 797,15 \$	2 989,85 \$	5 964,77 \$	68 751,77 \$	5 972,23 \$	62 779,54 \$

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2015-07-23

Tél : 514-868-3488

Tél : 514-868-3644

Division : Direction des services administratifs et
du greffe

Dossier # : 1154644007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation:

- D'autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de construction mentionnés en objet.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations comptables indiquées ci-dessous.

Informations comptables

La dépense de 47 808,90 \$ taxes incluses est prévue au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

Un engagement de gestion no **CC54644007** au montant de **43 656 \$** est inscrit au compte de provenance indiqué au fichier joint.

Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées au compte d'imputation indiqué au fichier joint.



SIVT - 1154644007 Addenda.xls

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget

Tél : 514-872-4014

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Brennan 1
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-16

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-2857

Division : Direction conseil et soutien
financier - PS Brennan 1

Provenance Agglo

RCG 12-007 Projet de reconstruction du complexe Turcot		Crédits	Dépenses
<i>RCG 12-007</i>	5001.5012007.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	43,656.00 \$	47,808.90 \$

Imputation Agglo

Construction 18 dos d'âne à CDN/NDG mesures mitigation 2015 / Arr.CDN/NDG		Crédits	Dépenses
Contrat	5001.5012007.802722.03107.57201.000000.0000.158002.000000.17020.00000	43,656.00 \$	47,808.90 \$

Total projet 39710		43,656.00 \$	47,808.90 \$
---------------------------	--	---------------------	---------------------



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2015 **-15** Description de l'écriture : GDD 1154644007 - addenda

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	5001	5012007	802600	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000		43,656.00	
2	5001	5012007	802722	03107	57201	000000	0000	158002	000000	17020	00000	43,656.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												43,656.00	43,656.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Dossier # : 1154644007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 47 808,90 \$ taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement pour l'année 2015 dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (résolution CA15 170146), majorant ainsi le total de 112 948,53 \$ à 160 757,43 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

James BYRNS
Chef de division Grands projets

Tél : 514.868.4400

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-17

James BYRNS
Chef de division Grands projets

Tél : 514.868.4400
Division :



Dossier # : 1155302005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 108 766,35 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-15-AOP-DAI-025;

D'autoriser une dépense à cette fin de 94 600,00 \$, plus les taxes pour un total de 108 766,35 \$, comprenant les contingences au montant de 9 887,85 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:34

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155302005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste à octroyer le contrat à un entrepreneur général en vue de la fourniture et de l'installation d'un nouveau plancher de scène ainsi que de travaux connexes à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce.
 Deux facteurs sont à l'origine de la dégradation de la salle de spectacle et ont occasionné la nécessité de réaliser des travaux;

D'une part, durant plusieurs années, des problèmes d'infiltration d'eau à travers le mur-rideau situé au rez-de-chaussée et à l'étage de la maison de la culture ont endommagé et ont créé de la moisissure ou de la corrosion sur les finis intérieurs muraux, les finis intérieurs de plafond, les appareils mécaniques et les rideaux de scène de la salle de spectacle située au sous-sol de la maison de la culture. Des travaux correctifs sur le mur-rideau ont été autorisés antérieurement et sont maintenant complétés. Ceux-ci ont mis fin aux infiltrations.

D'autre part, le 22 avril 2014, un sinistre a endommagé entièrement la scène en lamelles de bois de la salle de spectacle. En effet, le lecteur d'alarme de niveau des flotteurs, relié aux pompes qui évacuent les eaux grises remontant dans le sol autour du bâtiment n'ont pas fonctionné et la scène a été entièrement submergée. Les cloisons en panneaux de gypse situées autour de la scène ont quant à elles été détrempées.

Les travaux suivants ont été exécutés en urgence suite au sinistre;

- Réparation de l'alarme des flotteurs par les plombiers de la Direction des Immeubles secteur Ouest;
- Travaux urgents d'assèchement et déshumidification des matériaux afin d'empêcher la prolifération des moisissures;
- Travaux urgents pour l'enlèvement des sections de panneaux de gypse imbibés d'eau;

Une demande d'indemnisation au fonds d'autoassurance de la Ville de Montréal a été présentée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et a été acceptée

par le directeur du service des finances (voir Décision déléguée DA 145302001 en pièce jointe).

La Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé, le 18 juin dernier, à l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025 en vue des travaux de reconstruction de la scène ainsi que pour les travaux connexes à effectuer sur les murs et sur le plafond de la salle de spectacle. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet à 11 heures au bureau de l'arrondissement en présence de deux représentants des soumissionnaires, de deux représentants de la Division du greffe et d'un représentant de la Division d'aménagement des parcs - Actifs immobiliers de l'arrondissement (voir le récapitulatif du procès-verbal en pièce jointe). Deux addenda ont été émis par l'arrondissement durant la période d'appel d'offres.

La période des travaux de construction est prévue à l'automne 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170345 - 6 octobre 2014 : Accorder à la firme Roland Grenier Construction ltée , le contrat pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce et de la section du mur rideau du côté est donnant dans la chambre du lieutenant de la caserne 34 au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-14-AOP-DAI-021 et autoriser une dépense à cette fin de 192 628,77 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

DA 145302001 - 28 novembre 2014 : Accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 68 215,08 \$ toutes taxes incluses, à même le fonds d'autoassurance de la Ville de Montréal pour la réparation des dommages à la salle de spectacle de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce causés par le non-fonctionnement des pompes lors de la montée des eaux du sol autour du bâtiment. Autoriser un virement de crédits de 61 531,93 \$ (net de ristournes), en provenance du budget corporatif de dépenses contingentes pour la réalisation des travaux. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 70060- 4 mars 2013 : Accorder à la firme Gestion MC2 inc., le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de trois unités de climatisation et travaux connexes à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG 13-AOP-DAI-001 et autoriser une dépense à cette fin de 312 241,63 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

DESCRIPTION

L'entrepreneur aura à fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que la main-d'oeuvre qualifiée pour assurer la bonne exécution des travaux décrits aux plans et devis de l'appel d'offres.

Durant les travaux, la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce demeurera ouverte, seule la salle de spectacle demeurera fermée.

Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

1. les travaux de protection temporaires des sièges existants et l'aménagement général du chantier;

2. la démolition de finis de plafonds;
3. le démantèlement des appareils au plafond (rails à rideaux, écran motorisé, luminaires encastrés, grille de ventilation, retombée et structure d'accrochage);
4. l'alimentation et la réinstallation des plinthes électriques, la reconstruction du plancher de la scène, des finis muraux et des finis de plafond;
5. la réinstallation des appareils au plafond;
6. le peinturage des murs et du plafond;
7. le ragréage des finis intérieurs tels que le tapis;
8. le nettoyage final du chantier et la démobilisation.

JUSTIFICATION

--	--

Sur quatre (4) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission. Le résultat des prix reçus est présenté dans la section «Pièces jointes» du présent dossier et dans le tableau suivant :

	Nom du soumissionnaire	Prix forfaitaire (taxes incluses*)	Contingences (taxes incluses*)	Total des soumissions avec contingences (taxes incluses*)
1	Procova inc.	98 878,50 \$	9 887,85 \$	108 766,35 \$
2	Ardec construction inc.	106 926,75 \$	10 692,68 \$	117 619,43 \$
3	Entreprise RICBO inc	114 025,30 \$	11 402,53 \$	125 427,83 \$

(*)T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire, Procova inc. à 108 766,35 \$ taxes incluses et celle du plus haut soumissionnaire, Entreprise RICBO inc. à 125 427,83 \$ taxes incluses est d'environ 15 % par rapport au prix du plus bas soumissionnaire. Ceci représente une différence de coûts de 16 661,48 \$.

D'autre part, le prix du plus bas soumissionnaire, Procova inc. à 108 766,35 \$ taxes incluses est inférieur d'environ 12 % à l'estimation des coûts de 123 020,52 \$ taxes incluses (voir document « Estimation des coûts » à la section « Pièces jointes » du présent dossier), soit une différence de coûts de 14 254,17 \$ taxes incluses.

Les vérifications relatives à la conformité des trois soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 94 600,00 \$ avant taxes, soit un montant total de 108 766,35 \$ incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut 10 % de contingences équivalant au montant de 8 600 \$, avant taxes, pour un total de 9 887,85 \$, incluant toutes les taxes.

La dépense totale à autoriser est de 94 600,00 \$, avant taxes, pour un total de 108 766,35 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
La somme totale à autoriser est de 108 766,35 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction : CA du 10 août 2015;

- Réalisation des travaux : de la fin août à la mi-octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution de contrat. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) a été incluse aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644
Télécop. :

Dossier # : 1155302005

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet : Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15 -AOP-DAI-025.



Décision déléguée.pdfFormulaire de-soumission.pdfTableau des coûts.pdf



Estimation coûts.pdfRécapitulatif PV.pdfRÉSULTATS.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

Ce jour, en vertu de l'article 41.11. du règlement RCE02-004 du 26 juin 2002 modifié, il est

DÉCIDÉ:

1. d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 68 215.08 \$ toutes taxes incluses, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour la réparation des dommages à la salle de spectacle de la maison de la culture Notre-Dame-de-Gâce causés par le non fonctionnement des pompes lors de la montée des eaux du sol autour du bâtiment.
2. d'autoriser un virement de crédits de 61 531,93 \$ (net de ristournes), en provenance du budget corporatif de dépenses contingentes pour la réalisation des travaux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-- Signed by Yves COURCHESNE/MONTREAL on 2014-11-28 07:19:41, according to /MONTREAL

Signataire:Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Service des finances , Direction

Dossier numéro : 2145302001

Décision numéro : DA145302001

Nous, soussignés, Procova Inc.
(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)
1924, rue Vallières, Laval (Québec) H7M 3B3 450 668-3393
(adresse commerciale aux fins du présent contrat) (téléphone)

après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

Titre

édifice : 0151 - Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce contrat : DAI-025
adresse : 3755, rue Botrel mandat : DAI-025
objet : Fourniture et installation d'un nouveau plancher de scène et travaux connexe bâtiment : 0151

conformément aux documents de soumission, pour un 98,878.50\$ (4)
prix forfaitaire, incluant taxes, de (case 4, page 3) : (chiffres)

Quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-dix-huit et 50/100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur

équivalent à 10 % de la case 4 ci-dessus, pour 9,887.85\$ (5)
un montant maximal, incluant taxes, de : (chiffres)

formant un montant total maximal, incluant taxes, 108,766.35\$ (6).
de (case 4 + case 5) : (chiffres)

Nous nous engageons à compléter les travaux DANS LES 49 JOURS calendrier de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit du Directeur de commencer les travaux.

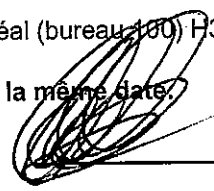
Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au Conseil municipal Conseil d'arrondissement Conseil d'agglomération ou du Comité exécutif de la Ville de Montréal ou par émission d'un bon de commande constituera le « contrat » entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un cautionnement de soumission, au montant représentant 10 % du coût total inscrit à la (chèque visé, cautionnement de soumission ou garantie bancaire) case 6 de la présente page, est joint à cette soumission.

Cette soumission devra être reçue par la Ville avant 11:00 heures, le lundi 13 juillet 2015,

au : 5160 boulevard Décarie, bureau accès Montréal (bureau 100) H3X 2H9

Cette soumission sera ouverte publiquement à la même heure, à la même date.

Nom: Réal Dextrateur, ing. Signature : 

Date: 13 juillet 2015 En qualité de: V.-P. Secrétaire trésorier

TITRE : Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
Fourniture et installation d'un nouveau plancher de scène et travaux connexes

Projet : CDN-NDG 15-AOP-DAI-025

Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, bâtiment 0151

Réfection du plancher du gymnase

révision 2015-07-13

		Tps		Tvq	
		5,0%		9,975%	Total
Contrat :	<u>Travaux forfaitaires</u>	\$			
	<u>Prix forfaitaire</u>	86 000,00	4 300,00	8 578,50	98 878,50
	<u>Sous-total :</u>	86 000,00	4 300,00	8 578,50	98 878,50
	Contingences	8 600,00	430,00	857,85	9 887,85
	Total - Contrat :	94 600,00	4 730,00	9 436,35	108 766,35
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	94 600,00	4 730,00	9 436,35	108 766,35

préparé par Brigitte Lemay

Estimation des coûts

No. d'appel d'offres	CDN-NDG-15-AOP-DAI-025
Projet	Maison de la culture Notre-Dame -de-Grâce Bâtiment 0151 Fourniture et installation d'un nouveau plancher de scène et travaux
Responsable	Brigitte Lemay

Estimation des coûts par l'arrondissement	
Contrat	
Contingences	
Total (avec les taxes)	
Incidences	

Estimation des coûts par la firme de professionnels au projet (s'il y a lieu)	
Contrat	97 270,58 \$ avant taxes
Contingences 10 %	9 727,06 \$ avant taxes
Total (avec les taxes)	106 997,63 \$ + taxes = 123 020,52 \$ taxes incluses
Incidences	0,00 \$

Voir estimation des coûts de La BOITE AD, révision 2015-06-22, en pièce jointe

Signature

Brigitte Lemay, gestionnaire immobilier

Date de révision

26 juin 2015

		UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT	TOTAL
DIVISION 1 - EXIGENCES GÉNÉRALES						
	Exigences générales		92 470	3,50%	3 236,45	
	Protection temporaire - sièges et autres éléments	alloc	1	1 000,00	1 000,00	
				sous total	4 236,45	4 236,45
DIVISION 2 - AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT						
	Nettoyage/dépoussiérage final	forf	1	1 500,00	1 500,00	
	Disposition déchet et rebuts	alloc	1	800,00	800,00	
	Enlever et réinstaller écran motorisé (raccordé électriquement) et autres composantes d'accrochage et éclairage - à préciser.	alloc	1	6 500,00	6 500,00	
	Echafaudage et équipement de levage électrique	alloc	1	2 000,00	2 000,00	
				sous total	10 800,00	10 800,00
DIVISION 2 - DÉCONTAMINATION FONGIQUE						
	Travaux en condition "Moisissure"	alloc	1	10 000,00	10 000,00	
	Démolition retombée de gypse autour gaine ventilation					
	Démolition du gypse mur scène-dépôt et tapis					
	Disposition déchet et rebuts contaminés					
				sous total	10 000,00	10 000,00
DIVISION 3 - BÉTON						
	Chape autonivellante - composition cimentaire (56m2)	alloc	1	1 800,00	1 800,00	
				sous total	1 800,00	1 800,00
DIVISION 6 - BOIS ET PLASTIQUE						
	Nouveau plancher de scène. Bordure métallique ceintrée. Cornière ou plaque pliée d'aluminium en périphérie de la scène à la jonction avec le mur.	m.c	55	400,00	22 000,00	
	Sabler et peindre plancher de bois franc	m.c	55	40,00	2 200,00	
				sous total	24 200,00	24 200,00
DIVISIONS 9 - FINITION						
C5	Nouveau mur isolé gypse - mur côté Ouest (rue)	m.c	41	120,00	4 920,00	
C2	Ragréage mur double colombage - côté Sud	alloc	1	1 200,00	1 200,00	
C1	Ragréage mur isolé et gypse 16 - côté Sud et Nord	alloc	1	750,00	750,00	
C3	Ragréage avec C1, espace air, colombage et gypse 19	alloc	1	1 000,00	1 000,00	
C4	Ragréage avec C1 isolé, et C3 et colombage et gypse 19	alloc	1	1 000,00	1 000,00	
	Nouvelle retombée autour de la gaine de ventilation et ragréage de la composition de l'entre-plancher de la salle d'expo à l'interface avec le mur de fondation (préalable décontamination fongique)	alloc	1	2 500,00	2 500,00	
	Fermer la cloison donnant sous la volée de l'escalier d'issue	alloc	1	750,00	750,00	
	Peinturer salle de spectacle : tous les murs autour de la scène jusqu'à la première rangée de sièges ainsi que la porte et cadre de la porte d'issue en haut de l'escalier.	m.c	194	25,00	4 850,00	
	Peinture plafond en caisson au-dessus de la scène, zone actuellement peinte en noir	alloc	1	2 500,00	2 500,00	
	Peinturer dépôt : porte et cadre, trappe d'accès en bois, murs et plafond	alloc	1	1 000,00	1 000,00	
	Plinthe de vinyle du local technique	alloc	1	250,00	250,00	
	Remplacement du coupe-son et du seuil-tombant - 3 portes.	alloc	1	900,00	900,00	
	Trappes d'accès au plafond	alloc	1	800,00	800,00	
				sous total	22 420,00	22 420,00
DIVISION 11 - ÉQUIPEMENT						
	Nettoyage, ignifugation, couture des rideaux	alloc	1	4 000,00	4 000,00	
				sous total	4 000,00	4 000,00
DIVISION 15 - MÉCANIQUE -ÉLECTRIQUE						
	Couper gaine, installer volet coupe-feu et remplacement de la grille	alloc	1	2 500,00	2 500,00	
	Interventions sur composantes existantes (débrancher/rebrancher, relocalisation) projecteurs encastrés dans retombée à démolir, boîtier de protection sur contrôle des pompes, etc.	alloc	1	3 500,00	3 500,00	
				sous total	6 000,00	6 000,00
	Sous-total					83 456,45
	Profit et administration				15%	12 518,47
	Sous-total					95 974,92
	Cautionnement			\$8,5/1000		815,79
	Assurance			\$5/1000		479,87
				sous total		1 295,66
	SOUS-TOTAL AVANT TAXES					97 270,58
	T.P.S.				5,000%	4 863,53
	T.V.Q.				9,975%	9 702,74
	GRAND TOTAL TAXES INCLUSES					111 836,85

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—
Notre-Dame-de-Grâce, le **lundi 13 juillet 2015 à 11 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|------------------------|--|---|
| • Julie Faraldo-Boulet | Secrétaire d'arrondissement
substitut | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Brigitte Lemay | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des
parcs – actifs immobiliers |
| • Viviane Gauthier | Analyste de dossiers | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-15-AOP-DAI-025 - Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, 3755, rue Botrel - Fourniture et installation d'un nouveau plancher de scène et travaux connexes** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Ardec Construction Inc.	117 619,43 \$
Procova Inc.	108 766,35 \$
Entreprises Ricbo Inc.	125 427,83 \$

L'appel d'offres public de la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été publié dans Le Devoir et sur SEAO le 18 juin 2015.

La secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions à la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

SOUMISSION CDN-NDG-15-AOP-DAI-025

**Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, 3755, rue Botrel
Fourniture et installation d'un nouveau plancher de scène et travaux connexes**

SOUMISSIONS

1	Ardec Construction Inc.	117 619,43 \$
2	Procova Inc.	108 766,35 \$
3	Entreprises Ricbo Inc.	125 427,83 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	Ardec Construction Inc.
2	Procova Inc.
3	Entreprises Ricbo inc.
4	Société générale de construction BPF inc.

Préparé le 13 juillet 2015

Dossier # : 1155302005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15 -AOP-DAI-025.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024
Division :

Le : 2015-07-15

Dossier # : 1155302005

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet : Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire, Procova inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ, ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA), et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été faites en date du 14 juillet 2015.

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe) Appel d'offres : CDN-NDG-15-AOP-DAI-025

Entreprise	NEQ	Autorisation AMIP ¹	Attestation fiscale	Liste POC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Remarques	Conformité
Ardec Construction inc.	1147794813	s/o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		conforme
Procova inc.	1143985894	✓	✓				✓	✓	✓		conforme
Entreprises Ribco inc.	1164409055	s/o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		conforme

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
 NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
 2. Liste du contenu (Version du 2015-03-10) et REQ. Analyse de premier niveau.
 3. En date du 2015-07-14
 4. En date du 2015-07-14. Vise les contrats d'exécution de travaux.
 5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-20

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 868-3644
Division :

Dossier # : 1155302005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à accorder à la firme Procova inc. le contrat pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau plancher de scène et de travaux connexes à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 108 766,35 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-025

GDD 1155302005- 0151 -Travaux d'Install. - nouveau plancher de scène MC. NDG - Provoca inc.					
Calcul des dépenses					
Montant avant taxes		TPS	TVQ	Dépenses t.t.i	Crédits
Contrat	86 000,00 \$	4 300,00 \$	8 578,50 \$	98 878,50 \$	90 289,25 \$
Contingences	8 600,00 \$	430,00 \$	857,85 \$	9 887,85 \$	9 028,93 \$
Total contrat	94 600,00 \$	4 730,00 \$	9 436,35 \$	108 766,35 \$	99 318,18 \$
Incidences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total projet	94 600,00 \$	4 730,00 \$	9 436,35 \$	108 766,35 \$	99 318,18 \$

Information budgétaire:

Provenance

Compte budgétaire: Fonds de développement de l'arrondissement

Montant : 99 318,18 \$

Imputation

Compte budgétaire: PTI 2015 - 2017 RCA14 17220

Projet : 67851

Sous-projet : 1567851009

Projet Simon : **159070**

Montant : 99 318,18 \$

Information comptable:

Le détail des informations financières sont contenus dans le fichier suivant:



Fichier des infos budg. et compt. PTI - 0151 - Install. M.C. NDG - Plancher de scène -
Provoca inc..xls

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en Gestion de Ressources
financières

Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514-868-3644

Division : Direction des services
administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		94,600.00
TPS 5%		4,730.00
TVQ 9,975%		9,436.35
Contrat →		108,766.35
Ristourne TPS à 100%		(4,730.00)
Ristourne TVQ à 50%		(4,718.18)
Dépense →		99,318.18

99318.175

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **99,318.18**

GDD 1155302005- 0151 -Travaux d'Install. - nouveau plancher de scène M/C. NDG - Provoca inc.

Calcul des dépenses

Montant avant taxes	TPS	TVQ	Expenses t.t.i	Crédits
Contrat	86,000.00 \$	4,300.00 \$	8,578.50 \$	90,289.25 \$
Contingences	8,600.00 \$	430.00 \$	857.85 \$	9,028.93 \$
Total contrat	94,600.00 \$	4,730.00 \$	9,436.35 \$	99,318.18 \$
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total projet	94,600.00 \$	4,730.00 \$	9,436.35 \$	99,318.18 \$

DOSSIER	:	1155302005
Estimation du coût du projet	:	108,766.35 \$
Contrat travaux	:	108,766.35 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	(4,730.00)
Moins ristourne (TVQ)	:	(4,718.18)
Coût total du projet	=	99,318.18 \$

IMPUTATION

Requérant	:	59-00
Projet	:	67851
Sous-projet	:	1567851009
Exécutant	:	59-00
Projet SIMON	:	159070

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ut</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	99	0	0	0	99
Prévision de la dépense					
Brut	99	0	0	0	99
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0		0
Net	99	0	0	0	99
Écart	0	0	0	0	0



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : AOUT Année : 2015 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2015-08-10 Nom d'écriture : 150810udesjvc - GDD 1155302004 - 0152 - Réfection du plancher du gymnase CCOM. NDG

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0010000	300702	01819	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	99,318.18		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159070	000000	22015	00000		99,318.18	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												99,318.18	99,318.18	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.



Demande de virement de crédits

Période : _____ 1-Jun

Téléphone : 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : CDN NDG

Description du virement : 150601udesjvc - Travaux de mécanique Centre comm NDG- Construction BPF inc.GD
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159070	000000	22015	00000		99,318.18	
2	6406	0614220	800250	07211	57201	000000	0000	159070	000000	22015	00000	99,318.18		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														

Total de l'écriture 99,318.18 99,318.18

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

D 1155302003

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.9500998.800250.41000.71120.000000.0000.159070.000000.22015.00000
2	6406.0614220.800250.07211.57201.000000.0000.159070.000000.22015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder à la firme CES Distribution le contrat au montant de 73 212,84 \$ pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission déposée le 30 mars 2015, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 15-14198;

D'autoriser une dépense à cette fin de 70 044,90\$, plus taxes, pour un total de 80 534,12 \$ taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 7 321,29 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:27

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce a débuté en 2013 et la réception provisoire des travaux de construction est prévue en octobre 2015. En plus des travaux de construction, il est nécessaire d'acquérir des équipements et du mobilier afin d'assurer la pleine fonctionnalité de la bibliothèque et des espaces culturels de l'édifice et ce, en respectant les besoins et les orientations exprimés dans le programme fonctionnel et technique (PFT) et à l'ensemble des ajustements mineurs apportés en cours de réalisation du projet.

Un budget prévisionnel est réservé à même l'enveloppe globale du projet pour l'acquisition des équipements dont notamment, le rayonnage, le mobilier autoportant, le système de gradins télescopiques pour la salle multi fonctionnelle, la signalisation au niveau de l'immeuble, les équipements techniques (son, éclairage et audio-visuels), les équipements informatiques, etc.

Le cahier de charges pour l'acquisition du réseau des interconnexions audio-visuelles a été élaboré par la Direction de l'approvisionnement, en collaboration avec les ressources de l'arrondissement et le Service de la gestion et de la planification immobilière. La Direction de l'approvisionnement a piloté le processus d'appel d'offres.

Un appel d'offres sur invitation portant le numéro 15-14198 s'est tenu du 6 au 30 mars 2015. Cet appel d'offres comprenait les besoins pour le réseau des interconnexions audio-visuelles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce (CCNDG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Imagineo Inc., le contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AOP 15-13775 et autoriser une dépense à cette fin de 257 679,84 \$, plus les
-----------------------------	--

	taxes, pour un total de 296 267,40 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (un (1) soumissionnaire).
CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Les Solutions de rangement Prisma Inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage, groupe C, pour un montant de 163 250,85 \$, sans les taxes, et, à la firme Les systèmes Espaces / Max inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un meuble sur mesure (power wall), groupe D, pour un montant de 9 661,00 \$ sans les taxes aux prix et aux conditions des soumissions du 14 janvier 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 14-13716, et autoriser une dépense à cette fin de 172 911,85 \$ plus les taxes, pour un total de 198 805,39 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (deux (2) soumissionnaires).
CE 141378 3 septembre 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA 14170277 11 août 2014	Autoriser une dépense de 803 803,53 \$, taxes incluses pour la majoration des honoraires professionnels pour la réalisation du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (1033) - Approuver un projet d'avenant no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec le consortium d'architectes AFO («Atelier Big City», «FSA architecture inc.», «L'ŒUF») et les firmes en ingénierie «Pageau Morel et ass. inc.», «EGP inc.» et «Vinci consultants inc.», résolution CA10 170372, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 343 181,92 \$ à 2 146 985,45 \$, taxes incluses.
CA 14170276 11 août 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA13 170177 23 mai 2013	Autoriser une dépense de 15 400 107,10 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, et accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa maximale de 14 868 107,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5611.
CE13 0659 15 mai 2013	Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.
CA12 170296 5 septembre 2012	Autorisation de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
CA10 170372 6 décembre 2010	Accorder un contrat des services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale de 1 472 073,65 \$. (1104545002)

CA10 170188 28 juin 2010	Octroi des contrats de services professionnels aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce soit 84 656,25 \$ par contrat, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 391 676,25 \$, taxes incluses. (1101654002)
CA10 170082 12 avril 2010	Le conseil d'arrondissement adoptait les modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec et par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine. (1101654001)
CA10 170032 3 février 2010	Le conseil d'arrondissement approuvait le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autorisait la tenue du concours, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués. (1091654005)
CA09 170349 29 septembre 2009	Le conseil d'arrondissement octroyait à la firme PHD architecture - Philippe Drolet, architecte, le contrat pour des services de conseiller professionnel pour la préparation et la conduite du concours d'architecture du nouveau Complexe culturel Benny (bibliothèque et salle multifonctionnelle) au prix et aux conditions de sa soumission datée du 12 août 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 12634, et autoriser une dépense à cette fin de 43 344 \$. (1091654003)
CE09 1156 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait le virement budgétaire d'un montant de 3 298 000 \$ provenant du PTI du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce. (1094074040)
CE09 1154 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et autorisait les virements budgétaires requis pour la réalisation dudit projet pour un montant maximal de 9 146 000 \$ en provenance du programme triennal d'immobilisation du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'un virement de 3 200 000 \$. (1090003003)
CA08 170214 18 juin 2008	Le conseil d'arrondissement donnait un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le secteur de Benny Farm situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. (1080829013)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme CES Distribution, le plus bas des quatre soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres. Les documents et le processus sont conformes et répondent aux besoins des différents devis techniques du contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

Le contrat comprend l'intégration des diverses interconnexions audio-visuelles desservant le secteur culturel du centre. La tâche demandée est d'effectuer le câblage permanent, la fabrication et l'installation des plaques de branchements et l'installation et la mise en marche des baies de raccordements à travers le bâtiment. La conception des différentes interconnexions, le type et le nombre de câblages, la conception des dessins décrivant les détails pour les plaques de branchements, ainsi que les dessins décrivant les besoins pour les baies de raccordements ont déjà été établis par le scénographe.

La soumission déposée par la firme CES Distribution était valide du 20 mars au 20 juin 2015. L'arrondissement ayant été dans l'impossibilité de rencontrer cette échéance, la Direction de l'approvisionnement a transmis au fournisseur une demande de prolongation jusqu'au 30 septembre 2015 pour le maintien intégral de l'offre. Le 22 juin dernier, l'adjudicataire acceptait cette demande et en signant et retournant une lettre à cet effet à la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public. La soumission retenue est la moins élevée en termes de coûts et rencontre toutes les exigences requises pour ce contrat. CES Distribution - 63 677,18 \$, plus les taxes, pour un total de 73 212,84 \$ taxes incluses (TPS 5%, TVQ 9,975%).

L'acquisition et l'installation de ces équipements avaient été estimées en 2012 au budget à 50 000 \$ avant les taxes. Le montant de l'appel d'offres est donc de 27 % supérieur au montant estimé. Cette estimation avait été réalisée par un scénographe en 2009 et mise à jour en 2012.

Il est important de noter que l'équipement provient des États-Unis. En 2012, le taux de change était au pair ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'écart de 27 % est donc justifiable en vertu de l'inflation et du taux de change en vigueur. Une contingence de 10% est aussi demandée pour permettre d'ajuster l'équipement à l'état réel des lieux le cas échéant. Le devis ayant été préparé à partir des plans du projet, il est possible que certaines modifications soient nécessaires compte tenu du projet tel que construit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que dans l'intervention du Service des finances, Directions des opérations budgétaires et comptables.

	Excluant les taxes	Montant maximum autorisé incluant les taxes
Travaux forfaitaires	63 677,18 \$	
Contingence (10%)	6 367,72 \$	
	Sous-total: 70 044,90 \$	Total: 80 534,12 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, qui comprend la bibliothèque Benny et des espaces culturels, dont une salle multi fonctionnelle pouvant accueillir 200 spectateurs, a été conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable en vue de l'obtention d'une certification LEED argent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat, au plus tard le 10 août 2015, est essentiel pour assurer le respect des conditions de l'appel d'offre et de l'échéancier déjà établi en considération des activités subséquentes telles que : le déménagement, l'ouverture du centre culturel et le début de la programmation en tant que diffuseur culturel prévu pour l'ouverture en janvier 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement, en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, mettra en place un plan de communication pour l'ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce qui comprend une bibliothèque et des espaces culturels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 10 août 2015
Fabrication : septembre 2015
Livraison et installation : novembre 2015
Ouverture du centre culturel : janvier 2016
Début de la programmation culturelle : janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle, adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées. Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites avant l'émission du dossier d'invitation et également avant l'évaluation des soumissions reçues par le Service de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Sophie CHARLEBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de division

Tél : 514 872-6365
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Gilles BERGERON
Directeur

Tél : 514 868-5024
Télécop. :

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

La soumission



[15-14198 CES Distribution.pdf](#)

La lettre pour le prolongement de l'offre



[020746.PDF](#)

Appel d'offres lancé par l'approvisionnement

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de division

Tél : 514 872-6365
Télécop. :

Service de l'approvisionnement
 Direction générale adjointe – Services Institutionnels
 9515, rue Saint-Hubert
 Montréal (Québec) H2M 1Z4

SECTION IV
 FORMULAIRES DE
 SOUMISSION
 Page sommaire

Appel d'offres sur invitation
 N° 15-14198
 biens et services généraux
 APP_139_BS_201107_invitation_R1201502

Émission :	Fermeture :	A :
6 mars 2015	20 mars 2015	11 h

A59 – Réseau des interconnexions et audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce

Cette soumission devra être reçue au Service de l'approvisionnement situé au 9515, rue Saint-Hubert, **avant 11 h le 20 mars 2015**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service de l'approvisionnement.

Aucune garantie de soumission n'est exigée pour cet appel d'offres.

Description et sommaire de soumission	Montant
La fourniture et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux documents du présent appel d'offres.	
Montant total avant taxes :	63 677.18 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	3 183.86 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	6 351.80 \$
Montant total :	73 212.84 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1149673619 *JS* Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Nous, soussignés..... (CES Distribution) 9097-1086 Québec inc.
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

4061 rue Garand, Laval, Qc, H7L 5Z5

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) :

ERIC GARIEPY

Téléphone : 450-625-8227

Télécopieur : 450-625-2518

Courriel : egariepy@cesdistribution.com

Signature: *[Signature]*

Jour 27

Mois Mars

Année 2015

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe - Services institutionnels
3015, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR TÉLÉCOPIE

Le 22 juin 2015

Monsieur Eric Gariépy
9097-1088 Québec inc. (CFS Distribution)
4001, rue Garand
Laval (Québec) H7L 5Z5

Télécopieur : 450 625-2518

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres n° 15-14108
A59 – RÉSEAU DES INTERCONNEXIONS ET AUDIO-VISUELLES POUR LE CENTRE
CULTUREL NOTRE DAME DE GRÂCE**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 1 des clauses administratives particulières, et dont l'ouverture a eu lieu le 20 mars 2015, est insuffisant.

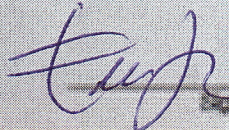
À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2015.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Veuillez nous retourner votre réponse par télécopieur à mon attention avant le 30 juin 2015.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

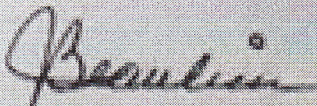
22 juin 2015

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Johanne Beaulieu
Agente d'approvisionnement I

Courriel : jbeaulieu@ville.montreal.qc.ca

Tél : 514 872-4437

Téléco : 514 872-9683

JB/ml

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Conformément à la politique d'approvisionnement dont s'est dotée la Ville de Montréal et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, c'est le Service de l'approvisionnement qui a assumé la responsabilité de l'ensemble du processus d'appel d'offres pour le présent dossier, lequel processus comprend notamment la validité des documents d'appel d'offres et des soumissions.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 868-3644
Division :

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce.
- accorder une dépense de 80 534,12\$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire)

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Travaux forfaitaires	63 677,18 \$	3 183,85 \$	6 351,80 \$	73 212,83 \$	6 359,75 \$	66 853,08 \$
Contingences	6 367,72 \$	318,39 \$	635,18 \$	7 321,29 \$	635,98 \$	6 685,31 \$
TOTAL	70 044,90 \$	3 502,24 \$	6 986,98 \$	80 534,12 \$	6 995,73 \$	73 538,39 \$

LE FINANCEMENT DU DOSSIER:

Le financement de cette dépense est assuré à 40,0 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 29 415,36 \$ net de ristourne et à 60,0% par la ville centrale FEC pour un montant de 44 123,03 \$ net de ristourne.

	Montant
Ville centre programme FEC	44 123,03 \$
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	29 415,36 \$
TOTAL	73 538,39 \$

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE CENTRALE (FEC) (60,0%)

Ce projet bénéficie d'une contribution de la Ville centre dans le cadre du Programme Forum des équipements culturels (FEC). Le comité exécutif (CE09 1154 – 25 juin 2009) a autorisé un virement budgétaire de 3 298 000 \$ en provenance du Service du développement culturel, de la qualité du milieu

de vie et de la diversité ethnoculturelle, afin d'honorer la portion ville qui a été autorisée à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le comité exécutif (CE13 0659 – 15 mai 2013) a également autorisé une majoration de 180 307 \$ pour le projet de l'espace diffusion culturelle.

Les crédits demandés de 44 123,03 \$ sont disponibles au règlement d'emprunt **09-017 (FEC - Ville)**.

Informations comptables:

Provenance	Crédit	Contrat
6101-7709017-802600-01909-57201-000000-0000-112522-000000-98001-00000 Entité: AI-Général - Ville de Montréal Source: 09-017 Forum des équip.culturels CM09 0197 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Travaux de construction Projet: Crédits non affectés Catégorie d'Actif: Non déterminé	44 123,03 \$	
Imputation		
6101-7709017-800250-07231-57401-000000-0000-159007-000000-22040-00000 Entité: AI-Général - Ville de Montréal Source: 09-017 Forum des équip.culturels CM09 0197 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Bibliothèques Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159007 Catégorie d'Actif: Bibliothèques et maisons de la culture - Acquisition (D.V.25 ans)	44 123,03 \$	48 320,47 \$

Le budget requis de 44 000 \$ pour la portion FEC est disponible au sous-projet # 0930099- 004 Espace diffusion culturelle/projet construction d'une bibliothèque Benny -NDG. Le virement budgétaire suivant sera effectué suite à l'approbation de ce dossier:

Provenance

Sous-projet : **0930099 004** - Intégra. Espace diffusion culturelle/projet construction de la bibliothèque Benny NDG
 SIMON : **128048**
 Budget : **CORPO**
 Montant net : 44,00\$

Imputation

Sous-projet : **1530099 006** - Installation du système de gradins télescopiques Centre Culturel (FEC)
 SIMON : **159007**
 Budget : **CORPO**
 Montant net : 44,00 \$

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE L'ARRONDISSEMENT (40,0%)

La participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à ce projet s'élève donc à 29 415,36 \$ net de ristourne.

Informations comptables:

Les crédits requis de 29 000 \$, sont disponibles au règlement d'emprunt **(Arrondissement)# RCA10 17177**.

Provenance	Crédit	Contrat
6406-0610177-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA10 17177 Constr. biblioth. NDG CA10 170017 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Travaux de construction Projet: Crédits non affectés - ARR. Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Catégorie d'Actif: Non déterminé	29 415,36 \$	
Imputation		
6406-0610177-800250-07231-57401-000000-0000-159008-000000-22040-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA10 17177 Constr. biblioth. NDG CA10 170017 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Bibliothèques Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159008 Catégorie d'Actif: Bibliothèques et maisons de la culture - Acquisition (D.V.25 ans)	29 415,36 \$	32 213,65 \$

Le budget requis de 29 000,00 \$ pour la portion Arrondissement est disponible au sous-projet # 0930099-001 Programme construction une nouvelle bibliothèque secteur NDG-PTI. Le virement budgétaire suivant sera fait suite à l'approbation de ce dossier.

Provenance

Sous-projet : **0930099-001** - Programme construction une nouvelle bibliothèque secteur NDG-PTI
 SIMON : **124481**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 29,00 \$

Imputation

Sous-projet : **1530099-007** - Installation du système de gradins télescopiques Centre Culturel (ARRON)
 SIMON : **159008**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 29,00\$

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
 Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
 Directeur
Tél : 514-878-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Le : 2015-07-23

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Direction générale adjointe – Services institutionnels – Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres sur invitation no: 15-14198

Titre : A59 – Réseau des interconnexions et audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce

Date de lancement : Le 6 mars 2015

Date d'ouverture : Le 30 mars 2015

Firmes invitées (10) :

Solotech inc.
CEV inc. (Cite Vidéo électronique)
9021-9395 Québec (Omnison et Lumières)
Le groupe Kloda Focus inc.
9097-1086 Québec inc. (CES Distribution)
XYZ Technologie Cukturalelle inc.
Applied Electronics Limited
TKNL inc.
Groupe Studio Pro Technologie

Prisma-Scène inc.

Soumissionnaires (4) :

9097-1086 Québec inc. (CES Distribution)
9021-9395 Québec (Omnison et Lumières)
Prisma-Scène inc.
Solotech inc

Non répondu (6) :

CEV inc. (Cite Vidéo électronique)
Le groupe Kloda Focus inc.
XYZ Technologie Cukturale inc.
Applied Electronics Limited
TKNL inc.
Groupe Studio Pro Technologie

Analyse des soumissions :

Le processus d'appel d'offres sur invitation et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal;
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- L'encadrement « Confidentialité des estimations des contrats »;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LMCP).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Les 4 soumissions reçues sont conformes au devis et aux conditions du cahier des charges 15-14198, suite à l'étude de conformité administrative et technique des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat à la firme CES Distribution au prix de sa soumission, conformément à la clause 4 des clauses administrative particulières : « Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme »,

Tableau de prix (ci-joint) :



14198-tcp.pdf

Adjudicataire recommandé :

D'accorder l'octroi de ce contrat à la firme CES Distribution au montant maximal de 80

534,12 \$ (contrat 73 212.84 \$ + contingences 7 321.28 \$) incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation du réseau des interconnexions et audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation no 15-14198.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION


Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement I
Tél : 514 868-3867

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Danielle CHAURET
Chef de Section
Tél : 514-872-2519
Division : Acquisition de biens et services

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Geneviève Leary 
2	Titre de l'appel d'offres	A59 – Réseau des interconnexions et audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	15-14198
5	Préposée au secrétariat	Michelle Lee (Le 9 avril 2015)
6	Type de sollicitation	Invitation
7	Date d'ouverture	lundi 30-03-2015
8	Service requérant	Dr. Culture, Sports, Loisirs et Dév. Social - Arr. CDN-NDG
9	Requérant	Mylène Robillard

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	CES Distribution		Net 30 jours	Non requise		Entre 6 et 24 juillet 2015	Conforme	13837
2	Prisma-Scène inc.		Net 30 jours	Non requise		Entre 6 et 24 juillet 2015	Conforme	13838
3	9021-9395 Québec inc. (Omnison et Lumières)		Net 30 jours	Non requise		Entre 6 et 24 juillet 2015	Conforme	13839
4	Solotech inc.		Net 30 jours	Non requise		Entre 6 et 24 juillet 2015	Conforme	13840
5								

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		15-14198		Titre de l'appel d'offres:		A59 – Réseau des interconnexions et audio-visuelles pour le centre culturel Notre-Dame-de-Grâce			
Geneviève Leary				CES Distribution		Prisma-Scène inc.		9021-9395 Québec inc. (Omnison et Lumières)		Solotech inc.			
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1	Câblage permanent et mobile	1	1	37 644,03 \$	37 644,03 \$	26 000,59 \$	26 000,59 \$	55 000,00 \$	55 000,00 \$	61 652,71 \$	61 652,71 \$		
2	Plaques de branchements	1	1	9 958,96 \$	9 958,96 \$	18 735,88 \$	18 735,88 \$	29 500,00 \$	29 500,00 \$	17 203,20 \$	17 203,20 \$		
3	Armoires audio-visuelles et Baies de raccordements	1	1	16 074,19 \$	16 074,19 \$	19 334,84 \$	19 334,84 \$	4 950,00 \$	4 950,00 \$	22 887,94 \$	22 887,94 \$		
				Total	63 677,18 \$	Total	64 071,31 \$	Total	89 450,00 \$	Total	101 743,85 \$	Total	
				TPS	3 183,86 \$	TPS	3 203,57 \$	TPS	4 472,50 \$	TPS	5 087,19 \$	TPS	
				TVQ	6 351,80 \$	TVQ	6 391,11 \$	TVQ	8 922,64 \$	TVQ	10 148,95 \$	TVQ	
				TOTAL	<u>73 212,84 \$</u>	TOTAL	<u>73 665,99 \$</u>	TOTAL	<u>102 845,14 \$</u>	TOTAL	<u>116 979,99 \$</u>	TOTAL	<u></u>

Soumissionnaire le moins cher au total →

CES Distribution	63 677,18 \$	+ TPS	3 183,86 \$	+ TVQ	6 351,80 \$	=	73 212,84 \$
-------------------------	--------------	-------	-------------	-------	-------------	---	---------------------

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le coût lié au contrat à la firme CES Distribution pour l'acquisition et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles est lié au budget autorisé par le comité exécutif via le dossier 1131354001 (CE13 0659), en mai 2013, soit l'autorisation d'un ajout financier exceptionnel et non-récurrent de 2 117 725 \$ du budget du Service de la culture vers le budget de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce ainsi au budget a été révisé via le dossier 1140794027 (CE14 1378), en septembre 2014, d'autoriser un virement de crédit additionnel de 639 407,65 \$ (taxes incluses) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culture.

Afin d'avoir un portrait complet, en mai 2009, le budget original avait été adopté par le comité exécutif via le dossier 1090003003 (CE09 1154). Enfin, en juin 2009, via le dossier 1094074040 (CE09 1156) le comité exécutif autorisait un virement budgétaire pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction de bibliothèque dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sophie CHARLEBOIS
architecte
Tél : 514-872-0184

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
chef de division
Tél : 514-872-3160

Le : 2015-07-28

Division : Division des Quartiers culturels

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Un système d'interconnexions audiovisuelles est requis pour l'opération des installations de diffusion culturelle du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce. Dans le budget global du projet, qui est de 22 026 014 \$ (taxes incluses), un montant de 1 034 775 \$ (taxes incluses) a été prévu pour l'achat des équipements premiers (voir pièce jointe, item III). Le montant total pour l'acquisition et l'installation du système (80 534,12 \$) est inclus dans les prévisions d'acquisition des équipements. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assurera la coordination du démarrage des installations avec la fin des travaux de construction.

[00suivi budgétaire CCNDG-R120150721.pdf](#)**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par intérim
Tél : 514 872-3957

Andrée MARCIL
Gestionnaire immobilier
Tél. 514 872-9404
En remplacement de Marie-Hélène LESSARD
Chef de section - Gestion immobilière -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par intérim
Tél : 514 872-3957

Arrondissements
(Vacances du 20 juillet au 7 août 2015)

Myrith YASSA
Gestionnaire immobilier
Tél. 514 280-4156

Division :

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
SUIVI BUDGÉTAIRE

	Budget original basé sur PFT mai 2009		Budget révisé à la hausse Résolution CE 13 0659 mai 2013		Budget révisé Résolution CA 14170276, CE 141378 sept 2014	
	préparé par BCS	approuvé par CE	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)
	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)				
I TRAVAUX DE CONSTRUCTION (taxes incluses)	12 652 340 \$	12 097 047 \$	15 428 851 \$	14 757 886 \$	16 909 091 \$	16 093 104 \$
Superficie brute - Total m ²	4 375		4 280	4 280	4 280	4 280
Coût des travaux taxes incluses (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	11 502 127 \$		13 516 461 \$	12 928 661 \$	13 516 461 \$	12 928 661 \$
Prix séparé - rampe d'accès			28 744 \$	27 494 \$	28 744 \$	27 494 \$
CONTINGENCES post-contractuelles	1 150 213 \$		1 351 646 \$	1 292 866 \$	2 831 886 \$	2 628 084 \$
INCIDENCES de construction	0 \$		532 000 \$	508 865 \$	532 000 \$	508 865 \$
IIA CONCOURS D'ARCHITECTURE (taxes incluses)	488 395 \$	466 960 \$	480 294 \$	459 019 \$	480 294 \$	459 019 \$
Professionnel concours	43 344 \$		43 344 \$			
Coût du concours (4 finalistes)	392 000 \$		338 625 \$			
Incidences	53 051 \$		53 051 \$			
Commission technique et jury			45 274 \$			
IIIB HONORAIRES PROFESSIONNELS (après concours) (taxes incluses)	1 529 590 \$	1 508 465 \$	2 316 416 \$	2 215 314 \$	2 316 416 \$	2 215 314 \$
Architecture,Électromécanique, Structure, Civil - avant taxes	1 350 631 \$		1 193 246 \$		1 543 768 \$	
Contingences (incluant consultants) -avant taxes			716 000 \$		330 557 \$	
Incidences Autres (designer scénographe, etc.) -avant taxes	0 \$		112 773 \$		147 694 \$	
Honoraires avant taxes	1 350 631 \$		2 022 019 \$		2 022 019 \$	
Coût total des honoraires (taxes incluses)	1 529 590 \$		2 316 416 \$		2 316 416 \$	
III ÉQUIPEMENTS (taxes incluses)	1 025 325 \$	980 325 \$	1 034 775 \$	989 775 \$	1 034 775 \$	989 775 \$
Multifonctionnel- équipements scénographiques	900 000 \$					
Taxes (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	125 325 \$					
IV Œuvre d'art (taxes incluses)	122 554 \$	117 875 \$	132 929 \$	127 142 \$	132 929 \$	127 142 \$
Coût de l'oeuvre d'art (taxes incluses)	102 150 \$		108 651 \$			
Contingences			4 370 \$			
Incidences	20 404 \$		5 749 \$			
honoraires pour les 3 finalistes (maquette)			14 159 \$			
honoraires membre du jury						
V FRAIS ADMINISTRATIFS CONTINGENTS (taxes incluses)	833 231 \$	756 198 \$	94 739 \$	90 545 \$	94 739 \$	90 545 \$
Fond de prévoyance (incidences travaux et professionnels)	833 231 \$					
économiste de la construction serv de base et contingence			72 692 \$			
économiste de la construction -incidences			16 931 \$			
SP scénographie			5 116 \$			
VI MOBILIER ET AMEUBLEMENT (taxes incluses)	1 048 110 \$	1 002 110 \$	1 057 770 \$	1 011 770 \$	1 057 770 \$	1 011 770 \$
Multifonctionnel	170 000 \$		170 000 \$			
Bibliothèque	750 000 \$		750 000 \$			
Taxes (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	128 110 \$		137 770 \$			
VII Coût du projet d'immobilisation (I,II,III,IV,V,VI) (taxes incluses)	17 699 544 \$	16 928 980 \$	20 545 774 \$	19 651 451 \$	22 026 014 \$	20 986 669 \$
VIII Collection première	4 000 000 \$	3 826 049 \$	4 000 000 \$	3 826 049 \$	4 000 000 \$	3 826 049 \$

PJ : GDD 1150639013-acquisition installation-interconnexion audio visuel

Dossier # : 1150639013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- D'accorder à la firme CES Distribution le contrat au montant de 73 212,84 \$ pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission déposée le 30 mars 2015, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 15-14198;
- D'autoriser une dépense à cette fin de 70 044,90\$, plus taxes, pour un total de 80 534,12 \$ taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 7 321,29 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant;

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 80 534.12 \$ toutes taxes incluses, ou 73 538.39 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

Information budgétaire et comptable

Un engagement de gestion no **CC50639013** au montant de 44 124 \$ est inscrit au compte de provenance.



Virement crédit - GDD 1150639013.xls

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Direction conseil et soutien
financier - PS Brennan 2

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

Incidence	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

TOTAL imputable **0.00**

DOSSIER	:	
Estimation du coût du projet	:	0.00 \$
Contrat travaux	:	0.00 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	-
Moins ristourne (TVQ)	:	-
Coût total du projet	=	0.00 \$

IMPUTATION

Requêtant	:	
Projet	:	
Sous-projet	:	
Exécutant	:	0
Projet SIMON	:	

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Écart	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : JUL Année : 2015 **JUL-15** Description de l'écriture : GDD 1150639013

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7709017	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		44,124.00	
2	6101	7709017	800250	07231	57401	000000	0000	157779	000000	22040	00000	44,124.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												44,124.00	44,124.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7709017.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	44,124.00
2	6101.7709017.800250.07231.57401.000000.0000.157779.000000.22040.00000	44,124.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-28 14:46

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156055002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA14 17243** approuvé par le conseil d'arrondissement en décembre 2014 inclut les équipements susmentionnés.

La résolution du conseil d'arrondissement **CA15 170124** concernant l'octroi des acquisitions des châssis de camion.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces équipements permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de procéder à l'exécution de travaux à la Direction des travaux publics. Ces équipements compléteront les camions bennes et seront utilisés en période hivernale pour les activités d'épandages d'abrasifs à la Division de la Voirie. Cette acquisition respecte la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics.

JUSTIFICATION

Ces équipements remplaceront les unités 396-04021, 396-04022 et 924-01487. L'achat des épanduses se fera dans le but de compléter l'aménagement des camions châssis lourds acquis par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et numéro de sous projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ces acquisitions se font via les appels d'offres publics 15-14334 et 15-14404 préparés par la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet :

Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.



[Epandeur 7 verges classe 924.pdf](#) [Epandeur 8 verges classe 923.PDF](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

 * SOUMISSION *

rollandd 2015-07-14 07:19:16

EQUIPEMENTS TWIN INC
 10401 PARKWAY
 MONTREAL, QUEBEC, CANADA
 H1J 1R4 Tel: 514-353-1190 Succ: 03

SOUMISSION: I-5005223
 DATE.....: 14-07-15
 DATE REQ.: 31-12-99
 DATE R-V.:
 DATE LIVR PREV:

VENDU A: (VILLMONT)
 VILLE DE MONTREAL, SECT VERIF. ET PAIEMENT
 85 NOTRE -DAME E BUREAU 3100
 MONTREAL, QUE
 CANADA H2Y 1B5

EXPEDIE A: (COTE%)
 M E M E

TEL: 514-868-4469 TELEEC: P/O CLIENT:

EQU. MARQUE..: MG	MODELE..: MGEA07MM	NO DE SERIE:
EQU. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:
EQU. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:
VEH. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:
MOTEUR.....:	AIR CLIM:	ANNEE.....: 2015
TRANSMISSION..:	PTO.....:	C/A.....: HB: .0
NO D'UNITE...:	ODOMETRE:	COUPON.....:
COMMANDE PAR : ALAIN FORTIN	REF:	VIA:
CODE CLIENT..: VILLMONT	CAISSIER: MAISON	REPRESENTANT: RDAMOUR

QTE	COM	NO	PIECE	DESCRIPTION	QTE	QTE	BO	LIVR	U/M	PRIX	REG	PRIX	UNIT	TOTAL	NET
1			DIVERS/MISC	DIVERS/MISC	1	UN				0.00		0.00		0.00	
1			PIENPN	OPTION LUMIERES LED	1	UN				225.00		225.00		225.00	
-1			PIENPN	CREDIT GRILLAGE HYDR.	-1	UN				550.00		550.00		-550.00	
1			TOTSAV	TOTAL SABLEUSE EN "V"	1	UN				47,656.00		47,656.00		47,656.00	

FOURNIR ET INSTALLER EPANDEUR EN ACIER INOXYDABLE SS304L
 AVEC TOUTES LES LUMIERES LED
 ENLEVER LE SYSTEME HYDRAULIQUE DES GRILLAGES SUR LE DESSUS

 SOUS-TOTAL: \$47,331.00
 (898452032 RT) TPS/TVH...: \$2,366.55
 (1019197065 TQ0001) T.V.Q.....: \$4,721.27
 =====
 TOTAL.....: \$54,418.82
 =====

CETTE SOUMISSION EST VALIDE POUR 30 JOURS
 TERMES: AU COMPTE 30 JOURS Init: _____

SIGNATURE: _____
 Personne autorisee.

DATE: _____

 ** SOUMISSION **

rollandd 2015-06-17 13:15:22

EQUIPEMENTS TWIN INC
 10401 PARKWAY
 MONTREAL, QUEBEC, CANADA
 H1J 1R4 Tel: 514-353-1190 Succ: 03

SOUMISSION: I-5004236
 DATE.....: 17-06-15
 DATE REQ.: 31-12-99
 DATE R-V.:
 DATE LIVR PREV:

VENDU A: (VILLMONT)
 VILLE DE MONTREAL, SECT VERIF. ET PAIEMENT
 85 NOTRE -DAME E BUREAU 3100
 MONTREAL, QUE
 CANADA H2Y 1B5

EXPEDIE A: (VCOTEDES)
 VILLE DE MONTREAL/ARRONDISSEMENT COTE DE
 6960 AVE. DARLINGTON
 COTE DES NEIGES, QUEBEC
 H3S 2K1

TEL: 514-868-4469 TELEC: P/O CLIENT: . TEL: 514-872-1771

EQU. MARQUE..: MG	MODELE..: MGEA08IN	NO DE SERIE:	
EQU. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:	
EQU. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:	
VEH. MARQUE..:	MODELE..:	NO DE SERIE:	
MOTEUR.....:	AIR CLIM:	ANNEE.....:	
TRANSMISSION.:	PTO.....:	C/A.....:	HB: .0
NO D'UNITE...:	ODOMETRE:	COUPON.....:	
COMMANDE PAR : ALAIN FORTIN	REF:	VIA:	
CODE CLIENT..: VILLMONT	CAISSIER: MAISON	REPRESENTANT: RDAMOUR	

QTE	COM	NO	PIECE	DESCRIPTION	QTE	BO	QTE	LIVR	U/M	PRIX	REG	PRIX	UNIT	TOTAL	NET
1				DIVERS/MISC	1				UN	0.00		0.00		0.00	
1				MGLEA08IN	1				UN	30,358.00		30,358.00		30,358.00	
1				PIENPN	1				UN	5,750.00		5,750.00		5,750.00	

FOURNIR ET INSTALLER EPANDEUR EN ACIER INOX 8 VERGES CUBES
 AVEC OPTION DE PORTE DE DECHARGEMENT ARRIERE AVEC BARRURE MANUEL
 INCLUANT LUMIERES LED
 TEL QUE CELLE LIVRE EN 2014

	SOUS-TOTAL:	\$36,108.00
(898452032 RT) TPS/TVH....:	\$1,805.40
(1019197065 TQ0001) T.V.Q.....:	\$3,601.77
	TOTAL.....:	\$41,515.17

CETTE SOUMISSION EST VALIDE POUR 30 JOURS
 TERMES: AU COMPTE 30 JOURS Init: _____

SIGNATURE: _____ DATE: _____
 Personne autorisee.

Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet :

Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Conformément à la politique d'approvisionnement dont s'est dotée la Ville de Montréal et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, c'est le Service de l'approvisionnement qui a assumé la responsabilité de l'ensemble du processus d'appel d'offres pour le présent dossier, lequel processus comprend notamment la validité des documents d'appel d'offres et des soumissions.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 868-3644
Division :

Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- accorder à la firme Équipements Twin inc. un contrat au montant de 137 449,16\$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation de deux épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire).
- autoriser une dépense de 149 449,16\$ laquelle comprend une dépense supplémentaire non taxable de 9 000\$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Contrat Équipements Twin inc.	119 547,00 \$	5 977,35 \$	11 924,81 \$	137 449,16 \$	11 939,76 \$	125 509,40 \$
Entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers	9 000,00 \$	- \$	- \$	9 000,00 \$	- \$	9 000,00 \$
TOTAL	128 547,00 \$	5 977,35 \$	11 924,81 \$	146 449,16 \$	11 939,76 \$	134 509,40 \$

Les crédits demandés de 134 509,40\$ sont disponibles au règlement d'emprunt **RCA14 17243**

Informations financières:

Un virement de crédit sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement dans le compte suivant:

Provenance	Crédit	Contrat
6406-0614243-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Biens durables - travaux de construction Projet: Remplacement de véhicules Catégorie d'Actif: Non déterminé	134 509,40 \$	
Imputation		
6406-0614243-800250-03103-57401-000000-0000-159059-000000-32050-0000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et réparation des chaussées et trottoirs Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159059 Catégorie d'Actif: Véhicules lourds (V.D. 10 ans)	134 509,40 \$	146 449,16 \$

Informations budgétaires:

Le budget requis de 135 000\$ pour le financement de ce dossier est **disponible au PTI 2015** de l'arrondissement comme suit:

Provenance

Compte budgétaire: **Programme de remplacement de Véhicules 2015-2017**

Montant: 135 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 001

Projet SIMON: 154257

Imputation

Compte budgétaire: **Fourniture et installation 3 épanduses d'abrasif et 1 sous-chassis**

Montant: 135 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 008

Projet SIMON: 159059

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Geneviève REEVES
Directrice par intérim
Tél : 514-868-4358
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 15-14334

Titre : A54, A56, A57 ET A59 - FOURNITURE D'ÉPANDEURS À ABRASIFS DE 5 V.C ET 8 V.C EN ACIER INOXYDABLE

Date de lancement : 25 mars 2015

Date d'ouverture : 13 avril 2015

Preneurs du cahier des charges (3):

Michel Gohier Itée (Equipements Twin inc.)
Service d'Équipement G.D. inc.
Tenco inc.

Soumissionnaires (2):

Michel Gohier Itée (Equipements Twin inc.)
Tenco inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

Service d'Équipement G.D. inc.: Il était trop compliqué de modifier les machines (table de coupe, plieuse, soudeuse) pour seulement deux épandeurs en acier inoxydable. Les équipements sont principalement montés pour la transformation d'acier. Ils modifient leurs montages pour plusieurs saieuses (5-10 ou plus).

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le prix de la soumission de la firme Tenco inc. a été corrigé. La différence entre les prix inscrits sur la soumission et ceux inscrits au tableau des prix est due à une erreur de calcul de la TVQ.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Équipements Twin inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 15 avril 2015.

L'appel d'offres combinait les besoins de quatre arrondissements, soit, du Plateau Mont-Royal, de Côte-des-Neiges – Notre-Dame de Grâce, de Rosemont- La Petite-Patrie et d' Ahuntsic-Cartierville pour la fourniture d'épandeurs à abrasifs de 5 v.c et 8 v.c en acier inoxydable.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame de Grâce, fait l'acquisition d'un épandeur à abrasifs de 5 v.c en acier inoxydable, incluant équipements et accessoires selon les devis n° 92315A11.

De plus à l'appel d'offres, il est demandé qu'à titre accessoire, des options manufacturières et ou équipements autres que ceux spécifiés pourraient être requis en cours de contrat auprès des adjudicataires, et ces besoins feront l'objet d'une négociation spécifique entre la Ville et le fournisseur, pourvu que la valeur des options n'augmente pas de plus de 20 % du prix de base. L'arrondissement a décidé de se prévaloir de la clause pour acquérir une porte de chargement arrière incluant les lumières LED.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 6 des clauses particulières : *pour l'attribution des contrats de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme. Le plus bas soumissionnaire conforme déterminé, des recommandations d'octroi seront présentées en sa faveur après des diverses instances.*



Tableau des prix reçus : [14334-tcp.pdf](#)

Montant de l'offre pour deux épandeurs:

60 716,00 \$ + 11 500,00 \$ (Options) + 3 610,80 \$ \$ TPS (5 %) + 7 203,55 \$ TVQ (9,975%) = 83 030,35 \$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Équipements Twin inc. la commande au montant de **83 030,35 \$ incluant les taxes**, pour l'acquisition de deux épandeurs, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-14334.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

et

Appel d'offres public no 14-14404

Titre : A58, A59 – FOURNITURE D'ÉPANDEURS À ABRASIF À DÉCHARGEMENT ARRIÈRE ET INSTALLATION SUR DES MODULES POUR CAMIONS MULTIMODES

Date de lancement : 15 avril 2015

Date d'ouverture : 11 mai 2015

Preneurs du cahier des charges (3):

Équipements Twin inc.
Service d'Équipements G.D. inc.
Tenco inc.

Soumissionnaire(1):

Équipements Twin inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

§ Service d'Équipements G.D. inc. : Il était trop compliqué de modifier les machines (table de coupe, plieuse ,soudeuse) pour seulement deux épandeurs Les modifications de montage pour plusieurs saleuse (5-10 ou plus) mais pas pour deux.

§ Tenco inc. : Aucune réponse

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives de la seule soumission reçue, nous constatons que la proposition de la firme Équipements Twin inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 15 mai 2015.

La proposition a franchi avec succès la conformité administrative a été transmise pour la conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques selon le principe de l'analyse de la soumission la plus basse. La conformité technique a été effectuée par l'arrondissement le Service du matériel roulant et des ateliers.

L'appel d'offres combinait les besoins de deux arrondissements, soit, de Villeray- Saint-Michel-Parc-Extension et de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a fait l'acquisition d'un épandeur à abrasif, incluant équipements et accessoires selon le devis n° 92415A11.

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le prix a été revu légèrement à la baisse.

De plus à l'appel d'offres, il est demandé qu'à titre accessoire, des options manufacturières et ou équipements autres que ceux spécifiés pourraient être requis en cours de contrat auprès des adjudicataires, et ces besoins feront l'objet d'une négociation spécifique entre la Ville et le fournisseur, pourvu que la valeur des options n'augmente pas de plus de 20 % du prix de base. L'arrondissement a décidé de se prévaloir de la clause pour acquérir les lumières LED et de retirer le système hydraulique des grillages sur le dessus.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses particulières : « la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme ».



Tableau des prix reçus : [TCP après négo.pdf](#)

Montant unitaire révisé de l'offre:

47 656,00 \$ - 325,00 \$ (options) + 2 366,55 \$ TPS (5 %) + 4 721,27 TVQ (9,975%) = 54 418,82 \$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Équipements Twin inc. la commande au montant de **54 418,82 \$ incluant**

les taxes, pour la fourniture d'un épandeur, suite à l'appel d'offres public no 15-14404.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Danielle CHAURET
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-1027
Division :

9515, rue St-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Tableau de prix

Appel d'offres public

TITRE: A54, A56, A57 et A59 – Fourniture d'épandeurs à abrasifs de 5 v.c et 8 v.c en acier inoxydable		Ouverture des soumissions jour mois année 13 4 2015			No soumission 15-14334	
		Equipements Twin inc. # 13878 *			Tenco inc. # 13879	
Article		Qtée	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total
1	Fourniture d'épandeurs à abrasifs de 5 V3 en acier inoxydable avec les caractéristiques, l'équipement et les accessoires exigés au devis.	2	26 875,00 \$	53 750,00 \$	39 062,50 \$	78 125,00 \$
2	Fourniture d'épandeurs à abrasifs de 8 V3 en acier inoxydable avec les caractéristiques, l'équipement et les accessoires exigés au devis.	4	30 358,00 \$	121 432,00 \$	45 312,50 \$	181 250,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :			175 182,00 \$		259 375,00 \$	
T.P.S. 5 % :			8 759,10 \$		12 968,75 \$	
T.V.Q. 9,975 % :			17 474,40 \$		25 872,66 \$	
MONTANT TOTAL :			201 415,50 \$		298 216,41 \$	
CONDITION DE PAIEMENT :			Net 30 jours		Net 30 jours	
DÉLAI DE LIVRAISON :			20 semaines		20 semaines	
CLAUSE PÉNALITÉ ACTIVE:			Oui		Oui	
SIGNATURE :			Oui		Oui	
GARANTIE DE SOUMISSION :			Non requis		Non requis	
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEO			Oui		Oui	
VÉRIFICATIONS - AMF - RENA- REQ - - LNPC			Oui		Oui	
Numéro de NEQ			1142819664		1167707596	

Remarque :

Correction du calcul des taxes

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Vérifié par: Luc Trottier pour Renée Veillette/ml		Jour 17	Mois 4	Année 2015	
---	--	-------------------	------------------	----------------------	---

Direction générale adjointe
Services institutionnels - Service de
l'approvisionnement



9515, rue St-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Tableau de prix

Soumission publique

TITRE: A58, A59 – FOURNITURE D'ÉPANDEURS À ABRASIF À DÉCHARGEMENT ARRIÈRE ET INSTALLATION SUR DES MODULES POUR CAMIONS MULTIMODES		Ouverture des soumissions		No soumission	
		jour 11	mois 5	année 2015	15-14404
			Équipements Twin inc. * # 14157		
		Avant négociation		Après négociation (1)	
Article	Qtée	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Motant total
1	Fourniture et installation d'épandeur à abrasif de 7 V3 installé sur un module multimode avec les caractéristiques, l'équipement et les accessoires exigés au devis.	2	49 512,36 \$	99 024,72 \$	47 656,00 \$ 95 312,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :			99 024,72 \$		95 312,00 \$
T.P.S. 5 % :			4 951,24 \$		4 765,60 \$
T.V.Q. 9,975 % :			9 877,72 \$		9 507,37 \$
MONTANT TOTAL :			113 853,67 \$		109 584,97 \$
CONDITION DE PAIEMENT :				Net 30 jours	
DÉLAI DE LIVRAISON :				180 jours	
SIGNATURE :				Oui	
GARANTIE DE SOUMISSION :				- Cautionnement soum + exé. 10 % Oui	
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO				Oui	
VÉRIFICATIONS - AMF - RENA- REQ - LNPC				Oui	
NEQ				1170813936	

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Renée Veillette

Vérifié par:	Renée Veillette	Jour 14	Mois 5	Année 2015
--------------	-----------------	-------------------	------------------	----------------------

(1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Dossier # : 1156055002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Accorder, à la firme Equipements Twin inc., un contrat au montant de 137 449,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif 8 verges cubes, et d'une (1) épanduse d'abrasif 7 verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément aux appels d'offres publics numéro 15-14334 (2 soumissionnaires) et numéro 15-14404 (1 soumissionnaire), et autoriser une dépense de 146 449,16 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire de 9 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un sous-châssis à la suite d'une entente avec le Service du matériel roulant et des ateliers.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

ANALYSE TECHNIQUE DE SOUMISSION

Devis technique : 92315A11

Fourniture d'un épandeur à abrasifs amovible de 8VG³ en acier inoxydable.

Marque : Michel Gohier

Modèle : MGEA08IN

Quantité : 2

Devis technique : 92415A11

Fourniture et installation d'un épandeur à abrasifs à déchargement arrière et installation sur un module pour camion multimodes.

Marque : Michel Gohier

Modèle : EA07MM

Quantité : 1

Conformité

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de la Direction générale adjointe – Services institutionnels s'est assuré de la conformité des produits offerts par Equipements Twin inc. et à ses exigences détaillées aux devis technique des appels d'offres public 15-14334 (2 soum.) et 15-14404 (1 soum.).

COMMANDE INTERNE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agira à titre de fournisseur pour l'installation d'un module avec pattes rétractables au coût 9 000 \$ (non taxables) sur l'épandeur de classe 924.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche
Tél : 514-868-3620

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Philippe SAINT-VIL
Chef de division
Tél : 514-872-1080
Division : Planification et soutien aux opérations



Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission , conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14146;

D'autoriser une dépense à cette fin de 581 103,04 \$, plus taxes, pour un total de 668 123,22 \$ taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 60 738,48 \$ taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1150639014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce a débuté en 2013 et la réception provisoire des travaux de construction est prévue en octobre 2015. En sus des travaux de construction, il est nécessaire d'acquérir des équipements et du mobilier afin d'assurer la pleine fonctionnalité de la bibliothèque et des espaces culturels de l'édifice, et ce, en respectant les besoins et les orientations exprimés dans le programme fonctionnel et technique (PFT) ayant servi à l'élaboration du futur Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et à l'ensemble des ajustements mineurs apportés en cours de réalisation du projet.

Un budget prévisionnel est réservé à même l'enveloppe globale du projet pour l'acquisition des équipements dont notamment, le rayonnage, le mobilier autoportant, le système de gradins télescopiques pour la salle multi fonctionnelle, la signalisation au niveau de l'immeuble, les équipements techniques (son, éclairage et audio-visuels), les équipements informatiques, etc.

Le cahier de charges pour l'acquisition des équipements de sonorisation et d'éclairage pour le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce a été élaboré par la Direction de l'approvisionnement, en collaboration avec les ressources de l'arrondissement et le Service de la gestion et de la planification immobilière. La Direction de l'approvisionnement a piloté le processus d'appel d'offres.

Un appel d'offres public portant le numéro 15-14146 s'est tenu du 16 mars au 20 avril 2015. Cet appel d'offres comprenait les besoins pour l'équipement de sonorisation et d'éclairage du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce (CCNDG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Imagineo Inc., le contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa
-----------------------------	---

	soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AOP 15-13775 et autoriser une dépense à cette fin de 257 679,84 \$, plus les taxes, pour un total de 296 267,40 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (un (1) soumissionnaire).
CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Les Solutions de rangement Prisma Inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage, groupe C, pour un montant de 163 250,85 \$, sans les taxes, et, à la firme Les systèmes Espaces / Max inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un meuble sur mesure (power wall), groupe D, pour un montant de 9 661,00 \$ sans les taxes aux prix et aux conditions des soumissions du 14 janvier 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 14-13716, et autoriser une dépense à cette fin de 172 911,85 \$ plus les taxes, pour un total de 198 805,39 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (deux (2) soumissionnaires).
CE 141378 3 septembre 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA 14170277 11 août 2014	Autoriser une dépense de 803 803,53 \$, taxes incluses pour la majoration des honoraires professionnels pour la réalisation du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (1033) - Approuver un projet d'avenant no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec le consortium d'architectes AFO («Atelier Big City», «FSA architecture inc.», «L'CEUF») et les firmes en ingénierie «Pageau Morel et ass. inc.», «EGP inc.» et «Vinci consultants inc.», résolution CA10 170372, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 343 181,92 \$ à 2 146 985,45 \$, taxes incluses.
CA 14170276 11 août 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA13 170177 23 mai 2013	Autoriser une dépense de 15 400 107,10 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, et accorder à Groupe Geyser inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa maximale de 14 868 107,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5611.
CE13 0659 15 mai 2013	Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.
CA12 170296 5 septembre 2012	Autorisation de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

CA10 170372 6 décembre 2010	Accorder un contrat des services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale de 1 472 073,65 \$. (1104545002)
CA10 170188 28 juin 2010	Octroi des contrats de services professionnels aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce soit 84 656,25 \$ par contrat, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 391 676,25 \$, taxes incluses. (1101654002)
CA10 170082 12 avril 2010	Le conseil d'arrondissement adoptait les modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec et par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine. (1101654001)
CA10 170032 3 février 2010	Le conseil d'arrondissement approuvait le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autorisait la tenue du concours, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués. (1091654005)
CA09 170349 29 septembre 2009	Le conseil d'arrondissement octroyait à la firme PHD architecture - Philippe Drolet, architecte, le contrat pour des services de conseiller professionnel pour la préparation et la conduite du concours d'architecture du nouveau Complexe culturel Benny (bibliothèque et salle multifonctionnelle) au prix et aux conditions de sa soumission datée du 12 août 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 12634, et autoriser une dépense à cette fin de 43 344 \$. (1091654003)
CE09 1156 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait le virement budgétaire d'un montant de 3 298 000 \$ provenant du PTI du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce. (1094074040)
CE09 1154 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et autorisait les virements budgétaires requis pour la réalisation dudit projet pour un montant maximal de 9 146 000 \$ en provenance du programme triennal d'immobilisation du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'un virement de 3 200 000 \$. (1090003003)
CA08 170214 18 juin 2008	Le conseil d'arrondissement donnait un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le secteur de Benny Farm situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. (1080829013)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Solotech, le plus bas conforme des deux soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres. L'appel d'offres a été préparé en deux sections; une pour le volet sonorisation et l'autre pour le volet éclairage. Le service de l'approvisionnement a reçu deux (2) soumissions pour le volet sonorisation et une soumission pour le volet éclairage. Pour les deux aspects, la firme Solotech a proposé les prix les plus bas. Les documents et le processus sont conformes et répondent aux besoins des différents devis techniques du contrat pour l'équipement et l'installation des systèmes de sonorisation et d'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

Le contrat comprend la vente, l'installation et la mise en marche des équipements de sonorisation et d'éclairage qui desserviront le secteur culturel du nouveau Centre culturel de NDG. Les besoins relatifs à cet équipement ont été établis par un scénographe mandaté par l'arrondissement et décrits au devis et dans les annexes (plans, schémas, liste d'équipements) présentés dans l'appel d'offres 15-14146. Tout le matériel inclus à la liste d'équipements en annexe du devis sera approuvé par le scénographe (responsable technique de l'arrondissement CDN-NDG) avant l'acquisition. Voici brièvement le type d'équipement visé par le présent contrat; consoles, gradateurs et projecteurs d'éclairage, câblages mobiles, connecteurs et systèmes de son, pour l'aménagement de deux équipements de diffusion, une salle d'exposition et une salle de spectacle de 200 sièges.

Le calendrier de livraison et d'installation prévu initialement dans le document d'appel d'offres public ne pourra être respecté, la construction du projet ayant pris du retard, la livraison et l'installation des équipements sera prévue en janvier 2016. Le fournisseur sera informé de ce nouvel échéancier.

JUSTIFICATION

L'appel d'offre a été présenté en deux sections:

- Section I: Éclairage
- Section II: Son

Le Service de l'approvisionnement a reçu 2 soumissions; l'une des firmes ayant soumissionné uniquement pour la section II.

La firme Solotech a soumissionné pour les deux sections et dans chacun des cas elle est le plus bas soumissionnaire conforme. Le coût proposé pour les deux sections combinées est de 528 275,49 \$ plus taxes. Le coût proposé du contrat est 17 % supérieur à ce qui avait été préalablement estimé en 2012 par le scénographe et les professionnels de l'équipe de la culture de l'arrondissement, soit 450 000,00 \$ avant les taxes.

Il est important de noter que l'équipement provient essentiellement des États-Unis. En 2012, le taux de change était au pair à l'époque. L'écart de 17 % est justifiable en vertu de l'inflation et du taux de change en vigueur aujourd'hui. De plus, lors de l'estimation des coûts en raison des normes et des conventions du Service de l'approvisionnement, les estimations ont été faites en contactant et en se référant directement aux catalogues des fabricants, qui n'offrent pas l'installation. L'estimation de l'installation a été mal calculée.

Une contingence de 10% est demandée pour permettre d'ajuster l'équipement. Le devis ayant été préparé à partir des plans du projet, des ajustements pourraient s'avérer nécessaires lors de l'installation sur les lieux tels que construits.

Étant donné que le calendrier de livraison et d'installation a été modifié, l'arrondissement doit émettre la lettre de confirmation d'octroi du contrat et procéder à l'émission du bon de commande à l'intérieur des 120 jours prescrits dans l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que dans l'intervention du Service des finances, Directions des opérations budgétaires et comptables.

	Excluant les taxes	Contingences (10%)	Montant maximal autorisé excluant les taxes	Montant maximal autorisé incluant les taxes
Section 1	289 693.29	28 969.33	318 662.62	366 382.35

Section 2	238 582.20	23 858.22	262 440.42	301 740.87
Total	528 275.49	52 827.55	581 103.04	668 123.22

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, qui comprend la bibliothèque Benny et des espaces culturels, dont une salle multi fonctionnelle pouvant accueillir 200 spectateurs, a été conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable en vue de l'obtention d'une certification LEED argent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat, au plus tard le 10 août 2015, est essentiel pour assurer le respect des conditions de l'appel d'offres et de l'échéancier déjà établi en considération des activités subséquentes telles que : le déménagement, l'ouverture du centre culturel et le début de la programmation en tant que diffuseur culturel prévu pour l'ouverture en janvier 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement, en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, mettra en place un plan de communication pour l'ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce qui comprend une bibliothèque et des espaces culturels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 10 août 2015
Fabrication : septembre 2015
Livraison et installation : janvier 2016
Ouverture du centre culturel : janvier 2016
Début de la programmation culturelle : janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle, adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées. Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par le Service de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de division

Tél : 514 872-5014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Gilles BERGERON
Directeur

Tél : 514 868-5024
Télécop. :

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

La soumission



[15-14146 SOLOTECH.pdf](#)



[15-14146 Bordereau modifi add 4.1.xls](#)

Appel d'offres lancé par l'approvisionnement

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de division

Tél : 514 872-5014
Télécop. :

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 15-14146 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201502
--	--	--

Émission :	Fermeture :	À :
16 mars 2015	8 avril 2015 20 avril 2015 selon l'addenda 03	14 h

A59 – ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), **avant 14 h le 8 avril 2015**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Une garantie de soumission égale à 2 % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.

Description et sommaire de soumission	Montant
Fourniture, installation et mise en marche des équipements de sonorisation et d'éclairage pour le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce.	
SECTION 1	
Montant total avant taxes :	297 582,29 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	14 879.11 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	29 683.83 \$
Montant total SECTION 1 :	342 145.24 \$
SECTION 2	
Montant total avant taxes :	238 582.20 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	11 929.11 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	23 798.57 \$
Montant total SECTION 2 :	274 309.88 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1162827803 Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Nous, soussignés..... SOLOTECH INC
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

5200 Hochelaga, Montréal, Québec, H1V 1G3
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) : MARC BUREAU CONSEILLER INTÉGRATION SÉNIOR	Téléphone : 514 526 7721 # 5259 Télécopieur : 514 526 7727 Courriel : MBureau@solotech.com
Signature 	Jour 20 Mois avril Année 2015

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
SECTION 1									
GROUPE 1 - Éclairage									
Consoles d'éclairage	1	Console d'éclairage	ETC	Element 60-500ch	non		1	7 441,92 \$	7 441,92 \$
	2	Écran console supp. Tactile 19"	ETC	SGM1191	ETC SGM1456	le model demandé est disontinué	2	587,52 \$	1 175,04 \$
	3	Lumière console LED	Littlite		non	18 pouces	2	79,56 \$	159,12 \$
	4	Contrôle à distance pour focus	iPAD	AIR 2 64gig	non	Pour ETC, contrôleur éclairage PC, console son	1	826,20 \$	826,20 \$
	5	Contrôleur DMX à USB avec programme	Martin/Entec	Light Jockey 2/DMX Usb Pro	Martin Light Jockey 2	Pour ordinateur portable de type PC	1	1 242,44 \$	1 242,44 \$
	6	Distributeur DMX	Entec	RDS8	Entec RDS8	1 entrée X 8 sorties isolées	1	1 060,58 \$	1 060,58 \$
	7	Distributeur DMX	Entec	D-Split	Entec D-Split	1 entrée X 4 sorties isolées XLR3+XLR5	1	177,90 \$	177,90 \$
	8	Console d'éclairage	ETC	SF-2496	non		1	1 855,58 \$	1 855,58 \$
	9	Console d'éclairage	ETC	SF-1248	non		1	1 463,90 \$	1 463,90 \$
								Sous-total	15 402,68 \$
Gradateurs	10	Gradateurs d'éclairage	ETC	Module D20,120V-2.4Kw-20amp	non	Pour ETC SR-48 & CEM3 120 volt déjà en place	60	404,65 \$	24 279,00 \$
								Sous-total	24 279,00 \$
Projecteurs d'éclairage	11	Leko vari-focal 15°-30° 750W	ETC	Source 4 Zoom	non		12	680,71 \$	8 168,52 \$
	12	Leko vari-focal 25°-50° 750W	ETC	Source 4 Zoom	non		30	680,71 \$	20 421,30 \$
	13	Leko Vari-focal 25°-50° 575W	ETC	Source 4 Junior	non		20	352,26 \$	7 045,20 \$
	14	Leko LED HD 25-50 zoom	Chauvet/ETC	Ovation E-190WW/S4LED-S0	Chauvet Ovation E-190WW		8	1 972,22 \$	15 777,76 \$
	15	Leko 19° 750W	ETC	Source 4	non		12	442,70 \$	5 312,40 \$
	16	Leko 26° 750W	ETC	Source 4	non		20	442,70 \$	8 854,00 \$
	17	Leko 36° 750W	ETC	Source 4	non		20	442,70 \$	8 854,00 \$
	18	Par ETC 750 W	ETC	Source 4- PAREA	non		32	223,73 \$	7 159,36 \$
	19	Fresnel 7½" 750W	ETC	Source 4	non		52	299,89 \$	15 594,28 \$
	20	Ampoules ETC 750W	Oscram	HPL750115	HPL750115		206	20,39 \$	4 200,34 \$
	21	Ampoule ETC jr + fresnel 575W	Osram	HPL575115	HPL575115		40	22,94 \$	917,60 \$
	22	C-Clamp pour projo + extra	Great Perfomer		Great Perfomer		292	9,12 \$	2 663,04 \$
	23	Câble de sécurité pour projo + extra	FEHR	3931230B noir	FEHR 3931230B noir		378	2,00 \$	756,00 \$
	24	Connecteur TL3-20amp pour PROJOS	Hubell	HBL2315BK	non		274	5,46 \$	1 496,04 \$
	25	Connecteur AC-15amp pour Leko LED	Hubell	HBL5965VBLK	non	seulement si vient pas avec	8	3,19 \$	25,52 \$
	26	Support à gobos B pour Leko ETC	TMB	PRX-PHB	non		20	8,00 \$	160,00 \$
	27	Support à gobos pour ETC JrS4	ETC		ETC		6	6,85 \$	41,10 \$
	28	Gobo (4x10 sorte)	Rosco		non	à définir avec l'adjudicataire	40	13,01 \$	520,40 \$
	29	Iris pour leko ETC	TMB	PRX-Iris-S4	non		8	90,84 \$	726,72 \$
	30	Volets fresnel 7½" (8 leaf)	City Theatrical	#2568	non		52	71,72 \$	3 729,44 \$
	31	Boitier en bois avec séparateur pour lentilles projecteurs ETC PAR				8x boîtes de 16 emplacements, dimensions à définir avec adjudicataire	8	38,25 \$	306,00 \$
								Sous-total	112 729,02 \$
Projecteurs d'éclairage complémentaires	32	Fresnel 8" 2000W	Leviton	Fresnel 8	Strand arena 8		12	614,69 \$	7 376,28 \$
	33	Ampoule Fresnel Leviton	Osram	BVW-2000W	CYX		12	42,26 \$	507,12 \$
	34	Volets fresnel 8" (8 leaf)	City Theatrical		non		12	142,29 \$	1 707,48 \$
	35	Par 64 1000W	Pro-Stage	PL-64-Lbs	Pro Stage PL-64-Lbs		12	47,81 \$	573,72 \$
	36	Ampoule Par 1000W medium	Osram	PAR64MLF	PAR64MLF		12	36,35 \$	436,20 \$
	37	Ampoule Par 1000W very-narrow	Osram	PAR64NSP	PAR64NSP		12	36,35 \$	436,20 \$
	38	Iris 3x 1000W	Altman	Sky-Cyc-03	Altman Sky-Cyc-03		4	1 090,09 \$	4 360,36 \$
	39	Iris 1x 1000W	Altman	Sky-Cyc-01	Altman Sky-Cyc-01		4	417,56 \$	1 670,24 \$
	40	Ampoule Iris	Osram	FFT-1000W	FFT-1000W	Devrait se lire 16 ampoule a 18.25\$ chacun	8	36,50 \$	292,00 \$
								Sous-total	17 359,60 \$
Effets d'éclairage	41	Kit de gélatines Lee et Rosco	12 x chaque couleur = 1080		non	à définir avec l'adjudicataire	1080	5,56 \$	6 004,80 \$
	42	Projecteurs motorisés (moving light)	Chauvet	Rogue R1 Spot	Martin Rogue R1 Spot		4	1 477,66 \$	5 910,64 \$
	43	Support sur pipe ½" pour moving light	Chauvet		Doughty T58860		4	30,12 \$	120,48 \$
	44	Blinder MR-16 1000W			TMB PR20LITEW		4	323,69 \$	1 294,76 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
	45	Projecteurs à LED	Theatnixx/Chauvet	Par 72 RGBA/Wall Washer RGB/COLORado 1Tri-Tour	Chauvet Colorado 1tri-tour		28	494,56 \$	13 847,68 \$
	46	Plaque C-clamp pour "Wall Washer"				Inclus	28		- \$
	47	Générateur de brouillard avec bonbonne CO2	MDG	Atmosphere	non		1	3 913,86 \$	3 913,86 \$
Sous-total									31 092,22 \$
Accessoires	48	Support projecteurs sur roulettes	Meatrack 32x lampes		unisson	Confirmer dimensions portes et S4, 4xrangées x8 projecteurs	2	2 167,50 \$	4 335,00 \$
pour éclairage	49	Support avec crochets sur roulettes 4" pour fillage ou coffre avec compartiment			Solotech	à définir avec le soumissionnaire	1	669,38 \$	669,38 \$
	50	Adaptateur XLR5M @ XLR3F			Solotech		4	25,76 \$	103,04 \$
	51	Adaptateur XLR5F @ XLR3M			Solotech		4	25,40 \$	101,60 \$
	52	Adaptateur XLR5F @ XLR5F			Solotech		4	26,47 \$	105,88 \$
	53	Adaptateur XLR5M @ XLR5M			Solotech		4	22,92 \$	91,68 \$
	54	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 5 pieds	10	22,75 \$	227,50 \$
	55	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 10 pieds	14	23,69 \$	331,66 \$
	56	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 25 pieds	6	26,47 \$	158,82 \$
	57	Porte-filtre en carton noir 6.25"			TBD		30	0,97 \$	29,10 \$
	58	Porte-filtre en carton noir 7.5"			TBD		238	0,92 \$	218,96 \$
	59	Porte-filtre en carton noir 8"			TBD		16	1,11 \$	17,76 \$
Sous-total									6 390,38 \$
Total Groupe 1									207 252,90 \$
GROUPE 2 - Extensions électriques									
Pour	60	Barre d'alimentation noires			Provo PB6	1 in 6 out, 15 ampères	32	13,82 \$	442,24 \$
éclairage	61	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 5 pieds, calibre #4	10	25,83 \$	258,30 \$
	62	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 10 pieds, calibre #14	28	28,64 \$	801,92 \$
	63	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 25 pieds, calibre #14	24	37,32 \$	895,68 \$
	64	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #14	10	51,09 \$	510,90 \$
	65	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 5 pieds, calibre #12	52	34,00 \$	1 768,00 \$
	66	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 10 pieds, calibre #12	52	37,89 \$	1 970,28 \$
	67	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 15 pieds, calibre #12	30	41,79 \$	1 253,70 \$
	68	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 25 pieds, calibre #12	30	49,58 \$	1 487,40 \$
	69	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #12	30	69,07 \$	2 072,10 \$
	70	Doubleur Y 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 30 pouces, calibre #12	48	60,92 \$	2 924,16 \$
	71	Socapex 6 circuits 2.4kW			Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #12	2	389,59 \$	779,18 \$
	72	Pieuvres mâle socapex 2.4kW	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 3 pieds, calibre #12	2	176,94 \$	353,88 \$
	73	Pieuvres femelle socapex 2.4kW	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 6 pieds, calibre #12	2	201,59 \$	403,18 \$
	74	Adaptateur TL-3 à U-ground femelle	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 18 pouces, calibre #14	20	24,90 \$	498,00 \$
	75	Adaptateur TL-3 à U-ground mâle	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 18 pouces, calibre #14	10	25,60 \$	256,00 \$
	76	Adaptateur Camlok T			Leviton	1 in x 2 out, vert, blanc, noir, rouge, bleu	5	119,47 \$	597,35 \$
	77	Petit panneau électrique mobile	Theatnixx	SP36	Theatnixx SP36	Avec adaptateur 50 amp. 125-250 volt/Config Nema 14-50	1	771,38 \$	771,38 \$
Sous-total									18 043,65 \$
Total Groupe 2									18 043,65 \$
GROUPE 3 - Accessoires scénique									
Accessoires	78	Supports au sol (boom) 10'~12'	Altman	B-50	non	base filleté	10	200,39 \$	2 003,90 \$
	79	Chariot pour transport/rangement supports au sol (boom)			unisson	à définir avec le soumissionnaire	1	1 912,50 \$	1 912,50 \$
	80	Tuyau 1½ pouces 2 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	38,25 \$	306,00 \$
	81	Tuyau 1½ pouces 4 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	51,00 \$	408,00 \$
	82	Tuyau 1½ pouces 6 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	63,75 \$	510,00 \$
	83	Tuyau 1½ pouces 8 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	12	76,50 \$	918,00 \$
	84	Tuyau 1½ pouces 12 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	102,00 \$	816,00 \$
	85	Adaptateur femelle-femelle pour tuyaux filletés 1½ pouces			Solotech	noir	12	7,65 \$	91,80 \$
	86	Œillet pour tuyaux filleté (Boom Tie Off)	City Theatrical	#1310	City Theatrical 1310		12	30,60 \$	367,20 \$
	87	Cheeseborough swivel 360deg	TMB	PRBSC	TMB PRBSC		30	43,99 \$	1 319,70 \$
	88	Cheeseborough barrés 90deg	TMB	PRBSC	TMB PRBSC		10	46,38 \$	463,80 \$
	89	Potence 18" (Side-arm) avec un T	Altman	509-18-1	Altman 509-18-1		16	49,96 \$	799,36 \$
	90	Potence 24" (Side-arm) avec un T	Altman	509-24-1	Altman 509-24-1		16	54,51 \$	872,16 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total	
	91	Bases de plancher en bois ¾" _12"x12"			Solotech	12x12 pouces, noires	16	15,30 \$	244,80 \$	
	92	Vis 3/8"x1"½long avec écrou 3/8" et rondelles 3/8"x1"3/8 large pour bases de plancher en bois				inclus	16	- \$	- \$	
	93	Sacs de sable 15 livres			Scapin	Noir, avec œillet en métal	20	40,44 \$	808,80 \$	
							Sous-total		11 842,02 \$	
Praticables	94	Praticables 4' x 8' noir (rotolock)	Wenger	Versatile	Scapin El presidente	Avec Rotolok	9	656,37 \$	5 907,33 \$	
	95	Chariot pour praticables 4x8 pieds	Wenger		Scapin El presidente		1	830,28 \$	830,28 \$	
	96	Pattes pour praticables 8 pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	24	4,93 \$	118,32 \$	
	97	Pattes pour praticables 16pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	16	9,87 \$	157,92 \$	
	98	Pattes pour praticables 24 pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	12	14,82 \$	177,84 \$	
	99	Rampes pour praticables (4pieds)	Wenger	#177A041	Scapin El presidente	Pour config. Gradins scène	12	581,20 \$	6 974,40 \$	
	100	Marches pour praticables (2step)	Wenger		Scapin El presidente	Avec attache sur praticable	1	510,51 \$	510,51 \$	
	101	Serre en C pour attacher 4 pattes de praticables			Scapin El presidente		8	52,57 \$	420,56 \$	
	102	Tapis passe-fils (pour véhicule) noir	CP5X125-GP		CP5X125-GP	Longueur 3 pieds, noir	4	363,38 \$	1 453,52 \$	
	103	Tapis de danse noir réversible (38'Lx30P')	Harlequin-Rosco		Harlequin-Rosco	Reversible noir/gris	1	4 797,15 \$	4 797,15 \$	
							Sous-total		21 347,83 \$	
							Total Groupe 3		33 189,85 \$	
GROUPE 4 - Accessoire de gréage (pont)										
	104	Pont d'éclairage 12"x12"-4 pieds			unisson	Aluminium	4	619,03 \$	2 476,12 \$	
	105	Pont d'éclairage 12"x12"-8 pieds			unisson	Aluminium	4	832,61 \$	3 330,44 \$	
	106	Pont d'éclairage 12"x12"-10 pieds			unisson	Aluminium	4	943,07 \$	3 772,28 \$	
	107	Base au sol 3'x3' pour pont 12"x12"			unisson	Acier	8	414,38 \$	3 315,04 \$	
	108	Pin pour pont			unisson/inclus avec les ponts		32	- \$	- \$	
	109	Support câbles (L)	City Theatrical	#1330	City Theatrical 1330		20	14,06 \$	281,20 \$	
	110	Support câbles (belges caoutchout)			TBD	élastique noir avec bout de bois arrondi	100	87,66 \$	8 766,00 \$	
							Sous-total		21 941,08 \$	
							Total Groupe 4		21 941,08 \$	
GROUPE 5 - Accessoires musiciens et tech										
	111	Lutrin en bois pour présentation			VFI LE3060	Podium avec lumière et mic	1	1 212,53 \$	1 212,53 \$	
	112	Lutrin pour musiciens	K&M	#11479	non	Noir	16	72,68 \$	1 162,88 \$	
	113	Lumières lutrins pour musiciens	City Theatrical	#4200	City Theatrical 4200	Noir	12	16,07 \$	192,84 \$	
	114	Ampoules pour lumière à lutrin		T-10	T-10		16	4,08 \$	65,28 \$	
	115	Lumières de régie LED avec base	Littlite	L-18-LED-CWB	non		8	115,52 \$	924,16 \$	
	116	Lumières standard à clip	Woods	#510160	Woods 510160		4	26,76 \$	107,04 \$	
	117	Ampoules pour lumière à clip		7½ watt	TBD		6	4,08 \$	24,48 \$	
							Sous-total		3 689,21 \$	
							Total Groupe 5		3 689,21 \$	
GROUPE 6 - Installation SECTION 1										
	117.1	Installation complète et mise en marche	Montant forfaitaire, tout inclus (main d'œuvre, équipements/quincailerie nécessaire qui ne serait pas déjà indiquée ci-haut)				Forfaitaire			13 465,60 \$
							Total Groupe 6		13 465,60 \$	
							Montant total SECTION 1 À REPORTER À LA PAGE SOMMAIRE		297 582,29 \$	
SECTION 2										
GROUPE 7 - Sonorisation										
Console de son	118	Console de son	Yamaha	CL5	Yamaha QL5	Équivalence QL5/M7CL-48/Midas Pro2	1	17 477,25 \$	17 477,25 \$	
	119	Caisse de transport console			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	1 530,00 \$	1 530,00 \$	
	120	Carte de son ADDA pour CL5	Yamaha	Rio 3224-D	Yamaha RIO3224-D	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	9 355,23 \$	9 355,23 \$	
	121	Caisse de transport sur roulettes Rio 3224-D			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	637,50 \$	637,50 \$	
	122	Lumière de console LED	Littlite		non	18 pouces, avec compartiment cache câbles "Dog house"	3	79,56 \$	238,68 \$	

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
	123	Console sonorisation/rackmount	Allen&Heath	Zed-12FX	Allen&Heath Zed-12FX	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	456,07 \$	456,07 \$
	124	Coffre de rangement console			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	701,25 \$	701,25 \$
	125	Consolette son	Behringer	Onyx 802	Behringer Onyx 802		2	82,86 \$	165,72 \$
	126	Coffre de rangement console			Solotech		2	127,50 \$	255,00 \$
Sous-total									30 816,70 \$
Système de son principal	127	Enceintes de salle (hautes)	Nexo	Geo-S1210	non		4	3 534,81 \$	14 139,24 \$
	128	Enceintes de salle (near field)	Nexo	Geo-S1230	non		2	3 534,81 \$	7 069,62 \$
	129	Enceintes de salle (graves)	Nexo	Geo-LS18	non	Pas de sub au plancher	4	3 169,96 \$	12 679,84 \$
	130	Kit amplificateur PA	Nexo	NXAMP 4x4	non		1	9 279,00 \$	9 279,00 \$
	131	Kit rig - bumper + accrochage	Nexo	GPT-VXT-LST kit	non	Chain block manuel + tout le nécessaire	1	15 417,50 \$	15 417,50 \$
	132	Extension TL3 30amp	Carol	SJOOW	Inclus	Grandeur à définir avec adjudicataire	1	- \$	- \$
	133	Rackmount PA avec bumper dessous	Roadcase		Solotech	8 espaces noir, à définir avec l'adjudicataire	1	758,63 \$	758,63 \$
Sous-total									59 343,83 \$
Système de son retour musiciens	134	Moniteur de scène 10"	Nexo	PS10-UR2	non		8	1 863,91 \$	14 911,28 \$
	135	Road-case avec roulettes	Roadcase		Solotech	pour moniteur 10", noir, à définir avec le soumissionnaire	4	783,36 \$	3 133,44 \$
	136	Moniteur de scène 15"	Nexo	PS15-UR2	non		4	2 955,39 \$	11 821,56 \$
	137	Road-case avec roulettes	Roadcase		Solotech	pour moniteur 15", noir, à définir avec le soumissionnaire	2	828,75 \$	1 657,50 \$
	138	Kit amplificateur Moniteurs	Nexo	NXAMP 4x4	non		2	9 279,00 \$	18 558,00 \$
	139	Adaptateur TL3 30 à AC-15amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 3 pieds	4	- \$	- \$
	140	Rackmount sur roulette MON	Roadcase		Solotech	12 espaces, noir, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	841,50 \$	841,50 \$
Sous-total									50 923,28 \$
Haut-parleurs divers	141	Haut-parleurs amplifiés hautes	QSC	KW122	QSC KW122		2	1 241,66 \$	2 483,32 \$
	142	Housse de transport Top	QSC		-	Housse noire avec rembourrage de 1 pouce recouvrant en totalité le haut-parleur	0	- \$	- \$
	143	Tiroir rackmount 2 espaces	Penn Elcon	3232LK	Penn 3232LK		2	70,92 \$	141,84 \$
	144	Rackmount sur roulette MON	Roadcase		Solotech	12 espaces, noir, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	841,50 \$	841,50 \$
	145	Haut-parleurs petit	JBL-Tannoy	Control-1	JBL Control 1	avec supports pour pipe 1½", public adress + expositions	6	137,24 \$	823,44 \$
	146	Support pour JBL Control 1	JBL	MTC8-Black	Discontinué, support TBD	Support pour pipe 1½"	6	25,50 \$	153,00 \$
	147	Amplificateur surround-domestique	Pioneer/Harmon Kardon	7.1	AVR-2700		1	670,10 \$	670,10 \$
	148	Coffres de rangement sur roulettes 4 pouces	Roadcase		Solotech	24" L x 36" P x H standard, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	637,50 \$	637,50 \$
Sous-total									5 750,70 \$
Régie	149	Égalisateur graphiques stéréo	Klark-BSS	DN360B/DN9331-si Midas/FCS-960	Pas besoin avec QL5	Besoin moins grand si CL5-QL5	5	- \$	- \$
	150	Lecteur CD double	Denon	DN-D4500	Denon DN-D4500		1	573,75 \$	573,75 \$
	151	Écouteurs	Sony	MDR-7506	non		4	153,00 \$	612,00 \$
Sous-total									1 185,75 \$
Salle spectacle	152	Transmetteur FM (malentendants)	Decade	MS-100S	non		1	554,63 \$	554,63 \$
	153	Antenne pour transmetteur FM	Decade	GP-32	non		1	82,88 \$	82,88 \$
	154	Câble coaxial 50 pieds	Decade	RG5850	non		1	76,50 \$	76,50 \$
	155	Préamp-compresseur micro kit FM	DBX	286s	DBX286s		2	233,33 \$	466,66 \$
	156	Mixeur 6in-6out line matrice			Kramer VS-88A	Vers FM-Clearcom-Écoute, à définir avec le soumissionnaire	1	1 022,42 \$	1 022,42 \$
	157	Microphones permanents pour FM	Senheiser	MKH-416 P48 U3	Sennheiser MKH-416 P48 U3		2	1 146,23 \$	2 292,46 \$
	158	Perche de micro télescopique (FM)	K&M	211/1-black	non	Avec C-clamp permanent	2	33,05 \$	66,10 \$
	159	Cabinet rackmount roulant	Middle Atlantic	PTRK-14MDK	Middle PTRK-14MDK	14 rackspace/25 pouces prof., pouvant servir de table hauteur 29-34"	2	903,06 \$	1 806,12 \$
	160	Vis 10/32 x 3/4 tête ronde	Metrcan	103275BB50	Metrcan 103275BB50		2	4,46 \$	8,92 \$
	161	Système d'appel public Foyer-Hall	Ultrak	KAB2120M-E	Ultrak KAB2120M-E	Le distributeur ne répond pas et ne retourne pas appel	1	2 295,00 \$	2 295,00 \$
Sous-total									8 671,69 \$
Total Groupe 7									156 691,95 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
GROUPE 8 - Fillage son et autres									
	162	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N10-XX	non	Longueur 10 pieds	48	14,88 \$	714,24 \$
	163	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N25-XX	non	Longueur 25 pieds	48	18,27 \$	876,96 \$
	164	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N50-XX	non	Longueur 50 pieds	20	23,94 \$	478,80 \$
	165	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N-100-XX	non	Longueur 100 pieds	4	35,28 \$	141,12 \$
	166	Câbles instruments ¼@¼ mono	Digiflex	NPP-6	non	Longueur 6 pieds	8	19,66 \$	157,28 \$
	167	Câbles instruments ¼@¼ mono	Digiflex	NPP-20	non	Longueur 20 pieds	4	23,23 \$	92,92 \$
	168	Câbles appareils ¼@RCA doub	Digiflex	PR-2R/2P-6	non	Longueur 6 pieds	8	26,14 \$	209,12 \$
	169	Câbles appareils 1/8@XLRM double	Digiflex	HIN-1K-2XMB-6	non	Longueur 6 pieds	4	7,33 \$	29,32 \$
	170	Câbles appareils 1/8@RCA doub	Digiflex	HIN-1K-2RB-6	non	Longueur 6 pieds	4	6,38 \$	25,52 \$
	171	Câbles appareils 1/8@¼ doub	Digiflex	HIN-1K-2PB-3	non	Longueur 3 pieds	4	6,38 \$	25,52 \$
	172	Câbles appareils 1/8@¼ doub	Digiflex	HIN-1K-2PB-6	non	Longueur 6 pieds	4	7,01 \$	28,04 \$
	173	Câbles appareils RCA@RCA double	Digiflex	N2R2RB-3	non	Longueur 3 pieds	4	7,65 \$	30,60 \$
	174	Câbles appareils RCA@RCA double	Digiflex	N2R2RB-6	non	Longueur 6 pieds	4	8,93 \$	35,72 \$
	175	Câbles multi-canaux XLR-XLR	Digiflex	PR-4FX/4MX-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 4 paires, fils à fils, noir	4	81,06 \$	324,24 \$
	176	Câbles multi-canaux XLR-XLR	Digiflex	PR-8FX/8MX-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, fils à fils, noir	5	116,31 \$	581,55 \$
	177	Câbles multi-canaux XLR-XLR box	Digiflex	DE12-4X-25	Solotech	Longueur 25 pieds, 12 paires-4 retour, fils à boîtier, noir	2	332,74 \$	665,48 \$
	178	Câbles multi-canaux XLR-XLR box	Digiflex	DE24-8X-50	Solotech	Longueur 50 pieds, 24 paires-8 retour, fils à boîtier, noir	1	699,47 \$	699,47 \$
	179	Câbles multi-canaux XLR-¼ TRS mâle	Digiflex	PR-8MX-8S-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, noir	2	130,33 \$	260,66 \$
	180	Câbles multi-canaux XLR-¼ TRS femelle	Digiflex	PR-8FX-8S-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, noir	2	133,16 \$	266,32 \$
	181	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L10-4-14-N4	non	Longueur 10 pieds	20	35,28 \$	705,60 \$
	182	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L25-4-14-N4	non	Longueur 25 pieds	10	49,09 \$	490,90 \$
	183	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L35-4-14-N4	non	Longueur 35 pieds	10	58,29 \$	582,90 \$
	184	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L50-4-14-N4	non	Longueur 50 pieds	10	72,11 \$	721,10 \$
	185	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L75-4-14-N4	non	Longueur 75 pieds	4	95,13 \$	380,52 \$
	186	Adaptateur pour 2 micros	K&M	23550-black	non		2	15,76 \$	31,52 \$
	187	Pieds microphones petits	K&M	259-1-black	non		6	68,09 \$	408,54 \$
	188	Pieds microphones moyens	K&M	259-black	non		10	84,15 \$	841,50 \$
	189	Pieds microphones grands	K&M	210/9-black	non		16	84,15 \$	1 346,40 \$
	190	Pieds microphones bases rondes	K&M	260/1-black	non		4	46,67 \$	186,68 \$
	191	Perche de micro télescopique	K&M	211/1-black	non		2	33,05 \$	66,10 \$
	192	Pieds de table	K&M	232-Black	non		6	35,50 \$	213,00 \$
	193	Pieds haut-parleurs	K&M	21435-black	non		4	87,98 \$	351,92 \$
	194	Câbles audio balancés ¼ ste mâle @XLRM	Digiflex	N6-XMS	Solotech	Longueur 6 pieds	12	21,25 \$	255,00 \$
	195	Câbles audio balancés ¼ ste mâle @XLRF	Digiflex	N6-XFS	Solotech	Longueur 6 pieds	12	21,60 \$	259,20 \$
	196	Câbles audio balancés XLRF@¼ Ste femelle			Solotech	Longueur 3 pieds	6	15,94 \$	95,64 \$
	197	Câbles audio balancés XLRM@XLRM			Solotech	Longueur 1 pieds	12	12,98 \$	155,76 \$
	198	Câbles audio balancés XLRF@XLRF			Solotech	Longueur 1 pieds	12	13,68 \$	164,16 \$
	199	Câbles audio balancés Pin3lift			Solotech	Longueur 1 pieds	4	13,34 \$	53,36 \$
	200	Câbles audio balancés PhaseReverse			Solotech	Longueur 1 pieds	4	13,34 \$	53,36 \$
	201	Câbles doubleur Y, XLRM @ 2x XLRF			Solotech	Longueur 1 pieds	4	16,74 \$	66,96 \$
	202	Câbles doubleur Y, XLRF @ 2x XLRM			Solotech	Longueur 1 pieds	4	16,40 \$	65,60 \$
	203	Adaptateurs speakon	Neutrik	NL4MMX	non		10	4,50 \$	45,00 \$
	204	Adaptateurs de toutes sortes	petits RCAF-RCAF. ¼@RCSF ...		Allocation	à définir avec le soumissionnaire	1	999,60 \$	999,60 \$
	205	Kit crochet au mur rangement			TBD	à définir avec l'adjudicataire	1	63,75 \$	63,75 \$
	206	Peigne pour rangement câble	Ponoma	#4408	Ponoma 4408		3	20,18 \$	60,54 \$
	207	Vérificateur de câble	EB Tech	6 in 1 cable tester	non		1	126,20 \$	126,20 \$
	208	Transformateur d'isolation AC	EB Tech	Hum X	non		2	86,04 \$	172,08 \$
	209	Transformateur d'isolation XLR	EB Tech	HE-2-XLR	non		2	114,72 \$	229,44 \$
Sous-total									14 835,21 \$
Total Groupe 8									14 835,21 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total	
GROUPE 9 - Microphones et autres										
Avec fil	210	Microphone voix	Shure	SM-58	non		10	116,77 \$	1 167,70 \$	
	211	Microphone voix	AKG	AKG-535	non		2	355,42 \$	710,84 \$	
	212	Microphone voix	Neuman	KMS-105	non		1	979,20 \$	979,20 \$	
	213	Microphone instruments	Shure	SM-57	non		6	110,16 \$	660,96 \$	
	214	Microphone instruments	Shure	Beta-57A	non		4	160,83 \$	643,32 \$	
	215	Microphone instruments	Shure	Beta-52	non		2	219,59 \$	439,18 \$	
	216	Microphone instruments	Shure	Beta-91	non		1	301,10 \$	301,10 \$	
	217	Microphone instruments	Senheiser	E604	non		4	140,76 \$	563,04 \$	
	218	Microphone instruments	Senheiser	MD-421	non		2	385,56 \$	771,12 \$	
	219	Microphone instruments	AKG	C-3000 B	non		4	255,62 \$	1 022,48 \$	
	220	Microphone instruments	Crown	PCC-160	non		2	498,17 \$	996,34 \$	
	221	Microphone instruments	AKG	C391	non		4	397,51 \$	1 590,04 \$	
	222	Microphone instruments	Neuman	KM-184	non	Stereo-Set	2	1 585,08 \$	3 170,16 \$	
	223	Microphone instruments	Audio-Technica	ATM-35 clip	non		4	329,82 \$	1 319,28 \$	
	224	Boite directe active	Radial	JDI	non		4	168,30 \$	673,20 \$	
	225	Boite directe passive	Radial	J48	non		10	168,30 \$	1 683,00 \$	
	226	Coffre à microphones sur roulette ou standard avec tiroir et cables audio				Exemple celui cegep CLG socioculturel, à définir avec le soumissionnaire	1	1 211,25 \$	1 211,25 \$	
Sous-total									17 902,21 \$	
Sans-fil	227	Microphone sans-fil	Shure	UHFR	Shure UHFR	Micro, casques et lavalier	2	2 863,43 \$	5 726,86 \$	
	228	Microphone casque sans-fil	Shure	Beta-53 noir	Shure Beta-53		2	799,76 \$	1 599,52 \$	
	229	Microphone sans-fil Belt-pack	Shure	WBH53T (beta53)	Shure WBH53T		2	334,15 \$	668,30 \$	
	230	Adaptateur pour guitare ¼	Shure		Shure		2	3,67 \$	7,34 \$	
	231	Microphone Baton	Shure	Beta-58	Shure Beta-58		2	1 026,94 \$	2 053,88 \$	
Sous-total									10 055,90 \$	
Total Groupe 9									27 958,11 \$	
GROUPE 10 - Communication										
	232	Système de communication 1x2 canaux	Clearcom	MS-232	MS-701 remplace le MS-232	Voir système TELEX	1	1 611,09 \$	1 611,09 \$	
	233	Casques une oreille	Beyer Dynamic	#402966	Beyer 402966	plus performant	6	209,10 \$	1 254,60 \$	
	234	Casques deux oreilles			Beyer 101885		4	655,35 \$	2 621,40 \$	
	235	Boîtier de communication	Clearcom	RS-510	RS-701 remplace le RS-510	Production BP-1	10	399,33 \$	3 993,30 \$	
	236	Téléphone communication	Clearcom	HS-6	Clearcom HS-6		1	181,05 \$	181,05 \$	
	237	Système de communication sans-fil			HME DX121/BP200	1 base avec 2 postes	1	6 735,83 \$	6 735,83 \$	
	238	Walkie-Talkie	Kenwood	TK-3302	Kenwood TK-3302		3	460,59 \$	1 381,77 \$	
	239	Écouteur D-Ring	Kenwood	KHS-27	Kenwood KHS-27		3	39,83 \$	119,49 \$	
Sous-total									17 898,53 \$	
Total Groupe 10									17 898,53 \$	
GROUPE 11 - Inventaire matériel périssable salle multifonctionnel, polyvalente et hall										
	240	Ampoules de remplacement			lot en acompte	Osram HPL575115, Poly 10x, à définir avec le soumissionnaire	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$	
	241	Ruban électrique		noir-blanc-rouge-bleu	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	242	Ruban camera		noir-brun-gris-blanc	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	243	Ruban vinyle tapis de danse		noir	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	244	Nouettes		Tie line noir 36"	lot en acompte voir ligne 240	extra	100	- \$	- \$	
	245	Connecteurs AC-TL-XLR-¼			lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	246	Rouleau de câble STOOW 14-3 et 12-3, 75 pieds			lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
Sous-total									1 000,00 \$	
Total Groupe 11									1 000,00 \$	
GROUPE 12 - Installation SECTION 2										
	247	Installation complète et mise en marche	Montant forfaitaire, tout inclus (main d'œuvre, équipements/quincaille nécessaire qui ne serait pas déjà indiquée ci-haut)				Forfaitaire			20 198,40 \$
Total Groupe 12									20 198,40 \$	
Montant total SECTION 2 À REPORTER À LA PAGE SOMMAIRE									238 582,20 \$	

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
SECTION 1									
GROUPE 1 - Éclairage									
Consoles d'éclairage	1	Console d'éclairage	ETC	Element 60-500ch	non		1	7,441.92 \$	7,441.92 \$
	2	Écran console supp. Tactile 19"	ETC	SGM1191	ETC SGM1456	le model demandé est disontinué	2	587.52 \$	1,175.04 \$
	3	Lumière console LED	Littlite		non	18 pouces	2	79.56 \$	159.12 \$
	4	Contrôle à distance pour focus	iPAD	AIR 2 64gig	non	Pour ETC, contrôleur éclairage PC, console son	1	826.20 \$	826.20 \$
	5	Contrôleur DMX à USB avec programme	Martin/Entec	Light Jockey 2/DMX Usb Pro	Martin Light Jockey 2	Pour ordinateur portable de type PC	1	1,242.44 \$	1,242.44 \$
	6	Distributeur DMX	Entec	RDS8	Entec RDS8	1 entrée X 8 sorties isolées	1	1,060.58 \$	1,060.58 \$
	7	Distributeur DMX	Entec	D-Split	Entec D-Split	1 entrée X 4 sorties isoléeses XLR3+XLR5	1	177.90 \$	177.90 \$
	8	Console d'éclairage	ETC	SF-2496	non		1	1,855.58 \$	1,855.58 \$
	9	Console d'éclairage	ETC	SF-1248	non		1	1,463.90 \$	1,463.90 \$
									Sous-total
									15,402.68 \$
Gradateurs	10	Gradateurs d'éclairage	ETC	Module D20,120V-2.4Kw-20amp	non	Pour ETC SR-48 & CEM3 120 volt déjà en place	60	404.65 \$	24,279.00 \$
									Sous-total
									24,279.00 \$
Projecteurs d'éclairage	11	Leko vari-focal 15°-30° 750W	ETC	Source 4 Zoom	non		12	680.71 \$	8,168.52 \$
	12	Leko vari-focal 25°-50° 750W	ETC	Source 4 Zoom	non		30	680.71 \$	20,421.30 \$
	13	Leko Vari-focal 25°-50° 575W	ETC	Source 4 Junior	non		20	352.26 \$	7,045.20 \$
	14	Leko LED HD 25-50 zoom	Chauvet/ETC	Ovation E-190WW/S4LED-S0	Chauvet Ovation E-190WW		8	1,972.22 \$	15,777.76 \$
	15	Leko 19° 750W	ETC	Source 4	non		12	442.70 \$	5,312.40 \$
	16	Leko 26° 750W	ETC	Source 4	non		20	442.70 \$	8,854.00 \$
	17	Leko 36° 750W	ETC	Source 4	non		20	442.70 \$	8,854.00 \$
	18	Par ETC 750 W	ETC	Source 4- PAREA	non		32	223.73 \$	7,159.36 \$
	19	Fresnel 7½" 750W	ETC	Source 4	non		52	299.89 \$	15,594.28 \$
	20	Ampoules ETC 750W	Oscram	HPL750115	HPL750115		206	20.39 \$	4,200.34 \$
	21	Ampoule ETC jr + fresnel 575W	Osram	HPL575115	HPL575115		40	22.94 \$	917.60 \$
	22	C-Clamp pour projo + extra	Great Performer		Great Performer		292	9.12 \$	2,663.04 \$
	23	Câble de sécurité pour projo + extra	FEHR	3931230B noir	FEHR 3931230B noir		378	2.00 \$	756.00 \$
	24	Connecteur TL3-20amp pour PROJOS	Hubell	HBL2315BK	non		274	5.46 \$	1,496.04 \$
	25	Connecteur AC-15amp pour Leko LED	Hubell	HBL5965VBLK	non	seulement si vient pas avec	8	3.19 \$	25.52 \$
	26	Support à gobos B pour Leko ETC	TMB	PRX-PHB	non		20	8.00 \$	160.00 \$
	27	Support à gobos pour ETC JrS4	ETC		ETC		6	6.85 \$	41.10 \$
	28	Gobo (4x10 sorte)	Rosco		non	à définir avec l'adjudicataire	40	13.01 \$	520.40 \$
	29	Iris pour leko ETC	TMB	PRX-Iris-S4	non		8	90.84 \$	726.72 \$
	30	Volets fresnel 7½" (8 leaf)	City Theatrical	#2568	non		52	71.72 \$	3,729.44 \$
	31	Boitier en bois avec séparateur pour lentilles projecteurs ETC PAR				8x boîtes de 16 emplacements, dimensions à définir avec adjudicataire	8	38.25 \$	306.00 \$
									Sous-total
									112,729.02 \$
Projecteurs d'éclairage complémentaires	32	Fresnel 8" 2000W	Leviton	Fresnel 8	Strand arena 8		12	614.69 \$	7,376.28 \$
	33	Ampoule Fresnel Leviton	Osram	BVW-2000W	CYX		12	42.26 \$	507.12 \$
	34	Volets fresnel 8" (8 leaf)	City Theatrical		non		12	142.29 \$	1,707.48 \$
	35	Par 64 1000W	Pro-Stage	PL-64-Lbs	Pro Stage PL-64-Lbs		12	47.81 \$	573.72 \$
	36	Ampoule Par 1000W medium	Osram	PAR64MLF	PAR64MLF		12	36.35 \$	436.20 \$
	37	Ampoule Par 1000W very-narrow	Osram	PAR64NSP	PAR64NSP		12	36.35 \$	436.20 \$
	38	Iris 3x 1000W	Altman	Sky-Cyc-03	Altman Sky-Cyc-03		4	1,090.09 \$	4,360.36 \$
	39	Iris 1x 1000W	Altman	Sky-Cyc-01	Altman Sky-Cyc-01		4	417.56 \$	1,670.24 \$
	40	Ampoule Iris	Osram	FFT-1000W	FFT-1000W	Devrait se lire 16 ampoule a 18.25\$ chacun	8	36.50 \$	292.00 \$
									Sous-total
									17,359.60 \$
Effets d'éclairage	41	Kit de gélatines Lee et Rosco	12 x chaque couleur = 1080		non	à définir avec l'adjudicataire	1080	5.56 \$	6,004.80 \$
	42	Projecteurs motorisés (moving light)	Chauvet	Rogue R1 Spot	Martin Rogue R1 Spot		4	1,477.66 \$	5,910.64 \$
	43	Support sur pipe ½" pour moving light	Chauvet		Doughty T58860		4	30.12 \$	120.48 \$
	44	Blinder MR-16 1000W			TMB PR20LITEW		4	323.69 \$	1,294.76 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
	45	Projecteurs à LED	Theatrx/Chauvet	Par 72 RGBA/Wall Washer RGB/COLORado 1Tri-Tour	Chauvet Colorado 1tri-tour		28	494.56 \$	13,847.68 \$
	46	Plaque C-clamp pour "Wall Washer"				Inclus	28		- \$
	47	Générateur de brouillard avec bonbonne CO2	MDG	Atmosphere	non		1	3,913.86 \$	3,913.86 \$
Sous-total									31,092.22 \$
Accessoires	48	Support projecteurs sur roulettes	Meatrack 32x lampes		unisson	Confirmer dimensions portes et S4, 4xrangées x8 projecteurs	2	2,167.50 \$	4,335.00 \$
pour éclairage	49	Support avec crochets sur roulettes 4" pour fillage ou coffre avec compartiment			Solotech	à définir avec le soumissionnaire	1	669.38 \$	669.38 \$
	50	Adaptateur XLR5M @ XLR3F			Solotech		4	25.76 \$	103.04 \$
	51	Adaptateur XLR5F @ XLR3M			Solotech		4	25.40 \$	101.60 \$
	52	Adaptateur XLR5F @ XLR5F			Solotech		4	26.47 \$	105.88 \$
	53	Adaptateur XLR5M @ XLR5M			Solotech		4	22.92 \$	91.68 \$
	54	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 5 pieds	10	22.75 \$	227.50 \$
	55	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 10 pieds	14	23.69 \$	331.66 \$
	56	Câble XLR5M @ XLR5F			Solotech	Longueur 25 pieds	6	26.47 \$	158.82 \$
	57	Porte-filtre en carton noir 6.25"			TBD		30	0.97 \$	29.10 \$
	58	Porte-filtre en carton noir 7.5"			TBD		238	0.92 \$	218.96 \$
	59	Porte-filtre en carton noir 8"			TBD		16	1.11 \$	17.76 \$
Sous-total									6,390.38 \$
Total Groupe 1									207,252.90 \$
GROUPE 2 - Extensions électriques									
Pour	60	Barre d'alimentation noires			Provo PB6	1 in 6 out, 15 ampères	32	13.82 \$	442.24 \$
éclairage	61	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 5 pieds, calibre #4	10	25.83 \$	258.30 \$
	62	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 10 pieds, calibre #14	28	28.64 \$	801.92 \$
	63	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 25 pieds, calibre #14	24	37.32 \$	895.68 \$
	64	Ralongs U-Ground 15 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #14	10	51.09 \$	510.90 \$
	65	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 5 pieds, calibre #12	52	34.00 \$	1,768.00 \$
	66	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 10 pieds, calibre #12	52	37.89 \$	1,970.28 \$
	67	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 15 pieds, calibre #12	30	41.79 \$	1,253.70 \$
	68	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 25 pieds, calibre #12	30	49.58 \$	1,487.40 \$
	69	Ralongs Twist-Lok 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #12	30	69.07 \$	2,072.10 \$
	70	Doubleur Y 20 amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 30 pouces, calibre #12	48	60.92 \$	2,924.16 \$
	71	Socapex 6 circuits 2.4kW			Solotech	Longueur 50 pieds, calibre #12	2	389.59 \$	779.18 \$
	72	Pieux mâle socapex 2.4kW	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 3 pieds, calibre #12	2	176.94 \$	353.88 \$
	73	Pieux femelle socapex 2.4kW	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 6 pieds, calibre #12	2	201.59 \$	403.18 \$
	74	Adaptateur TL-3 à U-ground femelle	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 18 pouces, calibre #14	20	24.90 \$	498.00 \$
	75	Adaptateur TL-3 à U-ground mâle	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 18 pouces, calibre #14	10	25.60 \$	256.00 \$
	76	Adaptateur Camlok T			Leviton	1 in x 2 out, vert, blanc, noir, rouge, bleu	5	119.47 \$	597.35 \$
	77	Petit panneau électrique mobile	Theatrx	SP36	Theatrx SP36	Avec adaptateur 50 amp. 125-250 volt/Config Nema 14-50	1	771.38 \$	771.38 \$
Sous-total									18,043.65 \$
Total Groupe 2									18,043.65 \$
GROUPE 3 - Accessoires scénique									
Accessoires	78	Supports au sol (boom) 10'-12'	Altman	B-50	non	base filleté	10	200.39 \$	2,003.90 \$
	79	Chariot pour transport/rangement supports au sol (boom)			unisson	à définir avec le soumissionnaire	1	1,912.50 \$	1,912.50 \$
	80	Tuyau 1½ pouces 2 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	38.25 \$	306.00 \$
	81	Tuyau 1½ pouces 4 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	51.00 \$	408.00 \$
	82	Tuyau 1½ pouces 6 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	63.75 \$	510.00 \$
	83	Tuyau 1½ pouces 8 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	12	76.50 \$	918.00 \$
	84	Tuyau 1½ pouces 12 pieds noir			Solotech	filleté avec cap plastique noirs	8	102.00 \$	816.00 \$
	85	Adaptateur femelle-femelle pour tuyaux filletés 1½ pouces			Solotech	noir	12	7.65 \$	91.80 \$
	86	Œillet pour tuyaux filleté (Boom Tie Off)	City Theatrical	#1310	City Theatrical 1310		12	30.60 \$	367.20 \$
	87	Cheeseborough swivel 360deg	TMB	PRBSC	TMB PRBSC		30	43.99 \$	1,319.70 \$
	88	Cheeseborough barrés 90deg	TMB	PRBSC	TMB PRBSC		10	46.38 \$	463.80 \$
	89	Potence 18" (Side-arm) avec un T	Altman	509-18-1	Altman 509-18-1		16	49.96 \$	799.36 \$
	90	Potence 24" (Side-arm) avec un T	Altman	509-24-1	Altman 509-24-1		16	54.51 \$	872.16 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total	
	91	Bases de plancher en bois ¾" 12"x12"			Solotech	12x12 pouces, noires	16	15.30 \$	244.80 \$	
	92	Vis 3/8"x1"½long avec écrou 3/8" et rondelles 3/8"x1"3/8 large pour bases de plancher en bois				inclus	16	- \$	- \$	
	93	Sacs de sable 15 livres			Scapin	Noir, avec œillet en métal	20	40.44 \$	808.80 \$	
Sous-total									11,842.02 \$	
Praticables	94	Praticables 4' x 8' noir (rotolock)	Wenger	Versatile	Scapin El presidente	Avec Rotolok	9	656.37 \$	5,907.33 \$	
	95	Chariot pour praticables 4x8 pieds	Wenger		Scapin El presidente		1	830.28 \$	830.28 \$	
	96	Pattes pour praticables 8 pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	24	4.93 \$	118.32 \$	
	97	Pattes pour praticables 16pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	16	9.87 \$	157.92 \$	
	98	Pattes pour praticables 24 pouces	Wenger		Scapin El presidente	Pattes carrées 2"x2"	12	14.82 \$	177.84 \$	
	99	Rampes pour praticables (4pieds)	Wenger	#177A041	Scapin El presidente	Pour config. Gradins scène	12	581.20 \$	6,974.40 \$	
	100	Marches pour praticables (2step)	Wenger		Scapin El presidente	Avec attache sur praticable	1	510.51 \$	510.51 \$	
	101	Serre en C pour attacher 4 pattes de praticables			Scapin El presidente		8	52.57 \$	420.56 \$	
	102	Tapis passe-fils (pour véhicule) noir	CP5X125-GP		CP5X125-GP	Longueur 3 pieds, noir	4	363.38 \$	1,453.52 \$	
	103	Tapis de danse noir réversible (38'Lx30P')	Harlequin-Rosco		Harlequin-Rosco	Reversible noir/gris	1	4,797.15 \$	4,797.15 \$	
Sous-total									21,347.83 \$	
Total Groupe 3									33,189.85 \$	
GROUPE 4 - Accessoire de gréage (pont)										
	104	Pont d'éclairage 12"x12"-4 pieds			unisson	Aluminium	4	619.03 \$	2,476.12 \$	
	105	Pont d'éclairage 12"x12"-8 pieds			unisson	Aluminium	4	832.61 \$	3,330.44 \$	
	106	Pont d'éclairage 12"x12"-10 pieds			unisson	Aluminium	4	943.07 \$	3,772.28 \$	
	107	Base au sol 3'x3' pour pont 12"x12"			unisson	Acier	8	414.38 \$	3,315.04 \$	
	108	Pin pour pont			unisson/inclus avec les ponts		32	- \$	- \$	
	109	Support câbles (L)	City Theatrical	#1330	City Theatrical 1330		20	14.06 \$	281.20 \$	
	110	Support câbles (belges caoutchout)			TBD	élastique noir avec bout de bois arrondi	100	8.77 \$	877.00 \$	
Sous-total									14,052.08 \$	
Total Groupe 4									14,052.08 \$	
GROUPE 5 - Accessoires musiciens et tech										
	111	Lutrin en bois pour présentation			VFI LE3060	Podium avec lumière et mic	1	1,212.53 \$	1,212.53 \$	
	112	Lutrin pour musiciens	K&M	#11479	non	Noir	16	72.68 \$	1,162.88 \$	
	113	Lumières lutrins pour musiciens	City Theatrical	#4200	City Theatrical 4200	Noir	12	16.07 \$	192.84 \$	
	114	Ampoules pour lumière à lutrin		T-10			16	4.08 \$	65.28 \$	
	115	Lumières de régie LED avec base	Littlite	L-18-LED-CWB	non		8	115.52 \$	924.16 \$	
	116	Lumières standard à clip	Woods	#510160	Woods 510160		4	26.76 \$	107.04 \$	
	117	Ampoules pour lumière à clip		7½ watt	TBD		6	4.08 \$	24.48 \$	
Sous-total									3,689.21 \$	
Total Groupe 5									3,689.21 \$	
GROUPE 6 - Installation SECTION 1										
	117.1	Installation complète et mise en marche	Montant forfaitaire, tout inclus (main d'œuvre, équipements/quincaillerie nécessaire qui ne serait pas déjà indiquée ci-haut)				Forfaitaire		13,465.60 \$	
Total Groupe 6									13,465.60 \$	
Montant total SECTION 1 À REPORTER À LA PAGE SOMMAIRE									289,693.29 \$	
SECTION 2										
GROUPE 7 - Sonorisation										
Console de son	118	Console de son	Yamaha	CL5	Yamaha QL5	Équivalence QL5/M7CL-48/Midas Pro2	1	17,477.25 \$	17,477.25 \$	
	119	Caisse de transport console			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	1,530.00 \$	1,530.00 \$	
	120	Carte de son ADDA pour CL5	Yamaha	Rio 3224-D	Yamaha RIO3224-D	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	9,355.23 \$	9,355.23 \$	
	121	Caisse de transport sur roulettes Rio 3224-D			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	637.50 \$	637.50 \$	
	122	Lumière de console LED	Littlite		non	18 pouces, avec compartiment cache câbles "Dog house"	3	79.56 \$	238.68 \$	
	123	Console sonorisation/rackmount	Allen&Heath	Zed-12FX	Allen&Heath Zed-12FX	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	456.07 \$	456.07 \$	
	124	Coffre de rangement console			Solotech	Avec compartiment cache câbles "Dog house"	1	701.25 \$	701.25 \$	
	125	Consolette son	Behringer	Onyx 802	Behringer Onyx 802		2	82.86 \$	165.72 \$	
	126	Coffre de rangement console			Solotech		2	127.50 \$	255.00 \$	
Sous-total									30,816.70 \$	

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
Système de son principal	127	Enceintes de salle (hautes)	Nexo	Geo-S1210	non		4	3,534.81 \$	14,139.24 \$
	128	Enceintes de salle (near field)	Nexo	Geo-S1230	non		2	3,534.81 \$	7,069.62 \$
	129	Enceintes de salle (graves)	Nexo	Geo-LS18	non	Pas de sub au plancher	4	3,169.96 \$	12,679.84 \$
	130	Kit amplificateur PA	Nexo	NXAMP 4x4	non		1	9,279.00 \$	9,279.00 \$
	131	Kit rig - bumper + accrochage	Nexo	GPT-VXT-LST kit	non	Chain block manuel + tout le nécessaire	1	15,417.50 \$	15,417.50 \$
	132	Extension TL3 30amp	Carol	SJOOW	Inclus	Grandeur à définir avec adjudicataire	1	- \$	- \$
	133	Rackmount PA avec bumper dessous	Roadcase		Solotech	8 espaces noir, à définir avec l'adjudicataire	1	758.63 \$	758.63 \$
Sous-total									59,343.83 \$
Système de son retour musiciens	134	Moniteur de scène 10"	Nexo	PS10-UR2	non		8	1,863.91 \$	14,911.28 \$
	135	Road-case avec roulettes	Roadcase		Solotech	pour moniteur 10", noir, à définir avec le soumissionnaire	4	783.36 \$	3,133.44 \$
	136	Moniteur de scène 15"	Nexo	PS15-UR2	non		4	2,955.39 \$	11,821.56 \$
	137	Road-case avec roulettes	Roadcase		Solotech	pour moniteur 15", noir, à définir avec le soumissionnaire	2	828.75 \$	1,657.50 \$
	138	Kit amplificateur Moniteurs	Nexo	NXAMP 4x4	non		2	9,279.00 \$	18,558.00 \$
	139	Adaptateur TL3 30 à AC-15amp	Carol	SJOOW	Solotech	Longueur 3 pieds	4	- \$	- \$
	140	Rackmount sur roulette MON	Roadcase		Solotech	12 espaces, noir, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	841.50 \$	841.50 \$
Sous-total									50,923.28 \$
Haut-parleurs divers	141	Haut-parleurs amplifiés hautes	QSC	KW122	QSC KW122		2	1,241.66 \$	2,483.32 \$
	142	Housse de transport Top	QSC		-	Housse noire avec rembourrage de 1 pouce recouvrant en totalité le haut-parleur	0	- \$	- \$
	143	Tiroir rackmount 2 espaces	Penn Elcon	3232LK	Penn 3232LK		2	70.92 \$	141.84 \$
	144	Rackmount sur roulette MON	Roadcase		Solotech	12 espaces, noir, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	841.50 \$	841.50 \$
	145	Haut-parleurs petit	JBL-Tannoy	Control-1	JBL Control 1	avec supports pour pipe 1½", public adress + expositions	6	137.24 \$	823.44 \$
	146	Support pour JBL Control 1	JBL	MTC8-Black	Discontinué, support TBD	Support pour pipe 1½"	6	25.50 \$	153.00 \$
	147	Amplificateur surround-domestique	Pioneer/Harmon Kardon	7.1	AVR-2700		1	670.10 \$	670.10 \$
	148	Coffres de rangement sur roulettes 4 pouces	Roadcase		Solotech	24" L x 36" P x H standard, avec cendrier et poignées, à définir avec le soumissionnaire	1	637.50 \$	637.50 \$
Sous-total									5,750.70 \$
Régie	149	Égalisateur graphiques stéréo	Klark-BSS	DN360B/DN9331-si Midas/FCS-960	Pas besoin avec QL5	Besoin moins grand si CL5-QL5	5	- \$	- \$
	150	Lecteur CD double	Denon	DN-D4500	Denon DN-D4500		1	573.75 \$	573.75 \$
	151	Écouteurs	Sony	MDR-7506	non		4	153.00 \$	612.00 \$
Sous-total									1,185.75 \$
Salle spectacle	152	Transmetteur FM (malentendants)	Decade	MS-100S	non		1	554.63 \$	554.63 \$
	153	Antenne pour transmetteur FM	Decade	GP-32	non		1	82.88 \$	82.88 \$
	154	Câble coaxial 50 pieds	Decade	RG5850	non		1	76.50 \$	76.50 \$
	155	Préamp-compresseur micro kit FM	DBX	286s	DBX286s		2	233.33 \$	466.66 \$
	156	Mixeur 6in-6out line matrice			Kramer VS-88A	Vers FM-Clearcom-Écoute, à définir avec le soumissionnaire	1	1,022.42 \$	1,022.42 \$
	157	Microphones permanents pour FM	Senheiser	MKH-416 P48 U3	Sennheiser MKH-416 P48 U3		2	1,146.23 \$	2,292.46 \$
	158	Perche de micro télescopique (FM)	K&M	211/1-black	non	Avec C-clamp permanent	2	33.05 \$	66.10 \$
	159	Cabinet rackmount roulant	Middle Atlantic	PTRK-14MDK	Middle PTRK-14MDK	14 rackspace/25 pouces prof., pouvant servir de table hauteur 29-34"	2	903.06 \$	1,806.12 \$
	160	Vis 10/32 x 3/4 tête ronde	Metrican	103275BB50	Metrican 103275BB50		2	4.46 \$	8.92 \$
	161	Système d'appel public Foyer-Hall	Ultrak	KAB2120M-E	Ultrak KAB2120M-E	Le distributeur ne répond pas et ne retourne pas appel	1	2,295.00 \$	2,295.00 \$
Sous-total									8,671.69 \$
Total Groupe 7									156,691.95 \$
GROUPE 8 - Fillage son et autres									
	162	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N10-XX	non	Longueur 10 pieds	48	14.88 \$	714.24 \$
	163	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N25-XX	non	Longueur 25 pieds	48	18.27 \$	876.96 \$
	164	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N50-XX	non	Longueur 50 pieds	20	23.94 \$	478.80 \$
	165	Câbles microphones XLR-XLR	Digiflex	N-100-XX	non	Longueur 100 pieds	4	35.28 \$	141.12 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total
	166	Câbles instruments ¼@¼ mono	Digiflex	NPP-6	non	Longueur 6 pieds	8	19.66 \$	157.28 \$
	167	Câbles instruments ¼@¼ mono	Digiflex	NPP-20	non	Longueur 20 pieds	4	23.23 \$	92.92 \$
	168	Câbles appareils ¼@RCA doub	Digiflex	PR-2R/2P-6	non	Longueur 6 pieds	8	26.14 \$	209.12 \$
	169	Câbles appareils 1/8@XLRM double	Digiflex	HIN-1K-2XMB-6	non	Longueur 6 pieds	4	7.33 \$	29.32 \$
	170	Câbles appareils 1/8@RCA doub	Digiflex	HIN-1K-2RB-6	non	Longueur 6 pieds	4	6.38 \$	25.52 \$
	171	Câbles appareils 1/8@¼ doub	Digiflex	HIN-1K-2PB-3	non	Longueur 3 pieds	4	6.38 \$	25.52 \$
	172	Câbles appareils 1/8@¼ doub	Digiflex	HIN-1K-2PB-6	non	Longueur 6 pieds	4	7.01 \$	28.04 \$
	173	Câbles appareils RCA@RCA double	Digiflex	N2R2RB-3	non	Longueur 3 pieds	4	7.65 \$	30.60 \$
	174	Câbles appareils RCA@RCA double	Digiflex	N2R2RB-6	non	Longueur 6 pieds	4	8.93 \$	35.72 \$
	175	Câbles multi-canaux XLR-XLR	Digiflex	PR-4FX/4MX-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 4 paires, fils à fils, noir	4	81.06 \$	324.24 \$
	176	Câbles multi-canaux XLR-XLR	Digiflex	PR-8FX/8MX-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, fils à fils, noir	5	116.31 \$	581.55 \$
	177	Câbles multi-canaux XLR-XLR box	Digiflex	DE12-4X-25	Solotech	Longueur 25 pieds, 12 paires-4 retour, fils à boîtier, noir	2	332.74 \$	665.48 \$
	178	Câbles multi-canaux XLR-XLR box	Digiflex	DE24-8X-50	Solotech	Longueur 50 pieds, 24 paires-8 retour, fils à boîtier, noir	1	699.47 \$	699.47 \$
	179	Câbles multi-canaux XLR-¼ TRS mâle	Digiflex	PR-8MX-8S-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, noir	2	130.33 \$	260.66 \$
	180	Câbles multi-canaux XLR-¼ TRS femelle	Digiflex	PR-8FX-8S-10	Solotech	Longueur 10 pieds, 8 paires, noir	2	133.16 \$	266.32 \$
	181	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L10-4-14-N4	non	Longueur 10 pieds	20	35.28 \$	705.60 \$
	182	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L25-4-14-N4	non	Longueur 25 pieds	10	49.09 \$	490.90 \$
	183	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L35-4-14-N4	non	Longueur 35 pieds	10	58.29 \$	582.90 \$
	184	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L50-4-14-N4	non	Longueur 50 pieds	10	72.11 \$	721.10 \$
	185	Câbles haut-parleur Speakon	Digiflex	L75-4-14-N4	non	Longueur 75 pieds	4	95.13 \$	380.52 \$
	186	Adaptateur pour 2 micros	K&M	23550-black	non		2	15.76 \$	31.52 \$
	187	Pieds microphones petits	K&M	259-1-black	non		6	68.09 \$	408.54 \$
	188	Pieds microphones moyens	K&M	259-black	non		10	84.15 \$	841.50 \$
	189	Pieds microphones grands	K&M	210/9-black	non		16	84.15 \$	1,346.40 \$
	190	Pieds microphones bases rondes	K&M	260/1-black	non		4	46.67 \$	186.68 \$
	191	Perche de micro télescopique	K&M	211/1-black	non		2	33.05 \$	66.10 \$
	192	Pieds de table	K&M	232-Black	non		6	35.50 \$	213.00 \$
	193	Pieds haut-parleurs	K&M	21435-black	non		4	87.98 \$	351.92 \$
	194	Câbles audio balancés ¼ ste mâle @XLRM	Digiflex	N6-XMS	Solotech	Longueur 6 pieds	12	21.25 \$	255.00 \$
	195	Câbles audio balancés ¼ ste mâle @XLRF	Digiflex	N6-XFS	Solotech	Longueur 6 pieds	12	21.60 \$	259.20 \$
	196	Câbles audio balancés XLRF@¼ Ste femelle			Solotech	Longueur 3 pieds	6	15.94 \$	95.64 \$
	197	Câbles audio balancés XLRM@XLRM			Solotech	Longueur 1 pieds	12	12.98 \$	155.76 \$
	198	Câbles audio balancés XLRF@XLRF			Solotech	Longueur 1 pieds	12	13.68 \$	164.16 \$
	199	Câbles audio balancés Pin3lift			Solotech	Longueur 1 pieds	4	13.34 \$	53.36 \$
	200	Câbles audio balancés PhaseReverse			Solotech	Longueur 1 pieds	4	13.34 \$	53.36 \$
	201	Câbles doubleur Y, XLRM @ 2x XLRF			Solotech	Longueur 1 pieds	4	16.74 \$	66.96 \$
	202	Câbles doubleur Y, XLRF @ 2x XLRM			Solotech	Longueur 1 pieds	4	16.40 \$	65.60 \$
	203	Adaptateurs speakon	Neutrik	NL4MMX	non		10	4.50 \$	45.00 \$
	204	Adaptateurs de toutes sortes	petits RCAF-RCAF, ¼@RCSF ...		Allocation	à définir avec le soumissionnaire	1	999.60 \$	999.60 \$
	205	Kit crochet au mur rangement			TBD	à définir avec l'adjudicataire	1	63.75 \$	63.75 \$
	206	Peigne pour rangement câble	Ponoma	#4408	Ponoma 4408		3	20.18 \$	60.54 \$
	207	Vérificateur de câble	EB Tech	6 in 1 cable tester	non		1	126.20 \$	126.20 \$
	208	Transformateur d'isolation AC	EB Tech	Hum X	non		2	86.04 \$	172.08 \$
	209	Transformateur d'isolation XLR	EB Tech	HE-2-XLR	non		2	114.72 \$	229.44 \$
Sous-total									14,835.21 \$
Total Groupe 8									14,835.21 \$
GROUPE 9 - Microphones et autres									
Avec fil	210	Microphone voix	Shure	SM-58	non		10	116.77 \$	1,167.70 \$
	211	Microphone voix	AKG	AKG-535	non		2	355.42 \$	710.84 \$
	212	Microphone voix	Neuman	KMS-105	non		1	979.20 \$	979.20 \$
	213	Microphone instruments	Shure	SM-57	non		6	110.16 \$	660.96 \$
	214	Microphone instruments	Shure	Beta-57A	non		4	160.83 \$	643.32 \$
	215	Microphone instruments	Shure	Beta-52	non		2	219.59 \$	439.18 \$
	216	Microphone instruments	Shure	Beta-91	non		1	301.10 \$	301.10 \$
	217	Microphone instruments	Senheiser	E604	non		4	140.76 \$	563.04 \$
	218	Microphone instruments	Senheiser	MD-421	non		2	385.56 \$	771.12 \$

AO- Équipements scène multi-poly

Groupe d'items	Item	Description	Marque	Modèle	Non : item sans équivalent Cellule vide : inscrire le modèle proposé	Commentaires ou spécifications	Qté	Prix unitaire	Montant total	
	219	Microphone instruments	AKG	C-3000 B	non		4	255.62 \$	1,022.48 \$	
	220	Microphone instruments	Crown	PCC-160	non		2	498.17 \$	996.34 \$	
	221	Microphone instruments	AKG	C391	non		4	397.51 \$	1,590.04 \$	
	222	Microphone instruments	Neuman	KM-184	non	Stereo-Set	2	1,585.08 \$	3,170.16 \$	
	223	Microphone instruments	Audio-Technica	ATM-35 clip	non		4	329.82 \$	1,319.28 \$	
	224	Boîte directe active	Radial	JD1	non		4	168.30 \$	673.20 \$	
	225	Boîte directe passive	Radial	J48	non		10	168.30 \$	1,683.00 \$	
	226	Coffre à microphones sur roulette ou standard avec tiroir et cables audio				Exemple celui cegep CLG socioculturel, à définir avec le soumissionnaire	1	1,211.25 \$	1,211.25 \$	
Sous-total									17,902.21 \$	
Sans-fil	227	Microphone sans-fil	Shure	UHFR	Shure UHFR	Micro, casques et lavalier	2	2,863.43 \$	5,726.86 \$	
	228	Microphone casque sans-fil	Shure	Beta-53 noir	Shure Beta-53		2	799.76 \$	1,599.52 \$	
	229	Microphone sans-fil Belt-pack	Shure	WBH53T (beta53)	Shure WBH53T		2	334.15 \$	668.30 \$	
	230	Adaptateur pour guitare ¼	Shure		Shure		2	3.67 \$	7.34 \$	
	231	Microphone Baton	Shure	Beta-58	Shure Beta-58		2	1,026.94 \$	2,053.88 \$	
Sous-total									10,055.90 \$	
Total Groupe 9									27,958.11 \$	
GROUPE 10 - Communication										
	232	Système de communication 1x2 canaux	Clearcom	MS-232	MS-701 remplace le MS-232	Voir système TELEX	1	1,611.09 \$	1,611.09 \$	
	233	Casques une oreille	Beyer Dynamic	#402966	Beyer 402966	plus performant	6	209.10 \$	1,254.60 \$	
	234	Casques deux oreilles			Beyer 101885		4	655.35 \$	2,621.40 \$	
	235	Boîtier de communication	Clearcom	RS-510	RS-701 remplace le RS-510	Production BP-1	10	399.33 \$	3,993.30 \$	
	236	Téléphone communication	Clearcom	HS-6	Clearcom HS-6		1	181.05 \$	181.05 \$	
	237	Système de communication sans-fil			HME DX121/BP200	1 base avec 2 postes	1	6,735.83 \$	6,735.83 \$	
	238	Walkie-Talkie	Kenwood	TK-3302	Kenwood TK-3302		3	460.59 \$	1,381.77 \$	
	239	Écouteur D-Ring	Kenwood	KHS-27	Kenwood KHS-27		3	39.83 \$	119.49 \$	
Sous-total									17,898.53 \$	
Total Groupe 10									17,898.53 \$	
GROUPE 11 - Inventaire matériel périssable salle multifonctionnel, polyvalente et hall										
	240	Ampoules de remplacement			lot en acompte	Osram HPL575115, Poly 10x, à définir avec le soumissionnaire	1	1,000.00 \$	1,000.00 \$	
	241	Ruban électrique		noir-blanc-rouge-bleu	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	242	Ruban camera		noir-brun-gris-blanc	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	243	Ruban vinyle tapis de danse		noir	lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	244	Nouettes		Tie line noir 36"	lot en acompte voir ligne 240	extra	100	- \$	- \$	
	245	Connecteurs AC-TL-XLR-¼			lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
	246	Rouleau de câble STOOW 14-3 et 12-3, 75 pieds			lot en acompte voir ligne 240	à définir avec le soumissionnaire	1	- \$	- \$	
Sous-total									1,000.00 \$	
Total Groupe 11									1,000.00 \$	
GROUPE 12 - Installation SECTION 2										
	247	Installation complète et mise en marche	Montant forfaitaire, tout inclus (main d'œuvre, équipements/quincaillerie nécessaire qui ne serait pas déjà indiquée ci-haut)				Forfaitaire			20,198.40 \$
Total Groupe 12									20,198.40 \$	
Montant total SECTION 2 À REPORTER À LA PAGE SOMMAIRE									238,582.20 \$	

528,275.49 \$

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Conformément à la politique d'approvisionnement dont s'est dotée la Ville de Montréal et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, c'est le Service de l'approvisionnement qui a assumé la responsabilité de l'ensemble du processus d'appel d'offres pour le présent dossier, lequel processus comprend notamment la validité des documents d'appel d'offres et des soumissions.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 868-3644
Division :

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre Culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
- autoriser une dépense à cette fin de 668 123,22\$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire).

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Travaux forfaitaires	528 275,49 \$	26 413,77 \$	52 695,48 \$	607 384,74 \$	52 761,51 \$	554 623,23 \$
Contingences	52 827,55 \$	2 641,38 \$	5 269,55 \$	60 738,48 \$	5 276,15 \$	55 462,33 \$
TOTAL	581 103,04 \$	29 055,15 \$	57 965,03 \$	668 123,22 \$	58 037,66 \$	610 085,56 \$

LE FINANCEMENT DU DOSSIER:

Le financement de cette dépense est assuré à 40,0 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 244 034,22 \$ net de ristourne et à 60,0% par la ville centrale FEC pour un montant de 366 051,33 \$ net de ristourne.

	Montant
Ville centre programme FEC	366 051,33 \$
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	244 034,23 \$
TOTAL	610 085,56 \$

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE CENTRALE (FEC) (60,0%)

Ce projet bénéficie d'une contribution de la Ville centre dans le cadre du Programme Forum des

équipements culturels (FEC). Le comité exécutif (CE09 1154 – 25 juin 2009) a autorisé un virement budgétaire de 3 298 000 \$ en provenance du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, afin d'honorer la portion ville qui a été autorisée à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le comité exécutif (CE13 0659 – 15 mai 2013) a également autorisé une majoration de 180 307 \$ pour le projet de l'espace diffusion culturelle.

Les crédits demandés de 366 051,33 \$ sont disponibles au règlement d'emprunt **09-017 (FEC - Ville)**.

Informations comptables:

Provenance	Crédit	Contrat
6101-7709017-802600-01909-57201-000000-0000-112522-000000-98001-00000 Entité: AI-Général - Ville de Montréal Source: 09-017 Forum des équip.culturels CM09 0197 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Travaux de construction Projet: Crédits non affectés Catégorie d'Actif: Non déterminé	366 051,33 \$	
Imputation		
6101-7709017-800250-07231-57401-000000-0000-159041-000000-22040-00000 Entité: AI-Général - Ville de Montréal Source: 09-017 Forum des équip.culturels CM09 0197 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Bibliothèques Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159041 Catégorie d'Actif: Bibliothèques et maisons de la culture - Acquisition (D.V.25 ans)	366 051,33 \$	400 873,93 \$

Le budget requis de 366 000 \$ pour la portion FEC est disponible au sous-projet # 0930099- 004 Espace diffusion culturelle/projet construction d'une bibliothèque Benny -NDG. Le virement budgétaire suivant sera effectué suite à l'approbation de ce dossier:

Provenance

Sous-projet : **0930099 004** - Intégra. Espace diffusion culturelle/projet construction de la bibliothèque Benny NDG
 SIMON : **128048**
 Budget : **CORPO**
 Montant net : 366,00\$

Imputation

Sous-projet : **1530099 008** - Équipement et installation sonorisation - éclairage Centre Culturel (FEC)
 SIMON : **159041**
 Budget : **CORPO**
 Montant net : 366,00 \$

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE L'ARRONDISSEMENT (40,0%)

La participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à ce projet s'élève donc à 244 034,23\$ net de ristourne.

Informations comptables:

Les crédits requis de 244 034,23 \$, sont disponibles au règlement d'emprunt (**Arrondissement**)# **RCA10 17177**.

Provenance	Crédit	Contrat
6406-0610177-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA10 17177 Constr. biblioth. NDG CA10 170017 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Travaux de construction Projet: Crédits non affectés - ARR. Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Catégorie d'Actif: Non déterminé	244 034,23 \$	
Imputation		
6406-0610177-800250-07231-57401-000000-0000-159042-000000-22040-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA10 17177 Constr. biblioth. NDG CA10 170017 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Bibliothèques Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159042 Catégorie d'Actif: Bibliothèques et maisons de la culture - Acquisition (D.V.25 ans)	244 034,23 \$	267 249,29 \$

Le budget requis de 244 000,00 \$ pour la portion Arrondissement est disponible au sous-projet # 0930099-001 Programme construction une nouvelle bibliothèque secteur NDG-PTI. Le virement budgétaire suivant sera fait suite à l'approbation de ce dossier.

Provenance

Sous-projet : **0930099-001** - Programme construction une nouvelle bibliothèque secteur NDG-PTI
 SIMON : **124481**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 29,00 \$

Imputation

Sous-projet : **1530099-009** - Équipement et installation sonorisation - éclairage Centre Culturel (ARRON)
 SIMON : **159042**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 29,00\$

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
 Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
 Directeur
Tél : 514-868-3644

Le : 2015-07-24

Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Appel d'offres no 15-14146

Titre : A59 – ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Description et usage :

L'appel d'offres 15-14146 a pour objectif l'acquisition, l'installation et la mise en marche des équipements de sonorisation et d'éclairage, pour le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce.

Date de lancement : 16 mars 2015

Date d'ouverture : 20 avril 2015

Addenda (4) : 27 mars 2015 Réponses aux questions;
02 avril 2015 Annonce du report de la date d'ouverture;
08 avril 2015 Report de date et informations;
17 avril 2015 Remplacement du bordereau de prix.

Preneurs du cahier des charges (7) :

Le Diplomate
Omnison et Lumières
Pro Access DPS Inc.
SC Media Canada
Solotech Inc.
SPL Événements
XYZ Technologie Culturelle

Soumissionnaire (2) :

Solotech Inc. (Section 1 et Section 2)
Le Diplomate (Section 2)

Raisons de non dépôt de soumissions des preneurs des cahiers des charges :

- (1) Fournisseur de produits qui ne soumissionne pas directement. Veille de marché.
- (1) N'est pas un distributeur pour les produits demandés.
- (1) N'a pas des prix compétitifs.
- (2) N'ont pas répondu à notre demande.

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives, nous constatons que les propositions déposées ne possèdent pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Les firmes ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA. La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Cette vérification a été effectuée le 27 juillet 2015.

Les soumissions reçues ont été jugées conformes administrativement. Elles ont été évaluées en fonction des spécifications techniques par le service requérant.

Conformément à l'article 573.3.3 de la loi sur les cités et les villes, "dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission". Suite à la rencontre de négociation du 5 juin 2015, la firme Solotech Inc., le seul soumissionnaire pour la section 1, a réduit son montant total soumis pour cette section de 2,65%, soit 9070.38 \$.

Conformément à la clause 5 des clauses particulières, « la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat par section au plus bas soumissionnaire conforme pour chacune des deux sections ».

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat pour les sections 1 et 2, à la firme **Solotech Inc.**, aux prix de sa soumission.

Montant estimé par section :

Section 1 - volet éclairage

289 693,29 \$ + TPS (5 %) 14 484,66 \$ + TVQ (9,975 %) 28 896,91 \$ = 333 074,86 \$



15-14146 Tableau de prix Section 1.pdf

Section 2 - volet sonorisation

238 582,20 \$ + TPS (5 %) 11 929,11 \$ + TVQ (9,975 %) 23 798,57 \$ = 274 309,88 \$



15-14146 Tableau des prix Section 2.pdf

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la compagnie Solotech Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et installation des systèmes multimédia pour le théâtre Outremont comme suit: pour la Section 1 - volet éclairage au montant total de **333 074,86 \$** et, pour la Section 2 - volet sonorisation au montant total de **274 309.88 \$**, le tout conformément à l'appel d'offres public 15-14146.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

El Mostafa RAKIBE
Chef de section
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
2	Titre de l'appel d'offres	A59 - ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - Section 1
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	15-14146
5	Préposée au secrétariat	Annie Emond (vendredi 1er mai 2014)
5	Type de sollicitation	Publique
5	Date d'ouverture	lundi 20 avril 2015
5	Service requérant	Arr. Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
5	Requérant	Yanick Thibault



#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	SOLOTECH INC.	Cautionnement de soumission de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%		Conforme	14066
2								
3								

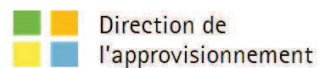


Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	15-14146	Titre de l'appel d'offres	A59 - ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - Section 1			Nom de l'agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
Date d'ouverture	lundi 20 avril 2015	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Arr. Côte-des-Neiges - Notre-	Requérant	Yanick Thibault

	Adjudicataire recommandé		
	SOLOTECH INC.	0	0
Total avant taxes	289 693,29 \$		
TPS	14 484,66 \$		
TVQ	28 896,91 \$		
TOTAL	333 074,86 \$		

Commentaires	
--------------	--

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
2	Titre de l'appel d'offres	A59 - ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - Section 2
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	15-14146
5	Préposée au secrétariat	Annie Emond (mercredi 6 mai 2015)
5	Type de sollicitation	Publique
5	Date d'ouverture	Lundi 20 avril 2015
5	Service requérant	Arr. Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
5	Requérant	Yanick Thibault



#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	SOLOTECH INC.	Cautionnement de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%		Conforme	14069
2	LE DIPLOMATE AUDIOVISUEL	Cautionnement de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%		Conforme	14068
3								

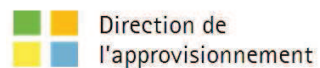


Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	15-14146	Titre de l'appel d'offres	A59 - ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - Section 2			Nom de l'agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
Date d'ouverture	Lundi 20 avril 2015	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Arr. Côte-des-Neiges - Notre-	Requérant	Yanick Thibault

	Adjudicataire recommandé	
	SOLOTECH INC.	LE DIPLOMATE AUDIOVISUEL
Total avant taxes	238 582,20 \$	241 715,15 \$
TPS	11 929,11 \$	12 085,76 \$
TVQ	23 798,57 \$	24 111,09 \$
TOTAL	274 309,88 \$	277 912,00 \$

Commentaires	
--------------	--

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le coût lié au contrat à l'entreprise Solotech pour l'acquisition et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage est lié au budget autorisé par le comité exécutif via le dossier 1131354001 (CE13 0659), en mai 2013, soit l'autorisation d'un ajout financier exceptionnel et non-récurrent de 2 117 725 \$ du budget du Service de la culture vers le budget de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce ainsi au budget a été révisé via le dossier 1140794027 (CE14 1378), en septembre 2014, d'autoriser un virement de crédit additionnel de 639 407,65 \$ (taxes incluses) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culture.

Afin d'avoir un portrait complet, en mai 2009, le budget original avait été adopté par le comité exécutif via le dossier 1090003003 (CE09 1154). Enfin, en juin 2009, via le dossier 1094074040 (CE09 1156) le comité exécutif autorisait un virement budgétaire pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction de bibliothèque dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sophie CHARLEBOIS
architecte
Tél : 514-872-0184

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
chef de division
Tél :
514-872-3160

Le : 2015-07-28

Division : Division des Quartiers culturels

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'acquisition et l'installation d'équipements d'éclairage et de sonorisation sont requis pour l'opération des installations de diffusion culturelle du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce. Dans le budget global du projet, qui est de 22 026 014 \$ (taxes incluses), un montant de 1 034 775 \$ (taxes incluses) a été prévu pour l'achat des équipements premiers (voir pièce jointe, item III). Le montant pour l'acquisition et l'installation des systèmes (668 123,22 \$) est inclus dans les prévisions d'acquisition des équipements. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assurera la coordination du démarrage des installations avec la fin des travaux de construction.

[00suivi budgétaire CCNDG-R1 20150721PJGDD.pdf](#)**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par intérim

Tél : 514 872-3957

Andrée MARCIL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint
En remplacement de Jacques A. Ulysse
Directeur de service par intérim
(Pour la période de vacances du 15 au 26 juillet 2015)

Tél : 514 872-9466

Tél. 514 872-9404
En remplacement de Marie-Hélène LESSARD
Chef de section - Gestion immobilière -
Arrondissements
(Vacances du 20 juillet au 7 août 2015)

Myrith YASSA
Gestionnaire immobilier
Tél. 514 280-4156

Division :

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
SUIVI BUDGÉTAIRE

	Budget original basé sur PFT mai 2009		Budget révisé à la hausse Résolution CE 13 0659 mai 2013		Budget révisé Résolution CA 14170276, CE 141378 sept 2014	
	préparé par BCS	approuvé par CE	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)
	Taxes incluses	Net après ristourne (TPS)				
I TRAVAUX DE CONSTRUCTION (taxes incluses)	12 652 340 \$	12 097 047 \$	15 428 851 \$	14 757 886 \$	16 909 091 \$	16 093 104 \$
Superficie brute - Total m ²	4 375		4 280	4 280	4 280	4 280
Coût des travaux taxes incluses (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	11 502 127 \$		13 516 461 \$	12 928 661 \$	13 516 461 \$	12 928 661 \$
Prix séparé - rampe d'accès			28 744 \$	27 494 \$	28 744 \$	27 494 \$
CONTINGENCES post-contractuelles	1 150 213 \$		1 351 646 \$	1 292 866 \$	2 831 886 \$	2 628 084 \$
INCIDENCES de construction	0 \$		532 000 \$	508 865 \$	532 000 \$	508 865 \$
IIA CONCOURS D'ARCHITECTURE (taxes incluses)	488 395 \$	466 960 \$	480 294 \$	459 019 \$	480 294 \$	459 019 \$
Professionnel concours	43 344 \$		43 344 \$			
Coût du concours (4 finalistes)	392 000 \$		338 625 \$			
Incidences	53 051 \$		53 051 \$			
Commission technique et jury			45 274 \$			
IIIB HONORAIRES PROFESSIONNELS (après concours) (taxes incluses)	1 529 590 \$	1 508 465 \$	2 316 416 \$	2 215 314 \$	2 316 416 \$	2 215 314 \$
Architecture,Électromécanique, Structure, Civil - avant taxes	1 350 631 \$		1 193 246 \$		1 543 768 \$	
Contingences (incluant consultants) -avant taxes			716 000 \$		330 557 \$	
Incidences Autres (designer scénographe, etc.) -avant taxes	0 \$		112 773 \$		147 694 \$	
Honoraires avant taxes	1 350 631 \$		2 022 019 \$		2 022 019 \$	
Coût total des honoraires (taxes incluses)	1 529 590 \$		2 316 416 \$		2 316 416 \$	
III ÉQUIPEMENTS (taxes incluses)	1 025 325 \$	980 325 \$	1 034 775 \$	989 775 \$	1 034 775 \$	989 775 \$
Multifonctionnel- équipements scénographiques	900 000 \$					
Taxes (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	125 325 \$					
IV Œuvre d'art (taxes incluses)	122 554 \$	117 875 \$	132 929 \$	127 142 \$	132 929 \$	127 142 \$
Coût de l'oeuvre d'art (taxes incluses)	102 150 \$		108 651 \$			
Contingences			4 370 \$			
Incidences	20 404 \$		5 749 \$			
honoraires pour les 3 finalistes (maquette)			14 159 \$			
honoraires membre du jury						
V FRAIS ADMINISTRATIFS CONTINGENTS (taxes incluses)	833 231 \$	756 198 \$	94 739 \$	90 545 \$	94 739 \$	90 545 \$
Fond de prévoyance (incidences travaux et professionnels)	833 231 \$					
économiste de la construction serv de base et contingence			72 692 \$			
économiste de la construction -incidences			16 931 \$			
SP scénographie			5 116 \$			
VI MOBILIER ET AMEUBLEMENT (taxes incluses)	1 048 110 \$	1 002 110 \$	1 057 770 \$	1 011 770 \$	1 057 770 \$	1 011 770 \$
Multifonctionnel	170 000 \$		170 000 \$			
Bibliothèque	750 000 \$		750 000 \$			
Taxes (au PFT 5% et 8,5%) (en 2012 5% et 9,5%)	128 110 \$		137 770 \$			
VII Coût du projet d'immobilisation (I,II,III,IV,V,VI) (taxes incluses)	17 699 544 \$	16 928 980 \$	20 545 774 \$	19 651 451 \$	22 026 014 \$	20 986 669 \$
VIII Collection première	4 000 000 \$	3 826 049 \$	4 000 000 \$	3 826 049 \$	4 000 000 \$	3 826 049 \$

PJ : GDD 1150639014-acquisition installation-équipements sonorisation et éclairage

Dossier # : 1150639014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- D'accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission , conformément aux documents de l'appel d'offres public AOP 15-14146_A59;
- D'autoriser une dépense à cette fin de 581 103.04 \$, plus taxes, pour un total de 668 123.22 \$ taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 52 827.55 \$ excluant les taxes, et tous les frais accessoires le cas échéant;

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 668 123.22 \$ toutes taxes incluses, ou 610 085.55 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

Information budgétaire et comptable

Un engagement de gestion no **CC50639014** au montant de 366 052 \$ est inscrit au compte de provenance.



Virement crédit - GDD 1150639014.xls

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Direction conseil et soutien
financier - PS Brennan 2

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

Incidence	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

TOTAL imputable **0.00**

DOSSIER	:	
Estimation du coût du projet	:	0.00 \$
Contrat travaux	:	0.00 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	-
Moins ristourne (TVQ)	:	-
Coût total du projet	=	0.00 \$

IMPUTATION

Requêtant	:	
Projet	:	
Sous-projet	:	
Exécutant	:	0
Projet SIMON	:	

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Écart	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : JUL Année : 2015 **JUL-15** Description de l'écriture : GDD 1150639014

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7709017	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		366,052.00	
2	6101	7709017	800250	07231	57401	000000	0000	159041	000000	22040	00000	366,052.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												366,052.00	366,052.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6101	7709017	800250	07231	57401	000000	0000	159041	000000	22040	00000
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6101.7709017.800250.07231.57401.000000.0000.159041.000000.22040.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7709017.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	366,052.00
2	6101.7709017.800250.07231.57401.000000.0000.159041.000000.22040.00000	366,052.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 10:14

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion du parc des équipements de l'arrondissement, la Direction des travaux publics désire procéder à la location de cinq (5) nouvelles automobiles avec les affichages appropriés, de manière à combler les besoins en déplacement des inspecteurs d'arrondissement (circulation et domaine public).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 170222 Contrat de location de cinq automobiles avec Spinelli Mazda.

CA11 170286 Contrat de location de cinq automobiles avec Cité Nissan

DESCRIPTION

Location de soixante (60) mois, 100 000 kilomètres maximum, avec l'entretien complet de cinq (5) automobiles Nissan Versa note, de couleur blanche, pour les inspecteurs d'arrondissement de la division de la Circulation et de l'occupation du domaine public, à la Direction des travaux publics.

JUSTIFICATION

Suite à deux expériences concluantes avec la location de voitures du domaine public où les objectifs ont été atteints et en plus d'améliorer la visibilité des inspecteurs, de financer les coûts par l'élimination des allocations de voitures personnelles, il est demandé de procéder à une nouvelle location de voiture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et numéro de sous projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le coût des bris facturables qui pourraient survenir lors du contrat seront puisés à même le budget d'entretien de la flotte des véhicules. Veuillez noter que l'article 2, prévu au bordereau de soumission ne sera pas requis, ce qui explique le différentiel du montant inscrit à la première page dudit bordereau et le montant final mentionné dans le présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres public 15-14564 préparé par la Direction de l'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2015-07-29

Dossier # : 1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.



[Cité NIssan.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	--	--

Émission :	Fermeture :	À :
29 juin 2015	15 juillet 2015	14 h

A59 – Location et entretien de cinq (5) automobiles de marque Nissan modèle NOTE pour une période de 60 mois – Bail fermé

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), **avant 14 h le 15 juillet 2015**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Aucune garantie de soumission n'est exigée pour cet appel d'offres.

Description et sommaire de soumission	Montant
Location et entretien de cinq (5) automobiles avec les caractéristiques, les équipements et les accessoires selon les instructions au soumissionnaire, les clauses administratives générales et particulières, les formulaires de soumission, ainsi que les spécifications techniques ci-annexés. <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> Montant total avant taxes : <u>92894⁰⁰</u> \$ Taxe sur les produits et services 5 % : <u>4644⁷⁰</u> \$ Taxe de vente du Québec 9,975 % : <u>9266¹⁸</u> \$ Montant total : <u>106804⁸⁸</u> \$ </div>	<div style="margin-top: 20px;"> ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ <i>Rv</i> </div>
Identification du soumissionnaire	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : <u>3370431176</u> Si non inscrit au REQ, cocher ici : <input type="checkbox"/>	
Nous, soussignés... <u>Cite Nissan Gabriel S.EC</u> Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.	
<u>3500 Jean-Talon O. MTL, H3R 2E8</u> Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.	
ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.	
Nom et titre du responsable (en majuscules) : <u>Wilson Rosales</u> <u>Directeur des Parcs</u>	Téléphone : <u>514-509-7777</u> Télécopieur : <u>514-735-1250</u> Courriel : <u>wrosales@gabriel.ca</u>
Signature: <u>Wilson Rm</u>	Jour: <u>14</u> Mois: <u>07</u> Année: <u>2015</u>

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	---	--

A59 – Location et entretien de cinq (5) automobiles de marque Nissan modèle NOTE pour une période de 60 mois – Bail fermé

Numéro d'article	Description et code d'article	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
Article 1	Location de cinq (5) automobiles Nissan Note, avec les caractéristiques, les équipements et les accessoires exigés au devis. 1 véhicule = 60 mensualités 5 véhicules = 300 mensualités	300	299^{23} \$ mensualité	89769^{00} \$
Article 2	Fourniture et installation d'un attache remorque de classe 1, marque (Reese) Draw-Tite, modèle 24909 et d'un câblage électrique à 4 brins avec fiche plate. <i>Le prix de l'option demandée est à titre informatif seulement. Du à des considérations administratives, financière ou autres la Ville de Montréal se réserve le droit de décider, si elle achètera cet article.</i>	5	625^{00} \$	3125^{00} \$
MONTANT TOTAL AVANT TAXES :				92894^{00} \$*
* Montant à reporter à la page sommaire.				

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	--	--

Ces renseignements complémentaires sont requis dans le cadre de cet appel d'offres. Veuillez compléter les pages suivantes et les retourner avec votre soumission.

SECTION A

1. Conditions de paiement relatives à cet appel d'offres : _____

N.B. : Vous trouverez plus d'information concernant les conditions de paiement dans la clause 6 des clauses administratives générales.

2. Confirmation de réception des addenda (s'il y a lieu) :

Addenda n° 1 : _____ Addenda n° 3 : _____
 Addenda n° 2 : _____ Addenda n° 4 : _____

3. Le soumissionnaire doit déclarer ses liens d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées ci-dessous comme ayant soutenu la Ville dans la préparation dudit appel d'offres.

N°	Nom	Organisation	Lien/s d'affaire/s	Indiquez le/les liens d'affaires
1	_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____
2	_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____
3	_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements qu'il a fournis sont complets et exacts.

4. Sous-traitants (si applicable) :

1. _____
 Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

Contribution

Contribution

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	--	--

2. _____
 Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

 Contribution

 Contribution

3. _____
 Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

 Contribution

 Contribution

5. Veuillez nous indiquer les coordonnées de la personne-ressource qui collaborera avec nous pour la mise en place d'un catalogue de produits normalisés (voir clause 17 des « Instructions au soumissionnaire ») :

Nom : Stephane Major Tél. : 514-509-7777

6. Numéro d'enregistrement concernant la TPS / TVQ:

Numéro d'enregistrement TPS : 830173399 RT 0001

Numéro d'enregistrement TVQ : 1222093275 TQ 0001

Si vous n'êtes pas inscrit comme fournisseur de la Ville, nous vous encourageons à le faire dans la section *Les affaires* du portail Internet de la Ville : ville.montreal.gc.ca, sous la rubrique *Fichier des fournisseurs*.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	--	--

SECTION B

7. Informations sur le soumissionnaire

Il s'agit d'un projet clé en main, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants concernant :

La personne à contacter au sujet de la livraison :

Nom : Wilson Rosales
 Téléphone : 514-509-7777
 Télécopieur : 514-735-1250
 Courriel : wrosales@gabriel.ca

La personne à contacter pour les renseignements techniques :

Nom : Eugene Dautremlle
 Téléphone : 514-509-7777
 Télécopieur : 514-735-1250
 Courriel : Edautremlle@gabriel.ca

La personne à contacter au sujet des demandes de réparations, de garanties :

Nom : Francis Prevost
 Téléphone : 514-509-7777
 Télécopieur : 514-735-1250
 Courriel : Fprevost@gabriel.ca

La personne à contacter au département des pièces :

Nom : Stéphane Major
 Téléphone : 514-509-7777
 Télécopieur : 514-735-1250
 Courriel : smajor@gabriel.ca

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14564 biens et services généraux APP_141_BS_R2_201107_public_R1201505
--	--	--

8. État du véhicule au terme de la location

Le véhicule devra être remis au terme de la location dans un état d'usure normale. Détaillez votre définition d'une usure normale (usure maximale des bandes de roulement des pneus, état de la carrosserie extérieure et intérieure, état du pare-brise et des glaces, etc.) ou joindre la politique du locateur.

Voir document joint "Guide d'usure"

Spécifications techniques

DESCRIPTION DES VÉHICULES REQUIS	Fournir les renseignements demandés en indiquant conforme ou indiquer tout écart aux spécifications
1. Nissan Versa Note, 5 portes, année 2015	✓
2. Location minimale 12 000 km	✓
3. Couleur extérieure : Blanc d'Aspen QAC	✓
4. Couleur intérieure : tissu, noir charbon de bois	✓
5. Transmission automatique CVT	✓
6. Air climatisé	✓
7. Glaces et verrouillage des portières électriques	✓
8. Sièges avec appui-bras	✓
9. Groupe d'option SV	✓
10. Tapis de protection en caoutchouc, avant et arrière	✓
11. Quatre (4) pneus d'hiver, montés sur jantes, incluant l'entreposage. Marque et modèle de référence : Nokian Hakkapellita 8 NO offert Toyo Observe ✓ Michelin X – ICE ✓	✓
12. Garde-boue aux quatre (4) roues	
ENTRETIEN	
<i>Seront inclus les travaux suivants :</i>	
13. Deux (2) entretiens minimum par année, incluant tous les travaux prévus dans le guide du manufacturier, ces entretiens seront réalisés principalement lors des visites pour la rotation des pneus.	✓

DESCRIPTION DES VÉHICULES REQUIS	Fournir les renseignements demandés en indiquant conforme ou indiquer tout écart aux spécifications
14. Service d'entreposage, de pose, de balancement et d'installation des pneus, selon les saisons et la réglementation en vigueur.	✓
15. Garantie pare-choc à pare-choc pour la durée de la location, incluant toutes les composantes du système de freinage, notamment, les pièces d'usures (ex. plaquettes, disques, etc.).	✓
16. Service de transport aller/retour pour toutes les interventions, sur les véhicules. Trois (3) voitures seront basées au 2140 avenue Madison et (2) au 6960 rue Darlington.	✓
17. Fourniture d'un véhicule de remplacement, sans frais, lors d'immobilisation d'une voiture à l'atelier pour une durée de plus de 24 heures.	✓
18. Service de remorquage lorsque requis par une panne.	✓

Note:

Tel que stipulé dans la Section III, Clauses Administratives Particulières

dans le point # 15. Responsabilités de l'adjudicataire

Nous nous engageons à faire la gestion du bail entre le tierce partie donc Nissan Canada Finance

Nous ferons parvenir une facture mensuellement à fin que vous puissiez préparer votre cheque

Si vous voudriez 1 seul pour les 5 véhicules ou 5 factures différentes pour le montant

de \$299.23 + taxes applicables.

Pour le paiement mensuel, veuillez libeller votre cheque au nom de

Nissan Canada Finance et l'envoyer à l'adresse suivante

3500 Jean-Talon O.

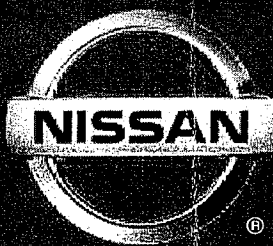
Montréal, Qc. H3R 2E8

Wilson RM Wilson Rosales Directeur des parcs

Nom et titre

MIKE GERGIAN D.G.

Nom et titre



Innover
pour exalter

**PRÉPAREZ LA PROCHAINE
ÉTAPE DE VOTRE VOYAGE.**

GUIDE D'USURE

NISSAN

QUELLE DIRECTION PRENDREZ- VOUS MAINTENANT?

Vous êtes allé du point A au point B, avez emprunté des routes pittoresques et fait des détours. Tout au long du voyage, vous avez suivi votre instinct. Maintenant que votre contrat de location arrive à échéance, vous devez tenir compte de certains éléments en vue de la prochaine étape. Grâce à Nissan Canada Finance (NCF), une division de Nissan Canada inc., conclure un nouveau bail, acheter un véhicule Nissan (votre véhicule actuel ou un nouveau) ou retourner votre véhicule n'a jamais été aussi simple.

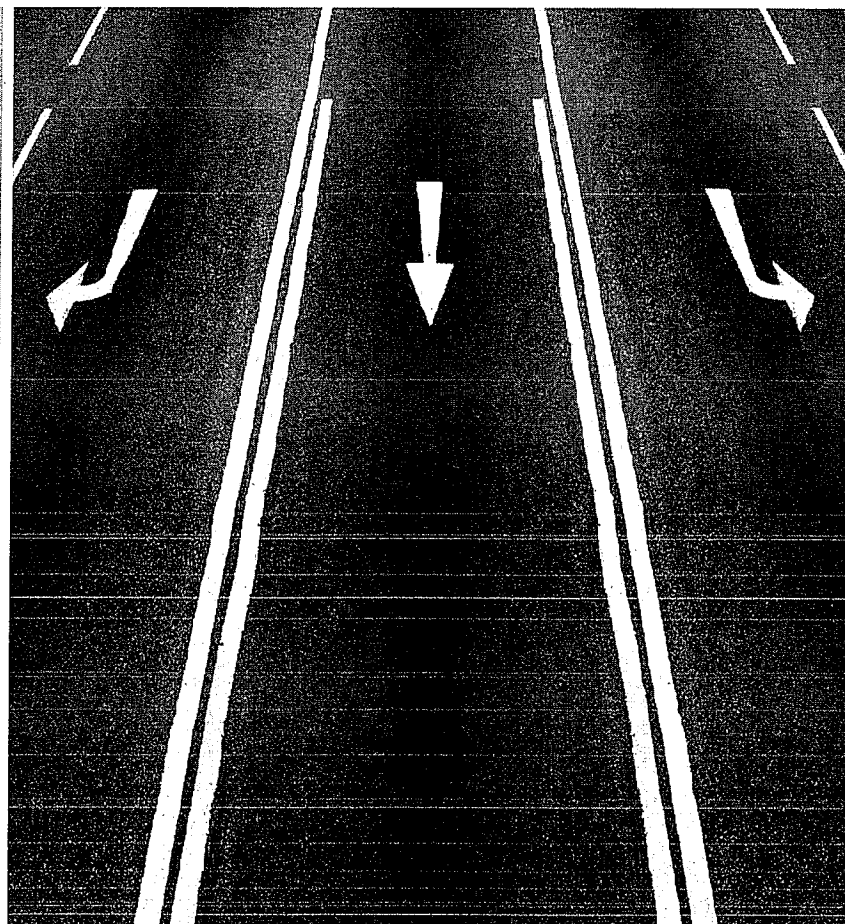
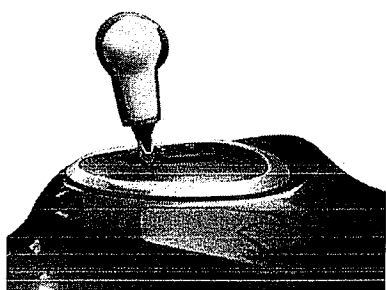
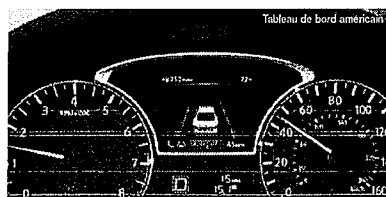


TABLE DES MATIÈRES

VOS OPTIONS EN FIN DE LOCATION	2-3
QU'EST-CE QUE LE GUIDE D'USURE?	5
USURE EXTÉRIEURE	6-8
Dommages à la peinture et à la carrosserie	
Bosses	
Pare-brise, phares et feux arrière	
Roues et enjoliveurs	
Réparations antérieures	
Pneus	
Témoins d'avertissement	
USURE INTÉRIEURE	9
Tapis	
Capitonnage	
Pièces et accessoires divers	
LISTE D'ÉVALUATION	10
DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS	11

VOS OPTIONS EN FIN DE LOCATION

SIGNER UN NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION?

1. Évaluez l'état de votre véhicule Nissan actuel
Vous trouverez, à l'endos de ce guide, une liste pratique qui vous aidera à faire votre propre évaluation pour déterminer si votre véhicule comporte des marques d'usure excessive. Toute marque d'usure considérée comme « excessive » occasionne des frais additionnels.
2. Profitez de notre programme gratuit d'inspection du véhicule
Faites inspecter votre véhicule Nissan avant la date d'expiration de votre bail indiquée au haut de la lettre jointe à cet envoi. Un représentant d'AutoVIN, l'agence d'inspection indépendante avec laquelle nous faisons affaire, communiquera avec vous environ 90 jours avant la date de fin de votre location afin de prendre rendez-vous. Cette inspection gratuite contribuera à éviter les mauvaises surprises au moment de la remise de votre véhicule. L'inspection peut avoir lieu entre 90 et 14 jours avant la date de fin de location. Si vous avez des questions à propos du programme d'inspection ou souhaitez prendre rendez-vous vous-même avec un représentant, veuillez communiquer avec AutoVIN au 1-866-792-0456, entre 8 h et 23 h (HNE). Cela vous permettra de corriger d'éventuelles marques d'usure excessive le cas échéant. Il se peut que votre concessionnaire

Nissan ait quelques suggestions utiles concernant les réparations à faire.

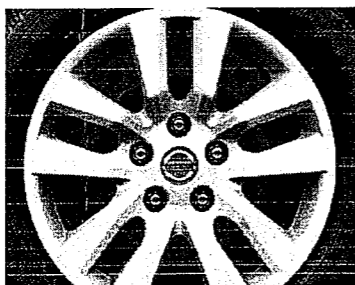
3. Faites-nous part de votre décision
Notre équipe du service de gestion des clients en fin de location communiquera avec vous environ 60 jours avant la fin de votre location. Nous nous efforçons de garder nos dossiers à jour pour ainsi nous assurer de communiquer avec vous dans les délais prévus. Vous pouvez également nous joindre au 1-800-268-6499 dans l'est du Manitoba, ou au 1-800-268-0764 dans l'ouest de l'Ontario pour discuter des options qui s'offrent à vous à l'approche de la fin de votre location.
4. Faites un essai routier
Passez chez votre concessionnaire pour en savoir davantage à propos de votre prochain véhicule Nissan et sur la façon de profiter du programme de fidélisation préférentielle de la clientèle de NCF. Voici les avantages offerts par notre programme de fidélisation :
 - Une réduction exclusive du taux de financement. En tant que client fidèle de Nissan, vous êtes automatiquement admissible à un taux de financement réduit à l'achat ou à la location d'un nouveau véhicule Nissan.
 - Une exemption du dépôt de garantie sur votre prochaine location.
 - La possibilité de conserver votre date de paiement actuelle.

- Une exemption pouvant aller jusqu'à 500 \$ sur les frais relatifs à l'usure excessive du véhicule (à l'exception du kilométrage excédentaire et de la mécanique).

5. Prévoyez la date de retour du véhicule
Communiquez avec votre concessionnaire Nissan pour prendre rendez-vous. Ce dernier doit avoir lieu avant ou à la date même à laquelle prend fin votre contrat de location.
6. Retournez votre véhicule Nissan
Le processus de retour du véhicule prendra environ 15 minutes. Vous devrez remplir un formulaire et signer un reçu de retour de location. Votre concessionnaire vous remettra une copie du reçu de retour de location qui vous servira de confirmation. Un représentant de l'agence d'inspection indépendante avec laquelle nous faisons affaire se chargera de remplir une version électronique du rapport d'état du véhicule dans les 48 heures suivant le retour de location. NCF procédera ensuite à une évaluation pour déterminer si votre véhicule a été exposé à une usure excessive ou si vous avez dépassé la limite de kilométrage permise. Le cas échéant, des frais vous seront facturés selon le barème prévu par le contrat de location.
7. Repartez au volant de votre nouveau véhicule Nissan

ACHETER VOTRE VÉHICULE NISSAN ACTUEL?

Il n'existe pas de meilleur véhicule d'occasion que celui que vous connaissez et conduisez déjà. Si vous décidez d'acheter votre véhicule, vous éviterez de payer d'éventuels frais de kilométrage excédentaire ou d'usure excessive du véhicule. Vous n'aurez pas à payer d'autres frais que le prix d'achat préétabli dans votre contrat de location ainsi que les frais accessoires qui peuvent s'appliquer (ex. : les taxes de vente et aux émissions, les frais d'immatriculation du véhicule, etc.). Si vous décidez d'acheter et avez besoin d'un prêt, NCF peut répondre à vos besoins en matière de financement. Notre équipe du service de gestion des clients en fin de location communiquera avec vous environ 60 jours avant la fin de votre bail de location. Nous nous efforçons de garder nos dossiers à jour pour ainsi nous assurer de communiquer avec vous dans les délais prévus. Vous pouvez également nous joindre au 1-800-268-6499 dans l'est du Manitoba, ou au 1-800-268-0764 dans l'ouest de l'Ontario pour discuter des options qui s'offrent à vous à l'approche de la fin de votre location.



QU'EST-CE QUE LE GUIDE D'USURE?

Brièvement, il s'agit d'un outil permettant d'évaluer l'état de votre véhicule au terme de votre bail afin de vous permettre de mieux comprendre les frais additionnels que vous pourriez devoir payer lors de sa remise.

Puisque les bosses ne sont pas toutes pareilles, il est important de savoir différencier un simple creux d'une égratignure. À la fin d'un bail, tout locataire d'un véhicule Nissan a la responsabilité de le remettre dans un état correspondant aux normes établies dans le présent guide. L'« usure normale » signifie que votre véhicule respecte ces normes, c'est-à-dire qu'il présente des dépréciations esthétiques et mécaniques raisonnables associées à une utilisation quotidienne. On entend par « usure excessive » tout ce qui dépasse ces limites. Ce guide a justement pour but de vous aider à comprendre la différence entre les deux.



USURE EXTÉRIEURE

Vous trouverez dans les pages suivantes un aperçu des formes les plus courantes d'usure extérieure de votre véhicule, y compris des exemples d'usure normale par rapport à une usure excessive.

DOMMAGES À LA PEINTURE ET À LA CARROSSERIE

Vous vous approchez de votre véhicule après une séance de magasinage pour découvrir une nouvelle bosse. A-t-elle été causée par un chariot indisipliné? Un conducteur distrait? Une petite météorite? Peu importe la raison, les ailes bosselées et les pare-chocs endommagés tombent généralement dans la catégorie de l'usure excessive. La gravité des dommages extérieurs est évaluée selon la taille, la quantité, la profondeur et l'emplacement des dommages, et si la peinture a été endommagée.

USURE NORMALE

- Des égratignures de surface qui disparaîtront pendant une remise en état normale
- Des égratignures légères sur les pare-chocs qui n'endommagent pas la peinture

USURE EXCESSIVE

- Toute égratignure assez profonde pour que l'ongle s'y accroche
- Les égratignures dissimulées par des retouches de peinture
- Les égratignures/craquelures dans le revêtement de plastique des pare-chocs
- Les dommages aux pare-chocs en raison de contacts avec la chaussée, des butées d'aires de stationnement, etc.
- Toute quantité anormale d'égratignures sur les pare-chocs

BOSSES

Il est possible de réparer certains types de bosses sans avoir recours à une procédure de retouche de peinture. Malheureusement, cette procédure est impossible sur des panneaux qui ont déjà été repeints.

USURE NORMALE

- Trois petites bosses ou moins sur les trois premiers panneaux, qu'il est possible de réparer sans retouche de peinture, sont généralement pardonnées
- Les petites bosses difficilement perceptibles et situées à des endroits peu visibles

USURE EXCESSIVE

- Les bosses qui ont endommagé la peinture
- Les bosses très visibles ou de plus grande taille
- De petites bosses sur plus de trois panneaux
- Des bosses sur des panneaux qui ont déjà été repeints
- Plus de trois bosses sur un panneau situé sur le dessus (capot, toit, couvercle du coffre, etc.)

PRE-RISE, PHARES ET FEUX ARRIÈRE

Vous conduisez tranquillement quand, tout à coup, vous vous trouvez dans la mire d'un caillou qui s'est échappé du camion de gravier devant vous. Les dommages au pare-brise ne sont pas uniquement une réalité avec laquelle tous les conducteurs doivent composer, mais aussi une forme courante d'usure excessive.

De plus, il va sans dire que les phares et les feux arrière sont essentiels pour conduire un véhicule en toute sécurité. Tout élément endommagé ou qui ne fonctionne pas constitue donc une usure excessive.

USURE NORMALE

- Petits éclats de verre qui se trouvent hors du champ de vision du conducteur. (Remarque : on définit le champ de vision du conducteur comme la zone de contact des essieux-glaces sur le pare-brise lorsqu'ils sont en marche.)

USURE EXCESSIVE

- Tout éclat ou égratignure dans le champ de vision du conducteur
- Toute égratignure ou tout éclat « en étoile » ou avec un « œil » au centre
- Toute fissure dans le pare-brise, une lentille de phare ou de feu arrière ou son couvercle
- Tout pare-brise présentant une réparation dans le champ de vision du conducteur
- Tous les dommages mentionnés ci-dessus nécessitent un remplacement de l'élément en cause; les réparations ne sont pas autorisées
- Les phares, tous arrière, clignotants de virage, antibrouillards, etc., qui ne fonctionnent pas ou qui ne sont pas de marque Nissan doivent être remplacés

ROUES ET ENJOLIVEURS

Les jantes ou enjoliveurs endommagés nuisent sérieusement à votre véhicule, tant sur le plan de la performance que de l'apparence. Généralement, il est normal que les jantes ou les enjoliveurs présentent des dommages esthétiques mineurs; ils sont donc acceptables.

USURE NORMALE

- Éraflures esthétiques de moins de 5 cm sans aucune conséquence sur la performance (capacité de rétention) de la jante ou de l'enjoliveur

USURE EXCESSIVE

- Éraflures esthétiques de plus de 5 cm
- Craquelures ou éraflures sur la jante
- Tout dommage qui risque de nuire à la performance de la jante (aptitude à garder l'air ou à porter le véhicule)
- Jantes ou enjoliveurs de marque autre que Nissan dont la peinture n'est pas durable
- Jantes ou enjoliveurs dont le fini s'écaille en raison de contacts avec d'autres surfaces (bordures de trottoir, etc.)
- Enjoliveurs manquants ou non assortis aux autres

RÉPARATIONS ANTÉRIEURES

Comme le veut l'adage, « les accidents sont inévitables ». Les réparations aussi. Ainsi, les réparations apportées à votre véhicule sont acceptables, à condition qu'elles aient été faites correctement et, par conséquent, qu'elles ne réduisent pas la valeur du véhicule.

USURE EXCESSIVE

- Toute réparation qui n'a pas été exécutée correctement, comme :
 - Les fissures ou les « étoiles » dans la peinture provoquées par l'utilisation de peinture sans agent assouplisseur
 - Une couche transparente qui se soulève ou se décolle
 - Des marques de bandes adhésives provenant d'une préparation délicate en vue d'une réparation
 - Les marques de gouttes ou d'écoulement dans la peinture
 - Une « peau d'orange » excessive
 - Un excès de saleté dans la peinture
 - Une couleur non assortie
 - Des marques de sablage sous la peinture
 - Des cratères dans la peinture
 - Des ondulations dans les réparations des panneaux
 - Un défaut d'alignement (panneaux, portières, capot, coffre, hayon)

PNEUS

Pour assurer une performance et une sécurité optimales, il convient de bien s'occuper des pneus de votre véhicule. S'ils ne sont pas usés uniformément, s'ils sont bombés, si les parois sont endommagées ou si l'épaisseur de la bande de roulement est inférieure à 3,2 mm, il y aura des frais pour les remplacer.

Si vous devez remplacer des pneus, assurez-vous d'acheter un jeu assorti, dont le type, la qualité, la taille et la cote correspondent aux pneus installés sur le véhicule en usine.

USURE NORMALE

- Pneus dont l'épaisseur de la bande de roulement est d'au moins 3,2 mm au point le plus usé
- Les pneus d'hiver seront acceptés sur les véhicules retournés entre le 1^{er} novembre et le 31 mars

USURE EXCESSIVE

- Les pneus dont la bande de roulement est inférieure à 3,2 mm au point le plus usé
- Les pneus dont les parois sont endommagées (coupure, renflement, fissures, etc.)
- Tout pneu qui ne fait pas partie d'un jeu assorti sur chaque essieu
- Les pneus à crampons
- Les pneus dont le type, la qualité, la taille et la cote ne correspondent pas aux pneus d'origine du véhicule ne seront pas acceptés
- Les pneus d'hiver ne seront pas acceptés sur les véhicules retournés entre le 1^{er} avril et le 31 octobre

TÉMOINS D'AVERTISSEMENT

Il arrive parfois qu'un témoin au tableau de bord s'allume pour aviser le conducteur qu'un des éléments requiert une vérification. Ces témoins d'avertissement peuvent s'activer lorsqu'une réparation importante est nécessaire (laquelle serait considérée comme une usure excessive), tandis que d'autres signalent uniquement que le niveau d'un des liquides est bas (ne constitue pas une usure excessive).

USURE NORMALE

- Le témoin multifonction
- Le témoin de bas niveau du carburant
- Le témoin de basse pression des pneus

USURE EXCESSIVE

- Le témoin d'anomalie du moteur
- Le témoin des freins antiblocage
- Le témoin des coussins gonflables
- Le témoin de pression d'huile moteur



QUELQUES FAITS À CONSIDÉRER AVANT LA FIN DE VOTRE BAIL

Notre objectif est de vous fournir un maximum d'information au sujet de l'usure du véhicule pour que la transition en fin de bail se fasse le plus aisément possible. N'hésitez pas à vous tourner vers un représentant Nissan, qui vous aidera avec plaisir. Si vous avez des questions, appelez simplement au 1-800-268-6499. Nous espérons que vous avez apprécié votre expérience au volant d'un véhicule Nissan et que vous ferez partie de la famille Nissan pendant de nombreuses années encore.

Bouclez toujours votre ceinture de sécurité et abstenez-vous de consommer de l'alcool si vous devez conduire.

USURE INTÉRIEURE

Vous trouverez dans les pages suivantes un aperçu des formes les plus courantes d'usure intérieure du véhicule, y compris des exemples d'usure normale par rapport à une usure excessive.

TAPIS

Étant donné le nombre de déplacements que vous avez effectués avec votre véhicule Nissan, nous ne nous attendons pas à ce que le tapis ait gardé un aspect neuf. Mais il y a une différence entre une usure normale et une usure excessive; le type de dommage dictera si le tapis peut être nettoyé ou réparé, ou bien s'il faudra le remplacer.

USURE NORMALE

- Toutes les taches qui s'enlèvent au cours d'une remise en état normale du véhicule

USURE EXCESSIVE

- Les taches trop marquées pour être enlevées pendant une remise en état normale du véhicule
- Tout type de brûlure en profondeur
- Toute déchirure, coupure ou effilochure visible

CAPITONNAGE

Tant qu'il y aura des nids-de-poule et des tasses de café mal formées, il y aura des taches sur le capitonnage. Heureusement, certaines taches sont tolérées. Les lignes directrices pour le capitonnage sont essentiellement les mêmes que pour le tapis, comme vous le constaterez ci-dessous. Le capitonnage comprend les sièges, les garnitures de portière, les accoudoirs et la garniture du pavillon.

USURE NORMALE

- Toutes les taches qui s'enlèvent au cours d'une remise en état normale
- Les coutures ouvertes sans signe d'abus évident

USURE EXCESSIVE

- Les taches trop marquées pour être enlevées pendant une remise en état normale
- Tout type de brûlure en surface
- Tout type de brûlure en profondeur
- Toute déchirure, coupure ou effilochure
- Toute égratignure du tissu
- Tout trou provoqué par le retrait d'accessoires de deuxième monte (ex. : support de téléphone cellulaire)

PIÈCES ET ACCESSOIRES DIVERS

Malheureusement, même si vous vous êtes attaché à votre chaîne audio installée en usine, aux clés d'origine ou à la télécommande de verrouillage/déverrouillage des portières, vous devez tout rendre. Tout dommage causé au véhicule, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, par l'installation, le remplacement, le retrait ou le vol de toute pièce ou de tout accessoire, est considéré comme de l'usure excessive. Cela comprend tout dommage causé par l'ajout d'éléments de marque autre que Nissan, comme une chaîne audio, un système de navigation, un système vidéo, un lecteur de musique, des antibrouillards, etc.

USURE EXCESSIVE

- Tout dommage causé par l'installation ou le retrait de pièces ou d'accessoires
- Des éléments manquants comme la radio, les haut-parleurs, le système de navigation, les phares, les clés, les télécommandes, les casques d'écoute, les couvre-bagages amovibles, etc.
- Toute pièce ou tout accessoire cassé ou qui ne fonctionne pas
- Les pellicules teintées mal posées dans les glaces, ou qui se décollent
- Tout dommage causé par des changements ou des modifications comme la pose d'un attelage de remorque ou d'un aileron ou encore le fait d'abaisser la suspension
- Les réparations qui ne remettent pas les longerons de cadre de châssis, le sous-châssis ou la coque aux normes d'origine sont inacceptables et peuvent laisser soupçonner des dommages au châssis

LISTE D'ÉVALUATION DE L'USURE

Servez-vous de cet outil pratique pour évaluer l'état de votre véhicule.

EXEMPLES D'USURE EXCESSIVE

ÉGRATIGNURES

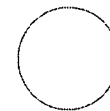
- Égratignures de plus de 6 cm de longueur
- Égratignures assez profondes pour que l'ongle s'y accroche
- Égratignures dissimulées par des retouches de peinture
- Trop nombreux éclats de peinture

DIVERS

- Pneus dont la bande de roulement est inférieure à 3,2 mm
- Pièces cassées ou manquantes
- Réparations de piètre qualité à la suite d'une collision
- Dommages au châssis
- Glaces ou pare-brise fissuré, cassé ou qui comporte des éclats

BOSSES

- Bosses qui ont endommagé la peinture
- Bosses qui ont plus de 2 cm de diamètre
- Panneaux qui présentent quatre petites bosses ou plus



Taille maximale acceptable pour les bosses : 2 cm de diamètre

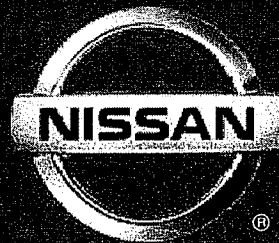


Taille maximale acceptable d'une déchirure, coupure, effilochure ou brûlure du capitonnage

Bande de roulement minimale des pneus : 3,2 mm de profondeur

La taille maximale acceptable pour une égratignure : 6 cm de longueur





Innover
pour exalter

Suivez Nissan Canada :



nissan.ca

©2012 Nissan Canada inc.

Dossier # : 1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement et directrice par intérim en l'absence de Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 15-14564

Titre : A59 – LOCATION ET ENTRETIEN DE CINQ (5) AUTOMOBILES DE MARQUE NISSAN MODÈLE NOTE POUR UNE PÉRIODE DE 60 MOIS – BAIL FERMÉ

Date de lancement : 29 juin 2015

Date d'ouverture : 15 juillet 2015

Preneurs du cahier des charges (2):

Albi Ford Lincoln Joliette inc. / Albi Nissan de Mascouche
Cité Nissan Gabriel S.E.C

Soumissionnaires(2):

Albi Ford Lincoln Joliette inc. / Albi Nissan de Mascouche
Cité Nissan Gabriel S.E.C

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Cité Nissan Gabriel S.E.C. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 21 juillet 2015.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été transmises pour la conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques selon le principe de l'analyse de la soumission la plus basse. La conformité technique a été effectuée par le responsable de l'arrondissement.

La différence entre les prix inscrits sur la soumission, ceux inscrits au tableau des prix et le montant inscrit au sommaire décisionnel, s'explique par la demande de prix pour des attaches remorques au bordereau de soumission. Il était indiqué que le prix de l'option demandée était à titre informatif seulement. La Ville de Montréal se réservait le droit de décider, si elle achetait cet article. De ce fait, l'arrondissement ne procède pas à son acquisition.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 9 des clauses particulières : « la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme ».



Tableau des prix reçus : [14564-tcp.pdf](#)

Montant de l'offre:

87 769,00 \$ + 4 488,45 \$ TPS (5 %) + 8 954,46 \$ TVQ (9,975%) = 103 211,91 \$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Cité Nissan Gabriel S.E.C. la commande au montant de 103 211,91 \$ **incluant les taxes**, pour la location de cinq voitures, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-14564.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

El Mostafa RAKIBE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-6433
Division :

9515, rue St-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

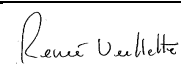
Tableau de prix

Appel d'offres public

TITRE: A59 – Location et entretien de cinq (5) automobiles de marque Nissan modèle NOTE pour une période de 60 mois – Bail fermé		Ouverture des soumissions		No soumission	
		jour 15	mois 7	année 2015	15-14564
		Cité Nissan Gabriel SEC * # 15040		Albi Nissan de Mascouche # 15041	
Article		Qtée	Prix unitaire	Motant total	Motant total
1	Location de cinq (5) automobiles Nissan Note, avec les caractéristiques, les équipements et les accessoires exigés au devis. 1 véhicule = 60 mensualités 5 véhicules = 300 mensualités	300	299,23 \$	89 769,00 \$	416,28 \$ 124 884,00 \$
2	Fourniture et installation d'un attache remorque de classe 1, marque (Reese) Draw-Tite, modèle 24909 et d'un câblage électrique à 4 brins avec fiche plate. Le prix de l'option demandée est à titre informatif seulement. Du à des considérations administratives, financière ou autres la Ville de Montréal se réserve le droit de décider, si elle achètera cet article.	5	625,00 \$	3 125,00 \$	525,00 \$ 2 625,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :				92 894,00 \$	127 509,00 \$
T.P.S. 5 % :				4 644,70 \$	6 375,45 \$
T.V.Q. 9,975 % :				9 266,18 \$	12 719,02 \$
MONTANT TOTAL :				106 804,88 \$	146 603,47 \$
CONDITION DE PAIEMENT :			Net 30 jours	Net 30 jours	
CLAUSE PÉNALITÉ ACTIVE:			Non	Non	
SIGNATURE :			Oui	Oui	
GARANTIE DE SOUMISSION :			Non requis	Non requis	
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO			Oui	Oui	
VÉRIFICATIONS - AMF - RENA- REQ - LNPC			Oui	Oui	
Numéro de NEQ			3370431176	1169629095	

Remarque :

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Vérifié par:	Renée Veillette/ml	Jour	Mois	Année	
		22	7	2015	

Dossier # : 1153558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la location de cinq (5) automobiles Nissan Versa Note, pour une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14564 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

On estime qu'au 31 décembre 2015 le contrat coûtera 7 854 \$ net de ristourne. Pour l'année 2016, les crédits nécessaires suite à l'approbation du dossier, soit 18 849.25 \$ seront à prévoir lors de la confection du budget de fonctionnement à la Direction des Travaux Publics de l'arrondissement.

La dépense sera imputée comme suit:

PROVENANCE - IMPUTATION	2015	2016	Total
2406.0010000.300726.03003.55205.0.0.0.0.0			
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Bureau technique Activité : Transport - Soutien tech et fonct - À répartir Objet : Location- Véhic, outillage, machinerie et équipement Sous-objet : Général	7 854 \$	18 849 \$	26 703 \$
Total de la disponibilité	7 854 \$	18 849 \$	26 703 \$



[GDD 1153558003 Calcule ristourne.xls](#)

La demande d'achat numéro 394208 a été créée afin de réserver les fonds dans le système comptable.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-31

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-4358
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

**GDD 1153558003 : Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., le contrat pour la
une période de 60 mois aux prix et conditions de sa soumission, conformément à
autoriser une dépense à cette fin de 103 211,91, taxes incluses.**

538,319.49 \$	Année 2015		2016	2017
Entente du / à	01/08 - 31/12	7,480.75 \$	17,953.80 \$	17,953.80 \$
Total soumission		7,480.75 \$	17,953.80 \$	17,953.80 \$
T.P.S	5%	374.04 \$	897.69 \$	897.69 \$
Sous-total		7,854.79 \$	18,851.49 \$	18,851.49 \$
T.V.Q	9.975%	746.20 \$	1,790.89 \$	1,790.89 \$
Total Taxes incluses		8,600.99 \$	20,642.38 \$	20,642.38 \$
Ristourne TPS	100%	(374.04) \$	(897.69) \$	(897.69) \$
Ristourne TVQ	50.00%	(373.10) \$	(895.45) \$	(895.45) \$
Déboursé Net		7,853.85 \$	18,849.25 \$	18,849.25 \$



Dossier # : 1155302004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 29 063,38 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro CDN-NDG-13-AOI-DAI-042;

D'autoriser une dépense à cette fin de 25 278,00 \$, plus les taxes pour un total de 29 063,38 \$, comprenant les contingences au montant de 2 642,13 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155302004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste à octroyer le contrat à un entrepreneur spécialisé en vue de la réalisation des travaux de réfection du plancher de bois franc du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce.

Le gymnase a été construit en 1931, soit en même temps que la première phase de construction du centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce. Au cours des années, le plancher a subi, en plus de l'usure normale occasionnée par les activités sportives, une altération sur environ un seizième de sa surface due à une fuite d'eau des radiateurs à la vapeur à l'automne 2013. De plus, certains lignages de jeux sportifs ne sont plus aux normes.

Afin de réaliser la restauration de la surface en bois et de remettre aux normes le lignage des jeux, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé, le 28 mai dernier, à l'appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 juin 2015 à 11 heures au bureau de l'arrondissement en présence d'un représentant des soumissionnaires, de deux représentants de la Division du greffe et d'un représentant de la Division d'aménagement des parcs - Actifs immobiliers de l'arrondissement (voir le récapitulatif du procès-verbal en pièce jointe). Deux addenda ont été émis par l'arrondissement durant la période d'appel d'offres.

La période des travaux de construction est prévue à la fin de l'été 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

L'entrepreneur aura à fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que la main-d'œuvre qualifiée pour assurer la bonne exécution des travaux décrits aux plans et devis de l'appel d'offres.

Durant les travaux, le centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce demeurera ouvert. Par contre, les activités sportives relatives au gymnase devront être suspendues.

Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

1. Mobiliser le chantier;
2. Remplacer les ancrages existants usés;
3. Remplacer la section de plancher endommagée;
4. Sabler et revernir le plancher du gymnase existant;
5. Refaire le lignage des différents jeux sportifs tels que le handball, le basket-ball, le badminton, le volley-ball selon les normes actuelles;
6. Nettoyer et démobiliser le chantier.

JUSTIFICATION

Les trois entrepreneurs invités, spécialisés en réfection de plancher de gymnase, ont déposé une soumission. Les résultats des prix reçus sont présentés dans la section « Pièces jointes » du présent dossier et dans le tableau suivant;

	Nom du soumissionnaire	Prix forfaitaire (taxes incluses*)	Contingences (taxes incluses*)	Total des soumissions avec contingences (taxes incluses*)
1	Plancher de bois franc Excalibur inc.	26 421,26 \$	2 642,13 \$	29 063,38 \$
2	Service d'entretien gymnase Laforest inc.	33 802,65 \$	3 380,27 \$	37 182,92 \$
3	Parquet Deluxe LaSalle inc.	35 354,81 \$	3 535,48 \$	38 890,29 \$

(*)T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire, Plancher de bois franc Excalibur inc. à 29 063,38 \$ taxes incluses et celle du plus haut soumissionnaire, Parquet Deluxe LaSalle inc. à 38 890,29 \$ taxes incluses est d'environ 34 % par rapport au prix soumis par le plus bas soumissionnaire. Ceci représente une différence de coûts de 9 826,91 \$.

Les prix soumis par les deux plus hauts soumissionnaires sont extrêmement rapprochés. En effet, l'écart entre les deux soumissions est de 1 107,28 \$ soit une différence de 4 % . Le prix du plus haut soumissionnaire, Parquet Deluxe LaSalle inc. à 38 890,29 \$ taxes incluses est inférieur d'environ 29 % à l'estimation des coûts de 55 004,04 \$ taxes incluses, soit une différence de coûts de 16 114,20 \$ taxes incluses.

Le prix du plus bas soumissionnaire, Plancher de bois franc Excalibur inc. à 29 063,38 \$ taxes incluses est inférieur d'environ 47 % à l'estimation des coûts de 55 004,04 \$ taxes incluses (voir document « Estimation des coûts » à la section « Pièces jointes » du présent dossier), soit une différence de coûts de 25 940,66 \$ taxes incluses.

L'écart entre l'estimation de coût et les prix des plus hauts soumissionnaires se justifie par le facteur suivant : la phase chantier pour la réalisation des travaux est prévue pour la fin

de l'été 2015 soit après la forte période de travaux. En effet, la majorité des contrats de réfection de gymnase ont lieu durant l'été, lorsque les écoles sont fermées. À l'automne il y a moins de mise en chantier pour ce type d'ouvrage, les entrepreneurs ont moins de travail et la compétition devient plus forte. Pour ce qui est du plus bas soumissionnaire, le fait de soumissionner aussi bas reflète sa volonté d'obtenir le contrat.

De ce fait, les professionnels considèrent que la valeur des trois (3) soumissions déposées est juste et recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les vérifications relatives à la conformité des trois soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 25 278,00 \$ avant taxes, soit 29 063,38 \$ taxes incluses. Ce montant total inclut 10 % de contingences équivalant au montant de 2 298,00 \$, avant taxes, pour un total de 2 642,13 \$, incluant toutes les taxes.

La dépense totale à autoriser est de 25 278,00 \$, avant taxes, pour un total de 29 063,38 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. La somme totale à autoriser est de 29 063,38 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction : CA du 10 août 2015;

- Réalisation des travaux : de la fin août à la fin septembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution de contrat. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) a été incluse aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-07-06

514 868-3644

Dossier # : 1155302004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.



Bordereau de soumission.pdfRécapitulatif PV.pdfEstimation couts.pdf



Tableau des coûts.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

Service de la concertation des
arrondissements et des
ressources matérielles
Direction des stratégies et des
transactions immobilières
Division de la gestion immobilière
303, Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Montréal 

SOUSSION CDN-CND13AOI-DAI-042
FORMULAIRE DE SOUSSION
CONTRAT A PRIX FORFAITAIRE

Nous, soussignés, PLANCHER DE BOIS FRANCO EXCALIBUR INC
(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)
6895 JARAY EST ST-LEONARD H1P 1W7 514-272-5005
(adresse commerciale aux fins du présent contrat) (téléphone)

après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

Titre

édifice : Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce CDN-NDG 13-AOI-DAI-042 contrat : DAI-042
adresse : 5311 chemin de la Côte-Saint-Antoine mandat : DAI-042
objet : Réfection du plancher du gymnase bâtiment : 0152

conformément aux documents de soumission, pour un 26 491,96 \$ (4)
prix forfaitaire, incluant taxes, de (case 4, page 3) : (chiffres)

Vingt six mille quatre cent vingt un et 96/100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur

équivalent à 10 % de la case 4 ci-dessus, pour 2649,13 \$ (5)
un montant maximal, incluant taxes, de (chiffres)

formant un montant total maximal, incluant taxes, 29 063,38 \$ (6).
de (case 4 + case 5) : (chiffres)

Nous nous engageons à compléter les travaux DANS LES 30 JOURS calendrier de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit du Directeur de commencer les travaux.

Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au Conseil municipal Conseil d'arrondissement Conseil d'agglomération ou du Comité exécutif de la Ville de Montréal ou par émission d'un bon de commande constituera le « contrat » entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un TRAITE BANCAIRE, au montant représentant 10 % du coût total inscrit à la (chèque visé, cautionnement de soumission ou garantie bancaire) case 6 de la présente page, est joint à cette soumission.

Cette soumission devra être reçue par la Ville avant 11:00 heures, le 25 JUIN 2015,
au : 5160 boulevard Décarie, bureau accès Montréal (bureau 100) H3X 2H9

Cette soumission sera ouverte publiquement à la même heure, à la même date.

Nom: NELSON CLOUTIER

Signature: Nelson Cloutier

Date: 23 JUIN 2015

En qualité de: PRESIDENT

TITRE : Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce
Réfection du plancher du gymnase

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le **jeudi 25 juin 2015 à 11 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|------------------------|---------------------------------------|--|
| • Julie Faraldo-Boulet | Secrétaire d'arrondissement substitut | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Myriam Poulin | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers |
| • Danièle Lamy | Secrétaire d'unité administrative | Direction des services administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-13-AOI-DAI-042**

Réfection du plancher du gymnase du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce

sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
PARQUET DELUXE LASALLE INC.	38 890,29 \$
SERVICES D'ENTRETIEN GYMNASES LAFOREST INC.	37 182,92 \$
PLANCHER DE BOIS-FRANC EXCALIBUR INC.	29 063,38 \$

L'appel d'offres sur invitation de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été adressé par courriel aux firmes invitées le 28 mai 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

Estimation des coûts

No. d'appel d'offres	NDG-CDN-13-AOI-DAI-042
Projet	Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce Bâtiment 0152 Réfection du plancher du gymnase
Responsable	Brigitte Lemay

Estimation des coûts par l'arrondissement	
Contrat	
Contingences	
Total (avec les taxes)	
Incidences	

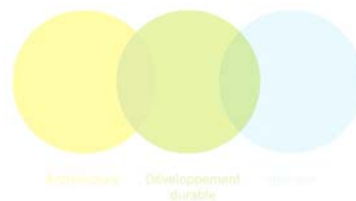
Estimation des coûts par la firme de professionnels au projet (s'il y a lieu)	
Contrat	43 340,00 \$ avant taxes
Contingences	4 500, 00\$ avant taxes
Total (avec les taxes)	47 840,00 \$ + taxes = 55 004,04 \$
Incidences	0,00 \$

Voir l'estimation de Cardin Ramirez Julien en pièces jointes

Signature

Date de révision

17 juin 2015



VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce

RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASE

ESTIMATION DES COÛTS		
Tel que les dessins du 11 mai 2015		
Conditions générales		3 900,00 \$
Démolition		500,00 \$
Réparation du plancher		10 000,00 \$
Vernis / lignes terrains sportifs		25 000,00 \$
TOTAL ARCHITECTURE		39 400,00 \$
Admin./profits entrepreneur (10%)		3 940,00 \$
TOTAL AVANT TAXES		43 340,00 \$
TPS	5%	2 167,00 \$
TVQ	9,975%	4 323,17 \$
TOTAL AVEC TAXES		49 830,17 \$

Notes :

- Contingences à prévoir pour imprévus et conditions de chantier : $\pm 8\%$ ($\pm 3 900.00$ \$)
- Coûts estimés pour un projet réalisé par un entrepreneur habitué à ce genre de projet.
- L'estimation présentée constitue une estimation préliminaire du coût des travaux et elle peut être variable à la hausse ou à la baisse selon la conjoncture économique, le choix de l'entrepreneur, la période de réalisation du projet et l'échéancier imposé à l'entrepreneur. Elle n'inclut pas les honoraires des professionnels.

Projet : CDN-NDG 13-AOI-DAI-042

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, bâtiment 0152

Réfection du plancher du gymnase

révision 2015-06-29

		Tps		Tvq	
		5,0%		9,975%	Total
Contrat :	<u>Travaux forfaitaires</u>				
		\$			
	<u>Prix forfaitaire</u>	22 980,00	1 149,00	2 292,26	26 421,26
	<u>Sous-total :</u>	22 980,00	1 149,00	2 292,26	26 421,26
	Contingences	2 298,00	114,90	229,23	2 642,13
	Total - Contrat :	25 278,00	1 263,90	2 521,48	29 063,38
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	25 278,00	1 263,90	2 521,48	29 063,38

préparé par Brigitte Lemay

Dossier # : 1155302004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024
Division :

Le : 2015-07-08

Dossier # : 1155302004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire, Plancher de bois franc Excalibur inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ, ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2. de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 6 mai et le 2 juillet 2015.

Analyse de la conformité des soumissionnaires (Division du greffe) Appel d'offres : CDN-NDG-13-AOI-DAI-042

Entreprise	NEQ	Autorisation AME ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Remarques	Conformité
Service d'entretien de gymnase Laforest inc.	1143028174	s/o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s/o		conforme
Plancher de bois franc excalibur inc.	1100504828	s/o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s/o		conforme
Parquet de luxe Lasalle inc.	1145213808	s/o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s/o		conforme

1. Voir les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
 NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
 2. Liste du contentieux (Version du 2015-03-10) et REQ. Analyse de premier niveau.
 3. En date du 2015-07-02
 4. En date du 2015-07-02. Voir les contrats d'exécution de travaux.
 5. Voir les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 868-3644
Division :

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à accorder à la firme Plancher de bois franc Excalibur inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plancher du gymnase au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 29 063,38\$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-13-AOI-DAI-042.

GDD 1155302004- 0152 -Travaux de de refection du plancher du gymase au centre comm. NDG - Les planchers de bois francs Excalibur inc.

Calcul des dépenses					
Montant avant taxes	TPS	TVQ	Dépenses t t t		Crédits
Contrat	22 980,00 \$	1 149,00 \$	2 292,26 \$	26 421,26 \$	24 126,13 \$
Contingences	2 298,00 \$	114,90 \$	229,23 \$	2 642,13 \$	2 412,61 \$
Total contrat	25 278,00 \$	1 263,90 \$	2 521,48 \$	29 063,38 \$	26 538,74 \$
Incidences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total projet	25 278,00 \$	1 263,90 \$	2 521,48 \$	29 063,38 \$	26 538,74 \$

Information budgétaire:

Provenance

Compte budgétaire: Fonds de développement de l'arrondissement
 Montant : 26 538,74 \$

Imputation

Compte budgétaire: PTI 2015 - 2017 RCA14 17220
 Projet : 67851
 Sous-projet : 1567851008
 Projet Simon : 159068
 Montant : 26 538,74 \$

Information comptable:

Le détail des informations financières sont contenus dans le fichier suivant:



Fichier des infos budg. et compt. PTI - 0152 - Travaux de refection du plancher du gymnase du centre comm. NDG - Planchers de bois franc Excalibur inc..xls

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
 Conseillère en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
 Directeur
Tél : 514-868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Le : 2015-07-27

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		25,278.00
TPS 5%		1,263.90
TVQ 9,975%		2,521.48
Contrat →		29,063.38
Ristourne TPS à 100%		(1,263.90)
Ristourne TVQ à 50%		(1,260.74)
Dépense →		26,538.74

26538.7403

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **26,538.74**

GDD 1155302004- 0152 -Travaux de de refection du plancher du gymase au centre comm. NDG -
 Les planchers de bois francs Excalibur inc.

Calcul des dépenses					
Montant avant taxes	TPS	TVQ	Depenses t t i	Crédits	
Contrat	22,980.00 \$	1,149.00 \$	2,292.26 \$	26,421.26 \$	24,126.13 \$
Contingences	2,298.00 \$	114.90 \$	229.23 \$	2,642.13 \$	2,412.61 \$
Total contrat	25,278.00 \$	1,263.90 \$	2,521.48 \$	29,063.38 \$	26,538.74 \$
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total projet	25,278.00 \$	1,263.90 \$	2,521.48 \$	29,063.38 \$	26,538.74 \$

DOSSIER	:	1155302004
Estimation du coût du projet	:	<u>29,063.38 \$</u>
Contrat travaux	:	29,063.38 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	(1,263.90)
Moins ristourne (TVQ)	:	(1,260.74)
Coût total du projet	=	<u>26,538.74 \$</u>

IMPUTATION

Requérant	:	59-00
Projet	:	67851
Sous-projet	:	1567851008
Exécutant	:	59-00
Projet SIMON	:	159068

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ut</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	27	0	0	0	27
Prévision de la dépense					
Brut	27	0	0	0	27
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	27	0	0	0	27
Écart	0	0	0	0	0



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : AOUT Année : 2015 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2015-08-10 Nom d'écriture : 150810udesjvc - GDD 1155302004 - 0152 - Réfection du plancher du gymnase CCOM. NDG

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0010000	300702	01819	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	26,538.74		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159068	000000	22015	00000		26,538.74	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												26,538.74	26,538.74	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.



Demande de virement de crédits

Période : _____ 1-Jun

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 150601udesjvc - Travaux de mécanique Centre comm NDG- Construction BPF inc.GD
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159068	000000	22015	00000		26,538.74	
2	6406	0614220	800250	07123	57201	000000	0000	159068	000000	22015	00000	26,538.74		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												26,538.74	26,538.74	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

D 1155302003

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.9500998.800250.41000.71120.000000.0000.159068.000000.22015.00000
2	6406.0614220.800250.07123.57201.000000.0000.159068.000000.22015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers au parc Jean-Brillant, dans le cadre du contrat accordé à Construction Piravic inc., pour des travaux additionnels (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:57

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et suite à un appel d'offres public, l'arrondissement accordait à la firme Construction Piravic Inc. le contrat pour la réalisation des travaux pour le réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers au parc Jean-Brillant, pour un montant de 340 447,53 \$, taxes incluses (Résolution CA14 170307 en date du 2 septembre 2014).

En décembre 2014, l'arrondissement autorisait la majoration du contrat de la firme Construction Piravic Inc. pour une dépense totale additionnelle estimée à 38 640,40 \$, taxes incluses. Cette majoration avait pour but, d'une part, d'accorder un montant additionnel pour exécuter des travaux de raccordement supplémentaire aux travaux initialement prévus au contrat. En effet, le raccordement du nouveau système de drainage au réseau d'égout existant a dû être détourné sur une conduite située sur l'avenue Gatineau, plutôt que de se faire sur une conduite à l'intérieur du parc, qui s'est avérée inexistante. D'autre part, un montant pour des contingences additionnelles, équivalent à 5 % du contrat initial, était prévu pour faire face aux imprévus durant la suite des travaux (Résolution CA14 170421 en date du 1er décembre 2014).

Suite à l'approbation de la dépense supplémentaire et lorsque la température l'a permis, les travaux de détournement du raccordement à l'égout sur l'avenue Gatineau ont pu reprendre. Cependant, des obstacles majeurs situés sous le niveau du sol ont de nouveau perturbé le cours des travaux et ont occasionné des délais supplémentaires.

Une deuxième demande de dépense additionnelle de 29 714,67 \$, taxes incluses,

calculée selon le principe de «dépense contrôlée» est nécessaire pour compléter les travaux.

Description	
--------------------	--

Le montant supplémentaire accordé en décembre 2014 s'étant avéré insuffisant, le présent addenda vise donc l'autorisation d'une dépense additionnelle supplémentaire et la majoration du contrat de la firme Construction Piravic Inc., afin de lui accorder le montant nécessaire pour couvrir les frais reliés aux travaux de raccordement du nouveau système de drainage au réseau d'égout existant sur l'avenue Gatineau.

De nombreux obstacles situés sous le niveau du sol, non identifiés aux plans d'archives et ci-après décrits, ont nuit au travail de l'entrepreneur lors des travaux d'excavation visant le détournement et le raccordement de la conduite au réseau d'égout sur l'avenue Gatineau.

À l'intérieur du parc, un imposant massif de béton et plusieurs conduits souterrains existants, dont un ancien égout en brique condamné et une conduite d'aqueduc désaffectée ont dû être démolis. Bien que ces conduites étaient désuètes et non utilisées, elles contenaient de l'eau qui a dû être pompée.

Au niveau du trottoir, une ancienne conduite de gaz en fonte a également été trouvée et démolie.

Enfin, la découverte des éléments existants sous la rue, ainsi que de leur position exacte et de leur radier a rendu plus complexe que prévu le passage de la conduite d'égout dans la rue.

Ainsi, les nombreuses contraintes ci-dessus énumérées ont occasionné à l'entrepreneur des pertes de temps. En effet, il a dû opter pour des mesures prudentes d'excavation manuelles pour découvrir les éléments sous la supervision d'un archéologue et a été contraint aux délais d'intervention et de validation du Service de l'Eau. L'entrepreneur a également dû effectuer un travail minutieux pour faire passer la nouvelle conduite sous une importante conduite d'aqueduc de 36 pouces et sous un massif électrique de la CSÉM. Suivant les directives du Service de l'Eau, un étroit tunnel d'un pied de diamètre a été creusé à la main sous ces équipements, la dimension des nouvelles conduites a été réduite et du béton remblai a été ajouté pour conserver la stabilité structurale de ces structures.

Étant donné les nombreux risques reliés aux particularités de la zone de travail (secteur à fort potentiel archéologique, nombreux éléments existants, etc.) et suivant la recommandation de l'ingénieur du projet, l'arrondissement avait convenu que les travaux de raccordement au réseau d'égout seraient payés selon le principe de «dépense contrôlée», pour s'assurer de payer les travaux à leur juste valeur. Ainsi, la réalisation des travaux a été contrôlée de façon quotidienne et des rapports de travail journaliers ont été rendus et approuvés par l'ingénieur du projet.

Ainsi, le montant supplémentaire à autoriser est de 25 844,46 \$, avant taxes, pour un total de 29 714,67 \$, taxes incluses. Par conséquent, tel que présenté dans le tableau ci-dessous et dans la section «Pièces jointes» du présent dossier, le montant total du contrat de travaux pour ce projet, après ajustement, est de 355 557,81 \$ avant taxes, pour un total de 408 802,60 \$ taxes incluses.

	Travaux forfaitaires	Prix		TPS		TVQ		Prix	
--	-----------------------------	-------------	--	------------	--	------------	--	-------------	--

		avant taxes				avec taxes
1	Prix original des travaux	269 187,00	13 459,35	26 851,40		309 497,75
2	Budget des contingences originales	26 918,70	1 345,94	2 685,14		30 949,78
3	Budget de contingences supplémentaires accordées	33 607,65	1 680,38	3 352,36		38 640,40
4	Directives approuvées	56 190,81	2 809,54	5 605,03		64 605,38
5	Directives en préparation	30 180,00	1 509,00	3 010,46		34 699,46
6	Total des suppléments en contingences (lignes 4+5-2-3)	25 844,46	1 292,22	2 577,98		29 714,67
7	Total - Contrat augmenté (lignes 1+2+3+6)	355 557,81	17 777,89	35 466,90		408 802,60
8	Montant à autoriser (ligne 6)	25 844,46	1 292,22	2 577,98		29 714,67

Aspect(s) financier(s)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de 29 714,67 \$, taxes incluses.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Octroi du contrat pour les travaux pour le réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers au parc Jean-Brillant: Conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014
- Début des travaux: de mi-septembre 2014.
- Autorisation d'une dépense additionnelle : 1er décembre 2014.
- Réalisation des travaux supplémentaires de raccordement : 12 mai 2015 au 9 juin 2015
- Fin des travaux : 7 août 2015

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sylvie BARRIAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

514 872-6437

Tél :

Télécop. : 514 868-4562

Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.



[Tableau des couts des travaux.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6437
Télécop. : 514 868-4562

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet : CDN-NDG-14-AOP-DAI-005

Parc Jean-Brillant, Index 0509-000

Réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers

Contrat : Construction Piravic inc.

révision 2015-07-20

		Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	269 187,00	13 459,35	26 851,40
				309 497,75
	Sous-total :	269 187,00	13 459,35	26 851,40
	Contingences initiales	26 918,70	1 345,94	2 685,14
	Total - Contrat initial :	296 105,70	14 805,29	29 536,54
	Contingences supplémentaires déjà autorisées	33 607,65	1 680,38	3 352,36
	Contingences supplémentaires à autoriser	25 844,46	1 292,22	2 577,98
	Total - Contrat majoré :	355 557,81	17 777,89	35 466,90
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00
	Total - Contrat majoré	355 557,81	17 777,89	35 466,90
				408 802,60
	Montant à autoriser	25 844,46	1 292,22	2 577,98
				29 714,67

préparé par Myriam Poulin

Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur

Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur

Tél : 8-5024

Division :

Le : 2015-07-21

Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire, Construction Piravic inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ, ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA), et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaire et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées de nouveau le 21 juillet 2015.

La directive de 2012 émanant de la direction générale de la Ville indique que des contingences correspondent à une situation imprévue qui survient à l'occasion de l'exécution d'un contrat occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé. Le montant initialement alloué à l'enveloppe des contingences a été établi en fonction de l'historique de projets similaires et des particularités connues pour le projet visé. Or, plusieurs données inconnues à l'arrondissement ont été révélées lors de la réalisation du projet, notamment la présence de conduites souterraines, d'un massif de béton et d'une ancienne conduite de gaz en fonte. Les directives de changement ne découlant ni d'une erreur ou d'une omission de l'adjudicataire, mais plutôt de situations imprévues et d'exigences supplémentaires de la Ville, nous sommes d'avis qu'il est souhaitable que le montant supplémentaire requis soit autorisé malgré le fait que le total des contingences dépasse 15 % du contrat.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-23

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 872-9492

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 868-3644

Division :

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à :

- autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67\$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60\$ taxes incluses.

LE FINANCEMENT DU DOSSIER:

Le financement de cette dépense est assuré à 50,0 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 13 566,72 \$ net de ristourne et à 50,0% par la ville centrale PAAP pour un montant de 13 566,72 \$ net de ristourne.

	Crédits
Ville centre programme PAAP	13 566,73 \$
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	13 566,72 \$
TOTAL	27 133,45 \$

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE CENTRALE (PAAP) (50,0%)

Le présent projet a été approuvé via le sommaire décisionnel no 1124107002 - CE12 0529 : *Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 1) : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 7 820 913 \$.*

Dans le cadre du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), Éditions 2011 et 2012, il est convenu pour l'année 2015 que la ville centrale devra assumer 50 % de la dépense. Le solde de 50 % sera payé par l'arrondissement.

Cette dépense proviendra du solde de l'édition 2011 au montant de 13 566,73\$ net de taxes.

Calcul des dépenses additionnelles									
	Montant avant taxe	TPS	TVQ	Montant toutes taxes incluses	Quote-part Ville (50%)	Quote-part Arron (50%)	Crédits	Quote-part Ville (50%)	Quote-part Arron (50%)
Travaux supplémentaires	25 844,46 \$	1 292,22 \$	2 577,98 \$	29 714,67 \$	14 857,34 \$	14 857,33 \$	27 133,45 \$	13 566,73 \$	13 566,72 \$

N.B: pour la portion PAAP 2011, se référer à l'intervention du Service des Finances.

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE L'ARRONDISSEMENT (50,0%)

Informations comptables:

Provenance	Crédit	Contrat
2406-010000-300702-01819-54590-000000-000000-0000 Entité: AF-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: Budget régulier Centre de responsabilité: CDN- Gestion Services adm. Activité: 01819 - Autres - Administration générale Objet: 54590 - Autres services techniques	13 566,72 \$	
Imputation 6406-9500998-800250-07165-57201-000000-0000-154789-000000-15015-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: Immobilisations financées comptant Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Autres - Administration générale Projet: 154789 Catégorie d'Actif: Parcs et terrains de jeux - Réhabilitation (D.V.20 ans)	13 566,72 \$	14 847,33 \$

Un virement budgétaire des activités de fonctionnement aux activités d'immobilisations sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement.

Le budget requis de 14 000,00 \$ pour la portion Arrondissement sera disponible au sous-projet # 14 34227 020 - Parc Jean Brillant (phase 4) - Aménagement l'aire jeux Construction Piravic.

Imputation

Sous-projet : **4 34227 020 - Parc Jean Brillant (phase 4) - Aménagement l'aire jeux Construction Piravic**
SIMON : **154789**
Budget : **ARRON**
Montant net : 14,00\$

Rapport mensuel des dépenses PAAP 2010-2011-2012 (Fusion des soldes)



Suivi PAAP Fusion des soldes -CoteDesNeigesNotreDameDeGrace.xls

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et nécessite une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514-868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS
UN BOUQUET DE MESURES POUR LA FAMILLE**
Estimation de l'aide financière devant être accordée à chacun des arrondissements - Portion

Arrondissements	Population ¹		Jeunes de moins de 20 ans ²		Portion 50% ville / 50% arrondissement				
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Portion 50% ville	Portion 50 % arr.	Total	2012	2013
Ahuntsic-Cartierville	126,607	7.8%	25,525	7.8%	934,282 \$	934,282 \$	1,868,564 \$	467,141 \$	467,141 \$
Anjou	40,891	2.5%	8,045	2.4%	298,122 \$	298,122 \$	596,244 \$	149,061 \$	149,061 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	164,246	10.1%	35,430	10.8%	1,254,285 \$	1,254,285 \$	2,508,571 \$	627,143 \$	627,143 \$
Lachine	41,391	2.6%	9,085	2.8%	318,940 \$	318,940 \$	637,881 \$	159,470 \$	159,470 \$
LaSalle	74,763	4.6%	15,335	4.7%	556,486 \$	556,486 \$	1,112,973 \$	278,243 \$	278,243 \$
L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève	17,590	1.1%	4,800	1.5%	152,668 \$	152,668 \$	305,336 \$	76,334 \$	76,334 \$
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	129,110	8.0%	23,305	7.1%	903,062 \$	903,062 \$	1,806,124 \$	451,531 \$	451,531 \$
Montréal-Nord	83,911	5.2%	19,795	6.0%	671,697 \$	671,697 \$	1,343,394 \$	335,849 \$	335,849 \$
Outremont	22,897	1.4%	6,030	1.8%	194,750 \$	194,750 \$	389,500 \$	97,375 \$	97,375 \$
Pierrefonds – Roxboro	65,041	4.0%	17,770	5.4%	564,899 \$	564,899 \$	1,129,798 \$	282,450 \$	282,450 \$
Plateau-Mont-Royal	101,054	6.2%	13,715	4.2%	624,285 \$	624,285 \$	1,248,570 \$	312,142 \$	312,142 \$
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	105,372	6.5%	25,190	7.7%	849,549 \$	849,549 \$	1,699,098 \$	424,775 \$	424,775 \$
Rosemont – La Petite-Patrie	133,618	8.2%	22,105	6.7%	897,868 \$	897,868 \$	1,795,736 \$	448,934 \$	448,934 \$
Saint-Laurent	84,833	5.2%	19,905	6.1%	677,117 \$	677,117 \$	1,354,234 \$	338,558 \$	338,558 \$
Saint-Léonard	71,730	4.4%	15,325	4.7%	545,074 \$	545,074 \$	1,090,149 \$	272,537 \$	272,537 \$
Sud-Ouest	69,680	4.3%	14,440	4.4%	521,344 \$	521,344 \$	1,042,688 \$	260,672 \$	260,672 \$
Verdun	66,078	4.1%	12,220	3.7%	467,520 \$	467,520 \$	935,040 \$	233,760 \$	233,760 \$
Ville-Marie	78,876	4.9%	9,265	2.8%	461,013 \$	461,013 \$	922,025 \$	230,506 \$	230,506 \$
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	142,825	8.8%	31,705	9.6%	1,107,038 \$	1,107,038 \$	2,214,077 \$	553,519 \$	553,519 \$
Total Ville de Montréal	1,620,513	100.0%	328,990	100.0%	12,000,000 \$	12,000,000 \$	24,000,000 \$	6,000,000 \$	6,000,000 \$

¹ Selon le Recensement de 2006 de Statistique Canada.

² Selon le Recensement de 2006 de Statistique Canada.

- Calcul de la portion: (50%*proportion population + 50%*proportion jeunes) * 24 000 000 \$.

Note : Le présent tableau sera ajusté dès la publication des nouvelles données du recensement.

Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93 \$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:
- autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 29 714.67 \$ toutes taxes incluses, ou 27 133.45 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

Information budgétaire et comptable**Information budgétaire (en milliers de dollars)**

Il a été convenu, pour l'année 2015, de fusionner les soldes des trois années d'édition du volet régulier (2010, 2011 et 2012), d'appliquer une quote-part unique de 50 % et de pouvoir ajouter des nouveaux projets à la liste préétablie, sous réserve de la conformité aux exigences du programme. Les travaux du parc Jean-Brillant, présentés dans le présent dossier, respectent les exigences du programme et correspondent à un projet de la liste préétablie ayant été inscrit au volet régulier de l'édition 2012 du PAAP (Bloc 1, projet no 6).

Cette inscription au PAAP a été approuvée par le comité exécutif le 11 avril 2012 (CE12 0529) par le dossier décisionnel 1124107002. Les soldes proviennent du volet régulier de l'édition 2011. Les virements budgétaires de l'édition 2011 du PAAP pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont été approuvés par le comité exécutif : Bloc 1 - Virement budgétaire approuvé le 2 février 2011 (CE11 0120) par le dossier décisionnel 1104743009.

La dépense de 29 714, 67 \$ toutes taxes incluses ou 27 133, 45 \$ net de taxes sera donc financée à

50% par la ville centre et le solde par l'arrondissement.

Information comptable

Provenance - corpo (100%)

	Crédits	Dépenses
6101.7713042.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000 - Règlement 13-042 : «Travaux d'aménagement de parcs»	13 566, 73 \$	14 857, 33 \$

Un engagement de gestion no **CC45896007** au montant de 13 567 \$ est inscrit au compte de provenance.

Imputation - arrondissement - budget corpo (100%)

	Crédits	Dépenses
6101.7713042.800250.07165.57201.000000.0000.154820.000000.15015.00000 - Projet : Parc Jean-Brillant (phase 4), aménagement de l'aire de jeux, entiers	13 566, 73 \$	14 857, 33 \$

Le virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par le **conseil d'arrondissement**.

Suite à ce dossier, le solde de la quote-part ville est de 168 391, 28 \$ pour 2015.



Virement crédit - GDD 1145896007 ADDENDA.xls

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Sincheng PHOU
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-7174

Division : Direction conseil et soutien financier
- PS Brennan 2

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat - Dépense additionnelle	Avant taxes
Montant avant taxes	25,844.46
TPS 5%	1,292.22
TVQ 9,975%	2,577.98
Contrat →	29,714.67
Ristourne TPS à 100%	(1,292.22)
Ristourne TVQ à 50%	(1,288.99)
Dépense →	27,133.45

Incidence	Avant taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

TOTAL imputable **27,133.45**

DOSSIER : 1145896007 -Addenda

Estimation du coût du projet : 29,714.67 \$

Contrat travaux : 29,714.67 \$

Incidences : -

Laboratoire -

Ingénierie -

Imprévus -

Moins ristourne (TPS) : (1,292.22)

Moins ristourne (TVQ) : (1,288.99)

Coût total du projet = 27,133.45 \$

PAAP - 50 % 13,566.73 \$

Arrondissement - 50 % 13,566.73 \$

IMPUTATION

Requêtant : 5900 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Projet : 34227 - Programme de réaménagement de parcs anciens

Sous-projet : 14 34227 024 - PAAP-Parc Jean-Brillant(phase4)Aménagement l'aire jeux,Construction Pi

Exécutant : 5900 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Projet SIMON : 154820

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	14	0	0	0	14

Prévision de la dépense

Brut	14	0	0	0	14
------	----	---	---	---	----

Autre	0	0	0	0	0
-------	---	---	---	---	---

Sub-C	0	0	0	0	0
-------	---	---	---	---	---

Net	14	0	0	0	14
-----	----	---	---	---	----

Écart	0	0	0	0	0
-------	---	---	---	---	---



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : JUL Année : 2015 **JUL-15** Description de l'écriture : 1145896007 -Addenda

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7713042	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		13,567.00	
2	6101	7713042	800250	07165	57201	000000	0000	154820	000000	15015	00000	13,567.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												13,567.00	13,567.00	

Remarques

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP). Il a été convenu, pour l'année 2015, de fusionner les soldes des trois années d'édition du volet régulier (2010, 2011 et 2012), d'appliquer une quote-part unique de 50 % et de pouvoir ajouter des nouveaux projets à la liste préétablie, sous réserve de la conformité aux exigences du programme. Les travaux du parc Jean-Brillant, présentés dans le présent dossier, respectent les exigences du programme et correspondent à un projet de la liste préétablie ayant été inscrit au volet régulier de l'édition 2012 du PAAP (Bloc 1, projet no 6). Cette inscription au PAAP a été approuvée par le comité exécutif le 11 avril 2012 (CE12-0520) par le dossier décisionnel 1124107002. Les soldes proviennent du volet régulier de l'édition 2011. Les versements budgétaires de

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Rapport mensuel des dépenses PAAP 2010-2011-2012 (Fusion des soldes)

Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

En date du: 01/01/2015

Montant net de la portion ville max.: 181,958

Montant arrondi max. (en milliers) de la portion ville: 182

Compétence: Corpo

PTI - portion ville allouée:			
1,254	1,254	1,200	182
Budget restant (Edition)			

#	Dossier (sommaire décisionnel ou bon de commande)	Description dossier	Sous-projet Investi (corpo)	Projet SIMON (corpo)	Sous-projet Investi (arrond.)	Projet SIMON (arrond.)	Total coût au net (prévu au dossier)	Portion ville (50 %)	Portion arrondissement (50 %)	Ville a contribué dans le dossier	Arrondissement a contribué dans le dossier	Commentaires	2010	2011	2012	Fusion des soldes
1	1145896007	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.	1434227 024	154820			27,133.45 \$	13,566.73 \$	13,566.73 \$	13,566.73 \$	13,566.73 \$	Les travaux du parc Jean-Brillant, présentés dans le présent dossier, respectent les exigences du programme et correspondent à un projet de la liste préétablie ayant été inscrit au volet régulier de l'édition 2012 du PAAP (Bloc 1, projet no 6).				14
2								- \$	- \$	- \$	- \$					-
3								- \$	- \$	- \$	- \$					-
4								- \$	- \$	- \$	- \$					-
5								- \$	- \$	- \$	- \$					-
6								- \$	- \$	- \$	- \$					-
7								- \$	- \$	- \$	- \$					-
8								- \$	- \$	- \$	- \$					-
9								- \$	- \$	- \$	- \$					-
10								- \$	- \$	- \$	- \$					-
11								- \$	- \$	- \$	- \$					-
12								- \$	- \$	- \$	- \$					-
13								- \$	- \$	- \$	- \$					-
14								- \$	- \$	- \$	- \$					-
15								- \$	- \$	- \$	- \$					-
16								- \$	- \$	- \$	- \$					-
17								- \$	- \$	- \$	- \$					-
18								- \$	- \$	- \$	- \$					-
												TOTAL BUDGET UTILISÉ:	1,155	1,159	1,212	14
												TOTAL BUDGET RESTANT:	99	95	(12)	168

50.0000% 50.0000%

SOMMAIRE - Suivi de la portion ville allouée à l'arrondissement dans le cadre du PAAP 2010-2011-2012 (montant net):
 Montant total alloué dans le cadre du PAAP 2010-2011-2012 (Fusion des soldes): 181,958.00 \$
 Total contribution portion ville pour les dossiers: 13,566.73 \$
 Solde portion ville à verser dans les prochains dossiers PAAP 2010-2011-2012 (Fusion des soldes): 168,391.28 \$

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7713042.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	13,567.00
2	6101.7713042.800250.07165.57201.000000.0000.154820.000000.15015.00000	13,567.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Dossier # : 1145896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 29 714,67 \$ taxes incluses pour des travaux additionnels dans le cadre d'un contrat accordé à Construction Piravic inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement au parc Jean-Brillant (résolutions CA14 170307 et CA14 170421) majorant ainsi le montant du contrat de 379 087,93\$ à 408 802,60 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

Il a été convenu, pour l'année 2015, de fusionner les soldes des trois années d'édition du volet régulier (2010, 2011 et 2012), d'appliquer une quote-part unique de 50 % et de pouvoir ajouter des nouveaux projets à la liste préétablie, sous réserve de la conformité aux exigences du programme. Les travaux du parc Jean-Brillant, présentés dans le présent dossier, respectent les exigences du programme et correspondent à un projet de la liste préétablie ayant été inscrit au volet régulier de l'édition 2012 du PAAP (Bloc 1, projet no 6). Cette inscription au PAAP a été approuvée par le comité exécutif le 11 avril 2012 (CE12 0529) par le dossier décisionnel 1124107002. Les soldes proviennent du volet régulier de l'édition 2011. Les virements budgétaires de l'édition 2011 du PAAP pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont été approuvés par le comité exécutif :

- Bloc 1 - Virement budgétaire approuvé le 2 février 2011 (CE11 0120) par le dossier décisionnel 1104743009.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sylvie BARRIAULT

ENDOSSÉ PAR

Mario MASSON

Le : 2015-07-24

Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-1543

Chef de section - gestion de projets /
planification et contrôle des projets

Tél : 514-872-8689

Division : Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs



Dossier # : 1155896003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-31 15:34

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155896003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but de permettre la préparation d'une étude avant-projet visant la réalisation d'un des projets déposés par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Programme aquatique de Montréal pour l'année 2016, soit la mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme, incluant la construction d'un pavillon des baigneurs adjacent à la plage et muni d'une salle de filtration. Un financement de 50 % de la valeur des coûts admissibles du projet a été accordé à l'arrondissement via le Programme aquatique de Montréal.

Le parc Trenholme se trouve dans un secteur résidentiel et a comme principaux usagers des groupes sportifs, des jeunes et des familles. En plus de la pataugeoire, on y retrouve également une aire de détente, une aire d'exercice canin, deux aires de jeu, des terrains de soccer ainsi qu'un centre sportif (Centre Trenholme) ayant également la fonction de chalet pour les usagers.

La pataugeoire du parc Trenholme a été construite en 1960 et n'a fait l'objet d'aucune rénovation majeure depuis sa construction. Le projet prévoit que l'utilisation de toutes les pataugeoires de type «empli-vide», incluant la pataugeoire du parc Trenholme, sera interdite à partir d'une date à déterminer par le futur règlement révisé sur la qualité de l'eau dans les piscines et autres bassins artificiels du Québec. Ainsi, le présent projet est une occasion de mettre aux normes cette pataugeoire tout en l'actualisant selon les besoins spécifiques de l'arrondissement et des usagers.

Voici les 4 étapes requises pour mener à terme ce projet de mise aux normes :

Étape 1 : l'arrondissement mandate la firme Girard-Hébert inc. pour les services professionnels liés à la préparation d'une étude, incluant des plans conceptuels;

Étape 2 : l'arrondissement octroie un contrat de services professionnels pour la phase de réalisation des plans et devis et pour la phase de surveillance des travaux;

Étape 3 : l'arrondissement octroie un contrat à un entrepreneur pour la réalisation des travaux de mise aux normes;

Étape 4 : l'entrepreneur commande les équipements et matériaux et procède aux travaux.

La Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande l'octroi du présent contrat gré à gré à la firme Girard-Hébert inc. pour un montant de 9 800,00 \$ plus les taxes, pour un total de 11 267,55 \$.

La réalisation globale du projet est planifiée pour le printemps et l'été 2016 en vue de l'ouverture de la pataugeoire pour la saison estivale de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170359 - 06 octobre 2014. Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM) pour la transformation des pataugeoires Rosemary-Brown et Loyola en jeux d'eau pour l'été 2015 et pour la mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme avec système de filtration et installations connexes (cabanon utilitaire), pour l'été 2016;

CE14 0343 - 12 mars 2014 - Adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

CM13 0471 - 28 mai 2013 - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif.

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

La réalisation du mandat de la firme Girard-Hébert inc. comprendra une analyse des installations aquatiques existante et projetée, incluant une évaluation qualitative et quantitative visant la recommandation des professionnels pour faciliter des prises de décision.

L'étude avant-projet comprend principalement les éléments suivants :

- Validation des documents et plans existants;
- Plan des conditions existantes;
- Analyse des besoins des usagers et de l'arrondissement pour l'emplacement désigné;
- Préparation de plans conceptuels de l'aire proposée, pour la pataugeoire, le bâtiment de services et l'aménagement paysager;
- Préparation d'un diagramme uniligne de la mécanique proposée et schéma électrique prévisionnel;
- Rédaction d'un rapport.

La dépense totale à autoriser est de 9 800 \$, avant les taxes, pour un montant total de 11 267,55 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

Compte tenu de la transformation récente de deux pataugeoires en jeux d'eau dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce et pour tenter de répondre adéquatement aux besoins des jeunes enfants du secteur, il a été convenu avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de conserver la pataugeoire du parc Trenholme et d'améliorer l'offre de services en procédant à sa mise aux normes. En effet, la pataugeoire qui fonctionne selon le mode empli-vide n'est plus adaptée aux besoins actuels, et ce, à plusieurs niveaux. Par exemple, on note que le bassin est trop grand pour les besoins réels, que le bassin n'est pas accessible universellement, et que les toilettes se trouvent relativement loin de la pataugeoire, soit dans le Centre Trenholme.

Aussi, la DCSLDS considère que la pataugeoire du parc Trenholme offre une possibilité de conversion idéale d'après l'achalandage annuel de la pataugeoire, son emplacement sur le territoire et les données sociodémographiques. Il est prévu que la conversion en pataugeoire filtrée sera la seule de ce type dans tout le quartier de Notre-Dame-de-Grâce. Plus adéquate pour les enfants de 1 an à 3 ans, l'installation viendra s'inscrire en complémentarité avec les autres équipements aquatiques extérieurs du secteur (jeux d'eau du parc Loyola, du parc Benny, du parc Notre-Dame-de-Grâce, du parc Georges-Saint-Pierre, ainsi que la piscine extérieure du parc de la Confédération).

Le projet sera réalisé afin que la pataugeoire soit en tous points conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les équipements aquatiques et la qualité de l'eau des bassins artificiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ainsi que dans l'intervention du Service des finances, Directions Opérations budgétaires et comptables dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM) pour l'année 2016. La somme totale à autoriser est de 11 267,55 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pataugeoire doit actuellement être remplie et vidée chaque jour. Le projet prévoit l'ajout d'un nouveau système de filtration et de chloration qui diminuera significativement la consommation en eau potable du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet aura un impact majeur pour les utilisateurs du parc Trenholme. Grâce à ce projet, l'arrondissement sera en mesure d'offrir davantage d'heures de baignade à la population, tout en améliorant l'efficacité des installations.

En effet, l'arrondissement est actuellement limité à un horaire quotidien de six heures par jour, et ce, sous réserve des conditions climatiques et des inconvénients techniques. Annuellement, la moyenne des heures de services offertes est de 360 heures environ. La conversion en pataugeoire filtrée permettra d'augmenter les heures d'opération afin d'atteindre 1100 heures de services durant la saison estivale.

Les services à la population seront également améliorés, notamment grâce à la construction d'un nouveau bâtiment adjacent à la plage, incluant l'ajout de nouveaux espaces, tels que des toilettes et vestiaires, ainsi que l'ajout de nouveaux équipements, tels que des douches extérieures, fontaines à boire, structures d'ombrage, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période d'appel offres et d'octroi de contrat pour les services professionnels du 21 août au 7 octobre 2015;

- Période de préparation des plans et devis du 7 octobre 2015 au 25 janvier 2016;
- Période d'appel offres et d'octroi de contrat pour la réalisation des travaux du 25 janvier au 8 mars 2016;
- Commande des matériaux et équipements du 8 mars au 30 avril 2016;
- Période des travaux du 3 mai au 17 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été incluse à l'offre de service de la firme invitée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Karine BOULAY)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6437

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :

Le : 2015-07-21

514 868-3644

Télécop. : 514-868-4562

Télécop. :

Dossier # : 1155896003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme)
- Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.



[Convention services prof. Girard-Hébert_1155896003.pdf](#) [OS_Girard-Hebert.pdf](#)



[Tableau des couts.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6437
Télécop. : 514-868-4562

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant une adresse principale au 5160, boulevard Décarie, bureau 600 Montréal (Québec) H3X 2H9, agissant et représentée par Me Geneviève Reeves, secrétaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de l'article 5 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044);

Ci-après appelée la « VILLE »

ET: **L'entreprise Girard-Hébert inc.**, société d'ingénieurs mécanique, ayant sa principale place d'affaires au 31, avenue Prince-Philip, Montréal (Québec) H2V 2E9, représentée par Pierre Girard, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription TPS : 1207578599Q001

N° d'inscription TVQ : 856756671RT

Ci-après appelée le « CONTRACTANT »

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ATTENDU QUE les parties ont élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET ET DURÉE**

- 1.1 La Ville retient les services professionnels du Contractant, qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de sa proposition du 25 juin 2015 jointe en annexe à la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels;
- 1.2 Sous réserve de l'article 4 (Résiliation), la présente convention prend effet à compter de la date de la signature de la dernière des parties à signer et se termine le 26 août 2016.

Projet : Étude pour mise aux normes de la pataugeoire

Initiales_____

Parc : Trenholme, n° de dossier 1155896003

Initiales_____

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- 2.1 rendre avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés à l'annexe ci-jointe;
- 2.2 réaliser les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin;
- 2.3 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 2.4 assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention;
- 2.5 céder à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 2.6 soumettre à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 2.7 transmettre à la Ville, selon les modalités et la fréquence qu'elle lui indique, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 2.8 transmettre à la Ville, selon les modalités qu'elle lui indique, les comptes-rendus des réunions de coordination;

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- 3.1 verser une somme maximale de NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS (9 800,00 \$) avant les taxes, soit ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS et CINQUANTE-CINQ CENTS (11 267,55 \$), en paiement de tous les services rendus selon les modalités prévues à l'article 5.2, la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale;
- 3.2 acquitter la ou les factures visées à l'article 2.6 dans les trente (30) jours de leur approbation, pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 2.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes.

Projet : Mise aux normes de la pataugeoire

Initiales_____

Parc : Trenholme, n° de dossier 1155896003

Initiales_____

OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – PATAUGEOIRE DU PARC TRENTHOLME	
Présenté à : Mme Myriam Poulin Gestionnaire Immobilier	Direction des services administratifs et du greffe Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce 5160, boul. Décarie Bureau 600 Montréal (Québec) H3X 2H9
Préparé par : Pierre Girard, ing. OIQ 44442	
Date : 25 juin 2015	Page 1 de 1

INTRODUCTION : La pataugeoire du parc Trentholme fonctionne sur le mode rempli-vide et l'arrondissement de Côte-des-neiges et Notre-dame-de-Grâce est à considérer des modifications afin que le bassin rencontre les nouvelles normes en vigueur. La pataugeoire fait une surface de 25 m x 13 m (325 m² ou approximativement 3500 pi²). En incluant la promenade autour de la pataugeoire, l'espace couvre 31 m x 19 m (590 m² ou approximativement 6 350 pi²).

Nous croyons que la pataugeoire existante est possiblement trop grande pour les besoins réels. Nous croyons également qu'il serait complexe et coûteux de simplement raccorder le bassin de béton à un système de traitement de l'eau et qu'il serait préférable de reconstruire le bassin et de lui donner une nouvelle forme. L'âge du bassin dépasse le demi-siècle et les ouvrages requis pour raccorder de nouveaux drains de fond, retours d'eau, écumoires, dispositif de trop plein, etc... risquent d'endommager le bassin au point où il ne sera plus étanche et sain structurellement.

OFFRE DE SERVICE

Il nous fait plaisir de vous présenter une offre de service pour la préparation **d'une étude** incluant les documents livrables suivants :

Un plan des conditions existantes du site basé sur un relevé topographie fait par notre firme et sur une collecte des plans et informations disponibles à l'arrondissement.

Une analyse des besoins des usagers et de l'arrondissement pour l'emplacement désigné.

Les **plans conceptuels** de l'aire proposée incluant :

- . Vues en plan, élévation et iso montrant la pataugeoire sous sa nouvelle forme
- . Vues en plan et en élévation du nouveau bâtiment de service (ce bâtiment inclura les salles de bains, le rangement et la mécanique de filtration de la nouvelle pataugeoire)
- . Un diagramme uni ligne de la mécanique proposée
- . Un schéma montrant les prévisions en électricité.

. Un plan d'aménagement paysager incluant nos recommandations pour le mobilier urbain, la clôture et pour une structure d'ombrage

. Un plan des raccordements proposés aux services existants et une proposition pour l'usage de la clôture et de la plage existante.

Une estimation des coûts du projet sous forme de bordereau

Un échéancier des travaux à réaliser.

Le montant soumissionné est de 9 800.00 \$ plus taxes applicables pour l'ensemble du mandat. Exclut du mandat sont les tests de sols et autres tests de laboratoire et les plans pour construction.



Pierre Girard, ing.

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet :

Parc Trenholme, Index 0158-000

Étude pour mise aux normes de la pataugeoire

Contrat : Girad-Hébert inc.

révision 2015-07-20

		Tps		Tvq	
		5,0%		9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	9 800,00	490,00	977,55	11 267,55
	Sous-total :	9 800,00	490,00	977,55	11 267,55
	Contingences (0%)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Contrat :	9 800,00	490,00	977,55	11 267,55
Incidences :	Dépenses générales (0%)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des travaux (Montant à autoriser)		9 800,00	490,00	977,55	11 267,55
Ristournes :	Tps 100,00%				490,00
	Tvq 50,0%				488,78
Coût net après ristourne					10 288,78

préparé par Myriam Poulin

Dossier # : 1155896003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024
Division :

Le : 2015-07-27

Dossier # : 1155896003**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'adjudicataire, Girard-Hébert inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA), et la vérification au registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées avant d'inviter le soumissionnaire à soumettre un prix, soit le 1er mai 2015 et avant l'octroi du présent contrat, soit le 22 juillet 2015.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Julie FARALDO BOULET
Secrétaire recherchisteGeneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 872-9492**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe**Tél : 868-3644**
Division :

Dossier # : 1155896003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes a été adopté le 12 mars 2014 par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'améliorations fonctionnelles de leurs équipements aquatiques existants. L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a proposé de réaliser le projet de mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes. À la suite d'une évaluation et priorisation par un comité des projets soumis par les arrondissements lors du deuxième dépôt des demandes d'aide financière, le Service de la diversité sociale et des sports considère que ce projet est admissible au programme.

Dans le cadre du présent dossier décisionnel, un montant de 4 900 \$ (pour une dépense de 5 633,78 \$ taxes incluses), soit à 50 % du coût, sera viré à l'arrondissement au moment de l'octroi du contrat de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels au parc Trenholme, et ce, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Conformément aux modalités du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes et comme mentionné dans la résolution CA14 170359, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce s'est engagé à :

- adhérer aux objectifs du Programme;
- respecter les obligations identifiées au Programme de l'arrondissement bénéficiant d'une aide financière;
- adhérer au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2015;
- donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine BOULAY
Conseillère en planification
Tél : 514 872-0631

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Luc DENIS
Chef de division
Tél : 514 872-0035
Division :

Dossier # : 1155896003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- D'accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 11 267.55 \$ toutes taxes incluses, ou 10 288.78 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

Information budgétaire et comptable

Un engagement de gestion no **CC55896003** au montant de 5 145 \$ est inscrit au compte de provenance.



Virement crédit - GDD 1155896003.xls

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Direction conseil et soutien
financier - PS Brennan 2

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat	Avec taxes
Montant avant taxes	9,800.00
TPS 5%	490.00
TVQ 9,975%	977.55
Contrat →	11,267.55
Ristourne TPS à 100%	(490.00)
Ristourne TVQ à 50%	(488.78)
Dépense →	10,288.78

Incidence	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

TOTAL imputable **10,288.78**

DOSSIER	:	
Estimation du coût du projet	:	11,267.55 \$
Contrat travaux	:	11,267.55 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	(490.00)
Moins ristourne (TVQ)	:	(488.78)
Coût total du projet	=	10,288.78 \$
financé à 50% par SDSS (PAM)		5,144.39 \$

IMPUTATION

Requérant	:	
Projet	:	
Sous-projet	:	
Exécutant	:	0
Projet SIMON	:	

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	5	0	0	0	5
Prévision de la dépense					
Brut	5	0	0	0	5
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	5	0	0	0	5
Écart	0	0	0	0	0



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : JUL Année : 2015 **JUL-15** Description de l'écriture : GDD 1155896003

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7715036	802505	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		5,145.00	
2	6101	7715036	800250	07151	54301	000000	0000	159048	000000	22035	00000	5,145.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												5,145.00	5,145.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6101.7715036.800250.07151.54301.000000.0000.159048.000000.22035.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7715036.802505.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	5,145.00
2	6101.7715036.800250.07151.54301.000000.0000.159048.000000.22035.00000	5,145.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Programme aquatique de Montréal - (PAM - Volet mise aux normes - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme) - Accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission et autoriser une dépense à cette fin de 9 800,00 \$, pour un total de 11 267,55 \$, incluant toutes les taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise:

- accorder à la firme Girard-Hébert inc. le contrat de gré à gré de services professionnels pour la préparation d'une étude comprenant des plans conceptuels, aux prix et conditions de sa soumission.
- autoriser une dépense de 9 800\$ avant taxes, pour un total de 11 267,55\$, incluant les taxes applicables.

LE FINANCEMENT DU DOSSIER:

Le financement de cette dépense est assuré à 50,0 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 5 144,39 \$ net de ristourne et à 50,0% par la ville centrale PAAP pour un montant de 5 144,39 \$ net de ristourne.

	Crédits
Ville centre programme PAM	5 144,39 \$
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5 144,39 \$
TOTAL	10 288,78 \$

Calcul des dépenses									
	Montant avant taxe	TPS	TVQ	Montant toutes taxes incluses	Quote-part Ville (50%)	Quote-part Arron (50%)	Crédits	Quote-part Ville (50%)	Quote-part Arron (50%)
Travaux forfaitaires	9 800,00	490,00	977,55	11 267,55	5 633,77	5 633,78	10 288,78	5 144,39	5 144,39

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE CENTRALE (PAM) (50,0%)

Imputation

Sous-projet : **1534227 015** - Étude - volet mise aux normes de la pataugeoire Trenholme (PAM) (CORPO)

SIMON : **159048**
 Budget : **CORPO**
 Montant net : 5000 \$

N.B.: se référer à l'intervention du Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier

LE FINANCEMENT EN PROVENANCE DE L'ARRONDISSEMENT (50,0%)

Informations comptables:

Provenance	Crédit	Contrat
6406-0614244-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000		
Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA14 17244 Trav réaménagement divers parc CA14 170442 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: 01909 - Admin. générale - Autres dép. - À répartir Objet: 55201 - Travaux de construction Projet: Crédits non affectés - ARR Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Catégorie d'actif: non déterminé	5 144,39 \$	
Imputation		
6406-0614244-800250-07165-57201-000000-0000-159047-000000-		
Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: Immobilisations financées comptant Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux Projet: 159047 Catégorie d'Actif: Piscines et bains publics - Rénovation (D.V.25 ans)	5 144,39 \$	5 633,78 \$

Le budget requis de 5 000\$ pour la portion Arrondissement est disponible au sous-projet 1534227 001 - Transformation de pataugeoires en jeux d'eau/Divers parcs. Le virement budgétaire suivant sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement.

Provenance

Provenance

Sous-projet : **1534227 001** - Transformation de pataugeoires en jeux d'eau/Divers parcs
 SIMON : **154205**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 5000\$

Imputation

Sous-projet : **1534227 014** - Étude - volet mise aux normes de la pataugeoire Trenholme (PAM) (ARRON)
 SIMON : **159047**
 Budget : **ARRON**
 Montant net : 5000 \$

Voir ci-joint le suivi du PAM



CDNONDG - Suivi PAM 2014-2016 1500724.xls

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et nécessite l'intervention du service des finances pour l'obtention de crédits.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514-868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

PAAP - Édition 2012-2013		
	Portion 2012	Portion 2013
Budget accordé	600.0	600.0
Budget utilisé	169.0	46.0
Budget reçu du central	-169.0	0.0

Feuille d'actualisation pour suivre le budget du PAM - Années 2014 - 2015 - 2016

En date du: **24 juil. 2015**

PTI - portion Ville allouée:		
2014	2015	2016
800	800	
Budget restant		
800	462	0

PAM	Dossier (sommaire décisionnel ou bon de commande)			Sous-projet Investi (Corpo)	Projet SIMON (Corpo)	Sous-projet Investi (Arron)	Projet SIMON (Arron)	Total NET prévu au dossier	Portion CORPO (50 %)	Portion ARRON (50 %)	Ville a contribué dans le dossier	Arrondissement a contribué dans le dossier	Engagements à date (CORPO et ARRON.) au net	Dépenses totales à date (CORPO et ARRON) au net	CR AUTORISÉS DISP. du coût total prévu	Commentaires	2014	2015	2016
1	2014-2015	2143942002	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.	1534227 006	156204			25,406.98 \$	25,406.98 \$	- \$	25,406.98 \$	- \$	25	-		Correspond à 13% du total du projet LOYOLA (HP)		25	
2	2014-2015	1143942005	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Achat et installation des jeux d'eau	1534227 007	156226	1534227 008	156482	86,599.86 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	87	86,600				43	
3	2014-2015	2144921001	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.	1534227 009	156516	1534227 011	156931	20,997.50 \$	20,997.50 \$	- \$	20,997.50 \$	- \$	21	20,998		Correspond à 11% du total du projet (HP)		21	
4	2014-2015	2144921001	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof. Aménagement paysager - MÉTA +FORME paysages	1534227 009	156516	1534227 011	156931	6,509.23 \$	6,509.23 \$	- \$	6,509.23 \$	- \$	21	6,509		Correspond à 3,4% du total du projet (HP)		7	
5	2014-2015	1154921002	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Achat et installation des jeux d'eau	1534227 009	156516	1534227 011	156931	102,579.95 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	103	102,580				51	
6	2014-2015	1155302001	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Travaux - Groupe Mécano inc.	1534227 007	156226	1534227 008	156482	259,998.09 \$	117,295.56 \$	142,702.52 \$	117,295.56 \$	142,702.52 \$	117	142		Correspond à 50% de l'ensemble du projet LOYOLA		117	
7	2014-2015	1154921005	PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Travaux	1534227 009	156516	1534227 011	156931	165,421.45 \$	68,957.36 \$	96,464.07 \$	68,957.36 \$	96,464.07 \$	69	96		Correspond à 50% de l'ensemble du projet Rosemary Brown		69	
8	2014-2015	1155896003	PAM - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme	1534227 015	159048	1534227 014	159047	10,288.78 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5	5		Correspond à 50% du projet Trenholme		5	
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
Budget non utilisé - pas de projet soumis																			
TOTAL BUDGET UTILISÉ:																	0	338	0
								677,801.84 \$	338,900.13 \$	338,900.09 \$	338,900.13 \$	338,900.09 \$	448.00 \$	216,929.54 \$	- \$	TOTAL BUDGET RESTANT:	800	462	0



Dossier # : 1156863007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce doit contracter le service de fourrière pour animaux à dispenser sur son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes nous permet de conclure directement avec un organisme à but non lucratif (OBNL) un contrat visant la fourniture de services, sans avoir à procéder par soumission publique ou par soumission par voie d'invitation;

ATTENDU QUE la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - CSPCA - dont la place d'affaires est située dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, possède le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU QUE la CSPCA est disposée à convenir d'un contrat à long terme avec l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le service de refuge pour animaux.

IL EST RECOMMANDÉ :

De conclure un contrat de gré à gré avec la CSPCA pour le service de refuge pour animaux dans l'Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à signer le contrat à intervenir entre l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et la CSPCA.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'édicter l'ordonnance désignant la CSPCA comme étant la fourrière municipale aux fins de l'application du Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13 17212).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:38

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156863007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Comme le contrat arrive à échéance et que l'arrondissement a l'obligation de fournir le service de refuge pour animaux à dispenser sur son territoire, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) propose le renouvellement de l'entente liant l'arrondissement et la CSPCA, pour une période de 24 mois.

L'Arrondissement est sensible au bien-être des animaux et souhaite que les services qui sont offerts sur son territoire soient respectueux et traduisent cette valeur. Comme l'Arrondissement n'a pas les moyens techniques, l'expertise, ni les locaux pour offrir ce type de service, il doit octroyer un mandat à cette fin.

La DAUSE a revu et analysé l'offre de service en matière de contrôle animalier à offrir sur le territoire et arrive à la conclusion que la CSPCA est l'organisme en mesure d'offrir un niveau de service et une approche de services animaliers des plus compatibles avec les valeurs et orientations de l'Arrondissement. Parmi les raisons qui motivent cette recommandation, nous pouvons mettre en évidence que l'arrondissement et la CSPCA partagent les mêmes valeurs de protection envers les animaux, que la CSPCA offre un programme de stérilisation des chats errants, dont l'Arrondissement bénéficie déjà, et finalement, que le siège social de l'organisme est situé sur le territoire de l'arrondissement, ce qui offre un meilleur service à la population.

La Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré un tel type de contrat avec un organisme à but non lucratif. Comme la CSPCA détient ce statut, la DAUSE a négocié une entente en conséquence.

Le contrat joint en annexe a été élaboré en partenariat entre la CSPCA et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il propose, outre le volet de service

de refuge pour animaux, le développement d'une approche éducative et de sensibilisation pour les propriétaires d'animaux de compagnie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170234 - Le 25 juin 2013, le conseil d'arrondissement accordait à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux, jusqu'au 26 juin 2015 (1130558002).

CA11 170121 - Le 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement accordait à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux, jusqu'au 5 mai 2013 (1110558005).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Loi sur les cités et villes permet de conclure un contrat visant la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL), sans avoir à procéder par soumission publique ou invitation (réf. : articles 573, 573.1, 573.3(2^e)).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût annuel forfaitaire négocié avec la CSPCA pour offrir les services de refuge pour animaux décrit au contrat est de 287 832 \$.

Le budget requis pour ce contrat est disponible en 2015 et une demande d'achat no 393016 a été faite. Pour 2016 et 2017, le budget sera ajusté en priorisant cette dépense.

La dépense sera imputée au compte budgétaire suivant:

Imputation budgétaire	2015	2016	2017
2406-0010000-300752-02805-54590-000	53 305 \$	159 916 \$	106 611 \$

Pour le contrôle de la population de chats sauvages ou errants (programme CSRM), la direction absorbera, à même son budget, les crédits supplémentaires requis jusqu'à concurrence de 10 000 \$ annuellement.

Par ailleurs, une somme de 6000\$ annuellement a été prévu pour les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement

Ainsi, une dépense maximale de 16 000 \$ annuellement a été prévu au budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-14

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et du
service aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Dossier # : 1156863007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ,
Division des permis et des inspections

Objet :

Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRМ, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

Ordonnance



[OCA15 17001- \(C-10\).doc](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765

**RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX
(RCA13 17212)**

**Ordonnance N° OCA15 17001 (RCA13 17212)
relative au choix d'un refuge**

À la séance ordinaire du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète :

1. La **Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA)** est désignée refuge aux fins de l'application du paragraphe 1° de l'article 39 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212);
2. La présente ordonnance remplace l'ordonnance N° OCA13 17001 (RCA13 17212), édictée par le conseil d'arrondissement le 25 juin 2013.

GDD 1156863007

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 AOÛT 2011.

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

Le secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves

Dossier # : 1156863007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections

Objet :

Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-31

Geneviève REEVES
Directrice par interim en l'absence de Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, le contrat pour les services de fourrière pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993\$, pour un total de 287 832\$ taxes incluses.

Des frais maximum supplémentaires de 16 000\$ annuellement peuvent être facturés à l'arrondissement pour le contrôle de la population de chats sauvages ou errants. Ces frais représentent, pour un montant maximal annuel de 6 000\$, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires des animaux qui seront hébergés à la demande de l'arrondissement. Ces coûts seront facturés à la pièce. Un montant maximal de 10 000\$ a aussi été prévu au budget pour couvrir les frais du programme CSRM.

Calcul des dépenses				
Description	2015	2016	2017	Total
Fourniture des services de contrôle et de protection des animaux	47 972,00 \$	143 916,00 \$	95 944,00 \$	287 832,00 \$
Frais additionnels maximum (frais d'hébergement et frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'arrondissement)	2 000,00 \$	6 000,00 \$	4 000,00 \$	12 000,00 \$
Frais pour programme CSRM (maximum annuel de 10 000\$)	3 333,00 \$	10 000,00 \$	6 667,00 \$	20 000,00 \$
Maximum des dépenses	53 305,00 \$	159 916,00 \$	106 611,00 \$	319 832,00 \$

Le budget requis pour ce contrat est disponible en 2015 et une demande d'achat no 393016 a été faite. Pour 2016 et 2017, le budget sera ajusté pour prioriser cette dépense.

La dépense sera imputée au compte budgétaire suivant:

Imputation	2015	2016	2017
2406-0010000-300752-02805-54590-000000-0000-00000-000000-000000-00000			
Entité: AF-C ôte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: Budget régulier Centre de responsabilité: CDN - Permis et inspections Activité: Fourrière municipale et contrôle des animaux Objet: Autres services techniques	53 305,00 \$	159 916,00 \$	106 611,00 \$

Le contrat précédent avec la CSPCA (pour la période du 26 juin 2013 au 26 juin 2015) était au tarif mensuel de 8995\$, pour un total de 215 880\$ taxes incluses. Le renouvellement du contrat avec la CSPCA représente donc une hausse totale de 71 952\$ pour 24 mois, soit une augmentation de 33,3%.

Le contrat avec la CSPCA prenant fin le 26 juin 2015, une entente de prolongation de services a été convenue avec la CSPCA du 27 juin 2015 au 27 août 2015 afin de maintenir le service aux citoyens. Le bon de commande no 1057056 d'un montant de 26 000 \$ non taxable a été fait.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Geneviève REEVES
Directrice par intérim
Tél : 514-868-4358
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1156863007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), le contrat pour les services de refuge pour animaux pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017, au tarif mensuel forfaitaire de 11 993 \$, pour un total de 287 832 \$, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 319 832 \$ incluant les frais pour le programme CSRSM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'Arrondissement.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

En vertu de l'art. 573.3, 1er alinéa, para. 2.1 de la *Loi sur les cités et villes* , le contrat peut être octroyé de gré à gré.
Le présent contrat est approuvé quant à son contenu et à sa forme.



[Convention - SPCA 2015-2017 AJ 30 07 15 document visé.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fernando CONCILIO
Avocat
Tél : 514 872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE SERVICES ANIMALIERS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant une adresse au 5160, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H3X 2H9, agissant et représentée par madame Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044);

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX, CANADIENNE (SPCA)**, personne morale légalement constituée en vertu des lois de Québec, Canada, dont le siège social est situé au 5215, rue Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec, H4P 1X4, agissant et représentée par madame Alanna Devine, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 119219954

N° d'inscription T.V.Q. : 1006295971

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « Animal » :** tout animal vertébré, domestique ou sauvage, à l'exception des muridés (souris, rats, mulots, etc.) qui ne sont pas gardés comme animal familial;
- 1.2 « Animal errant » :** tout Animal qui n'est pas en laisse, qui n'est pas accompagné d'une personne capable de le maîtriser et qui n'est pas sur le terrain de son Gardien, à l'exception d'un Animal stérilisé dans le cadre d'un programme CSRM (tel que défini ci-après) (Annexe 2);

- 1.3 « Annexe 1 » :** bordereau de prix soumis par le Contractant;
- 1.4 « Annexe 2 » :** description du CSRM;
- 1.5 « Arrondissement » :** arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- 1.6 « Citoyen » :** personne ayant son domicile sur le territoire de l'Arrondissement;
- 1.7 « CSRM » :** programme Capture Stérilisation – Retour Maintien (CSRM) et Projets communautaires (Description du programme en Annexe 2);
- 1.8 « Directeur » :** la directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement ou son représentant dûment autorisé;
- 1.9 « Gardien » :** la personne en mesure de prouver la propriété d'un Animal conformément à l'article 8.6.2 ou le gardien d'un chien ou d'un autre Animal ou une personne qui donne refuge à un chien ou à un autre Animal, le nourrit, l'accompagne ou le garde;
- 1.10 « Médaille » :** médaille émise par l'Arrondissement, pour un Animal, au Gardien et portant un numéro de permis, lequel est émis sur paiement des droits exigibles;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir un service animalier à la Ville sur le territoire de l'Arrondissement.

Le Contractant fournira aux Citoyens tous les services d'un Refuge pour Animaux et plus particulièrement les services :

- de permanence téléphonique;
- d'accueil, de cueillette des Animaux, d'adoption, de stérilisation, de vaccination et d'installation de micro-puce;
- d'adoption et services de famille d'accueil;
- de capture d'Animaux errants;
- de conseil pour les techniques d'effarouchement pour la faune urbaine;
- de programme de CSRM (Annexe 2) et de prêt de cages-trappes;
- d'urgence et autres services;

- d'identification des Animaux trouvés/perdus;
- d'hébergement;
- d'euthanasie et de disposition des Animaux,

Le tout en conformité avec le *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212) et le *Règlement sur les tarifs* en vigueur, tels qu'ils existent actuellement ou tels qu'ils seront modifiés par le conseil d'Arrondissement.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition de l'Annexe 2 qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention prend effet en date de signature de la dernière des parties à signer et se termine le 27 août 2017.

ARTICLE 5 **COLLABORATION**

- 5.1** Les services du Contractant, en autant que faire se peut, devront s'exercer en tenant compte de la volonté de la Ville d'encourager les Gardiens à agir de manière responsable, de promouvoir une cohabitation saine et sécuritaire, de réduire la surpopulation des Animaux non désirés et abandonnés, de réduire le recours à l'euthanasie, de favoriser le maintien en vie, soit par l'adoption et par l'utilisation de famille d'accueil ou de refuge ainsi que par la stérilisation.
- 5.2** La Ville consent à participer à des projets proactifs visant à protéger les Animaux, les Citoyens, à prévenir la surpopulation et à sensibiliser les Citoyens sur leurs responsabilités comme Gardiens, par des programmes d'éducation, par le financement du programme CSRM et par l'application de règlements municipaux en partenariat avec le Contractant.
- 5.3** Le Contractant, comme société humaine ainsi qu'en partenariat avec la Ville, s'engage à protéger les Citoyens et à s'assurer de la sécurité de leurs Animaux de compagnie; à avoir des programmes proactifs pour responsabiliser les Gardiens et prévenir la surpopulation animale; à mettre l'emphase sur la qualité des soins et des services offerts aux Citoyens et à ne jamais perdre de vue le bien-être collectif des Citoyens et de la population animale.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 6.1** assurer au Contractant la collaboration du Directeur ainsi que celle des employés de la Ville;
- 6.2** remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 7.1** exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 7.2** respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 7.3** assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 7.4** obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 7.5** divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 7.6** remettre à la Ville les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 7.7** assumer ses frais généraux et de fonctionnement;
- 7.8** soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 7.9** transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités.

ARTICLE 8 **OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU CONTRACTANT**

8.1 Service d'accueil

Le Contractant devra recevoir à son établissement tous les Animaux dont les Citoyens désirent se départir, y compris les Animaux malades, accidentés ou blessés.

Le Contractant pourra, au nom et au bénéfice de la Ville, percevoir du Gardien de l'Animal, pour la remise d'un Animal ou chaque groupe d'Animaux apportés au Refuge, le tarif tel que décrété par le conseil d'Arrondissement, en vertu du *Règlement sur les tarifs* en vigueur. Le Contractant conservera les sommes perçues.

8.2 Service de permanence téléphonique

Le Contractant devra assurer un service téléphonique adéquat pour répondre aux appels des Citoyens et traiter avec égard, bienveillance et sollicitude, les Citoyens à la recherche de leurs Animaux, de façon à leur éviter des déplacements inutiles.

8.3 Service de cueillette des animaux domestiques

Le Contractant devra quérir au domicile des Citoyens ou sur la propriété de ceux-ci, tous les Animaux dont ils veulent se départir, à la condition qu'ils exercent sur l'Animal un contrôle physique permettant au Contractant d'en prendre facilement possession.

Dans le cas où une cueillette d'Animaux est effectuée au domicile d'un Citoyen, le Contractant pourra, au nom et au bénéfice de la Ville, percevoir du Gardien de l'Animal le tarif tel que décrété par le conseil d'Arrondissement en vertu du *Règlement sur les tarifs* en vigueur. Le Contractant conservera les sommes perçues.

8.4 Contrôle des animaux sauvages errants

Le Contractant conseille les Citoyens aux prises avec un problème de nuisance à l'extérieur de leur propriété, causé par un Animal errant non domestique (raton laveur, moufette, écureuil, chat ou autres) de façon à faire cesser la nuisance, en conformité avec les lois provinciales et fédérales concernant la protection de la faune. Au plus tard le lendemain de la réception d'un appel, le Contractant assiste par téléphone, au besoin, les Citoyens pour l'application des techniques d'effarouchement requises pour éloigner un Animal errant non domestique. Le Contractant doit fournir aux Citoyens une liste des moyens propres à effaroucher les Animaux.

8.5 Adoption et autres dispositions

8.5.1 La Ville privilégie, sur le territoire de l'Arrondissement, les options qui permettent d'euthanasier le moins grand nombre possible d'Animaux, telle la mise en adoption d'un maximum d'Animaux et tout autre mécanisme favorisant la diminution de l'euthanasie, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

8.5.2 Le Contractant doit mettre à la disposition des Citoyens un service d'adoption, un service de stérilisation, un service de vaccination et un service d'installation de micro-puce pour Animaux.

- 8.5.3** Le Contractant ne mettra en adoption que des Animaux exempts de maladies et dont la vente n'est prohibée par aucune loi. De plus, les chiens et chats devront au préalable avoir été examinés, vaccinés et stérilisés par un vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui émettra un certificat daté et signé, confirmant la bonne santé et la vaccination de ces animaux avant l'adoption. L'original de ce certificat sera remis à l'acheteur et une copie sera conservée par le Contractant.
- 8.5.4** En aucun temps le Contractant ne pourra vendre l'Animal pour des fins de recherches en laboratoire ou le fournir à l'industrie des Animaux domestiques de quelque manière que ce soit (Animaleries, élevages, etc.) et ne pourra en aucun cas placer ces Animaux chez des reproducteurs.
- 8.5.5** Le Contractant devra, pour les Animaux reçus malades ou ceux qui le seront devenus suite à leur réception au Refuge, permettre qu'ils soient placés en foyer d'accueil durant une période permettant leur rétablissement avant leur retour au Refuge pour des fins d'adoption.

8.6 Animaux errants / hébergement

- 8.6.1** Sous réserve des articles 8.8.1, 8.8.2 et 8.8.4, dans tous les cas où le Contractant recueillera un Animal errant, il sera gardé pour une période de trois (3) jours à moins qu'il ne soit réclamé plus tôt par son Gardien. Après trois (3) jours, l'Animal pourra être mis en adoption conformément à l'article 8.5 ou, à défaut, euthanasié conformément à l'article 8.7.
- 8.6.2** Pour pouvoir réclamer son Animal :
- le Gardien de l'Animal devra fournir une preuve de propriété de celui-ci, au moyen de la facture constatant son achat, d'une facture de vétérinaire, d'une facture du Médaillon et/ou de photos. À défaut de fournir une preuve qu'il est le propriétaire de l'Animal, le Contractant pourra garder ledit Animal;
 - sous réserve de l'article 8.11.3, le Gardien de l'Animal devra acquitter au Contractant les frais journaliers d'hébergement ainsi que les frais de stérilisation, de vaccination ou les frais d'implantation d'une micropuce, le cas échéant;
 - le Contractant doit faire signer un formulaire d'information afin que le Gardien de l'Animal reconnaisse qu'il ait bien reçu les informations concernant les exigences du présent contrat et les bienfaits de la stérilisation, de la vaccination et de l'installation de micro puce.
- 8.6.3** Pour la garde d'un Animal, le Contractant doit, au nom et au bénéfice de la Ville, percevoir de son Gardien, dans le cas où celui-ci est connu, un coût n'excédant pas le montant du tarif décrété par le conseil d'Arrondissement en vertu du *Règlement sur les tarifs* en vigueur; actuellement, ce tarif est de 17,25 \$ par jour pour la garde d'un Animal, une fraction de jour étant comptée comme un jour complet. Le Contractant conservera les sommes perçues.

- 8.6.4** Le Contractant doit prendre toutes les mesures en son pouvoir pour essayer d'identifier le Gardien d'un Animal perdu. Le Contractant doit vérifier si chaque Animal perdu est identifiable, y compris en vérifiant la présence de : micropuce, un Médaille ou un tatouage.
- 8.6.5** S'il s'agit d'un Animal recueilli portant un Médaille, le Contractant doit prendre contact avec l'Arrondissement pour effectuer les recherches dans la base de données de permis de chien afin de contacter le Gardien de l'Animal et indiquer à ce dernier le lieu de détention de l'Animal ainsi que les conditions pour reprendre possession de l'Animal, et ce, à l'intérieur d'un délai de vingt-quatre (24) heures.
- 8.6.6** Le Contractant doit prendre une photo numérique de chaque Animal trouvé, indiquant la date où l'Animal a été trouvé. Cette photo numérique et les informations seront mises en ligne par le Contractant sur son site Internet, au plus tard quarante-huit (48) heures après avoir ramassé l'Animal.

8.7 Euthanasie et disposition des Animaux morts

- 8.7.1** Le Contractant euthanasie ou dispose des Animaux en sa possession en conformité avec la loi et les règlements.
- 8.7.2** Le Contractant procédera, sept (7) jours par semaine, au service d'euthanasie des Animaux, le tout en conformité avec la loi, en utilisant exclusivement le procédé d'injection de barbituriques de la manière la plus humaine et selon les meilleures pratiques, par un vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.
- 8.7.3** Le Contractant pourra euthanasier tout Animal errant ou saisi lorsque sa capture représente un danger à la sécurité d'un être humain ou d'un autre Animal ou lorsque, sur avis d'un médecin vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, ledit Animal devrait être euthanasié.
- 8.7.4** Dans le cas où le Gardien de l'Animal fait la demande d'euthanasier son Animal, celui-ci devra faire la preuve qu'il en est le propriétaire conformément à l'article 8.6.2. Le Gardien de l'Animal devra assumer les coûts d'euthanasie de l'Animal. Le Contractant se réserve le droit, après une évaluation de l'Animal, de ne pas procéder à l'euthanasie et de proposer l'adoption de celui-ci. La liste des prix à facturer aux Gardiens pour l'euthanasie d'un Animal se trouve dans l'Annexe 1.
- 8.7.5** Le Contractant disposera des Animaux morts, incluant ceux qui ont été recueillis et déposés par les services de la Ville, en les faisant quérir sans délai par une compagnie de récupération spécialisée en semblable matière qui se conforme aux lois et règlements en vigueur et qui est munie des certificats, licences et permis requis par la loi, le cas échéant.

8.8 Services d'urgence et autres services

Le Contractant doit :

8.8.1 Être disponible pour prêter main-forte aux différents services de la Ville ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal, advenant les urgences suivantes impliquant des Animaux sur le territoire de l'Arrondissement :

- un sinistre;
- un accident;
- des Animaux dangereux ou blessés.

Lors de ces urgences, le Contractant doit recueillir et héberger les Animaux concernés pour une période de trois (3) jours, le tout sans frais pour les Citoyens. Dans le cas d'un Animal hébergé suite à une intervention d'un des services de la Ville (Exemples : exécution d'un mandat, saisie municipale, arrestation, etc.), les frais d'hébergement et des soins vétérinaires nécessaires devront être facturés à la Ville conformément à l'Annexe 1.

Le Contractant devra être sur les lieux dans un délai maximal de soixante (60) minutes suivant un appel d'urgence défini au présent article.

Sauf sous instructions écrites venant du Directeur, après trois (3) jours, l'Animal domestique pourra être mis en adoption conformément à l'article 8.5 ou, à défaut, euthanasié conformément à l'article 8.7;

8.8.2 Être disponible pour prêter main-forte aux différents services de la Ville ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal, lors des événements suivants impliquant des Animaux sur le territoire de l'Arrondissement :

- La journée de déménagement du 1^{er} juillet;
- une éviction.

Sur demande de la Ville, le Contractant doit recueillir et héberger les Animaux concernés pour une période de trois (3) jours, le tout sans frais pour les Citoyens. Dans un tel cas, les frais d'hébergement et des soins vétérinaires nécessaires devront être facturés à la Ville conformément à l'Annexe 1.

Le Contractant devra être sur les lieux dans un délai maximal de cinq (5) heures suivant un appel relatif à un des événements définis au présent article.

Sauf sur instruction écrite venant du Directeur, après trois (3) jours, l'Animal domestique pourra être mis en adoption conformément à l'article 8.5 ou, à défaut, euthanasié conformément à l'article 8.7;

8.8.3 Être en mesure de dispenser, en tout temps, tous les soins nécessaires aux Animaux en cas de situation d'urgence sur le territoire de l'Arrondissement et faire en sorte que ces soins soient prodigués par des personnes qualifiées et compétentes et lorsque la situation l'exigera, par un vétérinaire diplômé membre en règle de l'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec;

8.8.4 Garder en isolement durant une période déterminée par Agriculture Canada les Animaux ayant mordu une personne, le tout afin d'assurer un certain contrôle sur

ces Animaux et, du même coup, protéger la population. Le Contractant pourra euthanasier tout Animal ayant mordu une personne lorsqu'il présente un danger à la sécurité des employés du Contractant ou lorsque, sur avis d'un médecin vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, ledit Animal devrait être euthanasié, le tout conformément à la procédure prévue à l'article 19 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 18212). Après la période d'isolement, mettre l'animal en Refuge s'il ne constitue pas un danger pour la population et en aviser son Gardien, s'il est connu, qu'il peut reprendre possession de son animal dans un délai de trois (3) jours ouvrables;

Note : La période d'isolement actuellement fixée par Agriculture Canada correspond à dix (10) jours complets;

- 8.8.5** Se rendre disponible et accepter que les membres de son personnel soient assignés comme témoins lors de la tenue de procès impliquant des Citoyens ayant contrevenu au *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212). À cet effet, la Ville fera tous les efforts pour regrouper, à la cour municipale, les causes relatives à ces infractions.

8.9 Cages-trappes

- 8.9.1** Dans le cas où un Citoyen veut louer une cage-trappe, le Contractant doit lui louer celle-ci, moyennant un dépôt de cent dollars (100 \$), taxes incluses. Une partie du dépôt, soit soixante-quinze dollars (75 \$), est remise au Citoyen lorsque le Contractant reprend possession de la cage-trappe. La différence de vingt-cinq dollars (25 \$) pourra être conservée par le Contractant.

- 8.9.2** Le Contractant doit fournir aux Citoyens toutes les directives écrites relatives à l'utilisation des cages-trappes dont, entre autres, où et comment les installer selon les espèces visées. Les cages-trappes devront être en bon état de fonctionnement. Le Contractant se réserve le droit, après évaluation de la situation, de refuser le prêt d'une cage-trappe à un Citoyen si celui-ci n'est pas qualifié pour l'utiliser de manière sécuritaire et responsable. Le Contractant doit procéder au nettoyage et à la désinfection desdites cages-trappes.

8.10 Documentation, formation et informations destinées aux Citoyens

- 8.10.1** Le Contractant doit fournir et mettre à la disposition des Citoyens, à un endroit visible pour eux et facilement accessible (ex. : au Bureau accès Montréal de l'Arrondissement, dans les éco-quartiers) toute documentation relative aux soins généraux à donner aux Animaux, aux bienfaits de la stérilisation, à la réglementation de l'Arrondissement concernant les chiens et la faune urbaine et toute autre problématique. La documentation concernant la réglementation de l'Arrondissement à l'égard des chiens sera fournie par la Ville au Contractant. Les modifications apportées le cas échéant au *Règlement sur les tarifs* en vigueur ou le nouveau règlement qui le remplacerait seront fournies au Contractant soixante (60) jours avant son entrée en vigueur.

- 8.10.2** À défaut de pouvoir fournir, dès le début de l'entente, la documentation prévue au précédent paragraphe concernant les soins aux Animaux et leur stérilisation, le Contractant s'approvisionnera, à ses frais, auprès de l'Ordre des médecins

vétérinaires du Québec ou de l'Académie de médecine vétérinaire du Québec. Le Contractant devra soumettre pour approbation du Directeur, dans les soixante (60) jours de la signature du contrat, un projet de dépliants relatif à ces sujets et s'engager à les faire imprimer, à ses frais, dans les soixante (60) jours de cette approbation.

- 8.10.3** Sur demande du Directeur, et après un préavis de deux semaines (14 jours), le Contractant participe annuellement à un maximum de trois (3) séances d'information ou autre événement à portée éducative, d'une durée maximale de trois (3) heures chacun, auprès de Citoyens, groupes ou autres publics, concernant divers aspects relatifs aux Animaux, à des problématiques et aux activités du Contractant.
- 8.10.4** Le Directeur pourra déterminer le contenu et la forme de ces séances, après consultation du Contractant.
- 8.10.5** Pour chaque séance additionnelle d'une durée de trois (3) heures, la Ville paiera un montant de cent dollars (100 \$), incluant toutes taxes, au Contractant.
- 8.10.6** Le Contractant devra fournir, sur demande du Directeur, les informations pertinentes à la réalisation de communiqués d'informations destinés aux Citoyens sur différents sujets. Ces informations traiteront de problématiques et de divers aspects relatifs aux Animaux dans un contexte urbain, ainsi que des activités du Contractant.
- 8.10.7** Les sujets à traiter et l'échéancier des informations à remettre seront à préciser dès la signature du contrat. Les échéanciers des informations à communiquer seront déterminés par le Directeur et les sujets devront être proposés par le Contractant et approuvés par le Directeur.

8.11 Facturation

- 8.11.1** À chaque fois que le Contractant exigera d'un Citoyen un paiement pour un service tarifé, et ce, conformément au *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212), le *Règlement sur les tarifs* en vigueur et/ou l'Annexe 1, une facture par ordre numérique devra être émise au Citoyen par le Contractant.

Cette facture devra faire état :

- des coordonnées du Citoyen;
- de l'espèce animale en cause ainsi que du nombre de spécimens de chacune, s'il y a lieu;
- de la nature du service rendu : accueil, cueillette, hébergement, adoption;
- du prix et des taxes payés indiqués séparément avec mention des numéros de TPS et de TVQ;
- de l'identification de l'Animal traité de manière à retracer les autres frais relatifs à tous ses soins.

8.11.2 Lors de l'impression des factures, le Contractant devra à chaque fois obtenir de l'imprimeur et remettre au Directeur, un certificat d'authenticité attestant de la séquence numérique des factures imprimées.

Les factures émises devront porter la mention suivante : « La somme ci-indiquée est perçue en application du *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212) et du *Règlement sur les tarifs* en vigueur pour et au nom de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ».

8.11.3 En aucun cas le Contractant ne pourra refuser à un Citoyen de :

- lui fournir le service d'accueil;
- lui fournir le service de cueillette; ou
- lui remettre l'Animal hébergé, sous réserve que les conditions de l'article 8.6.2 soient respectées (sauf en ce qui a trait à l'exigence d'acquitter les frais exigibles);

au motif du non-paiement par ce dernier du tarif y correspondant, mais il devra néanmoins émettre une facture au nom du Gardien de l'Animal.

8.11.4 À tous les mois, le Contractant fera parvenir au Directeur le double des factures mentionnées à l'article 8.11.1 ainsi qu'un rapport d'activités signé par le Contractant, faisant état du nombre de factures émises à l'égard de chacun des services tarifés, du nombre, du type et du prix des Animaux adoptés, ainsi que des numéros séquentiels de ces factures, des montants perçus par catégorie de service et séparément des montants perçus de TPS et TVQ.

8.12 Rapport d'activités

Le Contractant transmettra au Directeur lors de la remise des factures, et ce, à chaque mois, les rapports d'activités ou de statistiques, sous formats papier et informatique, permettant leur manipulation et traitement à l'aide de logiciels compatibles entre les différents intervenants.

Ces statistiques, lesquelles seront individualisées pour l'Arrondissement seulement, devront préciser ce qui suit :

- le nombre d'Animaux reçus au Refuge, par espèces, l'identité et les coordonnées du Citoyen requérant le service, le nombre de factures émises pour le service d'accueil et le nombre de factures acquittées;
- le nombre d'Animaux cueillis à domicile, par espèces, l'identité et les coordonnées du Citoyen requérant le service, le nombre de factures émises pour le service de cueillette et le nombre de factures acquittées;
- le nombre d'Animaux recueillis, par espèces, dans des cages-trappes;
- le nombre d'Animaux secourus, par espèces, s'il est connu, l'identité et les coordonnées de leur Gardien, et s'il y a lieu, le nombre de factures émises pour le service de sauvetage et le nombre de factures acquittées;
- le nombre d'Animaux, par espèces, ayant été euthanasiés;

- le nombre d'Animaux, par espèces, ayant été adoptés;
- le nombre d'Animaux, par espèces, récupérés par leur Gardien, l'identité et les coordonnées du Citoyen, le nombre des factures émises pour le service d'hébergement et le nombre de factures acquittées.

L'ensemble des statistiques doit de plus faire ressortir le nombre d'Animaux traités par mois et les rapports doivent permettre de comptabiliser :

- le nombre total d'Animaux qui ont profité des services du Contractant et la nature du service.
- le nombre de ces Animaux qui ont été euthanasiés;
- le nombre de ces Animaux qui sont en familles d'accueil;
- le nombre de ces Animaux qui ont été adoptés;
- le nombre des Animaux qui sont en attente d'adoption;

Ces rapports comporteront, le cas échéant, toutes les recommandations et suggestions qui auraient pour effet d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts aux Citoyens.

8.13 Modalités des services à rendre

Les services que le Contractant devra mettre à la disposition des Citoyens devront respecter les critères suivants :

8.13.1 Sept (7) jours par semaine et vingt-quatre (24) heures par jour :

- accueillir au Refuge tous les Animaux blessés, accidentés ou malades et les Animaux errants;
- assurer un service téléphonique adéquat pour répondre aux appels des Citoyens et traiter avec égard, bienveillance et sollicitude, les Citoyens à la recherche de leurs Animaux, de façon à leur éviter des déplacements inutiles;
- mettre à la disposition des Citoyens le service d'isolement prévu à l'article 8.8.4;

8.13.2 Accueillir six (6) jours par semaine, soit du dimanche au vendredi pour un minimum de quatre (4) heures continues par jour, entre 17 h et 21 h, les Animaux dont les Citoyens veulent se départir.

8.13.3 Cinq (5) jours par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, pour un minimum de six (6) heures continues par jour, entre 8 h et 18 h, à l'exception des congés fériés :

- quérir, au domicile des Citoyens, tous les Animaux dont ils veulent se départir, et ce, au plus tard le lendemain de la réception d'un appel du Citoyen en ce sens;

8.13.4 Recevoir à ses locaux les Citoyens à la recherche d'Animaux perdus sept (7) jours par semaine, au moins dix (10) heures continues par jour, entre 8 h et 20 h;

8.13.5 Le Contractant doit assurer un service rapide et prioritaire au service de police de la Ville de Montréal responsable du territoire de l'Arrondissement ainsi qu'aux membres de la patrouille canine de l'Arrondissement, sujet à la présence d'effectifs, lorsque ceux-ci se présentent au Refuge avec des Animaux qu'ils ont capturés.

8.14 Personnel

8.14.1 Le Contractant devra fournir le personnel compétent nécessaire et suffisant pour rendre tous les services et exécuter tous les travaux décrits au présent contrat.

8.14.2 Le Contractant devra également assurer les services et la disponibilité d'un vétérinaire diplômé, membre en règle de l'Ordre des médecins-vétérinaires du Québec, pour répondre à tous les besoins du contrat.

8.14.3 Le Contractant sera responsable de tous les dommages causés par lui ou ses employés en rapport avec ses activités.

8.14.4 Le Contractant, ses employés, ses agents et/ou ses représentants devront, dans l'exécution de leurs fonctions et lors de contact direct avec le public, être vêtus de façon à être facilement identifiés en arborant l'insigne qui leur sera fourni par le Contractant.

8.15 Équipement

Le Contractant devra fournir tout l'équipement, les véhicules, le matériel, les locaux et les produits nécessaires pour rendre les services et exécuter les travaux décrits au présent contrat et, plus particulièrement, sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'équipement ci-après décrit :

8.15.1 Un Refuge et un service d'accueil qui devront être aménagés et situés sur le territoire de l'Arrondissement et permettant que les conditions prescrites aux présentes soient respectées;

8.15.2 Advenant le cas où le Contractant disposerait d'un Refuge et d'un chenil en un lieu commun, le chenil devra être aménagé de façon à ce que les Animaux errants capturés, malades ou dangereux, soient gardés séparément des Animaux examinés et inoculés offerts en vente;

8.15.3 Une salle de premiers soins prête à répondre à tous les cas d'urgence pour les Animaux errants blessés;

8.15.4 Le Contractant devra rendre opérationnel son équipement téléphonique afin de faciliter les échanges entre le Directeur et sa firme.

8.16 Permis

Le Contractant doit fournir à la Ville, dans les trente (30) jours précédant la signature du contrat, la preuve qu'il détient tous les permis requis pour l'opération d'un Refuge et pour l'exécution des services qui y sont prévus, ou qu'il a fait toutes les démarches afin de les obtenir et qu'il remplit les conditions de leur délivrance.

8.17 Responsabilité

Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison d'actes ou omissions commis par le Contractant dans l'application de la présente convention et tient la Ville indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais. Le présent article s'applique également dans le cas de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales en lien avec la présente convention.

8.18 Assurance responsabilité civile

Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville de Montréal est désignée coassurée.

De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

Le Contractant doit remettre, avant le versement de toute somme par la Ville, une copie de la police ou le certificat d'assurance et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

9.1 À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.1.2 décider de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2. Advenant le désaccord du Contractant vis-à-vis la décision du Directeur, il pourra soumettre à ce dernier, par écrit, les motifs de sa contestation, dans un délai de quinze (15) jours de la décision. Le Directeur s'engage alors à reconsidérer sa décision et d'aviser le Contractant de

sa décision finale, dans les quinze (15) jours de la réception des motifs de contestation;

9.1.3 refuser les interventions, travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

9.1.4 exiger du Contractant la rectification et la correction des interventions ainsi que la rectification et la correction des travaux, recherches et rapports visés par l'article 9.1.3, aux frais de ce dernier.

9.2 Le Contractant permettra en tout temps au Directeur ou à son représentant d'avoir libre accès au local où seront rendus les services prévus au présent contrat, afin de vérifier que :

- les services sont effectivement rendus par le Contractant, et cela, en conformité avec les dispositions prévues au présent contrat et le *Règlement sur le contrôle des animaux* (RCA13 17212);
- la qualité des soins prodigués aux Animaux et les conditions d'hygiène et de salubrité des installations sont adéquates.

9.3 Le Directeur aura, en tout temps, le droit de vérifier ou de faire vérifier toute documentation fournie par le Contractant en lien avec les rapports d'activités requis en vertu de l'article 8.12, ainsi que tous les livres, registres et états financiers du Contractant qui portent sur les rapports d'activités, les factures et les rapports exigés du Contractant en vertu du contrat et celui-ci devra lui remettre sans frais à sa demande, les copies de tels documents.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

10.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent dix-neuf mille huit cent trente deux dollars (319 832,00 \$), pour toute la durée du présent contrat, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Jusqu'à concurrence de cette somme maximale, la Ville paye mensuellement les factures que lui transmet le Contractant.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

- 10.2** En contrepartie de l'exécution des obligations par le Contractant, la Ville s'engage à payer mensuellement à ce dernier, ou selon le cas à la journée (selon l'article 10.5), les montants prévus à l'Annexe 1, à la condition que le Contractant lui fasse parvenir une facture indiquant distinctement, outre le montant réclamé, ses numéros de TPS et de TVQ, ainsi que les pourcentages et les montants attribuables à ces taxes.
- 10.3** La Ville consent à payer au Contractant, annuellement, une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) pour le financement du programme CSRM selon les conditions prévues à l'Annexe 2. La valeur de ce financement pour la durée du contrat, soit pour un montant maximal de vingt mille dollars (20 000 \$), est comprise dans le montant indiqué à l'article 10.1. Jusqu'à concurrence du montant de vingt mille dollars (20 000 \$), la Ville paiera le Contractant mensuellement, selon les frais qui lui seront facturés par ce dernier, pour la mise en œuvre du programme de CSRM (Annexe 2);
- 10.4** La Ville consent à payer au Contractant, annuellement, une somme maximale de six mille dollars (6 000 \$) pour les frais que le Contractant pourra facturer à la pièce selon les articles 8.8.1, 8.8.2 et 8.10.5. La valeur de ce financement pour la durée du contrat, soit pour un montant maximal de douze mille dollars (12 000 \$), est comprise dans le montant indiqué à l'article 10.1. Jusqu'à concurrence du montant de douze mille dollars (12 000 \$), la Ville paiera le Contractant mensuellement, selon les frais qui lui seront facturés par ce dernier;
- 10.5** La facturation mensuelle prévue à l'article 10.2 couvrira la période comprise entre le premier et le dernier jour du mois. Pour toute période de facturation de moins de trente (30) jours, le Contractant facturera à la Ville un montant proportionnel au montant fixe mensuel prévu à l'Annexe 1, et ce, en sus du montant variable que le Contractant facturera à la Ville pour les services rendus à la pièce pendant cette même période.

10.6 Indexation annuelle des tarifs

Les montants prévus à l'Annexe 1 seront majorés annuellement, au 1^{er} anniversaire de signature de la présente convention, selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, en considérant l'année 2014 comme année de référence.

ARTICLE 11 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Entre les parties, la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.

ARTICLE 12 **DÉFAUT**

12.1 Aux fins de la présente convention, le Contractant est en défaut :

12.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Directeur l'enjoignant de s'exécuter;

12.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

12.1.3 s'il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

ARTICLE 13 **RÉSILIATION**

13.1 Dans les cas mentionnés aux articles 12.1.1 et 12.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion résilier la convention sans préjudice quant à ses autres droits et recours pour les dommages causés par le défaut du Contractant. Dans un tel cas, la Ville paiera alors pour les services rendus et les travaux exécutés au moment de l'avis de résiliation. Toute somme payable en vertu de l'article 10.3 et non versée cesse alors d'être due et le Contractant doit rembourser à la Ville la portion de la somme reçue, laquelle s'établit en divisant le montant reçu de la Ville par le nombre de jours compris dans la période pour laquelle a été versé ce montant et en multipliant le résultat obtenu par le nombre de jours entre la date de la survenance du défaut et le dernier jour couvert par la somme versée par la Ville.

13.2 Dans les cas mentionnés à l'article 12.1.3, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement et l'article 13.1 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.

13.3 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit de (trente) 30 jours, sans la nécessité de mise en demeure ni recours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

13.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

13.5 Le Contractant se réserve le droit de mettre fin, en tout temps, au présent contrat, et ce, sur simple avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, sans la nécessité de mise en demeure ni recours.

ARTICLE 14 **ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS**

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont une partie avisera l'autre, conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger. Tout avis doit être transmis comme suit :

Pour la Ville :

Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M^{me} Sylvia-Anne Duplantie
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
5160, boulevard Décarie, 6^e étage
Montréal (Québec) H3X 2H9

Pour le Contractant :

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux

M^{me} Alanna Devine
Directrice du bien-être des Animaux
5215, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec) H4P 1X4

ARTICLE 15
CONDITIONS GÉNÉRALES

15.1 AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les ayants droit et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

15.2 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

15.3 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.4 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.5 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

15.6 ACCORDS EN GENRE ET NOMBRE

Tout mot utilisé au masculin ou au singulier dans la Convention peut, selon le cas, lorsque le contexte le requiert, s'interpréter au féminin ou au pluriel et inversement.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement

Le ^e jour de 2015

LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX, CANADIENNE (SPCA)

Par : _____
Alanna Devine, directrice de défense des Animaux

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 1
BORDEREAU DE PRIX
relatif à la Convention de services animaliers
pour la période du 27 août 2015 au 27 août 2017

FRAIS POUR LA VILLE

SECTION 1			
DESCRIPTION	PRIX MENSUEL (A)	NOMBRE DE MOIS (B)	TOTAL (A X B)
Fourniture des services de contrôle et de protection des animaux tels que définis dans la Convention de services animaliers :			
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat - Service d'accueil - Service de permanence téléphonique - Services Contrôle des Animaux sauvages errants - Services Adoption et autres dispositions - Services Animaux Errants/Hébergements - Services d'identification des Animaux trouvés/perdus - Services d'urgence et autres services - Euthanasie (sauf pour l'article 8.7.4) - Documentation, formation et informations destinées aux Citoyens - Rapport d'activités - Le personnel - Refuge et équipement 	11,993\$	24	287,832\$
Sous-total de la section 1 :			287 832,00\$
Frais fixes facturés mensuellement à l'arrondissement			
SECTION 2			
DESCRIPTION	PRIX À LA PIÈCE		
Frais d'hébergement des animaux tels que définis dans la Convention de services animaliers :			
Frais d'hébergement pour Animaux hébergés à la demande de la Ville dans des cas spéciaux jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle (incluant les frais vétérinaires ci-après – total de 12 000 \$ pour le contrat)	17.25\$/jour		
Frais vétérinaires pour les Animaux hébergés à la demande de la Ville dans des cas spéciaux jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle (incluant les frais d'hébergement susmentionnés– total de 12 000 \$ pour le contrat)	Selon les prix facturés par les vétérinaires (avec justificatifs)		
Frais pour programme CSRM (Annexe 2) jusqu'à 10,000\$ par année contractuelle (total de 20,000\$ pour le contrat)	Mâles (castration) 70\$ par chat Femelles (hystérectomie) 90\$ par chat		
Sous-total de la section 2 :			32 000,00 \$
La totalité des coûts devra être facturée mensuellement à la Ville.			

TARIFS/FRAIS POUR CITOYENS

SECTION 1		
DESCRIPTION	PRIX PAR ANIMAL	
Frais d'hébergement, cueillette, stérilisation, vaccination et micro-puce des animaux tels que définis au dans la Convention de services animaliers :		
Services de stérilisation et de vaccination, hébergement et cueillette selon le règlement		
Chien et chat	Stérilisation	75 \$
	Vaccination	20 \$
	Hébergement	17.25\$/jour
	Cueillette	20\$
	License pour chiens selon le règlement	
La totalité des coûts devra être facturée au Gardien.		

SECTION 2		
DESCRIPTION	PRIX PAR ANIMAL	
Euthanasie des animaux et dispositions des corps:		
Service d'euthanasie et disposition des Animaux		
Chien	0-25 kg	50 \$
	25-50kg	75 \$
	50kg et plus	125 \$
	50kg et plus et agressif	170 \$
Chat	chat et chaton	50 \$
Autre Animal	0-25 kg	50 \$
	25-50kg	75 \$
	50kg et plus	125 \$
La totalité des coûts devra être facturée au Gardien.		

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX TARIFS, FRAIS, PAIEMENT

№ d'inscription T.P.S. : 119219954

№ d'inscription T.V.Q. : 1006295971

Numéro d'organisme charitable: 11921 9954 RR001 sous le nom "THE CANADIAN SOCIETY FOR THE PREVENTION OF CRUELTY TO ANIMALS"

Indexation annuelle : Le contrat prévoit une indexation annuelle des frais mensuels et tarifs. Tous les tarifs et frais inclus à ce contrat seront majorés annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal en considérant l'année 2014 comme année de référence.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DU PROGRAMME CAPTURE STÉRILISATION – RETOUR MAINTIEN ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Toutes les clauses et définitions dans la “Convention de services animaliers” sont applicables dans cette Annexe, sauf si le contraire est indiqué.

Le but de cette Annexe est de décrire le programme de CSRSM et le budget annuel de 10,000 \$ accordé par la Ville pour les programmes de CSRSM (la stérilisation des chats errants sauvages et pour les cas spéciaux de stérilisation de chats appartenant à des personnes de faible revenu).

La Ville accorde un budget de 10,000 \$ par année pour le programme CSRSM et des stérilisations des chats appartenant à des personnes de faible revenu sur le territoire de l'Arrondissement. La SPCA facture la Ville à la pièce, mensuellement, pour chaque chat ou chatte qui est stérilisé.

Le programme de CSRSM est décrit ci-dessous [**Annexe 2**]. Les frais facturés à la Ville pour la stérilisation des chats au Refuge du Contractant sera:

Chats male [*Castration*]: 70.00 \$

Chattes femelles [*Hystérectomie*]: 90.00 \$

PROGRAMME CAPTURE-STÉRILISATION-RETOUR-MAINTIEN DE LA SPCA MONTRÉAL

Renseignements généraux

Qu'est-ce que la méthode de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRSM)? La méthode CSRSM est une façon humaine, efficace et économique de réduire la surpopulation de chats. Des chats adultes vivant en colonie sont capturés, stérilisés (castrés), vaccinés et vermifugés au besoin, et retournés dans leur colonie. Les chats sauvages adultes sont ramenés dans leur milieu extérieur où leur nombre diminue graduellement par attrition, car la méthode CSRSM interrompt le cycle de reproduction. Pour en savoir davantage sur la méthode CSRSM et les chats sauvages, visitez les sites web suivants :

- www.alleycat.org
- <http://network.bestfriends.org/campaigns/felines/default.aspx>
- <http://www.utahpets.org/nmhcms/Home/FeralCats/FAQ/tabid/88/Default.aspx>
- http://www.humanesociety.org/issues/feral_cats/qa/feral_cat_FAQs.html
- http://www.maddiesfund.org/Resource_Library/How_to_Start_a_Feral_Cat_Program.html
- http://www.steri-animal.org/home_fr.html (FRANÇAIS)

En quoi consiste exactement le programme CSRSM de la SPCA-Montréal? Le programme CSRSM de la SPCA-Montréal est un partenariat entre la SPCA-Montréal d'une part et les Citoyens et municipalités de Verdun, Lachine, CDN-NDG, Le Plateau, Ahuntsic-Cartierville, Montreal-Nord, DDO, Sud-Ouest et Anjou d'autre part. Ces municipalités ont constaté les avantages à long terme d'un programme CSRSM et ont

donc convenu de commanditer un nombre spécifique d'interventions chirurgicales par année pour ces chats. Afin d'assurer la réussite du programme, la SPCA s'associe à des Citoyens qui se préoccupent du sort de ces chats et des agents chargés du contrôle des animaux dans ces municipalités.

Quels chats seront visés par ce programme? Ce programme a pour but de stériliser des chats vivant en colonie dont on s'occupe. En clair, nous voulons nous assurer qu'une fois stérilisé et ramené dans sa colonie et son milieu extérieur, le chat sera nourri et aura un endroit chaud et sec pour se réfugier quand il fait mauvais ou froid. Nous cherchons à travailler directement avec des gens qui se préoccupent de ces chats afin de soutenir ce qu'ils font en prenant soin des chats.

La SPCA-Montréal préfère stériliser la plupart des chats d'un petit nombre de colonies de façon à stabiliser la population de ces colonies plutôt que de stériliser quelques chats de différentes colonies. La méthode CSRМ a donc un impact direct qui se ressent immédiatement dans une région donnée.

Présentement le programme est disponible seulement pour les colonies de chats dans Verdun, Lachine, CDN-NDG, Anjou, DDO, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Sud-Ouest ou Le Plateau.

Comment puis-je participer et faire une différence? Il y a plusieurs façons de participer au programme CSRМ, même si vous ne résidez pas à Verdun, Lachine, CDN-NDG, Anjou, DDO, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Sud-Ouest ou Le Plateau:

- (1) Si vous vivez à un de ces Villes et que vous vous occupez déjà d'une colonie de chats sauvages (ou si vous connaissez quelqu'un qui le fait) dont certains, où la totalité des individus n'est pas stérilisée, vous êtes un candidat potentiel pour participer dans le programme CSRМ à la SPCA.
 - a. Nous allons vous demander de remplir le formulaire «Application for TNRM programme » pour avoir des informations concernant la colonie. Pour demander pour le formulaire, écrivez-nous à csrм.tnrm@spcamontreal.com ou nous appelons à (514) 735-2711 x 2362
 - b. Des que votre nous avons toutes vos informations un bénévole du programme CSRМ va vous contacter pour vos donner plus d'informations concernant les procédures pour le programme ou par notre chef technicienne pour fixer des rendez-vous pour les chats dans la colonie.
 - c. SVP, notez que l'arrondissement de St Laurent ainsi que la ville de Cote St Luc ont aussi des programmes de CSRМ, mais ils les ont avec d'autres organisations OSBL. Si vous habitez dans un de ces arrondissements SVP, contactez les Municipalités pour plus de renseignements sur leurs programmes.
- (2) Si vous vivez dans une municipalité qui a des chats sauvages et qui n'a pas encore mis sur pied de programme CSRМ, veuillez communiquer avec votre Directeur municipal pour lui parler des avantages d'un programme CSRМ et l'inviter à prendre contact avec la SPCA-Montréal afin de se renseigner. Pour obtenir une liste des Directeurs municipaux de la région de Montréal, visitez le www.montreal.qc.ca ou composez le 311. Pour les autres municipalités, allez sur le site Web de votre municipalité ou appelez votre hôtel de ville.

Durant quelles saisons prévoyez-vous stériliser les chats sauvages dans votre programme CSRM?

La SPCA de Montréal prévoit stériliser des chats sauvages tout au long de l'année. Par contre, pendant les mois d'hiver, les exigences diffèrent puisque la convalescence s'avère plus difficile par temps froids.

- (1) Pendant les périodes de l'année les plus chaudes (généralement commençant vers la fin du mois d'avril), la plupart des chats peuvent être stérilisés et relâchés peu de temps après la chirurgie. Donc, vous n'avez pas à fournir un endroit à l'intérieur pour la convalescence des animaux.
- (2) Pour les périodes plus froides (généralement de la fin octobre à la fin avril), il est nécessaire de fournir un endroit sécuritaire et chauffé, donc à l'intérieur, pour assurer une convalescence adéquate aux animaux. Nous nous assurerons que les personnes qui font une demande pour le programme CSRM durant cette période puissent fournir un endroit chauffé et sécuritaire (un garage ou une pièce inoccupée de votre maison, par exemple) pour que les chats aient la possibilité de récupérer 7 à 14 jours après leur chirurgie avant d'être relâchés dans leur environnement. La SPCA ne peut évidemment pas garder ces chats à la clinique.

Comment puis-je communiquer avec vous? Il y a trois façons de communiquer avec nous. Assurez-vous d'indiquer votre nom, vos coordonnées et la façon dont vous aimeriez participer au programme. Vous pouvez nous joindre:

- (1) Par courriel à csrm.tnrm@spcamontreal.com
- (2) Par noter boîte vocale : (514) 735-2711 x 2362

**Cela peut nous prendre une semaine pour vous répondre, mais nous communiquerons sans faute avec vous.

Note: La SPCA-Montréal a prévu un certain nombre d'interventions chirurgicales par jour pour les besoins du programme CSRM. Nous n'accepterons donc pas les chats qui sont apportés où déposés spontanément et ne recevrons que les chats apportés par l'entremise du coordonnateur du programme CSRM. Pour participer, veuillez communiquer avec nous d'une des façons indiquées plus haut et un bénévole du programme CSRM prendra contact avec vous afin de déterminer la façon de procéder et une marche à suivre.

Procédures de capture et de dépôt pour les Citoyens (après l'approbation pour le programme)

(1) Autorisation pour le programme/prise de rendez-vous

- a. Après que vous ayez rempli une demande, la Coordinatrice du programme CSRM vous contactera pour vous faire savoir si vous pouvez en faire partie et pour prendre rendez-vous. Aucun animal ne sera accepté sans rendez-vous.
- b. Une fois que vous avez pris rendez-vous avec la clinique, vous pouvez vous préparer pour la capture et amener le(s) chat(s) pour la chirurgie selon ce rendez-vous.

(2) Ramassage des trappes et cages

- a. La SPCA utilise (et recommande) les trappes TRU-CATCH pour capturer les chats sauvages. Ces trappes fonctionnent par gravité (et non au moyen de ressorts, comme c'est le cas la plupart du temps) et elles constituent la façon la plus sécuritaire et la plus humaine de capturer des chats sauvages. Pour plus de renseignements, visitez le <http://www.trucatchtraps.com>.
- b. Si vous n'avez pas votre propre trappe, vous pouvez en emprunter une à la SPCA moyennant un dépôt de 100 \$ (qui sera remboursé lorsque vous retournerez la trappe). Prenez soin de conserver le reçu papier pour récupérer votre dépôt.
- c. Si vous n'avez pas un transporteur, vous devriez en emprunter un à la SPCA moyennant des frais de 30 \$ (qui vous seront remboursés lorsque vous retournerez le transporteur). Prenez soin de conserver le reçu papier pour récupérer votre dépôt.
- d. Pour récupérer votre dépôt, apportez votre reçu en retournant la trappe (ou en apportant la trappe avec le chat que vous avez capturé).

(3) Planification, dépôt et ramassage

- a. Si vous possédez une cage, apportez-la avec vous, car elle servira à apporter le chat après la chirurgie. Si vous n'avez pas votre propre cage, vous pouvez en emprunter une à la SPCA moyennant un dépôt (voir ci-dessus).
- b. Nous demandons que les chats soient, dans la mesure du possible, apportés à la SPCA-Montréal 5215, rue Jean-Talon Ouest, entre 19h-20h30 la veille de l'opération (p. ex., si l'intervention est prévue pour le mardi, le chat devrait être apporté le lundi avant 20h30).
 - i. Si vous êtes en retard (ou que vous devez apporter le chat plus tôt), veuillez communiquer avec nous.
 - ii. Si vous avez réservé un bloc pour un chat et que vous n'avez pas réussi à le capturer, S.V.P. communiquez avec nous.
- c. Présentez-vous par la porte principale de la SPCA (sur Mountain Sights) avec votre ou vos chats et demandez le responsable. Faites savoir au responsable que vous arrivez avec un ou des chats destinés au programme CSRM.
- d. Vous allez être demandé de remplir une fiche avec des renseignements pour le chat (chats) que vous amenez.
- e. On vous remettra une fiche d'admission qui vous servira à récupérer le chat en temps voulu. Assurez-vous d'avoir cette fiche avec vous lorsque vous viendrez récupérer le chat.
- f. Les chats sont habituellement gardés 8 heures après l'opération et donc prêts à reprendre leur vie en plein air entre 20h-20h30 la journée de l'intervention. Dans certains cas toutefois, les chats peuvent être gardés plus longtemps pour leur permettre de bien guérir. Si un bénévole du programme CSRM ou le personnel de la clinique ne communique pas avec vous, vous pouvez récupérer entre 20h-20h30 le ou les chats que vous aviez apportés. S'il s'avère nécessaire de garder le ou les chats plus longtemps à la clinique, on communiquera avec vous pendant la journée.
- g. Pour récupérer un chat du mardi au vendredi, veuillez passer par la porte de la clinique vétérinaire et vous adresser au préposé à la réception. Le samedi

(stérilisations du vendredi), passez par la porte du Refuge (sur Mountain Sights) et demandez à parler à un responsable de service.

- h. Si vous avez apporté le chat dans une cage, vous pourrez repartir de la même façon avec le chat. Si vous avez apporté le chat sans cage, vous pourrez en emprunter une à la SPCA moyennant un dépôt (voir ci-dessus).

(4) Politiques :

- a. Chats positifs FIV/FELV: Afin de prévenir la prolifération des maladies et la souffrance chez les chats errants, à moins d'une requête spéciale, tous les chats trouvés positifs à la FIV/FELV seront euthanasiés de façon humanitaire. Les chats à haut risque seront automatiquement testés.
- b. Chats blessés ou malades: Si la blessure ou la maladie sont jugées difficilement traitables dans un court laps de temps, faisant en sorte que le chat ne puisse être relâché, ce dernier sera euthanasié de façon humanitaire.
- c. Vaccination/vermifuge: tous les chats seront vermifugés. Des vaccins seront administrés sur demande ou si jugés bénéfiques pour l'animal.
- d. Chats socialisés: La SPCA de Montréal se réserve le droit de placer un chat bien socialisé en adoption ou, avec permission écrite, de permettre à un autre groupe/individu de trouver un foyer pour cet animal.
- e. Coupure d'oreille : Pour identifier les chats stérilisés, l'oreille de chaque chat va être coupée pour signaler qu'ils étaient déjà stérilisés
- f. Rasage: Durant les mois d'été, chaque chat stérilisé sera rasé sur une partie du dos (rectangle) et ce, afin d'être facilement identifiable.
- g. Chattes gestantes : Dans le but de prévenir la surpopulation animale, toute chatte gestante subira un avortement.

Préparation et Capture des Chats

(Selon le protocole d'*Alley Cat Allies* : www.alleycat.org)

Avant la capture

1. Veillez lire la marche à suivre ci-dessous. Il est essentiel de bien comprendre le processus avant de capturer des chats. Le fait d'être préparé vous aide à anticiper les problèmes potentiels et à prévoir des solutions. Dites-vous que la capture sera plus efficace si elle est « ciblée ». (Une capture ciblée consiste à attraper des colonies entières dans une région géographique ou un quartier en particulier, ce qui donne des résultats complets. La « capture ciblée » est une approche qui assure une utilisation maximale des ressources, du personnel et du temps des bénévoles.)
2. Trouvez les autres pourvoyeurs de soins et coordonnez vos plans de capture. Si vous êtes le pourvoyeur de soins principal, faites savoir aux autres que vous vous occupez des chats. Si d'autres personnes nourrissent les chats, parlez-leur du programme de capture-stérilisation-retour et essayez de coordonner vos

efforts, surtout pour ce qui est de l'alimentation, de l'interruption de la distribution de nourriture avant la capture et de l'évaluation de la colonie.

3. Établissez un horaire d'alimentation. Décidez d'une heure et d'un endroit fixes pour nourrir les chats tous les jours pendant au moins les deux semaines précédant la capture. Habituez les chats à manger en 30 minutes. Évitez de laisser de la nourriture traîner dehors tout le temps. Les chats se feront très vite à cet horaire et se présenteront tous les jours à la même heure. Il est essentiel de s'assurer qu'ils se présentent tous pour manger le jour où vous projetez de les capturer. La capture sera d'autant plus réussie si les chats sont habitués à voir des trappes. Vous voudrez peut-être commencer à nourrir les chats à l'extérieur de trappes non installées pour les mettre en confiance. N'oubliez pas de collaborer avec d'autres personnes qui s'occupent des chats afin de coordonner les efforts d'alimentation, surtout lorsque vient le temps de ne pas distribuer la nourriture et d'évaluer la colonie.
4. Assurez-vous que la station d'alimentation est bien placée. Mettez la [station d'alimentation](#) dans un endroit où il ne passe personne et qui est peu en évidence. Vous réussirez encore mieux à régler l'horaire des chats, à les attirer et donc à les capturer.
5. Évaluez les chats. Pendant que vous les nourrissez, commencez à prendre note de chaque chat et chaton que vous voyez. Cela vous aidera à contrôler leur nombre et leur santé, et à déterminer leur âge approximatif ainsi que le nombre de rendez-vous et de trappes dont vous aurez besoin. Il est important de connaître la colonie, le nombre de chats et leur description afin de vous assurer que tous les chats ont été capturés. C'est également important pour les soins permanents que vous donnerez à la colonie, car vous saurez s'il manque des chats où si de nouveau c'est joint à la colonie et doit être stérilisé.
6. Planifiez les rendez-vous pour la stérilisation. Prenez les rendez-vous en série avec le coordonnateur CSR de la SPCA-Montréal avant de procéder à la capture. Vous ne voulez pas capturer des chats et n'avoir aucun endroit où les apporter. Prenez autant de rendez-vous que vous avez de trappes, même si vous ne capturez pas de chats avec chacune.
7. Préparez-vous pour des scénarios spécifiques pouvant survenir pendant la capture. Si vous capturez un chat sérieusement blessé ou malade, communiquez immédiatement avec la SPCA-Montréal pour demander de l'aide (514-735-2711).
8. Bien que cela ne soit pas nécessaire, vous aurez peut-être envie qu'on vous aide le jour de la capture en faisant appel à des bénévoles ou un ami. Cela peut être très prenant et épuisant de le faire seul, surtout la première fois. Le fait d'avoir un compagnon est également plus prudent si la capture se passe de nuit ou dans un endroit que vous ne connaissez pas.

9. Rassemblez le matériel nécessaire. Lorsque vous capturez une colonie, il est préférable d'avoir au moins une trappe par chat. C'est toujours bien d'avoir plus de trappes que de chats, car vous ne savez jamais quels endroits attireront davantage les chats où si une trappe ne va pas fonctionner correctement. Vous aurez besoin de ce qui suit pour installer les trappes :
 - Trappes humaines
 - Draps ou grandes serviettes (1 par trappe) : le linge doit être suffisamment grand pour couvrir complètement la trappe
 - Petites serviettes pour l'intérieur des trappes (1 par trappe)
 - Boîte de thon, de maquereau ou de saumon
 - Cuillers et ouvre-boîtes
 - Torche électrique, si la capture a lieu à l'aube ou au crépuscule
 - Paire de gants épais
 - Nourriture et eau à laisser sur place pour les chats qui n'auraient pas été capturés
10. Exercez-vous à installer les trappes à l'avance. Si vous n'avez jamais installé une trappe, il n'est pas conseillé de vous exercer près de l'endroit où vous laisserez les trappes le jour de la capture. Soyez le plus à l'aise possible avec votre équipement, question d'avoir l'esprit tranquille et d'assurer la sécurité des chats.
11. Ne laissez jamais vos trappes sans surveillance.
12. Surveillez le temps. Ne faites jamais de capture par temps très chaud ou grand froid. C'est dangereux pour des chats d'être sans nourriture et exposés aux éléments dans ces conditions.
13. Ne distribuez pas de nourriture. Vous devez priver de nourriture les chats que vous avez l'intention de capturer, et ce, 24 heures avant la capture, afin que les chats aient suffisamment faim pour entrer dans les trappes. Cela vaut aussi pour les friandises! L'intervention chirurgicale sera également plus sécuritaire pour les chats qui n'ont pas mangé pendant au moins 12 heures. N'oubliez pas que vous agissez dans l'intérêt des chats. Continuez à leur donner de l'eau potable propre et fraîche.

Capture

1. Préparez les trappes. Préparez les trappes à l'écart du lieu de capture afin d'éviter de faire fuir les chats avec des bruits et une agitation inhabituels. Faites toujours l'essai des trappes pour vous assurer qu'elles fonctionnent bien.
 - a. *Tapissez le fond de la trappe et placez une étiquette.* Mettez des journaux, pliés dans le sens de la longueur, sur le fond de la trappe pour protéger les pattes des chats. S'il y a du vent, fixez les journaux à la trappe avec du ruban adhésif – pour éviter que les journaux ne se déplacent et que les chats ne soient effrayés. Si vous ouvrez la porte arrière de la trappe, assurez-vous de la refermer avant la capture. Si la trappe n'a pas de porte arrière, vous pouvez maintenir la porte avant ouverte avec une attache métallique pendant que vous êtes occupé

et l'enlever au moment de la capture. Vous aurez peut-être besoin de plusieurs endroits pour installer les trappes lorsque vous capturez une colonie entière; dans ce cas-là, fixez aux trappes une étiquette avec une description de l'endroit de façon à ramener les chats exactement là où vous les avez capturés.

b. Appâtez les trappes. Placez l'équivalent d'une cuiller à soupe d'appât (thon, sardines ou autre poisson très odorant – en règle générale, ceux qui sont dans de l'huile donnent les meilleurs résultats) tout au fond de la trappe, de façon à ce que le chat marche sur le mécanisme de verrouillage en essayant d'atteindre la nourriture. Vous pouvez mettre la nourriture dans un couvercle ou un contenant, mais assurez-vous qu'il n'a pas de bords coupants qui risquent de blesser le chat une fois capturé. Aspergez en zigzag du jus de l'appât sur le fond jusqu'à l'entrée de la trappe. Déposez aussi un peu de nourriture (½ cuiller à thé) à l'entrée de la trappe pour inciter le chat à y pénétrer. **Ne mettez pas trop de nourriture à l'entrée** de la trappe, et ce, pour deux raisons : 1) le chat peut être repu avant d'atteindre l'appât et 2) son estomac doit être relativement vide au moins 12 heures avant l'opération.

c. Installez les trappes. Déposez une trappe sur le sol, et assurez-vous qu'elle est stable et ne va pas se balancer ou basculer. Ne placez pas la trappe sur un talus ou une pente. Mettez les trappes de façon à les garder un œil dessus sans entrer dans la zone chaque fois que vous voulez les inspecter. Si vous utilisez plusieurs trappes, empilez-les et orientez-les dans différentes directions. Essayez de placer les trappes là où elles vont attirer les chats tout en étant camouflées, par exemple près d'un buisson. Déplacez-vous lentement et en silence pour que vos mouvements n'effraient pas les chats. Installez les trappes et quittez les lieux sans faire de bruit. Les chats n'entreront probablement pas dans les trappes si vous vous tenez à proximité. Attendez au moins 30 minutes après avoir installé les trappes pour revenir les inspecter.

2. Gardez la trace des trappes en tout temps. Ne laissez jamais les trappes sans surveillance. Vérifiez-les fréquemment à distance. Choisissez un endroit pour garer votre voiture et attendez suffisamment loin pour que les chats se sentent en sécurité, mais assez près pour pouvoir les observer.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles vous ne devez jamais perdre de vue les trappes. Si un chat reste trop longtemps dans une cage non couverte, il sera plus stressé et risque de se blesser en se jetant contre les parois de la cage. (Vous pouvez mettre un drap sur l'arrière – pas l'avant – de la trappe avant de l'installer de façon à pouvoir la recouvrir entièrement une fois le chat capturé. Cela pourrait aussi inciter le chat à pénétrer dans la trappe qui lui apparaît comme un endroit couvert, donc sécuritaire.) Une fois dans la trappe, le chat est exposé et pourrait être blessé par d'autres animaux ou une personne méchante. Il arrive aussi que les trappes soient volées, endommagées ou fermées ou que quelqu'un qui ne connaît pas vos intentions libère un chat capturé. Par mesure de précaution, tenez un compte exact de vos trappes au début et à la fin de la journée de

capture.

Dans des colonies plus importantes, il peut y avoir plusieurs zones de capture. Comme il est important de ne pas laisser des trappes sans surveillance, pensez à trouver d'autres personnes pour vous aider. Si vous procédez seul, ne mettez que le nombre de trappes que vous pouvez surveiller – deux ou trois au maximum.

Soyez patient, car la capture d'un chat féral peut prendre du temps. Il arrive que le chat prenne quelques minutes pour entrer dans la trappe, assurez-vous donc que la trappe est verrouillée et que le chat a bien été capturé avant de vous approcher de la trappe.

3. Une fois qu'un chat a été capturé, couvrez entièrement la trappe avec une grande serviette ou un grand drap avant de la déplacer. Cela aide à garder les chats calmes. Mettez les chats dans un endroit tranquille et sûr afin de ne pas effrayer les chats qui n'ont pas encore été capturés.

Il est normal que les chats fassent des dégâts à l'intérieur de la trappe. Vous serez peut-être tenté de les libérer par crainte qu'ils ne se blessent; mais un chat se calme une fois la trappe couverte. N'oubliez pas que vous faites tout cela dans leur intérêt. Si les chats sont libérés, ils vont continuer à se reproduire et vous risquez de ne plus pouvoir les attraper. La plupart des blessures faites dans les trappes – ecchymoses, saignements de nez ou égratignures sur les coussinets – sont très mineures.

Vous ne devriez jamais ouvrir la trappe ou essayer de toucher un chat féral qui est conscient ou à moitié conscient. Comportez-vous d'une façon appropriée à proximité des chats capturés en demeurant calmes, en ne faisant pas de bruit et en ne les touchant pas, même s'ils ont l'air amicaux dans des circonstances normales.

Quand une colonie entière est capturée dans un même endroit, il n'y a pas de raison d'emporter chaque chat directement après que la trappe se soit verrouillée. Cela pourrait déranger l'endroit et éloigner les autres chats. Quand vous installez les trappes, vous pouvez les couvrir partiellement afin de calmer les chats une fois qu'ils ont été capturés; ces derniers se sentent alors en sécurité et vous n'avez pas besoin de déplacer les trappes. Cela permet de réduire le stress chez les chats capturés et les possibilités d'effrayer les autres.

Profitez d'un moment tranquille, quand il n'y a pas d'autres chats en train d'inspecter les trappes ou si les chats capturés font du bruit et incitent les autres à ne pas s'approcher, pour enlever les trappes qui sont occupées et les placer dans le véhicule de rétention. Remettez de l'appât dans les trappes qui n'en ont plus, mais dont le mécanisme de fermeture n'a pas été déclenché.

4. Accordez toujours la priorité à la sécurité des chatons en les capturant avec les bonnes trappes. Vous devriez avoir une trappe par chat de façon à ce que les chatons aient moins tendance à entrer les uns après les autres dans la même trappe.
5. Apportez les chats à la SPCA-Montréal (5215, Jean-Talon Ouest) pour les rendez-vous CSRM que vous avez déjà pris. Adressez-vous au responsable de service.
6. Ne mettez jamais des chats capturés dans le coffre d'une voiture ou la partie ouverte d'une camionnette ce n'est pas sécuritaire et cela terrifie les chats. Si les trappes doivent être empilées à l'intérieur du véhicule, immobilisez les trappes avec des tendeurs ou d'autres dispositifs de retenue et placez des coussinets ou des journaux entre les trappes. Si une trappe non immobilisée bascule sur le côté ou se retourne, elle risque de s'ouvrir et de libérer le chat. Si l'installation semble précaire, elle ne fonctionnera pas. Ne prenez pas de risques.

Retour des chats

1. Retournez les chats. Une fois que vous avez récupéré les chats à la SPCA-Montréal, libérez-les au même endroit où vous les avez capturés. Ouvrez la porte avant de la trappe et enlevez la couverture. Si la trappe a une porte arrière, vous devez la relever et l'enlever puis retirer complètement la couverture et vous éloigner. Ne vous inquiétez pas si le chat hésite quelques secondes avant de partir. Il est simplement en train de se réhabituer à son environnement. Il n'est pas inhabituel qu'un chat « disparaisse » quelques jours après son retour. Il finit par réapparaître. Reprenez l'horaire d'alimentation et continuez à donner de la nourriture, de l'eau et un abri pour que le chat puisse manger quand vous n'êtes pas dans les environs.
2. Nettoyez à fond les trappes avec un désinfectant non toxique après le retour des chats. Vous devriez nettoyer les trappes avant de les ranger, qu'elles vous appartiennent ou non. De cette façon, elles seront prêtes pour la prochaine séance de capture. Les trappes doivent être désinfectées, même si elles semblent propres l'odeur d'un chat capturé peut inciter les autres à ne pas pénétrer à l'intérieur.
3. Capturez les autres membres de la colonie au besoin, après une interruption d'une ou deux semaines et terminez l'effort de capture-stérilisation-retour de la colonie. Il se pourrait que vous attrapiez à nouveau des chats que vous aviez déjà capturés. Si c'est le cas, il est parfois préférable de garder le chat dans la trappe couverte jusqu'à ce que vous ayez capturé tous les chats que vous comptiez prendre.
4. N'oubliez pas de ramener les chats là où ils ont été capturés et de les relâcher à cet endroit. Ne les libérez pas ailleurs, car ils seraient désorientés et risquent fort de mourir.

5. Continuez de nourrir les chats et le reste de la colonie et de prendre soin d'eux.
La stérilisation des chats n'est que la moitié de la bataille, mais nous devons quand même continuer à les nourrir et à leur donner accès à un endroit sec et sûr pour nous protéger des éléments.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION DANS LE PROGRAMME DE CSRM!!



Dossier # : 1156826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Renouveau urbain
Objet :	Renouveler le projet d'entente par lequel la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique face au 6560 à 6580 chemin de la Côte-des-Neiges.

IL EST RECOMMANDÉ:

De renouveler le projet d'entente par lequel la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique face au 6560 à 6580 chemin de la Côte-des-Neiges.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:42

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Renouveau urbain
Objet :	Renouveler le projet d'entente par lequel la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique face au 6560 à 6580 chemin de la Côte-des-Neiges.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, à la suite d'un processus de concertation avec le milieu, les fonctionnaires de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame de Grâce et des services corporatifs concernés ainsi que les élus de l'arrondissement, il a été convenu d'un projet en trois phases visant l'amélioration de l'aménagement du chemin de la Côte-des-Neiges. Le budget prévu au « Programme de renouveau urbain » couvrait la première phase de ce projet, soit l'aménagement de six lieux publics le long du chemin de la Côte-des-Neiges pour un montant de coûts de travaux de 1 M\$. Les deux autres phases concernaient l'amélioration de l'éclairage et la troisième phase était la réfection des trottoirs et la modification de la géométrie de certaines intersections de rues.

Les endroits où les travaux d'aménagement ont eu lieu sont au parc Kent, devant l'église Saint-Pascal-Baylon (selon une entente avec la Fabrique de l'église Saint-Pascal-Baylon), devant l'école Saint-Pascal-Baylon (selon une entente avec la CSDM), devant l'hôpital Général Juif, devant l'école Notre-Dame-des-Neiges (selon une entente avec la CSDM), et à l'intersection de Queen-Mary.

Aujourd'hui, l'entente avec la Fabrique de la paroisse de Saint Pascal Baylon, qui est maintenant connue sous le titre de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges, tombe à échéance et peut être renouvelée pour fin d'occupation et d'entretien de l'aménagement pour un terme additionnel de dix (10) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

CE05 0191 ; 9 février 2005 (autorisation de lancer un appel d'offres publics pour la construction d'aménagements de lieux publics le long du chemin de la Côte-des-Neiges et pour la remise aux normes des aires de jeux du parc Kent , pour un montant maximal

approximatif de 1 504 000 \$);

CE05 0756 ; 27 avril 2005, sommaire décisionnel 1053246003 (octroi de contrat pour la construction d'aménagements de lieux publics le long du chemin de la Côte-des-Neiges et pour la remise aux normes des aires de jeux du parc Kent).

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce :

CA05 170112 ; avril 2005, sommaire décisionnel 1053936001 (autorisation de dépenser pour la remise aux normes des aires de jeux du parc Kent)

CA05 170226 ; 22 juin 2005, sommaire décisionnel 1053246004 (Approbation du projet d'entente par laquelle la Fabrique de la paroisse Saint-Pascal-Baylon permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme de 10 ans (renouvelable 10 autres années), à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique du chemin de la Côte-des-Neiges.)

DESCRIPTION

Entente par laquelle la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal (arrondissement de Côte-des-Neiges -- Notre-Dame-de-Grâce) d'occuper, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique du chemin de la Côte-des-Neiges pour un terme additionnel de 10 ans.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette entente peut être renouvelée en raison des éléments suivants :

- L'entretien de ce lieu public assurera la pérennité des travaux réalisés dans le passé;
- Elle assurera le maintien de l'accessibilité à une aire de promenade et un espace de verdure;
- La paroisse est d'accord pour renouveler le projet d'entente pour un terme additionnel de dix (10) ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure qualité de vie en offrant un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et un accès aux espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact majeur pour les utilisateurs de la rue. L'occupation et l'entretiens des terrains le long du chemin de la Côte-des-Neiges permet d'utiliser à leur plein potentiel et de mettre en valeur ces types de lieux publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 août 2015: Conseil d'arrondissement, renouvellement de l'entente avec la fabrique

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-1832
Télécop. : 514-868-5050

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-03

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Dossier # : 1156826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Renouveler le projet d'entente par lequel la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique face au 6560 à 6580 chemin de la Côte-des-Neiges.



Localisation du site: [Localisation du site.pdf](#)



Plan d'aménagement: [Plan paysagement.pdf](#)



Entente: [Entente.pdf](#)



Confirmation écrite: [Entente avec la Ville de Montréal accord du curé.pdf](#)

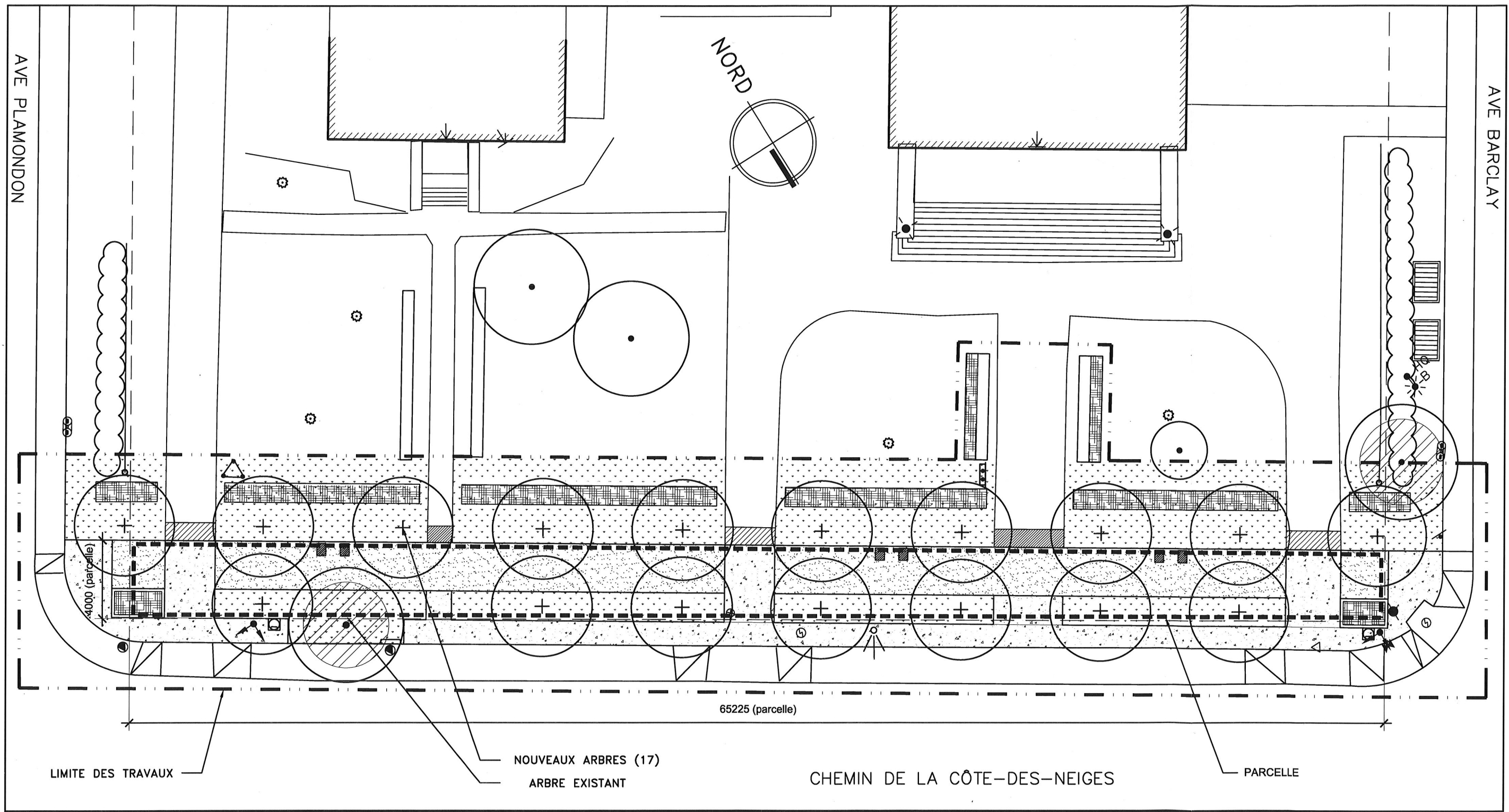
RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-1832
Télécop. : 514-868-5050

LOCALISATION





Projet: Chemin de la Côte-des-Neiges

Dessin: Plan - Église Saint-Pascal-Baylon

Schème

Page:

Date: 2005-02-04

Échelle: INDIQUÉE

architecture aménagement 7071, rue Saint-Urbain, 2^e étage,
 Montréal (Québec) H2S 3H4 ☎ (514) 278-4364 □ (514) 278-
 4981 www.scheme.qc.ca info@scheme.qc.ca

ENTENTE

ENTRE

pour l' AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE



FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PASCAL-

BAYLON, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les fabriques*, dont l'adresse principale est au numéro 6570, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal, province de Québec, H3S 2A4, agissant et représentée par son curé, Monsieur Gabriel VILLEMURE, et par sa marguillière, Madame Françoise PILON, dûment autorisés en vertu d'une résolution des membres adoptée à leur assemblée tenue le trois mai deux mille cinq (3-5-2005), laquelle résolution a été entérinée par l'Archevêque de Montréal, monseigneur Jean-Claude TURCOTTE, le ^{9.0.} ~~mai~~ ^{six juin} deux mille cinq (~~4-5~~-2005), copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes.

ci-après nommée la « **Fabrique** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de

Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Michael APPLEBAUM, maire d'arrondissement, et par , secrétaire d'arrondissement, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CA05 , adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance du six juin deux mille cinq (6-6-2005), copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes.

ci-après nommée la « **Ville** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La Fabrique autorise la Ville à occuper, selon les termes et conditions stipulés aux présentes, la parcelle de terrain suivante (la « **Parcelle** »), savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain vague situé au sud-ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Plamondon et la rue Barclay, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT QUARANTE-HUIT (2 649 148 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

De figure rectangulaire;

Bornée vers le nord-est par le lot 2 652 329, faisant partie du chemin de la Côte-des-Neiges, vers le sud-est par le lot 2 652 124, faisant partie de la rue Plamondon, vers le sud-ouest par le résidu du lot 2 649 148 et vers le nord-ouest par le lot 2 652 123, faisant partie de la rue Barclay;

Mesurant soixante-cinq mètres et cinquante-trois centièmes (65,53 m) au nord-est et au sud-ouest et quatre mètres (4,00 m) au sud-est et au nord-ouest;

Contenant en superficie deux cent soixante-deux mètres carrés et un dixième (262,1 m²).

Les unités de mesure utilisées ci-dessus sont celles du système international (SI).

La Parcelle a fait l'objet d'une description technique préparée par Sylvie GAUTHIER, arpenteure-géomètre, le trente et un mars deux mille cinq (31-3-2005) sous le numéro 964 de ses minutes, dossier 20157, copie certifiée de cette description technique demeure annexée aux présentes.

SECTION - I
ESPACE PUBLIC

A) La Ville s'engage, pendant toute la durée des présentes, à :

1° prendre la Parcelle dans l'état où elle se trouve actuellement;

2° n'utiliser la Parcelle que pour l'aménagement, le maintien, l'entretien et le réaménagement d'une contre-allée permettant le passage des piétons, ainsi que pour la plantation de végétaux et d'arbres, le tout conformément au plan d'aménagement intitulé *Plan – Église Saint-Pascal-Baylon* préparé par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville (le «**Plan d'aménagement**»), dont copie demeure annexée aux présentes;

3° fournir le mobilier urbain, les végétaux et les arbres requis aux fins de cet aménagement, voir à leurs installation et plantation et déplacer les pancartes existantes, le tout à ses frais et conformément aux indications contenues au Plan d'aménagement;

4° entretenir la Parcelle (à l'exception du déneigement) ainsi que le mobilier urbain, les végétaux et les arbres et remplacer, au besoin, les végétaux, les arbres et le mobilier urbain brisés ou manquants, le tout à ses frais;

5° prendre toutes les mesures nécessaires pour que la réalisation de ces travaux n'entrave pas les activités régulières de l'église, c'est-à-dire celles liées à la pratique du culte et autres activités connexes, ainsi que celles de la Maison des naissances située dans le presbytère;

6° assumer, pendant toute la durée de la présente entente et de son renouvellement, le cas échéant, l'entière responsabilité de toute réclamation, de tous jugements y compris les frais et, à cet effet, prendre le fait et cause de la Fabrique et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de cette entente ou découlant de l'usage de la Parcelle par le public, sauf en cas de négligence de la Fabrique, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

7° se tenir responsable de tout dommage causé à la propriété de la Fabrique par ses employés, préposés, mandataires ou représentants, pourvu que ces dommages ne soient pas dus à une faute ou négligence de la Fabrique, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ou qu'ils ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit de l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, de la rue Barclay, de la rue Plamondon, du trottoir adjacent ou de l'aménagement de la Parcelle.

B) La Fabrique s'engage, pour sa part, pendant toute la durée des présentes, à :

1° donner libre accès à la Parcelle en tout temps à la Ville, ses employés, préposés, mandataires ou représentants, afin d'exercer les droits qui lui sont conférés et remplir les obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente entente;

2° ne pas ériger et ne pas permettre à quiconque d'ériger ou de placer quelque construction, structure ou ouvrage sur, au-dessus ou au-dessous de la Parcelle;

3° donner libre accès à la Parcelle en tout temps au public en général;

4° permettre à la Ville de couper, élaguer, enlever et détruire tout arbre, arbuste et autres végétaux situés sur la Parcelle et déplacer tout objet, construction ou structure qui pourraient nuire à l'exercice, par la Ville, des droits qui lui sont conférés aux termes de la présente entente, le tout sans indemnité pour la Fabrique;

5° prendre, à ses frais, tous les moyens raisonnables pour protéger la Parcelle et les aménagements qui s'y trouvent advenant la réalisation, par la Fabrique, de travaux à proximité de la Parcelle, étant toutefois entendu entre les parties que la Fabrique ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à la Parcelle ou

aux aménagements qui s'y trouvent lors de l'exécution de tous tels travaux, sauf en cas de négligence de la Fabrique, ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

SECTION - II

PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE

D'autre part, la Ville s'engage à :

1° réaliser sur le résidu de la propriété de la Fabrique (la «**Propriété de la Fabrique**») les travaux d'aménagement paysager illustrés sur le Plan d'aménagement;

2° entretenir et au besoin remplacer, pour une période d'une (1) année à compter de leur pose, les arbustes, plantes vivaces, autres végétaux et gazon transplantés par elle sur la Propriété de la Fabrique;

3° entretenir et au besoin remplacer, pendant toute la durée de la présente entente et de son renouvellement, le cas échéant, les arbres plantés par elle sur la Propriété de la Fabrique.

SECTION - III

DURÉE

Le terme initial de cette entente est de dix (10) ans à compter de la date des présentes.

La Fabrique, par les présentes, accorde à la Ville l'option de renouveler, à échéance, la présente entente pour un terme additionnel de dix (10) ans, le tout aux mêmes conditions. Pour exercer cette option, la Ville devra faire parvenir à la Fabrique un avis écrit à cet effet au moins cent quatre-vingts (180) jours avant la date d'échéance du terme initial de la présente entente, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue.

SECTION - IV

RÉSILIATION

Nonobstant le terme fixé pour la durée des présentes, chacune des parties pourra, sur avis préalable de quatre-vingt-dix (90) jours transmis à l'autre partie, mettre fin à la présente entente, le tout sans indemnité de part et d'autre.

SECTION - V

CONSIDÉRATION

La présente entente est consentie à titre gratuit par la Fabrique en faveur de la Ville.

SECTION - VI
AMÉLIORATIONS

Tous les ouvrages, constructions et plantations réalisés par la Ville sur la Parcelle demeureront la propriété de la Ville pendant toute la durée de la présente entente et de son renouvellement, le cas échéant.

Les plantations réalisées par la Ville sur la Propriété de la Fabrique demeureront toujours la propriété de la Fabrique.

SECTION - VII
REMISE EN ÉTAT

À l'échéance de la présente entente ou en cas de résiliation de celle-ci, la Ville devra, avec diligence, récupérer le mobilier urbain installé sur la Parcelle et remettre les lieux dans leur état original en gazonnant le tout. La Ville devra, à moins d'un avis contraire de la Fabrique, laisser en place les végétaux et les arbres qui s'y trouvent.

SECTION - VIII
DISPOSITIONS DIVERSES

Les parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par la présente entente qui annule toutes ententes précédentes.

La Ville prend à sa charge les coûts reliés à la préparation de la présente entente et de sa publication, le cas échéant.

La Fabrique déclare être dûment autorisée à conclure la présente entente et détenir tous les pouvoirs requis pour exécuter toutes les obligations qui lui incombent en vertu de celle-ci.

SECTION - IX

ÉLECTION DE DOMICILE

La Fabrique fait élection de domicile au numéro 6570, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal, province de Québec, H3S 2A7.

La Ville fait élection fait élection de domicile au bureau du greffier de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, au numéro 5160, boulevard Décarie, 6^e étage, à Montréal, province de Québec, H3X 2H9.

Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Fabrique fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé en double exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 septembre 2005.

FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PASCAL-BAYLON

PAR: Salvador Ullmann Jr

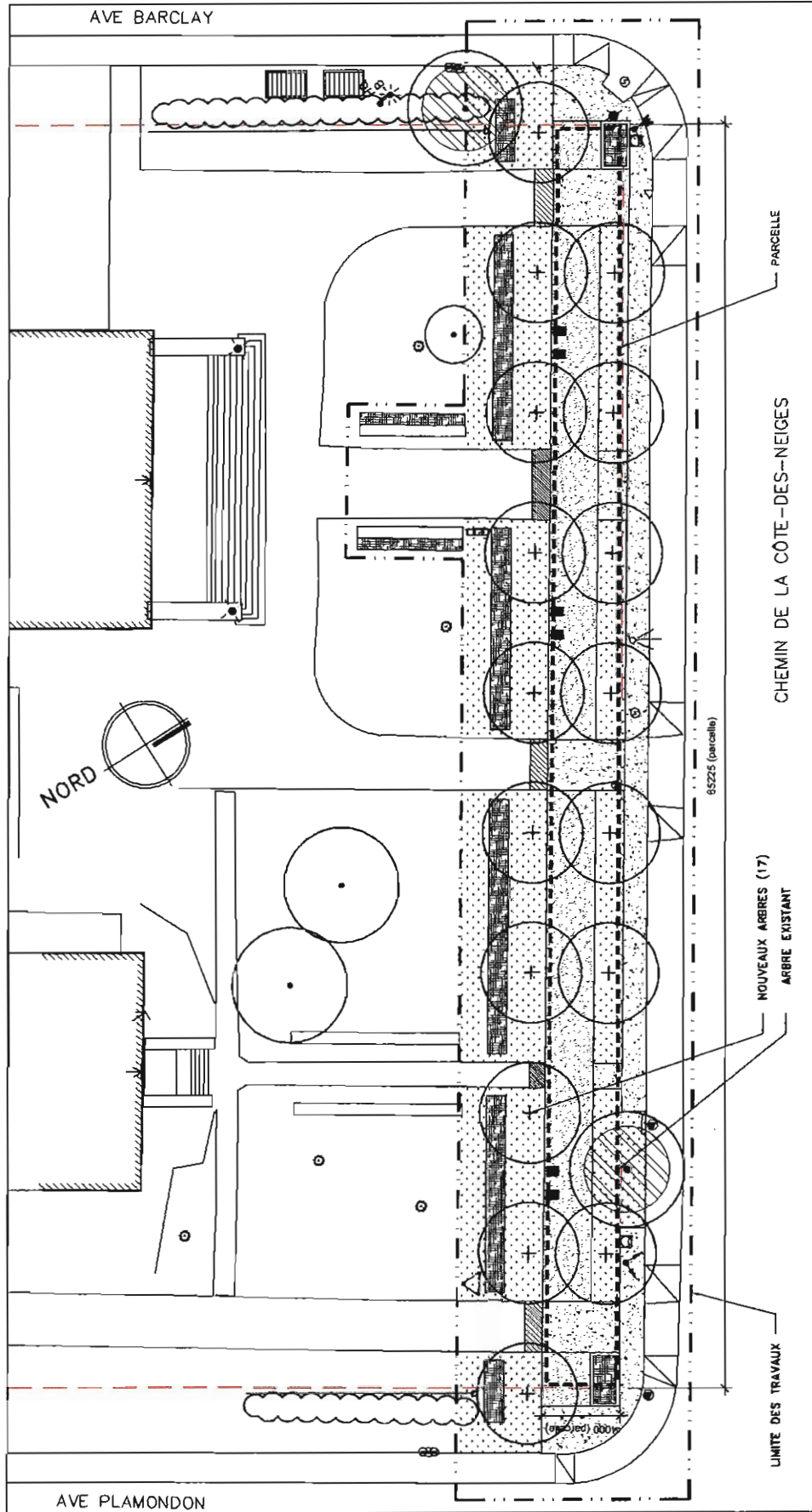
PAR: J. Rivon

Le _____ 2005.

VILLE DE MONTRÉAL

PAR: [Signature]

PAR: [Signature]



Projet: **Chemin de la Côte-des-Neiges**
Design: **Plan - Eglise Saint-Pascal-Baylon**
Date: 2005-02-04
Boisier INDIQUÉE
Page:

architecture aménagement 7071, rue Saint-Urbain, 2^e étage,
 Montréal (Québec) H2S 3H4 ☎ (514) 276-4364 • (514) 276-
 4881 www.schemo.qc.ca info@schemo.qc.ca

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

SERVICE AUX PAROISSES

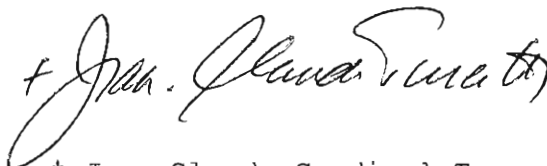
VU l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres de la Fabrique de la paroisse de **SAINT-PASCAL-BAYLON** tenue le 3 mai 2005;

VU le projet d'entente entre la Fabrique et la Ville de Montréal;

Nous, soussigné, approuvons la résolution suivante:

Que ladite Fabrique autorise la **VILLE DE MONTRÉAL** à occuper la parcelle de terrain (262,1 m²) désignée comme étant partie du lot DEUX MILLION SIX CENT QUARANTE-NEUF CENT QUARANTE-HUIT (2 649 148 Ptie), circonscription foncière de Montréal, pour réaliser son projet d'aménagement paysager. Le tout conformément aux clauses, termes et conditions stipulés dans le contrat d'entente entre les deux parties. Il est à noter que les deux parties peuvent mettre fin à l'entente avec un avis préalable de 90 jours, le tout sans indemnité de part et d'autre.

DONNÉ à Montréal, ce 6^e jour du mois de juin 2005.



† Jean-Claude Cardinal Turcotte
Archevêque de Montréal



Entente avec la Ville de Montréal : accord du curé

Emmanuel BATIONO A : jean-philippe.grenier

2015-07-29 11:14

Cc : m_edmundo

Bonjour M. Grenier,

Je viens par la présente, en tant que curé de la Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges dont relève de Saint Pascal Baylon, confirmer l'entente par laquelle la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges permet à la Ville de Montréal d'occuper, pour un terme additionnel de dix (10) ans, à des fins d'aire de promenade et de verdure, une parcelle de terrain située en rive de l'emprise publique du chemin de la Côte-des-Neiges.

Merci pour votre collaboration.

Cordialement,

Père Emmanuel Bationo, Curé



Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

IL EST RECOMMANDÉ :
de demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la
Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services
pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel
dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau
routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et
d'un passage piétonnier.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-06 09:25

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156801005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 décembre 2014, le conseil municipal a adopté une modification au Règlement 02-003-1. Cette modification révisé la carte de voirie du réseau artériel et local. En conséquence, certaines rues locales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grace sont devenues artérielles et sous la compétence du conseil municipal.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grace (CDN—NDG) possède la main-d'œuvre et la compétence technique pour réaliser la conception d'aménagement de surface (civils, électriques) sur le réseau routier. Il souhaite offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser la conception affectant la configuration géométrique sur diverses rues rendues artérielles en vertu du nouveau règlement 02-003-1.

Le projet de requalification Le Triangle prévoit le réaménagement de plusieurs voies publiques de ce secteur, notamment les rues Paré et Buchan ainsi qu'une partie des avenues Victoria et Mountain Sights, séparé en cinq lots distincts et cela sur une période de trois ans.

La phase 1, Lot 2, consiste au remplacement des infrastructures souterraines sous Mountain Sights entre les rues Paré et Ferrier, jusqu'à la voie de service de Décarie; l'arrondissement de CDN—NDG veut profiter de l'exécution de ces travaux pour aménager deux saillies de part et d'autres de l'intersection Mountain Sights / Ferrier et revoir la conception du passage piéton qui sera démoli lors de ces travaux, en lui aménageant un dos d'âne plus prononcé afin de ralentir la circulation automobile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1154073001 - CE15 0481 - CM15 0332 adoptée le 24 mars 2015 par le conseil municipal - Accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant

de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016.

GDD 1144631004 - CE14 1777 - CM14 1126 adoptée le 25 novembre 2014 par le conseil municipal - Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal:

- activités d'opérations relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau local de voirie;
- enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;
- feux de circulation situés sur le réseau local de voirie;
- structures routières et connexes situées sur le réseau local de voirie;
- stationnement tarifé contrôlé par parcomètres, distributeurs et bornes de stationnement sur le réseau local de voirie;
- application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau local de voirie.

Résolution CM13 0144 le 25 février 2013 : Adopter le Règlement d'Emprunt de 30,9 M\$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique dans le cadre du projet Le Triangle (phases 2 à 5).

DESCRIPTION

La requalification du secteur Le Triangle est un projet de création d'un milieu de vie au cœur de Montréal; plusieurs rues publiques seront réaménagées. Ainsi, le réaménagement en surface doit être revu suite à des travaux sur les infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) requis afin d'assurer un niveau de services adéquat.

Le présent dossier porte sur l'acceptation des offres émanant d'un arrondissement de prendre en charge la réalisation d'un projet qu'il a planifié sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville et qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour une exécution durant la période 2015-2017. Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles durant cette période transitoire.

La modalité du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement CDN—NDG est la suivante :

- octroi d'un contrat pour la conception de plans et devis pour la construction de deux saillies à l'intersection de l'avenue Mountain Sights et la rue Ferrier et d'un passage piétonnier sur l'avenue Mountain Sights (demande de prix CDN-NDG-15-GG-DAUSE-030).

La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le SIVT collaborera et fournira le support nécessaire à leur réalisation.

Finalement, l'arrondissement procédera avec l'octroi d'un contrat gré à gré de service professionnel.

JUSTIFICATION

En raison de sa connaissance historique du dossier, de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de CDN—NDG est l'instance la mieux placée pour réaliser ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Deux soumissions ont été demandées à des fournisseurs; Exp a soumis un prix au montant de 10 577,70 \$ et Axor a soumis un prix au montant de 11 873,47 \$, tous les deux incluant les contingences (15%) et toutes les taxes. L'estimation était de 10 000,00 \$
Ces coûts sont déjà prévus au PTI 2015-2017 de la Ville dans le cadre du règlement d'emprunt 13-007 adopté au printemps 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Le Triangle table sur la densification et la diversification des activités pour créer un nouveau milieu de vie. Deux idées maîtresses ont guidé les interventions : le concept de AATC (Aménagement axé sur les transports en commun – traduction libre de *TOD Transit-Oriented Development*), ainsi que celui de zones de rencontres (woornef), soit de favoriser le partage de la rue entre plusieurs types d'usagers.
Il constitue également une manière de concrétiser les intentions formulées dans le Plan d'urbanisme, les politiques et stratégies municipales.

Mesures envisagées

- Enfouissement des fils électriques
- Réaménagement des rues
- Construction de logement social
- Ajout de parcs et espaces verts
- Récupération des eaux de pluie
- Mixité des fonctions
- Réduction de la consommation énergétique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La délégation de ce projet à l'arrondissement de CDN—NDG permettra de respecter l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Le Triangle a déjà fait l'objet de plusieurs annonces publiques et de rencontres privées avec certains commerçants qui pourraient être impactés par les travaux de réaménagement de surface prévus en 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Conseil d'Arrondissement : Fourniture de services au SIVT : 10 août 2015
Approbation du Comité exécutif de la fourniture de services par CDN-NDG : août-septembre 2015
Approbation du Conseil municipal de la fourniture de services par CDN-NDG : 21 septembre 2015
Octroi du contrat gré à gré : semaine du 21 septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Guillaume LARMOR)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Muy-Heak TANG TONGSOMSONG)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-17

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.



Demande de prix (devis) et prix fourni : OS saillies et passage piétonnie 20150709.pdf,



Prix_Exp_20150710.pdf

- Plans de localisation, plan construction du passage piéton et dessin normalisé



saillie : 2937-EGA-01 feuillet 3 de 6 20150709.pdf Passage piétonnier.pdf



saillie avec plantation.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. :

CDN-NDG-15-66-DAUSE-030-DEMANDE DE PRIX – PLAN et DEVIS

Conception de plans et devis pour la construction de deux saillies à l'intersection de l'avenue Mountain Sights et la rue Ferrier et d'un passage piétonnier sur l'avenue Mountain Sights.

CONTEXTE

Le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) va procéder au remplacement de la conduite d'égout et d'aqueduc sous l'avenue Mountain Sights entre les rues Paré et la rue Ferrier en 2016.

L'arrondissement souhaite de profiter de ces travaux pour procéder à la construction/réaménagement géométrique de saillies à l'intersection de l'avenue Mountain Sights et la rue Ferrier et d'un passage piétonnier sur l'avenue Mountain Sights. L'aménagement vise la sécurisation de l'intersection.

Le passage piéton est présentement aménagé, mais sera défait lors du passage pour le remplacement de l'égout et l'aqueduc; l'arrondissement veut revoir sa configuration pour relevé le dos d'âne afin de ralentir la circulation et d'y amener de l'électricité en vue d'installer des panneaux lumineux sur des bases.

Voir le plan 2937-EGA-01 3 de 6 pour l'emplacement proposé des deux saillies et la localisation du passage piétonnier et le plan M01718A-SU-01-001 qui montre la conception du passage piétonnier.

CONCEPT

Le concept établi par l'arrondissement est un rétrécissement de l'intersection sur les rues mentionnées ci-haut, le tout si possible en réduisant le nombre de puisards à déplacer. Les géométries proposées devront répondre aux normes et méthodes en vigueur à la Ville de Montréal et selon les règles de l'art. Les saillies seront conçues pour recevoir un aménagement paysager constitué d'un arbre et de graminées avec un sol structural à l'arrière et sous le trottoir pour favoriser la croissance des racines (voir CRSP.92).

DESCRIPTION DES SERVICES

Le consultant devra visiter les lieux et faire un relevé géodésique (lorsque possible par la météo) des intersections à l'étude, ainsi que la mise en plan des utilités publiques. Par la suite, il produira :

- un croquis afin de permettre de visualiser le concept proposé et ce, soit par des images photos (avec l'implantation proposé/existant) ou un croquis 3D le but étant simplement de voir la proposition;
- suite aux commentaires de la Ville du ci-haut, un plan préliminaire montrant sa proposition de géométrie pour commentaires. À cette étape, le consultant tiendra compte des commentaires de l'arrondissement pour l'élaboration du plan final. Ainsi qu'une simulation avec un logiciel de virage des véhicules/camions.

Suite à l'acceptation du plan préliminaire, le consultant procédera à l'élaboration d'un plan pour soumission incluant, sans s'y limiter, les modifications géométriques, les modifications au système de drainage, et tout autre élément jugé opportun pour la réalisation des travaux. Une estimée préliminaire devra accompagner le plan fourni.

Le consultant devra produire un devis d'exécution (de soumission) accompagnant son plan. Le devis réfère au cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal inclura la description des travaux à exécuter, les items du bordereau des prix ainsi que leur description technique et administrative, les croquis et plans pertinents, ainsi que tout autre document jugé opportun. Ces documents seront joints aux documents de soumission pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc et feront donc parti d'un appel d'offres globales lancé par le SIVT à l'automne 2015.

Les travaux de construction sont prévus pour l'été 2016.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

L'offre doit être acheminée par courriel avant le **16 juillet 2015, à 14h00**, au représentant de l'arrondissement. Un accusé de réception sera transmis au soumissionnaire.

Le prix soumis doit inclure tous les honoraires et frais afférents à la réalisation du mandat décrit dans la présente, ainsi que les taxes applicables. Toute condition ayant pour effet de limiter la portée de la description du présent mandat entraînera le rejet automatique de l'offre.

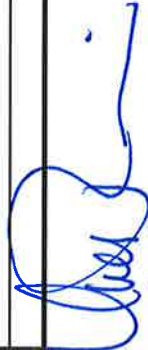
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

En déposant une soumission, son signataire fait toutes les affirmations solennelles contenues à la Politique de gestion contractuelle jointe en annexe, adoptée par la Ville en vertu de la Loi sur les cités et villes, et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de cette Politique.

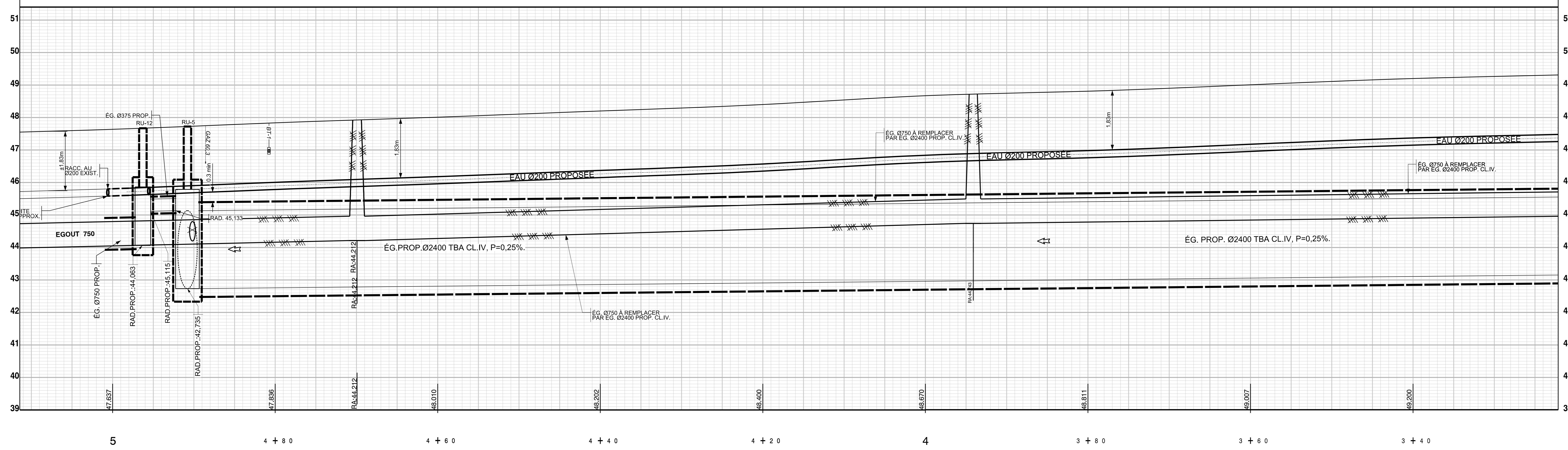
Toutes communications relatives au présent appel d'offres doivent être adressées par écrit au représentant de l'arrondissement, soit :

Jacques Lemieux, ing.
jacques.lemieux@ville.montreal.qc.ca

DESCRIPTION	MONTANT
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	1 500,00 \$
CROQUIS DU CONCEPT	1 000,00 \$
PLAN PRÉLIMINAIRE	1 500,00 \$
PLAN POUR SOUSSION	1 500,00 \$
DOCUMENTS DE SOUSSION	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL	8 000,00 \$
CONTINGENCE 15%	1 200,00 \$
TOTAL AVANT TAXES	9 200,00 \$
Taxe TPS 5%	460,00 \$
Taxe TVQ 9.975%	917,70 \$
TOTAL TAXES INCLUSES	10 577,70 \$



Les Services exp Inc.
16 juillet 2015

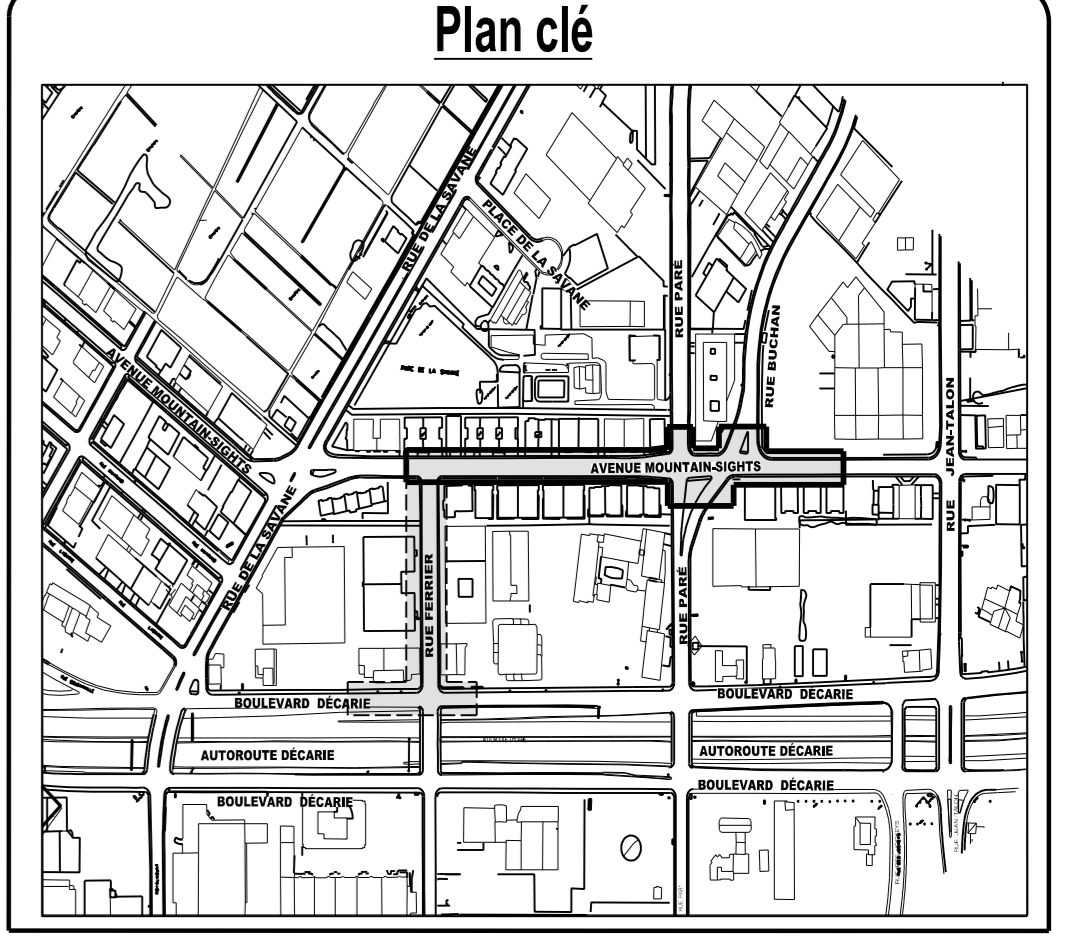


- Notes :**
1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
 2. TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
 3. L'AQUÉDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRIS.
 4. L'AQUÉDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 300.
 5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHE D'EXCAVATION.
 6. LA DISTANCE PAROÏ À PAROÏ ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300mm MIN.
 7. LA DISTANCE PAROÏ À PAROÏ ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300mm MIN.
 8. PLANS DE RÉFÉRENCES: UP



Légende - symbolologie graphique

Égout / Aqueduc	EXISTANT	PROPOSÉ
NE
DPE
DFA
Égout / Aqueduc
PROPOSÉ
Borne-Fontaine	○	○
Boîte de services	○	○
Boîte de vanne + vanne	○	○
Chambre de vanne + vanne fermée	○	○
Chambre de vanne + vanne	○	○
Puisard de rue	○	○
Puisard dalot	○	○
Puisard de trottoir	○	○
Grille carrée	○	○
Regard d'égout	○	○
Regard d'égout	○	○
Feux de circulation	○	○
Lampadaire	○	○
Repère géodésique	○	○
Vanne de gaz	○	○
Regard de chambre de la C.S.E.M.	○	○
Regard de chambre H.Q.	○	○
Regard de chambre de Bell	○	○
Manchon de parcimonie	○	○
Manchon	○	○
Chambre de transformateur (vieille)	○	○
Chambre de transf. (Hydro-Québec)	○	○



No	Date	Description	Préparé par	Vérifié par
B	03-07-13	PLAN PRÉLIMINAIRE 90%	M.Y.	Y.N.
A	25-03-13	PLAN PRÉLIMINAIRE 50%	M.Y.	Y.N.

Émission / Révision

Montréal

Service des infrastructures,
du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7^e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Intervenants

Relève Terrain:	V. Simon, ag. techn.	11, 11, 11
Préparé par:	M. Youcef, ag. techn.	01, 02, 13
Vérifié par:	S. Garon, ag. techn. princ.	22, 03, 13
Responsable du projet:	Yoel Nessim, ing.	

PLAN DE SOUMISSION

Ingénieur(e): Yoel Nessim, ing.

Michel Aubé, ing. chef d'équipe
Soumission no: 209201

Original signé le:

Étude hydraulique

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RESEAUX D'EAU	Étude:	Hakim Atek, ing.	30, 07, 12
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :	Étude:	Louis Jutras, ing.	27, 07, 12
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :	Étude:	Benoit Mercier, ing.	10, 09, 10

LOCALISATION:
**AVENUE MOUNTAIN SIGHTS
DE LA RUE FERRIER À UN POINT
AU NORD DE LA RUE PARÉ**

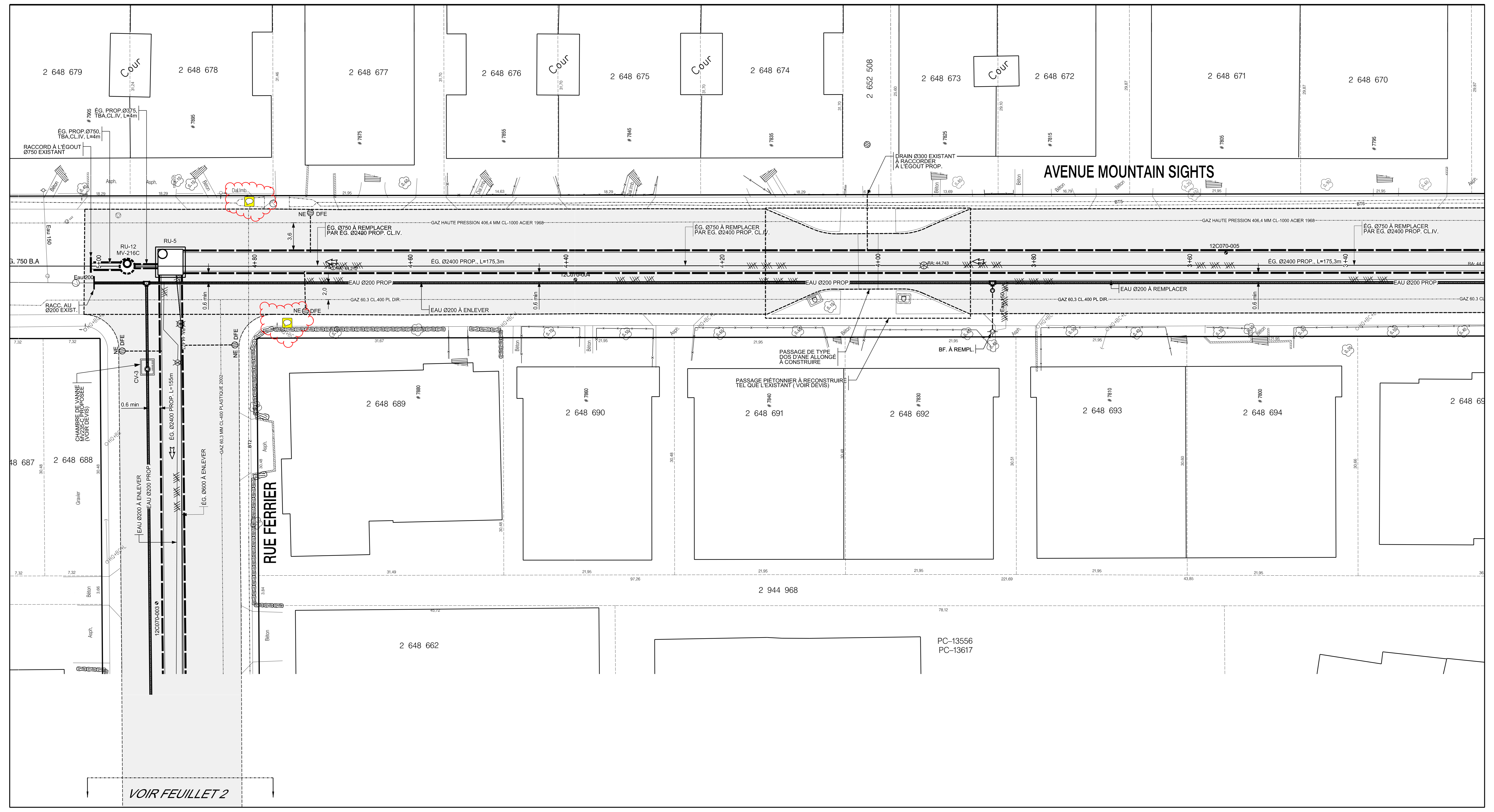
ARRONDISSEMENT: CÔTE-DES-NEIGES/NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

TITRE:
PLAN ET PROFIL
Ch.: 3+22 @ 5+99

NATURE DES TRAVAUX:
Reconstruction d'un égout combiné
et d'une conduite d'eau secondaire

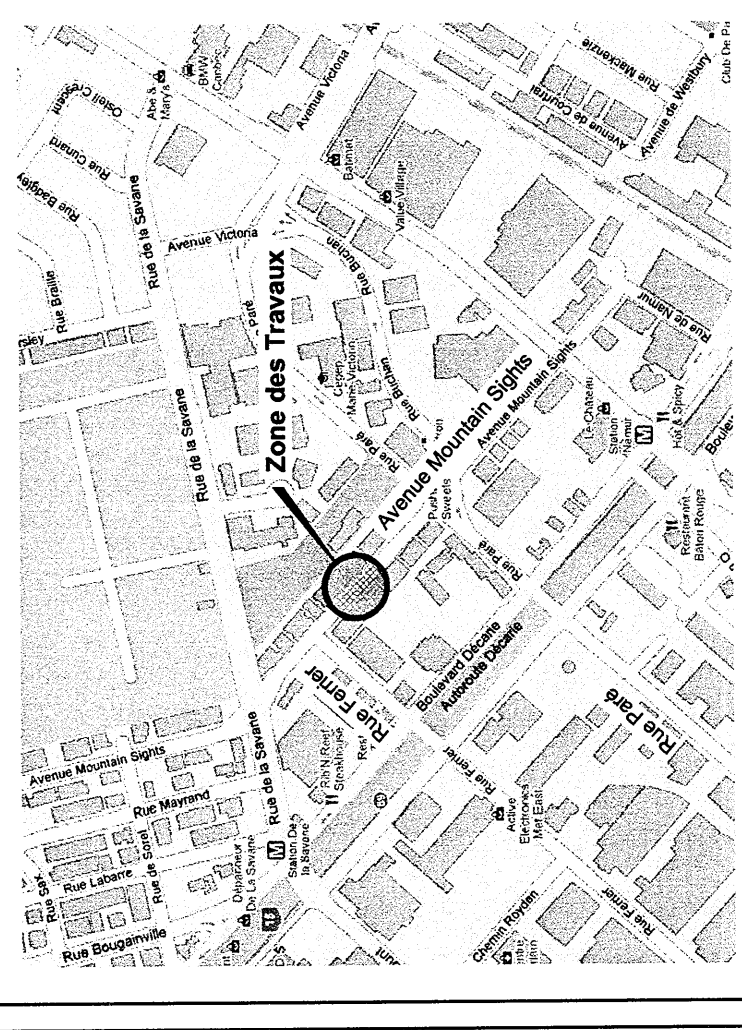
Extrait du plan et profil: 100217a.dgn
Échelle: VERT. 50 HOR. 1:200

Plan no: **2937-EGA-01** Feuille: **3 de 6** Révision: **B**

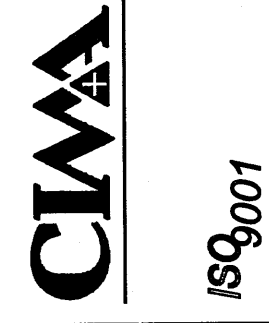


VOIR FEUILLET 4

VOIR FEUILLET 2



C	ÉMIS POUR SOUMISSION	16-08-10	J.M.
B	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	05-08-10	J.M.
A	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	02-08-10	S.B.
No	Revision	Date	Par



740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
 Montréal (Québec) H3C 3R6
 Téléphone : (514) 281-1832
 www.ciwa.ca



Avenue Mountain Sights
 DE LA RUE FERRIER
 À LA RUE PARÉ

LOCALISATION:
 Construction d'une traverse de piétons

ÉTUDE HYDRAULIQUE	
DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU	
Étude :	-
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USEES :	
Étude :	N/A
DIRECTION DE LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE :	
Étude :	N/A

Division de la construction et de la mise en oeuvre des projets

Relevé Terrain:	Claude Gingras
Préparé par:	Joannie Mottard, ing.
Mise en plan:	Stéphane Boucher
Responsable du projet:	Sébastien Breton ing.

PLAN DE SOUMISSION	
Ingénieur(e):	Sébastien Breton ing.
Original signé le :	16-AOÛT-2010
Submission no:	5905-03-001

APPROBATION ADMINISTRATIVE	
Ingénieur(e) chef de groupe:	Jacques Gagnon, ing.

Extrait du plan et profil: M01718A	
Echelle :	1:200
Plan no :	M01718A-SU-01-001
Feuille :	1 de 1
Air.:	-

LÉGENDE :

Puisard	nouveau puisard
NE	structure à désaffecter
DFE	tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + C	tête et grille à changer (+ réparation)
T + G + REP	tête et grille à changer (+ réparation)
TÊTE	tête à changer
GRILLE	grille à changer
AJUST À NIV	ajustable à niveler

Égout / Aqueduc

DFE	structure à désaffecter (égout)
DFE	structure à désaffecter (aqueduc)
C + A	cadre et couvercle à changer
C + C + REP	cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE	cadre à changer
COUV	couvercle à changer
AJUST À NIV	ajustable à niveler
AJUST À CHG	ajustable à changer

Divers

NIV	à niveler
RPH	rampes pour handicapés

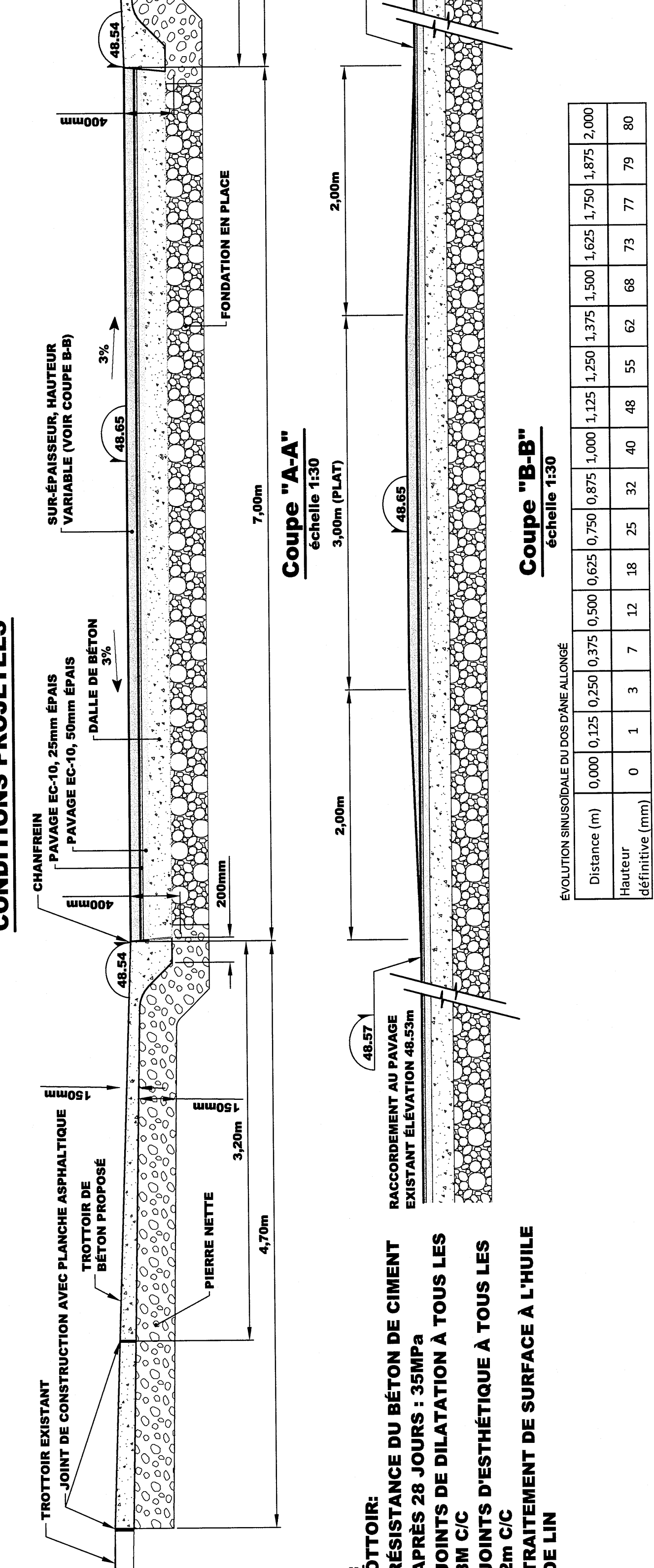
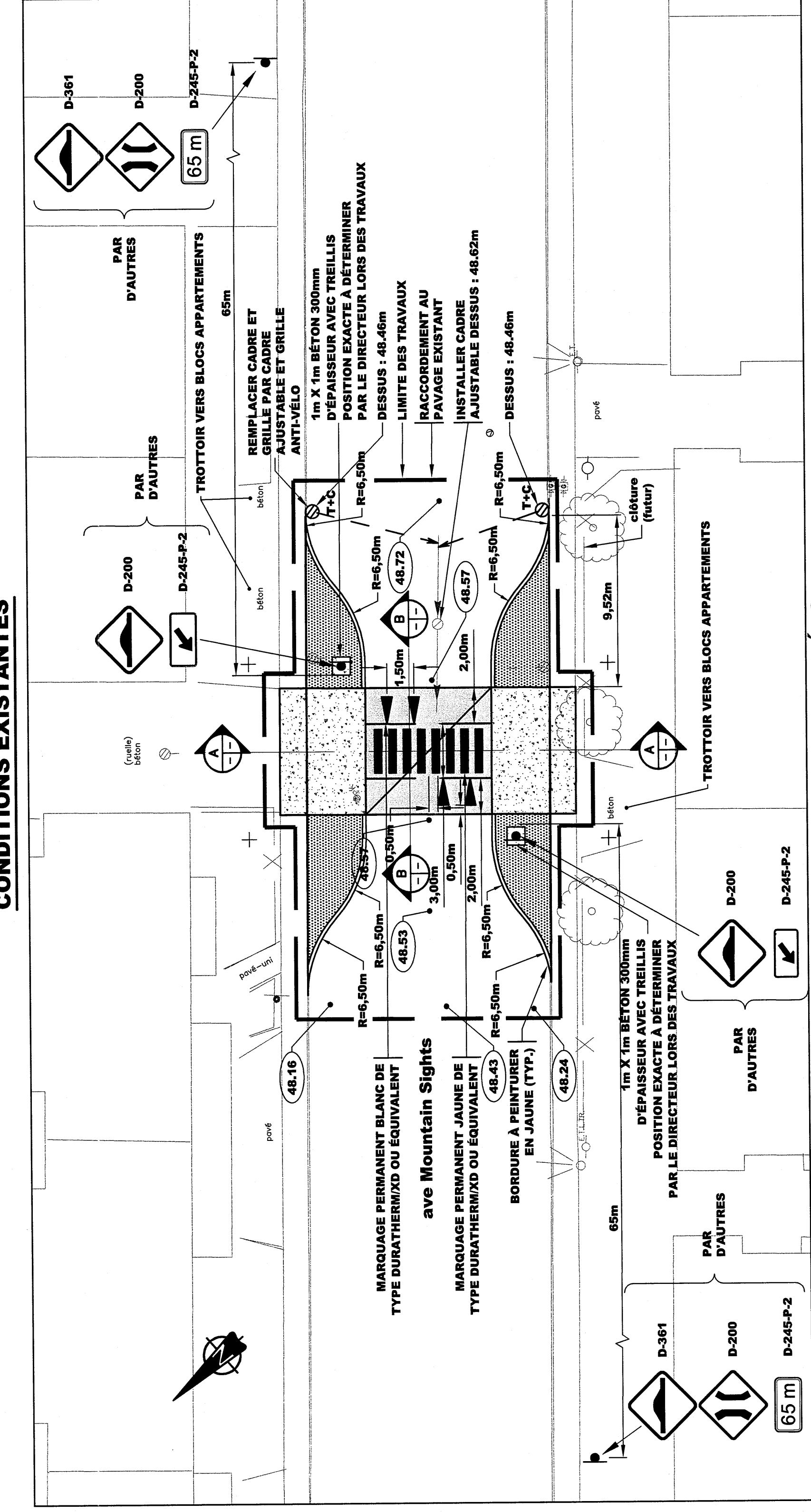
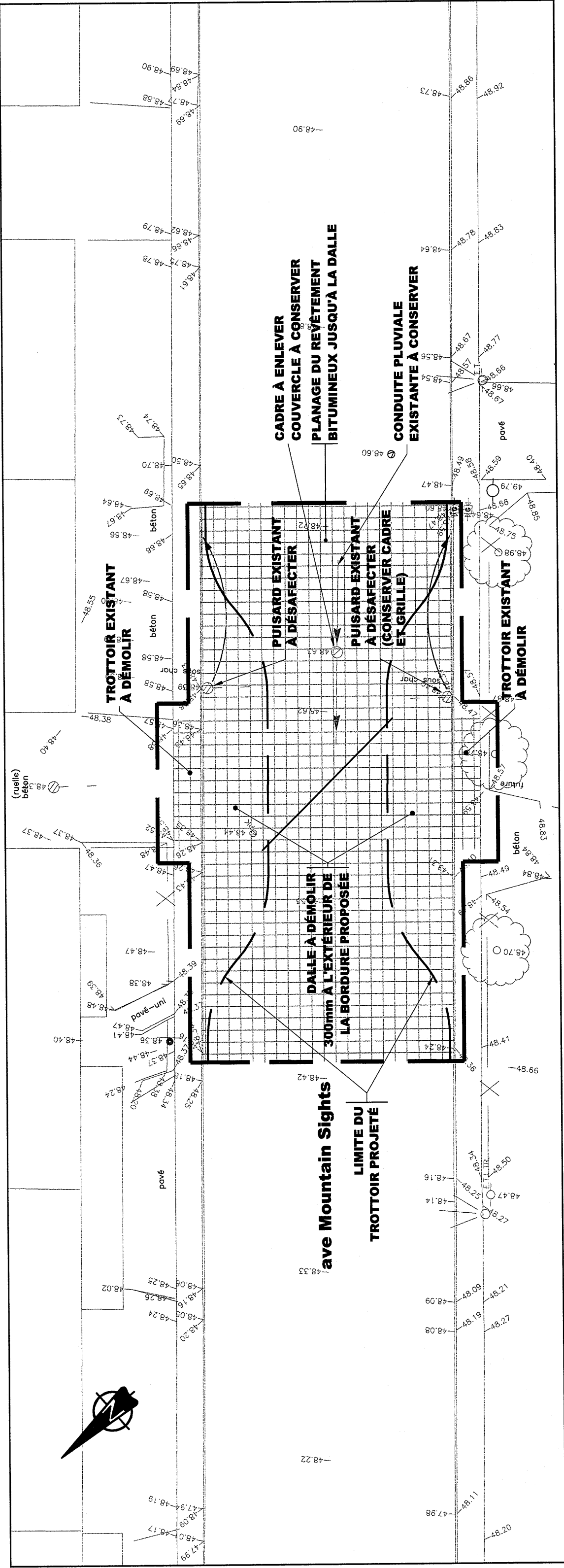
Puisard de rue	Chambre de trans. (Hydro-Québec)
Puisard dalot	Chambre de transformateur
Grille carrée	Chambre de transformateur (vieux)
Puisard de trottoir	
Repère géodésique	
Vanne de gaz	
Borne-Fontaine	
Regard de chambre d'aqueduc	
Regard de chambre de la C.S.E.M.	
Regard de chambre d'égout	
Regard de chambre de Bell	
Boîte de vanne	
Vanne d'aqueduc	
Manchon de parcomètre	
Manchon	
Fin de courbe	

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE :

Pavage	Remblais de pierre nette couverte de 400mm d'épaisseur, de terre de plantation n°2, jusqu'au niveau supérieur de la bordure
Trottoir	Bordure de béton

MARQUAGE AU SOL

Ligne jaune	
Ligne blanche	

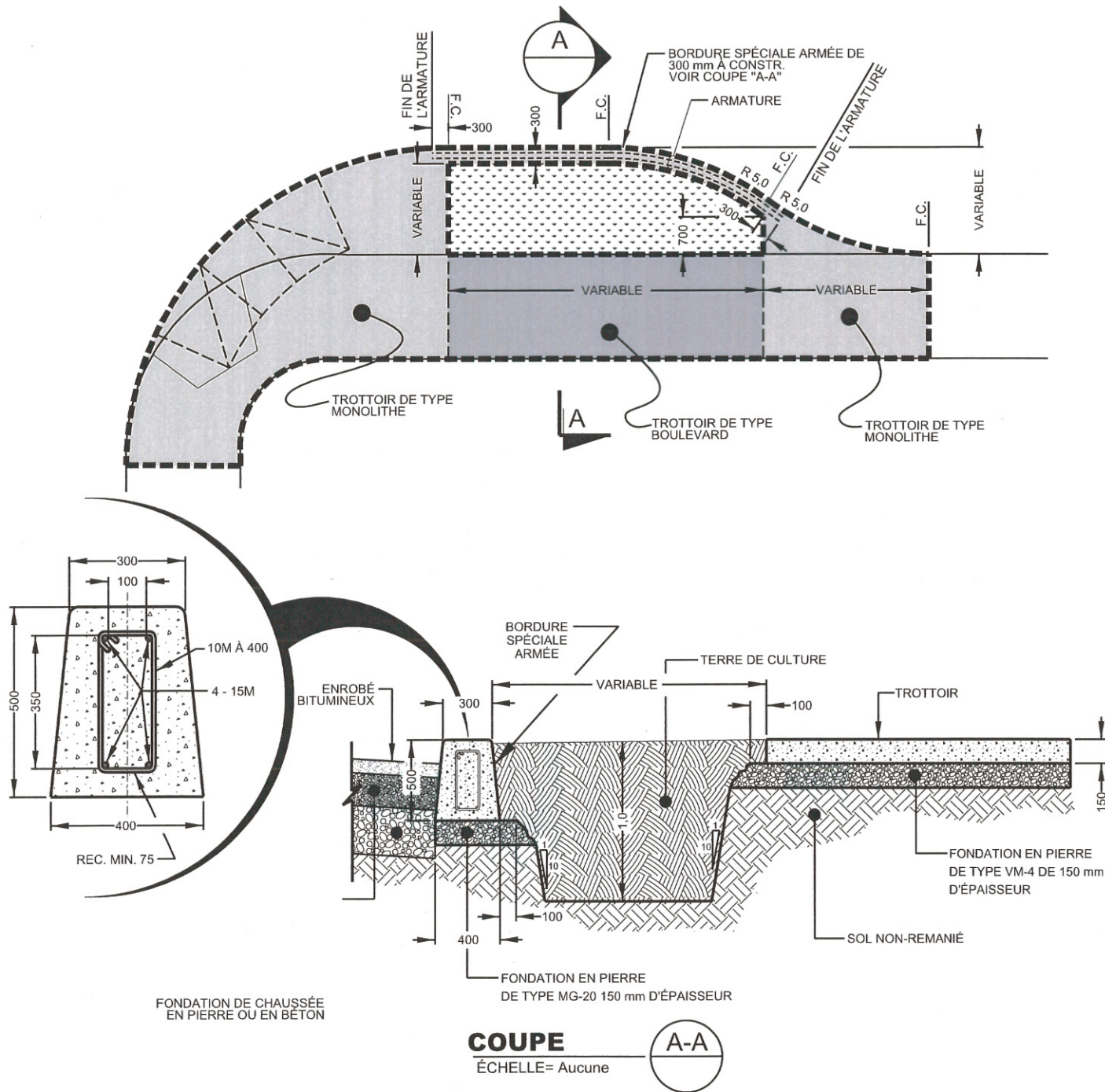


- NOTE:**
- RÉSISTANCE DU BÉTON DE CIMENT APRÈS 28 JOURS : 35MPa
 - JOINTS DE DILATATION À TOUS LES 8M C/C
 - JOINTS D'ESTHÉTIQUE À TOUS LES 2m C/C
 - TRAITEMENT DE SURFACE À L'HUILE DE LIN

EVOLUTION SINOÏDALE DU DOS D'ÂNE ALLONGÉ

Distance (m)	0,000	0,125	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	0,875	1,000	1,125	1,250	1,375	1,500	1,625	1,750	1,875	2,000
Hauteur définitive (mm)	0	1	3	7	12	18	25	32	40	48	55	62	68	73	77	79	80

FOSSE DE TYPE " B "
AVEC ARBRE



Aucune échelle :

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE CROQUIS EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

DESSINÉ PAR Patrick Collas, Tech. DATE: 2013/10/15	VERIFIÉ PAR - DATE: aaaa/mm/jj	APPROUVÉ PAR - DATE: aaaa/mm/jj	RÉVISION	CRSP.92

Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le présent dossier n'a aucun impact financier pour l'arrondissement, car les coûts sont déjà prévus au PTI 2015-2017 de la ville centre dans le cadre du règlement d'emprunt 13-007.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Muy-Heak TANG TONGSOMSONG
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-3230

Co-signataire
Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél.: 514 868-3488

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Le : 2015-07-24

Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Objet :

Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le Service de la mise en valeur du territoire, à titre d'unité requérante, est favorable à ce que l'arrondissement prenne en charge l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier dans le secteur Le Triangle, une fois l'accord des instances donné.

Les coûts fournis par l'arrondissement sont prévus dans le PTI 2015-2017 du SMVT.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guillaume LARMOR
Conseiller en aménagement
Tél : 514-872-7638

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division
Tél : 514-872-7978
Division : Projets urbains

Le : 2015-07-28

Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Les sommes requises pour la réalisation de ces travaux sont prévues au PTI 2015-2017 à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire au projet 40153 - Namur Jean-Talon Ouest-Requalification urbaine.
Les crédits seront demandés à l'octroi des contrats.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion de ressources
financières
Tél : 514 872-3238

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Sylvain LESSARD
C/D Conseil et soutien financier - PS CDL

Tél : 514 872-1985
Division : Conseil et soutien financier - PS CDL

Dossier # : 1156801005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Le service étant l'octroi d'un contrat pour la conception de deux saillies et d'un passage piétonnier.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le projet concernant l'exécution des travaux pour aménager deux saillies de part et d'autres de l'intersection Mountain Sights / Ferrier et de revoir la conception du passage piéton s'inscrit dans la continuité des travaux déjà autorisés par la Direction des transports à proximité des intersections Mountain Sights / rue Paré et Mountain Sights / rue Buchan. Bien que la Direction des transports ait déjà émis certains commentaires à l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce concernant ce projet, la Direction des transports est favorable à la demande de délégation de responsabilité en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe - Gestion d'actifs
Tél : 514-872-0407

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Son Thu LÊ
Chef de division
Tél : 514-872-5181
Division : Exploitation du réseau artériel



Dossier # : 1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

D'autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:45

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition et de remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA14 17243** approuvé par le conseil d'arrondissement en décembre 2014 inclut les équipements susmentionnés.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces véhicules permettra aux contremaîtres de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'effectuer les déplacements appropriés dans le cadre de leur travail.

JUSTIFICATION

Ces véhicules remplaceront les camionnettes 211-04253, 211-04254, 211-04255, 202-04259, 201-06102, 201-06103 et 201-06104 dont la durée de vie est dépassée. Le véhicule supplémentaire permettra quant à lui d'améliorer la desserte en véhicules en assurant un nombre de véhicules adéquat pour les gestionnaires des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et numéro de sous projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ces acquisitions se font via l'entente d'achat 706439, laquelle est gérée par la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2015-07-28

Dossier # : 1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

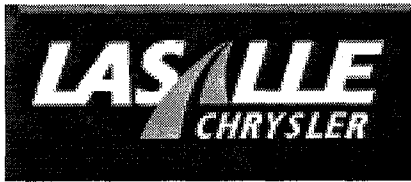


[VDM CDN NDG ML 1616-1.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télocop. : 514 872-1936



Soumission no,

ML 1616-1

Date

28-juil-15

Arrondissement ou service requérant

Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Nom du responsable

Alain Fortin

Numéro du devis technique

Modèle et année du véhicule

DODGE JOURNEY SE CVP - 2F JCDH49

Année

2 016

Délai de livraison sur réception du bon de commande 98

Sommaire de commande - Ventilation du prix unitaire

Prix de détail suggéré (PDSF):

21 495,00 \$

Options manufacturières choisies:

450,00 \$

Rabais du manufacturier:

(variable par année modèle de production)

4 880,00 \$

Rabais du concessionnaire « parc auto »

(variable par année modèle de production)

2 299,00 \$

Profit fixe du concessionnaire: 170 \$

170,00 \$

Transport et préparation: 1745 \$

1 745,00 \$

Taxe accise sur la climatisation 100 \$

100,00 \$

Sous total n° 1

16 781,00 \$

TPS:

839,05 \$

TVQ (9,975 %) payable à la SAAQ

1 673,90 \$

Total n° 1:

19 293,95 \$

Préparé par:

* Option du concessionnaire	1 910,33 \$
Essence	50,00 \$
Clé supplémentaire (2)	367,92 \$
** Autres voir ci-dessous	
** Options locales	995,50 \$
Droit environnemental sur les pneus neufs (incluant ceux d'origine, celui de rechange et autres pneus)	15,00 \$
	Sous total n° 2 3 338,75 \$
TPS:	166,94 \$
TVQ (9,975 %) payable au concessionnaire	333,04 \$
	Total n° 2: 3 838,73 \$
	Montant total (total n° 1 + total n° 2) 23 132,68 \$

*** Ventilation « Options du concessionnaire »**

options manufacturiere: ensemble communication main-libre (RSP) option concessionnaire: tapis
 Weathertec avant et arriere et cargo (452,44), 4 pneus hiver montes sur les roues d origine avec credit pneus ete (1229,95), 4 garde boue MOPAR (227,94),

**** Ventilation « Options locales » / Autres besoins**

mini barre G6 et flute Fiamm voir soumission Zone Technologie 9593

Préparé par: _____

**Zone Technologie électronique inc.**

9000, Boul. Industriel
 Chambly, Qc, Ca
 J3L 4X3
 Tel.: (450)-572-1476

Soumission : 9593
 Version : 2
 Date : 22-Juil.-15

Expiration : 21-Août-15
Vendeur : Shawn Sturgeon revente
Termes : Net 30 jour(s)
Expédier :
Référence :

Client : MONTREAL CHRYSLER DODGE JEE
1122 LASALLE AUTOGROUPE
 7315 BOULEVARD NEWMAN
 LASALLE, QC
 H8N2K3

Expédier à : MONTREAL CHRYSLER DODGE JEE
1122 LASALLE AUTOGROUPE
 LASALLE AUTOGROUPE
 LASALLE, QC
 H8N 2K3

No. item	Description	Quantité	Prix	Total
	INSTALLATION	1,00	450,00 \$	450,00 \$
	PRODUITS	1,00	455,00 \$	455,00 \$

Forfait produits

No. item	Description	Quantité
75603Z	G6 MINIBAR 3 DEL AMBRE REFLECTEUR PERMANENT AVEC DÔME CLAIRE	1,00
FIA921997	FIAMM 12 V COMPRESSOR POUR KLAXON REMORQUAGE DENEIGEMENT	1,00
GRO82-2134	INTERRUPTEUR À BASCULE 30 AMP/3 BORNES/DEL "JAUNE" (GROTE)	1,00
MAT-ATE	MATÉRIEL D'ATELIER DIVERS	1,00

Sous-total : 905,00 \$

Page 1 de 1

T.P.S 5% 45,25 \$
 T.V.P. 9.9 90,27 \$

TOTAL : 1 040,52 \$

Autorisé par le directeur des ventes: _____

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)

présente....



2016 Dodge Journey Ensemble Valeur Plus 4 portes TA

Préparé pour : VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par : Maryse Lessard

Préparé le : 23 juillet 2015

7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)

Préparé pour :
VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par :
Maryse Lessard
Directeur, parc-auto
(514) 363-4885
mlessard@groupeLasalle.com

Table des matières
2016 Dodge Journey Ensemble Valeur
Plus 4 portes TA

Description	Page
Profil du véhicule.....	3
Sommaire du prix.....	6

Date d'impression de la proposition : 23 juillet 2015

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)
7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

Page 2 de 6

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)

Préparé pour :
VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par :
Maryse Lessard
Directeur, parc-auto
(514) 363-4885
mlessard@groupeallasalle.com

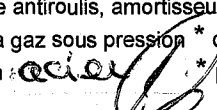
**Profil du véhicule (selon la
configuration)**

2016 Dodge Journey Ensemble Valeur
Plus 4 portes TA

Groupes motopropulseurs

moteur 4 cyl. en ligne de 2,4 L DACT 16 soupapes 173 ch avec distribution variable, tubulure d'admission variable, IMS * carburant recommandé : ordinaire sans plomb * chauffe-moteur * batterie 525 ADF avec protection antidécharge * alternateur de 160 ampères * catégorie d'émissions : VÉUF II * transmission automatique 4 vitesses avec surmultiplication, commande séquentielle * rapport de pont de 4,28 * TAV * consommation de carburant en ville : 12,7 L/100 km * consommation de carburant sur route : 9,1 L/100 km * réservoir de carburant : 77,0 L *

Suspension/tenue de route

suspension avant indépendante à jambe de force avec barre antiroulis, amortisseurs à gaz sous pression * suspension arrière indépendante multibras avec barre antiroulis, amortisseurs à gaz sous pression * direction à crémaillère à assistance hydraulique en fonction de la vitesse * roues avant et arrière 17 x 6,5 po en  * pneus avant et arrière P225/65TR17 FN tourisme T/S *

Hors-route

garde au sol minimale : 183 mm (7,2 po) *

Extérieur

4 portes * rétroviseurs ext. chauffants à réglage électrique de l'intérieur côtés conducteur et passager * rétroviseurs ext. noirs * pare-chocs couleur carrosserie * couche vernie *

Commodités

climatisation à réglage manuel à deux zones à l'avant * régulateur de vitesse avec commandes au volant * glaces électriques * commande d'ouverture rapide côté conducteur * verrouillage des portes à télécommande avec déverrouillage en deux temps et éclairage d'accueil * volant inclinable/télescopique à réglage manuel * rétroviseur int. jour-nuit à atténuation automatique * connectivité sans fil * 1 écran ACL à la 1re rangée * porte-gobelets avant et arrière * miroir de courtoisie côté conducteur * console au plancher pleines dimensions * compartiment de rangement fermé dans la console * bacs de rangement dans les portes conducteur et passager * bacs de rangement dans les portes arrière *

Sièges et garnitures

5 places * baquets avant * siège conducteur réglable en 6 directions * siège conducteur à réglage manuel de la hauteur * siège passager réglable en 4 directions * accoudoir central avant * banquette arrière rabattable divisée 40/60 * garniture des sièges en

Date d'impression de la proposition : 23 juillet 2015

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)
7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

Page 3 de 6

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)

Préparé pour :
VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par :
Maryse Lessard
Directeur, parc-auto
(514) 363-4885
mlessard@groupe.lasalle.com

**Profil du véhicule (selon la
configuration)**

2016 Dodge Journey Ensemble Valeur
Plus 4 portes TA

Sièges et garnitures

tissu de qualité supérieure * garniture de tableau de bord métallique * pommeau de levier sélecteur chromé/cuir * volant en cuir/métallique *

Chaînes récréatives

radio AM/FM/compatible avec radio par satellite avec système de radiocommunication de données * lecteur CD simple * compatibilité avec MP3 * commandes audio au volant * 6 haut-parleurs * antenne intégrée au toit *

Éclairage, visibilité et instruments

phares à halogène aérodynamiques intégrés * phares à extinction temporisée * phares à extinction automatique * essuie-glaces avant à balayage intermittent à cadence variable * essuie-glaces sensibles à la vitesse * essuie-glace arrière à intervalle fixe * dégivreur de lunette * glaces fixes à la 3e rangée * glaces à teinte claire * lampes de lecture avant et arrière * tachymètre * affichage de la température extérieure * témoin du système indicateur de pression des pneus * ordinateur de voyage * compteur journalier *

Sûreté et sécurité

système de freinage antiblocage aux 4 roues * assistance au freinage d'urgence * freins à disque aux 4 roues * programme de stabilité * antipatinage à toutes les vitesses * deux sacs gonflables frontaux * deux sacs gonflables latéraux intégrés aux sièges * sacs gonflables au pavillon * protège-genoux gonflable * sac gonflable à capteur d'occupation * éclairage périphérique à télécommande * verrouillage électrique des portes à télécommande avec déverrouillage en 2 temps et bouton d'alarme * neutralisation de l'allumage * appuie-tête avant inclinables à réglage manuel avec dispositif pour protéger contre le coup de fouet cervical * 3 appuie-tête arrière à réglage manuel *

Garanties

garantie sur le groupe motopropulseur 60 mois/100000 km
garantie contre la perforation par la corrosion
..... 60 mois/160000 km

garantie de base 36 mois/60000 km
garantie d'assistance routière 60 mois/100000 km

Spécifications et dimensions

cylindrée 2,4 L
puissance 173 ch à 6 000 tr/min
alésage x course 88,0 x 88,0 mm (3,46 x 3,46 po)
rapport de démultiplication (1er) 2,84
rapport de démultiplication (3e) 1,00
poids à vide 1735,0 kg (3825 lb)

cylindres 4 cyl. en ligne
couple 166 lb-pi à 4 400 tr/min
taux de compression 10,50
rapport de démultiplication (2e) 1,57
rapport de démultiplication (4e) 0,69
PNBV 2270kg

Date d'impression de la proposition : 23 juillet 2015

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)
7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

Page 4 de 6

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)

Préparé pour :
VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par :
Maryse Lessard
Directeur, parc-auto
(514) 363-4885
mlessard@groupeLasalle.com

*Profil du véhicule (selon la
configuration)*

2016 Dodge Journey Ensemble Valeur
Plus 4 portes TA

Spécifications et dimensions

charge utile 455kg
longueur hors tout 4887 mm (192,4 po)
hauteur hors tout 1692 mm (66,6 po)
voie avant 1570,0 mm
dégagement-jambes avant 1036 mm (40,8 po)
dégagement-hanches avant 1367 mm (53,8 po)
volume de l'habitacle 2818 L (99,5 pieds cubes)
volume utilitaire intérieur avec sièges rabattus intérieur
..... 1914 L (67,6 pieds cubes)

capacité de remorquage 454,0kg (1001lb)
largeur hors tout 1834 mm (72,2 po)
empattement 2891 mm (113,8 po)
voie arrière 1582,0 mm
dégagement-tête avant 1036 mm (40,8 po)
dégagement-épaules avant 1461 mm (57,5 po)
volume utilitaire intérieur 1121 L (39,6 pieds cubes)
volume utilitaire intérieur maximal 1914 L (67,6 pieds cubes)

Date d'impression de la proposition : 23 juillet 2015

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)
7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

Page 5 de 6

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)

Préparé pour :
VDM NDG CDN ML 1616

Préparé par :
Maryse Lessard
Directeur, parc-auto
(514) 363-4885
mlessard@groupeLasalle.com

Sommaire du prix
2016 Dodge Journey Ensemble Valeur
Plus 4 portes TA

Description	PDSF
Prix de base :	21 495,00\$
Équipement en option :	450,00\$
Prix total de base et des options :	21 945,00\$
Incitatifs taxables :	0,00\$
Remise :	0,00\$
Prix de vente :	21 945,00\$
Écoprélèvement fédéral :	0,00\$
Taxe d'accise fédérale sur le climatiseur :	100,00\$
Frais de transport :	1 745,00\$
Ajustement avant taxes :	0,00\$
Accessoires :	0,00\$
Contrats :	0,00\$
Prix total du véhicule :	23 790,00\$
Valeur de reprise :	0,00\$
Montant dû sur la reprise :	0,00\$
Valeur de reprise :	0,00\$
Prix total du véhicule moins la valeur de reprise :	23 790,00\$
Taxe de vente :	0,00\$
Ajustement après taxes :	0,00\$
Incitatifs non taxables :	0,00\$
Prix au comptant total :	23 790,00\$

Note : Les taxes et les frais calculés dans cette proposition sont des estimations. Afin d'obtenir le calcul exact des taxes et des autres frais et afin de déterminer les détails finaux de la transaction, veuillez revoir la proposition avec le directeur F et A de la concession.

Date d'impression de la proposition : 23 juillet 2015

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASA LLE)
7315, Boulevard Newman, Lasalle, QC H8N 2K3 (514) 363-4885

Page 6 de 6

Les contrats de service de Chrysler sont et à la durée pendant laquelle vous serez propriétaire



1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE
Garantie de base du constructeur 3 ans/60 000 km* couvrent les composants de votre véhicule neuf installés en usine.		

Notre promesse : le SUMMUM en matière de satisfaction des clients!

Bien que la nouvelle garantie soit complète, elle peut ne pas vous procurer une protection totale pendant la durée moyenne de propriété évaluée à cinq ans, tout comme elle ne couvre pas les services d'entretien normal qu'il faut faire effectuer pour assurer le plein rendement de votre véhicule neuf. Si votre véhicule est loué, il faut savoir que vous êtes responsable de l'entretien et des réparations.

Les contrats de service Chrysler peuvent bonifier la garantie dès l'instant où vous prenez possession de votre véhicule. Ils prennent en quelque sorte la relève de la garantie en couvrant la majorité des principaux composants en cas de défaillance mécanique¹, sans oublier les plans qui fournissent l'entretien de base et la protection des pneus contre les risques routiers. Vingt-huit contrats sont offerts selon vos besoins et la durée de propriété du véhicule. Consultez votre concessionnaire pour choisir le plan susceptible de vous assurer la tranquillité d'esprit recherchée.

¹Certaines limites sont applicables. Obtenez les détails chez votre concessionnaire vendeur.

Tableau de comparaison des coûts de réparation d'un véhicule¹

Les coûts de réparation d'une automobile augmentent chaque année. Ce tableau donne la valeur approximative de certaines réparations sans contrat de service Chrysler.

Composant	1999	2003	2007	2010
Révision/remplacement du moteur	4 290 \$	5 447 \$	6 012 \$?
Révision/remplacement de la transmission	3 130 \$	3 653 \$	4 557 \$?
Compresseur de climatiseur	735 \$	926 \$	693 \$?
Module de commande fonctionnel	540 \$	660 \$	579 \$?
Moteur de lève-glace électrique	360 \$	412 \$	451 \$?

¹Ces prix sont fournis à titre indicatif seulement. Il ne s'agit pas d'une liste de prix pour des services effectués par un concessionnaire Chrysler.

Garantie prolongée sur le groupe motopropulseur

Si vous parcourez normalement entre 20 000 et 32 000 kilomètres par année, le plan 485 est le mieux adapté à vos besoins.

Si vous avez l'intention de conserver votre véhicule au-delà de la garantie de base du constructeur et, si vous parcourez un peu moins de 20 000 kilomètres par année, considérez le plan 486.

Si vous parcourez un peu plus de 20 000 kilomètres par année, considérez le plan 487.

Si vous parcourez jusqu'à 40 000 kilomètres par année, le plan 488 est le mieux adapté à vos besoins.

Voici des exemples de composants du groupe motopropulseur couverts :


- moteur;
- transmission;
- système de traction avant;
- système de propulsion;
- système quatre roues motrices (4x4);
- système de transmission intégrale;
- toute pièce interne appartenant à un des composants énumérés ci-haut

Durée maximale disponible avec véhicules neufs immatriculés au Canada seulement

Code de plan	Durée	Distance
Plan 485	5 ans ou	160 000 km*
Plan 486	7 ans ou	115 000 km*
Plan 487	7 ans ou	160 000 km*
Plan 488	5 ans ou	200 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre

adaptés à vos habitudes de conduite de votre véhicule. Aussi simple qu'un, deux et trois.

ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE	7 ^e ANNÉE
		 Garantie prolongée sur le groupe motopropulseur ¹	
	Garantie prolongée sur les composants « or » ²		
	Garantie prolongée sur les composants « or plus » ²		

Prolongez la garantie sur le groupe motopropulseur de votre véhicule avec la protection prolongée d'un Plan d'or.

Chaque plan vous assure une protection complète contre les réparations mécaniques aux composants qui ne font pas partie du groupe motopropulseur (Plan d'or). Les plans 416, 417, 418, 419, 410 et 411 vous assurent également une protection complète contre la réparation des composants mécaniques du groupe motopropulseur après l'expiration de la garantie du constructeur de 5 ans ou 100 000 km couvrant le groupe motopropulseur. Consultez la section intitulée *Garantie prolongée sur le groupe motopropulseur*.

Voici des exemples de composants couverts par le Plan d'or :

- direction;
- climatisation;
- circuit de refroidissement et système d'alimentation;
- suspension avant;
- suspension arrière;
- groupe d'instruments;
- circuits électriques;
- composants des freins et du système antiblocage (les plaquettes, segments, disques et tambours ne sont jamais couverts).

Durée maximale disponible avec véhicules neufs immatriculés au Canada seulement

Code de plan	Durée	Distance
Plan 412	3 ans ou	80 000 km*
Plan 413	4 ans ou	100 000 km*
Plan 414	4 ans ou	80 000 km*
Plan 415	5 ans ou	100 000 km*
Plan 416 [†]	6 ans ou	120 000 km*
Plan 417 [†]	5 ans ou	120 000 km*
Plan 418 [†]	5 ans ou	160 000 km*
Plan 419 [†]	7 ans ou	115 000 km*
Plan 410 [†]	7 ans ou	160 000 km*
Plan 411 [†]	5 ans ou	200 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

[†]Ces plans couvrent les composants du groupe motopropulseur après 5 ans ou 100 000 km.

Prolongez la garantie du constructeur couvrant le groupe motopropulseur de votre véhicule avec un Plan d'or couvrant les services d'entretien.

Vous avez le choix entre seize Plans d'or Plus pour la protection complète de votre véhicule neuf. Les plans réunissent les avantages du Plan d'or couvrant les composants (autres que ceux du groupe motopropulseur) PLUS ceux d'un programme d'entretien couvrant les services les plus importants : vidanges d'huile et remplacements du filtre; permutation des pneus; protection des pneus contre les risques routiers; et allocation pour voiture de location, même si la réparation est effectuée le même jour.

Les Plans d'or Plus comportent les caractéristiques et avantages suivants :

- + réparation des composants mécaniques autres que ceux du groupe motopropulseur;
- + vidange d'huile et remplacement du filtre;
- + permutation des pneus (tous les six mois ou 10 000 km);
- + location d'une voiture pour les réparations sous garantie effectuées le même jour ou les réparations sous contrat (à l'exception des services d'entretien normal);
- + protection des pneus contre les risques routiers assurant le remplacement complet ou au prorata des pneus d'origine, jusqu'à concurrence de quatre pneus ou quatre réparations.

Durée maximale disponible avec véhicules neufs immatriculés au Canada seulement

Code de plan	Durée	Distance
Plan 421	24 mois ou	40 000 km*
Plan 422	24 mois ou	50 000 km*
Plan 437	27 mois ou	45 000 km*
Plan 438	27 mois ou	55 000 km*
Plan 430	30 mois ou	50 000 km*
Plan 431	30 mois ou	65 000 km*
Plan 423	3 ans ou	60 000 km*
Plan 420	3 ans ou	80 000 km*
Plan 432	39 mois ou	65 000 km*
Plan 433	39 mois ou	85 000 km*
Plan 427	42 mois ou	70 000 km*
Plan 428	42 mois ou	90 000 km*
Plan 424	4 ans ou	80 000 km*
Plan 426	4 ans ou	100 000 km*
Plan 425	5 ans ou	100 000 km*
Plan 434	5 ans ou	160 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

Dossier # : 1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multisegments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement et directrice par intérim en l'absence de Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division :
Direction des services administratifs et du greffe

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à :

- accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente 706439
- autoriser une dépense de 190 947,46\$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00\$ au Fonds Véhicules Verts.

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Achat de 8 voitures multiségments	160 958,00 \$	8 047,90 \$	16 055,56 \$	185 061,46 \$	16 075,68 \$	168 985,78 \$
Compensation carbone au Fonds Véhicules Verts	5 886,00 \$	- \$	- \$	5 886,00 \$	- \$	5 886,00 \$
TOTAL	166 844,00 \$	8 047,90 \$	16 055,56 \$	190 947,46 \$	16 075,68 \$	174 871,78 \$

Les crédits demandés de 174 871,78\$ sont disponibles au règlement d'emprunt **RCA14 17243**

Informations financières:

Un virement de crédit sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement dans le compte suivant:

Provenance	Crédit	Contrat
6406-0614243-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Biens durables - travaux de construction Projet: Remplacement de véhicules Catégorie d'Actif: Non déterminé	174 871,78 \$	
Imputation		
6406-0614243-800250-03103-57401-000000-0000-159089-000000-32010-0000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et réparation des chaussées et trottoirs Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159089 Catégorie d'Actif: Véhicules légers (D.V.5 ans)	174 871,78 \$	190 947,46 \$

Informations budgétaires:

Le budget requis de 175 000\$ pour le financement de ce dossier est **disponible au PTI 2015** de l'arrondissement comme suit:

Provenance

Compte budgétaire: **Programme de remplacement de Véhicules 2015-2017**

Montant: 175 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 001

Projet SIMON: 154257

Imputation

Compte budgétaire: **Fourniture et équipement - 8 voitures multiségments Montréal Chrysler Dodge**

Montant: 175 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 010

Projet SIMON: 159089

Le virement budgétaire suivant sera par la suite effectué en provenance du sous-projet 1568027 - 010 de l'arrondissement au sous-projet 1379001 - 001 - Fonds des véhicules verts afin de rembourser la compensation carbone:

Provenance

Compte budgétaire: **Fourniture et équipement - 8 voitures multiségments Montréal Chrysler Dodge**

Montant: 6 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 010

Projet SIMON: 159089

Imputation

Compte budgétaire: **Fonds des véhicules verts**

Montant: 6 000\$
Projet: 79001
Sous-projet: 1379001 - 001
Projet SIMON: 142464

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-03

Geneviève REEVES
Directrice par intérim
Tél : 514 868-4358
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multisegments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES**Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement
Analyse et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)****Appel d'offres public n° 11-11756****Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT – FOURNITURE SUR DEMANDE DE DIVERS VÉHICULES, (MULTISEGMENTS, FOURGON UTILITAIRE, CAMIONNETTE ET CHÂSSIS-CABINE)**

Description et usage : L'entente vise à combler les besoins pour l'achat de camionnettes RAM et de multisegments Dodge Journey. L'entente inclut des véhicules en commande ainsi que des véhicules faisant partie des stocks du concessionnaire.

Dossier d'autorisation de prolongation n° 1143447002
Résolution n° CG15 0029

Il s'agit d'une consommation sur l'entente n° 706439 conclue avec la firme **Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)** prolongée de deux année supplémentaires, soit jusqu'au 30 janvier 2017.

La détermination du prix des véhicules s'effectue en fonction du prix de détail suggéré par le fabricant, du profit fixe du concessionnaire, du rabais du manufacturier ainsi que du rabais « parc auto » qui varie selon les options choisies. Cette structure de prix s'applique à toute la gamme de ces véhicules.

Cette acquisition est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Pierre GATINEAU
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-0349
Division :

Dossier # : 1153558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), un contrat au montant de 185 061,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit (8) véhicules multiségments ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706439 et autoriser une dépense de 190 947,46 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 5 886,00 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Par la résolution CA12 170328, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce adhère au Fonds véhicules verts.

Le *Fonds véhicules verts* est une mesure découlant du « Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 » et du « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 » dont l'un des objectifs est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

Le système du bonus-malus est le mécanisme mis en place pour assurer l'autofinancement du *Fonds véhicules verts* lequel cible uniquement les véhicules légers ayant une cote de consommation établie par l'Environmental Protection Agency (EPA). Le bonus consiste à récompenser, par une subvention, les achats de véhicules hybrides et/ou électriques alors que le malus consiste à pénaliser, par une compensation carbone monétaire, les acquisitions de véhicules conventionnels.

Calcul de la compensation de carbone

Dodge Journey (4 cylindres 2,4L)		
Cote de consommation de carburant en ville (en litre / 100 km) (tirée du "Fuel Economy Guide" publié par l'EPA)		12,36
Durée de vie utile du véhicule		10 ans
Km annuel moyen		10 000
Km sur la durée de vie		100 000
Consommation carburant sur la durée de vie utile (litres)		12 360
Valeur de CO ₂ (2,3kg/l.) en tonne		28,43
Coût de 1 tonne de CO ₂ (\$) en vigueur sur le site de Planétair		25,00 \$
Coût de la compensation des GES		710,75 \$
Nombre de véhicule		8
Coût total de la compensation de CO₂	Aucune taxe applicable	5 686,00 \$

Répartition	
Corpo	Agglo
100.00%	0.00%
5 686,00 \$	0,00 \$

Il appartient au service concerné de respecter le partage de la dépense entre la ville centre (local) et l'agglomération.

Dans le système Investi, le montant de la compensation carbone doit être arrondi au millier supérieur.

Dans l'aspect financier de son dossier, l'unité requérante devra préciser que le paiement de la compensation carbone se fera par virement de budget PTI en provenance du projet / sous-projet PTI utilisé pour imputer la dépense d'achat du véhicule vers le projet 79001 – Fonds des véhicules verts :

- Au sous-projet 1379001000 - virements budgétaires de crédits carbone AGGLO
- Au sous-projet 1379001001 - virements budgétaires de crédits carbone CORPO

Le virement de budget PTI, au montant établi dans le tableau ci-dessus, sera traité trimestriellement, par le Service des Finances, conformément à l'encadrement administratif C-RM-SCARM-D-12-001.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2015-07-30

Tél : 514-868-3620

Tél : 514 872-1096

Division : Planification et soutien aux opérations

**Dossier # : 1155840003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-05 11:13

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029

CONTENU

CONTEXTE

Le centre Walkley occupe, depuis 1999, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650 chemin de la Côte-Saint-Luc. Les locaux ont une superficie locative de 9 334 pieds carrés et sont utilisés aux fins de services communautaires et de loisirs. Plusieurs activités s'y déroulent tout au long de l'année allant du camp de jour pendant la saison estivale en passant par les activités pour adolescents en après-midi pendant l'année scolaire, etc. Le besoin est toujours aussi important et nécessaire pour les jeunes de ce quartier.

Le Bail actuel est une sous-location de Les restaurants McDonald du Canada limitée qui prendra fin le 31 août 2015, tout comme le bail de ce dernier avec le propriétaire de l'immeuble. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu le mandat de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de négocier un bail jusqu'au 30 septembre 2019, date à laquelle il est prévu de débiter la réalisation d'un projet pouvant accueillir différents organismes communautaires.

La localisation et les locaux existants correspondent assez bien aux besoins de l'Arrondissement. Les recherches effectuées dans le périmètre visé ne révèlent aucune autre disponibilité d'espace, ni dans les immeubles de la Ville, ni dans un espace pour location.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 170076 - 2 mars 2009 - Approuver la prolongation du sous-bail à compter du 1er mars 2009 jusqu'au 31 août 2015.

CO99 00204 - 26 janvier 1999 - Approuver un bail en sous-location avec Les Restaurants

McDonald du Canada Limitée de 867,16 m² au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à compter du 1er mars 1999 jusqu'au 28 février 2009.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019.

Le locataire (la Ville) à la responsabilité de voir lui-même au déneigement et à l'entretien ménager des lieux loués. Il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des système mécaniques, électriques et de plomberie. Le locataire assume également les frais relatifs à l'énergie.

Une option de renouvellement incluse au bail permettra, en cas de besoin, de prolonger l'entente pour une année supplémentaire, aux mêmes termes et conditions.

JUSTIFICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce désire prolonger l'occupation de ces espaces afin de poursuivre sa mission auprès de la population. Le loyer net unitaire demandé est représentatif de la valeur marchande pour des espaces similaires de type commercial au rez-de-chaussée. Pour ce qui est de l'espace au sous-sol, le loyer marchand net est d'environ 5 \$ à 7 \$ le pied carré. Le loyer prévu au bail est donc supérieur au loyer marchand en ce qui concerne la partie située au sous-sol. Plusieurs raisons justifient cependant de demeurer dans ces locaux :

1. La nécessité de maintenir les services dans cette zone défavorisée de l'arrondissement;
2. La non-disponibilité de locaux répondant aux besoins dans le secteur recherché;
3. Le coût du déménagement et des réaménagements qui seront nécessaires, advenant un déménagement dans des nouveaux locaux. De plus les aménagement ne seraient probablement amortis qu'à court terme étant donné le fait que l'Arrondissement travaille sur un projet encore embryonnaire de construction qui devrait se réaliser en septembre 2019.
4. L'annonce par la Commission Scolaire de Montréal de la fermeture pour 2-3 ans de l'école Ste. Catherine de Sienne, située dans le même secteur et où se trouve le centre jeunesse le plus fréquenté.

De plus, l'utilisation du terrain adjacent est inclus dans le loyer, ce qui explique également le montant de taxes foncières.

Le propriétaire demande le même loyer qui lui est payé par McDonald. L'offre de locaux vacants qui répondraient aux besoins est actuellement nulle dans ce secteur du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 9 334 pieds carrés	Loyer annuel actuel	Loyer 2015 (4 mois)	Loyer annuel 2016-2018	Loyer 2019 (9 mois)	Loyer total terme (4 ans et 1 mois)

Loyer de base unitaire (pi ²)	7,29 \$	12,85 \$	12,85 \$	12,85 \$	12,85 \$
Frais d'exploitation	0,25 \$	0,64 \$	0,64 \$	0,64 \$	0,64 \$
Taxes foncières	5,15 \$	5,20 \$	5,20 \$	5,20 \$	5,20 \$
Loyer unitaire brut	12,69 \$	18,69 \$	18,69 \$	18,69 \$	18,69 \$
Loyer total	118 448,46 \$	58 150,82 \$	174 452,46 \$	130 839,35 \$	712 347,55 \$
TPS	5 922,42 \$	2 907,54 \$	8 722,62 \$	6 541,97 \$	35 617,38 \$
TVQ	11 815,23 \$	5 800,54 \$	17 401,63 \$	13 051,22 \$	71 056,67 \$
Loyer annuel incluant les taxes	136 186,12 \$	66 858,91 \$	200 576,71 \$	150 432,54 \$	819 021,59 \$
Ristourne TPS	5 922,42 \$	2 907,54 \$	8 722,62 \$	6 541,97 \$	35 617,38 \$
Ristourne TVQ	5 907,62 \$	2 900,27 \$	8 700,82 \$	6 525,61 \$	35 528,33 \$
Loyer net	124 356,08 \$	61 051,09 \$	183 153,27 \$	137 364,96 \$	747 875,88 \$

Le loyer de base sera indexé annuellement selon l'IPC

Les frais d'exploitation ainsi que les taxes foncières seront remboursés au locateur selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 819 021,59 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². L'obtention de la certification a cependant été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location est essentielle pour la poursuite des activités et le service à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Sonia GAUDREULT)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 280-3597

Nicole Rodier
Chef de section - locations
Tél. : 514 872-8726

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice de direction par intérim

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2015-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Tél : 514 872-2573
Approuvé le : 2015-08-05

Dossier # : 1155840003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division des sports_des loisirs et du
développement social

Objet :

Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029



[Résumé de transaction immobilière.doc](#)[Bail 2015- 6650 Côte-Saint-Luc.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 280-3597

Nicole Rodier
Chef de section - locations
Tél. : 514 872-8726

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD/DD : 1155840003

- **Description de la transaction :** Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon
- **Durée :** Pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019
- **Type de transaction :** Location - Ville locataire à des fins de services communautaires et de loisir
- **Endroit :** Des locaux au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc
- **Superficie des lieux loués :** 9 334 pieds carrés

Locateur : Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon

Locataire : Ville de Montréal

Dépense : 819 021,59 \$ incluant les taxes.

Valeur locative : Ne s'applique pas

Raison de la location : Centre communautaire et de loisir

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Mélanie Di Palma	Téléphone : 2-0685 _____	_____
Nicole Rodier	Téléphone : 2-8726 _____	_____
Sylvie Desjardins	Téléphone : 2-5493 _____	_____

BAIL

8029-001

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE : HARVEY WOLFE, MARK SHAPIRO, BARRY SHAPIRO, STANLEY HITZIG, 6253652 CANADA INC., KATALIN PAPP et ROY SALOMON, représentés par GÉRANCE C.D.N. LTÉE, une compagnie dûment constituée en vertu de la *Loi sur les Corporation canadiennes*, Partie 1, maintenant régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par action*, et dont le siège social est situé au 425 Place Jacques-Cartier, Bureau 400, à Montréal, province de Québec H2Y 3B1, représentée aux présentes par Monsieur Michael Wolfe, dûment autorisé à cette fin en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 10 juillet 2015.

Ci-après nommés le « **Locateur** »

ET : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant une adresse au Bureau d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, situé au 5160, boulevard Décarie, à Montréal, province de Québec, H3X 2H9, agissant et représentée par madame Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du règlement # RCA 04 17044 du conseil d'arrondissement ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 Aires et installations communes :** aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 Bail :** le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable :** dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, incluant, sans limitation, les primes d'assurance, la surveillance, la gestion de l'Immeuble, les frais d'administration, l'entretien ménager des espaces communs, l'entretien et les réparations intérieurs et extérieurs de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.7 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement.
- 1.8 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.9 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.10 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.11 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.12 Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe D, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés pendant la durée du Bail. Le Locataire reconnaît qu'il occupe déjà les Lieux loués et que le Locateur n'a pas de Travaux d'aménagement à réaliser, le Locataire acceptant les Lieux loués dans leur état actuel.
- 1.13 Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués. Le Locateur s'engage par ailleurs à ce que le système de ventilation, chauffage et climatisation desservant les Lieux loués soit en bon état au début et tout au long du terme.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 2 **LIEUX LOUÉS**

- 2.1 Désignation** : Un local situé au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment sis au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc à Montréal, province de Québec, avec le terrain de stationnement adjacent, tel que montré sur le plan joint au Bail à l'Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 3 323 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- 2.2 Superficie locative des Lieux loués** : La Superficie locative des Lieux loués est fixée à mille huit cent soixante-dix pieds carrés (9 334 pi²).
- 2.3 Quote-part d'occupation** : La Superficie locative des Lieux loués équivaut à 34,67 % de la Superficie locative de l'Édifice et celle du terrain à 68,54%.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

ARTICLE 3 **DURÉE**

- 3.1 Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de quatre (4) ans et un (1) mois, commençant le 1^{er} septembre 2015 et se terminant le 30 septembre 2019.
- 3.2 Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de un (1) an, aux mêmes termes et conditions, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

- 3.3 Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de cent quatre-vingt (180) jours.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 4
LOYER

4.1 Loyer : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-deux dollars et quarante-six cents (174 452,46 \$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de quatorze mille cinq cent trente-sept dollars et soixante et onze cents (14 537,71 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.3.

4.2 Loyer unitaire : Le loyer inclut tous les Frais d'exploitation, les Taxes foncières et se compose des coûts unitaires annuels suivants :

▶ Loyer de base		12,85 \$/pi2
▶ Taxes foncières		5,20 \$/pi2
▶ Frais d'exploitation	(excluant la dépense en électricité et en éclairage des Lieux loués à la charge du locataire payés directement par le Locataire au fournisseur d'énergie selon un compteur électrique dédié)	0,64 \$/pi2
Total :		18,69\$/pi2

4.3 Ajustement du loyer de base : Chaque année, à la date d'anniversaire du Bail, un ajustement automatique du loyer de base sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première journée du Bail et le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation est ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada (Montréal).

4.4 Ajustement des Taxes foncières : Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.3. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 4.5 Ajustement des Frais d'exploitation** : Les Frais d'exploitation seront ajustés annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.3. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, un rapport de vérification des Frais d'exploitation conforme aux dispositions du Bail préparé par un Expert accompagné des pièces justificatives appropriées, le tout à l'entière satisfaction du Locataire; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis. Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception du rapport de vérification des Frais d'exploitation accompagné des pièces justificatives appropriées.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

ARTICLE 5

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

- 5.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

- 5.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

- 5.3 Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront amortis sur la période comprise entre la fin des travaux et la fin du Bail ou payés comptant, au choix du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 6

REMISE EN ÉTAT

- 6.1 Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 7

OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à ses frais à :

- 7.1 Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.
- 7.2 Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique et au Devis de performance technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).
- 7.3 Allocation** : Le Locateur s'engage à rembourser, sur présentation de factures, l'entrepreneur retenu par le Locataire jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000\$ taxes incluses pour des travaux de peinture.
- 7.4 Entretien** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail à l'Annexe B.
- 7.5 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment nettoyer les vitres extérieures.
- 7.5 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.6 Graffitis** : nettoyer avec des produits et du matériel adéquat lorsque des graffitis apparaissent dans les Aires et installations communes intérieures et à l'extérieur de l'Édifice.
- 7.7 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une température selon les besoins du Locataire, respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.
- 7.8 Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 7.9 Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.
- 7.10 Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.
- 7.11 Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.
- 7.12 Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.13 Développement durable** : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail à l'Annexe C.
- Dans le cadre de l'application de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, il est souhaitable que le Locateur obtienne la certification BOMA BEST pour ce bâtiment.
- 7.14 Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.15 Signalisation** : installer l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire. De plus, le Locateur doit installer et fournir, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Locataire.
- 7.16 Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.
- 7.17 Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.
- 7.18 Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.
- 7.19 Stationnement et remisage** : assurer au Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.
- 7.20 Sous-location et cession** : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

Paraphes	
Locateur	Locataire

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

- 8.1 Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.
- 8.2 Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureau et/ou de centre communautaire.
- 8.3 Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.
- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.6 Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 8.7 Entretien intérieur et extérieur** : voir lui-même, et à ses frais, au déneigement, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.
- 8.8 Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé à l'intérieur des locaux des Lieux loués.

ARTICLE 9

DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

- 9.2 Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

- 9.3 Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 12

AMIANTE

- 12.1 Déclaration** : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.
- 12.2 Test d'air** : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.
- 12.3 Correctifs** : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.
- 12.4 Défaut** : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13

DIVERS

- 13.1 Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.
- 13.2 Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.
- 13.3 Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.
- 13.4 Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.
- 13.5 Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.
- 13.6 Relocalisation** : Les Lieux loués ne pourront être relocalisés en tout ou en partie pendant le Bail et tout renouvellement ou prolongation du Bail.

ARTICLE 14

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

- 14.1 Remise** : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- Annexe A : Plan des Lieux loués
- Annexe B : Entretien des équipements électromécaniques et de protection
- Annexe C : Directives du Plan stratégique de développement durable

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour le Locateur :

GÉRANCE C.D.N. LTÉE
425, Place Jacques Cartier, suite 400
Montréal, Québec
H2Y 3B1

► Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division de l'évaluation et des transactions immobilières
Section locations
303, rue Notre Dame Est, 2^{ème} étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

LE LOCATEUR :

Le ____ jour du mois de _____ 2015

par : Michael Wolfe

LE LOCATAIRE

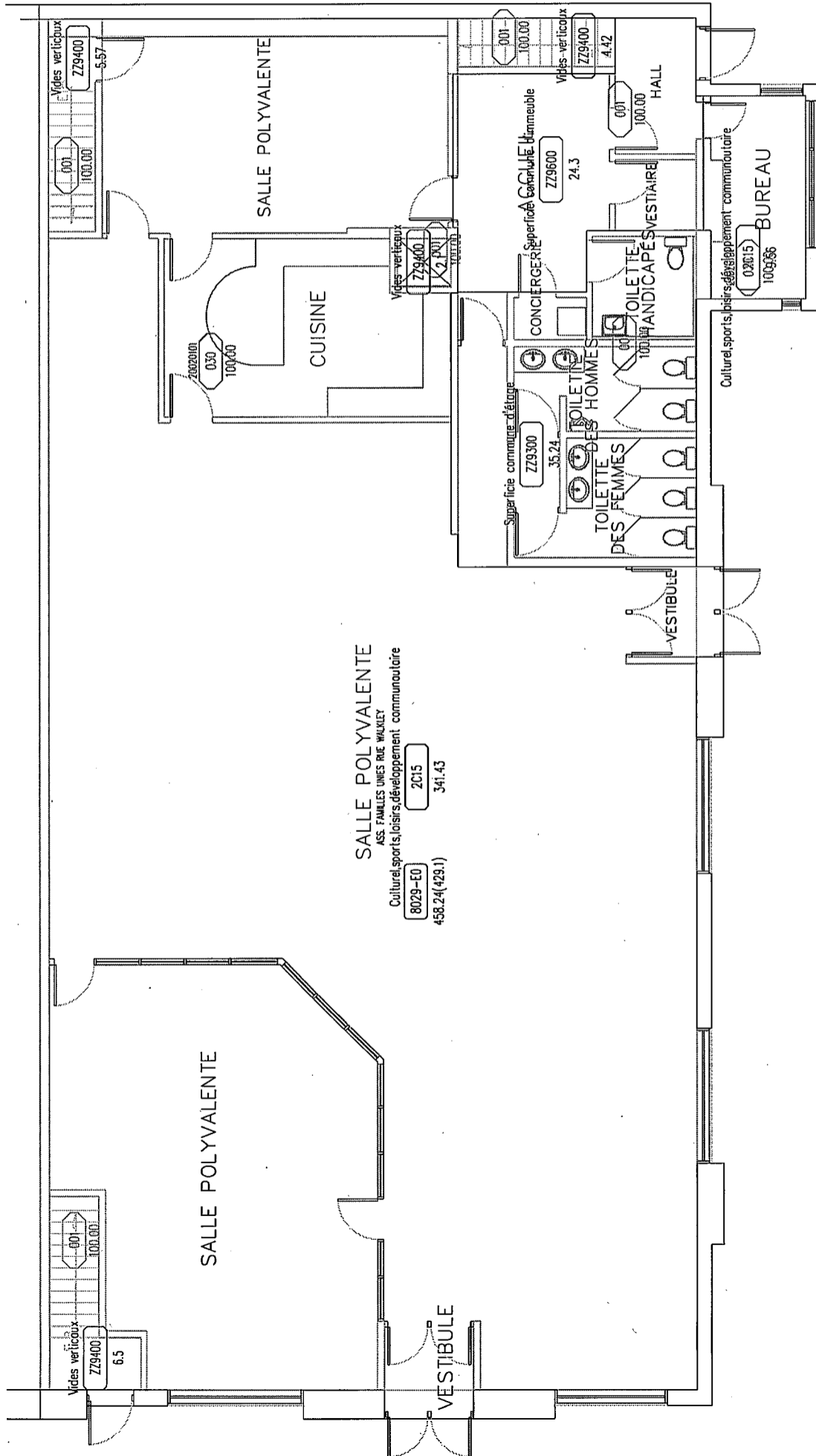
Le ____ jour du mois de _____ 2015

par : Geneviève Reeves

Ce bail a été approuvé le _____
Résolution no : _____

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A



HISTORIQUE D'INTERVENTION

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION
XX/XX/XXXX	XXXXXX	XXXXXXXX

LES SUPERFICIES SONT MESURÉES SELON LA RÈGLE BOMA 1998

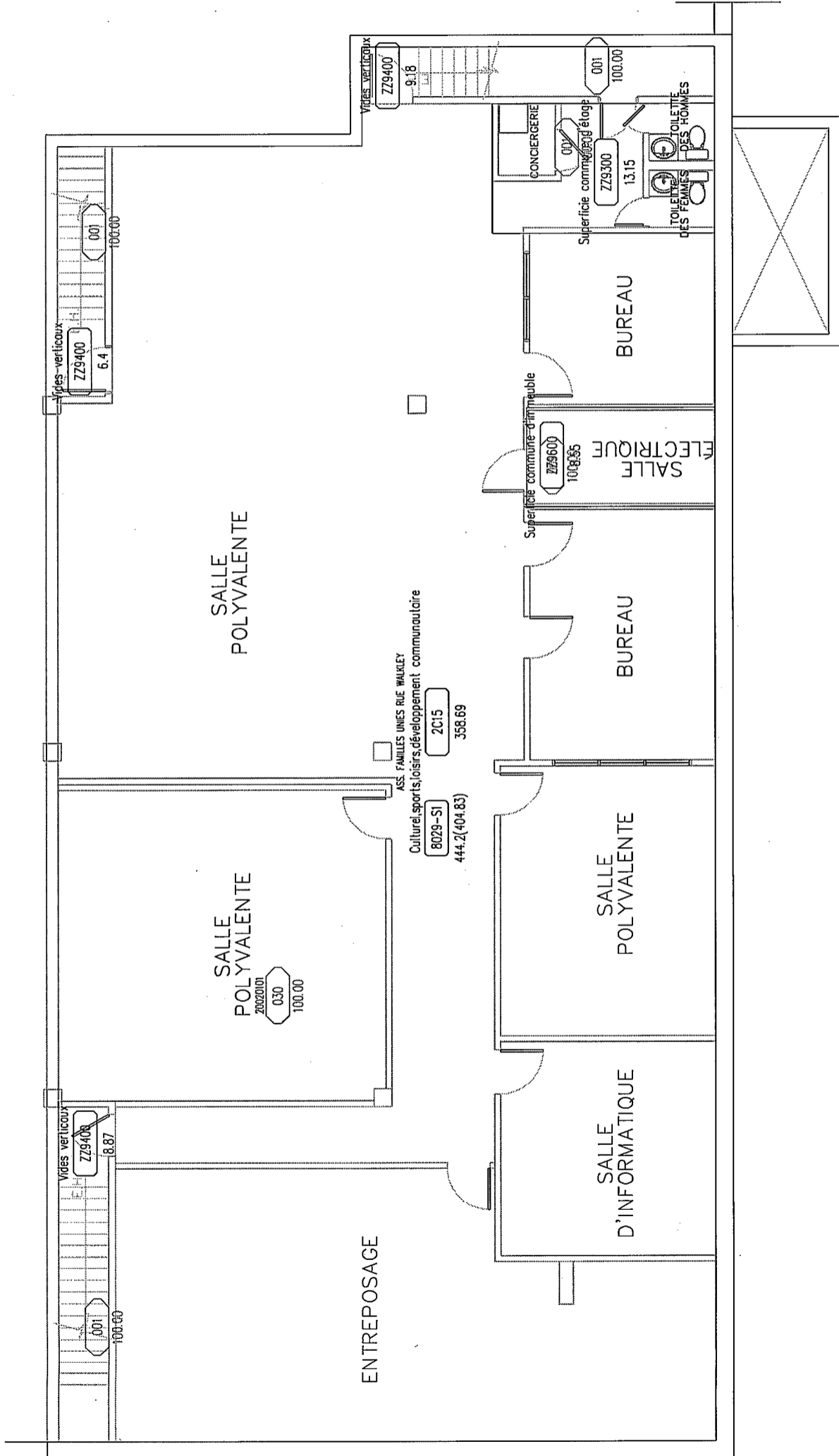
Bâtiment
CENTRE COMMUNAUTAIRE WALKLEY

Adresse 6650 Chemin de la Côte-Saint-Luc
 Plancher REZ-DE-CHAUSSEE
 No bâtiment 8029 No dessin 8029-E0
 Dessiné par M.L. hors échelle 11X17
 Date 04-03-2004 Chemin d'accès X1
 Dessins-Occupation
 gestionnaire immobilier Monique Côté 872-7979



VILLE DE MONTRÉAL
 SERVICE DES IMMEUBLES
 DIVISION GESTION IMMOBILIERE

ANNEXE A



HISTORIQUE D'INTERVENTION

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION
20.00.2004	XXXXXX	XXXXXXXX

LES SUPERFICIES SONT MESURÉES SELON LA REGLE BOMA 1996

Bâtiment
CENTRE COMMUNAUTAIRE WALKLEY

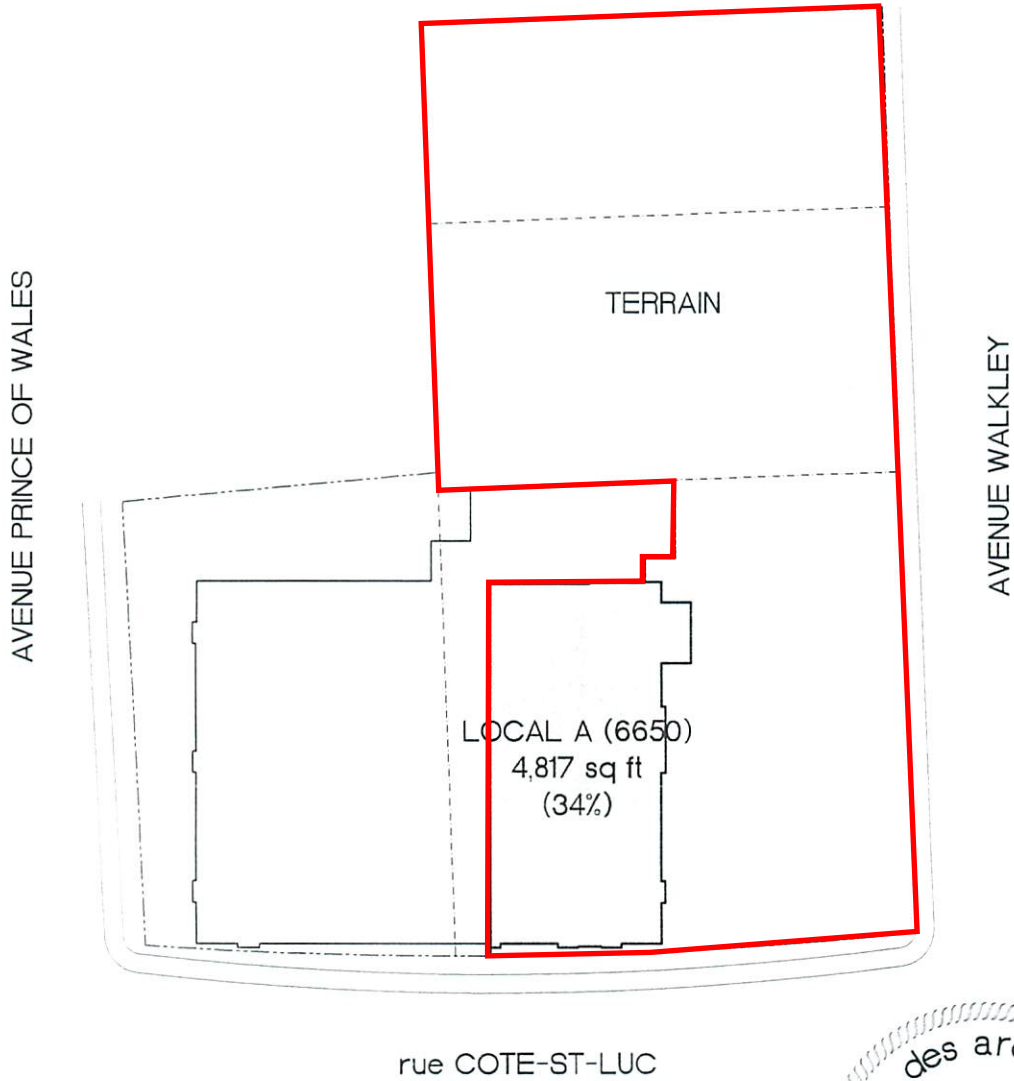
Adresse: 6650 Chemin de la Côte-Saint-Luc
 Plancher: SOUS-SOL

No bâtiment: 8029 No dessin: 8029-S1
 Dessiné par: M.L. Echelle hors échelle: 11X17
 Date: 04-03-2004 Chemin d'accès: X/Dessins-Occupation
 Gestionnaire immobilier: Montique Côté 872-7979



ANNEXE A

SUPERFICIE LOCATIVE DES LIEUX LOUES DE L'EDIFICE ET DE TERRAIN
PAR LA VILLE DE MONTREAL - 29,342 pi ca



PLAN DU SITE
ECHELLE: 1" = 50'-0"



BATIMENT EXISTANT No. 18		NOM DU DESSIN		DESSINE PAR		ECHELLE		DESSIN NO.	
RUE COTE-ST-LUC		COTE-ST-LUC QUEBEC		M.L.		SECON LES DESSINS		ASK-3	
		CERTIFICAT DE SUPERFICIE		VERIFIE PAR		DATE			
425 PLACE JACQUES CARTIER, SUITE 402 MONTREAL, QUEBEC H2W 3B1		NO. DATE		M.S.		15-06-2015			
SHAPRO et VOLFE architectes				NO. FICHIER AUTOD240		PROJET NO			
				15-01-18-hors-certificat		15-01-18			

ANNEXE B

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE PROTECTION

TABLE DES MATIÈRES

- 1. GÉNÉRALITÉS**
 - 1.1 PORTÉE
 - 1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
 - 1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
 - 1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
 - 1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

- 2 TRAVAUX**
 - 2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL
 - 2.2 RELAMPAGE PONCTUEL
 - 2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les pièces de remplacement, les échafaudages, les outils spécialisés et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre quelle que soit la période de l'année. Les matériaux ou les méthodes utilisés ne doivent pas détériorer la qualité de vie des usagers des locaux loués ni être nocifs pour la santé.

1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien d'équipement et de protection qui risquent d'affecter significativement la bonne opération des systèmes devront être effectués après les heures normales de travail, sauf en cas d'impondérable majeur. Dans ce cas, le Locateur devra prendre les mesures nécessaires afin de limiter les inconvénients au Locataire. À son départ, le responsable de l'entretien doit s'assurer que tous les systèmes soient opérationnels.

Toutefois, le Locateur pourra, après entente avec le Locataire et confirmé par avis écrit, modifier raisonnablement cet horaire. Cet avis devra toutefois parvenir au Locataire dix (10) jours avant son application.

1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Locateur et/ou ses représentants doivent assurer la protection des biens du Locataire et de ses occupants.

1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Dès le début de l'occupation des locaux loués par le Locataire et à sa demande, le Locateur doit lui fournir la liste du personnel ou des entrepreneurs qui assureront l'entretien des équipements électromécaniques. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de cette liste.

Renseignements requis pour les responsables: noms, numéros de téléphone, adresses postales, adresses Internet (si disponible).

1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire, le Locateur doit lui remettre un registre des travaux d'entretien électromécanique ainsi que la fréquence de ces travaux.

2. TRAVAUX

2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Locateur devra à ses frais assurer l'entretien de tous les équipements électromécaniques du bâtiment. Les travaux devront être exécutés par du personnel qualifié ou par des entrepreneurs externes qualifiés.

2.2 RELAMPAGE PONCTUEL

Le Locateur procédera, suite à sa vérification, dans un délai de 24 heures au remplacement de fluorescent et transformateur d'allumage (ballast) défectueux.

2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

Un certificat écrit et signé par le Locateur ou par l'entrepreneur externe devra être envoyé par courrier certifié une fois l'an, confirmant que les travaux d'entretien des disciplines ci-dessous mentionnées ont été effectués ainsi que la fréquence de cet entretien respectée ;

- transport vertical;
- alarme-intrusion;
- protection-incendie;
- alarme-incendie;

- éclairage d'urgence;
- tous les équipements électriques (entrée principale, distribution, etc.) ;
- tous les équipements mécaniques (ventilation, chauffage, climatisation, plomberie, circuit d'eau chaude et réfrigérée, pompes, filtres, humidificateur, volets, persiennes, et tous les autres équipements nécessitant de l'entretien);
- toute la régulation automatique (micro-climat etc.).

ANNEXE C

LES DIRECTIVES 01, 04 ET 05 DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Directive # 01 Peinture sans composés organiques volatiles

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de réaménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

C.O.V. : composés organiques volatiles qui sont considérés comme un danger pour l'environnement car ils contribuent à réduire la qualité de l'air intérieur. Les C.O.V. peuvent s'avérer un irritant avec des effets variables sur la santé d'une personne à l'autre. Les effets comprennent la toux, les maux de tête, les étourdissements ou des malaises plus graves. (sources : Environnement Canada et SCHL)

Peinture sans C.O.V. : peinture ne dégageant pas de composés organiques volatiles.

3. OBJET

Lorsque l'usage permet l'utilisation de peinture à base d'eau, utiliser des peintures sans C.O.V. Les peintures sélectionnées devront avoir obtenu le certificat environnemental « Green seal » émis par le « Master Painters Institute » (MPI).

Lorsque l'usage requiert des peintures à base de solvant chimique, favoriser les produits avec la plus faible teneur de C.O.V. disponible sur le marché et figurant sur la liste des produits approuvés du MPI Green Performance Standard. Pour information consultez le site internet : <http://www.specifygreen.com/APL/ProductIdxByMPInum.asp>

4. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazélais (acazelais@ville.montreal.qc.ca) qui les acheminera au comité.

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de peintures sans C.O.V. pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Directive # 04

Utilisation de produits d'entretien sains et produits de papiers

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

(Produits sains ou écologique). Produits identifiés avec le sceaux (Green Seal) ou avec le logo programme choix environnemental du (P.C.E.)

3. OBJET

Obliger les entrepreneurs/locateurs à utiliser les produits écologiques disponibles afin de minimiser l'impact environnemental aussi bien à partir de la production que leur utilisation et finalement leur disposition.

Les entrepreneurs/locateurs doivent fournir la liste des produits avec leur soumission au représentant du directeur.

Les produits d'entretien sains et les produits de papiers homologués possibles sont:

- (Green Seal) veuillez consulter la liste à l'adresse suivante <http://www.greenseal.org/findaproduct/index.cfm>
- (P.C.E.) choix environnemental veuillez consulter l'adresse suivante <http://www.environmentalchoice.com>

Dans le cas des produits non listés, tels que les nettoyants à tapis et des décapants à planchers, le soumissionnaire doit favoriser les produits répondant aux normes les plus strictes. De plus l'utilisation de produit sans composé organique volatil (COV) et sans chlore doit être préférée. L'acceptation de produits ne répondant pas à une des normes citées précédemment est à la discrétion du directeur.

RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relatif à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de produits sains pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 05 Gestion des déchets de construction

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Elle vise à détourner de l'élimination dans un site d'enfouissement les déchets de CRD (déchets issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition) dans les projets d'entretien / construction / rénovation / agrandissement / démolition de bâtiments de la Ville de Montréal.

L'importance de cette directive découle du fait que les déchets de CRD représentent environ 30% des matières résiduelles générées au Québec, soit 3,5 millions de tonnes produites chaque année. Or, on estime que 90% de ces résidus de CRD peuvent être mis en valeur et, ainsi, détournés de l'enfouissement (source : Recyc-Québec).

Le recyclage des résidus de CRD permet de réduire l'impact sur l'environnement créé lorsqu'ils sont enfouis (par exemple, contamination de la nappe phréatique par les liquides qui se dégagent de la décomposition du gypse ou du bois, biogaz dégagés dans l'atmosphère par la décomposition du bois)

De plus, dans certains cas, la récupération des matériaux permet de réduire les coûts de démolition, notamment lorsque la quantité de métaux non ferreux à récupérer est importante. Cette affirmation sera d'autant plus vraie que les coûts de disposition des déchets dans les sites d'enfouissement augmenteront bientôt de façon significative en raison de la fermeture du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

3. DÉFINITIONS

Déchets de CRD : déchets de construction, rénovation, démolition. Ce terme désigne toutes les matières résiduelles amenées et produites sur un chantier ainsi que les éléments non-utilisés laissés sur place. Les déchets de CRD incluent également les déchets générés par les travailleurs (canettes, papiers, etc.) et les emballages.

Valorisation des déchets de CRD : la collecte, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux qui ont été détournés ou récupérés du volume des déchets

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

solides qui autrement auraient été éliminés dans les sites d'enfouissement. Y est incluse la valorisation énergétique autant que le recyclage et la réutilisation.

Réutilisation : la stratégie de remettre les matériaux ou équipements en utilisation active dans la même capacité ou dans une capacité similaire avec ou sans restauration / ré usinage.

Déconstruction sélective : Façon d'effectuer la démolition en tout ou en partie d'un bâtiment en démantelant et en triant les composantes et les matériaux résiduels sur place lors des travaux. Le but est d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché. L'entrepreneur s'occupe alors lui-même de trouver des débouchés pour ces différents matériaux. Il en va de son propre profit. Le processus peut être un peu plus long qu'une démolition conventionnelle mais il est généralement moins dispendieux.

Filière d'élimination : Lieux d'élimination des déchets (récupération, recyclage, enfouissement, etc.).

Séparation à la source : le tri des déchets de CRD directement au chantier en fonction du type de matière (ex. : bois, métal, granulats, etc.) en vue d'une réutilisation immédiate, de leur revente à des récupérateurs / recycleurs pour fin de valorisation.

Métaux non-ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc. Ces métaux ont une grande valeur de revente. La valeur de revente des métaux non-ferreux diminue beaucoup s'ils sont mélangés dans un même conteneur avec des métaux ferreux. Les métaux ferreux transformés tels que l'acier inoxydable et le laiton ont une valeur moindre sur le marché.

4. OBJET

- **Pour les travaux d'entretien** effectués par le personnel de la Ville, les déchets de CRD doivent être envoyés dans l'un des six (6) écocentres. Les résidus de CRD y sont acceptés gratuitement dans la mesure où ils sont livrés par un véhicule municipal de taille moyenne (les véhicules à benne versante sont refusés). Les catégories de déchets triés récupérés dans les écocentres pour valorisation sont :

Le bois	La terre
Le métal	Les résidus verts
Le roc et le béton	Les matières recyclables (carton, papier, verre, plastique)

Les matériaux ou objets réutilisables tels que lavabos ou autres peuvent également être déposés dans les entrepôts du réemploi des écocentres qui favoriseront par la suite leur réutilisation. Ils peuvent également être envoyés dans un centre de réemploi tels que ceux cités plus loin (Boytech, Habitat pour l'Humanité).

Les déchets dangereux tels que peintures, tubes fluorescents, détecteurs de fumée et batteries ne sont acceptés par les écocentres qu'en petite quantité. Les quantités plus importantes doivent être envoyées chez des récupérateurs spécialisés tels que :

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- AMB inc.
4450, rue Garand, St-Laurent Qc (514) 332-7577
- Consortium Écho-Logique
9705, rue Clément, LaSalle Qc (514) 323-2999
- Recycleur de lampes fluorescentes Contech inc.
725, av. Meloche, Dorval Qc (514) 637-3111

Pour plus d'informations et pour les adresses, consulter le guide de gestion des Écocentres (voir les références Internet).

- **Pour les chantiers de construction neuve et de rénovation**, il faut planifier les travaux et rédiger les documents d'appels d'offres de façon à :
 - Spécifier le maximum de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés et le maximum de matériaux / équipements réutilisés tels quels ou restaurés / ré usinés;
 - Penser dès le départ à faciliter la déconstruction sélective à la fin de la vie utile du projet de façon faciliter la récupération des résidus de CRD (par exemple en favorisant des assemblages mécaniques au lieu d'utiliser de la colle, en ne favorisant pas l'utilisation de matériaux composites qui ne peuvent être séparés lors de leur disposition);
 - Récupérer le maximum de déchets de CRD produits par le chantier pour fin de valorisation (au minimum viser un taux de 50%). Dans la plupart des cas, la façon la plus simple est d'exiger que l'entrepreneur retienne les services d'une compagnie spécialisée qui fournit les conteneurs, les récupèrent et, dans leurs ateliers, font le tri des résidus de CRD en vrac. Il faut alors exiger un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité. Il est cependant profitable que les métaux (notamment les non ferreux) soient triés immédiatement au chantier dans un conteneur distinct car il est très payant de les revendre directement.

Actuellement, les deux principales entreprises à offrir ce genre de service intégré sont :

- Centre de tri Mélimax inc.
210-b, boul. Industriel, Châteauguay Qc (450) 699-6862
- Multi-recyclage S.D. inc.
3630, Montée St-François, Laval Qc (450) 625-9191

Pour les matériaux et équipements en bon état et réutilisables (lavabos, armoires de cuisine, portes, moulures, etc.), le chargé de projet est invité à :

- Trouver une nouvelle utilisation dans le même ou un autre bâtiment;
- À vérifier avec les équipes d'entretien s'ils veulent en garder comme pièces de remplacement;
- À vérifier s'ils peuvent être envoyés dans un centre de réemploi tel que :
 - Éco-Réno
6631, ave. Papineau, Montréal Qc (514) 725-9990
 - Boytech Démolition
5, rue des noyers, Mercier Qc (514) 918-0248
 - Habitat pour l'humanité / ReStore
7177, boul. Newman, LaSalle Qc (514) 907-8991

- **Pour la démolition** en tout ou en partie de bâtiments, il faut spécifier la déconstruction sélective et exiger de l'entrepreneur un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité.

5. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. À la fin de chaque projet, il faut fournir le bilan par écrit des matériaux recyclés. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

6. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la Direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types, l'ajout d'exigences spécifiques additionnelles dans les documents contractuels d'un projet ou par la planification de travaux d'entretien exécutés en régie ou à contrats.

Pour fins de statistiques, les chargés de projet doivent transmettre le bilan de la récupération des déchets de CRD pour chacun de leurs projets à André Cazalais.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction des immeubles comme requérant. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

7. RÉFÉRENCES INTERNET

SITE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Écocentres, guide de gestion :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRONNEMENT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE%20C9COCENTRES%20VERSUIB%208.PDF

SITES OFFRANT LISTE DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/clent/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp.

Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) : www.3rmcdq.qc.ca/membres.html

SITES DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Mélimax : www.melimax.com

Multi Recyclage S.D. : www.multirecyclage.com

Éco-réno : www.ecoreno.com

Boytech Démolition : www.boytechdemolition.com

Habitat pour l'Humanité / Re Store : www.habitatmontreal.qc.ca

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Dossier # : 1155840003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Objet :

Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Bien que les locaux ne rencontrent pas l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation de services diversifiés et de qualité en sport, loisir et développement social (absence d'une salle de sport dûment équipée, manque d'insonorisation, etc.), le renouvellement de ce bail est nécessaire au maintien de l'offre de service actuelle destinée aux jeunes et aux familles dans ce quartier. À la suite d'actions de mobilisation, la communauté commence à s'exprimer et se prendre en charge. La présence de ce centre est un outil essentiel à cette mobilisation citoyenne.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sonia GAUDREULT
Chef de division SLDS
Tél : 514 868-4957

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-04

Sonia GAUDREULT
Chef de division SLDS
Tél : 514 868-4957
Division :

Dossier # : 1155840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc. Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux d'une superficie de 9 334 pieds carrés au rez de chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019. La dépense totale est de 819 021,59 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8029

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- approuver le bail par lequel la Ville loue de Harvey Wolfe, Mark Shapiro, Barry Shapiro, Stanley Hitzig, 6253652 Canada inc., Katalin Papp et Roy Salomon, des locaux à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le contrat est d'une durée de quatre ans et un mois, soit du 1er septembre 2015 au 30 septembre 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Loyer avant taxes	58 150,82 \$	174 452,46 \$	174 452,46 \$	174 452,46 \$	130 839,35 \$
TPS	2 907,54 \$	8 722,62 \$	8 722,62 \$	8 722,62 \$	6 541,97 \$
TVQ	5 800,54 \$	17 401,63 \$	17 401,63 \$	17 401,63 \$	13 051,22 \$
Loyer toutes taxes comprises	66 858,90 \$	200 576,71 \$	200 576,71 \$	200 576,71 \$	150 432,54 \$
Ristournes	5 807,81 \$	17 423,44 \$	17 423,44 \$	17 423,44 \$	13 067,58 \$
Loyer net de ristourne	61 051,09 \$	183 153,27 \$	183 153,27 \$	183 153,27 \$	137 364,96 \$

Les coûts associés à la location du bâtiment 8029 augmenteront donc annuellement de 47% suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement.

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social assumera à même son budget de dépense 2015 les coûts associés à ce contrat.

La dépense sera imputée comme suit:

0010000.300727.07001.55201.014700.0000.000000.000000.000000.00000

En 2016, 2017, 2018 et 2019, cette dépense sera priorisée lors du processus de confection budgétaire et un budget suffisant sera alloué à l'objet Location-immeubles et terrains (55201) pour assumer le coût de ce bail.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-04

Geneviève REEVES
Directrice par intérim
Tél : 514 868-4358
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1155265007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Association Bicol du Québec 28 - 4780, av. Carlton Montréal (Québec) H3W 1G4 a/s Roberto Bonyad, président	Pour soutenir leurs activités dans le cadre du gala célébrant la Penafrancia au mois de septembre et de la célébration maritime sur le fleuve Saint-Laurent.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 250 \$ Lionel Perez 250 \$
Communauté de la ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal 5465, chemin Queen-Mary, #330 Montréal (Québec) H3X 1V5 a/s Ivyline Fleming, présidente	Pour soutenir les activités d'intégration des jeunes femmes noires au marché du travail, de continuer d'offrir des activités sociales, etc. Cette contribution permettra également de planifier l'organisation du gala soulignant le 15 ^e anniversaire du programme d'alphabétisation.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$
Les Dames de Rizal du Chapitre de Montréal 5030, de la Peltrie Montréal (Québec) H3W 1T7 a/s Lady Esphie Manaog, présidente	Pour aider à l'organisation des activités du gala qui soulignera le 16 ^e anniversaire de la fondation de <i>Les Dames de Rizal</i> qui aura lieu le 2 octobre 2015.	TOTAL : 350 \$ Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 150 \$
Centre des aînés Côte-des-Neiges 6600, av. Victoria, #101	Pour aider le Centre à souligner les « <i>Journées de festivités pour</i>	TOTAL : 850 \$ Magda Popeanu 500 \$

Montréal (Québec) H3W 3G7 a/s Roger Risasi, directeur général	le 25 ^e anniversaire » les 23 et 24 septembre 2015.	Lionel Perez 250 \$ Russell Copeman 100 \$
Productions Alma Viva 2370, av. de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6 a/s Nadia Neiazy	Pour aider à la présentation de la Soirée d'opéra au parc Côte-des-Neiges.	TOTAL : 300 \$ Magda Popeanu 300 \$
Corporation Jardin communautaire Châteaufort, Fiduciaire : SOCENV (Société environnementale de Côte-des-Neiges) Case postale 78581, succ. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2W9 a/s Dine Evenou Présidente du conseil d'administration Corporation Jardin Communautaire Châteaufort	Jardifest 2015, la fête de la récolte, le samedi 29 août 2015.	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 100 \$ Lionel Perez 200 \$ Magda Popeanu 200 \$
Institut du Nouveau Monde 5605, avenue de Gaspé, #404 Montréal (Québec) H2T 2A4 a/s Julie Caron-Malenfant Directrice générale adjointe	Pour aider au parrainage de jeunes de l'arrondissement de CDN-NDG de participer à l'école d'été au Collège Montmorency du 12 au 15 août 2015.	TOTAL : 385 \$ Lionel Perez 275 \$ Magda Popeanu 110 \$
Carrefour jeunesse-emploi Côte-des-Neiges, Fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges 6555, ch. de la Côte-des-Neiges, #240 Montréal (Québec) H3S 2A6 Tél. : 514 933-3745 Courriel : cjs.cd@gmail.com Tania Hossain, coordonnatrice de la Coopération Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges Abdul Rahman, coordonnateur de la Coopération Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges	Pour aider le Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges, organisme fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges à la réalisation de différentes activités de loisirs et programmes offerts aux jeunes du quartier de Côte-des-Neiges.	TOTAL : 500 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$
L'Association Pangasinan du Québec 6342, avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W 2B6 a/s Gerry Danzil, président	Afin de soutenir ses activités socio-culturelles et récréatives et pour le gala annuel 2015.	TOTAL : 300 \$ Lionel Perez 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$

Communauté Sépharade unifiée du Québec 1, Carré Cummings, #216 Montréal (Québec) H3W 1M6 a/s Robert Abitbol	Pour le Festival Sefarad de Montréal qui aura lieu le 29 novembre 2015.	TOTAL : 750 \$ Lionel Perez 500 \$ Magda Popeanu 250 \$
The Dovi Worenklein Mentor Program 2195, av. Ekers Montréal (Québec) H3S 2H9 a/s Rabbi Mordechai Tober, directeur exécutif	Pour aider à la réussite de ses programmes, notamment ceux destinés à l'amélioration des relations parents-enfants, en plus des «Mentor Program», «Kids at risk» et «Afternoon Homework Center».	TOTAL : 1 000 \$ Lionel Perez 1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-05 14:16

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155265007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lionel Perez, conseiller de la Ville pour le district de Darlington, de Marvin Rotrand, conseiller de la Ville pour le district de Snowdon, de Peter McQueen, conseiller de la Ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce et de Magda Popeanu, conseillère de la Ville pour le district de Côte-des-Neiges, autoriser le versement de contributions financières non récurrentes de 5 935 \$ à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectifs d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine. Ces contributions, totalisant 5 935 \$, proviennent du budget discrétionnaire de ces élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Autoriser aux divers organismes les contributions financières totalisant la somme de 5 935 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-31

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Tél : 514-868-3523
Télécop. : 514-868-3327

Dossier # : 1155265007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

Voir le tableau des sommaires décisionnels ci-joint.



[2015-08-10 - Tableau des sommaires décisionnels - VF.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 AOÛT 2015

Organisme	Justification	Montants et Donateurs	
<p>L'Association Bicol du Québec 28 – 4780, av. Carlton Montréal (Québec) H3W 1G4</p> <p>a/s Roberto Bonyad, président</p>	<p>Pour soutenir leurs activités dans le cadre du gala célébrant la Penafrancia au mois de septembre et de la célébration maritime sur le fleuve Saint-Laurent.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Marvin Rotrand 250 \$ Lionel Perez 250 \$</p>	
<p>Communauté de la ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal 5465, chemin Queen-Mary, #330 Montréal (Québec) H3X 1V5</p> <p>a/s Ivyline Fleming, présidente</p>	<p>Pour soutenir les activités d'intégration des jeunes femmes noires au marché du travail, de continuer d'offrir des activités sociales, etc. Cette contribution permettra également de planifier l'organisation du gala soulignant le 15^e anniversaire du programme d'alphabétisation.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Marvin Rotrand 500 \$</p>	
<p>Les Dames de Rizal du Chapitre de Montréal 5030, de la Peltrie Montréal (Québec) H3W 1T7</p> <p>a/s Lady Esphie Manaog, présidente</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités du gala qui soulignera le 16^e anniversaire de la fondation de <i>Les Dames de Rizal</i> qui aura lieu le 2 octobre 2015.</p>	<p>TOTAL : 350 \$</p> <p>Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 150 \$</p>	
<p>Centre des aînés Côte-des-Neiges 6600, av. Victoria, #101 Montréal (Québec) H3W 3G7</p> <p>a/s Roger Risasi, directeur général</p>	<p>Pour aider le Centre à souligner les « <i>Journées de festivités pour le 25^e anniversaire</i> » les 23 et 24 septembre 2015.</p>	<p>TOTAL : 850 \$</p> <p>Magda Popeanu 500 \$ Lionel Perez 250 \$ Russell Copeman 100 \$</p>	
<p>Productions Alma Viva 2370, av. de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6</p> <p>a/s Nadia Neiazy</p>	<p>Pour aider à la présentation de la Soirée d'opéra au parc Côte-des-Neiges.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Magda Popeanu 300 \$</p>	
<p>Corporation Jardin communautaire Châteaufort, Fiduciaire : SOCENV (Société environnementale de Côte-des-Neiges) Case postale 78581, succ. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2W9</p> <p>a/s Dine Evenou Présidente du conseil d'administration Corporation Jardin Communautaire Châteaufort</p>	<p>Jardinfest 2015, la fête de la récolte, le samedi 29 août 2015.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Marvin Rotrand 100 \$ Lionel Perez 200 \$ Magda Popeanu 200 \$</p>	

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 AOÛT 2015

Organisme	Justification	Montants et Donateurs	
<p>Institut du Nouveau Monde 5605, avenue de Gaspé, #404 Montréal (Québec) H2T 2A4</p> <p>a/s Julie Caron-Malenfant Directrice générale adjointe</p>	<p>Pour aider au parrainage de jeunes de l'arrondissement de CDN-NDG de participer à l'école d'été au Collège Montmorency du 12 au 15 août 2015.</p>	<p>TOTAL : 385 \$</p> <p>Lionel Perez 275 \$ Magda Popeanu 110 \$</p>	
<p>Carrefour jeunesse-emploi Côte-des-Neiges, Fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges 6555, ch. de la Côte-des-Neiges, #240 Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>Tania Hossain, coordonnatrice de la Coopérative Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges</p> <p>Abdul Rahman, coordonnateur de la Coopérative Jeunesse de Service de Côte-des-Neiges</p>	<p>Pour aider le Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges, organisme fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges à la réalisation de différentes activités de loisirs et programmes offerts aux jeunes du quartier de Côte-des-Neiges.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$</p>	
<p>L'Association Pangasinan du Québec 6342, avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W 2B6</p> <p>a/s Gerry Danzil, président</p>	<p>Afin de soutenir ses activités socio-culturelles et récréatives et pour le gala annuel 2015.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Lionel Perez 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>	
<p>Communauté Sépharade unifiée du Québec 1, Carré Cummings, #216 Montréal (Québec) H3W 1M6</p> <p>a/s Robert Abitbol</p>	<p>Pour le Festival Sefarad de Montréal qui aura lieu le 29 novembre 2015.</p>	<p>TOTAL : 750 \$</p> <p>Lionel Perez 500 \$ Magda Popeanu 250 \$</p>	
<p>The Dovi Worenklein Mentor Program 2195, av. Ekers Montréal (Québec) H3S 2H9</p> <p>a/s Rabbi Mordechai Tober, directeur exécutif</p>	<p>Pour aider à la réussite de ses programmes, notamment ceux destinés à l'amélioration des relations parents-enfants, en plus des «Mentor Program», «Kids at risk» et «Afternoon Homework Center».</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Lionel Perez 1 000 \$</p>	

Dossier # : 1155265007

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux

Objet : Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur
Tél : 8-5024
Division :

Le : 2015-08-04

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 5 935 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente pour un montant de 5 935 \$ à onze organismes comme suit :

Organisme	DA	Lionel Perez	Magda Popeanu	Marvin Rotrand	Russel Copeman	Total
Carrefour jeunesse-emploi Côte-des-Neiges, Fiduciaire pour la Coopérative jeunesse de Service Côte-des-Neiges	394539	(250 \$)	(250 \$)			(500 \$)
Centre des aînés Côte-des-Neiges	394474	(250 \$)	(500 \$)		(100 \$)	(850 \$)
Communauté de la ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal	394458			(500 \$)		(500 \$)
Communauté sépharade unifiée du Québec	394569	(500 \$)	(250 \$)			(750 \$)
Corporation Jardin communautaire Châteaufort, Fiduciaire : SOCENV	394480	(200 \$)	(200 \$)	(100 \$)		(500 \$)
Institut du Nouveau Monde	394503	(275 \$)	(110 \$)			(385 \$)
L'ASSOCIATION BICOL DU QUÉBEC	394444	(250 \$)		(250 \$)		(500 \$)
L'Association Pangasinan du Québec	394557	(150 \$)		(150 \$)		(300 \$)
Les Dames de Rizal du Chapitre de Montréal	394470	(150 \$)		(150 \$)	(50 \$)	(350 \$)
PRODUCTIONS ALMA VIVA	394475		(300 \$)			(300 \$)
The Dovi Worenklein Mentor Program	394573	(1 000 \$)				(1 000 \$)
		(3 025 \$)	(1 610 \$)	(1 150 \$)	(150 \$)	(5 935 \$)

La contribution totale est imputée au budget global des contributions à des organismes des élus comme

suit:

N° GDD	1155265007
--------	------------

Somme de Total			
Donateur2	Élu	Imputation	Total
Élus	Lionel Perez	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000557.0	(3 025 \$)
	Magda Popeanu	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001577.0	(1 610 \$)
	Marvin Rotrand	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137.0	(1 150 \$)
	Rus sel Copeman	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001576.0	(150 \$)
Total			(5 935 \$)

Les fonds ont été réservés par les demandes d'achat inscrites au tableau.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-4358
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à Qualinet Environnement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage de conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public, soumission 15-14128.

D'autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-05 14:20

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dénombre plusieurs mètres linéaires de conduites d'égout combinées locales sur son territoire, qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires.

Au fil du temps, les conduites accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, des eaux sanitaires, de particules routières et de matières solides. Il est donc nécessaire d'effectuer ce nettoyage qui fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de conduites.

Les frais reliés aux travaux du présent contrat sont assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), en raison de l'entente annuelle de partenariat de service convenue avec l'arrondissement.

Le contrat prévoit aussi le nettoyage de conduites d'égout pour les années 2016 et 2017. L'option de prolongement pour les années 2016 et 2017 est en grande partie conditionnelle au renouvellement annuel de l'entente avec la DGSRE et à l'acceptation de cette dernière à poursuivre le financement de ce type de contrat ou pour toutes autres raisons. Dans tous les cas, un dossier d'autorisation de dépenses devra être soumis au conseil d'arrondissement avant la date de renouvellement, et ce, pour l'année 2016 et pour 2017

L'arrondissement n'est pas tenu de prolonger le contrat et se réserve le droit de le faire ou non.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170064 - lundi 3 mars 2014 - CONTRAT - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de conduites d'égouts

CA13 170229 - mardi 25 juin 2013 - CONTRAT - Vacuum National SM inc. - travaux de nettoyage de conduites d'égouts

CA12 170178 - lundi 4 juin 2012 - CONTRAT - Veolia ES Canada Services Industriels inc. - conduites d'égouts.

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat pour l'année 2015 consistent au nettoyage approximatif de 4 000 mètres de conduites ainsi que +/- 10 % d'inspection des longueurs nettoyées par CCTV, rapport inclus, et ce, sur des tronçons visés par la DGSRE. Le contrat prévoit aussi des heures pour des travaux de nettoyage sur appel et en mode d'urgence.

JUSTIFICATION

Comme cette opération est spécialisée et nécessite des équipements que l'arrondissement ne possède pas, nous devons procéder à cet entretien par le biais de fournisseurs spécialisés.

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau d'égout et permet de prévenir les refoulements.

Vous trouverez ci-dessous la liste des soumissionnaires ainsi que la conformité technique. La conformité administrative relève du Service de l'approvisionnement.

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONFORMITÉ
Kelly Sani Vac	61 103.46 \$	Conforme
Qualinet Environnement	53 892.52 \$	Conforme
Aquarehab	107 206.20 \$	Conforme
Veolia ES Canada	156 575.05 \$	Conforme
ABC Environnement	89 045.55 \$	Conforme

Voir la liste des firmes preneur des cahiers des charges dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement financée par la contribution financière de la DGSRE, tel que stipulé dans l'entente de partenariat entre la DGSRE et l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation des actifs. Disposition des boues conforme au MDDEP.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 mars 2015 à 14 heures au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, soit au 275, rue Notre-Dame Est. L'adjudicataire « Qualinet Environnement inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'appel d'offres était sous la responsabilité de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui a assumé le suivi ainsi que la conformité (voir leur intervention au sommaire).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement (Ville de Montréal) et l'attestation fiscale ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Dominic BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Diego Andres MARTINEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BOUCHER
Chef de division voiries et parcs

Tél : 514 872-5294
Télécop. : 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514-872-8881
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2015-07-28

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division du bureau technique

Objet :

Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).



[DOC072115.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BOUCHER
Chef de division voiries et parcs

Tél : 514 872-5294
Télécop. : 514 872-1936

Montréal

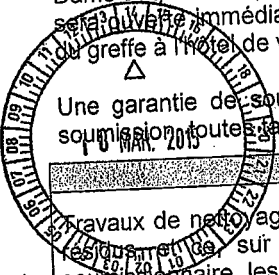
Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_2011107_public_R1201411
	Page sommaire	

Emission	Fermeture	A
18 février 2015	9 mars 2015	14 h

Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), avant 14 h le 9 mars 2015. Cette soumission sera reçue immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Une garantie de soumission égale à 15 %, par un cautionnement de soumission, du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, doit accompagner cette soumission.



Description et sommaire de soumission
Travaux de nettoyage, alésage et inspection par caméra des égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur diverses rues des arrondissements de la Ville de Montréal, selon les instructions au soumissionnaire, les clauses administrative générales et particulières, les renseignements complémentaires, les spécifications techniques et les annexes.

Article	Arrondissement	Montant avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,975	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville	102 590	5 129.50	10 233.35	117 952.85
2	Anjou	44 432	2 221.60	4 422.89	51 085.69
3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	46 873.25	2 343.66	4 675.60	53 892.51
4	Île-Bizard-Sainte-Geneviève	5 916.0	295.8	590.21	6 601.92
5	Lachine	7 141.0	357.05	712.14	8 210.19
6	LaSalle	28 510	1 425.50	2 843.87	32 779.37
7	Le Plateau Mont-Royal	4 922.5	246.125	491.19	5 660.81
8	Le Sud-Ouest				
9	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 661.50	83.075	1 658.46	3 403.03
10	Montréal-Nord	261 69.45	13 084.77	26 169.54	300 963.76
11	Outremont	3 991.5	199.575	3 981.52	4 582.60
12	Pierrefonds-Roxboro				
13	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	8 113.75	405.6875	809.62	9 329.06
14	Rosemont-La Petite-Patrie	5 702.50	285.125	5 688.59	6 576.21
15	Saint-Léonard	5 905	295.25	5 915.54	6 815.79
16	Verdun	38 307.10	1 915.355	3 821.13	44 043.58
17	Ville-Marie				
Valeur total des soumissions pour cautionnement		1 006,187.05	50,309.35	100,229.61	1,157,165.11

Identification du soumissionnaire **QUALINEX ENVIRONNEMENT** Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : **116 761 5815**


Documents à retourner

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

Nous, soussignés..... QUALINET ENVIRONNEMENT.....
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

..... 8375 rue BOUBARDIER, MONTRÉAL, Q.C., H1S 1A5.....
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du document d'appels d'offres et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble des documents de l'appel d'offres, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) :	Téléphone : <u>514-666-6666</u>
<u>Guy TROTTIER</u> <u>DIRECTEUR GÉNÉRAL</u>	Télécopieur : <u>514-344-7335</u>
Signature: 	Courriel : <u>Guy.Trottier@qualinet.ca</u>
	Jour <u>09</u> Mois <u>MARS</u> Année <u>2015</u>

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Documents à retourner



Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

Numéro d'article	Description	Quantités prév.	Unité	Prix unitaire	Montant total
Article 3 : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce					
Nettoyages planifiés					
Article 3.1					
Nettoyage de conduites d'égout en semaine:	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	2385	Mètres linéaires	<u>6,05</u> \$	<u>1429,25</u> \$
Article 3.2					
Nettoyage de conduites d'égout en fin de semaine:	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	1697	Mètres linéaires	<u>12,50</u> \$	<u>2122,50</u> \$
Article 3.3					
Inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts en semaine	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 14 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	240	Mètres linéaires	<u>3,85</u> \$	<u>924</u> \$
Article 3.4					
Inspection télévisée suite aux nettoyages d'égout en fin de semaine	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 16 & 17 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	170	Mètres linéaires	<u>4,75</u> \$	<u>807,50</u> \$
Nettoyages non planifiés, mais pas urgent (délais d'intervention est supérieur à trois (3) heures)					
Article 3.5					
Camion récurer (Alésage de conduites d'égouts)	Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 15 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	50	Heures	<u>190</u> \$	<u>9500</u> \$
MONTANT TOTAL AVANT TAXES *:					<u><u>46873,25</u></u> \$
* Montant à reporter à la page sommaire.					

Documents à retourner

93

AT

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

À titre d'information voici les quantités prévisionnelles pour l'arrondissement Côte-des-Nelges-Notre-Dame-de-Grâce 2016-2017 et 2017-2018 (en option de renouvellement) :

	2016	2017	Unités
Nettoyages planifiés			
Article 3.1	130	130	Heures
Article 3.2	45	45	Heures
Article 3.3	130	130	Heures
Article 3.4	45	45	Heures
Nettoyages non planifiés, mais pas urgent (délais d'intervention est supérieur à trois (3) heures)			
Article 3.5	50	50	Heures



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

Ces renseignements complémentaires sont requis dans le cadre de cet appel d'offres. Veuillez compléter les pages suivantes et les retourner avec votre soumission.

SECTION A

1. **Conditions de paiement relatives à cet appel d'offres :** net trente (30) jours.
 N.B. : Vous trouverez plus d'information concernant les conditions de paiement dans la clause 6 des clauses administratives générales.

2. **Confirmation de réception des addenda (s'il y a lieu) :**

Addenda n° 1 : 2 Mars 2015 Addenda n° 3 : _____

Addenda n° 2 : 6 mars 2015 Addenda n° 4 : _____

3. **Le soumissionnaire doit déclarer ses liens d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées ci-dessous comme ayant soutenu la Ville dans la préparation dudit appel d'offres.**

N°	Nom	Organisation	Lien/s d'affaire/s	Indiquez le/les liens d'affaires
1			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements qu'il a fournis sont complets et exacts.

4. **Sous-traitants (si applicable) :**

1. Can - Explore, Louis Légaré, 418-922-0683
Québec, Canada

Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

inspection camera.

Contribution

Contribution



Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

2. inspections Envirocam inc, Aziz Rwayane, 450-581-0330, Montréal, Québec.
 Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

inspection camera
 Contribution _____

Contribution _____

3. _____
 Nom de la compagnie Nom du contact et téléphone Province - Pays

Contribution _____

Contribution _____

5. Commission de la Santé et Sécurité au travail :

Le soumissionnaire doit indiquer son numéro d'enregistrement à la CSST.

Numéro d'enregistrement à la CSST : 7967 9692

6. Numéro d'enregistrement concernant la TPS / TVQ:

Numéro d'enregistrement TPS : 847690104

Numéro d'enregistrement TVQ : 1218080932

Si vous n'êtes pas inscrit comme fournisseur de la Ville, nous vous encourageons à le faire dans la section *Les affaires* du portail Internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca, sous la rubrique *Fichier des fournisseurs*.

7. Numéro de fournisseur de la Ville de Montréal:

Numéro fournisseur : 294017

Si vous n'êtes pas inscrit comme fournisseur de la Ville, nous vous encourageons à le faire dans la section *Les affaires* du portail Internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca, sous la rubrique *Fichier des fournisseurs*.



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

SECTION B

8. Représentants autorisés de l'adjudicataire :

L'adjudicataire doit être en mesure d'effectuer des travaux d'urgence, et ce, vingt-quatre (24) heures par jour/sept (7) jours par semaine. À cette fin, nous vous prions d'indiquer le nom des personnes ressources et leurs numéros de téléphone en cas d'urgence :

Nom : Sebastien Marin
 Titre : Directeur des opérations
 Téléphone : 514-666-6666
 Cellulaire : 514-771-0533
 Courriel : Sebastien.marin@qualihet.ca

Deuxième représentant autorisé de l'adjudicataire:

Nom : Denis Juteau
 Titre : Représentant technique
 Téléphone : 514-666-6666
 Cellulaire : 514-771-0287
 Courriel : Denis.Juteau@qualihet.ca

9. Informations sur le soumissionnaire

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants concernant :

La personne à contacter au service des recevables:

Nom : Sonia Labbé
 Téléphone : 514-666-6666
 Télécopieur : 514-344-7305
 Courriel : Sonia.labbe@qualihet.ca



<p>Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4</p>	<p>SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION</p> <p>Renseignements complémentaires</p>	<p>Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411</p>
--	--	---

10. Portrait de l'industrie

S.V.P., résumer les faits marquants qui, au cours des dernières années, ont influencé le coût de fabrication des produits visés par le présent appel d'offres.

Les facteurs qui influencent le coût des services sont les suivants : Coût d'achat et d'entretien des équipements, Coût de la main-d'œuvre, carburant, fournitures, permis et Assurances.

11. Disposition des boues

Indiquer le ou les lieux de disposition des boues approuvé(s) par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Boudrias

À des fins administratives, veuillez noter votre prix payé à la tonne métrique pour la disposition des boues :

70 \$ / TM

12. G.P.S. GLOBAL POSITIONING SYSTEM

À des fins administratives, veuillez noter le nom de votre fournisseur de G.P.S. :

Astuce,

13. Questionnaire sur la gestion environnementale de votre entreprise.

Politique environnementale (joindre avec soumission s'il y a lieu):

- Nous désirons connaître votre politique environnementale, quels sont vos objectifs et les progrès en vue de sa réalisation?

Deux principes importants : 1) Agir rapidement en cas de déversements 2) traçabilité complète des matières à disposer

- Quelle est la liste des impacts et aspects environnementaux spécialement visés par votre politique?

1) Limiter les impacts environnementaux lors de déversements par le biais d'interventions rapides et efficaces.

Documents à retourner

2) S'assurer que les matières récupérées sont toujours traitées de façon optimale

126

<p>Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4</p>	<p>SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION</p> <p>Renseignements complémentaires</p>	<p>Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411</p>
---	---	---

- Votre système de gestion de l'environnement comprend-il l'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants du point de vue de leur comportement face aux questions environnementales?

Oui. Vérification des C.A. et visites des lieux de travail.

- Votre entreprise a-t-elle un programme d'éducation environnementale pour ses employés? Décrivez-en les grandes lignes.

1) réaction et formation sur la gestion de déversement 2) protocole de disposition des produits.

14. Transport:

Tenez-vous compte des gaz à effet de serre (GES) lors du transport de la marchandise jusqu'à votre client? Quelles mesures prenez-vous pour réduire vos émissions de GES (utilisation de GPS, véhicules hybrides, etc.)?

Notre mesure principale pour minimiser les GES consiste à optimiser le déplacement de nos véhicules par le biais d'une bonne planification.

15. Contrats réalisés

Citer trois (3) contrats similaires réalisés par votre firme au cours des deux (2) dernières années.

Précisez leur envergure, valeur, type ainsi que les coordonnées des donneurs d'ouvrage.

1: Ville de Québec. Contrat de 1.2 Millions \$
 Nettoyage des puits. Contact: Garry Gagnon
 Approvisionnement. 418-641-6411.

2: Ville de Lévis : Travaux sur ouvrage
 assainissement : Contrat de 250 000 \$.
 Contact approvisionnement: Dany Lessard
 418 951-2585.



Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	--	--

3: Ville de Saint-Apollinaire - Récurage
de conduites, puisards, station de
pompage. Contact : Renault Lepage
418-808-9406



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Cautionnement de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 blens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
---	--	--

N° 9968-01

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

(nom de la compagnie d'assurances)

dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au

625, rue Saint-Amable C.P. 17050, Québec, Québec G1K 0E1

ici représentée par: Nathalie Simard, Mandataire dûment autorisé(e);

(ci-après appelée la « caution »)

après avoir pris connaissance d'une soumission écrite devant être présentée à la Ville de Montréal, (ci-après appelée la « Ville ») le :

18 mars 2015

et des documents d'appels d'offres s'y rapportant, par :

QUALINET ENVIRONNEMENT INC.

(nom du soumissionnaire)

ayant une place d'affaires au 434, rue des Montérégiennes, Québec, Québec G1C 7H3

ici représentée par M. Guy Trullier dûment autorisé(e);

(ci-après appelé « le soumissionnaire »)

pour Appel d'offres : 15-14128 - Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts
(description du contrat) incluant le transport et la disposition des résidus

se porte caution du soumissionnaire, envers la Ville, aux conditions suivantes :

La caution s'oblige, en cas de retrait de la soumission par le soumissionnaire ou en cas de refus ou de défaut du soumissionnaire, pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandés par la Ville en vertu des documents d'appels d'offres, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution, à payer à la Ville la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par ledit soumissionnaire et le montant du contrat que la Ville conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat, y compris tous les dommages consécutifs à tel retrait, refus ou défaut, si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité étant limitée à QUINZE POUR CENT DU MONTANT DE LA SOUMISSION (~~15 %~~ 15 %).

La caution ne peut retirer son cautionnement pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où la soumission du soumissionnaire est acceptée par la Ville.

(suite au verso)

BT

Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Cautionnement de soumission	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
---	--	--

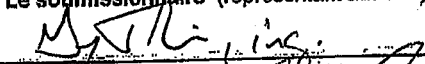
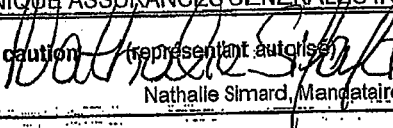
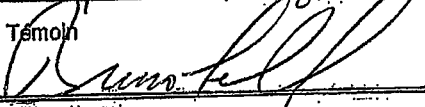
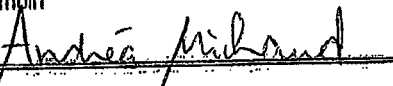
N°
9968-01

(suite du recto)

La caution renonce au bénéfice de discussion.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans les douze (12) mois de la date des présentes, dans le district judiciaire de Montréal.

En foi de quoi, la caution et le soumissionnaire, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à Québec, le 17 mars 2015.

QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
Le soumissionnaire (représentant autorisé) 	La caution (représentant autorisé)  Nathalie Simard, Mandataire.
Témoin 	Témoin 

Accepté par la Ville:

Fonctionnaire autorisé

Documents à retourner

130



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe - Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Lettre d'engagement	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_189_BS_R2_201107_public_R1201411
---	---	--

Date d'émission : 17 mars 2015 N° 9968-01

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
(nom de la compagnie d'assurances)

dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au

625, rue Saint-Amable C.P. 17050, Québec, Québec G1K 0E1

ici représentée par Nathalie Simard, Mandataire dûment autorisé(e);
(ci-après appelée la « caution »)

après avoir pris connaissance d'une soumission écrite devant être présentée à la Ville de Montréal, (ci-après appelée la « Ville ») le :

18 mars 2015

et des documents d'appels d'offres s'y rapportant, par :

QUALINET ENVIRONNEMENT INC.
(nom du soumissionnaire)

ayant une place d'affaires au 434, rue des Montérégiennes, Québec, Québec G1C 7H3

ici représentée par M. Roy Trullier dûment autorisé(e);
(ci-après appelé « le soumissionnaire »)

pour: Appel d'offres : 15-14128 - Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts
(description du contrat) incluant le transport et la disposition des résidus

et à condition que la soumission ci-dessus mentionnée soit acceptée dans les cent-vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions s'engage envers la Ville de Montréal à accorder au soumissionnaire le cautionnement suivant, dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du contrat :

- Cautionnement d'exécution pour un montant équivalent à celui précisé dans les documents d'appel d'offres.

En foi de quoi, la caution, par son représentant dûment autorisé, a signé à :

Par : Québec le 17 mars 2015

Nom du signataire Nathalie Simard

Compagnie : L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

Titre : Mandataire

Adresse : 625, rue Saint-Amable C.P. 17050, Québec, Québec G1K 0E1

AS

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION Cautionnement d'exécution	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

N°

(nom de la compagnie d'assurances)

dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au

ici représentée par _____ dûment autorisé(e);

(ci-après appelée la « **caution** »)

après avoir pris connaissance des documents d'appels d'offres, de la soumission ainsi que de tous les documents s'y rapportant, constituant le contrat intervenu entre :

VILLE DE MONTRÉAL

(ci-après appelée la « **Ville** »)

et

(nom de l'adjudicataire)

ayant une place d'affaires au _____

ici représentée par _____ dûment autorisé(e);

(ci-après appelé « **l'adjudicataire** »)

pour _____

(description du contrat)

lequel contrat a été adjugé par la **Ville** à l'**adjudicataire**, suite à sa soumission présentée le

_____ jour de _____ 20 _____,

s'oblige solidairement avec l'**adjudicataire** envers la **Ville**, à exécuter ledit contrat, la **caution** ne pouvant toutefois être appelée à déboursier plus de :

_____ dollars (_____ \$).

La **caution** consent à ce que la **Ville** accorde tout délai nécessaire pour exécuter le contrat.

(suite au verso)



Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Cautionnement d'exécution	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
--	---	--

N° _____

(suite du recto)

En cas d'inexécution du contrat, la **caution** devra, dans les quinze (15) jours suivant l'avis qui lui sera donné par le représentant de la **Ville**, entreprendre et poursuivre avec diligence l'exécution du contrat, à défaut de quoi la **Ville** pourra faire compléter l'exécution de ce contrat aux frais de la **caution** et de l'**adjudicataire**.

Nulle personne, société ou corporation autre que la Ville de Montréal n'aura de droit, titre ou intérêt dans le présent cautionnement, jusqu'à ce que la Ville de Montréal ait été entièrement payée et remboursée de tous les coûts, dépenses, dommages et pertes de toutes sortes subis par elle ou pouvant être subis par elle et pour lesquels elle peut recevoir une indemnité en vertu du présent cautionnement.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée, dans le district judiciaire de Montréal, dans l'année qui suit la date de la réception provisoire, sauf pour les travaux devant être exécutés après cette réception pour assurer la pleine exécution du contrat, auquel cas la procédure devra être intentée dans l'année qui suit la date de la fin desdits travaux.

En foi de quoi, la **caution** et l'**adjudicataire**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à :

_____, le _____ 20_____.

L'adjudicataire (représentant autorisé)	La caution (représentant autorisé)
Témoin	Témoin

Accepté par la Ville

 Fonctionnaire autorisé

Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Avenant de responsabilité civile	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_F1201411
---	--	--

ASSUREUR : CERTAINS SOUSCRIPTEURS DULLOYD'S
ADRESSE POSTALE : 2000 RUE MANSFIELD SUITE 710 MTL, QC
ASSURÉ : QUALINET ENVIRONNEMENT INC. + GROUPE QUALINET INC
ADRESSE POSTALE : 434 RUE DES MONTÉREGIENNES

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :

Nom **VILLE DE MONTRÉAL** (dénommée le titulaire) que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

DESCRIPTION DU CONTRAT : Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus
CONTRAT :

TABLEAU DES ASSURANCES			
Nature et étendue du (des) contrat(s)	Police n°	Expiration JJ/MM/AA	Montants de garantie
<u>Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile)</u> Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire N° 2100	145556	20-11-2015	Tous dommages confondus 10,000,000 \$ par sinistre 10,000,000 \$ par période d'assurance _____ \$ par sinistre
<u>Responsabilité civile automobile</u> Formule des non-proprétaires			_____ \$ par sinistre

Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions suivantes :

1. Responsabilité civile des entreprises

Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.

(suite au verso)

AS

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Avenant de responsabilité civile	Appel d'offres public N° 15-14128 biens et services généraux APP_139_BS_R2_201107_public_R1201411
---	---	--

(suite du recto)

N.B. Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujéti comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de la police.

Est exclue toutefois la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de cahiers de charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres de son conseil municipal et de son comité exécutif.

2. Responsabilité civile automobile des non-proprétaires

La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

3. Réduction des limites

Sauf en ce qui a trait à la réduction de limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1G6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances, lequel doit être accompagné d'une copie de l'avenant visé.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.

Cet avenant prend effet à compter du début des travaux, en l'occurrence le 6 mars 2015 à 0 h 1, heure normale, à l'adresse de l'assuré.

Par  Date 6 mars 2015
 (Signature de l'assureur)



Direction générale adjointe
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Le 2 mars 2015

AUX SOUMISSIONNAIRES

Objet : **Addenda n° 1**
 Appel d'offres public n° 15-14128
 Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra
 des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition
 des résidus
 Biens et services généraux

Nombre de pages incluant celle-ci : 6

Mesdames,
Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les détenteurs du cahier de soumission, fait partie intégrante du document d'appel d'offres et le modifie comme suit :

- Veuillez remplacer les pages 87-88 « Page Sommaire » par celle-ci-jointe.
- Veuillez remplacer la page 101 « Bordereau de soumission » par celle-ci jointe.
- Veuillez remplacer la page 113 « Bordereau de soumission » par celle-ci jointe.

Veuillez accuser réception de cet addenda à l'endroit prévu au formulaire des « Renseignements complémentaires » de la soumission en indiquant le numéro et la date de cet addenda. Le défaut d'accuser réception dudit addenda pourra entraîner le rejet de la soumission.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éliane Clavette, agente d'approvisionnement II

EC/ml



Le 6 mars 2015

AUX SOUMISSIONNAIRES

Objet : Addenda n° 2
Appel d'offres public n° 15-14128
Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra
des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition
des résidus
Biens et services généraux

Nombre de pages incluant celle-ci : 1

Mesdames,
Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les détenteurs du cahier de soumission, fait partie intégrante du document d'appel d'offres et le modifie comme suit :

- **Veillez noter que la date d'ouverture de l'appel d'offre sera reportée du 9 mars au 18 mars 2015, à 14 h.**
- **Veillez remplacer l'article 11 par celle-ci :**

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire en accord avec la clause numéro 10 « Principe du prix unitaire » des instructions au soumissionnaire – acquisition de biens et services autres que professionnels.

Chacun des articles concerne un arrondissement spécifique. Le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre un prix pour tous les arrondissements demandé au bordereau de prix, mais seulement ceux qui l'intéressent.

Le ou les ententes seront basées sur les prix unitaires soumis sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaires exprimées. Le requérant consommera au fur et à mesure de l'expression de ses besoins.

Veillez accuser réception de cet addenda à l'endroit prévu au formulaire des « Renseignements complémentaires » de la soumission en indiquant le numéro et la date de cet addenda. Le défaut d'accuser réception dudit addenda pourra entraîner le rejet de la soumission.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éliane Clavette, agente d'approvisionnement II

EC/ml





Le 4 mars 2015

Monsieur Éric Pichette
Qualinet Environnement inc.
434, rue des Montérégiennes
Québec (Québec) G1K 7H3

Direction régionale de la
Capitale-Nationale
425, rue du Pont
C. P. 4900, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7S6
Tél. : 418 266-4020
ou 1 800 267-6811
Télééc. : 418 266-4025

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167615815

Objet : Confirmation d'inscription

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons que votre entreprise est inscrite à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Cette confirmation d'inscription vise le contrat prévu ou conclu avec Ville de Montréal et intitulé Entente de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus. Toutefois, cette confirmation ne dégage pas Ville de Montréal de son éventuelle responsabilité en ce qui concerne le paiement de la cotisation due par l'entrepreneur. Seule l'attestation de conformité est valable à cet égard et doit être demandée à la fin des travaux.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le service Demande d'information sur l'état de conformité est également disponible. Celui-ci permet à l'employeur, pendant la durée d'un contrat, d'être tenu informé si l'entrepreneur est conforme ou non conforme à la loi en ce qui concerne le paiement de sa cotisation due à la CSST.

Nous vous invitons à consulter le www.csst.qc.ca ou communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet ou pour toute autre question.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Modibo Togola
Tél. : 418 266-4020, poste 4956

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Conforme à l'entente cadre (avec la DGSRE 2015).

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dominic BOUCHER
Chef de Division Voirie et Parcs
Tél : 514-872-5294

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur des Travaux publics
Tél : 514-872-5667
Division :

Le : 2015-07-29

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Conformément à la politique d'approvisionnement dont s'est dotée la Ville de Montréal et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, c'est le Service de l'approvisionnement qui a assumé la responsabilité de l'ensemble du processus d'appel d'offres pour le présent dossier, lequel processus comprend notamment la validité des documents d'appel d'offres et des soumissions.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement et directrice par intérim en l'absence de Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Cette dépense est financée entièrement par la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE) selon l'entente de partenariat de service 2015 signée entre la DGSRE et l'arrondissement.

L'octroi du contrat à Qualinet Environnement Inc. n'affecte aucunement le budget de l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en Gestion de Ressources
financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-31

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-4358

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a analysé le dossier et est favorable à l'octroi d'un contrat à "Qualinet Environnement inc." pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au montant total de 53 892.52 \$, taxes incluses.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le nettoyage des conduites d'égout fait partie des activités d'entretien standard et vise à assurer le bon écoulement des eaux de ruissellement dans les conduites d'égout afin de prévenir les inondations.

Le nettoyage des conduites d'égout est l'une des activités inscrites au programme de l'entente de partenariat 2015 qui sera signée entre la DGSRE et l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux seront réalisés en totalité durant l'année 2015.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Mathieu-Pierre LABERGE
Chef de division - unité Nord**Tél :** 514 855-6216, p.4480**ENDOSSÉ PAR**Dominique DEVEAU
Directrice - Direction de la gestion stratégique
des réseaux d'eau**Tél :** 514 872-4023

Le : 2015-08-04

Division :

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation :

- D'accorder à Qualinet Environnement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage de conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public, soumission 15-14128.
- D'autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Provenance et Imputation

Les crédits nécessaires seront financés par l'enveloppe discrétionnaire de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) . Les crédits requis pour le présent dossier sont prévus au budget de fonctionnement 2015 du Service de l'eau et sont réservés à même le compte budgétaire inscrit au fichier joint.

La dépense total de 53 892,52 \$ taxes incluses, soit un coût net de 49 211,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est assumée à 100% par la ville centre.



[CDN 1154644009 Info comptable.xlsx](#)

La demande d'achat portant le numéro **398489** a permis de réserver les fonds nécessaires pour ce contrat.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Janet MARCEAU
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-868-3354

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère chef d'équipe

Tél : 514-280-0165

Division : Direction du conseil et du soutien
financier

GDD 1154644009

IMPUTATION	Montant avec les taxes	Montant Net
2130.0010000.103039.04161.55402.000000.0000.000483.056042.00000.00000	53,892.52 \$	49,211.05 \$
<i>Fonds de l'eau local/Budget régulier/Entretien réseaux secondaires aqueduc et égout/Réseaux d'égout/Entr.rép. -Infrastructures municipales/Nettoyage des conduites d'égout /Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de Grâce</i>		
TOTAL	53,892.52 \$	49,211.05 \$

Dossier # : 1154644009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Accorder à "Qualinet Environnement inc." le contrat pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128, et autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 53 892.52 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Direction générale adjointe – Services institutionnels - Service de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 15-14128

Titre : Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus

Date de lancement : 18 février 2015

Addendas :

Addenda 1 : 3 mars 2015, modifications administratives

Addenda 2 : 6 mars 2015, report de date d'ouverture du 9 au 18 mars 2015 et modifications administratives.

Date d'ouverture : 18 mars 2015

Preneurs du cahier des charges (15) :

9249-4962 Québec Inc. (Qualivac)
ABC Environnement inc
Aquaréhab (Canada) inc.
CIMA Construction Inc
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation)
Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.)
Gainex Inc.
Kelly Sani-Vac Inc.
National Vacuum Services égout-aqueduc
Nordikeau inc.
Qualinet Environnement

Services Infraspec Inc.
Veolia ES Services D'Assainissement inc.
Ville de Prévost.
Ville de Saint-Bruno-de- Montarville

Soumissionnaires (8) :

9249-4962 Québec Inc. (Qualivac)
ABC Environnement inc
Aquaréhab (Canada) inc.
Kelly Sani-Vac Inc.
National Vacuum Services égout-aqueduc
Qualinet Environnement
Veolia ES Services D'Assainissement inc.
Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.)

Analyse des soumissions :

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP)

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Tel que spécifié ci-haut quinze (15) firmes se sont procurées le cahier des charges. Huit (8) firmes ont déposé une offre. Sept (7) sont conformes et répondent aux exigences administratives inclus dans le cahier des charges. Un soumissionnaire, 9249-4962 Québec Inc. (Qualivac), est déclaré non conforme administrativement selon l'article 53 des « Clauses Administratives Particulières » « Documents requis avec la soumission ». Aucun de ces documents fut fournis tel que demandé. Parmi les sept (7) conformes, cinq (5) fournisseurs ont déposés une offre pour l'arrondissement Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que ces firmes ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et que le Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 19 mars 2015.

Les cinq (5) propositions, ayant franchi avec succès la conformité administrative, ont été transmises pour la vérification de la conformité technique en fonction des spécifications techniques, des renseignements complémentaires ainsi que les formulaires « Équipement et outillage » de l'appel d'offres 15-14128 reçus du soumissionnaire. Cette conformité technique a été effectuée par le responsable désigné de l'arrondissement.

À la suite des analyses des cinq (5) soumissions reçues pour l'article 3 du bordereau de

soumission pour l'arrondissement Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire est celle de Qualinet Environnement.

Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé par arrondissement, au plus bas soumissionnaire conforme.

Tableau de prix :



15-14128 tcp CDN-NDG (Art. 3) signé.pdf

Montant de l'offre :

Qualinet Environnement

46 873,25 \$ + 2 343,66 \$ TPS (5 %) + 4 675,61 \$ TVQ (9,975 %) = 53 892,52 \$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à **Qualinet Environnement** un contrat au montant approximatif de **53 892,52 \$ incluant les taxes**, pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2015, conformément à l'appel d'offres public n° 15-14128.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION


Julie LEBLANC
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1040

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Pierre GATINEAU
Chef de section, app. strat. et biens
Tél : 514 872-0349
Division : Aquisition de biens et services

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette 
2	Titre de l'appel d'offres	Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (Article 3: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce)
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	15-14128
5	Préposée au secrétariat	Michelle Lee (Le 25 mars 2015)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	mercredi 18 mars 2015
8	Service requérant	Service de l'Approvisionnement
9	Requérant	

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Kelly Sani-Vac inc.		Net 30 jours	Fournie	Cauton de soumission		Conforme	13592
2	ABC Environnement		Net 30 jours	Fournie	Cauton de soumission		Conforme	13593
3	Veolia ES Canada Services Industrielles inc.		Net 30 jours	Fournie	Cauton de soumission		Conforme	13594
4	Qualinet Environnement		Net 30 jours	Fournie	Cauton de soumission		Conforme	13595
5	AquaRehab		Net 30 jours	Fournie	Cauton de soumission		Conforme	13596

Tableau comparatif des prix reçus

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		15-14128		Titre de l'appel d'offres:		Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (Article 3: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce)									
Éliane Clavette				Kelly Sani-Vac inc.		ABC Environnement		Veolia ES Canada Services Industrielles inc.		Qualinet Environnement		AquaRehab		#REF!		#REF!		#REF!	
No	Articles	Ter-me	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	Nettoyages planifiés																		
3,1	Nettoyage de conduites d'égout en semaine Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	1	2385	8,00 \$	19 080,00 \$	9,95 \$	23 730,75 \$	28,11 \$	67 042,35 \$	6,05 \$	14 429,25 \$	17,15 \$	40 902,75 \$						
3,2	Nettoyage de conduites d'égout en fin de semaine Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 12 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	1	1697	10,00 \$	16 970,00 \$	18,50 \$	31 394,50 \$	28,11 \$	47 702,67 \$	12,50 \$	21 212,50 \$	17,90 \$	30 376,30 \$						
3,3	Inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts en semaine Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 14 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	1	240	4,50 \$	1 080,00 \$	5,25 \$	1 260,00 \$	9,48 \$	2 275,20 \$	3,85 \$	924,00 \$	9,10 \$	2 184,00 \$						
3,4	Inspection télévisée suite aux nettoyages d'égout en fin de semaine Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 16 & 17 des « Clauses administratives particulières » et 6 & 7 des « Spécifications techniques ».	1	170	4,50 \$	765,00 \$	6,25 \$	1 062,50 \$	9,48 \$	1 611,60 \$	4,75 \$	807,50 \$	14,00 \$	2 380,00 \$						

Tableau comparatif des prix reçus

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		15-14128		Titre de l'appel d'offres:		Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (Article 3: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce)									
Éliane Clavette				Kelly Sani-Vac inc.		ABC Environnement		Veolia ES Canada Services Industrielles inc.		Qualinet Environnement		AquaRehab		#REF!		#REF!		#REF!	
No	Articles	Ter-me	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	Nettoyages non planifiés, mais pas urgent (délais d'intervention est supérieur à trois (3) heures)																		
3,5	Camion récurveur (Alésage de conduites d'égouts) Le prix doit tenir compte de tout frais et dépenses afférentes selon les dispositions des articles 15 des « Clauses administratives particulières » et 3 des « Spécifications techniques ».	1	50	305,00 \$	15 250,00 \$	400,00 \$	20 000,00 \$	351,00 \$	17 550,00 \$	190,00 \$	9 500,00 \$	348,00 \$	17 400,00 \$						
				Total	53 145,00 \$	Total	77 447,75 \$	Total	136 181,82 \$	Total	46 873,25 \$	Total	93 243,05 \$	Total		Total		Total	
				TPS	2 657,25 \$	TPS	3 872,39 \$	TPS	6 809,09 \$	TPS	2 343,66 \$	TPS	4 662,15 \$	TPS		TPS		TPS	
				TVQ	5 301,21 \$	TVQ	7 725,41 \$	TVQ	13 584,14 \$	TVQ	4 675,61 \$	TVQ	9 300,99 \$	TVQ		TVQ		TVQ	
				TOTAL	61 103,46 \$	TOTAL	89 045,55 \$	TOTAL	156 575,05 \$	TOTAL	53 892,52 \$	TOTAL	107 206,19 \$	TOTAL		TOTAL		TOTAL	
Soumissionnaire le moins cher au total →				Qualinet Environnement	46 873,25 \$	+ TPS	2 343,66 \$	+ TVQ	4 675,61 \$	=	53 892,52 \$								

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	15-14128	Titre de l'appel d'offres	Entente(s) de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (Article 3: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce)			Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette
Date d'ouverture	mercredi 18 mars 2015	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'Approvisionnement	Requérant	

	Adjudicataire recommandé				
	Kelly Sani-Vac inc.	ABC Environnement	Veolia ES Canada Services Industrielles inc.	Qualinet Environnement	AquaRehab
Total avant taxes	53 145,00 \$	77 447,75 \$	136 181,82 \$	46 873,25 \$	93 243,05 \$
TPS	2 657,25 \$	3 872,39 \$	6 809,09 \$	2 343,66 \$	4 662,15 \$
TVQ	5 301,21 \$	7 725,41 \$	13 584,14 \$	4 675,61 \$	9 300,99 \$
TOTAL	61 103,46 \$	89 045,55 \$	156 575,05 \$	53 892,52 \$	107 206,19 \$

Commentaires	
--------------	--



Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621,83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

D'autoriser une dépense 64 621,83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'une montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-06 14:33

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153558001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les règlements d'emprunts spécifiques **RCA12 17198** approuvé par le conseil d'arrondissement en janvier 2012 **et RCA14 17243** approuvé par le conseil d'arrondissement en décembre 2014 incluent les véhicules susmentionnés.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces voitures permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de procéder aux déplacements du personnel dans le cadre d'inspections. Ces voitures seront utilisées tout au long de l'année pour les activités de la Direction de l'aménagement Urbain et du Service aux entreprises. Cette acquisition respecte la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics.

JUSTIFICATION

Ces véhicules remplaceront les voitures 134-98032, 134-98053, et 134-98302 dont la durée de vie est dépassée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et numéro de sous projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ces acquisitions se font via l'entente d'achat 941596, laquelle est gérée par la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Patrice GUINDON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél :

Le : 2015-07-28

514 872-5667

Télocop. : 514 872-1936

Télocop. : 514 872-1936

Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Direction

Objet :

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.



[Nissan Note.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936



Soumission no,

a venir

Date

31-Jul-15

Arrondissement ou service requérant

Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Nom du responsable

Alain Fortin

Numéro du devis technique

à venir

Modèle et année du véhicule

VERSA NOTE 1.6 SV (Rouge)

Année

2,015

Délai de livraison sur réception du bon de commande

environ 15 jours ouvrables

Sommaire de commande - Ventilation du prix unitaire

Prix de détail suggéré (PDSF):

17,498.00 \$

Options manufacturières choisies:

0.00 \$

Rabais du manufacturier:

1,250.00 \$

Rabais du concessionnaire « parc auto »
- 4,5%

857.93 \$

Transport et préparation - 1567 \$

1,567.00 \$

Taxe accise sur la climatisation 100 \$

100.00 \$

Sous total n° 1

17,057.08 \$

TPS:

852.85 \$

TVQ (9,975 %) payable à la SAAQ

1,701.44 \$

Total n° 1:

19,611.37 \$

Préparé par: _____

Options du concessionnaire (15 %)

Essence	0.00 \$
Clé supplémentaire	0.00 \$
Autres - Indiquer le montant total et ventiler ci-dessous	927.87 \$
Options locales - Montant total, ventiler ci-dessous	288.00 \$
Droit environnemental sur les pneus neufs (incluant ceux d'origine, celui de rechange et autres pneus)	27.00 \$
Sous total n° 2	1,242.87 \$
TPS:	62.14 \$
TVQ (9,975 %) payable au concessionnaire	123.98 \$
Total n° 2:	1,428.99 \$
Résumé	
Montant unitaire avant taxe (sous-total n° 1 et sous-total n° 2)	18,299.95 \$
TPS	914.99 \$
TVQ (9,975 %) payable à la SAAQ	1,701.44 \$
TVQ (9,975 %) payable au concessionnaire	123.98 \$
Montant total (total n° 1 + total n° 2)	21,040.36 \$

Ventilation « Options du concessionnaire» Options locales» / Autres besoins (Coûtant +15%)

(4) pneus d'hiver montés sur jantes d'acier MichelinX-ICE \$927.87 (le véhicule n'est pas équipé des TPMS) Tapis en caoutchouc \$92, Ensemble de garde-boues (4) \$196, Plein d'essence inclus sans frais

Préparé par: _____

Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Direction

Objet :

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Geneviève REEVES
Directrice par intérim en remplacement de
Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à:

- accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c, un contrat au montant de 64 621,83\$ taxes incluses, pour la fourniture de trois voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596.
- autoriser une dépense de 64 621,83\$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75\$ au Fonds Véhicules Verts.

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	Montant net de ristourne
Achat de 3 voitures sous-compactes	54 899,85 \$	2 744,97 \$	5 476,26 \$	63 121,08 \$	5 483,10 \$	57 637,98 \$
Compensation carbone au Fonds Véhicules Verts	1 500,75 \$	- \$	- \$	1 500,75 \$	- \$	1 500,75 \$
TOTAL	56 400,60 \$	2 744,97 \$	5 476,26 \$	64 621,83 \$	5 483,10 \$	59 138,73 \$

Des crédits de 56 763,48 \$ sont disponibles au règlement d'emprunt **RCA12 17198**.

Les crédits additionnels requis de 2 375,23\$ sont disponibles au règlement d'emprunt **RCA14 17243**.

Informations financières:

Deux virements de crédit seront fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement dans les comptes suivants:

Provenances	Crédit	Contrat
6406-0612198-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Biens durables - travaux de construction Projet: Remplacement de véhicules Catégorie d'Actif: Non déterminé	56 763,48 \$	
6406-0614243-800250-01909-57201-000000-0000-102600-000000-98001-00000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 14 17243 Acq. véhicules/équipements CA14 170441 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Biens durables - travaux de construction Projet: Remplacement de véhicules Catégorie d'Actif: Non déterminé	2 375,23 \$	
Imputations		
6406-0612198-800250-03103-57401-000000-0000-159084-000000-32010-0000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 12 17198 Acq. de véhicules et équip. Ca 12170015 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et réparation des chaussées et trottoirs Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159084 Catégorie d'Actif: Véhicules légers (D.V.5 ans)	56 763,48 \$	64 621,83 \$
6406-0614243-800250-03103-57401-000000-0000-159084-000000-32010-0000 Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 14 17243 Acq. véhicules/équipements CA14 170441 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et réparation des chaussées et trottoirs Objet: Achat de biens capitalisés Projet: 159084 Catégorie d'Actif: Véhicules légers (D.V.5 ans)	2 375,23 \$	

Informations budgétaires:

Le budget requis de 60 000\$ pour le financement de ce dossier est **disponible au PTI 2015** de l'arrondissement comme suit:

Provenance

Compte budgétaire: **Programme de remplacement de Véhicules 2015-2017**

Montant: 60 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 001

Projet SIMON: 154257

Imputation

Compte budgétaire: **Fourniture et équipement de 3 voitures sous-compactes Cité Nissan**

Gabriel.

Montant: 58 000\$

Projet: 68027

Sous-projet: 1568027 - 009

Projet SIMON: 159084

Compte budgétaire: **Fonds des véhicules verts**

Montant: 2 000\$

Projet: 79001

Sous-projet: 1379001 - 001

Projet SIMON: 142464

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Geneviève REEVES

Directrice par intérim

Tél : 514 868-4358

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES**Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement****Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)****Appel d'offres no: 13-11943****Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT – FOURNITURE SUR DEMANDE D'AUTOMOBILES SOUS-COMPACTES DE MODÈLE À HAYON****Description et usage:**

Cette entente, vise à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle à hayon d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans.

Dossier d'octroi : 1133447008

Résolution : CG14 0070, en date du 27 février 2014

Il s'agit d'une consommation sur l'entente n° 941596 émise en 2014, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle à hayon.

Adjudicataires : CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.

Les acquisitions sur cette entente sont conformes aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

El Mostafa RAKIBE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-6433
Division :

Dossier # : 1153558001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Direction

Objet :

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat au montant de 63 121,08 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) voitures sous-compactes Nissan Versa Note ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 941596 et autoriser une dépense de 64 621.83 \$, laquelle comprend une dépense supplémentaire pour le paiement de la compensation carbone d'un montant de 1 500,75 \$ au Fonds Véhicules Verts.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice GUINDON
Chef de division - Services sur route et formation
Tél : 514 872-3680

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Patrice GUINDON
Chef de division - Services sur route et formation
Tél : 514 872-3680
Division :



Dossier # : 1156954001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-31 15:35

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156954001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin, conformément à l'application de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et les Villes* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1152077002 : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 31 mars 2015.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'évolution budgétaire au 30 juin 2015 anticipe un surplus de gestion de 1 160 275 \$. Cette prévision annonce un excédent de 162 359 \$ pour les dépenses d'opération et un dégagement de 997 916 \$ du côté des recettes locales.

À cet égard, 25% des recettes spécifiques liées aux permis de construction, de modification et d'études de demandes sont maintenant réparties sous un principe de mutualisation.

L'évolution budgétaire tient compte de la portion de 75% entièrement encaissée par l'arrondissement. Les recettes mutualisées seront annoncées aux états financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les tableaux déposés au service des finances en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources
financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. :

Dossier # : 1156954001

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Objet : Déposer une projection de l'évolution des dépenses et des
revenus pour l'année 2015 en date du 30 juin 2015.



[CDN-NDG Évolution budgétaire 30 juin 2015 Annexes.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814
Télécop. :

Évolution budgétaire au 30 juin 2015 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par famille de revenus

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Note:

1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Objet - détails	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
		Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Local	Agglomération
Taxes	Taxes- Autres	87,6	87,6	87,0	87,0	(0,6)	-	-	-	-	-	87,6	87,6	87,0	87,0	(0,6)	Explication non requise	
Services rendus	Autres services rendus	2 463,5	2 463,5	1 717,1	2 670,4	206,9	-	-	-	-	-	2 463,5	2 463,5	1 717,1	2 670,4	206,9	Vente de documents : 15,9 Occupation du domaine public : 136,6 Frais d'inspection du domaine public : 63,5 Entrées charretière & désaffectation d'entrées charretières : (55,0) Pose de service d'eau, murage et raccordement d'égout : 37,7 Abattage d'arbres : 17,0 Réclamations pour travaux effectués : 75,0 Autres services : (83,8)	
Imposition de droits	Licences et permis	52,1	52,1	944,7	628,4	576,3	-	-	-	-	-	52,1	52,1	944,7	628,4	576,3	Permis de construction : 145,1 Permis de rénovation : 369,9 Licences et permis divers : 61,3	
Amendes et pénalités	Contraventions - circulation et stationnement	130,9	130,9	287,0	280,0	149,1	-	-	-	-	-	130,9	130,9	287,0	280,0	149,1	Constat et surveillance du stationnement : 149,1	
Amendes et pénalités	Autres - amendes et pénalités	65,7	65,7	25,2	65,7	-	-	-	-	-	-	65,7	65,7	25,2	65,7	-		
Autres revenus	Cession éléments d'actif	-	-	11,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,9	-	-		
Autres revenus	Autres- autres revenus	-	-	8,7	66,2	66,2	-	-	-	-	-	-	-	8,7	66,2	66,2	Cession de véhicules et mat roulant : 50,0 Divers : 16,2	
Transferts	Transferts - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL		2 799,8	2 799,8	3 081,6	3 797,7	997,9	-	-	-	-	-	2 799,8	2 799,8	3 081,6	3 797,7	997,9		

* L'écart doit être expliqué par rapport au budget 2014 (retranché dans le cadre de la confection du budget de 2015)

Évolution budgétaire au 30 juin 2015 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par famille de dépenses

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Gr:

Note: □1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Local	Agglomération
Rémunération	28 187,1	28 391,4	13 886,1	27 747,6	643,8	-	-	-	-	-	28 187,1	28 391,4	13 886,1	27 747,6	643,8	PQMO: 450,3 Postes vacants : 239,8 Temps supplémentaire: 7,7 Écart salariaux: (430,1) Hors structure : 339,8 Banque maladie : 36,3	PQMO: Postes vacants : Temps supplémentaire: Écart salariaux: Autres explications:
Cotisations de l'employeur	8 744,9	8 803,6	4 179,9	8 631,0	172,6	-	-	-	-	-	8 744,9	8 803,6	4 179,9	8 631,0	172,6	Explication non requise	
Transport et communications	683,6	863,3	403,2	906,9	(43,6)	-	-	-	-	-	683,6	863,3	403,2	906,9	(43,6)	Téléphonie et radio communications : (17,8) Publicité et information : (44,4) Frais de déplacement et d'expédition : 18,5	
Honoraires professionnels	774,3	846,3	167,6	832,6	13,7	-	-	-	-	-	774,3	846,3	167,6	832,6	13,7	Explication non requise	
Services techniques et autres	14 932,9	15 189,7	7 016,4	15 158,4	31,3	-	-	-	-	-	14 932,9	15 189,7	7 016,4	15 158,4	31,3	Explication non requise	
Location, entretien et réparation	8 578,4	8 363,0	3 973,8	8 739,6	(376,6)	-	-	-	-	-	8 578,4	8 363,0	3 973,8	8 739,6	(376,6)	Location : (281,6) Entretien et réparation : 61,8 CSP-MRA : (156,8)	
Biens non durables	6 146,9	6 166,9	3 040,4	6 735,0	(568,2)	-	-	-	-	-	6 146,9	6 166,9	3 040,4	6 735,0	(568,2)	Autres biens non durables : (240,7) Sel et abrasifs : (274,9) Électricité : (60,0) Carburant : (66,0) Agrégats et matériaux de construction : (56,6) Pièces et accessoires : 80,0 Fournitures horticoles : 40,0 Vêtements, chaussures et accessoires : 10,0	
Biens durables	171,4	375,0	45,7	374,8	0,2	-	-	-	-	-	171,4	375,0	45,7	374,8	0,2	Explication non requise	
Frais de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Explication non requise	Explication non requise
Contributions à des organismes	3 870,3	4 400,0	3 041,5	4 400,0	(0,0)	-	-	-	-	-	3 870,3	4 400,0	3 041,5	4 400,0	(0,0)	Explication non requise	
Autres objets de dépenses	2 701,9	2 701,9	942,9	2 412,7	289,2	-	-	-	-	-	2 701,9	2 701,9	942,9	2 412,7	289,2	Droits d'ester en justice : 289,2	
Total	74 791,7	76 101,1	36 697,3	75 938,8	162,4	-	-	-	-	-	74 791,7	76 101,1	36 697,3	75 938,8	162,4		

Évolution budgétaire au 30 juin 2015 (en milliers de dollars)
Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers \$)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		No. résolution	Explications	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglo
REVENUS	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	Total revenus	-	-	-	-	-	-		
Ligne de contrôle			Écart						
-	-	-	-						

Évolution budgétaire au 30 juin 2015 (en milliers de dollars)
Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers \$)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		No. résolution	Explications	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglo
DÉPENSES		-			54,0		GDD 1083824001 / CA08170040	Affectation de surplus libre TP (Signalisation, marquage et circulation)	
		-			34,0		GDD 1121078001 / CA12170189	Affectation de surplus libre TP (Programme élagage)	
		-			30,1		GDD 1146670001 / CA14170083	Affectation de surplus libre TP (Hôpital Ste Justine)	
		-			70,0		GDD 1142077001 / CA14170167	Affectation de surplus libre TP (Agrile du frêne)	
	40,4	-					GDD 1140794038 / CA14170390	Biens non durables pour Finaliser le déménagement C.C. NDG (44250,61) - source 0012000	
	14,4	-					GDD 1142077001 / CA14170167	Biens non durables pour Aire d'animation Jean-Brillant (14415,61) - source 0012000	
	42,0	-					GDD 1150639007 / CA15 170060	Contr. fin. Club de Plein Air NDG - source 0012000	
	6,6	-					GDD 2142737009	Transferts divers	
		-			9,5		GDD 1121078001 / CA12170189	Affectation de surplus pour l'air climatisé du Centre communautaire NDG	
		-			39,4		GDD 1145171006 / CA14170347	Ouverture de surplus - Abris d'abrassifs	
		-			17,2		GDD 1142077001 / CA14170167	Ouverture de surplus - Verrière maison de la culture NDG	
		-			229,9		GDD 1072077002 / CA07170162	Ouverture de surplus (Mise aux normes SST)	
		-			55,5		GDD 1144036001 / CA14170141	Ouverture de surplus (Salaire et CS cadres administratifs)	
		-			108,3		GDD 1140558011 / CA15170027	Contribution financière ROMEL	
	132,2	-					GDD 1153228001 / CE15 1254	Virement budgétaire DGSRE	
		-			168,5		GDD 1150235004 / CA15 170089	Affectation de surplus pour l'achat de 4 chargeurs John Deere	
		-			187,1			Contribution Corpo pour EMPRESS - Source 012500	
64,0	-					GDD 1150639010 / CA15 170100	Paiement de frais de copropriété Benny (24 000 \$) + Contributions suppl. en dev. Social (40 000 \$) - Source 012000		
	-			13,6		GDD 1154921001 / CA15 170031	Dépense additionnelle honoraires professionnels		
(7,3)	-					GDD 1155896002 / CA15 170091	Mise aux normes des équipements de jeu au parc Mackenzi-King		
Total dépenses	292,4	-	-	-	1 017,1	-			

Ligne de contrôle			Écart
1 309,4	292,4	1 017,1	0,0

Évolution budgétaire au 30 juin 2015 (en milliers de dollars)
Analyse des écarts par type d'affectation

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Gré

Note: ☐1. Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

(en milliers \$)

Objet	Compétences de nature locale					Compétences d'agglomération					Total - Compétences					Explication d'écarts	
	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Budget original	Budget modifié	Réel	Prévision	Écart budget	Local	Agglomération
Affectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Activités d'immobilisations	-	7,3	30,8	7,3	0,0	-	-	-	-	-	-	7,3	30,8	7,3	0,0		
Excédent de fonctionnement	(383,4)	(1 567,9)	(1 567,9)	(1 567,9)	(0,0)	-	-	-	-	-	(383,4)	(1 567,9)	(1 567,9)	(1 567,9)	(0,0)		
Total	(383,4)	(1 560,6)	(1 537,2)	(1 560,6)	(0,0)	-	-	-	-	-	(383,4)	(1 560,6)	(1 537,2)	(1 560,6)	(0,0)		



Dossier # : 1154342001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et en autoriser la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement;

De publier ce rapport dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 13:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154342001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et en autoriser la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Selon les dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-114), au moins quatre semaines avant que le budget d'arrondissement ne soit transmis au comité exécutif, le maire d'arrondissement fait, au cours d'une séance du conseil d'arrondissement, rapport sur la situation financière de la ville relativement à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170294 Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et en autoriser la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement

DESCRIPTION

Ce rapport doit traiter:

- des derniers résultats financiers;
- du dernier programme des immobilisations;
- des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice précédent celui pour lequel le prochain budget sera fait;
- des orientations générales du prochain budget et du prochain programme des immobilisations dressées par le conseil d'arrondissement.

Il doit également contenir la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ et tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$, conclus avec le même contractant qui totalisent 25 000\$ et plus durant la même période.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle DESJARDINS
Conseillère gestion des ressources financières

Tél : 514 868-5140
Télécop. : 514 872-7474

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-04

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement et directrice par
intérim en remplacement de Denis Gendron
Direction des services administratifs et du
greffe

Tél : 514 868-4358
Télécop. :

Dossier # : 1154342001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et en autoriser la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement



[CDN NDG-LISTE CONTRATS-2014-FR-VFINALE.pdf](#)



[RAPPORT DU MAIRE-2014-ANGLAIS-VFINALE.pdf](#)



[CDN NDG-LISTE CONTRATS-2014-ANG-VFINALE.pdf](#)



[RAPPORT DU MAIRE-2014-FRANCAIS-VFINALE.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle DESJARDINS
Conseillère gestion des ressources financières

Tél : 514 868-5140
Télécop. : 514 872-7474

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	2014 Total		2013 Total
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Taxes		87	88
Paiements tenant lieu de taxes			
Transferts		14	11
Services rendus	2 362	4 167	4 394
Imposition de droits	1 452	2 203	2 693
Amendes et pénalités	197	203	341
Intérêts			
Autres revenus		207	106
Dotation budgétaire	69 439	70 159	70 767
TOTAL	73 450	77 040	78 400

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	8 074	6 824	7 569
Sécurité publique	493	527	1 434
Transport	21 363	21 174	26 805
Hygiène du milieu	14 279	15 484	14 591
Santé et bien-être	1 716	1 590	932
Aménagement, urbanisme et développement	3 866	3 585	3 392
Loisirs et culture	23 787	24 541	22 517
Frais de financement			
TOTAL	73 578	73 725	77 240

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

	(128)	3 315	1 160
--	-------	-------	-------

FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme			
--	--	--	--

AFFECTATIONS

Activités d'immobilisations	1	(544)	
Surplus non affecté			
Surplus affecté	128	915	1 880
Réserves financières et fonds réservés	15	(42)	
Montant à pourvoir dans le futur	5	94	
TOTAL	128	936	1 388

SURPLUS DE GESTION SELON BUDGET MODIFIÉ

	4 251	2 548	
--	-------	-------	--

SURPLUS DE GESTION

Corrections - Administration générale	1 350	142	
	5 601	2 690	

DERNIERS RÉSULTATS FINANCIERS (2014)

Budget de dépenses	73 577 800 \$
Budget de revenus locaux	3 660 500 \$
Surplus net de gestion	5 601 000 \$

Les dépenses d'exploitations de l'arrondissement ont entraîné des surplus de 5 601 000 \$.

Ces surplus proviennent principalement :

- de la réduction du déficit de main-d'œuvre, d'un ralentissement des dépenses des autres familles de dépenses et particulièrement d'un hiver 2014-2015 tardif.
- des excédents de revenus de stationnement, d'occupation du domaine public, de services d'entretien et de réparation, de permis de construction et de modification et enfin de licences et permis divers.

Enfin, des améliorations sensibles en matière de santé et sécurité du travail ont amené un ajustement positif de 1 000 000 \$ dans le bilan financier 2014 de l'arrondissement.

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	2014 Total		2013 Total
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Transferts		233	118
Autres revenus			
Contributions des promoteurs			
Autres			2
TOTAL	0	233	120

AFFECTATIONS

Activités de fonctionnement		(1)	544
Excédent des activités de fonctionnement affecté et fonds réservés	856	372	2 834
TOTAL	856	371	3 378

FINANCEMENT PAR EMPRUNT/À FINANCER

	5 353	8 752	2 910
TOTAL	6 209	9 356	6 408

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Administration générale	989		
Sécurité publique		25	119
Transport	2 800	4 433	1 878
Hygiène du milieu		81	
Santé et bien-être			111
Aménagement, urbanisme et développement		8	428
Loisirs et culture	2 420	4 809	3 872
TOTAL	6 209	9 356	6 408



RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE **2014**

DÉPOSÉ EN AOÛT 2015



AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS ET ACTIFS IMMOBILIERS

Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce

- Réfection de la verrière et du plancher

Maison de la culture Côte-des-Neiges

- Remplacement de quatre unités de climatisation

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce et Le Manoir

- Réfection d'une entrée d'eau et d'une dalle structurale à la piscine
- Assainissement du vide sanitaire

Métro Villa-Maria

- Démolition d'un mur de soutènement longeant la station de métro, et installation d'une clôture et de végétaux

Parcs de Kent, Jean-Brillant, Gilbert-Layton et Notre-Dame-de-Grâce

- Installation du Wi-Fi

Parcs de Kent et Confédération

- Installation de trois bornes électriques et éclairage de la piste d'athlétisme par des lampadaires solaires
- Mise à niveau des terrains de tennis du parc de Kent

Nouveau Centre Abe-Limonchik et Nouveau pavillon du parc Nelson-Mandela

- Achats de mobilier et autres fournitures

Parc Trenholme

- Travaux de mise aux normes sur le terrain

Parc Jean-Brillant et William-Bowie

- Aménagement de l'aire de jeux des 5-12 ans

Parc Georges-Saint-Pierre

- Réaménagement d'un terrain de soccer artificiel

Parc Mcdonald

- Divers travaux et aménagements du chalet (Phase2)

Parc Notre-Dame-de-Grâce

- Remplacement de l'arrêt-balle et de la clôture du terrain de baseball
- Installation d'un abri permanent pour l'aire d'animation

Parc Nelson-Mandela

- Aménagement d'un terrain multifonctionnel

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- Animation de la scène multifonctionnelle du parc Jean-Brillant
- Location de terrains sportifs à l'université Concordia pour les besoins de l'arrondissement, notamment utilisés par l'association de soccer NDG
- Achats de buts de soccer pour plusieurs parcs de l'arrondissement et divers équipements pour le circuit Youth Fitness (plate-forme mobile d'exercice)
- Organisation de l'activité «Pianos Publics» dans les parcs, les bibliothèques et sur la scène du parc Jean-Brillant
- Aménagement de pistes de ski de fond aux parcs Notre-Dame-de-Grâce, Loyola et de Kent

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Une fois de plus, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal. Ce rapport dresse un portrait des réalisations de 2014 et celles prévues en 2015 dont nous sommes fiers.

Rappelons que le budget de l'arrondissement est divisé en deux volets : le budget de fonctionnement permet d'assurer le déneigement, les différentes collectes, les activités de loisirs et sportives ainsi que des mesures de lutte à la pauvreté; le programme triennal d'immobilisations (PTI) réunit les investissements, planifiés sur trois ans et financés par emprunts, pour la réfection de rues et de bâtiments, l'achat de machinerie et de mobilier et l'aménagement de parcs, par exemple.

Les résultats financiers de 2014 reflètent bien la rigueur et la prudence avec laquelle nous avons géré les deniers publics. Cette approche de gestion nous permet de réinjecter les surplus dans des projets structurants comme la réfection de nos bâtiments, l'aménagement de nos parcs et la réalisation de mesures supplémentaires pour l'apaisement de la circulation.

Par nos choix d'investissements, vous verrez que notre administration poursuit de manière concrète ses objectifs prioritaires pour Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. À titre d'exemple, nous investissons aujourd'hui près du double des sommes dans nos infrastructures allant de 8 M\$ sur deux ans à 7,5 M\$ pour la seule année 2015. La qualité de vie, des services de qualité et le réinvestissement dans nos infrastructures ne sont possibles qu'à travers la prudence et la saine gestion financière. Ce sont d'ailleurs ces valeurs qui nous guident au quotidien.

Je termine en soulignant que l'arrondissement travaille systématiquement avec l'objectif d'améliorer les services de proximité en respectant la capacité de payer des citoyens.

- Travaux d'aménagement des infrastructures sur le domaine public en lien avec le projet d'agrandissement de l'hôpital Sainte-Justine
- Embauche de deux inspecteurs supplémentaires en matière de salubrité des logements

TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

- Réfection des infrastructures d'aqueduc :
 - 1419 inspections complètes de bornes d'incendie;
 - 1521 inspections de vannes de réseau;
 - 246 réparations de fuites d'eau;
 - 94 remplacements d'entrées de service en plomb;
 - 11,7 kilomètres d'auscultations et 4,7 kilomètres; de nettoyage de conduites d'égout;
 - 2328 nettoyages et 81 remplacements de puisards.
- Équipe dédiée aux travaux de bétonnage qui a réalisé 133 réfections de chaussée et trottoirs
- Intervention ciblée pour contrer l'infestation de l'agrile du frêne
- Achat de pots de fleurs et de végétaux pour l'amélioration d'artères commerciales

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

- Refonte du Plan de mesures d'urgence visant à simplifier et à faciliter la mise à jour annuelle du document
- Mise en place d'un projet spécifique de prévention en matière de santé et sécurité au travail
- Amorçage d'un exercice d'optimisation organisationnelle dans le cadre du Plan quinquennal de main-d'œuvre

Les orientations budgétaires 2016 seront déterminées par la Ville centre au cours de l'été 2015.

D'ores et déjà, nous connaissons les principaux enjeux budgétaires de 2016 pour notre arrondissement :

- La planification du budget d'exploitation du nouveau Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce dans le respect de l'équilibre budgétaire de l'arrondissement;
- La perte des revenus de parcomètres;
- L'endiguement de la taxe locale;
- L'indexation de la main-d'œuvre;
- La réduction des revenus pour les droits de permis de construction, de modification et d'étude.

En ce qui concerne le PTI 2016-2018, on prévoit un investissement total de 20 490 000 \$ réparti sur les trois (3) années de la façon suivante :

2016	6 830 000 \$
2017	6 830 000 \$
2018	6 830 000 \$

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats, incluant des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec un même contractant et qui totalisent un montant de 25 000 \$ et plus pendant la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, a été déposée officiellement et peut être consultée sur le site WEB de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES RÉSULTATS FINANCIERS (2015)

LE BUDGET DE DÉPENSES 2015 A ÉTÉ FIXÉ À 74 791 700 \$
ET CELUI DES REVENUS LOCAUX 2 799 800 \$

À ce jour, plusieurs défis budgétaires marquent l'année 2015, entre autres :

- La centralisation des sites d'élimination à neige qui se reflète par le retranchement du budget estimé à 671 000 \$;
- La mutualisation des revenus de permis de construction pour une somme de 1 530 100 \$, laquelle a été retranchée du budget des revenus locaux;
- Le gel des budgets relatifs aux activités de déchets et de matières recyclables;
- La première année du plan quinquennal de rationalisation de la main-d'œuvre;
- La réforme du financement des arrondissements répartie sur 5 ans;
- Aucune indexation du budget à l'IPC.

Quant aux opérations de déneigement, le début de l'année 2015 est dans les normes habituelles, soit 146,9 cm de neige qui ont nécessité 5 chargements et 11 épandages d'abrasifs.

DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
PRÉVOYAIT LES INVESTISSEMENTS SUIVANTS :

2014	6 209 000 \$
2015	7 451 000 \$
2016	6 830 000 \$

L'arrondissement a engagé des dépenses en immobilisations de l'ordre de 9 356 000 \$ pour l'année 2014. L'écart s'explique par la provenance de fonds reliés à des budgets répartis, des subventions et des paiements au comptoir.

En outre, l'arrondissement a bénéficié de plusieurs investissements provenant de la Ville centre pour réaliser certains de ses projets, en particulier pour la construction et la collection première du nouveau Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce et la mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey, mais aussi pour les réaménagements de parcs anciens et la transformation de pataugeoires en jeux d'eau.

OPERATING ACTIVITIES

(in thousands of dollars)

	2014 total		2013 total
	Budget	Outcomes	Outcomes
REVENUES			
Taxes		87	88
Payments in lieu of taxes			
Transfers		14	11
Services rendered	2,362	4,167	4,394
Imposition of duties	1,452	2,203	2,693
Fines and penalties	197	203	341
Interest			
Other revenues		207	106
Budgetary appropriation	69,439	70,159	70,767
TOTAL	73,450	77,040	78,400

OPERATING EXPENDITURES

	2014 total	2013 total	2012 total
	Budget	Outcomes	Outcomes
General administration	8,074	6,824	7,569
Public safety	493	527	1,434
Transportation	21,363	21,174	26,805
Environmental hygiene	14,279	15,484	14,591
Health and welfare	1,716	1,590	932
Land use, urban planning and development	3,866	3,585	3,392
Recreation and culture	23,787	24,541	22,517
Financing cost			
TOTAL	73,578	73,725	77,240

SURPLUS (DEFICIT) FOR THE FISCAL YEAR	(128)	3,315	1,160
--	--------------	--------------	--------------

FINANCING

Reimbursement of long-term debt			
---------------------------------	--	--	--

ALLOCATIONS

	2014 total	2013 total	2012 total
	Budget	Outcomes	Outcomes
Capital asset activities	1	(544)	
Non-appropriated surplus			
Appropriated surplus	128	915	1,880
Financial reserve and funds earmarked		15	(42)
Provision for future amounts		5	94
TOTAL	128	936	1,388

MANAGEMENT SURPLUS BASED ON AMENDED BUDGET	4,251	2,548
---	--------------	--------------

Corrections – general administration	1,350	142
--------------------------------------	-------	-----

MANAGEMENT SURPLUS	5,601	2,690
---------------------------	--------------	--------------

LATEST FINANCIAL RESULTS (2014)

Expenditure budget	\$73,577,800
Local revenue budget	\$3,660,500
Net management surplus	\$5,601,000

The borough's operating expenditures resulted in a surplus of \$5,601,000.

This surplus resulted mainly from:

- a reduction in the labour shortage, lower expenditures in other expenditure categories, and particularly the long winter in 2014-2015.
- excess revenues from parking, occupation of public property, maintenance and repair services, construction and modification permits, and various licences and permits.

Finally, substantial improvements in occupational health and safety led to a positive adjustment of \$1,000,000 in the borough's 2014 financial report.

CAPITAL ASSET ACTIVITIES FOR TAX PURPOSES

(in thousands of dollars)

	2014 Total		2013 Total
	Budget	Outcomes	Outcomes
REVENUES			
Transfers		233	118
Other revenues			
Contributions by developers			
Other			2
TOTAL	0	233	120

ALLOCATIONS

	2014 total	2013 total	2012 total
	Budget	Outcomes	Outcomes
Operating activities		(1)	544
Surplus from operating activities allocated and funds earmarked	856	372	2,834
TOTAL	856	371	3,378

DEBT FINANCING / TO FINANCE

TOTAL	5,353	8,752	2,910
--------------	--------------	--------------	--------------

CAPITAL ASSET ACQUISITIONS

	2014 total	2013 total	2012 total
	Budget	Outcomes	Outcomes
General administration	989		
Public safety		25	119
Transportation	2,800	4,433	1,878
Environmental hygiene		81	
Health and welfare			111
Land use, urban planning and development		8	428
Recreation and culture	2,420	4,809	3,872
TOTAL	6,209	9,356	6,408



MAYOR'S REPORT

ON THE FINANCIAL
SITUATION FOR **2014**

TABLED IN AUGUST 2015



Dear citizens,

Once again, I'm pleased to present the annual report on the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough's financial situation. In accordance with section 144.7 of the Charter of the Ville de Montréal, this report presents a portrait of the outcomes for 2014 as well as those projected for 2015, of which we are proud.

It's worth recalling that the borough's budget is divided into two components: The operating budget provides for snow removal, the various collections, sports and recreation activities as well as anti-poverty measures; the Three-year Capital Works Program (TCWP) includes investments, planned over a period of three years and financed through borrowing, in street and building repairs, the purchase of machinery and furniture, and parks development, for example.

The financial results for 2014 speak to the rigour and prudence we have brought bear on the management of the public purse. This management approach allows us to reinvest the surplus in structuring projects, including building repairs, parks development and the implementation of added measures to ease traffic.

Through our investment decisions, you will see, our administration has taken concrete steps to pursue the objectives deemed a priority for Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. For instance, we have doubled our infrastructure investment from \$8 million over two years to \$7.5 million in 2015 alone. Prudence and sound financial management are required to ensure quality of life, provide quality services and reinvest in our infrastructure. These are the values that guide us on a daily basis.

In closing, may I emphasize that the Borough is deploying systematic efforts to improve local services while respecting the ability of citizens to pay.

MAYOR OF THE BOROUGH

PARK FACILITIES AND REAL ESTATE ASSETS

Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce

- Repair of the glass and the floor

Maison de la culture Côte-des-Neiges

- Replacement of four air conditioning units

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce and Le Manoir

- Repair of a water inlet and a structural slab at the swimming pool
- Clean-up of the crawl space

Villa-Maria metro

- Demolition of a retaining wall bordering the Villa-Maria metro station and installation of a fence and plants

Parcs de Kent, Jean-Brillant, Gilbert-Layton and Notre-Dame-de-Grâce

- Installation of Wi-Fi

Parcs de Kent and Confédération

- Installation of three charging stations and lighting for the athletics track (solar lampposts)
- Levelling of the tennis courts at parc de Kent

New Centre Abe-Limonchik and new pavilion at parc Nelson-Mandela

- Purchase of furniture and other supplies

Parc Trenholme

- Work to upgrade the outdoor surface

Parcs Jean-Brillant and William-Bowie

- Development of the playground for kids aged 5 to 12

Parc Georges-Saint-Pierre

- Redevelopment of an artificial soccer field

Parc McDonald

- Various work projects and development of the chalet (Phase 2)

Parc Notre-Dame-de-Grâce

- Replacement of the backstop and the fence bordering the baseball field
- Installation of a permanent shelter for events and activities

Parc Nelson-Mandela

- Development of a multi-purpose field

SPORTS, RECREATION, CULTURE AND SOCIAL DEVELOPMENT

- Animated activities on the multifunctional stage at parc Jean-Brillant
- Rental of sports fields at Université Concordia to meet the borough's needs, notably for use by the association de soccer NDG
- Purchase of soccer goals for several borough parks and various equipment for the Youth Fitness circuit (mobile exercise platform)
- Organization of the "Public Pianos" activity in parks and libraries and on stage at parc Jean-Brillant
- Development of cross-country ski trails at parcs Notre-Dame-de-Grâce, Loyola and de Kent

URBAN PLANNING AND BUSINESS SERVICES

- Infrastructure development work in the public domain in connection with the hôpital Sainte-Justine expansion project
- Hiring of 2 additional building sanitation inspectors

PUBLIC WORKS AND PARKS

- Repair of water supply infrastructures:
 - 1,419 complete inspections of fire hydrants,
 - 1,521 inspections of network valves,
 - 246 operations to repair water leaks,
 - 94 lead service connections replaced,
 - 11.7 kilometres of condition assessments, and 4.7 kilometres of sewer pipes cleaned,
 - 2,328 clean-up operations and 81 sump replacements.
- 133 road and sidewalk repairs carried out by the team assigned to concrete work
- Targeted intervention to fight the emerald ash borer infestation
- Purchase of potted flowers and plants for purposes of improving commercial arteries

BOROUGH MANAGEMENT

- Review of the emergency measures plan aimed at simplifying and facilitating the process of updating the document on an annual basis
- Establishment of a specific prevention project in relation to occupational health and safety
- Start of an organizational optimization exercise as part of the Plan quinquennal de main-d'oeuvre (5-year labour force plan)

PRELIMINARY FINANCIAL PROJECTIONS (2015)

THE 2015 EXPENDITURE BUDGET WAS SET AT \$74,791,700 AND THE LOCAL REVENUE BUDGET AT \$2,799,800

To date, the year 2015 was marked several budgetary challenges, including the following:

- The centralization of snow disposal sites, reflected in the reduction of the estimated budget to \$671,000,
- The mutualisation of construction permit revenues for a sum of \$1,530,100, which was cut from the local revenue budget,
- The freeze on budgets for waste disposal and recycling activities,
- The first year in the five-year labour force rationalization plan,
- The borough financing reform spread out over five years, and lastly,
- No indexation of the budget to the CPI.

In regards to snow removal operations, the start of the year 2015 fell within the usual norms, with 146.9 cm of snow requiring five loading operations and 11 abrasive spreading operations.

GENERAL ORIENTATIONS OF THE 2016 BUDGET AND THE NEXT THREE-YEAR CAPITAL WORKS PROGRAM (TCWP)

The 2016 fiscal stance will be determined by the Ville centre during the summer of 2015.

However, we already know what the main budgetary issues will be for our borough:

- Planning the operating budget for the new Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce while ensuring that the Borough achieves a balanced budget,
- Loss of revenue from parking meters,
- Containment of the local tax,
- Indexation of the labour force,
- Decrease in revenues from licensing fees (permits) for construction, modification and review/processing.

In regards to the TCWP for 2016-2018, a total investment of \$20,490,000 over three (3) years is projected, distributed as follows:

2016	\$6,830,000
2017	\$6,830,000
2018	\$6,830,000

List of contracts of \$25,000 or more

The list of contracts, including contracts of more than \$2,000 entered into with the same contractor and totalling \$25,000 or more during the period extending from June 1, 2014 to May 31, 2015, was officially tabled and may be consulted on the Ville de Montréal website at ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg.

LAST THREE-YEAR CAPITAL WORKS PROGRAM (TCWP)

THE LATEST THREE-YEAR CAPITAL WORKS PROGRAM CALLED FOR THE FOLLOWING INVESTMENTS:

2014	\$6,209,000
2015	\$7,451,000
2016	\$6,830,000

The Borough incurred capital costs in the order of \$9,356,000 for the year 2014. The Borough incurred capital expenditures in the order of \$9,356,000 for the year 2014. The discrepancy may be attributed to the provenance of funds linked to budgets allotted, grants and payments made at the counter.

In addition, the Borough benefitted from several investments from the Ville centre to carry out some of its projects. In particular, these projects included the construction and initial collection of the new Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, the work to upgrade the Doug Harvey Arena, as well as the redevelopment of older parks and the transformation of wading pools into water play modules.





LISTE DES CONTRATS

DE **25 000 \$ ET PLUS**
DU 1^{er} JUIN 2014 AU 31 MAI 2015

NOM DU FOURNISSEUR
DESCRIPTION BON DE COMMANDE
MONTANT

9158-9663 QUÉBEC INC.	Finalisation du contrat de design intérieur du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	35 655,74\$
ACTUALITÉS CÔTE-DES-NEIGES INC.	Avis publics – 2014	12 990,66\$
	Avis publics – 2015	19 611,66\$
À DEUX MAINS INC. (HEAD & HANDS)	Contribution financière 2015	59 684,00\$
AFFLECK & DE LA RIVA ARCHITECTES	Contingences au contrat de services professionnels pour la réfection des toitures de 3 chalets de parc. GDD 1154921004	12 598,50\$
	Contrat de services d'architecture: réaménagement et agrandissement du chalet du parc Nelson-Mandela	24 671,14\$
AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	Travaux de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre	48 442,34\$
AQUATECHNO SPÉCIALISTES AQUATIQUES INC.	Produits chimiques – 2014	28 235,25\$
	Produits chimiques – 2015	20 231,08\$
AQUEST DESIGN	Achat de bancs 2 places pour la bibliothèque interculturelle	1 396,98\$
	Achat de sofas et de nettoyeur pour la bibliothèque interculturelle	7 068,88\$
	Achat de tables et de chaises pour le Centre des Aînés	2 445,49\$
	Achat de chaises empilables pour le pavillon Nelson-Mandela	4 941,82\$
	Achat de tables, de chaises et de fauteuils pour le pavillon Nelson-Mandela	9 170,74\$
	Achat de tables et de chaises pour l'aréna Doug-Harvey	4 609,95\$
	Achat tables et chaises pour l'aréna Doug-Harvey	205,35\$
	Achat de tables et de chaises pour la bibliothèque de Côte-des-Neiges	2 004,16\$
ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière 2015 pour club de vacances	44 490,00\$
	Contribution financière 2015 pour activités de loisirs	90 091,67\$
	Contribution financière pour BCA CDN pour addenda du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015	18 018,32\$
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA	Contribution financière 2015 pour activités de loisirs	31 714,00\$
	Contribution financière 2015	31 714,00\$
BAU-VAL CMM	Rebut de béton et d'asphalte – 2015	14 938,63\$
	Rebut de béton et d'asphalte – 2014	60 774,32\$
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE	Contribution financière afin de permettre d'offrir des collections accessibles aux abonnés de l'arrondissement	27 468,00\$
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	Contrat de travaux d'éclairage du petit terrain de baseball du parc Loyola	218 533,70\$
CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.	Contingences au contrat de services professionnels pour la mise à niveau des vides sanitaires au Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce. GDD 1143942006	71 741,87\$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière 2015 pour club de vacances	202 453,33\$
	Contribution financière 2015 pour activités de loisirs	35 290,70\$
	Contribution financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées	4 058,00\$
	Animation au parc Jean-Brillant	7 062,00\$
	Projet Pour bien animer	17 000,00\$
	Fiduciaire pour la Société d'histoire de la CDN	5 000,00\$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	Contribution financière 2015 pour activités de loisirs	125 300,00\$
CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRE CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière 2015 pour gestion de centres	70 000,00\$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	Service de téléphonie cellulaire de toutes les directions pour l'année 2015	45 879,54\$
	Service de téléphonie cellulaire de toutes les directions pour l'année 2014	10 139,13\$
CIMA+ S.E.N.C.	Contrat de services professionnels en ingénierie structure en lien avec le projet de réparation structurale de l'abri en béton dans la cour de voirie Madison	34 224,53\$
CLUB DE PLEIN AIR NDG	Contribution financière 2015 pour activités de loisirs	42 000,00\$

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION BON DE COMMANDE	MONTANT
--------------------	-----------------------------	---------

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	Contrat de déneigement – Hiver 2014-2015	3 833 031,87\$
	Location d'une rétrocaveuse et de 2 chargeuses	42 682,34\$
	Contrat de lavage de trottoirs	38 721,01\$
COFELY SERVICES INC.	Contrat de gestion de l'infrastructure du Centre sportif de NDG – Travail électrique pour le service de hotte de cuisine – No de dossier 14-Z4162	11 194,76\$
	Contrat de gestion de l'infrastructure du Centre sportif de NDG – Déplacement de la thermopompe TP-7	2 805,73\$
	Contrat de gestion de l'infrastructure du Centre sportif de NDG – Volets 2 à 4 pour 2015	129 008,64\$
	Gestion immobilière et entretien du Centre sportif de NDG – Juillet à décembre 2014	63 719,86\$
COMEAU EXPERTS CONSEILS	Services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela	39 954,54\$
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Semaine italienne	2 300,00\$
	Contribution financière 2015 pour Grand Centre	92 398,50\$
	Contribution financière 2015 pour club de vacances	50 135,00\$
	Contribution financière 2015 pour club de vacances	224 228,00\$
	Contribution financière 2015	270 832,50\$
	Projet Ça bouge dans les parcs	10 000,00\$
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSDM)	Location de salles – Avril à décembre 2014	51 523,40\$
	Location de salles – Janvier à mars 2015	26 615,63\$
CONSEIL COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local	16 600,00\$
	Contribution table de concertation 2014	42 500,00\$
CONSTRUCTION DJL INC.	Achat d'asphalte – 2014	366 406,78\$
	Achat d'asphalte – 2015	32 122,67\$
CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	Parc William-Bowie : travaux de réfection divers et aménagement paysager	233 667,98\$
	Parc Jean-Brillant : travaux de réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers et des aménagements paysagers	341 948,02\$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local	16 600,00\$
	Contribution pour l'activité Hiver en Fête, édition 2015	3 000,00\$
	Projet Parcs Animés	10 000,00\$
	Contribution table de concertation 2014	42 500,00\$
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE	Centre le Manoir Notre-Dame-de-Grâce : contrat pour les travaux de réfection de la toiture et des bas, et travaux connexes	650 180,53\$
CUBEX LIMITED	Fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque d'une capacité de 4 tonnes	37 128,43\$
DEMIX	Béton préparé – 2014	60 441,03\$
DEMVAR INC.	Centre Communautaire Notre-Dame-de-Grâce : travaux d'assainissement du vide sanitaire et désamiantage de la tuyauterie autour de la piscine	71 164,20\$
ÉMILIE JACQUES	Location d'une rétrocaveuse pour la plantation d'arbres	42 313,97\$
ENTRETIEN MANA INC.	Entretien ménager du 2140, avenue Madison	25 684,14\$
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	Collecte de déchets – 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	1 692 351,26\$
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	Fournir et installer un coffre en aluminium pour camion	2 268,36\$
	Décapage au jet de sable et peinture d'une remorque	3 000,54\$
	Modification d'une remorque à la suite des demandes de la SST	3 100,85\$
	Année 2015 : fourniture et installation d'une plate-forme fixe avec ridelles et d'un monte-charge arrière	30 253,00\$
	Année 2014 : fourniture et installation de 5 bennes basculantes en aluminium de 8 pieds de longueur, ainsi que des équipement se rattachant aux bennes	113 839,08\$
	Année 2014 : fourniture et installation de 5 bennes basculantes en aluminium de 15 pieds de longueur, ainsi que des équipement se rattachant aux bennes	172 828,45\$
	Réparation d'un véhicule	4 659,83\$

NOM DU FOURNISSEUR
DESCRIPTION BON DE COMMANDE
MONTANT

EXCAVATION A.M. LTÉE	Travaux pour réfections mineures de trottoirs et de bordures	260 779,50\$
EXCAVATIONS VIDOLO LIMITÉE	Année 2015 : service de transport par conteneurs	93 141,15\$
FÉDÉRATION CJA	Contribution pour le réaménagement et la construction de nouveaux espaces dans les installations communautaires de l'édifice Cummings, 5151, chemin de la Côte-des-Neiges	150 000,00\$
	Autorisation de la signature d'un avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fédération CJA (2000)	
FICHTEN SOIFERMAN ET ASSOCIÉS ARCHITECTES	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce : concours d'architecture	725 053,50\$
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	Fourniture de 2 camionnettes Ford F350	85 089,82\$
FOURGONS ÉLITE	Achat de 2 fourgons	134 564,63\$
GIRARD-HÉBERT INC.	Parc Loyola : suivi de projet pour la transformation de la pataugoie en jeux d'eau	18 897,74\$
	Parc Rosemary-Brown : suivi de projet pour la transformation de la pataugoie en jeux d'eau	17 847,87\$
GLOBOCAM INC.	Fourniture d'un camion châssis 4 x 2 de marque Freightliner 2015	126 165,33\$
	Fourniture de deux camions châssis 6 x 4 de marque Freightliner 2016	352 242,04\$
	Fourniture de trois camions châssis-cabine 6 x 4	343 640,25\$
GROUPE ABS INC.	Contrat de services professionnels pour la caractérisation environnementale sommaire des sols	3 872,95\$
	Travaux de carottage des dalles à l'abri en béton à la cour de voirie Madison	5 108,69\$
	Travaux de carottage dans les chaussées de rues	5 013,15\$
	Parc Loyola : étude géotechnique, installation de lampadaires	7 871,64\$
	Implantation d'un bac de plantation	7 311,66\$
	Contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réaménagement de l'aire de jeux des 5 à 12 ans, des sentiers, de la placette et des aménagements paysagers au parc Jean-Brillant	3 149,62\$
GROUPE HEXAGONE S.E.C	Installation de dos d'âne permanents	48 676,61\$
GROUPE MÉCANO INC.	Parc Loyola : travaux - contingences. Programme PAM jeux d'eau	231 300,92\$
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE	Location d'une rétrocaveuse 95 hp sans opérateur	65 738,97\$
HYDRO-QUÉBEC	Feux de circulation - 2015	38 039,76\$
	Éclairage de rues - 2015	349 395,42\$
	Travaux de raccordement électrique du projet du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	2 722,34\$
	Éclairage de rues - 2014	133 663,23\$
	Feux de circulation - 2014	13 504,41\$
IMAGINEO INC.	Contrat pour le remplacement de l'entrée électrique dans le cadre du projet de la mise à niveau de l'aréna Doug-Harvey	9 849,47\$
	Parc Loyola : contingences au contrat de fourniture et d'installation de jeux d'eau et de systèmes connexes. CA15 170005	86 599,86\$
	Contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	270 531,62\$
IMPRIMERIE NORECOB INC.	Impression de deux numéros du bulletin <i>Le Citoyen</i> - édition 2014	33 280,76\$
JEUNESSE BENNY	Contribution financière 2015 pour club de vacances	62 650,00\$
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	Entretien de 6 balais du 1 ^{er} avril au 30 novembre 2015	91 313,33\$
	Location de balais de rue, sans opérateur, avec entretien, de type aspirateur monté sur châssis de camion à cabine avancée, du 1 ^{er} avril au 30 novembre 2015	370 647,87\$
K+S SEL WINDSOR LTÉE	Sel de déglacage des chaussées - Hiver 2014-2015	329 714,01\$
	Sel de déglacage - Janvier à avril 2015	598 261,46\$
	Sel de déglacage traité	32 864,90\$
LA BOITE - ARCHITECTURE DESIGN INC.	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce : étanchéisation du mur rideau côté ouest	14 152,20\$
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce : réfection du plancher de la salle de spectacle et travaux connexes	19 334,11\$

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION BON DE COMMANDE	MONTANT
--------------------	-----------------------------	---------

LAFARGE CANADA INC.	Pierre prémélangée – 2015	49 158,70\$
	Pierre prémélangée – 2014	187 479,74\$
	Pierre nette – 2014	15 154,23\$
	Béton à remblai sans retrait – 2014	18 395,52\$
LE DEVOIR	Parutions 2015	18 897,74\$
	Parutions 2014	7 019,55\$
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	Contingences au contrat pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown. GDD 1154921005	149 150,50\$
	Contrat pour la réalisation des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : 1 au parc de la Confédération, 2 au parc de Kent	59 966,36\$
	Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown en jeux d'eau	
LES CONSTRUCTIONS DE CASTEL INC.	Travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey	266 668,57\$
LES ENTREPRISES CJRM INC.	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ 6 mois	66 142,12\$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION PROFIL INC.	Octroi d'un contrat pour les travaux de modification en architecture, plomberie et électricité	18 343,16\$
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce et bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce : remplacement de 3 humidificateurs, remise en état d'un humidificateur et travaux connexes	22 023,82\$
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce : travaux supplémentaires d'enlèvement du gypse à la suite du rapport Airmax – démolition de la scène	6 991,14\$
	Bibliothèque interculturelle et centre communautaire Le 6767 : réhabilitation de l'enveloppe verticale/ouvertures exploratoires	3 816,08\$
	Parc de la Confédération : réparation de la mise à la terre de la piscine (malt de la clôture)	2 578,15\$
	Bureaux du 2140, avenue Madison : remplacement des tuiles du plafond	2 326,23\$
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	Contrat pour les travaux d'excavation et de terrassement pour l'aménagement d'un circuit d'entraînement extérieur au parc Notre-Dame-de-Grâce	9 380,63\$
	Travaux pour fourniture et pose de galets de rivière dans l'aire d'exercice pour chiens au parc William-Bowie	4 407,70\$
	Contrat pour la fourniture et la pose de terre Top Soil pour mettre à niveau le terrain au parc Trenholme afin d'y installer une patinoire	15 193,62\$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	Contrat de fourniture des modules de jeux d'eau dans le cadre du projet de transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown en jeux d'eau	102 579,96\$
LES PAVAGES CHENAIL INC.	Asphalte – 2015	22 386,26\$
	Abrasif et sel – 2015	88 834,95\$
	Abrasif d'hiver – 2014-2015	23 557,29\$
LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC.	Acquisition et installation de rayonnage pour le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	171 392,99\$
LIGNBEC	Travaux de marquage de chaussée pour l'année 2015	48 339,51\$
LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	Location d'autos et de camions	30 088,19\$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	Location d'une nacelle	8 216,96\$
	Location d'une fourgonnette	19 622,87\$
LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Soutien d'initiatives en lien avec la Politique en faveur des saines habitudes de vie de l'arrondissement	12 000,00\$
	Édifice du Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce : contrat de gestion GDD 1130794005	811 259,04\$
	Contribution financière pour club de vacances	846 078,00\$
	Surveillance Centre sportif Confédération – 25 juin au 15 août 2014	5 204,88\$
	Achat d'une autorécurveuse pour l'entretien du Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce	6 302,09\$

NOM DU FOURNISSEUR

DESCRIPTION BON DE COMMANDE

MONTANT

LV CONSTRUCTION LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.	Travaux de réaménagement géométrique à l'intersection nord du chemin Circle et de l'avenue Iona	106 238,65\$
	Service d'experts-conseils pour la caractérisation environnementale sommaire des sols de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown	3 148,37\$
	Contrôle qualitatif des matériaux de construction dans le cadre de la soumission CDN-NDG-15-AOP-BT-013 (RMT2015) Réfection de trottoirs – Entente cadre	6 391,93\$
	Parc Georges-Saint-Pierre : surveillance environnementale lors de l'excavation des sols contaminés dans le cadre des travaux de réaménagement du terrain de soccer	5 579,32\$
	Parc Georges-Saint-Pierre : caractérisation complémentaire à l'endroit des futurs drains latéraux et collecteurs	4 920,04\$
	Parc Georges-Saint-Pierre : contrat de services professionnels pour des tests supplémentaires de caractérisation environnementale pour les sols C+ dans le cadre des travaux de réaménagement du terrain de soccer	11 697,42\$
MAISON DES JEUNES CÔTE-DES-NEIGES	Contribution financière 2015 pour Jeunesse 2000	93 217,00\$
	Contribution financière 2015	18 643,00\$
	Contribution financière 2014 pour activités de loisirs	55 930,00\$
MERCEDES BENZ RIVE SUD	Achat de roues pour véhicules	51 941,16\$
MLC ASSOCIÉS INC.	Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce : services professionnels en ingénierie (expert-conseil)	7 052,33\$
	Services professionnels : installation de trois bornes de recharge pour véhicules électriques dont deux au parc de Kent et une au parc de la Confédération	15 764,03\$
	Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce : services professionnels supplémentaires en structure / mécanique (ligne de gaz rouillée et dalle de béton endommagée)	3 837,30\$
MORNEAU SHEPELL LTD.	Programme d'aide aux employés	26 153,07\$
NORTRAX QUÉBEC INC.	Bris facturables pour les chargeurs en location pour l'année 2015	22 828,34\$
	Location de 4 chargeurs sur roues sans opérateur pour 3 mois	114 456,49\$
	Entretien d'un tracteur 4000 heures	3 241,02\$
	Achat de 4 chargeurs John Deere, année 2010 (3 unités) et 2011 (1 unité) en se prévalant de l'option d'acquisition prévue au contrat de location de ces unités	168 454,21\$
OMNISON ET LUMIÈRES	Achat de matériel de scène pour la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	5 475,60\$
	Achat de gradin et matériel pour l'installation pour la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	21 891,96\$
	Achat d'armoire à serrure électronique pour espace plancher restreint (équipement de scène) pour la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	2 197,92\$
	Achat matériel électrique et matériel de scène pour la maison de la culture Côte-des-Neiges	2 716,65\$
	Parc Jean-Brillant : contrat pour la fourniture d'un projecteur et d'accessoires pour du cinéma extérieur	35 807,87\$
ONOMAT CANADA INC.	Service – Transport de colis	3 474,31\$
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	Panneaux Publi-Adapt	22 505,22\$
	Contingences au contrat dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de jeu au parc Mackenzie-King. GDD 1155896002	86 576,73\$
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Contribution financière pour réaliser le programme Eco-quartier du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	43 500,00\$
	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine	250 300,00\$
	Contribution financière pour travailleur de milieu pour 2015	70 000,00\$
	Projet du muret Décarie/de Maisonneuve	4 199,49\$
	Opération Montréal.net	40 000,00\$
	Intervenants de milieu CDN-NDG	70 000,00\$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	Contrat dans le cadre du projet de démolition d'une portion du mur d'enceinte du boisé des Religieuses-du-Précieux-Sang. CA14 170383	50 494,97\$
	Contingences au contrat de démolition	7 192,64\$

NOM DU FOURNISSEUR **DESCRIPTION BON DE COMMANDE** **MONTANT**

RCI ENVIRONNEMENT	Collecte de résidus verts pour l'année 2015 – 18 semaines	1 838 024,46\$
	Ordures ménagères et résidus verts	10 110,67\$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	Traitement/valorisation de sols contaminés	62 404,90\$
	Disposition des résidus de balai de rue et de dépôt à neige – 2015	41 962,26\$
	Déversement des terres – 2014	329 830,07\$
	Disposition des résidus de balai de rue et de dépôt à neige – 2014	81 427,65\$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTRÉAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	Contribution financière	108 277,78\$
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	Service de remorquage	46 701,54\$
REMORQUAGE MOBILE	Service de remorquage pour opération de déneigement 2014-2015	132 444,52\$
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTÉE.	Contrat pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce et de la section côté est	149 064,02\$
SCIAGE DE BÉTON 2000 INC.	Location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ 6 mois	49 685,33\$
SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.	Travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan	865 692,40\$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	Bris facturables des niveleuses en location pour l'année 2015	22 828,34\$
	Bris facturables – 2014	16 593,71\$
SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE CÔTE-DES-NEIGES	Gestion et entretien des sites communautaires (Mahatma-Gandhi, Dupuis, Jean-Brillant et des Nations) pour la période du 1 ^{er} septembre au 30 juin 2015	4 840,18\$
	Contribution financière pour éco-quartier du 1 ^{er} au 30 juin 2015	54 000,00\$
	Projet humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	100 000,00\$
	Réseau des jardins urbains de CDN – Volet général	19 000,00\$
SOLUTIONS GRAFFITI	Travaux d'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour 2015	66 551,58\$
	Enlèvement de graffitis pour 2014	64 510,64\$
SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA)	Services de fourrière et de contrôle animalier	115 340,00\$
	Interventions pour animaux domestiques et faune – Année 2014	8 270,00\$
STRONGCO INC.	Location de 4 niveleuses pour 5 mois – Année 2015	137 029,68\$
SYNDICAT DE COPROPRÉTIÉ DES TERRAINS BENNY FARM	Frais de copropriétés terrains Benny Farm : cotisations 2015	22 020,00\$
	Frais de copropriétés terrains Benny Farm : cotisations 2014	22 022,92\$
TECHSPORT INC.	Paires de buts de soccer Micro 6' Scoremaster	22 354,85\$
	Contrat pour la fourniture et l'installation de 4 équipements d'entraînement extérieur et de 2 affiches pour un circuit d'entraînement	19 713,33\$
	Jeu de parc : 7146058 Tree-O Climber, palier 8', pour remplacer filet. Modèle 23605800	2 152,66\$
	Achat d'équipement de la série Youth Fitness de Miracle, conformément à la soumission C2014-09-230	9 060,48\$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	Location et utilisation des photocopieurs pour l'arrondissement	33 885,32\$
TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC.	Transport de neige et de glace pour opération de chargement – Hiver 2014-2015	565 909,35\$
	Transport de sols contaminés	2 698,04\$
	Transport de neige et glace – 2014	114 845,35\$
	Camionnage en vrac de la terre et d'autres matériaux issus des opérations d'excavation	159 339,05\$
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Usage du terrain de l'Université Concordia – Campus Loyola	104 987,50\$
VILLE MONT-ROYAL	Secteur Glenmount – activités de loisirs 2015	115 486,25\$
WESTHAVEN ELMHURST COMMUNITY RECREATION ASSOCIATION	Contribution financière pour club de vacances	46 041,00\$
	Contribution financière pour prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre	28 744,00\$





LIST OF CONTRACTS

OF **\$25,000 OR MORE**
FROM JUNE 1, 2014 TO MAY 31, 2015

NAME OF SUPPLIER

DESCRIPTION PURCHASE ORDER

AMOUNT

NAME OF SUPPLIER	DESCRIPTION PURCHASE ORDER	AMOUNT
9158-9663 QUÉBEC INC.	Finalization of the interior design contract for the Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	\$35,655.74
ACTUALITÉS CÔTES-DES-NEIGES INC.	Public notices – 2014	\$12,990.66
	Public notices – 2015	\$19,611.66
À DEUX MAINS INC. (HEAD & HANDS)	2015 financial contribution	\$59,684.00
AFFLECK & DE LA RIVA ARCHITECTES	Contingencies in the professional services contract for roofing repairs on 3 park chalets. GDD 1154921004	\$12,598.50
	Architectural services contract: redevelopment and expansion of the chalet at parc Nelson-Mandela	\$24,671.14
AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	Parc Georges-Saint-Pierre: redevelopment work on the soccer field	\$48,442.34
AQUATECHNO SPÉCIALISTES AQUATIQUES INC.	Chemical products – 2014	\$28,235.25
	Chemical products – 2015	\$20,231.08
AQUEST DESIGN	Purchase of two-seater benches for the bibliothèque interculturelle	\$1,396.98
	Purchase of sofas and cleaner for the bibliothèque interculturelle	\$7,068.88
	Purchase of tables and chairs for the Centre des Aînés	\$2,445.49
	Purchase of stackable chairs for the pavillon Nelson-Mandela	\$4,941.82
	Purchase of chairs, tables and armchairs for the pavillon Nelson-Mandela	\$9,170.74
	Purchase of tables and chairs for the aréna Doug-Harvey	\$4,609.95
	Purchase of tables and chairs for the aréna Doug-Harvey	\$205.35
	Purchase of tables and chairs for the bibliothèque de Côte-des-Neiges	\$2,004.16
CÔTE-DES-NEIGES BLACK COMMUNITY ASSOCIATION	2015 financial contribution to the summer camp	\$44,490.00
	2015 financial contribution for recreational activities	\$90,091.67
	Financial contribution to the CDN BCA for the addenda from November 1, 2015 to December 31, 2015	\$18,018.32
LOYOLA ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT OF YOUTH	2015 financial contribution for recreational activities	\$31,714.00
	2015 financial contribution	\$31,714.00
BAU-VAL CMM	Scrap concrete and asphalt – 2015	\$14,938.63
	Scrap concrete and asphalt – 2014	\$60,774.32
JEWISH PUBLIC LIBRARY	Financial contribution aimed at making collections accessible to borough subscribers	\$27,468.00
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	Contract for lighting work on the small baseball field at parc Loyola	\$218,533.70
CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.	Contingencies in the professional services contract to upgrade the crawl spaces at the Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce. GDD 1143942006	\$71,741.87
CÔTE-DES-NEIGES COMMUNITY RECREATION CENTRE	2015 financial contribution to the summer camp	\$202,453.33
	2015 financial contribution for recreational activities	\$35,290.70
	Financial contribution under the Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées	\$4,058.00
	Animated activities at parc Jean-Brillant	\$7,062.00
	Pour bien animer project	\$17,000.00
	Trustee for the Société d'histoire de la CDN	\$5,000.00
MOUNTAIN SIGHTS COMMUNITY CENTRE	2015 financial contribution for recreational activities	\$125,300.00
CÔTE-DES-NEIGES COMMUNITY RESOURCE CENTRE	2015 financial contribution – management of centre	\$70,000.00
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	Cell phone service for the year 2015 (all departments)	\$45,879.54
	Cell phone service for the year 2014 (all departments)	\$10,139.13
CIMA+ S.E.N.C.	Professional services contract for structural engineering in connection with structural repairs on the concrete shelter in the Madison yard of the municipal roads department	\$34,224.53
CLUB DE PLEIN AIR NDG	2015 financial contribution for recreational activities	\$42,000.00

NAME OF SUPPLIER

DESCRIPTION PURCHASE ORDER

AMOUNT

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	Snow removal contract – Winter 2014-2015	\$3,833,031.87
	Rental of a backhoe and 2 front loaders	\$42,682.34
	Sidewalk cleaning contract	\$38,721.01
COFELY SERVICES INC.	Infrastructure management contract for the Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce – Electrical work for the range hood service – file no. 14-Z4162	\$11,194.76
	Infrastructure management contract for the Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce – Relocation of the heat pump TP-7	\$2,805.73
	Infrastructure management contract for the Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce – Components 2 to 4 for 2015	\$129,008.64
	Real estate management and maintenance for the Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce – July to December, 2014	\$63,719.86
COMEAU EXPERTS-CONSEILS	Professional services for the preparation of plans and specifications as part of the project to redevelop a multi-purpose field at parc Nelson-Mandela	\$39,954.54
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE	Italian Week	\$2,300.00
	2015 financial contribution to the Grand Centre	\$92,398.50
	2015 financial contribution to the summer camp	\$50,135.00
	2015 financial contribution to the summer camp	\$224,228.00
	2015 financial contribution	\$270,832.50
	Ça bouge dans les parcs project	\$10,000.00
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSDM)	Rental of rooms – April to December 2014	\$51,523.40
	Rental of rooms – January to March 2015	\$26,615.63
NDG COMMUNITY COUNCIL	Financial contribution for the completion of the Initiative Montréalaise de soutien au développement social local	\$16,600.00
	2014 contribution issue table	\$42,500.00
CONSTRUCTION DJL INC.	Purchase of asphalt – 2014	\$366,406.78
	Purchase of asphalt – 2015	\$32,122.67
CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	Parc William-Bowie: various repairs and landscaping work	\$233,667.98
	Parc Jean-Brillant: redevelopment work on the playground for kids aged 5 to 12, the paths and the landscaping	\$341,948.02
COMMUNITY DEVELOPMENT COPORATION OF CÔTE-DES-NEIGES	Financial contribution for the completion of the program entitled Initiative Montréalaise de soutien au développement social local	\$16,600.00
	Contribution to the “Hiver en Fête” activity, 2015 edition	\$3,000.00
	Parcs animés project	\$10,000.00
	Contribution to the local Issue Table in 2014	\$42,500.00
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE	Centre Le Manoir NDG: contract for repair work on the roof, low roofs and related work	\$650,180.53
CUBEX LIMITED	Supply of a 4-tonne asphalt recycler on a trailer	\$37,128.43
DEMIX	Pre-mixed concrete – 2014	\$60,441.03
DEMVAR INC.	Centre Communautaire Notre-Dame-de-Grâce: clean-up of the crawl space and removal of asbestos from the piping around the pool	\$71,164.20
ÉMILIE JACQUES	Rental of a backhoe for tree planting	\$42,313.97
ENTRETIEN MANA INC.	Housekeeping at 2140, avenue Madison	\$25,684.14
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	Waste collection – January 1 to December 31, 2015	\$1,692,351.26
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	Supply and installation of an aluminium truck chest	\$2,268.36
	Sand blasting and painting of a trailer	\$3,000.54
	Modification of a trailer at the request of the SST (occupational health and safety)	\$3,100.85
	Year 2015: supply and installation of a fixed flatdeck with sides and rear liftgate	\$30,253.00
	Supply and installation of 5 2014 aluminium asphalt bodies measuring 8 feet in length, and related equipment	\$113,839.08
	Supply and installation of 5 2014 aluminium asphalt bodies measuring 15 feet in length, and related equipment	\$172,828.45
	Repair of a vehicle	\$4,659.83

NAME OF SUPPLIER

DESCRIPTION PURCHASE ORDER

AMOUNT

EXCAVATION A.M. LTÉE	Minor repair work on sidewalks and curbs	\$260,779.50
EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE	Year 2015: container transportation services	\$93,141.15
FEDERATION CJA	Contribution for the redevelopment and construction of new spaces in community facilities located at 5151 chemin CDN Authority to sign an amendment to the agreement between the Ville de Montréal and the Fédération CJA (2000)	\$150,000.00
FSA ARCHITECTURE	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce: architecture competition	\$725,053.50
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	Supply of 2 Ford F350 pickup trucks	\$85,089.82
FOURGONS ÉLITE	Purchase of 2 vans	\$134,564.63
GIRARD-HÉBERT INC.	Project control for the transformation of the wading pool at parc Loyola into water play modules	\$18,897.74
	Project to transform the wading pool at parc Rosemary-Brown into water play modules.	\$17,847.87
GLOBOCAM INC.	Supply of a 2015 Freightliner 4 x 2 cab chassis truck	\$126,165.33
	Supply of 2 2016 Freightliner 6 x 4 cab chassis trucks	\$352,242.04
	Supply of three 6 x 4 cab chassis trucks	\$343,640.25
GROUPE ABS INC.	Professional services contract for summary environmental soil characterization	\$3,872.95
	Core sampling on the concrete slabs in the shelter at the Madison municipal yards	\$5,108.69
	Core sampling on road surfaces	\$5,013.15
	Parc Loyola: geotechnical study, installation of lampposts	\$7,871.64
	Installation of a planting bin	\$7,311.66
	Professional services contract for quality control of materials as part of the project to redevelop the playground for kids aged 5 to 12 at parc Jean-Brillant , as well as the paths, the piazzetta and the landscaping	\$3,149.62
GROUPE HEXAGONE S.E.C	Installation of permanent speed bumps	\$48,676.61
GROUPE MECANO INC.	Parc Loyola: work – contingencies. CIT program water play modules	\$231,300.92
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE	Rental of a 95 hp backhoe without operator	\$65,738.97
HYDRO-QUÉBEC	Traffic lights – 2015	\$38,039.76
	Street lights – 2015	\$349,395.42
	Electrical hookup work for the Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	\$2,722.34
	Street lights – 2014	\$133,663.23
	Traffic lights – 2014	\$13,504.41
IMAGINEO INC.	Contract to replace the electrical input as part of the project to update the aréna Doug-Harvey	\$9,849.47
	Contingencies in the contract to supply and install water play modules and related systems at parc Loyola. CA15 170005	\$86,599.86
	Contract for the equipment and the installation of variable-configuration telescopic seating at the Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	\$270,531.62
IMPRIMERIE NORECOB INC.	Printing of two 2014 editions of the Le Citoyen newsletter	\$33,280.76
JEUNESSE BENNY	2015 contribution – summer camp	\$62,650.00
JOE JOHNSON EQUIPMENT INC.	Maintenance of 6 street sweepers from April 1 to November 30, 2015	\$91,313.33
	Rental of street sweepers (without operator, with maintenance) with vacuum mounted on cab over truck chassis	\$370,647.87
K+S SEL WINDSOR LTÉE	Road de-icing salt – Winter 2014-2015	\$329,714.01
	De-icing salt – January to April 2015	\$598,261.46
	Treated de-icing salt	\$32,864.90
LA BOÎTE - ARCHITECTURE DESIGN INC.	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce: sealing of the west curtain wall	\$14,152.20
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce: repair of the performance hall floor and related work	\$19,334.11

NAME OF SUPPLIER
DESCRIPTION PURCHASE ORDER
AMOUNT

LAFARGE CANADA INC.	Premixed stone – 2015	\$49,158.70
	Premixed stone – 2014	\$187,479.74
	Clean stone – 2014	\$15,154.23
	Non-shrinking backfill concrete – 2014	\$18,395.52
LE DEVOIR	2015 publications	\$18,897.74
	2014 publications	\$7,019.55
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	Contingencies in the project to transform the wading pool at parc Rosemary-Brown. GDD 1154921005	\$149,150.50
	Contract to complete the installation of 2 electric vehicle charging stations: 1 at parc de la Confédération, 2 at parc de Kent	\$59,966.36
	Awarding of a contract to execute work under the project to transform the wading pool at parc Rosemary-Brown into a water play module	
LES CONSTRUCTIONS DE CASTEL INC.	Work to upgrade the aréna Doug-Harvey	\$266,668.57
LES ENTREPRISES CJRM INC.	Rental of a backhoe with operator, including accessories, for a period of about 6 months	\$66,142.12
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION PROFIL INC.	Awarding of a contract for work to modify architecture, plumbing and electricity	\$18,343.16
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce and bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce: replacement of three humidifiers, reconditioning of a humidifier and related work	\$22,023.82
	Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce: additional gypsum removal work following the Airmax report – demolition of the stage	\$6,991.14
	Bibliothèque interculturelle and centre communautaire Le 6767: rehabilitation of the vertical envelope (wall) / exploratory openings	\$3,816.08
	Parc de la Confédération – repair of the pool grounding system (fence grounding system)	\$2,578.15
	Replacement of ceiling tiles – offices at 2140 Madison	\$2,326.23
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	Contract for excavation and earthwork as part of the development of an outdoor fitness circuit at parc Notre-Dame-de-Grâce	\$9,380.63
	Work to supply and put down river stones in the dog run at parc William-Bowie	\$4,407.70
	Contract for supply and spread Top Soil earth in order to level the field at parc Trenholme for the installation of a skating rink	\$15,193.62
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	Contract to supply water play modules as part of the project to transform the wading pool at parc Rosemary-Brown into play modules	\$102,579.96
LES PAVAGES CHENAIL INC.	Asphalt – 2015	\$22,386.26
	Abrasive and salt – 2015	\$88,834.95
	Winter abrasive – 2014-2015	\$23,557.29
PRISMA STORAGE SOLUTIONS INC.	Acquisition and installation of shelving for the Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce	\$171,392.99
LIGNBEC	Road striping work for the year 2015	\$48,339.51
DISCOUNT CAR AND TRUCK RENTALS	Car and truck rentals	\$30,088.19
LOCATION SAUVAGEAU INC.	Rental of a bucket truck	\$8,216.96
	Rental of a minivan	\$19,622.87
LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Support for initiatives related to the borough's Policy to Promote a Healthy Lifestyle	\$12,000.00
	Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce building: management contract. GDD 1130794005	\$811,259.04
	Financial contribution to the summer camp	\$846,078.00
	Supervision at Centre sportif Confédération – June 25 to August 15, 2014	\$5,204.88
	Purchase of a backhoe for maintenance at the Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce	\$6,302.09

NAME OF SUPPLIER

DESCRIPTION PURCHASE ORDER

AMOUNT

LV CONSTRUCTION LVM, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.	Geometric redevelopment work on the north corner of chemin Circle and avenue Iona	\$106,238.65
	Consulting services for a summary environmental characterization of the soil beneath the wading pool at parc Rosemary-Brown	\$3,148.37
	Quality control of construction materials as part of the bid CDN-NDG-15-AOP-BT-013 (RMT2015) Sidewalk repairs – Management agreement	\$6,391.93
	Parc Georges-Saint-Pierre: environmental monitoring in conjunction with the excavation of contaminated soil as part of redevelopment work on the soccer field	\$5,579.32
	Parc Georges-Saint-Pierre: additional characterization at the future site of lateral drains and collectors	\$4,920.04
	Parc Georges-Saint-Pierre: professional services contract for additional environmental characterization tests on "C+" soils as part of redevelopment work on the soccer field	\$11,697.42
MAISON DES JEUNES CÔTE-DES-NEIGES	2015 financial contribution – Jeunesse 2000	\$93,217.00
	2015 financial contribution	\$18,643.00
	2015 financial contribution for recreational activities	\$55,930.00
MERCEDES BENZ RIVE SUD	Purchase of vehicle wheels	\$51,941.16
MLC ASSOCIÉS INC.	Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce: professional engineering services (consulting)	\$7,052.33
	Professional services: installation of 3 charging stations for electric vehicles, 2 at parc de Kent and 1 at parc de la Confédération	\$15,764.03
	Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce: additional professional services related to structure/mechanics (rusted gas line and damaged concrete slabs)	\$3,837.30
MORNEAU SHEPELL LTD.	Employee assistance program	\$26,153.07
NORTRAX QUÉBEC INC.	Billable breakage for front loaders rented in 2015	\$22,828.34
	Rental of 4 front loaders on wheels, without operators, for 3 months	\$114,456.49
	4,000 hours of tractor maintenance	\$3,241.02
	Purchase of three 2010 John Deere front loaders and one 2011 John Deere front loader, in accordance with the acquisition option set out in the rental contract for these units	\$168,454.21
OMNISON ET LUMIÈRES	Purchase of stage equipment for the maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	\$5,475.60
	Purchase of a tier and installation materials for the maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	\$21,891.96
	Purchase of an electronic key cabinet for a confined floor space (stage equipment) for the maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	\$2,197.92
	Purchase of electrical equipment and stage equipment for the maison de la culture Côte-des-Neiges	\$2,716.65
	Parc Jean-Brillant : contract to supply a projector and accessories for outdoor film showings	\$35,807.87
ONOMAT CANADA INC.	Service – Transportation of packages	\$3,474.31
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	Publi-Adapt billboards	\$22,505.22
	Contingencies in the contract for the project to update the playground equipment at parc Mackenzie-King. GDD 1155896002	\$86,576.73
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Financial contribution to complete the Eco-quartier program from January 1 to June 30, 2015	\$43,500.00
	Programme Montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)	\$250,300.00
	Financial contribution to outreach worker in 2015	\$70,000.00
	Décarie/de Maisonneuve curb project	\$4,199.49
	Opération Montréal.net	\$40,000.00
	CDN-NDG outreach workers	\$70,000.00
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	Contract as part of the project to demolish part of the enclosure wall around the wooded area surrounding the Religieuses-du-Précieux-Sang property CA 14170383	\$50,494.97
	Contingencies in the demolition contract	\$7,192.64

NAME OF SUPPLIER

DESCRIPTION PURCHASE ORDER

AMOUNT

NAME OF SUPPLIER	DESCRIPTION PURCHASE ORDER	AMOUNT
RCI ENVIRONNEMENT	Green waste collection for 2015 – 18 weeks	\$1,838,024.46
	Household waste and green waste	\$10,110.67
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	Treatment/reclamation of contaminated soil	\$62,404.90
	Disposal of street sweeping waste and waste from the snow disposal facility – 2015	\$41,962.26
	Land spills – 2014	\$329,830.07
	Disposal of street sweeping waste and waste from the snow disposal facility – 2014	\$81,427.65
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTRÉAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	Financial contribution	\$108,277.78
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	Towing services	\$46,701.54
REMORQUAGE MOBILE	Towing services for snow removal operations in 2014-2015	\$132,444.52
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTÉE	Contract to carry out sealing work on the west curtain wall of the maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce and on a section of the east side	\$149,064.02
SCIAGE DE BÉTON 2000 INC.	Rental of a concrete saw with a 36-inch blade, with operator and including accessories, for a period of about 6 months	\$49,685.33
SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.	Work to upgrade the aréna Bill-Durnan	\$865,692.40
STRONGCO INC.	Billable breakage of graders rented during the year 2015	\$22,828.34
	Billable breakage – 2014	\$16,593.71
SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE CÔTE-DES-NEIGES	Management and maintenance of community sites (Mahatma-Gandhi, Dupuis, Jean-Brillant and des Nations) for the period between September 1 and June 30, 2015	\$4,840.18
	Financial contribution for éco-quartier from June 1 to 30, 2015	\$54,000.00
	Humanitarian and environmental project involving belongings left on the curb following an eviction, from January 1, 2015 to December 31, 2015	\$100,000.00
SOLUTIONS GRAFFITI	Réseau des jardins urbains de CDN – General component	\$19,000.00
	Graffiti removal work on public and private property held by the Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce borough for 2015	\$66,551.58
SOCIETY FOR THE PREVENTION OF CRUELTY TO ANIMALS (SPCA)	Graffiti removal for 2014	\$64,510.64
	Pound and animal control services	\$115,340.00
STRONGCO INC.	Interventions involving pets and fauna – Year 2014	\$8,270.00
	Rental of four graders for five months – Year 2015	\$137,029.68
SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DES TERRAINS BENNY FARM	Rental of four graders for five months – Year 2015	\$137,029.68
	Benny Farm condominium fees: 2015 contribution	\$22,020.00
TECHSPORT INC.	Benny Farm condominium fees: 2014 contribution	\$22,022.92
	Pair of Scoremaster 6' Micro soccer nets	\$22,354.85
	Contract to supply and install 4 outdoor fitness modules and 2 posters for a fitness circuit	\$19,713.33
	7146058 Tree-O Climber, 8' standard design, to replace the net. Model 23605800 – park play module	\$2,152.66
TOSHIBA BUSINESS SOLUTIONS	Purchase of equipment from the Youth Fitness series by Miracle, in accordance with bid C2014-09-230	\$9,060.48
	Rental and use of photocopiers for the borough	\$33,885.32
TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC.	Transportation of snow and ice from loading operations – Winter 2014-2015	\$565,909.35
	Transportation of contaminated soil	\$2,698.04
	Transportation of snow and ice – 2014	\$114,845.35
	Bulk trucking of earth and other materials from excavation operations	\$159,339.05
CONCORDIA UNIVERSITY	Use of a field at the Université Concordia – Campus Loyola	\$104,987.50
TOWN OF MOUNT-ROYAL	Glenmount sector – recreational activities 2015	\$115,486.25
WESTHAVEN ELMHURST COMMUNITY RECREATION ASSOCIATION	2015 financial contribution to the summer camp	\$46,041.00
	Financial contribution for the extension of the agreement until December 31	\$28,744.00



Dossier # : 1156235005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps, excepté véhicule d'urgence, et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite», en direction Est, sur le chemin Upper-Lachine, à l'intersection du boul. Décarie.

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :
D'édicter une ordonnance en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRMV, c. C-4.1) visant à :

- Interdire le virage à gauche en tout temps à l'approche Ouest de l'intersection Upper-Lachine/Décarie;
- Assigner les voies de circulation de manière à autoriser seulement le tout droit dans la voie de gauche et virage à droite obligatoire dans la voie de droite;

De conserver tout autre réglementation en vigueur

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-06 14:30

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156235005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps, excepté véhicule d'urgence, et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite», en direction Est, sur le chemin Upper-Lachine, à l'intersection du boul. Décarie.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'intersection Upper-Lachine/Maisonnette/Décarie, avec son aménagement atypique, continue de faire l'objet de plusieurs analyses techniques afin de constamment améliorer la sécurité de tous les usagers du secteur et tout spécialement les cyclistes. Depuis l'ouverture du CUSM, du réaménagement du boulevard Décarie entre De Maisonnette et St-Jacques, et de la fermeture de la rue St-Jacques (travaux Turcot), nous observons un plus grand flot de circulation à cette intersection et plusieurs actions ont été mises de l'avant pour continuer d'améliorer la sécurité routière à tous les niveaux. Modification de programmation des feux, amélioration du pavage et signalisation plus efficiente sont toutes des actions concrètes qui ont été mises de l'avant. Une de ces actions a consisté au réaménagement complet de la piste cyclable sur le côté nord du boulevard de Maisonnette. De cette façon, les cyclistes peuvent maintenant poursuivre leur trajet sur le côté nord de Maisonnette entre Décarie et Claremont. Ce changement a été très bénéfique et a reçu l'aval de plusieurs utilisateurs du secteur.

Toutefois, puisque la circulation des véhicules en direction Est sur le chemin Upper-Lachine/Décarie est en constante augmentation, cela fait en sorte qu'une plus grande demande d'automobilistes se destinant vers Décarie nord à partir du chemin Upper-Lachine. Résultat: le virage à gauche vient réduire la sécurité des cyclistes et des piétons, toujours plus nombreux, qui désirent traverser sur le côté Nord, où se retrouve maintenant le nouvel aménagement en place décrit plus tôt. Dernièrement, le SPVM nous a rapporté un accident auto/vélo qui est survenu à cette intersection justement à cause du conflit entre ce mouvement de virage à gauche et le temps de feu alloué aux piétons/cyclistes. Des ajustements à la programmation du feu de circulation ont déjà été faits dans le passé. Par contre, dans le contexte présent et dû aux nombreux changements d'aménagement terrain, l'implantation d'une programmation de temps de feu exclusif pour les cyclistes/piétons en maintenant le virage à gauche en place, tel que souhaité initialement par la Direction, représente des délais d'analyse et de réalisation beaucoup trop longs afin d'enrayer le risque, à court terme, de que se produisent d'autres accidents de la sorte . De manière à agir rapidement dans ce dossier et éviter d'autres accidents, la Direction de l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce propose de procéder à

l'implantation d'une interdiction de virage à gauche pour tous les usagers de la route de l'Est vers le Nord à l'intersection du chemin Upper-Lachine/Décarie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRMV, c. C-4.1) visant à :

- Interdire le virage à gauche en tout temps, excepté véhicules d'urgence à l'approche Ouest de l'intersection Upper-Lachine/Décarie;
- Assigner les voies de circulation de manière à autoriser seulement le tout droit dans la voie de gauche et le virage à droite obligatoire dans la voie de droite;

De conserver tout autre réglementation en vigueur

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts à défrayer pour l'enlèvement, l'ajout et la modification des panneaux de signalisation requis selon les taux demandés par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement 26 (Rosemont–La Petite-Patrie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interdiction du virage à gauche à l'approche ouest de l'intersection Upper-Lachine/Décarie pourrait entraîner un effet domino dans les rues locales avoisinantes. En effet, la rue qui pourrait être la plus sollicitée est la rue Marlowe, entre Maisonneuve et Sherbrooke. Avec le nouvel aménagement de la piste cyclable en place, l'intersection Maisonneuve/Marlowe a présentement une voie de gauche pour le mouvement tout droit et le mouvement de virage à gauche, et une voie de droite destinée et réservée pour les autobus STM seulement. Les usagers qui ne pourraient effectuer leur virage à gauche à Décarie, pourraient se rabattre sur la rue Marlowe, où se trouve une seule voie et un feu de circulation, sur lequel, aucune programmation de virage à gauche protégé n'a été intégré. De plus, ce flot de véhicules anticipés pourrait se buter à l'intersection Marlowe/Sherbrooke, où seul un arrêt est en place. À ce moment, il pourrait être plus difficile de s'insérer dans la circulation de la rue Sherbrooke sans nuire aux déplacements des nombreux piétons sur cette rue.

Le réseau de camionnage dans le secteur pourrait aussi être affecté puisque certains camions pourraient être confinés à utiliser Cavendish pour se destiner vers le nord (fermeture du Pont St-Jacques / Turcot), dû à une hauteur libre plus accessible pour une majorité de camions que celle présentement sur la rue Girouard (3.7M), juste en amont de l'intersection. Il se peut aussi que certains de ces camions tentent de se faufiler en

empruntant la rue Crowley, via Upper-Lachine, pour rejoindre Décarie vers le nord. Par contre, aucune analyse, à ce jour, n'a été encore effectué pour assurer que ce mouvement est techniquement viable et possible. Problèmes anticipés: une augmentation de la circulation de camions/autos pourrait être observé sur la rue Crowley qui est, à la base, une vocation de rue locale. Ceci pourrait augmenter le risque d'une congestion pour l'accès au CUSM, puisque le feu de circulation devra être modifié pour pallier, éventuellement, à cette augmentation possible de circulation.

Projet Turcot: la fermeture du Pont St-Jacques, en combinaison avec l'interdiction du virage à gauche, pourrait engendrer un volume de véhicules supplémentaire sur le chemin Upper-Lachine en direction Est à l'automne. Cet effet pourrait risquer de causer des impacts sur une possible congestion, autant sur notre territoire que sur celui de la Ville de Westmount.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aviser les services d'urgences et la STM

- Aviser le Comité Turcot en lien avec le Projet Turcot (détour Pont St-Jacques) et pour la modification de l'acheminement de l'accès aux autoroutes 15 et 20;
- Installer une signalisation de type " Nouvelle signalisation "

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Analyse technique de faisabilité de virage (rayon de braquage) des camions avec le logiciel Auto-Turn à l'intersection Upper-Lachine/Crowley;

- Analyse et modification de la programmation du feu de circulation à l'intersection Upper-Lachine/Maisonnette/Décarie et autres intersections (selon analyse);
- Analyse et modification du marquage à l'approche Ouest du chemin Upper-Lachine/Décarie;
- Maintien du mandat d'Aecom en place en lien avec la piste cyclable sur Maisonnette;
- Préparation et exécution de l'ordre de travail;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

Tél : 514-872-0829
Télécop. : 514-872-0918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 765-7180
Télécop. : 514 765-7006

Dossier # : 1156235005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps, excepté véhicule d'urgence, et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite», en direction Est, sur le chemin Upper-Lachine, à l'intersection du boul. Décarie.



[Intersection Upper Lachine, Décarie et Maisonneuve.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

Tél : 514-872-0829
Télécop. : 514-872-0918



Intersection Upper-Lachine/Maisonneuve/Décarie



OCA 15 170 XX Upper Lachine.doc

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

Ordonnance numéro OCA15 170XX (C-4.1) relative à l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite » en direction Est sur le chemin Upper-Lachine à l'intersection Décarie

À la séance ordinaire du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

- L'implantation d'une interdiction de virage à gauche à l'approche Ouest de l'intersection du chemin Upper-Lachine/Décarie;
- L'implantation d'une signalisation de type « assignation de voie » décrite comme suit : voie de gauche pour le mouvement tout droit obligatoire et voie de droite pour le mouvement de virage à droite obligatoire.

GDD 1156235005

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2015

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

Le secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1156235005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division du bureau technique

Objet :

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une signalisation de type « interdiction de virage à gauche en tout temps, excepté véhicule d'urgence, et d'assignation de voie tout droit dans la voie de gauche et de virage à droite obligatoire dans la voie de droite», en direction Est, sur le chemin Upper-Lachine, à l'intersection du boul. Décarie.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Geneviève REEVES
Directrice par interim en l'absence de Denis Gendron

Tél : 514 868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1151538002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt en direction ouest sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:59

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1151538002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Requête : 14-248993

Demande, à la Division de la circulation et de l'occupation du domaine public de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'analyser les problèmes de circulation à l'intersection du chemin de la Côte Saint-Antoine et de l'avenue Royal afin, le cas échéant, de sécuriser ladite intersection.

Contexte :

Il faut prendre en considération que la problématique de cette intersection existe depuis toujours en raison du bâtiment situé dans le quadrant sud-est de l'intersection qui bloque toute visibilité pour les usagers qui se dirigent en direction nord, sur l'avenue Royal, et en direction ouest, sur le chemin Côte-St-Antoine.

En effet, la localisation du bâtiment, bâti aux limites des emprises de rues à l'intersection du chemin de la côte Saint-Antoine et de l'avenue Royal, oblige l'usagé de la route qui circule vers le nord, sur l'avenue Royal, à s'avancer au milieu de l'intersection pour voir les véhicules en provenance de l'est, sur le chemin Côte-St-Antoine. Ce qui explique le manque de visibilité des véhicules circulant en direction ouest, sur le chemin Côte-Saint-Antoine, et qui ne peuvent voir les usagers de l'avenue Royal, qu'à la dernière minute. Entre 2010 et 2015, on dénombre 5 accidents, soit 4 en 2012 et 1 en 2014. Aucun n'implique cependant une clientèle vulnérable (piéton, cyclistes).

En 2012, le Bureau technique avait installé une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur une distance d'environ 7 mètres, sur le côté sud du chemin de la Côte Saint-Antoine, pour augmenter la visibilité des usagés de la route.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'arrêt en amont, en direction ouest sur le chemin Côte-St-Antoine, est à environ 275 mètres de l'intersection étudiée. Cette distance fait en sorte que les usagers peuvent atteindre une vitesse plus élevée à l'approche Est. Comme le stipule nos derniers relevés de vitesse, 35% des automobilistes roulent au-delà de la limite permise qui est de 40 kilomètres à l'heure. De plus, le volume journalier est d'environ 2 300 véhicules par jour, ce qui est passablement élevé pour une route cataloguée collectrice. Malgré la présence de feux de circulation à moins de 250 mètres aux intersections Royal/NDG et Sherbrooke/Côte-St-Antoine (voir plan-ci-joint), nous sommes d'avis, qu'avec les données récoltées et les observations effectuées, que l'ajout d'un arrêt ne fera que sécuriser l'intersection et non congestionner le secteur.

Étant donné l'implantation d'une bande cyclable récemment aménagée sur le côté nord du chemin de la Côte-Saint-Antoine, et d'une chaussée partagée sur l'avenue Royal, cette intersection est très achalandée par le transport actif. La présence d'un arrêt pour la ligne 138 du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal, situé sur le coin nord-est, incite le passage des piétons. De plus, la présence du Lower Canada College un peu plus au nord sur l'avenue Royal, contribue à la présence de jeunes écoliers dans ce corridor scolaire. Ajoutons à tout cela les parents qui conduisent leurs enfants à pied, à vélo ou en voiture, à cet établissement scolaire.

Selon nos observations et analyses, l'ajout d'un arrêt à l'approche Est de l'intersection du Chemin Côte-St-Antoine et de l'avenue Royal permettrait de sécuriser le passages des automobilistes, des piétons et des cyclistes à cette intersection. Le risque d'accident causé par le manque de visibilité serait alors grandement réduit. Nous sommes convaincus que la sécurité de tous les usagers serait améliorée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts à défrayer pour l'installation des panneaux de signalisation requis selon les taux demandés par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement 26 (Rosemont-La Petite-Patrie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de panneaux d'arrêt augmentera la sécurité des usagés de la route à cette intersection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt seront implantés, 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés une fois l'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruneau PAQUETTE
Agent technique en circulation et
stationnement

Tél : 514 872-4122
Télécop. : 514 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514-765-7180
Télécop. : 514 765-7006

Le : 2015-07-28

Dossier # : 1151538002

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division du bureau technique

Objet : Édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.



[Arrêt sur le chemin de la Côte Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.jpg](#)



[intersection Côte Saint-Antoine & Royal.jpg](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruneau PAQUETTE
Agent technique en circulation et stationnement

Tél : 514 872-4122
Télécop. : 514 872-0918



Royal



chemin de la Côte-Saint-Antoine



Retour à la carte





JMap



Ordonnance - Panneaux d'arrêt.doc

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

**Ordonnance numéro OCA15 170XX (C-4.1) relative à l'implantation de
panneaux d'arrêt**

À la séance ordinaire du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'installation de panneaux d'arrêt en direction ouest sur le chemin de
la Côte Saint-Antoine, à l'intersection de l'avenue Royal.

GDD 1151538002

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10
AOUT 2015.**

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

Le secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1151538002

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique

Objet : Édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'intersection de l'avenue Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement et directrice par intérim en l'absence de Denis Gendron
Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1150639035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015 » joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 13:38

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150639035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Des organismes et promoteurs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce organisent différents événements sur le domaine public depuis plusieurs années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soumet au conseil d'arrondissement un dossier comportant des événements publics, identifiés en annexe I, dont le déroulement est prévu dans l'arrondissement.

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis par les agents de développement pour l'émission des permis nécessaires à la tenue de chacun des événements identifiés à l'annexe I, au plus tard 72 heures avant la date prévue de l'événement, la DCSLDS sollicite l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et déroger aux règlements suivants de la Ville de Montréal, s'il y a lieu :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 article 8 (vente) et article 3 (consommation)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170209 (22 juin 2015) - Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 22 juin 2015 » joint au sommaire décisionnel; édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont d'ampleur locale. L'occupation du domaine public peut se traduire de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou de plusieurs artères formant un circuit; ou alors par l'occupation d'une combinaison de lieux telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations peuvent être nécessaires, par exemple :

1. le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles favorisant la familiarisation avec les autres cultures;
2. la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts additionnels reliés aux événements pourront être assumés par les promoteurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les organisateurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux, et ce, après autorisation de leur publicité par les responsables de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements listés en annexe seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours et approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs sur réception, au plus tard 72 heures avant la date de l'événement, de l'avenant d'assurance responsabilité civile et de tout autre document requis conformément aux règles de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-13

Sonia GAUDREAU
Chef de division

Tél : 514 872-6364
Télécop. :

Dossier # : 1150639035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.



[Liste des événements au CA du 10 août 2015.xlsx](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. :

Liste préliminaire des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 août 2015

Événements	Requérant	Endroit	Date	Occupation	Vente	consommation d'alcool	Bruit	Nombre éventuel de participant	Fermeture de rue	Statue	Agent de développement
Ciné-famille en plein air	Comité jeunesse NDG	Parc MacDonald	13 août 2015	15:00 à 23:59	(nourriture) 15:00 à 23:30	non	17:00 à 23:30	500	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Family Night	Comité jeunesse NDG	Parc William-Bowie	13 août 2015	17:00 à 20:30	(nourriture) 18:30 à 20:00	non	18:30 à 20:00	70	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Ciné-famille en plein air	Comité jeunesse NDG	Parc Coffee	14 août 2015	15:00 à 23:59	(nourriture) 15:00 à 23:30	non	17:00 à 23:31	501	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
ANCOP walk	ANCOP international	Parc Van Horne et marche dans les rues Départ: Parc Van Horne Trajet: av. Westbury droite Mackenzie, droite Légaré, gauche Plamondon. Plamondon devient Appleton, gauche Hudson, droite Goyer, gauche Darlington, droite Van Horne, gauche Linton, gauche Légaré, droite de la Peltrie, droite Westbury Arrivé: Parc Van Horne	15 août 2015	8:00 à 17:00	non	non	8:30 à 16:00	350	Ralentissement	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
CDN BCA Community Day	Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges	Nelson-Mandela	15 août 2015	9:30 à 20:00	(nourriture) 12:00 à 18:00	non	12:00 à 18:00	100	non	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
NDG Baseball Fun Day	Ligue de baseball mineur de NDG	Parc Loyola	15 août 2015	7:00 à 23:00	(nourriture) 9:00 à 23:00	non	9:00 à 20:00	250	non	Accepté sous condition	Peggy Papadakis
Portland Block Party	particulier	rue Portland entre Connaught et Trenholme	15 août 2015	14:00 à 20:00	non	non	14:00 à 20:00	100	Fermeture	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Procession	Paroisse Saint-Raymond de Pennefort	Départ: 5765 Saint-Jacques Trajet: Saint-Jacque O., droite Belgrave, droite Chemin Upper Lachine, droite Girouard, droite Saint-Jacques Arrivé: 5765 Saint-Jacques	15 août 2015	12:00 à 13:00	non	non	non	200	Ralentissement	Accepté sous condition	Nadia Mohammed

Fête Populaire Croate	The Croat Catholic Association of Montreal	Parc de la Savane	16 août 2015	9:00 à 20:00	12:00 à 19:00 (terrain privé)	oui (terrain privé)	12:00 à 19:00	300	non	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
Saint Gabriel's Procession	Centro Donne di N.D.G.	Départ: 5765 St-Jacques O. Trajet: Sint-Jacques O., droite Belgrave, droite Upper Lachine, droite Old Orchard, droite Saint-Jacques O. Arrivé: 5765 St-Jacques O.	23 août 2015	11:30 à 13:00	non	non	11:30 à 13:00	200	Ralentissement	Accepté sous condition	Peggy Papadakis
Madonna Della Libera	La Fondation Providenti	Départ: Église Ste-Catherine de Sienna (7070 Somerled) Trajet: Somerled, droite Dohert, droite Chester, droite Coronation, droite Somerled Arrivé: Église Ste-Catherine de Sienna (7070 Somerled)	23 août 2015	12:00 à 13:45	non	non	12:00 à 13:45	350	Ralentissement	Accepté sous condition	Peggy Papadakis
Pique-nique des femmes à Côte-des-Neiges	Femmes du monde à Côte-des-Neiges	Parc Mackenzie-King	26 août 2015	10:00 à 17:00	non	non	10:00 à 17:00	100	non	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
NDG Off the Wall	Coopérative de solidarité La Maison Verte	Parc Notre-Dame-de-Grâce	28 août 2015	18:00 à 22:30	non	non	18:00 à 22:00	200	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête de fin d'été 2015	Les habitations Sherbrooke Forest	Parc Herbert-Outerbridge	29 août 2015	10:00 à 16:00	non	non	10:00 à 16:00	70	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Grand concert Semaine des arts	La Semaine des arts	Parc Notre-Dame-de-Grâce	29 août 2015	13:00 à 23:00	13:00 à 21:00 (Nourriture et art. promo)	non	13:00 à 21:00	250	non	Accepté sous condition	Yanick Thibault
Promenade des arts	Coopérative de solidarité La Maison Verte	Rue Sherbrooke Ouest entre Melrose et Wilson	29 août 2015	10:00 à 18:00	10:00 à 18:00 (art. promo)	non	9:00 à 18:00	300	Occupation du trottoir	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête annuelle de l'avenue West Hill	particulier	Rue West Hill entre Monkland et Godfrey	29 août 2015	13:00 à 22:00	non	non	14:00 à 20:00	150	Fermeture	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête de voisinage rue Melrose	particulier	rue Melrose entre Sherbrooke et De Maisonneuve	29 août 2015	16:00 à 22:00	non	non	16:00 à 22:00	75	Fermeture	Accepté sous condition	Nadia Mohammed

Unity Day	Alcoholics Anonymous	Parc Coffee	29 août 2015	9:00 à 17:00	9:00 à 17:00 (nourriture)	non	9:00 à 17:00	50	non	Accepté sous condition	Peggy Papadakis
JardinFest	Corporation Jardin Communautaire Châteaufort	Jardin communautaire Châteaufort (Parc Mahatma Gandhi)	29 août 2015	9:00 à 21:00	non	oui	12:00 à 18:00	200	non	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
Championnat provincial de Rugby féminin	Association régionale de rugby Montréal	Parc de la Confédération	29 août 2015	8:00 à 21:00	8:00 à 20:00 (nourriture)	non	8:00 à 20:00	500	non	Accepté sous condition	Peggy Papadakis
Country en ville	Coopérative de solidarité La Maison Verte	Parc Notre-Dame-de-Grâce	30 août 2015	10:00 à 19:30	12:00 à 18:00 (art. promo)	non	12:00 à 18:00	450	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Kanyaw	Philippine Cordillera Association of Quebec	Parc Mackenzie-King	30 août 2015	7:00 à 20h00	11:00 à 18:00 (art. promo + nourriture)	non	9:00 à 18:00	1000	non	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
Sefer Tora	First Mesifit of Canada	Départ: 2219 Clinton Ave. Trajet: Clinton, De Vimy, Ekers Arrivé: 2325 ave. Ekers	30 août 2015	14:30 à 15:30	non	non	14:30 à 15:30	300	Ralentissement	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
Fête Interculturelle NDG 2015	Conseil Communautaire NDG et Bienvenue à NDG	Parc Notre-Dame-de-Grâce	30 août 2015	9:00 à 18:00	non	non	9:00 à 18:00	200	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Iranian BBQ	Fondation Nima	Parc Notre-Dame-de-Grâce	6 sept. 2015	8:00 à 20:00	11:00 à 19:00 (nourriture)	non	11:00 à 19:00	200	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Fête du quartier Fielding-Walkley	Conseil communautaire NDG et Bienvenu à NDG	Parc Gilbert-Layton	12 sept. 2015	10:00 à 18:00	non	non	12:00 à 16:00	200	non	accepté sous condition	Peggy Papadakis
Grand Prix Cycliste	Ville de Montréal	Plusieurs rues de l'arrondissement	13 sept. 2015	Dérogé au comité exécutif	non	non	Dérogé au comité exécutif	n/a	Plusieurs rues de l'arrondissement	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Patricia Avenue Block Party	particulier	Avenue Patricia entre Somerled et de Terrebone	13 sept. 2015	17:00 à 22:00	non	non	17:00 à 21:00	50	Fermeture	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Procession religieuse pour la fête de Saint-Michel Archange	Association Culturelle Morrone	Départ: Église Paroisse St-Raymond (5765 St-Jacques O.) Trajet: Saint-Jacques O., droite Belgrave, droite Chemin Upper Lachine, droite Old Orchard, droite Saint-jacques O. Arrivé: Église Paroisse St-	13 sept. 2015	11:45 à 13:15	non	non	11:45 à 13:15	200	Ralentissement	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Marche de Sensibilisation	Cancer de la vessie Canada	Parc Notre-Dame-de-Grâce	20 sept. 2015	9:00 à 15:30	non	non	11:30 à 14:00	150	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed
Hip Hop you don't stop	Prévention NDG/CDN	Parc Notre-Dame-de-Grâce	26 sept. 2015	8:00 à 22:00	12:00 à 20:00 (art. promo + nourriture)	non	8:00 à 20:00	1000	non	Accepté sous condition	Nadia Mohammed

Marcheton	Centre de bénévolat Côte-des-Neiges	Départ: avenue Troie entre Decelles et Gatineau Trajet: Troie, Gatineau, Côte Saitne- Catherine, Darlington, Louis-Colin, Decelles. Retour: avenue Troie entre Decelles et Gatineau	27 sept. 2015	10:00 à 12:00	non	non	10:00 à 12:00	50	Marche sur Trottoir	Accepté sous condition	Christian Lefebvre
-----------	--	--	---------------	---------------	-----	-----	---------------	----	---------------------	---------------------------	--------------------

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur ou, selon le cas, le bruit de percussion est exceptionnellement permis sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe);
2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe);
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce »:

1. La fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation tel que décrit au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe);
2. L'autorisation est valable selon la date et les heures identifiées au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe). Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement;
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la date de présentation et l'horaire de l'événement identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 10 août 2015** (voir en pièce jointe);
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec les règlements de la Communauté urbaine de Montréal, notamment, le Règlement sur les aliments (93, modifié).



Dossier # : 1153571010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-27 14:15

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153571010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

CONTENU

CONTEXTE

La délivrance de permis de stationnement sur rue réservé aux résidents (vignettes SRRR) implantée depuis plusieurs années sur le territoire de l'arrondissement, est un programme visant à faciliter l'accès, pour les résidents, à des unités de stationnement sur rue dans des secteurs névralgiques.

À la demande des résidents et aux fins de diversifier l'utilisation de ces vignettes, l'arrondissement souhaite maintenant mettre en place un programme complémentaire qui permettra à des résidents qui demeurent dans des zones où les vignettes sont nécessaires, d'accueillir leurs visiteurs en leur fournissant un permis de stationnement sur rue pour le secteur dans lequel ils résident.

Aux fins d'évaluer les besoins pour ce type de vignette, l'arrondissement a approuvé, le 6 octobre 2014, le déploiement d'un projet-pilote pour la zone 48, aux abords de l'Hôpital Ste -Justine. Le projet, qui prendra fin le 30 septembre 2015, a permis de répondre à un besoin des résidents dans ce secteur, et l'arrondissement souhaite maintenant implanter de façon permanente ce système de vignettes et, éventuellement, l'élargir à d'autres secteurs.

Dans ce contexte, il importe de modifier le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) afin de donner au conseil les assises réglementaires nécessaires à la mise en place de ce nouveau programme en ajoutant, à l'article 3, un paragraphe précisant que le conseil peut édicter par ordonnance :

- les conditions de délivrance et la forme des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs;
- la désignation des secteurs dans lesquels de tels permis peuvent être accordés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Dossier décisionnel 1146373012 (Résolution: CA14 170361 - Ordonnance OCA14 17021 (C-4.1) - Édicter une ordonnance déterminant les modalités d'émission et d'utilisation de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs en tant que

projet-pilote dans le secteur numéro 48 à proximité du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

DESCRIPTION

Adoption d'un Règlement modifiant le *Règlement la circulation et le stationnement* afin de permettre au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances aux fins d'établir les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs, et de désigner les secteurs dans lesquels ces permis peuvent être accordés. Il importe d'ajouter qu'aux fins de la mise en place de ce programme, les trois dossiers décisionnels suivants devront être présentés au conseil d'arrondissement pour approbation de la recommandation, soit:

Dossier décisionnel	Échéancier
Modification du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) afin de prévoir le tarif à percevoir pour obtenir un permis de stationnement réservé aux visiteurs, soit 120 \$ annuellement	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de l'avis de motion le 10 août 2015• Adoption le 8 sept 2015• Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015
Adoption d'une ordonnance établissant les conditions de délivrance et la forme de ce permis	<ul style="list-style-type: none">• Adoption le 8 sept 2015• Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015
Adoption d'une ordonnance désignant le ou les secteurs où ces permis seront accordés	<ul style="list-style-type: none">• Adoption le 8 sept 2015• Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015

JUSTIFICATION

Donne les assises réglementaires nécessaires à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'ordonnances relatives aux permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt de l'avis de motion le 10 août 2015;
- Adoption le 8 sept 2015;
- Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions suivantes :

- Article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);
- Article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);
- Article 23 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001);
- Article 2 du *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux municipalités liées* (RCG 05-001);
- Article 2 du *Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (05-091).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Télécop. : 514 872-7474



Projet règl. RCA15 172XX.pdf

RCA15 172XX **RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)* AFIN D'AJOUTER UN POUVOIR RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE PERMIS DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX VISITEURS**

VU l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

VU l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 23 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001);

VU l'article 2 du *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux municipalités liées* (RCG 05-001);

VU l'article 2 du *Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (05-091);

À la séance du XX XXXXX 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'article 4 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) est modifié par l'ajout après le paragraphe 11^o, du paragraphe suivant :

« 12^o désigner des secteurs dans lesquels des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs peuvent être accordés et établir les conditions de la délivrance et la forme de ces permis. ».

GDD 1153571010

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX XXXXX 2015

Le maire d'arrondissement,
Russel Copeman

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1153571010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre P BOUTIN
Conseiller en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur
Tél : 514-872-5667

Le : 2015-07-16

Division : Direction des Travaux Publics



Dossier # : 1154570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (RCA14 17240) afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (RCA14 17240)* afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-27 14:14

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (RCA14 17240) afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 octobre 2014, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance établissant les conditions de délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs dans la zone 48, dans le cadre d'un projet-pilote se terminant le 30 septembre 2015. Le projet ayant permis de répondre à un besoin des résidents dans ce secteur, une ordonnance sera présentée au conseil d'arrondissement du 8 septembre 2015 afin que ce programme devienne permanent à compter du 1^{er} octobre 2015.

Dans ce contexte, il importe de fixer une tarification pour la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs, laquelle devra être intégrée au *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (RCA14 17240)*.

Conformément à la résolution CA15 170114, à la suite de l'inscription d'un avis de motion à la séance du conseil du 13 avril 2015, le tarif proposé pour la délivrance du permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs est le même que celui fixé pour un permis supplémentaire de stationnement sur rue réservé au résidents pour la même adresse (vignette supplémentaire SRRR), soit 120 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA14 170361 (1146373012) - Édicter une ordonnance déterminant les modalités d'émission et d'utilisation de permis SRRR-Visiteurs en tant que projet pilote dans le secteur 48 à proximité du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.
- CA15 170114 (1153571003) - Motion pour la réduction du prix de la vignette pour visiteurs de la zone 48 à 120,00 \$.

DESCRIPTION

Adoption du Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* afin d'y ajouter la disposition suivante :

45. Aux fins de l'ordonnance établissant les conditions de délivrance des permis de

stationnement sur rue réservé aux visiteurs, il sera perçu pour un permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs :

- Permis délivré entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 décembre 2015, valide jusqu'au 30 septembre 2016 : 120,00 \$.

JUSTIFICATION

Donne les assises réglementaires nécessaires à la tarification pour la délivrance d'un permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt de l'avis de motion le 10 août 2015;
- Adoption du Règlement le 8 sept 2015;
- Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-20

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358
Télécop. : 514 868-3538

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du
greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474



Règl. RCA15 172XX.pdf

RCA15 172XX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA14 17222) AFIN D'INCLURE LES TARIFS APPLICABLES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX VISITEURS

VU les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) ;

VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) ;

À sa séance du XX XXXXX 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'article 45 est remplacé par ce qui suit :

45. Aux fins de l'ordonnance établissant les conditions de délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs, il sera perçu, pour un permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs :

- vignette délivrée entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 décembre 2015, valide jusqu'au 30 septembre 2016 : 120,00 \$.

GDD 1154570009

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX XXXXX 2015.

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1154570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (RCA14 17240) afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre P BOUTIN
Conseiller en Gestion de Ressources financières
Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur
Tél : 514-872-5667

Le : 2015-07-20

Division : Direction des Travaux Publics

**Dossier # : 1154814005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075- 1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie conformément à l'article 134 de la Loi sur les services de gardes éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) ;

ATTENDU QUE le règlement a fait l'objet d'un avis de motion le 1er juin 2015.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

Signé par Stéphane P PLANTE **Le** 2015-07-31 15:35

Signataire :

Stéphane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1154814005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification réglementaire a été déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'autoriser l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment sis aux 1075-1075, avenue Harvard, malgré les dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Le Conseil d'arrondissement s'est saisi de la demande et peut adopter un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, qui stipule que : « Le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi ».

Le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Aucune consultation publique et aucune approbation référendaire ne sont requises par la loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Objet

L'objet du projet de règlement autorisant l'occupation de l'immeuble situé aux 1075-1077,

avenue Harvard, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance, vise à permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment, à des fins de « garderie ». Le projet est étudié en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, car il déroge à la norme se rapportant aux usages prescrits.

Site

Localisé à l'intersection de l'avenue Harvard et du chemin Upper Lachine, le site à l'étude occupe une superficie d'environ 450 m², répartie sur le lot 2 608 046. Il est situé dans un secteur exclusivement résidentiel H.1-3, permettant de 1 à 3 logements. La cohabitation entre les activités résidentielles et commerciales est présente dans le quartier, un zonage mixte C.2A-H sur le chemin Upper Lachine fait face au bâtiment.

Projet

Le projet consiste à agrandir le bâtiment résidentiel de deux étages occupé par un locataire au 2^e étage, en démolissant le garage pour y accueillir une garderie de 53 enfants dans la totalité du bâtiment, soit 44 enfants de plus de 18 mois et 9 poupons.

Circulation

La division du bureau technique nous confirme que le secteur peut absorber l'unité de stationnement manquante et qu'il sera possible d'ériger une zone de débarcadère de 15 minutes d'une longueur équivalente à trois espaces de stationnement devant la garderie.

Réglementation en vigueur

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) quant :

- à l'usage car l'usage « garderie » n'est pas autorisé en secteur d'habitation H.1-3 (article 123);
- au pourcentage de maçonnerie car le bâtiment devrait comprendre 80 % de maçonnerie alors qu'il en compte 49,6 % (article 81). À cet égard, le projet d'agrandissement pourra être soumis à une révision architecturale (PIIA) en vertu de l'article 88 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276);
- aux exigences relatives au nombre d'unités de stationnement car l'immeuble devrait être pourvu d'une unité de stationnement alors qu'aucune n'est prévue au plan (article 560).

JUSTIFICATION

- Considérant la demande actuelle pour des places en garderie;
- Considérant que la Ville souhaite attirer des familles;
- Considérant que l'usage « garderie » est compatible avec le milieu environnant, puisque le service de garde serait offert durant le jour et pendant la semaine seulement;
- Considérant que le propriétaire du bâtiment s'engage à respecter les dispositions de la Loi sur la Régie du logement en matière d'éviction de locataires lors du changement d'affectation d'un logement résidentiel;
- Considérant que la garderie projetée est à moins de 500 mètres d'une aire de jeux extérieure clôturée, soit le parc Georges Saint-Pierre;

- Considérant que l'activité « garderie » ne devrait pas engendrer de nuisances significatives en termes d'achalandage et de stationnement sur rue, étant donné qu'une bonne partie de la clientèle visée habiterait à proximité;
- Considérant que la garderie projetée est à proximité des réseaux de transport en commun (autobus numéros 90 et 104 sur Upper Lachine, stations Bixi, métro Vendôme);
- Considérant que le bureau des études techniques confirme la faisabilité d'aménager un débarcadère sur rue, à l'avant du bâtiment;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 07 mai 2015, a émis un avis favorable au projet.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à l'adoption du Règlement visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), à la condition suivante :

- le requérant devra compléter sa demande pour obtenir un débarcadère (3 places) sur rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1^{er} juin 2015
Adoption du Règlement 22 juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7600
Télécop. : 514 868-5050

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-14

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, le jeudi 07 mai 2015, **à 18 h 30**
5160, boul. Décarie, **4^e étage, à la salle Est/Ouest**

4.5 Étude pour l'adoption d'un règlement visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

Responsable du dossier : Dominique Turcotte, conseillère en aménagement
Adresse : 1075-77, avenue Harvard

Le comité recommande au conseil d'arrondissement

- D'adopter un règlement visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, de permettre une proportion de maçonnerie de 49 % et de se soustraire d'une unité de stationnement pour bâtiment situé aux 1075-77, avenue Harvard, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7600

Télocop. : 514 868-5050

Dossier # : 1154814005

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet : Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).



Visuel bâtiment agrandi - façade chemin Upper Lachine : [1075-1077, Harvard.pdf](#)



Localisation : [Localisation - 1075-1077, Harvard.pdf](#)



Plan d'implantation et élévations : [Implantation et élévations.pdf](#)



Photo : [Photo bâtiment existant - 1075-1077, Harvard.pdf](#)

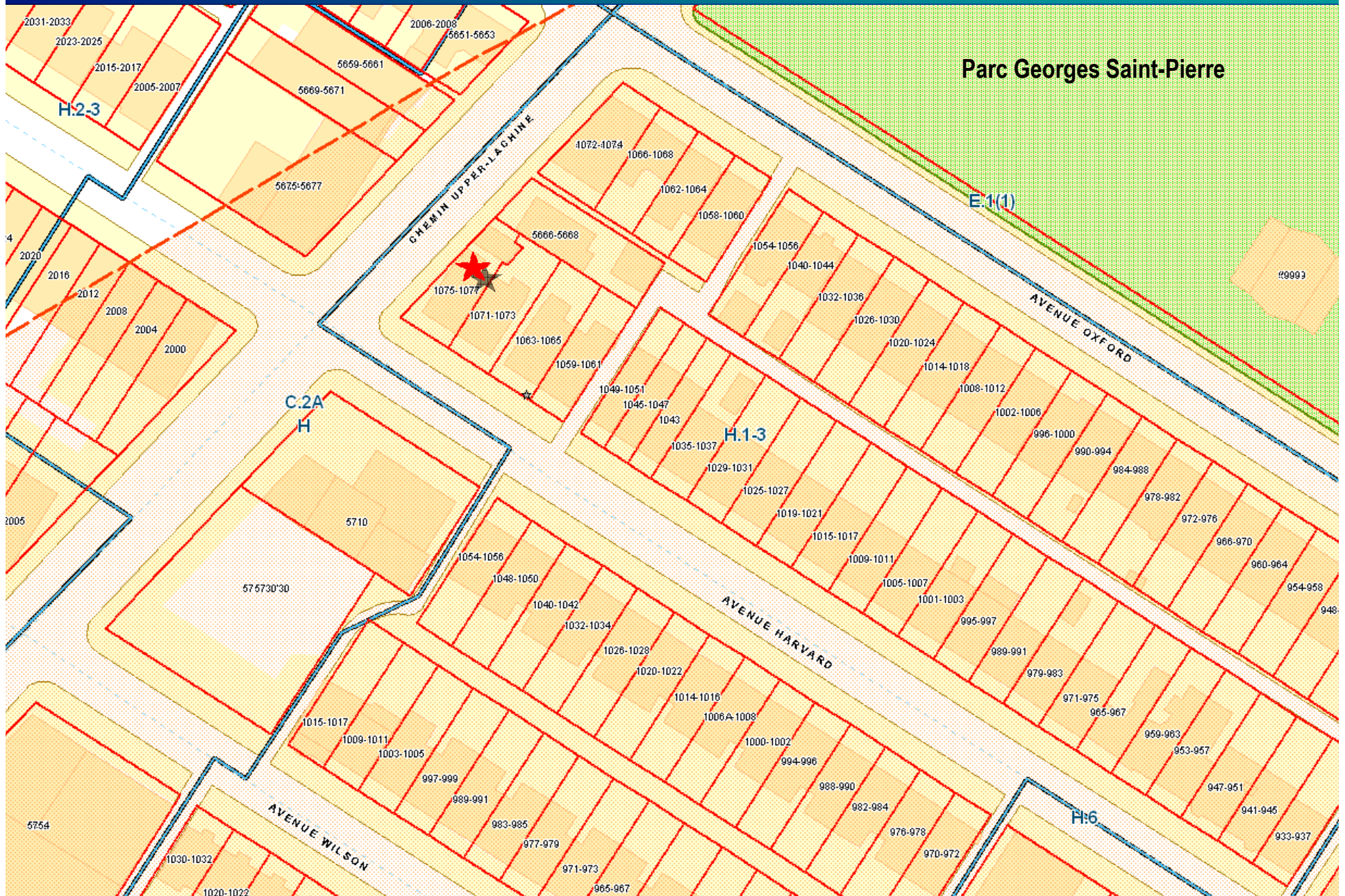
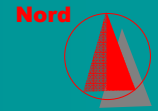
RESPONSABLE DU DOSSIER

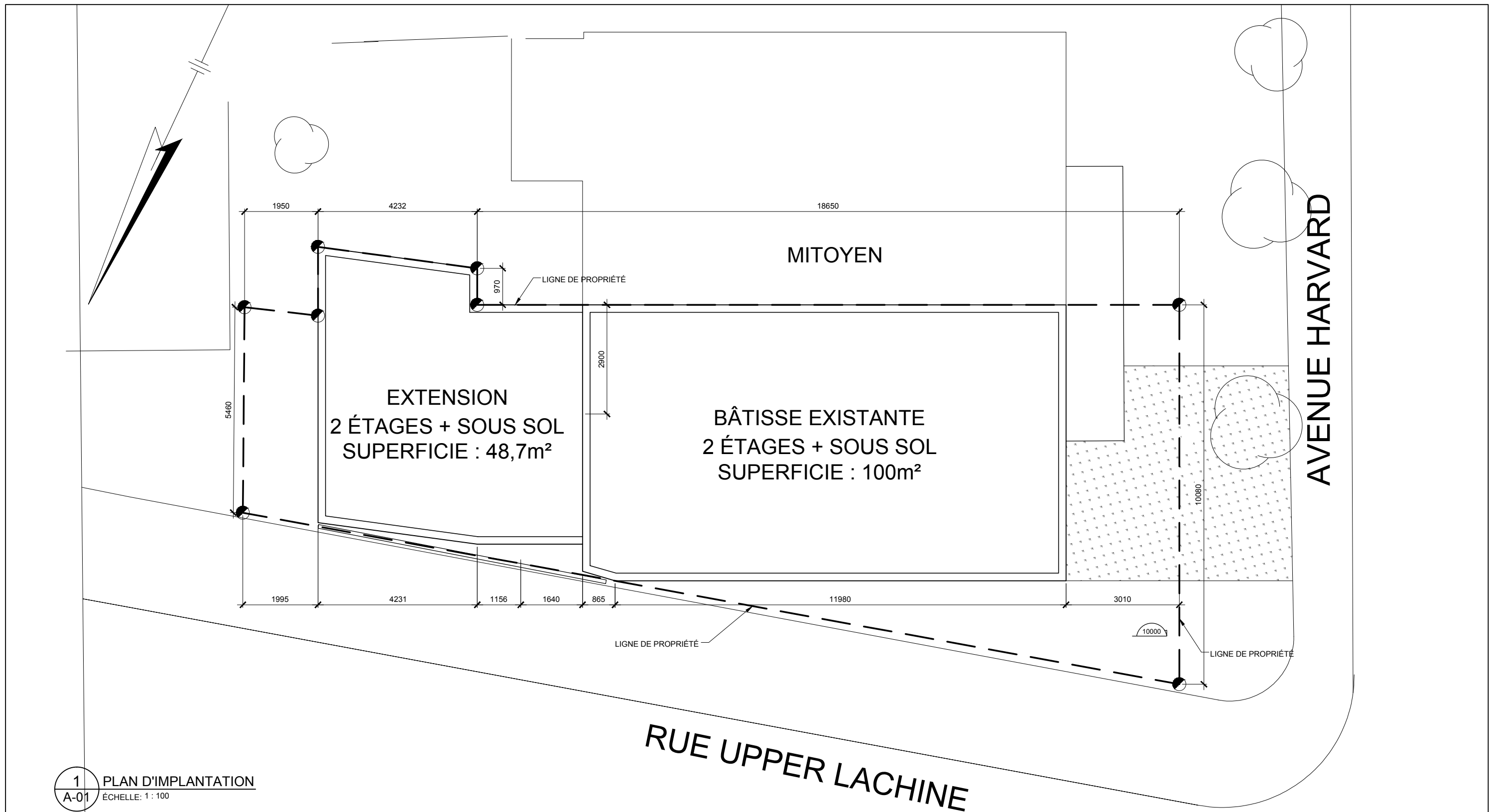
Dominique TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7600
Télécop. : 514 868-5050

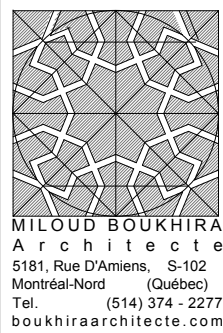


Localisation du 1075-1077, avenue Harvard





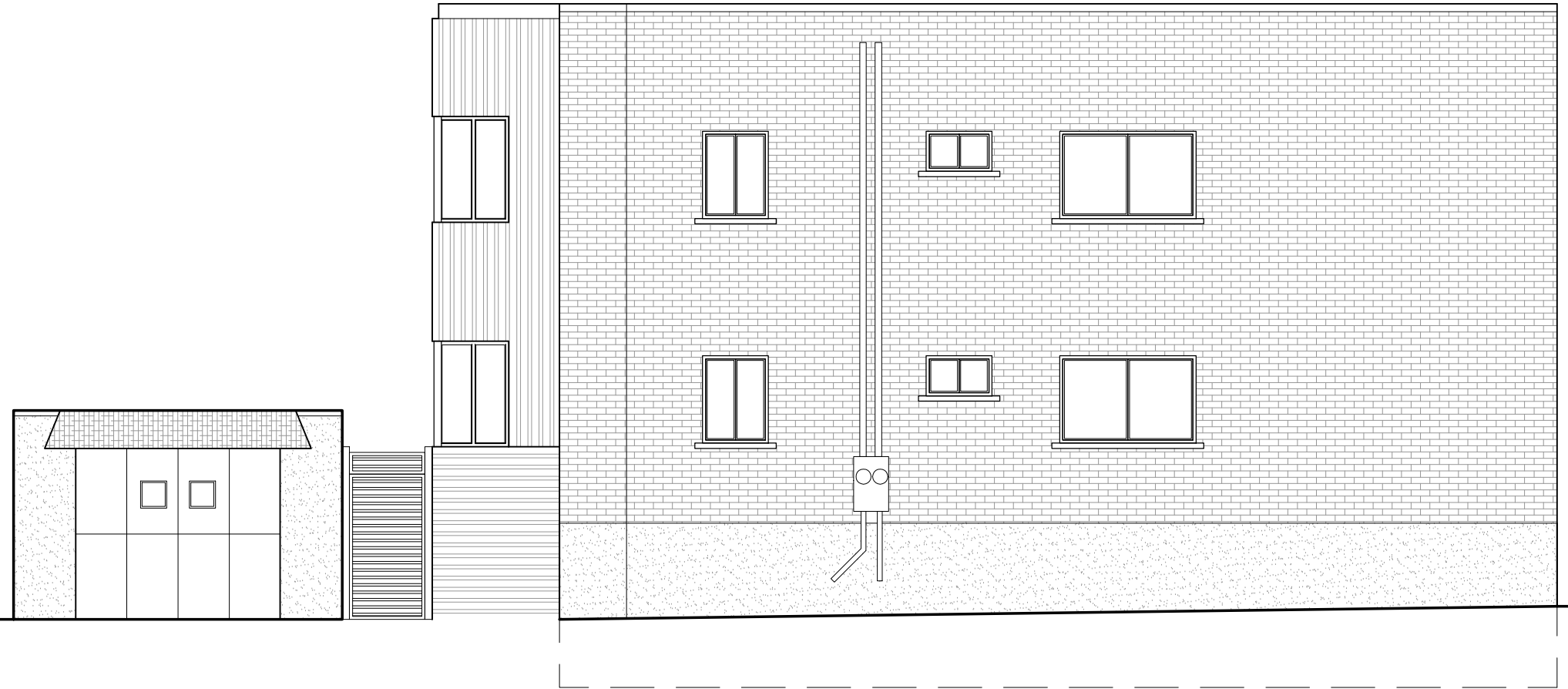
1 PLAN D'IMPLANTATION
A-01 ÉCHELLE: 1 : 100



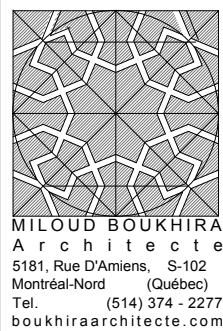
Propriétaire: M. MOHAMMED FANDI	Émissions/Révision : APPROBATION DU CLIENT	Date : 20/11/14	No. 1	Titre du projet : CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE ÉDUCATIVE NOMBRE D'ENFANTS (44 ENFANTS + 9 POUPONS) = 53 ENFANTS	<h1>A-01</h1>
	Adresse : 1075/1077, AV. HARVARD MONTRÉAL - QUÉBEC -	Émissions/Révision : PERMIS DU CCU	Date : 03/12/14		
Titre du dessin : PLAN DE LOCALISATION					
Échelle : INDIQUÉE		Date : 01 DÉC 2014			
Dossier : 6-09-1372					



1 FAÇADE EXISTANTE : NORD
A-06 ÉCHELLE: 1 : 75



2 FAÇADE EXISTANTE : OUEST
A-06 ÉCHELLE: 1 : 75



Propriétaire:
M. MOHAMMED FANDI

Adresse :
1075/1077, AV. HARVARD
MONTREAL - QUEBEC -

Émissions/Révision :
APPROBATION DU CLIENT
PERMIS DU CCU

Date :
20/11/14
03/12/14

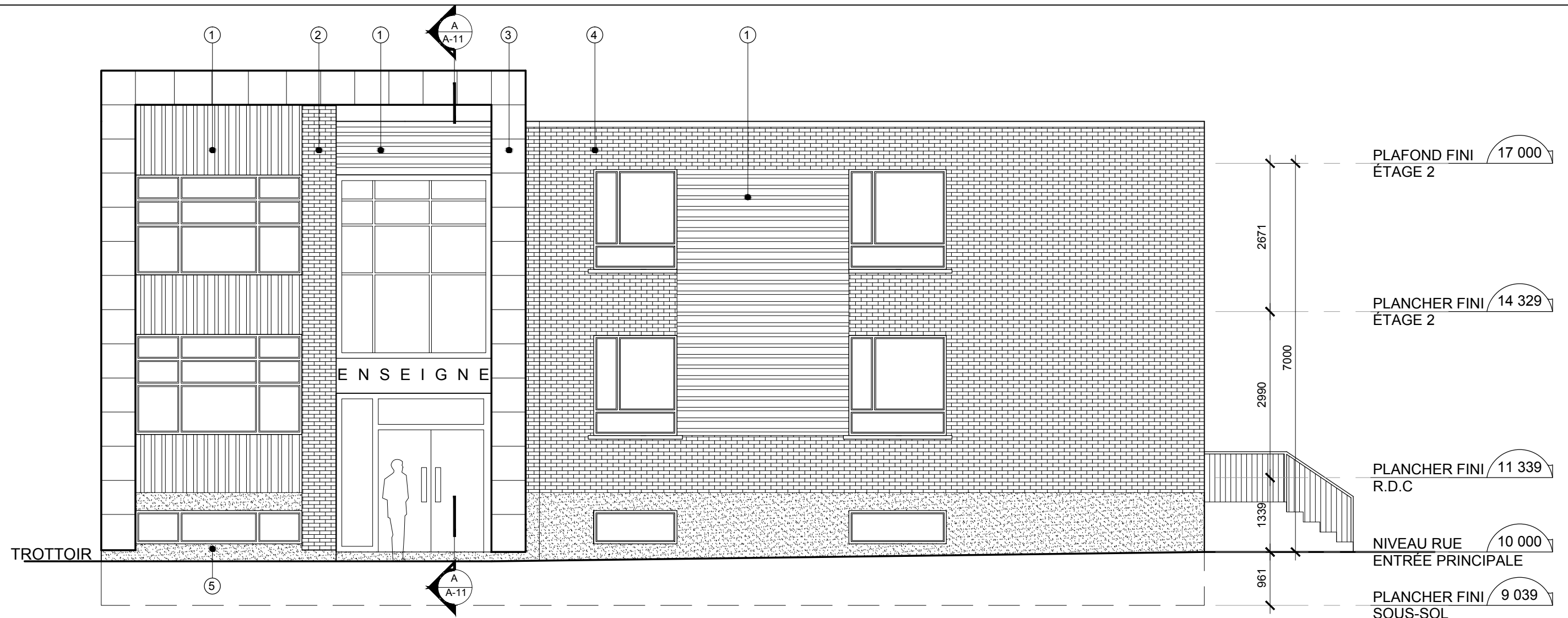
No.
1
2

Titre du projet :
CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE ÉDUCATIVE
NOMBRE D'ENFANTS (44 ENFANTS + 9 POUPONS) = 53 ENFANTS

Titre du dessin :
FAÇADES EXISTANTES

Échelle : INDIQUÉE
Dossier : 6-09-1372
Date : 01 DÉC 2014

A-06



1 FAÇADE MODIFIÉE : NORD
A-10 ÉCHELLE: 1 : 75

1 . BOIS TORRÉFIÉ COULEUR BRUN FONCÉ
INSTALLATION VERTICALE ET HORIZONTALE
COMPAGNIE : BOIS AVANT GARDE
MODÈLE : JOINY MICRO V
FINI : BROSSÉ



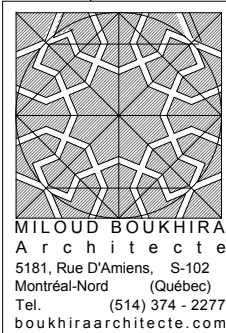
2 . BRIQUE MODULAIRE COULEUR TERRACOTTA
COMPAGNIE : HANSON
MODÈLE : COPPER MATT
FINI : MATT



3 . PANNEAUX COMPOSITES MÉTALLIQUES
COULEUR: JAUNE OR (16070)
COMPAGNIE : VICWEST
MODÈLE : TONS DE TERRE
FINI : PEINT



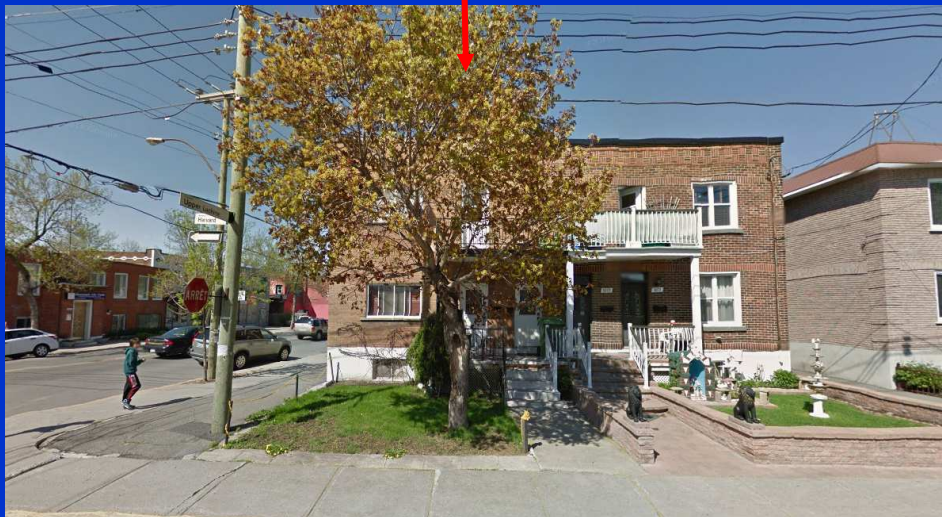
4 . BRIQUE EXISTANTE
5 . CRÉPI



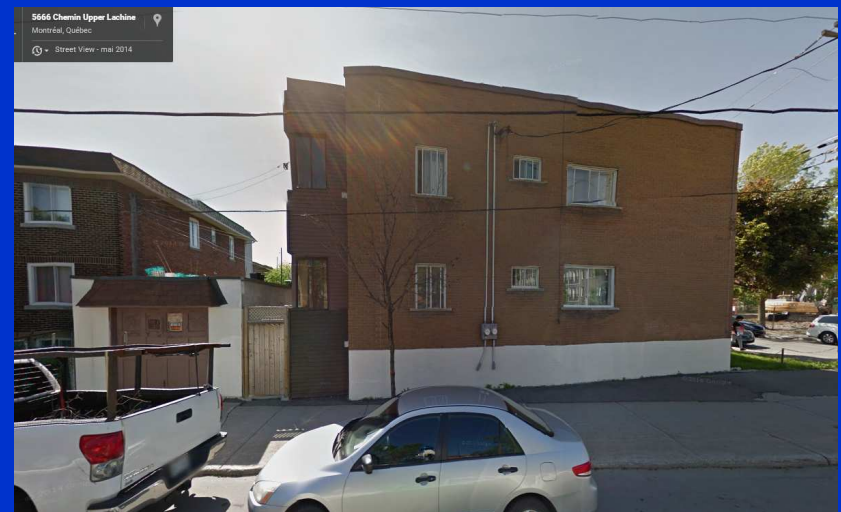
Propriétaire: M. MOHAMMED FANDI	Émissions/Révision :		Date :	No.	Titre du projet : CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE ÉDUCATIVE NOMBRE D'ENFANTS (44 ENFANTS + 9 POUPONS) = 53 ENFANTS
	APPROBATION DU CLIENT		20/11/14	1	
Adresse : 1075/1077, AV. HARVARD MONTREAL - QUÉBEC -	PERMIS DU CCU		03/12/14	2	Titre du dessin : FAÇADES EXISTANTES
		Échelle : INDIQUÉE		Date : 01 DÉC 2014	
		Dossier : 6-09-1372			

A-10

Bâtiment existant – 1075-1077, Harvard



Façade sur Harvard



Façade sur Upper Lachine

Dossier # : 1154814005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter un règlement visant à autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 1075-1077, avenue Harvard, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

■
15-1673 - CDN - CPE.doc

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : (514) 872-6872

ENDOSSÉ PAR

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : (514) 872-6872
Division : Droit public et législation

Le : 2015-05-27

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA TRANSFORMATION, L'AGRANDISSEMENT
ET L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA
PETITE ENFANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 2 608 046 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

Vu l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);

Vu les articles 130, 131 et 133.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____ 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au lot 2 608 046 du Cadastre du Québec.

**SECTION II
AUTORISATION**

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) applicable à l'immeuble décrit à l'article 1, la transformation, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment et du garage à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.
3. À cette fin, il est permis de déroger aux articles 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).
4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

SECTION III
CONDITIONS

5. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage garderie est autorisé.
6. L'entrée pour la garderie doit être située sur la façade donnant sur le chemin Upper Lachine.
7. Aucune unité de stationnement n'est exigée.

SECTION IV
DISPOSITION PÉNALE

8. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 673 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

GDD 1154814005



Dossier # : 1156863006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcil conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcil, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 10:14

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156863006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcil conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)

CONTENU

CONTEXTE

Dans cet immeuble, un des deux logements est occupé par le propriétaire et le second est occupé par un locataire.

Requête - Gestion du territoire, numéro : **3001000398**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

R.R.V.M., c. C-11 - En 1993, l'administration adoptait le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise.

Ordonnance 3 - Le 28 juillet 1993, le comité exécutif édictait l'ordonnance 3 qui fixait les taux de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

C097 02109 - En octobre 1997, le conseil municipal adoptait une modification au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

Ordonnance 7 - Le 9 février 2000, le comité exécutif édictait l'ordonnance 7 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

Ordonnance 8 - Le 7 février 2001, le comité exécutif édictait l'ordonnance 8 qui fixait les nouveaux taux d'inoccupation en fonction des zones.

RCA03 17035 - Le 4 août 2003, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande :

· En vertu du règlement sur la conversion, cet immeuble est admissible à une dérogation étant donné qu'il est occupé au moins à 50 % par le propriétaire et ne compte pas plus de deux unités de logement.

· Suite à l'avis public publié le **27 mai 2015**, aucun commentaire n'a été recueilli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nil

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au R.R.V.M., c. C-11 modifié en arrondissement par le règlement RCA03 17035

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-16

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Dossier # : 1156863006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ,
Division des permis et des inspections

Objet :

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcil conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11)



Dérogation condo 3250 Fendall F.pdfDérogation condo 3250 Fendall A.pdf



Carte 4396-98 Marcil - carte.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 22 juin 2015 à 19 heures**, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à l'immeuble suivant :

3250-3252, rue Fendall

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 11 mai 2015, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 29 avril 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Public notice



APPLICATION FOR A VARIANCE FROM THE BAN ON CONVERSION

BY-LAW CONCERNING THE CONVERSION OF IMMOVABLES TO DIVIDED CO-OWNERSHIP (R.B.C.M., c. C-11)

The Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Borough Council, at its regular meeting scheduled for **7 p.m.** on **Monday, June 22, 2015** at 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, will study the application for a variance from a ban on converting the following immovable to divided co-ownership:

3250-3252, rue Fendall

Any interested person may be heard by the Borough Council in relation to this application.

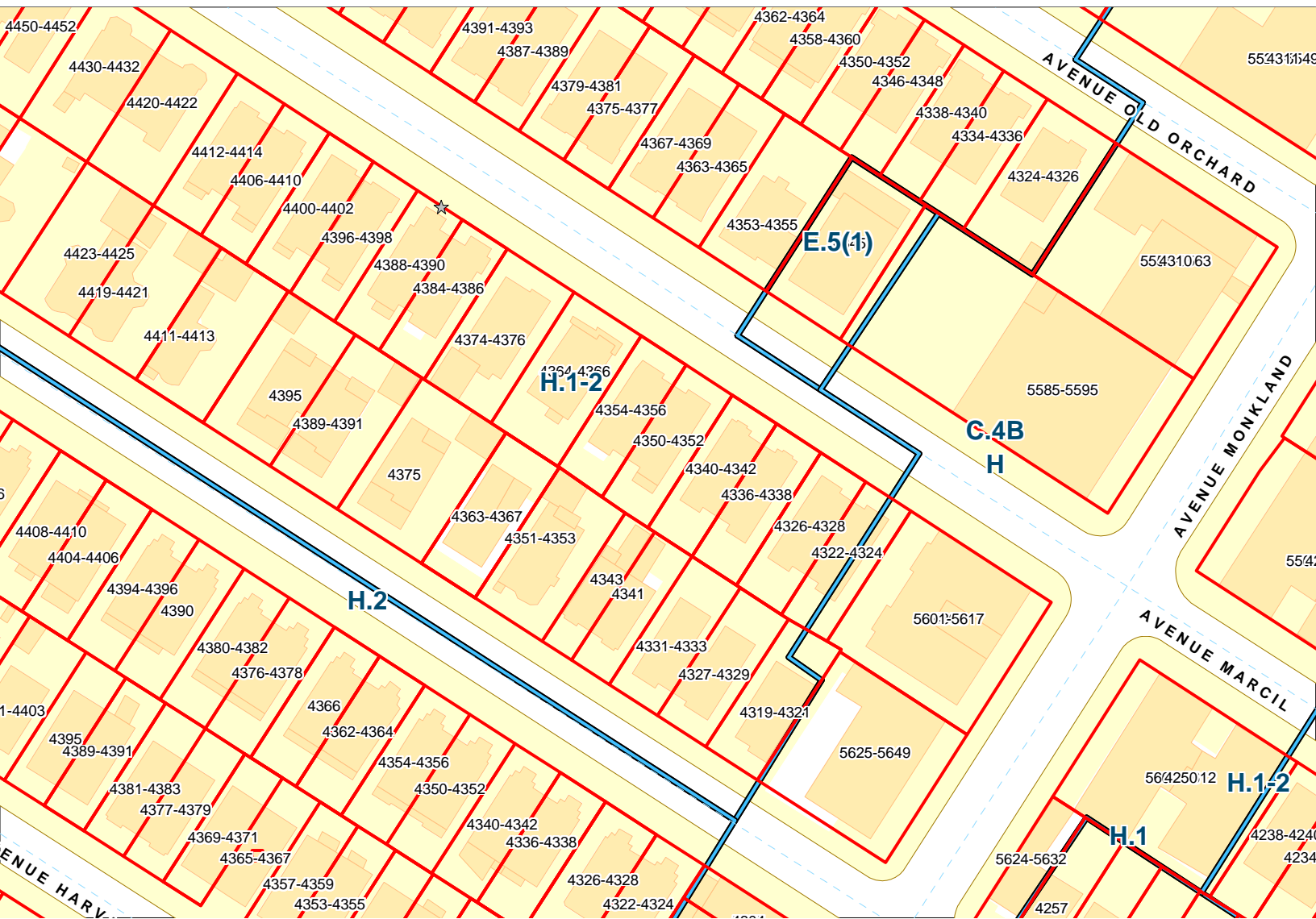
Any interested person may also send the Borough Secretary his or her written comments on this matter within 10 days of the publication of this notice, i.e. no later than May 11, 2015, by completing and signing the form provided by the city for this purpose at Accès Montréal offices. These comments are to be sent to the Division du greffe, at 5160, boulevard Décarie, Suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9.

For additional information please contact the Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, at 514 872-5160.

Given in Montréal, April 29, 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate



Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4396 à 4398, avenue Marcil conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11)



[Conversion condo - 4396-4398, avenue Marcil.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène LORTIE
Agente technique en architecture

Tél : 514 872-5918
Télécop. : 514-872-2765



Conversion condo - 4396-4398, avenue Marcil

Danièle LAMY A : Mylène LORTIE

2015-06-09 09:37

Cc : Sylvie COUTELLIER, Steve DESJARDINS, Julie FARALDO BOULET

Bonjour,

Le 27 mai 2015, un avis public relativement à l'objet en titre a dûment été publié. La présente est pour vous confirmer que depuis cette parution, aucun commentaire n'a été déposé à la Direction des services administratifs et du greffe en regard de la demande de dérogation à l'interdiction de convertir, pour l'immeuble ci-après énuméré :

- 4396-4398, avenue Marcil



Dérogation condo 4396 Marcil F.pdf



Dérogation condo 4396 Marcil A.pdf

Espérant le tout à votre satisfaction.

Danièle Lamy

Secrétaire d'unité administrative – Division du greffe

pour Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
5160, boul. Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9
Téléphone : 514 868-4561
Télécopieur : 514 868-3538
danielelamy@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

Suivez-nous :





Dossier # : 1150415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m ² , un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Adopter, tel que soumis, le projet de résolution de projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain vacant situé sur le lot n° 4 140 398 du cadastre du Québec, sur le boulevard De Maisonneuve Ouest à l'intersection avec la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire défini sur le plan joint à l'annexe A.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment est autorisée conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger aux articles : 8, 9, 21.1, 123 ainsi qu'aux dispositions de la section IV du chapitre II du titre II et à celles du chapitre VI du titre II du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « Épicerie » de la catégorie d'usage C.2 et d'une superficie maximale de 4000 m² est autorisée.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 étages et de 39 mètres.

5. L'accès véhiculaire permettant d'accéder au stationnement intérieur du bâtiment et au quai de chargement doit être localisé sur la rue Sainte-Catherine Ouest.

6. Malgré l'article précédant, un accès véhiculaire permettant uniquement la sortie des véhicules peut être localisé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest.

7. Malgré l'article 529 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), la superficie de plancher utilisée pour déterminer le nombre d'unités de chargement exigé est égale à la superficie de plancher des commerces, à l'exception de celle des aires de chargement, des aires de stationnement et des voies d'accès.

8. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

9. Les murs du basilaire situés du côté est du bâtiment doivent être dimensionnés pour qu'ils soient en mesure de résister à l'impact d'un déraillement. Le détail technique de la composition de ce mur devra être attesté par un ingénieur.

SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

10. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site ainsi qu'un plan de gestion des déchets.

11. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des espaces pour détente, des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de vivaces.

12. Aucun équipement mécanique de type transformateur sur socle (TSS) n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.

13. Aucun équipement mécanique ne doit être implanté à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il est situé sur un toit.

14. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être végétalisé totalement ou partiellement ou être réfléchissant ou de couleur blanche.

15. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont

interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

16. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION V STATIONNEMENT

17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

18. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

19. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que d'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères énoncés à la présente section.

20. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° offrir des espaces et des services de qualité pour les résidents;

3° maximiser la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours.

21. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie et le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe B.

2° l'implantation du bâtiment sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et sur la rue Sainte-Catherine Ouest doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur la propriété, notamment des lieux de détente conviviaux face aux commerces, ainsi que la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement sur le domaine public.

3° le traitement architectural du bâtiment devra assurer une insonorisation adéquate des nouveaux appartements de la résidence.

4° la volumétrie générale du bâtiment doit favoriser une composition volumétrique caractérisée par une modulation dans les hauteurs, le bâtiment devant pouvoir se lire en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct.

5° le traitement architectural du rez-de-chaussée du bâtiment doit contribuer à créer un socle au volume et à introduire une rythmique distincte.

6° la hauteur du rez-de-chaussée doit être plus importante que celle des étages supérieurs, tel qu'il est illustré aux plans de l'annexe B.

7° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des

ouvertures, des terrasses et l'utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment.

8° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être traités distinctement.

9° le plan de façade du rez-de-chaussée donnant sur le boulevard De Maisonneuve Ouest doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue.

10° l'apparence architecturale de toutes les façades du nouveau bâtiment doit être traitée comme des façades principales. Une attention particulière devra être apportée à la l'élévation sud considérant que celle-ci sera très visible et comportera une section de mur aveugle importante.

11° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents.

12° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration au bâtiment.

13° les matériaux de revêtement doivent présenter des qualités de durabilité.

14° l'affichage doit être similaire à celui présenté au plan de l'annexe B.

15° le verdissement du toit du basilaire et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés.

16° sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des piétons vers l'intérieur du complexe.

17° les équipements mécaniques doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents.

18° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et à assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble.

19° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION VI DÉLAIS

22. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

23. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A Plan intitulé "Certificat de localisation" daté du 14 janvier 2015 et préparé par M.Daniel Lacroix, « Arsenault » Arpenteurs - Géomètres

Annexe B Plan intitulé "Résidence Claremont" daté du 6 avril 2015 et préparé par Groupe Marchand Design Architecture

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-04 09:41

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m ² , un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CONTENU

CONTEXTE

Provigo, la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants et Le Groupe Maurice souhaitent procéder à la construction d'un ensemble mixte dont la hauteur maximale sera de dix étages. Le bâtiment serait situé à l'intersection du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest sur le lot portant le numéro 4 140 398 du cadastre du Québec. Ce projet est non conforme à la réglementation de zonage, mais respecte les objectifs du Plan d'urbanisme. Il peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Caractéristiques du projet soumis

Les requérants proposent de construire un projet mixte qui aurait les caractéristiques suivantes :

- L'implantation d'un marché d'alimentation d'une superficie totale de d'environ 3 743 m² (40 289 pc) au rez-de-chaussée du bâtiment, ainsi qu'une partie du sous-sol.
- La construction d'une résidence pour personnes retraitées de 306 unités réparties en 250 appartements-services (locatifs), 36 condominiums-services et 20 unités de soins.
- L'aménagement d'espaces de travail destinés à environ 45 employés de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants (Fondation Children) qui occuperont une partie de la mezzanine surplombant l'épicerie, du côté du boulevard De Maisonneuve Ouest.

- L'aménagement d'une dizaine d'appartements destinés à héberger les familles des enfants hospitalisés à l'Hôpital de Montréal pour enfants, aménagés au niveau de la mezzanine, du côté de la rue Sainte-Catherine Ouest.
- L'aménagement d'un stationnement souterrain de 201 unités pour l'épicerie et les résidences.
- Le taux d'implantation est d'environ 92 %.
- L'aménagement d'accès véhiculaires permettant d'accéder au stationnement intérieur du bâtiment et au quai de chargement au niveau de la rue Sainte-Catherine Ouest. Une sortie véhiculaire est prévue sur le boulevard De Maisonneuve Ouest.
- L'inclusion d'une stratégie verte visant à incorporer des considérations de développement durable dans le projet, notamment au niveau de la qualité des matériaux utilisés, l'aménagement de toits terrasse pour diminuer les îlots de chaleurs et contribuer à la réduction de la consommation de l'énergie ainsi que la gestion des déchets.

Caractéristiques du site visé par la nouvelle construction

Le terrain visé par la demande est vacant et possède une superficie de 5 610 m². Il est bordé au nord par le boulevard De Maisonneuve Ouest, à l'est par la rue Sainte-Catherine Ouest et la ville de Westmount, et au sud par le site du CUSM dont il est séparé par une voie ferrée. Il est situé à moins de 200 m de la station de métro et de la gare de train de banlieue « Vendôme ».

Concept : aménagement et architecture (extrait du document de présentation)

« Le bâtiment aura une hauteur de 10 étages atteignant au maximum ± 38 m, auxquels s'ajoutent deux niveaux souterrains pour le stationnement. Il crée ainsi une transition entre les bâtiments adjacents situés du côté sud du boulevard De Maisonneuve Ouest :

l'immeuble de bureaux occupé par le CUSM (5100, boulevard De Maisonneuve Ouest) de 8 étages, et le complexe du « Château Maisonneuve » (côté Westmount) dont la hauteur varie de 16 à 18 étages.

Le bâtiment propose un basilaire commercial d'importance suivant en grande partie la géométrie des limites du terrain, puis prend une forme en U du 2^e au 10^e étage, dont l'intérieur est orienté vers l'Ouest. Cette physionomie offre ainsi une vaste terrasse au 3^e étage, sur le toit de l'étage inférieur.

Le bâtiment sera implanté près de la rue afin de conserver un caractère urbain. Toutefois, au niveau du rez-de-chaussée, un léger retrait d'environ 2,8 m par rapport à la façade permettra d'améliorer le confort des piétons en leur offrant plus d'espace et une aire de détente. Un retrait supplémentaire devant l'entrée du magasin permettra l'aménagement d'une placette. Un retrait sera également prévu devant l'entrée de la résidence, afin notamment de permettre l'aménagement d'un débarcadère exclusif à celle-ci.

Le bâtiment propose une architecture contemporaine caractérisée par des fenêtres généreuses permettant une transparence souhaitée et établissant une relation entre les résidents et la ville. De plus, des pans de fenêtres verticales sont précisément implantés pour compléter cette notion de transparence, créant aussi une synergie entre les boulevards et le corps central, et divisant ainsi le gabarit en bâtiments plus intimes.

Aménagement paysager (extrait du document de présentation)

« L'espace ouvert situé face à l'entrée du marché d'alimentation sera aménagé en placette dans laquelle du mobilier permettra notamment aux clients de se reposer et consommer les mets achetés sur place (chaises et tables, bancs et comptoirs-lunch).

Le long du boulevard De Maisonneuve Ouest, des arbres seront plantés à intervalles réguliers et des bacs de plantations viendront agrémenter la façade et participeront au verdissement du paysage. Des supports à vélo seront également installés sur la propriété, du côté de la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve Ouest.

Enfin, les occupants de la résidence bénéficieront d'un vaste toit-terrasse paysagé situé au niveau des deuxième et troisième étages.»

Orientations du Plan d'urbanisme et du Règlement d'urbanisme

Au Plan d'urbanisme, ce secteur est affecté à des fins mixtes, ce qui autorise des logements, des commerces et des équipements collectifs ou institutionnels. Les prescriptions « densité de construction » sont les suivantes : bâti de 2 à 10 étages et taux d'implantation au sol moyen ou élevé (minimum de 35 % et maximum de 85 %).

Les prescriptions du Règlement d'urbanisme sont les suivantes :

Usages :

- La catégorie C.3(10) : Secteur de la cour Glen et qui comprend les usages spécifiques suivants : bureau, école spécialisée, clinique médicale et soins personnels.
- La catégorie H : résidentiel

Usages complémentaires : Dans un bâtiment de 36 logements et plus et dans un hôtel-appartement de 36 unités et plus :

- épicerie (dépanneur)
- fleuriste
- services personnels et domestiques (buanderie automatique, blanchisserie, cordonnerie)
- soins personnels.

à la condition que la superficie de plancher maximale ne dépasse pas 100 m² par établissement;

Hauteur de 4 à 10 étages d'un maximum de 30 m

Taux d'implantation entre 35 % et 85 %.

Dérogations au Règlement d'urbanisme

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) quant à l'usage, car le projet inclurait une épicerie d'une superficie maximale de 4 000 m², la hauteur en mètre : le bâtiment aurait une hauteur maximale de 39 m dans une zone permettant 30 m au maximum, au retrait requis pour la construction hors toit, à l'alignement de construction et à la marge latérale (adjacente à la voie ferrée).

JUSTIFICATION

Considérant que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) permet de plein droit:

- une tour à bureau de 10 étages;
- des usages commerciaux au rez-de-chaussée;
- des usages spécifiques (école spécialisée, clinique médicale et soins personnels) pouvant atteindre une superficie de 10 000 m² pour chaque usage;
- un stationnement pouvant atteindre ± 400 unités,
- des quais de chargement extérieurs;
- un projet sans approbation conformément aux critères d'évaluation architecturale;

la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au projet pour les raisons suivantes :

- La création d'un ensemble résidentiel sur le site respecte les objectifs du Plan d'urbanisme visant à créer des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets, en offrant notamment des logements à proximité des commerces, des services et des équipements collectifs de voisinage.
- Le projet intègre des usages en lien avec les activités du CUSM : les bureaux de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants ainsi qu'une résidence pour personnes retraitées avec services personnels et de soins.
- L'implantation d'un projet qui favorise une mixité d'usages aux abords de la station de métro et de la gare de train, selon le modèle de transit-oriented development (TOD).
- Le projet proposé nécessite des mesures d'exception à la réglementation, il est donc assujéti à la stratégie d'inclusion de logements abordables. Un versement d'une contribution financière devra être effectué avant l'adoption finale de la résolution par le conseil d'arrondissement.
- Malgré la présence de bâtiments de quatre étages sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, le projet proposé s'intègre au cadre bâti considérant qu'il est situé entre deux bâtiments de 18 étages et de 8 étages.
- Le projet de remplacement se démarque par la qualité de son architecture et des espaces proposés.
- Une étude des végétaux existants sur le site a été réalisée par un architecte paysagiste. Selon l'étude, le site est occupé à 75% par une friche dominée par de l'érable à Giguère d'où émergent quelques peupliers à feuilles deltoïdes. Au nord-est du site se dressent deux (2) peupliers à feuilles deltoïdes de grande dimension. La proximité des troncs fait en sorte que les cimes des 2 arbres se fondent en une seule masse foliaire gigantesque atteignant environ 25 mètres de hauteur. Selon l'étude, ces derniers présentent des signes de dépérissement apparents (branches mortes principalement au sommet), les 2 arbres sont à la fin de leur espérance de vie.
L'étude des végétaux a été transmise à la Division voirie et parcs de la Direction des travaux publics pour validation. Les professionnels nous ont confirmé que les deux peupliers de 1,3 et 1,2 mètre de diamètre sont à leur stade de maturité. Les deux arbres sont dans une condition moyenne. Le nouveau projet entraînera l'abattage de certains arbres situés sur le domaine public le long du boulevard De Maisonneuve Ouest. La ville possède 7 arbres, dont 3 ormes d'Amérique et 4 érables à Giguère. Toutes les mesures seront prises afin de préserver au moins 2 de ces arbres car ils sont en bonne santé, ont une bonne apparence et représentent une canopée importante sur la rue. Des exigences ont été ajoutées au projet de résolution afin d'assurer la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement sur le domaine public.
En plus des plantations d'arbres prévues sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et sur la rue Sainte-Catherine Ouest, le projet de remplacement propose d'aménager des espaces verts et des aménagements paysagers sur le toit du basilaire, accessibles aux résidents du nouveau projet.

- **L'impact sur l'ensoleillement**

Une étude d'impact sur l'ensoleillement à été réalisée afin d'évaluer l'impact de la nouvelle construction sur l'ensoleillement des édifices voisins. Selon cette étude:

1. L'ensemble de la composition a été planifié de manière à maximiser l'ensoleillement sur toutes les élévations incluant celles qui donnent sur le toit terrasse. L'orientation est-ouest de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la cour centrale correspond à la course solaire maximale de 11h00 à 16h00, au solstice d'été.
2. Au niveau du boulevard De Maisonneuve Ouest, les effets se font principalement sentir en début de journée, principalement à l'équinoxe. Les édifices situés sur ce boulevard seront dans l'ombre pour quelques heures en avant midi. Au solstice d'été, ces édifices ne seront plus affectés par l'ombre à partir de 10h00.
3. Au niveau de la rue Sainte-Catherine Ouest, l'ombrage projeté par le nouveau bâtiment sur le cadre bâti est principalement perceptible en période d'équinoxe. L'édifice situé au 4999, rue Sainte-Catherine Ouest en sera affecté pendant quelques heures en après midi. Au solstice d'été, il en sera très peu affecté.

Suite à l'analyse de l'étude sur l'ensoleillement, il apparaît que le projet perturbe peu l'ensoleillement de l'environnement bâti existant. Un projet autorisé de plein droit aurait le même impact sur l'ensoleillement.

- **L'impact sur la circulation dans le secteur**

Une étude de circulation a été réalisée par CIMA+ afin d'évaluer l'impact du nouveau projet sur les conditions actuelles de circulation.

L'étude a été réalisée en considérant les changements importants qu'a subi le secteur, à savoir: l'ouverture le 26 avril 2015 du CUSM, le réaménagement du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jaques et le boulevard De Maisonneuve Ouest et le nouvel aménagement à l'intersection du chemin Upper-Lachine, le boulevard De Maisonneuve Ouest et le boulevard Décarie, le projet de réaménagement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et ce en 2017 et enfin, la fermeture du pont Saint-Jaques le 20 mars dernier. Selon les résultats du rapport d'étude, la réserve de capacité de l'intersection du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest est suffisante pour accueillir les nouveaux débits véhiculaires générés par le projet et les conditions de circulation restent bonnes, tant pour la situation actuelle que pour celle anticipée (le niveau de service global de C est maintenu pour l'intersection).

L'étude de circulation réalisée par le requérant a été transmise aux ingénieurs du Bureau Technique à la Direction des Travaux publics de l'arrondissement pour commentaires. Un avis favorable a été émis dans leur intervention pour ce projet.

- **L'impact et risques générés par les vibrations et les risques de déraillement des trains**

A/ Bruits et Vibrations

Une étude de « Mesure de conformité vibratoire » a été réalisée par WSP Canada Inc, avec l'objectif d'évaluer l'ambiance vibratoire sur le site afin de s'assurer qu'il permet l'implantation d'un bâtiment de type commercial et résidentiel.

Extrait du rapport d'étude

« Conclusion :

Des mesures vibratoires ont été réalisées dans le cadre de l'implantation future d'un bâtiment à usage mixte résidentiel et commercial à proximité de voies ferrées exploitées par l'AMT. Des trains de passagers circulent sur ces voies, sur trois lignes ferroviaires. Un total de 63 trains de passagers par jour est prévu selon les horaires de l'AMT.

Deux sismomètres ont été installés dans la zone d'étude. Le premier (PV1) était planté à la clôture d'emprise de la voie ferrée tandis que le second (PV2) était situé à la position

prévue des fondations du futur bâtiment au plus proche de la voie ferrée. Les résultats des mesures mettent en avant que les niveaux vibratoires à PV2 moyennés sur le passage d'un train sont inférieurs au seuil recommandé par le FTA, au seuil de réémission du bruit solidien ainsi qu'au seuil de danger pour la structure du bâtiment.

Il est possible que les résidents du futur bâtiment puissent ressentir très faiblement, sur une très courte durée (1 seconde) et très sporadiquement le passage de certains des trains (environ 5 par jour). Ceci ne pourra pas être considéré comme une gêne significative. Compte tenu du très faible risque de perception des vibrations au passage des trains dans le bâtiment, aucune mesure de mitigation ou d'atténuation des niveaux vibratoires n'est recommandée ».

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises conclut qu'aucune mesure particulière visant à réduire les impacts des vibrations n'est requise car le projet respecte les normes exigées aux Schéma d'aménagement au niveau des vibrations.

Concernant l'étude de l'impact du bruit de l'environnement existant sur le futur projet, les émissions sonores du CUSM ont été mesurées à différents emplacements ; les professionnels traitent les données mesurées sur site afin de caractériser l'ambiance acoustique existante. Lors de ces mesures, un comptage du trafic routier sur les voies de circulation encadrant le site a été également effectué. Les seuils les plus contraignants devront être pris en compte dans l'étude acoustique et vibratoire en fonction des usages projetés. Les résultats permettront de déterminer si des mesures de mitigation sont requises dans les détails de construction tel que la fenestration, les équipements, l'isolation des murs, etc. Des exigences ont été ajoutées au projet de résolution afin d'assurer une insonorisation adéquate des nouveaux appartements de la résidence.

B/ Risques de déraillement

Une étude de vérification sur les impacts des risques de déraillement sur l'aménagement du futur projet a été réalisée par WSP Canada Inc. Selon le rapport, la mise en place d'une berne n'est pas nécessaire si on considère les éléments suivants:

1. Le rez-de-chaussée, ainsi que le 1^{er} et le 2^{ème} étage ne seront pas à vocation résidentielle. De plus, le rez-de-chaussée, à l'arrière du bâtiment, sera utilisé comme quai de déchargement des camions;
2. Le bâtiment projeté sera séparé de la voie ferrée par un stationnement;
3. La voie ferrée est au même niveau que le terrain du projet;
4. La voie ferrée à proximité du projet est en ligne droite sur un terrain relativement plat;
5. Il n'y a pas de zone d'érosion, de zone de glissement de terrain ou de secteur propice à des éboulis pouvant causer des déraillements dans le tronçon à proximité du projet;

Néanmoins et toujours selon le rapport, «...considérant la proximité de l'emprise ferroviaire, il serait préférable de dimensionner les murs du côté est du bâtiment pour qu'ils soient en mesure de résister à l'impact d'un déraillement. Le surdimensionnement devrait être appliqué au niveau du rez-de-chaussée et des deux premiers étage ...».

La résolution approuvant le projet particulier inclut une norme exigeant le surdimensionnement au niveau du basilaire, des murs situés sur le côté est du bâtiment.

• L'impact commercial dans le secteur

Une étude d'impact mesurant les effets anticipés de l'implantation d'un projet commercial a été réalisée par Damarcon. Selon les résultats de l'analyse:

1. un nouveau magasin Provigo, tel que celui envisagé, contribuera à récupérer une partie des fuites commerciales réalisées actuellement dans les commerces

- comparables localisés à l'extérieur du secteur d'étude. Ces fuites, dont les montants sont relativement élevés, mettent en évidence que l'offre actuelle dans la zone d'achalandage n'est pas bien comblée;
2. cette « récupération » de fuites pourra également être bénéfique pour dynamiser le secteur et générer des ventes additionnelles chez les commerces complémentaires localisés à proximité.

Cette étude a été transmise au Service du développement économique de la Ville de Montréal pour une validation des données utilisées. Les experts en développement économique, conviennent que les données source utilisées pour réaliser cette étude correspondent à celles utilisées dans divers documents d'analyse au Service du développement économique, par contre l'implantation d'une épicerie dans ce secteur peut affecter certains commerces établis du secteur.

Cependant, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que la présence d'un projet comportant une épicerie, les bureaux de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants et des logements rencontre les objectifs de développement du Plan d'urbanisme en favorisant la mixité aux abords de la station de métro Vendôme.

- **Stratégie d'inclusion des logements abordables**

La stratégie d'inclusion des logements abordables s'applique à ce nouveau projet. Une entente d'engagement relative à la Stratégie d'inclusion sera conclue et signée avant l'adoption finale de la résolution.

- **Comité consultatif d'urbanisme CCU**

À sa séance du 12 mars 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande de projet particulier qui autorise le développement d'un ensemble mixte de 10 étages incluant notamment des résidences pour personnes âgées et une épicerie de moyenne envergure. En vue de l'étude du projet en révision architecturale, le CCU propose que celui-ci tienne compte des préoccupations suivantes :

- Maintenir la continuité des trottoirs sur le domaine public, lors de l'aménagement des accès véhiculaires.
- S'assurer que le bâtiment ait un recul suffisant par rapport aux rues afin d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager comprenant notamment une plantation d'arbres d'alignements.
- Introduire des dispositions qualitatives, de manière à favoriser le développement durable.

Ces préoccupations seront considérées lors de l'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'inclusion d'une stratégie verte visant à incorporer des considérations de développement durable dans le projet, notamment au niveau de la qualité des matériaux utilisés, l'aménagement de toits terrasse pour diminuer les îlots de chaleurs et contribuer à la réduction de la consommation de l'énergie, et la gestion des déchets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 août 2015 : Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement
26 août 2015 : Publication d'un avis public et affichage sur le terrain
03 septembre 2015 : Consultation publique
08 septembre 2015 : Adoption du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement
23 septembre 2015 : Publication d'un avis - demande de tenue de registre
07 octobre 2015 : Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Sergio SOLLAZZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-3551
Télécop. : 514 868-5050

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-19

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Télécop. : 514 868-5050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m ² , un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance du 12 mars 2015
5160, boulevard Décarie, 4e étage

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Délibérations du comité

Attendu que la direction est favorable à la demande d'étude d'un projet particulier,

Le comité recommande conseil d'arrondissement

D'approuver, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), un projet particulier qui autorise le développement d'un ensemble mixte de 10 étages incluant notamment des résidences pour personnes âgées et une épicerie de moyenne envergure.

En vue de l'étude du projet en révision architecturale, le CCU propose que celui-ci tienne compte des préoccupations suivantes :

- Maintenir la continuité des trottoirs sur le domaine public, lors de l'aménagement des accès véhiculaires.
- S'assurer que le bâtiment ait un recul suffisant par rapport aux rues afin d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager comprenant notamment une plantation d'arbres d'alignements.
- Introduire des dispositions qualitatives, de manière à favoriser le développement durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-3551
Télocop. : 514 868-5050

Dossier # : 1150415004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet :

Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

ANNEXES :

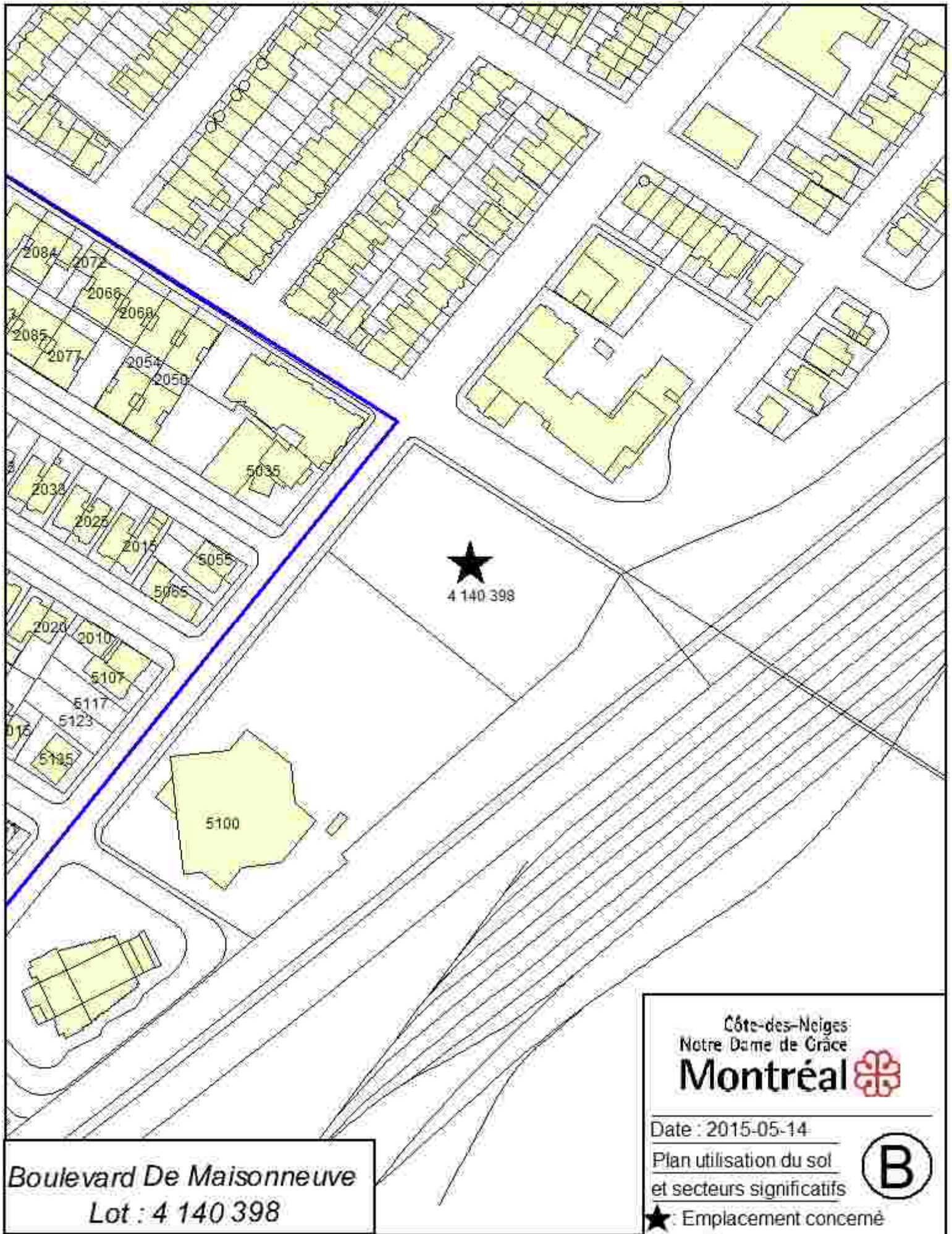


Utilisation du sol.jpgAnnexe A.pdfAnnexe B.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-3551
Télécop. : 514 868-5050



Boulevard De Maisonneuve
Lot : 4 140 398

Côte-des-Neiges
Notre Dame de Grâce
Montréal 

Date : 2015-05-14

Plan utilisation du sol
et secteurs significatifs



★ : Emplacement concerné

Dossier # : 1150415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m ² , un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Suite à notre analyse de l'étude de circulation réalisée par CIMA+ en date du 8 janvier 2015 (comptage effectué le 18 avril 2013) et de la mise à jour de celle-ci réalisée aussi par CIMA+ en date du 12 mai 2015 (comptage effectué le 30 avril 2015), nous sommes favorable au projet en ce qui à trait aux impacts anticipés reliés à la circulation et stationnement.

L'étude conclue un niveau de service actuel aux intersections De Maisonneuve/Vendôme/Claremont de D (acceptable) en heure de pointe a.m. et C (bon) en heure de pointe p.m. Les conditions anticipées à l'intersection demeure au même niveau de service que l'actuelle, à l'exception de la direction Nord sur Saint-Catherine à de Maisonneuve qui passe de C (bon) à D (acceptable).

L'aménagement de la sortie des véhicules du nouveau bâtiment perpendiculaire à la future piste cyclable en 2017 a été coordonné avec la Division des Transports Actifs et Collectifs de la Ville de Montréal et avec la STM.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sergio SOLLAZZO
ingénieur
Tél : 872-5669

ENDOSSÉ PAR

Pascal TROTTIER
chef de division bureau technique
Tél : 872-4452

Le : 2015-05-21

Division :

Dossier # : 1150415004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet :

Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie de 4 000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées ainsi que le siège social de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES



Voir projet de règlement ci-joint [ppcmoi.cdnndg.rca0217017.doc](#) [Annexe A.pdf](#)



[Annexe B.pdf](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Éric COUTURE
Avocat
Tél : 514-872-6868

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-20

Éric COUTURE
Avocat
Tél : 514--872-6868
Division : Droit public et législation

Projet de résolution de projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain vacant situé sur le lot n° 4 140 398 du cadastre du Québec, sur le boulevard De Maisonneuve ouest à l'intersection avec la rue Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire défini sur le plan joint à son annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment est autorisée conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger aux articles : 8, 9, 10, 11, 52, 60, 71, 123, 529 ainsi qu'aux dispositions de la section IV du chapitre II du titre II et à celles du chapitre VI du titre II du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « Épicerie » de la catégorie d'usage C.2 d'une superficie maximale de 4 000 m² est autorisé.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 étages et de 39 mètres.

5. La hauteur du rez-de-chaussée doit être plus importante que celle des étages supérieurs, tel qu'il est illustré aux plans de l'annexe B.

6. L'accès véhiculaire permettant d'accéder au stationnement intérieur du bâtiment et au quai de chargement doit être localisé sur la rue Sainte-Catherine ouest.

7. Malgré l'article précédant, un accès véhiculaire permettant uniquement la sortie des véhicules peut être localisé sur l'avenue De Maisonneuve.

8. Malgré l'article 529 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), la superficie de plancher utilisée pour déterminer le nombre d'unités de chargement exigé est égale à la superficie de plancher des commerces, à l'exception de celle des aires de chargement, des aires de stationnement et des voies d'accès.

9. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

10. Les murs du côté sud du bâtiment doivent être dimensionnés pour qu'ils soient en mesure de résister à l'impact d'un déraillement.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

12. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des espaces pour détente, des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de vivaces.

13. Aucun équipement mécanique de type transformateur sur socle (TSS) n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.

14. Aucun équipement mécanique ne doit être implanté à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il est situé sur un toit.

15. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être végétalisé totalement ou partiellement ou être réfléchissant ou de couleur blanche.

16. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

17. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION IV

STATIONNEMENT

18. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

19. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.

SECTION IV

AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

20. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que d'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères énoncés à la présente section.

21. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° offrir des espaces et des services de qualité pour les résidents;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours.

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie et le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe B;

2° l'implantation du bâtiment sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et sur la rue Sainte-Catherine Ouest doit permettre suffisamment de dégagement pour favoriser la création d'espaces à aménager en espaces verts et lieux de détente conviviaux en face des commerces;

3° la volumétrie générale du bâtiment doit favoriser une composition volumétrique caractérisée par une modulation dans les hauteurs, le bâtiment devant pouvoir se lire en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct;

4° le traitement architectural du rez-de-chaussée du bâtiment doit contribuer à créer un socle au volume et à introduire une rythmique distincte;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et l'utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

7° le plan de façade du rez-de-chaussée donnant sur le boulevard De Maisonneuve Ouest doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade sud doit être traitée comme une façade principale;

9° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

10° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration au bâtiment;

11° les matériaux de revêtement doivent présenter des qualités de durabilité;

12° l'affichage doit être similaire à celui présenté au plan de l'annexe B;

13° le verdissement du toit du basilaire et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

14° sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des piétons vers l'intérieur du complexe;

15° les équipements mécaniques doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

16° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et à assurer la sécurité des occupants, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

17° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION V DÉLAIS

23. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

24. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A

Plan intitulé "Certificat de localisation" daté du 14 janvier 2015 et préparé par M.Daniel Lacroix, « Arsenault » Arpenteurs - Géomètres

Annexe B

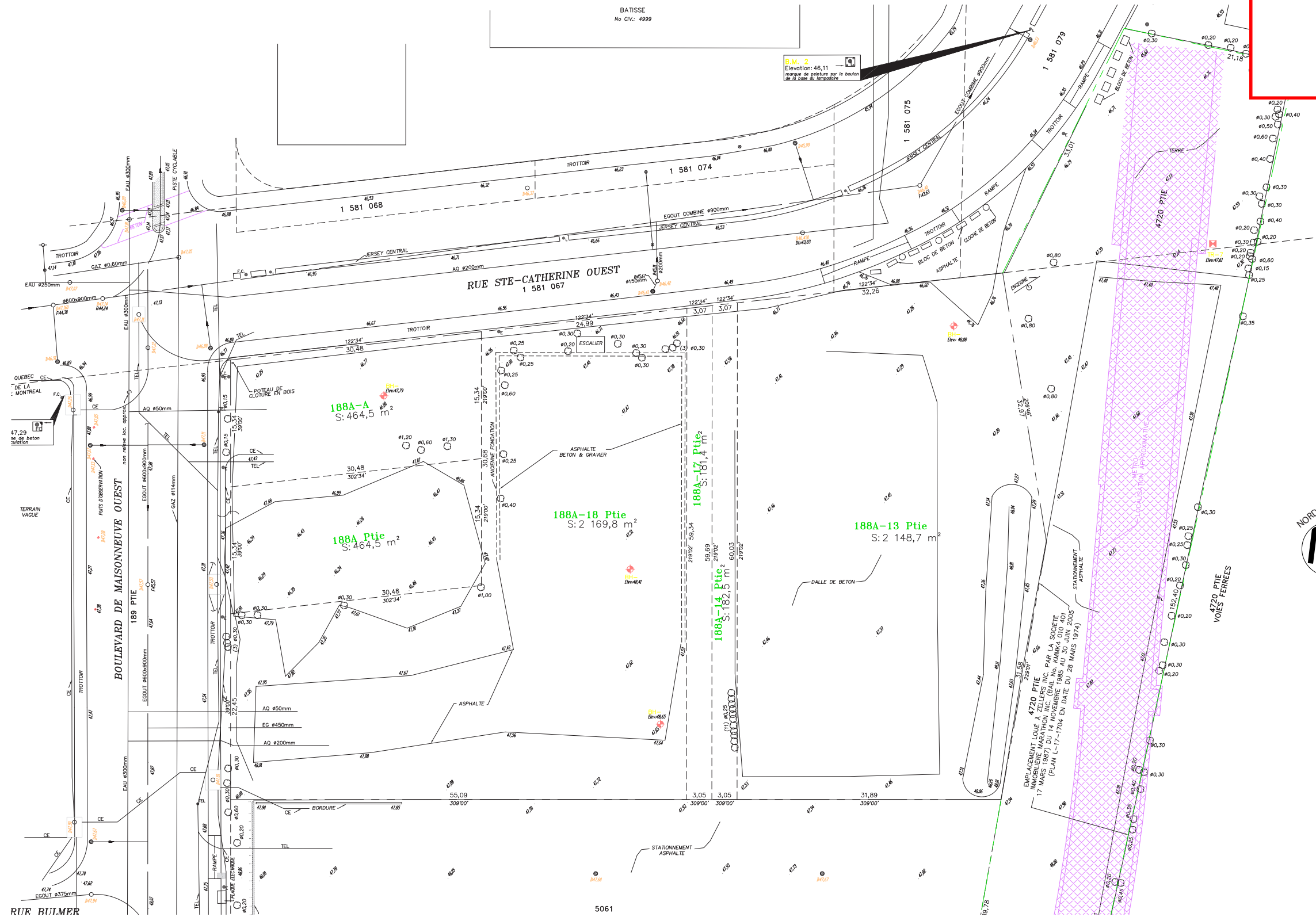
Plan intitulé "Résidence Claremont" daté du 6 avril 2015 et préparé par Groupe Marchand Design Architecture

Annexe A

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

14 janvier 2015

Reçu le



CERTIFICAT DE LOCALISATION



Annexe B

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

6 avril 2015

Reçu le



6 avril 2015

Reçu le



6 avril 2015

Reçu le



ÉLÉVATION SUD - STATIONNEMENT AIR CANADA
RÉSIDENCE CLAREMONT

6 avril 2015

Reçu le



ÉLÉVATION EST - VOIE FERRÉE
RÉSIDENCE CLAREMONT

6 avril 2015

Reçu le



ÉLÉVATION OUEST - BOULEVARD MAISONNEUVE OUEST
RÉSIDENCE CLAREMONT

6 avril 2015

Reçu le

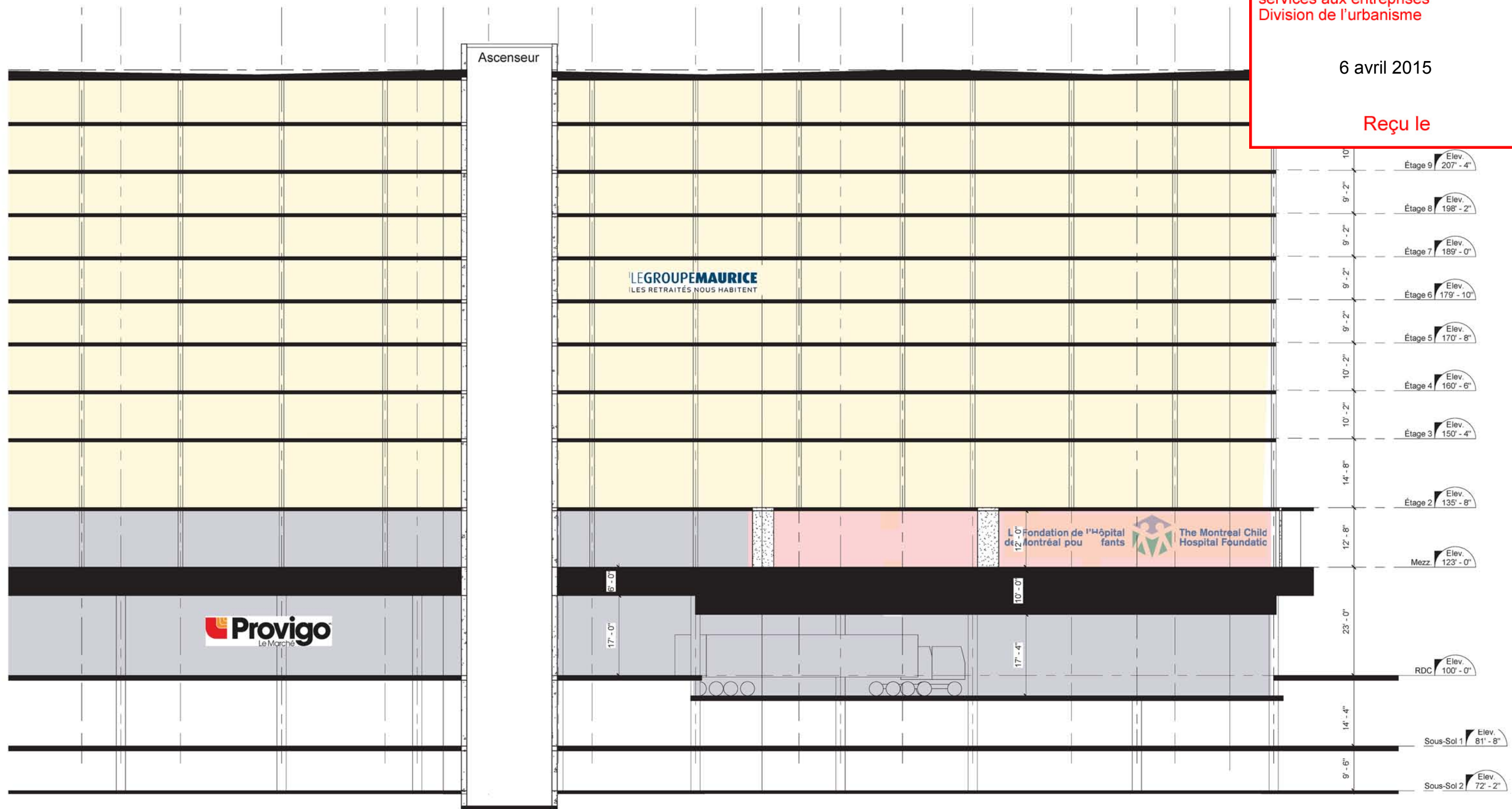


ÉLÉVATION NORD - RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
RÉSIDENCE CLAREMONT

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
 Notre-Dame-de-Grâce
 Direction de l'aménagement urbain et
 services aux entreprises
 Division de l'urbanisme

6 avril 2015

Reçu le



COUPE DU BÂTIMENT A-A

6 avril 2015

Reçu le



6458-Residence Claremont_ Liste des Matériaux (tableaux des finis)

A : Céramique : Fassaden system (Cera Gres)
407 White

B : Céramique : Fassaden system (Cera Gres)
409 Iron Grey

C : Pierre Ariscraft Renaissance
Couleur blanc Fini smooth

D : Pierre Ariscraft Renaissance
Couleur Carbon Fini smooth

E : Aluminium Kawneer : Permanodic Medium Bronze #28

F : Verre thermos
Sungard Superneutral 68#2 sur verre Claire

G : Verre tympan Multiver
Verre 6mm, Couleur Mouse gray #3970

H : Verre tympan
GCC White SX8876E808

I : Aluminium Kawner Permanodic
Clear #14 and 17

J : Aluminium Acralum Duranar
BK2X120XL Gris Anthraciti

K : Verre tympan
GCC Azurlite SX10826E808

L : Brique Couleur Ironspot Black Diamond, fini smooth

M : Bloc Architectural 8" X 16" Tecno-bloc
Couleur Noir Onix fini striée

N : Bloc Architectural 8" X 16" Tecno-bloc
Couleur White, fini striée

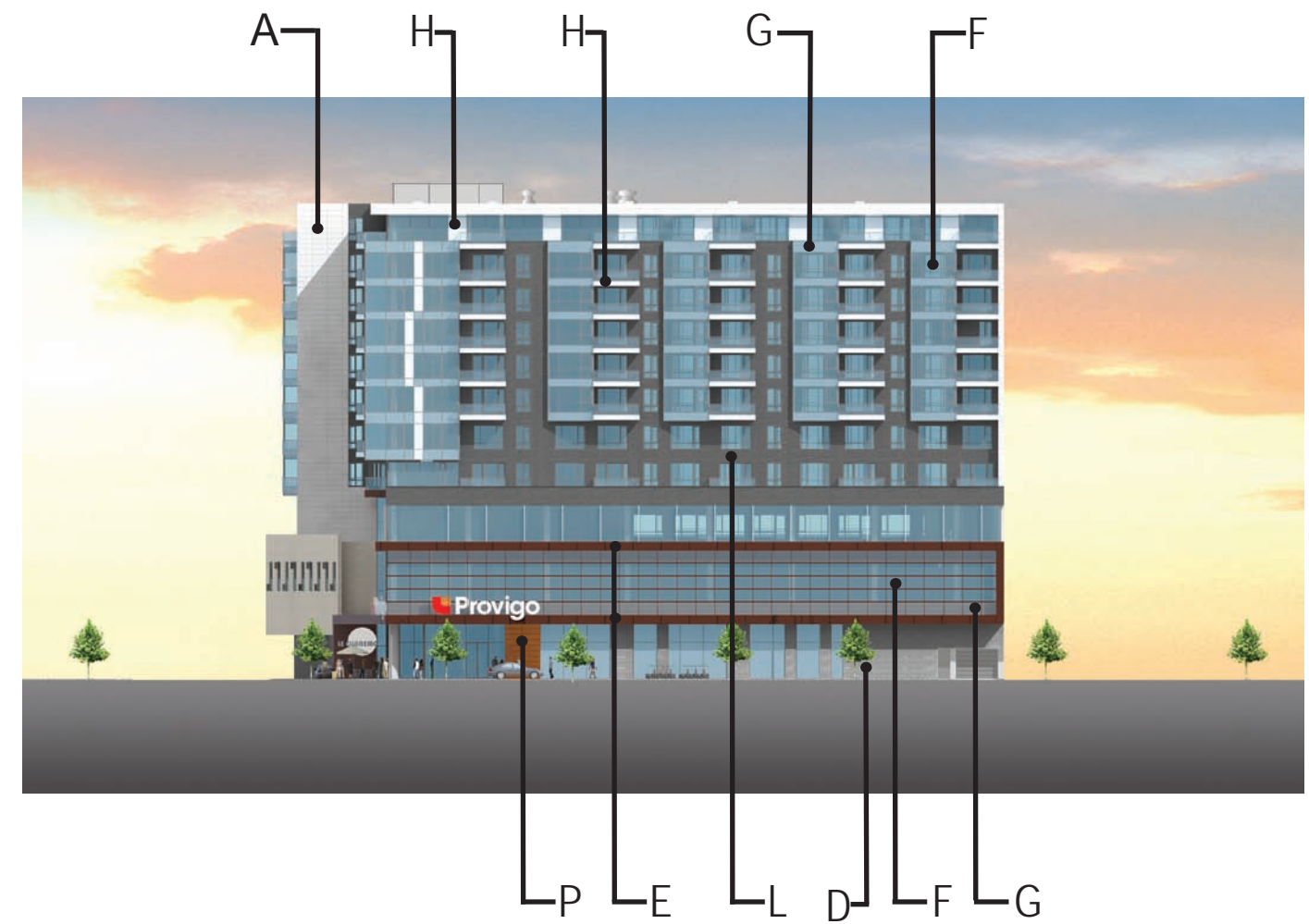
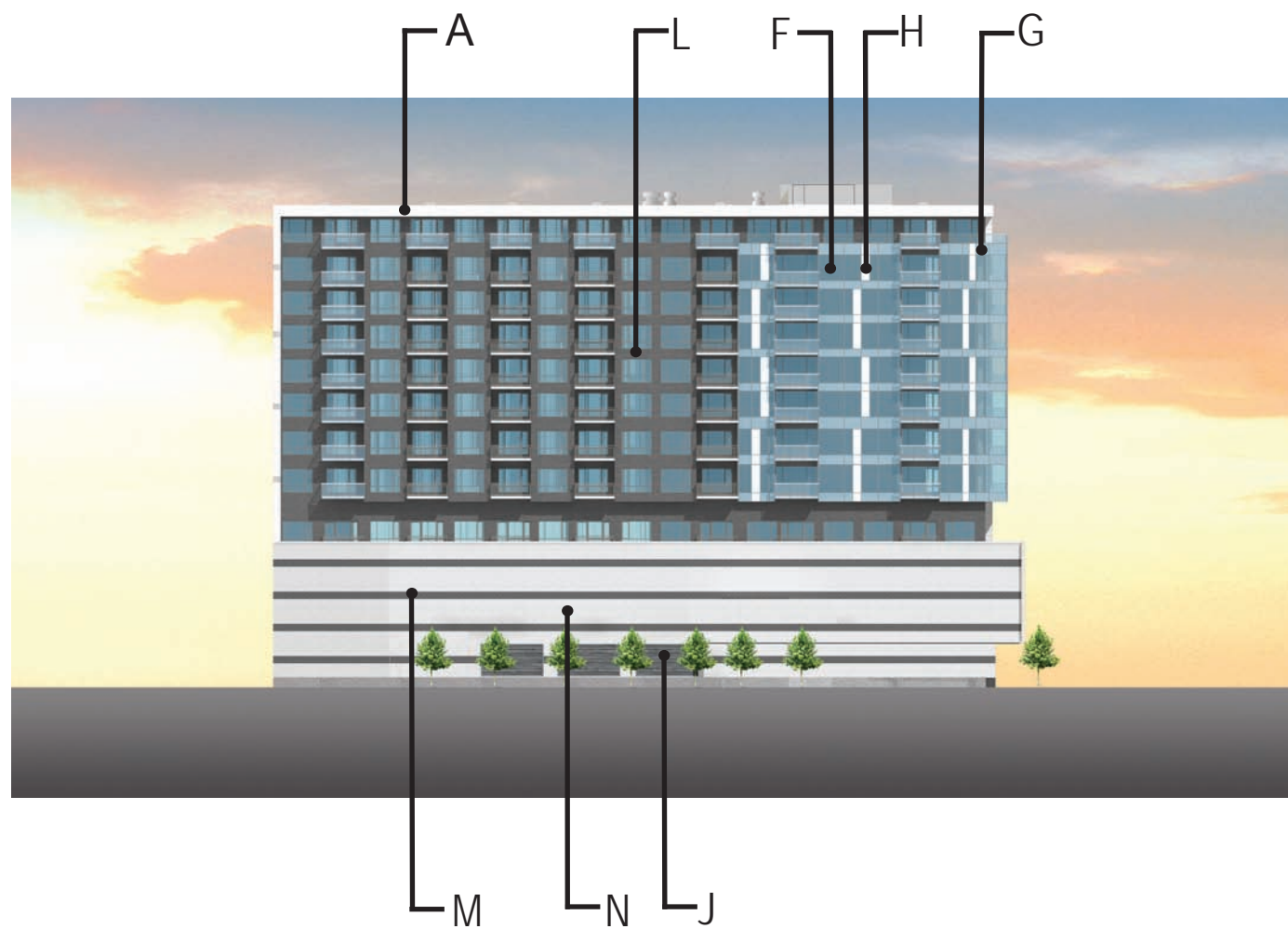
O : Brique Hanson Sierra Sandstone

P : Revêtement en stratifié de bois haute densité:
Couleur: Cuivre

Prepared by GMDA
02, avril, 2015

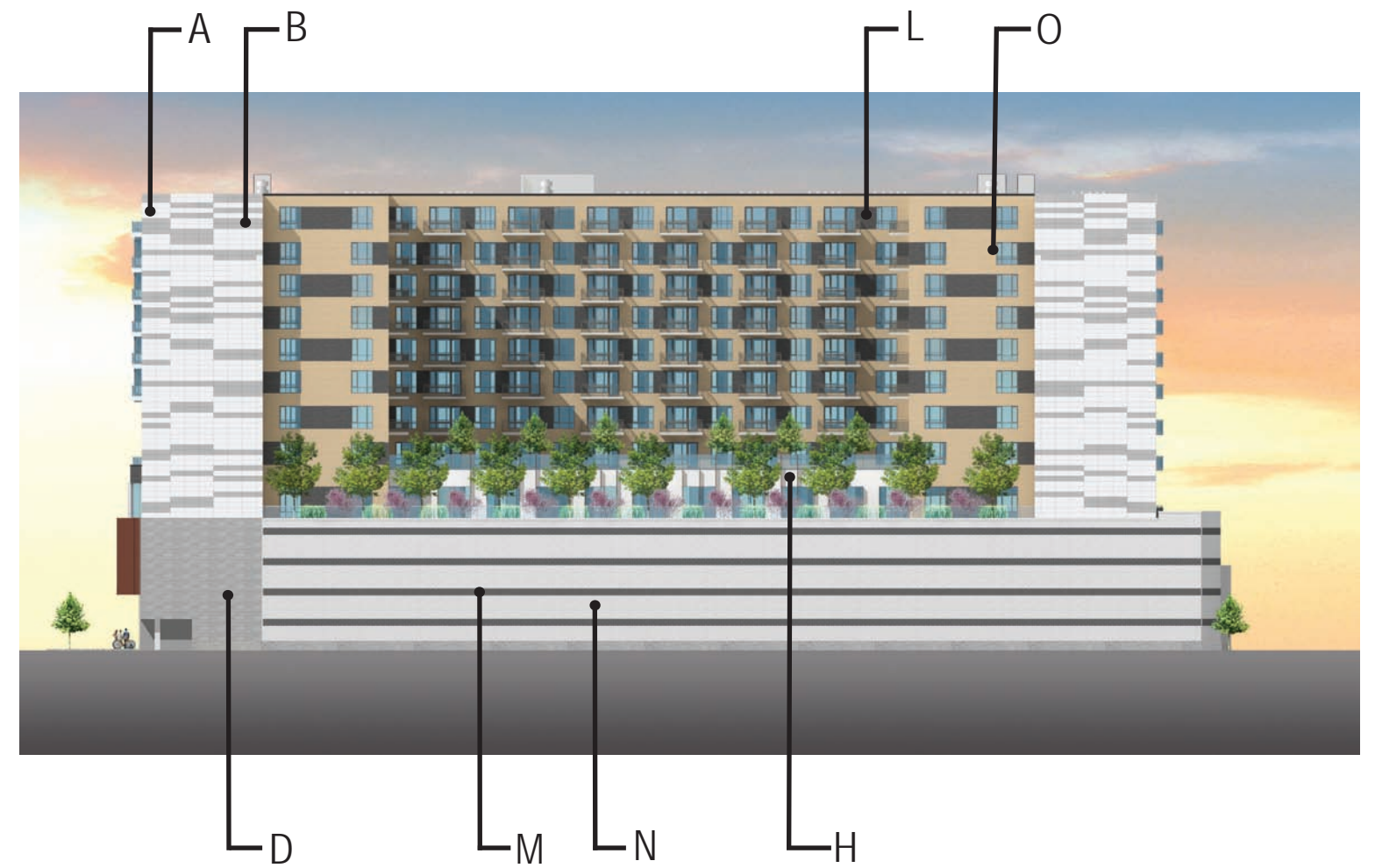
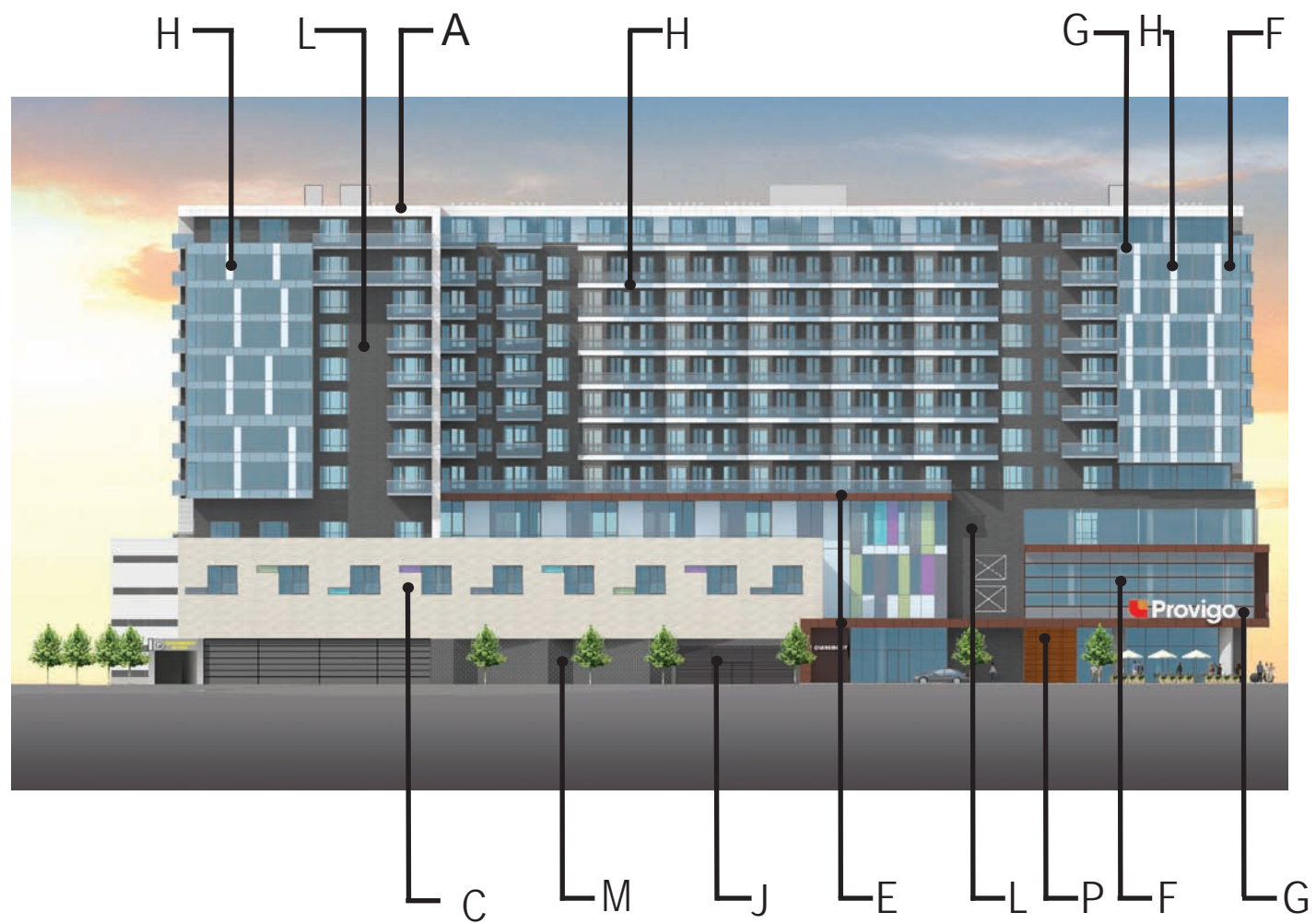
6 avril 2015

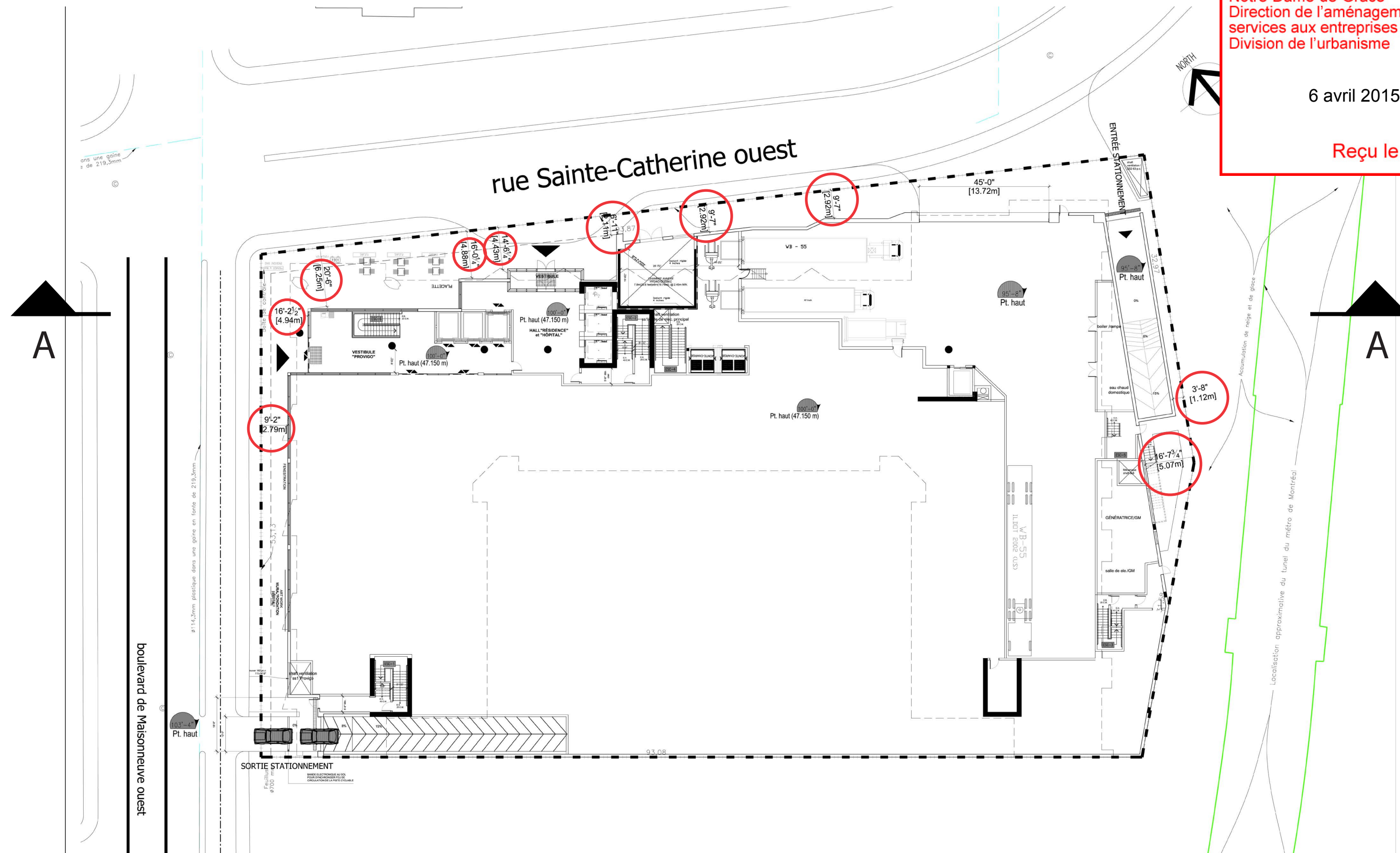
Reçu le



6 avril 2015

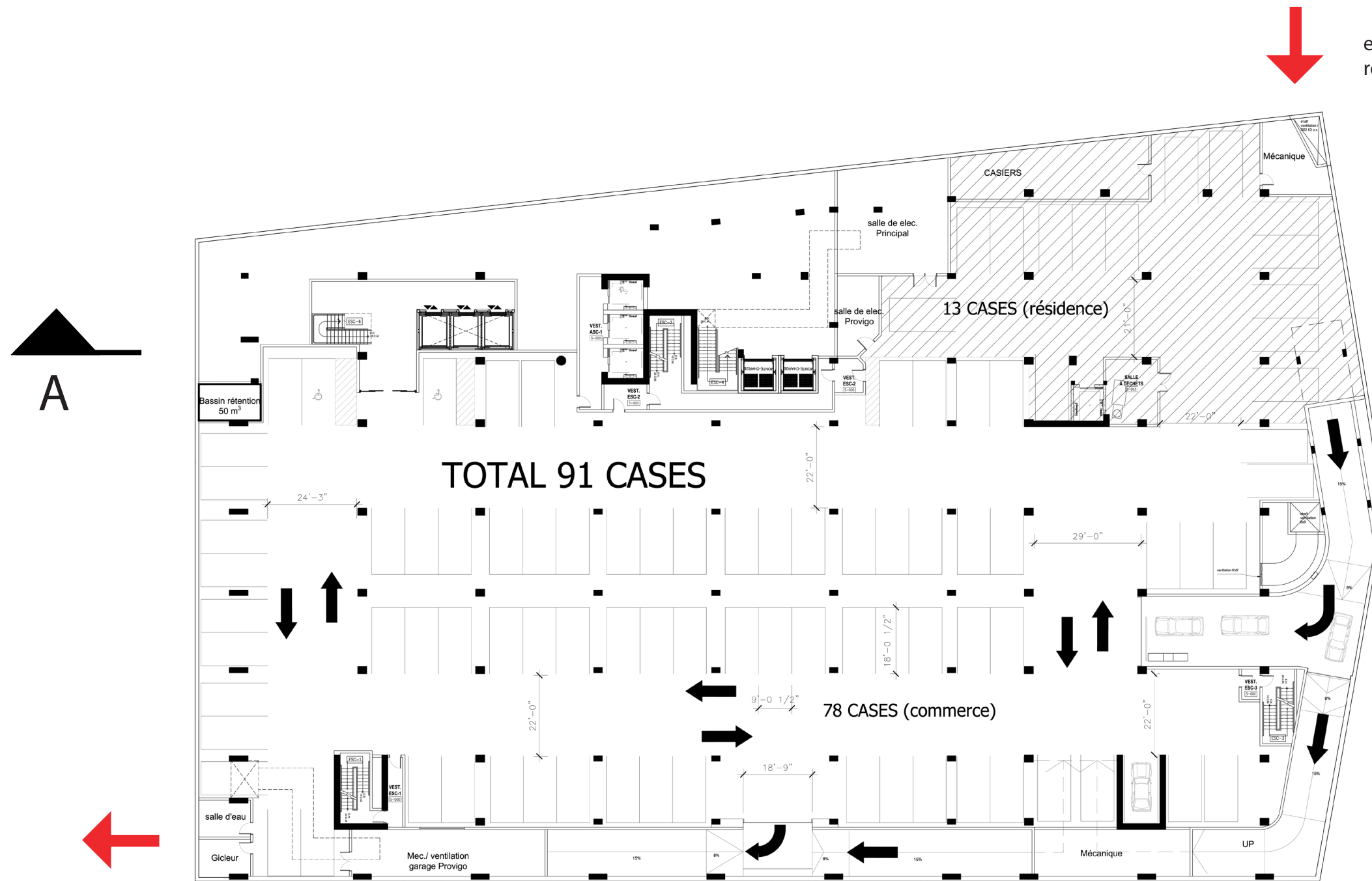
Reçu le





PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE
RÉSIDENCE CLAREMONT

entrée stationnement
 résidence et commercial

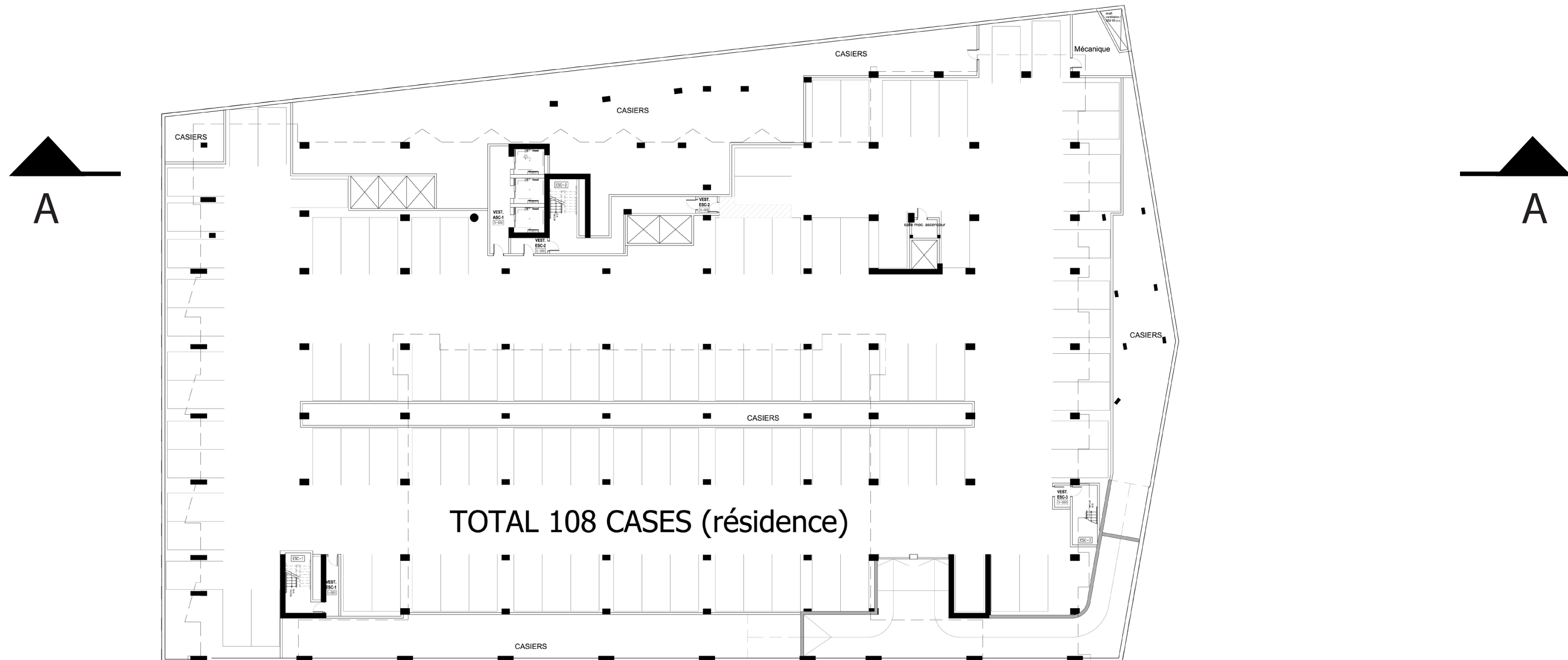


sortie stationnement
 résidence et commercial

PLAN SOUS-SOL 1
RÉSIDENCE CLAREMONT

6 avril 2015

Reçu le

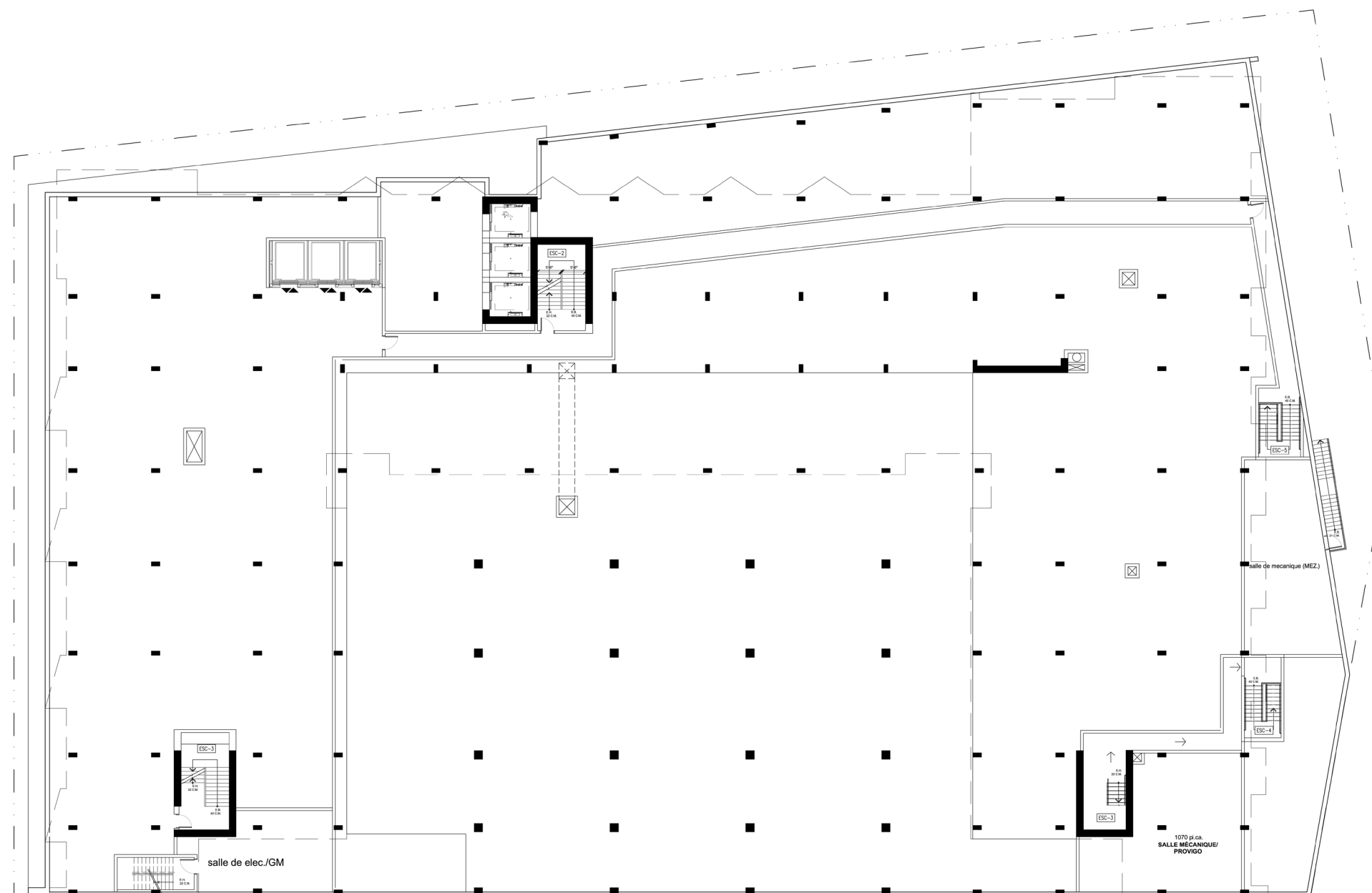
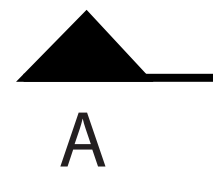


PLAN SOUS-SOL 2 RÉSIDENCE CLAREMONT

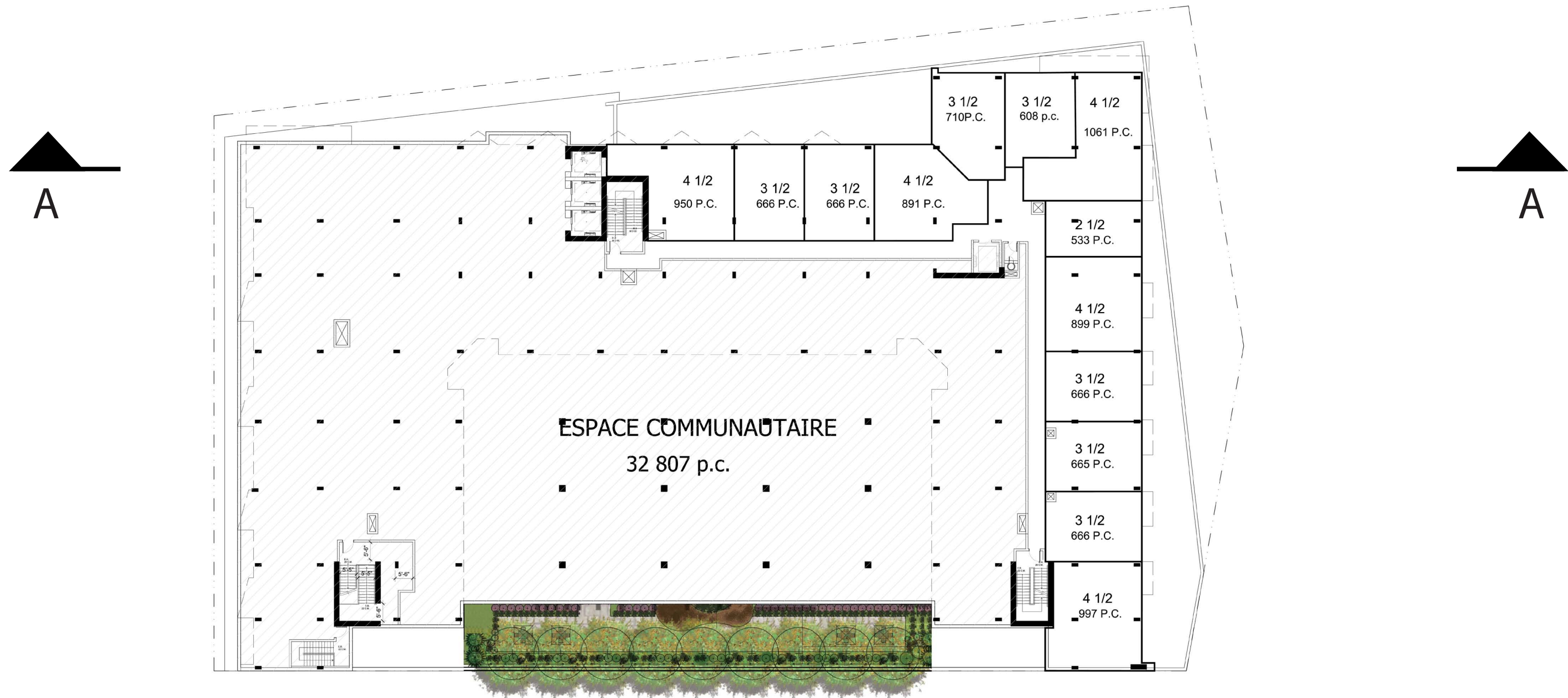
DATE : 02 AVRIL 2015

6 avril 2015

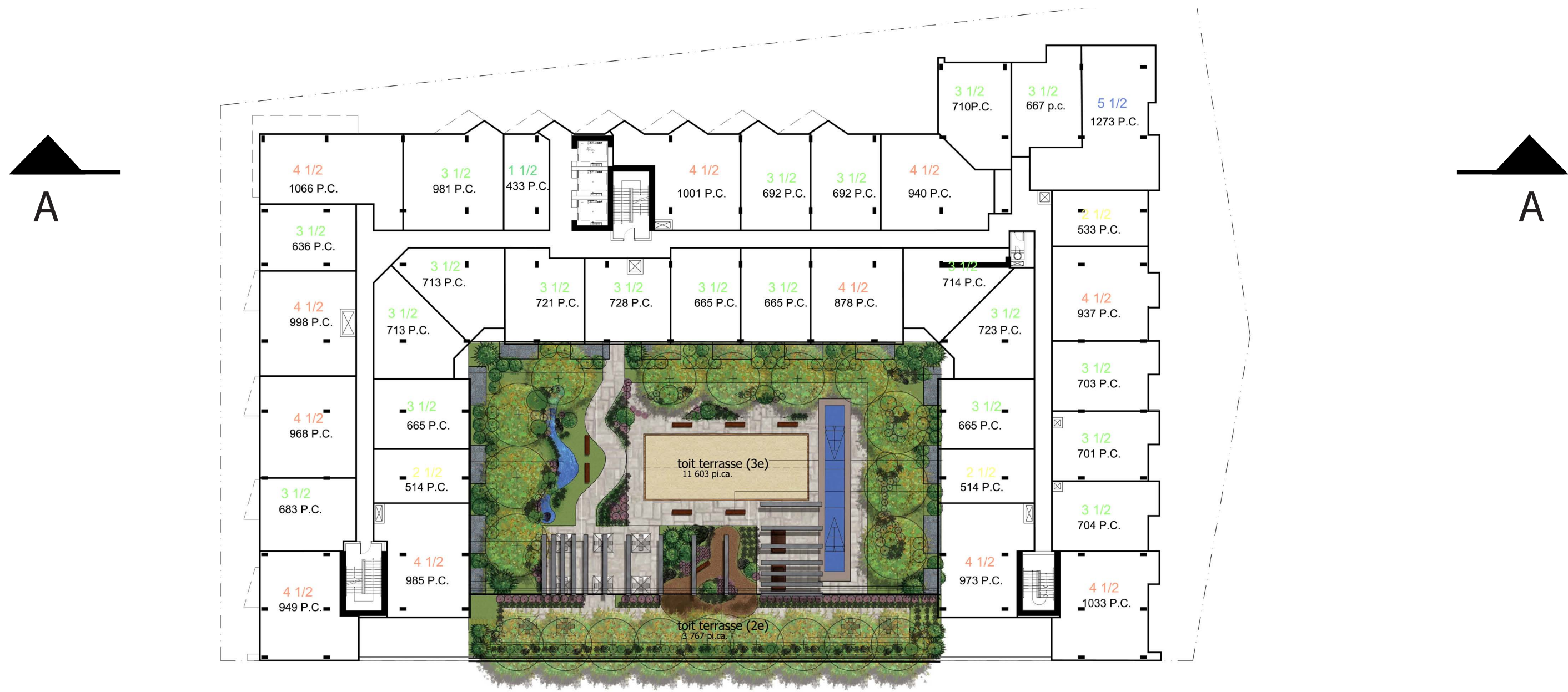
Reçu le



PLAN MEZZANINE RÉSIDENCE CLAREMONT



PLAN 2ÈME
 RÉSIDENCE CLAREMONT



PLAN 3ÈME
RÉSIDENCE CLAREMONT

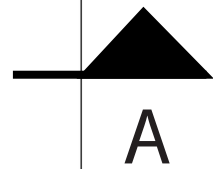
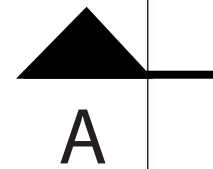
6 avril 2015

Reçu le



PLAN 4ÈME
RÉSIDENCE CLAREMONT

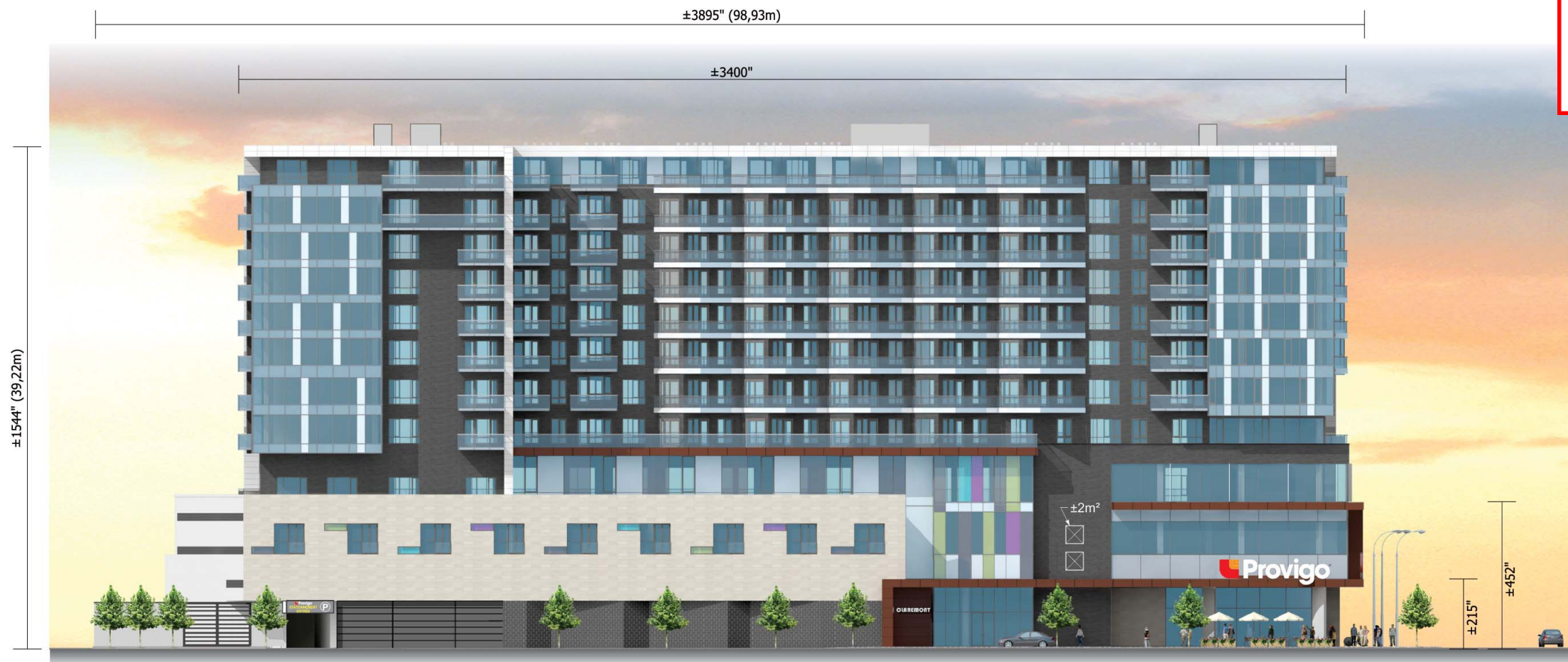
DATE : 02 AVRIL 2015



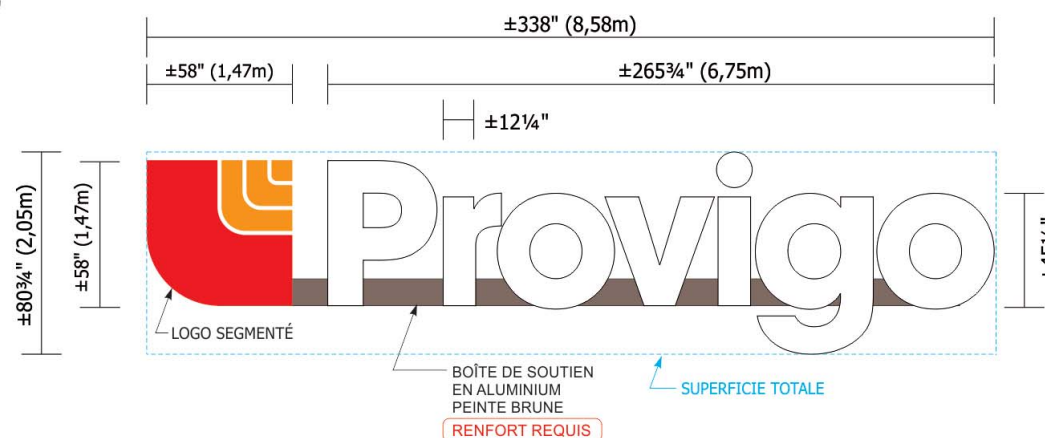
PLAN TYPE 5ÈME - 10ÈME
 RÉSIDENCE CLAREMONT

6 avril 2015

Reçu le



ÉLEVATION NORD
ÉCHELLE : 1:350



A NOUVEL ENSEMBLE DE LETTRES INDIVIDUELLES LUMINEUSES X1
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

SUPERFICIE LOGO : ±23.36 pi² ou 2,17 m²
SUPERFICIE «PROVIGO» : ±149.02 pi² ou 13,84 m²
SUPERFICIE TOTALE : ±189.54 pi² ou 17,61 m²



LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

Provigo • Montréal, QC

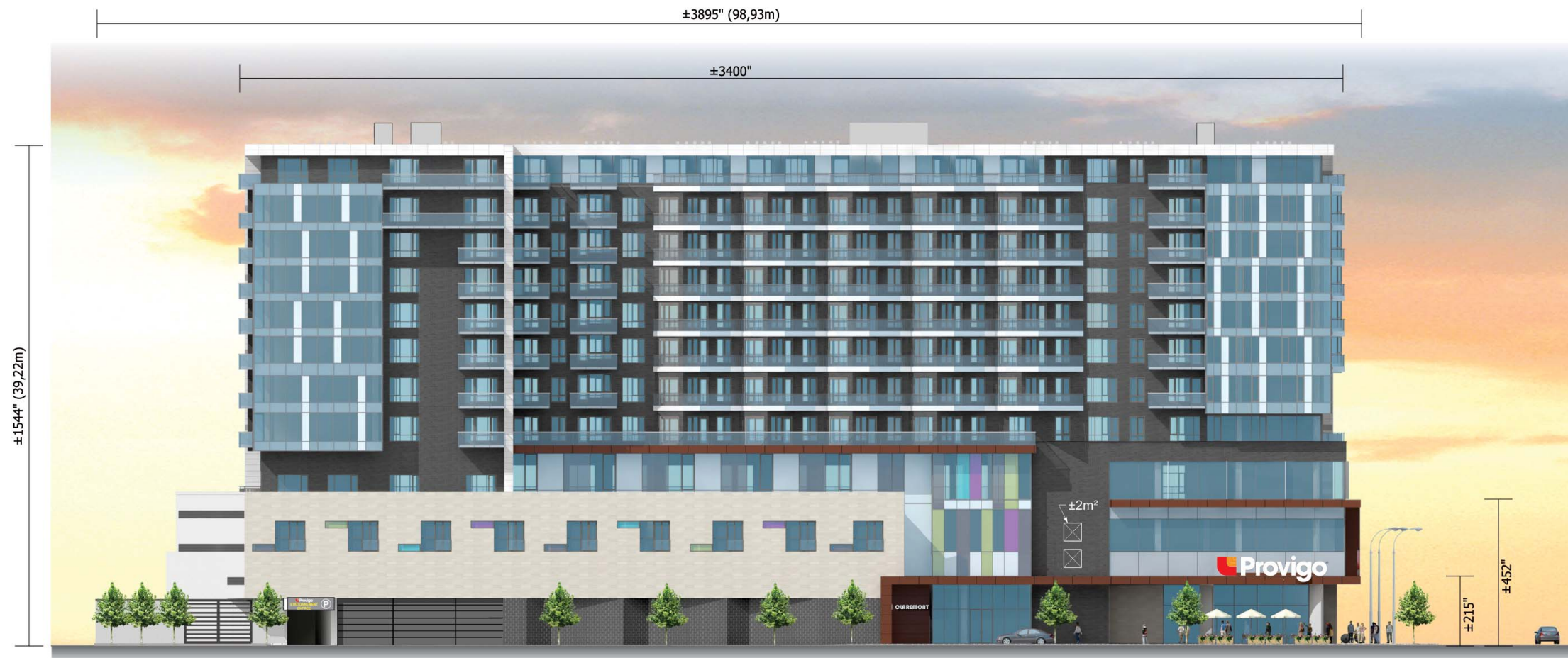


CLIENT	LOBLAW PROPERTIES LIMITED	SITE	Provigo • Montréal, QC	DESSIN
ADRESSE:	1 PRESIDENT'S CHOICE CIRCLE	ADRESSE:	RUE STE-CATHERINE O et BOUL. DE MAISONNEUVE O	DATE: _____ REV.DATE: _____
VILLE/CITY:	BRAMPTON, ONTARIO C.P.: L6Y 5S5	VILLE/CITY:	MONTRÉAL, QC C.P.: _____	ÉCHELLE: _____ DESSINÉ PAR: _____
TEL: (905) 459-2500	FAX: (905) 459-2500	TEL: _____	FAX: _____	DIR: WIP2015\LOBLAWS_BRANDS\PROVIGO\MONTREAL_RESIDENCE_CLOREMONT\CDR\

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

6 avril 2015

Reçu le



ÉLÉVATION NORD
ÉCHELLE : 1:350



B NOUVELLE ENSEIGNE S/F LUMINEUSE X1
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"
NOUVEAU CADRE ET BOÎTIER EN ALUMINIUM
FACE EN ACRYLIQUE BLANC 3/16"
AVEC GRAPHIQUES DE VINYLE EN PREMIÈRE SURFACE.
SUPERFICIE TOTALE : ±41.11 pi² ou 3,82 m²

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

Provigo • Montréal, QC



CLIENT	LOBLAW PROPERTIES LIMITED	SITE	Provigo • Montréal, QC	DESSIN
ADRESSE:	1 PRESIDENT'S CHOICE CIRCLE	ADRESSE:	RUE STE-CATHERINE O et BOUL. DE MAISONNEUVE O	DATE:
VILLE/CITY:	BRAMPTON, ONTARIO C.P.: L6Y 5S5	VILLE/CITY:	MONTRÉAL, QC C.P.:	REV.DATE:
TEL:	(905) 459-2500 FAX: (905) 459-2500	TEL:	FAX:	ÉCHELLE:
				DESSINÉ PAR:
				DIR: WIP2015\LOBLAWS_BRANDS\PROVIGO\MONTREAL_RESIDENCE_CLOREMONTCDR\

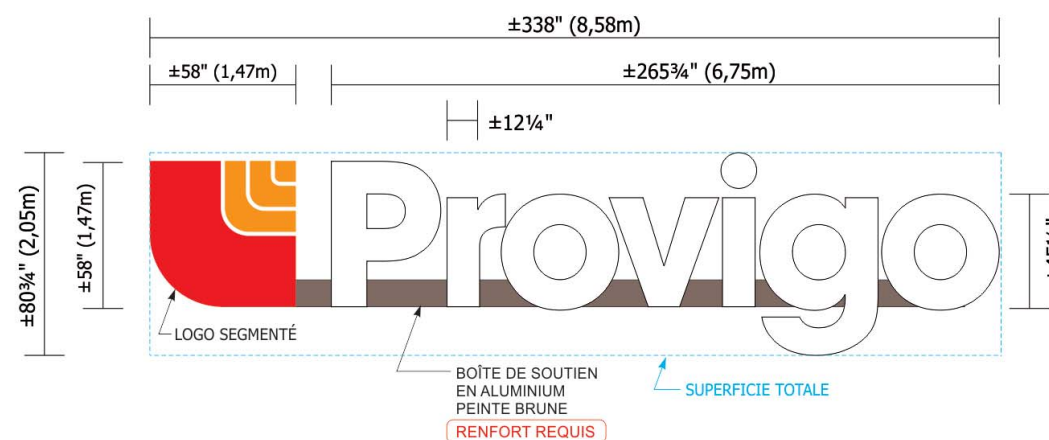
5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

6 avril 2015

Reçu le



ÉLÉVATION OUEST
ÉCHELLE : 1:350



C NOUVEL ENSEMBLE DE LETTRES INDIVIDUELLES LUMINEUSES X1
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

SUPERFICIE LOGO : ±23.36 pi² ou 2,17 m²
SUPERFICIE «PROVIGO» : ±149.02 pi² ou 13,84 m²
SUPERFICIE TOTALE : ±189.54 pi² ou 17,61 m²

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

Provigo • Montréal, QC



CLIENT	LOBLAW PROPERTIES LIMITED	SITE	Provigo • Montréal, QC	DESSIN
ADRESSE:	1 PRESIDENT'S CHOICE CIRCLE	ADRESSE:	RUE STE-CATHERINE O et BOUL. DE MAISONNEUVE O	DATE: _____ REV.DATE: _____
VILLE/CITY:	BRAMPTON, ONTARIO C.P.: L6Y 5S5	VILLE/CITY:	MONTRÉAL, QC C.P.: _____	ÉCHELLE: _____ DESSINÉ PAR: _____
TEL: (905) 459-2500	FAX: (905) 459-2500	TEL: _____	FAX: _____	DIR: WIP2015\LOBLAWS_BRANDS\PROVIGO\MONTREAL_RESIDENCE_CLOREMONT\CDR\

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tél: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056



Dossier # : 1154535007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 30 juin 2015.

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 30 juin 2015.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-07-27 14:12

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1154535007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 30 juin 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 30 juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-23

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 872-8436
Télécop. : 514 872-7474

Dossier # : 1154535007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 30 juin 2015.



SDF mois de juin 2015.pdf Décisions déléguées Ressources humaines juin 2015.pdf



Liste des bons de commande approuvés - juin 15.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de mai 2015

Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Nom fournisseur	Description	Montant
BERGERON, GILLES	06-16-15	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	Colloque bibliotheques publiques	595,00
	06-26-15	CARRIER, RAYMOND	Voyage à Québec	35,89
	06-09-15	CHARLES, CHRISTOPHER	Carte métro juin 2015	82,00
	06-15-15	COMTE, VALERIE	Remboursement frais de déplacement mai 2015	36,09
	06-15-15		Remboursement frais de déplacement mars 2015	78,61
	06-26-15	DISCOVER COMMUNICATIONS INC	Cellulaire Raymond Carrier - Rehaussement	162,72
	06-26-15		Cellulaire Sonia Gaudreault - Rehaussement	162,72
	06-09-15	FRANCK, AMELIE	Carte métro juin 2015	82,00
	06-26-15	GAUTHIER, STEPHANE	Voyage à Québec	20,10
	06-09-15	HILL PAQUIN, MICHAEL	Carte métro juin 2015	82,00
	06-15-15		Service postal vers Institut National santé publique	14,23
	06-09-15	LEFEBVRE, CHRISTIAN	Carte métro juin 2015	82,00
	06-09-15	LIVERNOCHE, STEPHANE	Carte métro juin 2015	82,00
	06-16-15	OUELLET, MARIE-CLAUDE	Lunch pour préparer expo pour ouverture du nouveau Centre Culturel NDG	36,40
	06-25-15	SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	Achats de papier hygiénique 2 plis	18,58
			Total	1 570,34
BROUSSEAU, HELENE	06-18-15	BRUNET, ETIENNE	Remboursement du titre du métro mensuel.	82,00
			Total	82,00
CARRIER, RAYMOND	06-18-15	CHAMBEROT, ROBERT	Dépenses encourues BIC et CDN	192,65
	06-16-15	LES FABULATEURS	Manu et ses livres	356,96
	06-16-15		Spectacle de marionnettes	356,96
	06-25-15	MYUNG JIN YU	Transport pour l'exposition La résistance (MC NDG 13 mars au 26 avril 2015)	250,00
	06-16-15	RONALD C. LISTER CANADA INC.	Porte d'entrée principale desennigee	112,34
		Total	1 268,91	
DESJARDINS, STEVE	06-25-15	LEMIEUX, JACQUES	Remboursement des frais de stationnement et du kilométrage.	463,35
			Total	463,35
FRAPPIER, GENEVIEVE	06-25-15	COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF	Nettoyage d'accessoire de piscine 14 fois	514,44
			Total	514,44
GAUDREULT, SONIA	06-25-15	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	Facture patrouille Garda - avis de paiement du 27-04-2015 du SRM	247,77
	06-25-15	FRANCK, AMELIE	Collation pour 2e rencontre planification Club vacances	26,45
			Total	274,22
GENDRON, DENIS	06-23-15	GAUTHIER, VIVIANE	Achat de café pour le bureau des élus.	120,00
	06-10-15		Rembours. achat de café pour le bureau des élus.	421,00
			Total	541,00
OUELLET, MARIE-CLAUDE	06-11-15	ART MUR	Exposition sculpture	1 574,81
	06-15-15	ATELIER BARDA INC.	Vernissage	1 049,87
	06-15-15	EYE STEEL FILM DISTRIBUTION INC.	Film-Finding Vivian	183,73
	06-15-15	IDENCO CANADA LTEE	Lettrage vinyle pour expo amorce rétrospective, songes, ratrapages, decontenancer	161,48
	06-08-15	INTELCOM EXPRESS	Service de poste a/s Collin Earp	11,75
	06-11-15	MAYA NIKOLOVA	Exposition d'œuvres	750,00
	06-15-15	PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	Eau de source mcdn	33,95

	06-15-15	REPERCUSSION THEATRE	Spectacle Twelfth Night	2 887,16
	06-15-15	RICHARD LENETSKY	Vernissage	1 500,00
	06-23-15	ROBILLARD, MYLENE	Librairie Paulines_Recharge ministre académique 2015-2016	18,93
			Total	8 171,68
PLANTE, STÉPHANE	06-12-15	GENDRON, DENIS	Remboursement pour M. Gendron de dépenses encourues lors du congrès de la COMAQ	124,09
	06-11-15	LANDREVILLE, SOPHIE	Remboursement des frais de stationnement et de kilométrage.	27,60
	06-23-15		Remboursement des frais de stationnement et du kilométrage.	56,38
	06-23-15	LAROSE, MANNON	Achat de batteries.	68,69
	06-23-15	PAQUET, SOPHIE	Remboursement des frais de stationnement et du kilométrage.	45,55
	06-23-15		Remboursement des frais de stationnement et du kilométrage.	52,90
			Total	375,21
RAYMOND, BRIGITTE	06-22-15	LIBRAIRIE BERTRAND	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	21,90
	06-22-15			27,95
	06-22-15			149,86
	06-22-15	LIBRAIRIE CARREFOUR BD INC.	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	56,80
	06-22-15			236,50
	06-22-15			243,44
	06-22-15	LIBRAIRIE MONET INC	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	12,95
	06-22-15			15,95
	06-22-15			17,95
	06-22-15			17,95
	06-22-15			29,95
	06-22-15			40,85
	06-22-15			57,80
	06-22-15			60,85
	06-22-15			61,75
	06-22-15	LIBRAIRIE OLIVIERI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	19,90
	06-22-15			25,90
	06-22-15			27,95
	06-22-15			73,80
	06-22-15	LIBRAIRIE PARAGRAPH BOOKSTORE & CAFE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	14,99
	06-22-15			24,99
	06-22-15			37,98
	06-22-15			49,95
	06-22-15			97,88
	06-22-15			106,97
	06-22-15			110,93
	06-22-15			115,95
	06-22-15			222,32
	06-22-15	LIBRAIRIE RAFFIN INC.	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	173,10
			Total	2 155,06

**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JUN 2015**

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
06,0	Déplacement d'un fonctionnaire	2	DSAG	Conseiller ress. Humaines	6 juin 2015	Reembauche
			DSAG	C/M Horticulture	9 mai 2015	Embauche
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée	50	DSAG	Etudiant col blanc	29 mai 2015	Déplacement
			DSAG	Préposé au budget	4 juillet 2015	Promotion
			DSAG	Stagiaire professionnel	13 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Agent technique	30 mai 2015	Promotion
			DSAG	Conseiller en aménagement	6 juin 2015	Promotion
			DSAG	Opérateur app. Motorisés	24 mars 2015	Titularisation
			DSAG	Ouvrier des eaux assainissement	2 juin 2014	Titularisation
			DSAG	Etudiant programme gouvernemental	13 juin 2015	Embauche
			DSAG	Agent technique	23 mai 2015	Promotion
			DSAG	Inspecteur horticulture	6 juin 2015	Embauche
			DSAG	Surveillant pataugeoire	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche			
DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche			
DSAG	Surveillant pataugeoire	1 juin 2015	Embauche			
DSAG	Sauveteur	1 juin 2015	Embauche			

**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JUN 2015**

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée		DSAG	Etudiant programme gouvernemental	27 juin 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	22 juin 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Conseiller en aménagement	2 juillet 2015	Déplacement
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	5 juin 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	5 juin 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	5 juin 2015	Embauche
			DSAG	Surveillant pataugeoire	30 mai 2015	Embauche
			DSAG	Surveillant pataugeoire	30 mai 2015	Embauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	5 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	1 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	12 juin 2015	Reembauche
			DSAG	Brigade propreté	5 juin 2015	Reembauche
DSAG	Bibliothecaire			16 mai 2015	Retour d'interruption d'affectation	

**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JUN 2015**

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée		DSAG	Préposé à l'accueil	23 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Bibliothécaire	9 mai 2015	Déplacement
			DSAG	Instructeur de natation	16 mai 2015	Déplacement
			DSAG	Instructeur de natation	16 mai 2015	Déplacement
			DSAG	Bibliothécaire	9 mai 2015	Déplacement
			DSAG	Sauveteur	22 mai 2015	Embauche
			DSAG	Préposé à l'accueil	23 mai 2015	Embauche
			DSAG	Agent technique horticulture	1 aout 2015	Interruption d'affection
			DSAG	Bibliothécaire	2 février 2015	Mise en disponibilité
			DSAG	Conseillère ress. Humaine	7-7-15/30-09-15	reconduction allocation automobile
12,0	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire	3	DSAG	Inspecteur batiments	18-7-15/30-9-15	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur batiments	16-6-15/30-9-15	reconduction allocation automobile
			DSAG	Inspecteur batiments	28-5-15/30-9-15	reconduction allocation automobile
13,0	Abolition, transfert ou la modification d'un poste est délégué : 2() au fonctionnaire de niveau B Concerné, dans les autres cas.	8	DSAG	Surveillant activités emploi	jusqu'au 31 dec 15	Autoriser création banque d'heures
			DSAG	Agent bureau		transfert du poste div ress financiere-ress humaines
			DSAG	Agent technique		Prolongation poste temporaire div voirie et parcs
			DSAG	Technicien ressources humaines		Abolition du poste
			DSAG	Agent culturel	2014-2018	Dans PQMO autoriser l'abolition du poste

**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JUN 2015**

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
13,0	Abolition, transfert ou la modification d'un poste est délégué : 2() au fonctionnaire de niveau B Concerné, dans les autres cas.	8	DSAG DSAG DSAG	Inspecteurs d'arrondissement ----- (Insepcteur domaine public Agent technique en ingénierie municipale Agent technique		Autoriser création 2 poste T.P. ----- seront abolis) Autoriser le transfert de poste à la div. Voirie Autoriser l'abolition du poste temporaire agent en circulation et occupation domaine public

VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de juin 2015

Dernier approuvateur	Nom du fournisseur	Numéro bon de commande	Date d'approbation	Montant Engagement	Description	
ANGELY, MARION	DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1055822	29-juin-15	21,00	Carte professionnelles	
	SERVICES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIFS DRUMMOND	1055796	29-juin-15	787,41	Conseiller en relation de travail	
BERGERON, GILLES	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1052417	12-juin-15	7 319,72	Location - Installation sportive	
	COMPUGEN INC.	1055687	26-juin-15	2 129,37	Ordinateur	
	FDL COMPAGNIE LTEE	1055117	23-juin-15	81,89	Installation de chaîne pour hotte de cuisine Centre Appleton	
	LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1049389	02-juin-15	6 164,06	Transport de livres	
		1052925	15-juin-15	2 099,75	Service - Déménagement	
	LOCATION SAUVAGEAU INC.	1052924	15-juin-15	1 236,75	Location - Camionnette	
	MONTREAL STENCIL INC	1052037	11-juin-15	88,77	Article de bureau	
	SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1052415	12-juin-15	4 079,81	Service - Entretien d'immeuble	
BOUCHER, DOMINIC	3289419 CANADA (COLLINS)	1049880	03-juin-15	48,61	Bottes	
	BURO PLUS UNE DIVISION DE NOVEXCO INC	1054546	22-juin-15	370,61	Papier, article de papeterie	
	CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QC	1054543	22-juin-15	86,78	Service - Formation en santé et sécurité	
	COMPUGEN INC.	1054864	23-juin-15	140,55	Ordinateur	
	CONSTRUCTION DJL INC	1050701	05-juin-15	33,60	Pesée de camion	
	CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1049266	01-juin-15	134,80	Service - Transport ambulancier	
	DEMIX	1046448	01-juin-15	3 830,47	Béton préparé	
	DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1050992	08-juin-15	26,25	Cartes professionnelles	
	ELECTRONIQUE ADDISON LTEE	1047453	17-juin-15	104,78	Composante électronique	
	ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	1055698	26-juin-15	1 572,71	Bois de construction	
	ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIP. DE SECUR. UNIVERSEL	1051868	10-juin-15	449,32	Vêtements de travail	
	ENVIROSERVICES INC	1024606	01-juin-15	782,64	Service - Analyse et essai en laboratoire	
	FONDERIE LAPERLE	1048413	16-juin-15	8 323,45	Matériaux pour égouts et aqueducs	
	HERCULES SLR INC	1055896	29-juin-15	3 452,89	Corde, chaîne et câble	
	HILTI CANADA LTEE	1049255	01-juin-15	341,23	Outil manuel	
		1050145	04-juin-15	1 623,63	Outil manuel	
	LAFARGE CANADA INC	1038034	01-juin-15	1 032,52	Pierre	
	LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE	1048451	10-juin-15	1 889,77	Asphalte, bitume	
	MONTREAL STENCIL INC	1049899	03-juin-15	135,22	Signalisation routière	
	PRODUITS SANY INC.	1049904	03-juin-15	270,87	Produit d'entretien ménager	
		1055900	29-juin-15	224,00	Produit d'entretien ménager	
	SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1049270	01-juin-15	587,93	Location - Scie à béton	
	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1054056	18-juin-15	5 783,97	Matériaux pour égouts et aqueducs	
	TENAQUIP LIMITED	1049898	03-juin-15	263,86	Pulvérisateur	
	U. CAYOUPETTE INC.	1049882	03-juin-15	136,44	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
		1050694	05-juin-15	157,46	Outil manuel	
	BOUTIN, PIERRE	CONSTRUCTION DJL INC	1038047	23-juin-15	1 951,02	Asphalte, bitume
		LOCATION DE CAMIONS PACLEASE	1031702	09-juin-15	64,23	Entretien/réparation Véhicule lourd, machinerie lourde
BROUSSEAU, HELENE	BOUTY INC	1055951	29-juin-15	291,03	Chaise et fauteuil ergonomique	
	DISCOVER COMMUNICATIONS INC	1055761	29-juin-15	162,72	Appareil de communication	
CARRIER, RAYMOND	R.M. LEDUC & CIE INC.	1050105	03-juin-15	297,57	Article, accessoire et équipement de bureau	
	SYSTEMES ELECTRO MECANIQUE S.E.M. INC	1050104	03-juin-15	238,32	Réparation/Entretien - Ordinateur et accessoire	
DESJARDINS, STEVE	ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1054930	23-juin-15	40,06	Location - Clôture, barricade	
	GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	1050274	04-juin-15	188,98	Formation en développement interpersonnel/relationnel	
	L.L. LOZEAU LTEE.	1054916	23-juin-15	194,13	Appareil Photo	
	ROCH SAVARD STRUCTURE-EXPERT INC.	1050597	05-juin-15	1 522,32	Ingénieur civil - Structure de bâtiment	
	SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1051462	09-juin-15	419,95	Service - Impression	
DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	HELENE DOYON, URBANISTE-CONSEIL INC.	1053957	18-juin-15	1 606,31	Formation en développement organisationnel et technique	

VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de juin 2015

Dernier approuvateur	Nom du fournisseur	Numéro bon de commande	Date d'approbation	Montant Engagement	Description
FORTIN, ALAIN	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1054327	19-juin-15	3 190,89	Réparation/Entretien - Camionnette et fourgonnette
FRAPPIER, GENEVIEVE	DUBO ELECTRIQUE LTEE	1050106	03-juin-15	395,77	Éclairage, lumière
	PRODUITS SANY INC.	1055119	23-juin-15	288,18	Service - Nettoyage industriel
	SYLPROTEC INC.	1055116	23-juin-15	535,18	Fournitures et matériel médical
GAUDREAU, SONIA	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1055689	26-juin-15	6 214,23	Location - Salle
	PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1049646	02-juin-15	251,97	Entrepreneur en plomberie
	TENAQUIP LIMITED	1050187	04-juin-15	1 330,28	Accessoire et fourniture de décoration
	VITRERIE LEON CHARLEBOIS INC.	1049644	02-juin-15	930,89	Accessoire et fourniture de décoration
GENDRON, DENIS	2946-8980 QUEBEC INC.	1053844	17-juin-15	706,30	Service - Aménagement de bureau
	ADONIS CONSTRUCTION ET DEMOLITION	1055560	26-juin-15	12 063,06	Construction d'un mur de soutènement
	CLAUDE B. PLANTE	1052488	12-juin-15	10 000,00	Comptable professionnel agréé
	LE DEVOIR	1054018	18-juin-15	8 399,00	Service - Placement média d'appel d'offres
	LES SERVICES D'EXTERMINATION MONT-ROYAL INC.	1055551	26-juin-15	89,24	Service - Extermination, fumigation
	MAHEU ET MAHEU INC.	1054506	22-juin-15	346,46	Service - Extermination, fumigation
	NORD OUVERT INC.	1052462	12-juin-15	7 349,12	Service - Hébergement (site web, serveur)
	POMPES & MOTEURS REAL JEAN LTEE	1052481	12-juin-15	7 649,56	Réparation/Entretien - Bassin d'eau,
	SOLUTIONS DOCUMENTAIRES GESTAR INC.	1048935	19-juin-15	1 145,41	Logiciel et progiciel
	TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL	1052439	12-juin-15	524,94	Service - Transport automobile
	TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1021043	22-juin-15	3 674,56	Service - Rédaction, révision
JULIEN, CHANTAL	3289419 CANADA (COLLINS)	1049907	03-juin-15	188,49	Bottes de sécurité
	9262-1580 QUEBEC INC.	1053446	16-juin-15	2 079,89	Produit d'entretien
	CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QC	1053458	16-juin-15	607,48	Formation en développement organisationnel et technique
	LA MAISON DU PEINTRE	1028878	02-juin-15	1 209,64	Accessoire et pièce de remplacement pour outil
	LOCATION GAMMA INC.	1049239	01-juin-15	90,95	Gaz comprimé
	PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1028918	01-juin-15	191,18	Peinture
	SECURMAX	1052835	15-juin-15	845,15	Appareil électronique
OUELLET, MARIE-CLAUDE	CANUPEASE INC.	1053671	17-juin-15	1 522,32	Garage en toile, serre et abris temporaires
	LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1052602	12-juin-15	76,36	Location - Automobile, camionnette et fourgonnette
PLANTE, STÉPHANE	ACTUALITES COTE-DES-NEIGES INC.	1051092	22-juin-15	6 614,21	Service - Placement média d'avis public
	ANDRE THIBAUT	1010258	02-juin-15	800,00	Conseiller en gestion
	BOO! DESIGN INC.	1040301	25-juin-15	5 249,37	Service - Infographie, graphisme
	COMMUNICATION MAIN LIBRE INC.	1055547	26-juin-15	388,45	Pile, batterie
	CONCEPT AUDIO VISUEL	1050577	05-juin-15	1 220,91	Service - Conférence
	DISCOVER COMMUNICATIONS INC	1048501	08-juin-15	754,86	Appareil électronique
	ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC)	1008318	04-juin-15	3 189,98	Conseiller en gestion
	ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1050669	05-juin-15	363,03	Service - Impression
	FOURCHETTE & CIE CUISINE COMMUNAUTAIRE	1051084	08-juin-15	178,00	Breuvage et nourriture
	LES MORDUS DE LA LANGUE INC.	1047857	05-juin-15	34,12	Service - Rédaction, révision
	LOCOMOTIVE INC.	1052454	12-juin-15	524,93	Service - Hébergement (site web, serveur)
	MONTREAL STENCIL INC	1050558	05-juin-15	25,46	Article, accessoire et équipement de bureau
	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1050565	05-juin-15	467,19	Service - Agence de publicité, promotion
	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1052823	15-juin-15	9 230,24	Service - Postal, messagerie
	SYLVIE DROUIN	1055420	25-juin-15	11 288,52	Avocat
	ULYSSE LEMERISE	1040302	18-juin-15	288,71	Service - Photographie

VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de juin 2015

Dernier approuvateur	Nom du fournisseur	Numéro bon de commande	Date d'approbation	Montant Engagement	Description	
POLISENO, MARTIN	9028-3870 QUEBEC INC.	1054837	23-juin-15	1 279,81	Édifice	
	ACKLANDS - GRAINGER INC.	1049633	02-juin-15	150,80	Huile et liquide pour matériel roulant	
		1049634	02-juin-15	53,65	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	ARBO-DESIGN INC.	1053472	16-juin-15	1 417,33	Service - Abattage, émondage, élagage	
	BARIL INTERNATIONAL LTEE	1052946	15-juin-15	91,34	Réservoir et contenant de stockage	
	CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1049631	02-juin-15	415,65	Système d'irrigation et d'arrosage	
	CHAUSSURES BELMONT INC	1051405	09-juin-15	144,34	Soulier de sécurité	
		1054924	23-juin-15	7,87	Frais de livraison	
	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1052948	15-juin-15	368,25	Accessoire de sport	
	EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1051365	09-juin-15	40,95	Équipement de protection	
	EQUIPEMENTS ESF INC.	1052862	15-juin-15	326,93	Outil manuel	
	FASTENAL CANADA LTEE	1052944	15-juin-15	56,80	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	GIVESCO INC.	1052957	15-juin-15	1 774,28	Couvre-sol	
	INDUSTRIES DESORMEAU INC.	1049629	02-juin-15	1 045,34	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
		1052850	15-juin-15	103,66	Réparation/Entretien - Outil à batterie	
	INOLEC	1052853	15-juin-15	54,00	Réparation/Entretien - Outil à batterie	
		1052956	15-juin-15	288,72	Réparation/Entretien - Outil électrique	
	INSTALLATIONS TECHNI-PRO-VAC	1053637	17-juin-15	530,34	Réparation/Entretien - Équipement de sport et terrain de jeux	
	IRRIGLOBE	1040260	15-juin-15	92,67	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	LES EQUIPEMENTS RAPCO INC	1053459	16-juin-15	1 547,94	Végétaux	
	LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.	1053468	16-juin-15	166,93	Végétaux	
	LES PEPINIERS JASMIN LTEE	1053461	16-juin-15	1 259,85	Végétaux	
	LES SERRES VAN MORELL INC.	1054828	23-juin-15	330,84	Location - Appareil automobile spécialisé	
	LOCATION SAUVAGEAU INC.	1049635	02-juin-15	185,83	Équipement pour piscine et jeu d'eau	
	O.J. COMPAGNIE	1040730	16-juin-15	4 327,48	Terre, terreau, compost et engrais	
	PEPINIERE A. MUCCI INC.	1053444	16-juin-15	34,54	Service - Postal, messagerie	
	PUROLATOR COURRIER LTEE	1052950	15-juin-15	381,08	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	QUINCAILLERIE J. CARRIER INC	1052844	15-juin-15	1 608,93	Accessoire vestimentaire	
	SECURITE LANDRY INC	1052847	15-juin-15	304,47	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
		1018679	16-juin-15	249,26	Service - Serrurier	
	SERRUMAX INC	1051402	09-juin-15	4 095,27	Peinture	
	STINSON EQUIPMENT (QUEBEC) INC.	1052951	15-juin-15	182,21	Matériel pour communication graphique	
	TENAQUIP LIMITED	1053465	16-juin-15	494,37	Outil manuel	
		1017398	08-juin-15	166,51	Photocopieur, télécopieur, imprimante et numériseur	
	TOSHIBA DU CANADA LIMITEE	1042303	09-juin-15	27,92	Service - Transport de colis (Frais de transport)	
	VERMEER CANADA INC.	1042993	09-juin-15	19,04	Service - Transport de colis (Frais de transport)	
		1048521	23-juin-15	18,35	Service - Transport de colis (Frais de transport)	
		1052949	15-juin-15	387,19	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	WOLSELEY CANADA INC	1049630	02-juin-15	126,92	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
		1052953	15-juin-15	398,09	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	
	RENE, DANIELLE	ALERTE COURRIER P.M.E.	1052473	12-juin-15	157,48	Service - Postal, messagerie
		APSAM ASS. PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUN.	1049834	03-juin-15	150,00	Formation en développement organisationnel et technique
		DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1052468	12-juin-15	21,00	Service - Impression
EDUMICRO INC		1054011	18-juin-15	237,27	Service - Formation en informatique	
MONTREAL STENCIL INC		1049842	03-juin-15	54,85	Article, accessoire et équipement de bureau	
PGVMEDIA		1053972	18-juin-15	438,85	Service - Impression	
TROTIER, PASCAL	DIFFUSION MARKETING	1051891	23-juin-15	167,98	Signalisation routière	
	G. DAVIAULT LTEE	1055390	25-juin-15	1 312,34	Clôture	
	SERVICES DE DISTRIBUTION AJL INC.	1052841	15-juin-15	5 058,30	Signalisation routière	
	TRAFIC INNOVATION INC.	1055045	23-juin-15	7 519,73	Signalisation routière	

Total

214 977,56 \$



Dossier # : 1153571011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour un soutien financier aux commerçants du noyau villageois du chemin de la Côte-des-Neiges.

ATTENDU QUE le chemin de la Côte-des-Neiges a été reconnu comme tracé fondateur et fera l'objet d'aménagements intégrés à un parcours découverte dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a généré un surplus de gestion d'une somme de 5 600 500 \$ au terme de l'exercice financier 2014;

ATTENDU QUE, le 1^{er} juin dernier, le conseil d'arrondissement a adopté à l'unanimité l'affectation d'une somme de 300 000 \$ prise à même ce surplus à la revitalisation du chemin de la Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges a déjà exprimé son intérêt à se constituer en Société de développement commercial (SDC);

ATTENDU QUE la démarche de constitution d'une SDC est complexe et peu nécessiter des dépenses considérables en ressources humaines;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement étudie présentement un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'égard des normes encadrant les enseignes dans la zone commerciale du noyau villageois du chemin de la Côte-des-Neiges afin d'améliorer l'apparence du secteur et d'ainsi accroître son attractivité;

Il est recommandé par Mme Magda Popeanu, conseillère de Côte-des-Neiges et appuyé par M. Peter McQueen, conseiller de Notre-Dame-de-Grâce :

Que le tiers de la partie des surplus de gestion affectés à la revitalisation du chemin de la Côte-des-Neiges (100 000\$) soit placé dans un fonds d'aide aux commerçants du noyau villageois du chemin de la Côte-des-Neiges.

Que ce fonds soit utilisé afin d'aider les commerçants à se constituer en SDC et à améliorer l'attractivité du secteur.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-06 14:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153571011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour un soutien financier aux commerçants du noyau villageois du chemin de la Côte-des-Neiges.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette motion a été préparée à la demande de Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges et appuyée par M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474



Dossier # : 1153571009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion visant à assurer un meilleur marquage de la chaussée dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de- Grâce.

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée assure une meilleure sécurité des piétons, une définition des pistes cyclables et une division des voies publiques, établit les lignes d'arrêt, délimite les zones scolaires et fournit d'autres indications de circulation routière importantes;

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée est généralement altéré au cours des rudes hivers montréalais et exige d'être refait au printemps;

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée est essentiel pour assurer la fluidité de la circulation routière tout en offrant une meilleure protection aux piétons et aux cyclistes;

ATTENDU QUE selon le modèle de gouvernance en place depuis la création de la nouvelle Ville en 2002, le marquage de la chaussée dans les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, y compris l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, est assumé par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, les membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont manifesté leur mécontentement général à l'égard de l'efficacité du service de marquage de la chaussée rendu par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie;

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée des passages pour piétons est généralement effectué à la fin du printemps ou au début de l'été et que le marquage pour les divisions de voies publiques est habituellement complété vers la fin de la période estivale parfois même à l'automne, c'est-à-dire à un rythme de travail qui ne répond pas aux normes dont sont en droit de s'attendre les citoyens de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé, à la demande de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et de M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington et appuyé par M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

Que le conseil d'arrondissement demande au directeur de l'arrondissement de négocier un

accord avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin que l'entente pour le marquage de la chaussée respecte certaines attentes au niveau de la performance.

Qu'un tel accord prévoit que, dans le cas où ces attentes ne sont pas respectées, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce peut mettre un terme à l'entente existante sans préavis.

Que le conseil d'arrondissement demande au directeur de l'arrondissement de mettre un terme à l'entente relative au marquage de la chaussée avec l'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016, s'il n'arrive pas à négocier un accord pour la mise en place des normes de performance.

Que dans l'éventualité où aucun accord n'est possible avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin de garantir une meilleure qualité de service aux citoyens de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le conseil d'arrondissement demande au directeur de l'arrondissement de considérer d'autres options telles que l'acquisition d'une machine pour le marquage ou la sous-traitance.

Que le directeur d'arrondissement dépose au conseil d'arrondissement un rapport à cet effet, au plus tard en octobre 2015.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-06 14:35

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153571009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion visant à assurer un meilleur marquage de la chaussée dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette motion a été préparée à la demande de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et de M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington et appuyée par M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-29

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474



Dossier # : 1151837002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de réfection et d'agrandissement du Complexe sportif du campus Loyola afin que l'Université Concordia puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Je recommande:

D'appuyer le projet de réfection et d'agrandissement du Complexe sportif du campus Loyola afin que l'Université Concordia puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-03 09:25

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151837002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de réfection et d'agrandissement du Complexe sportif du campus Loyola afin que l'Université Concordia puisse bénéficier de l'aide financière du MEESR dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet proposé est un agrandissement d'environ 4 800 m² du centre sportif existant situé au campus Loyola de l'Université Concordia, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

L'implantation proposée cadre avec le projet particulier PP38 approuvé en 2009 par l'arrondissement CDN-NDG, autorisant, entre autres, la démolition de bâtiments existants et l'agrandissement du pavillon sportif sur la partie sud du campus, afin de permettre la réalisation du projet sur plusieurs phases.

D'autre part, le plan d'ensemble du complexe sportif de Loyola envisagé en 2009 a été revu en fonction d'une meilleure répartition des installations sportives et récréatives au campus Loyola et au campus Sir George William, situé au centre-ville. Ainsi, les sports à valoriser à Loyola sont principalement le football, le soccer, le rugby et le hockey, en profitant d'installations comme l'aréna Ed Meagher récemment rénové, les 2 terrains extérieurs règlementaires pour le football et recouverts de gazon synthétique et le dôme saisonnier recouvrant un de ces terrains 6 mois par année. D'autre part, la fonction de gymnase triple avec terrain de basketball officiel et usages reliés qui étaient prévus au plan d'ensemble en 2009 est envisagée dans un futur projet de pavillon au campus du centre-ville, où se trouve 75 % des étudiants de l'Université Concordia.

La proposition prévoit la conservation de l'ancien gymnase et du sous-sol datant de 1967 (qui sera rénové ultérieurement); par contre, le volume reliant le gymnase à l'aréna et au centre de recherche Perform sera démoli, afin d'améliorer les accès aux différentes fonctions du complexe en respectant les principes d'accessibilité universelle et les normes de sécurité en vigueur. De plus, le projet vise une accréditation LEED or et permet

d'améliorer l'efficacité énergétique du centre sportif existant en desservant l'ancien gymnase avec les nouveaux systèmes de ventilation de l'agrandissement.

La nouvelle construction comprend les composantes principales suivantes:

1. Des vestiaires et salles de douche dédiés aux équipes universitaires de football, de soccer et de rugby ainsi qu'aux équipes de visiteurs. Ainsi, les vestiaires existants qui sont actuellement insuffisants pour les athlètes, pourront être assignés comme vestiaires et espaces de soutien pour les activités récréatives.
2. Un nouveau centre de conditionnement physique de haute performance, dédié à près de 400 athlètes et un centre de thérapie sportive et à la zone de vestiaires des athlètes.
3. Une zone de bureaux pour les entraîneurs et l'administration; ces locaux sont actuellement situés dans le centre de recherche Perform mais doivent être relocalisés afin de répondre à la croissance anticipée du centre de recherche.

Estimation des coûts (concept) :

Coût de construction avant taxes et contingences : 11,6 M\$

Coût total de projet : 17,4 M\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 170344 le Conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce appuie le projet d'aménagement des estrades permanentes, des vestiaires, de plateaux extérieurs et autres aménagements paysagers et la rénovation de l'aréna Ed-R.-Meagher, la patinoire et de vestiaires, afin que l'Université Concordia puisse bénéficier de l'aide financière du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à donner un appui à l'Université Concordia afin de lui permettre de soumettre une demande de financement pour son projet d'agrandissement du complexe sportif du campus de Loyola auprès du MEESR dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III.

JUSTIFICATION

L'appui de l'arrondissement est donné sous réserve des deux éléments suivants:

- 1- Le projet présenté par l'Université devra être conforme à la réglementation en vigueur et recevoir une nouvelle approbation de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de CDN - NDG.
- 2- Une entente devra être conclue entre l'Université et l'arrondissement afin de permettre aux citoyens un accès raisonnable et gratuit aux nouvelles installations financées par le programme du MEESR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de l'université vise une certification LEED or.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Augmentation appréciable de l'offre d'installations et d'équipements sportifs pour les citoyens de l'arrondissement et plus particulièrement dans le secteur ouest du quartier de NDG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La direction des sports prendra la relève pour le cheminement de ce dossier auprès du MEESR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GAUDREULT
Chef de division sports, loisirs et
développement

Tél : 514872-6364
Télécop. : 514 872-4585

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-07-29

514 868-5024



Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-08-05 16:12

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155153007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme KPH Turcot a été mandaté par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre du projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize (16) lots de conception qui seront détaillés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les lots de conception sont regroupés pour présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) cinq demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces cinq demandes. Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la première des cinq demandes d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02, notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte des Neiges-Notre Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 13 0417, 26 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0938, 23 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0333, 23 avril 2013 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CM 12 0390, 15 mai 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CG 12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser pour le lot RO01A sont les suivants:

- La réalisation des travaux d'aqueduc consiste à un ajout d'une conduite de 400 mm de diamètre sur le boulevard Ste-Anne de Bellevue incluant une borne fontaine pour le bouclage sur la rue Notre- Dame.
- Les travaux de drainage des eaux pluviales sont :
 - 1 - Réseau de drainage du boulevard Ste -Anne de Bellevue et de l'avenue Brock S.
 - 2 - Raccordement du réseau de drainage du boulevard Ste -Anne de Bellevue vers le fossé de la falaise St-Jacques.
 - 3 - Réseau de drainage des voies A,B, VMO ,M4,M5,A4,A5 et A10 (pour ce point, les travaux sont à réaliser dans l'emprise de la voirie de MTQ)
- Les travaux d'égout unitaire portant sur la construction d'une nouvelle conduite de 450 mm de diamètre sur la rue Brock S.pour desservir les lots 33204871 et 3324757

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32.3 de la LQE, afin de permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH Turcot, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02, spécifiquement, pour le présent dossier décisionnel, il s'agit bel et bien du lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés et réalisés par le MTQ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement de l'échangeur Turcot, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à l'incidence inter arrondissements et à la conformité avec le plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

La Division Gestion durable de l'eau du Service de l'eau validera la conformité des plans des ouvrages proposés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le démarrage des travaux relatifs au présent sommaire, les citoyens riverains du périmètre de ces travaux seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2015 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception R001A doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre les différents raccordements aux réseaux municipaux au niveau de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux Directives 001 et 004 et du devis normalisé BNQ 1809-300 dernière version.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Benoît MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Jacques BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2015-07-24

Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet :

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)



[Autorisation-art-32-MDDELCC.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

Tél : 514 872-7408
Télécop. : 872-0918

Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Préambule

Ce formulaire doit être utilisé pour les demandes d'autorisation de projets comportant des travaux d'aqueduc et d'égout, l'installation d'équipements de production d'eau potable, l'installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique. Pour les projets de traitement des eaux usées de procédé industriel assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il faut utiliser le formulaire *Demande d'autorisation pour un projet industriel*.

Le formulaire doit être rempli et signé par l'ingénieur à qui ce mandat a été confié et doit être accompagné de tous les documents requis aux différentes sections du formulaire et du guide.

Il faut répondre à **TOUTES** les questions des sections 1 à 6 ainsi qu'à celles des modules pertinents selon le type de travaux, puis remplir les **annexes correspondantes**.

Pour bien remplir ce formulaire, il est nécessaire de se référer au *Guide de présentation d'une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) se réserve le droit de retourner une demande incomplète. En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le MDDELCC peut demander toute modification qu'il juge nécessaire au projet ou aux plans et devis.

Titre du projet : Turcot CC : Lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 ET RO02

1a - Identification des intervenants

Nom officiel du requérant : Ministère des Transports du Québec

Adresse officielle du requérant : 500, boul. René-Lévesque Ouest,
12e étage, Case postale 5
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Nom de la personne à joindre chez le requérant : Stéphan Deschênes, ing.

Téléphone au bureau : (514) 873 - 3838 poste	Télécopieur au bureau : (514) 873 - 3815	Courriel : stephan.deschenes@mtq.gouv.qc.ca
--	--	--

La demande contient : Le formulaire de déclaration du demandeur exigé en vertu de l'article 115.8 de la LQE dûment rempli. Une copie de l'état des renseignements du requérant que l'on retrouve dans le registre des entreprises du Québec.	OUI	S.O
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom de l'organisme mandaté par le requérant : KPH Turcot, un partenariat S.E.N.C.

Emplacement du projet	
Nom de la municipalité, de l'arrondissement ou du territoire non organisé (TNO) où est situé le projet :	
Ville de Montréal (Arrondissements : Sud-Ouest, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-des-Grâces et Lachine), Ville de Montréal-Ouest et Ville de Westmount	
Nom de la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le projet :	
Agglomération de Montréal	
Numéros de lots où les travaux auront lieu :	
Voir le rapport de l'ingénieur.	
Nom du cadastre :	
Cadastre du Québec	
Coordonnées GPS du point central du projet : Voir le rapport de l'ingénieur.	
Système de référence géodésique utilisé : NAD 83 fuseau 8	
Nom du(des) réseau(x) d'aqueduc concerné(s) : Montréal (Atwaterdes Baillais)	Numéro du réseau : 110255740701
Nom de la station d'épuration et du(des) réseau(x) d'égout concerné(s) :	
Station Jean-R.-Marcotte.	
(Indiquer S.O. [sans objet] si non applicable.)	
La demande contient :	OUI
Un plan de localisation des travaux avec leurs limites dans la municipalité visée (échelle suggérée 1 : 20 000).	<input checked="" type="checkbox"/>
Un plan situant les travaux par rapport aux rues existantes et aux subdivisions des lots à desservir (échelle suggérée 1 : 1 000).	<input checked="" type="checkbox"/>

3 - Aspects liés aux sites du projet

Zone agricole		OUI	NON	S.O.
3.1	Le projet est situé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole. 3.1.1 Si oui , la demande d'autorisation contient la décision favorable finale de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser le projet.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de matières résiduelles et de sols contaminés		OUI	NON	S.O.
3.2	La demande d'autorisation contient un rapport de caractérisation de phase I.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3	La caractérisation de phase I conclut que les sols sont susceptibles d'être contaminés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	La demande d'autorisation contient un rapport de caractérisation de phase II.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5	La demande d'autorisation contient un rapport de caractérisation de phase III.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.6	La demande d'autorisation contient un rapport de réhabilitation du terrain. 3.6.1 Si non et si le projet est situé dans un secteur déjà bâti, l'annexe 3 est dûment remplie.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.7	Le niveau de contamination est compatible avec l'usage des terrains.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.8	Le projet ou les terrains desservis sont assujettis à la section IV.2.1 de la LQE et les attestations requises sont fournies. 3.8.1 En présence de contamination au-delà des normes , un plan de réhabilitation a été approuvé ou une demande d'approbation du plan a été déposée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.9	Le projet ou les terrains desservis sont situés sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles. 3.9.1 Si oui , la demande de permission ou une copie de la permission accordée en vertu de l'article 65 de la LQE est annexée au formulaire.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.10	Le projet ou les terrains desservis sont adjacents à un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles. 3.10.1 Si oui , une démonstration de l'acceptabilité environnementale du projet est fournie.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures relatives aux matériaux d'excavation et de remblayage, à l'érosion du sol et au contrôle des sédiments				
3.11	Les plans et devis contiennent : a) la description des dispositions relatives à la gestion des matériaux d'excavation et de remblayage; Indiquer la section du devis relative à ces mesures : b) les mesures de contrôle de l'érosion du sol et du transport des sédiments qui seront prises pour prévenir les impacts durant la construction ou durant toute autre activité qui perturbe le sol. Indiquer la section du devis relative à ces mesures : Document plan d'action gestion de l'environnement KPH1-PAPE-ENV-2003 art. 4.5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Localisation du projet et des terrains desservis		OUI	NON	S.O.
3.12	Dans un rayon de 1 000 mètres du projet ou des terrains desservis, il y a présence : <ul style="list-style-type: none">• d'une exploitation minière;• d'une carrière ou d'une sablière;• d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles;• d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles dangereuses;• d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

3.19	Le projet ou les terrains desservis sont situés dans une zone inondable de grand courant (réurrence 0-20 ans). 3.19.1 Si oui , la demande d'autorisation contient une copie, certifiée et signée par le greffier ou le secrétaire-trésorier, d'une résolution du conseil municipal dans laquelle il est mentionné que, dans la zone de réurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.20	Le projet ou les terrains desservis sont situés dans une zone inondable de faible courant (réurrence 20-100 ans). 3.20.1 Si oui , les ouvrages seront immunisés conformément à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la demande d'autorisation contient les plans et devis qui font état des mesures d'immunisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.21	Le projet est localisé en totalité ou en partie dans une aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. 3.21.1 Si oui , une autorisation de travailler à l'intérieur de l'aire protégée, signée par la personne habilitée, est annexée à la présente demande d'autorisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.22	Le projet comporte une occupation du lit d'un plan d'eau appartenant au domaine hydrique de l'État. 3.22.1 Si oui , la demande contient une copie de la demande transmise à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (Centre d'expertise hydrique du Québec) pour régulariser l'occupation du plan d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.23	Le projet est susceptible d'affecter l'écoulement d'un cours d'eau relevant de la compétence d'une MRC ou le territoire d'un parc régional. 3.23.1 Si oui , la demande d'autorisation contient un avis favorable de la MRC.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.24	Le projet comporte des travaux assujettis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Si oui , il est nécessaire de consulter au préalable la direction régionale concernée du MDEELCC pour connaître la procédure à suivre.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent				
3.25	Le projet conduit à un nouveau transfert d'eau ou à une augmentation de la quantité d'eau transférée hors du bassin du fleuve Saint-Laurent, comme le définit l'article 31.89 de la LQE. 3.25.1 Si oui , le projet fait l'objet d'une exception quant à l'interdiction de transférer l'eau, telle que définie aux articles 31.90 et 31.91 de la LQE. 3.25.2 Si oui , l'autorisation ou la demande d'autorisation de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent en vertu de l'article 31.75 de la LQE est jointe à la présente demande.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

4 - Plans et devis

				OUI
4.1	La demande d'autorisation contient tous les plans et devis nécessaires à la réalisation du projet et ceux-ci sont signés et scellés par un ingénieur. Les plans doivent être pliés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Liste des numéros des plans et devis du projet, avec la date de la dernière révision, s'il y a lieu, de chacun de ces documents (joindre des feuilles en annexe au besoin).

Veuillez référer au rapport de l'ingénieur.

ANNEXE A-2
MODULE A

Module A : Travaux d'aqueduc

	OUI	NON	S.O.
A.1 Directive 001 et devis normalisé BNQ 1809-300 Les ouvrages d'aqueduc décrits dans les plans et devis sont conformes à la Directive 001 et seront effectués selon la <u>version la plus récente</u> du devis normalisé BNQ 1809-300.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A.2 Capacité des ouvrages à alimenter en eau en quantité suffisante les usagers Les ouvrages d'aqueduc projetés permettront d'alimenter en eau en quantité suffisante les usagers actuels et futurs, dans le respect des critères de la Directive 001.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A.2.1 Capacité maximale de la station de production d'eau potable : 2 591 271 m ³ /d A.2.2 Débit journalier maximal des deux dernières années : 1 834 301 m ³ /d A.2.3 Débit journalier additionnel occasionné par le projet : 0 m ³ /d A.2.4 Capacité de la prise d'eau de surface : 3 173 000 m ³ /d A.2.5 Dans le cas de captage d'eau souterraine, le débit journalier maximal autorisé pour chaque ouvrage de captage : m ³ /d m ³ /d			
A.3 Absence d'égout communautaire Les ouvrages d'aqueduc projetés desserviront un lotissement à usage d'habitation sans service d'égout communautaire.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
A.3.1 Si oui, dans le cas d'un nouveau développement, la demande contient une évaluation favorable des conditions d'implantation des équipements de traitement des eaux usées signée par un ingénieur et conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
A.3.2 Si oui, dans le cas où le projet touche un secteur déjà bâti, la demande est accompagnée d'une justification quant au fait que le projet ne prévoit pas la mise en place d'un réseau d'égout.	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Renseignements supplémentaires			

A.4 Signature de l'ingénieur

Je déclare que les renseignements fournis dans ce module de même que dans les documents complémentaires sont complets et exacts.

Prénom et nom : David Marechal, ing.

Date :

Signature : 

2015/06/16

N.B. Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du module.

ANNEXE A-3
MODULE B

Module B : Gestion des eaux pluviales

	OUI	NON	S. O.
<p>B.1 Drainage par des fossés ou des noues engazonnées</p> <p>Le drainage s'effectuera uniquement par des fossés ou des noues engazonnées.</p> <p>B.1.1 Si oui, les plans du projet indiquent l'emplacement des fossés et le cheminement des eaux pluviales du projet à partir des fossés qui seront aménagés jusqu'au milieu récepteur.</p> <p>B.1.2 Si oui, les justifications demandées à la section B.1 du guide sont fournies et dans ce cas, les sections B.2 à B.12 n'ont pas à être remplies.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<p>B.2 Rapport de l'ingénieur</p> <p>La demande d'autorisation contient un rapport préparé par un ingénieur présentant les mesures de gestion des eaux pluviales qui seront mises en place et démontrant que les exigences du Ministère seront respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<p>B.3 Directive 004 et devis BNQ 1809-300</p> <p>Les ouvrages d'égouts pluviaux décrits dans les plans et devis sont conformes à la Directive 004 et seront effectués selon la <u>version la plus récente</u> du devis normalisé BNQ 1809-300.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.4 Lotissement à usage d'habitation sans service</p> <p>Les ouvrages d'égouts pluviaux projetés desserviront un lotissement à usage d'habitation sans service d'égout communautaire ou d'aqueduc.</p> <p>B.4.1 Si oui, la demande d'autorisation présente les justifications et les évaluations demandées à la section B.4 du guide.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>B.5 Réduction du volume des eaux de ruissellement (infiltration ou réutilisation)</p> <p>Le projet intègre des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui favoriseront l'infiltration ou la réutilisation.</p> <p>B.5.1 Si oui, la demande d'autorisation présente une description des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales intégrées au projet.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>B.6 Rejet vers un égout unitaire existant</p> <p>Les eaux acheminées par les ouvrages d'égouts pluviaux projetés sont interceptées par un égout unitaire.</p> <p>B.6.1 Si oui, la demande d'autorisation présente les mesures compensatoires et une analyse technique démontrant que les mesures proposées feront en sorte qu'après la réalisation du projet, les événements pluvieux n'entraîneront pas d'augmentation de la fréquence des débordements (ou du volume d'eau débordé ou du temps de débordement).</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>B.7 Rejet vers un égout pluvial existant</p> <p>Les eaux acheminées par les ouvrages d'égouts pluviaux projetés seront interceptées par un réseau d'égout pluvial existant.</p> <p>B.7.1 Si oui, le réseau pluvial existant est en mesure de supporter les apports supplémentaires en eaux pluviales compte tenu du niveau de service pour lequel il a été conçu et la demande d'autorisation le démontre et décrit, si nécessaire, les pratiques de gestion optimales qui seront mises en œuvre pour respecter ce niveau de service.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>B.8 Émissaire pluvial</p> <p>Le projet comporte le remplacement ou l'ajout d'un nouvel émissaire pluvial.</p> <p>B.8.1 Si oui, les sections 3.14 à 3.22 du présent formulaire ont été remplies. De plus, l'émissaire est aménagé de façon à ne pas causer de problèmes d'érosion, d'ensablement ou de remise en suspension de sédiments.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXE A-4
MODULE C

Module C : Travaux d'égout domestique ou unitaire

	OUI	NON	S.O.
C.1 Directive 004 et devis normalisé BNQ 1809-300 Les ouvrages d'égout domestique ou unitaire décrits dans les plans et devis sont conformes à la Directive 004 et seront effectués selon la <u>version la plus récente</u> du devis normalisé BNQ 1809-300.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C.2 Déversement d'eaux usées dans l'environnement Le devis contient une clause précisant qu'il ne doit y avoir aucun déversement d'eaux usées dans l'environnement lors de la réalisation des travaux. Indiquer la ou les sections du devis relatives à ces mesures : Document Plan d'Action de Protection de l'Environnement KPHT-PAPE-ENV1-0008 article 5.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C.3 Raccordement planifié d'eaux parasites Le projet comporte un ou des raccordements planifiés d'eaux parasites à l'égout domestique ou unitaire. C.3.1 Si oui , la demande d'autorisation contient une description de ces raccordements et les justifications nécessaires.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.4 Absence d'aqueduc Les ouvrages d'égout projetés desserviront un lotissement à usage d'habitation sans service d'aqueduc. C.4.1 Si oui , la demande est accompagnée d'une justification quant au fait que le projet ne prévoit pas la mise en place d'un réseau d'aqueduc.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C.5 Schéma d'écoulement La demande d'autorisation contient le schéma d'écoulement à jour jusqu'à la station d'épuration, incluant les postes de pompage, les ouvrages de surverse et la localisation du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>		
C.6 Ouvrages de surverse ou poste de pompage Les eaux usées transitent par au moins un ouvrage de surverse ou un poste de pompage avant d'atteindre la station d'épuration. C.6.1 Si oui , la demande d'autorisation contient : <ul style="list-style-type: none"> • une liste des ouvrages de surverse affectés par le projet et les bilans de performance. L'annexe 6 doit être remplie pour chacun des ouvrages; • la fiche technique à jour du poste de pompage ou de l'ouvrage de surverse situé directement en aval accompagnée des courbes d'étalonnage correspondantes. C.6.2 Si oui , les exigences de débordement des ouvrages de surverse affectés par le projet seront respectées une fois celui-ci réalisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

C.8	<p>Ajout ou modification d'un ouvrage de surverse ou d'un poste de pompage</p> <p>Le projet comporte l'ajout ou la modification d'un ouvrage de surverse ou d'un poste de pompage.</p> <p>C.8.1 Si oui, la demande d'autorisation contient, pour chaque ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fiche technique, le plan de l'ouvrage, les courbes de pompe et d'étalement, le cas échéant; le schéma d'écoulement révisé. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
C.9	<p>Ajout de débit ou de charges d'eaux usées</p> <p>Le projet comporte l'ajout de débit ou de charges d'eaux usées.</p> <p>C.9.1 Si oui, la demande d'autorisation contient les calculs précisant les charges et débits ajoutés et l'annexe 7 est dûment remplie.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C.10	<p>Exigences de rejet</p> <p>Une fois le projet réalisé, les exigences de rejet pour la station d'épuration seront respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C.11	<p>Nouvelles exigences de rejet ou de débordement</p> <p>Le projet est soumis à de nouvelles exigences de rejet ou de débordement.</p> <p>C.11.1 Si oui, la demande d'autorisation contient une copie certifiée de la résolution du conseil municipal ou, si les ouvrages restent privés, une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration dans laquelle le requérant s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> respecter les exigences de rejet et de débordement; mettre en œuvre le programme de suivi; transmettre les résultats du programme de suivi au MDELCC; effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalement) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDELCC. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Renseignements supplémentaires

La présence du Module C dans la présente demande est nécessaire car le projet inclut des travaux de déviation de réseaux d'eaux usées. Une nouvelle conduite d'égout combiné est prévue afin de desservir les lots 3320481 et 3324757 sur le boulevard Ste-Anne-de-Bellevue (lot de conception RO01A). Présentement, les eaux usées se déversent dans une conduite de la rue Pullman et se dirigent vers le collecteur St-Pierre. La nouvelle conduite passera par la rue Brock S., et la future emprise du Canadien National. Elle sera raccordée à une conduite unitaire existante de 1200 mm de diamètre avant de se rejeter au collecteur St-Pierre.

C.12 - Signature de l'ingénieur

Je déclare que les renseignements fournis dans ce module de même que dans les documents complémentaires sont complets et exacts.

Prénom et nom : David Maréchal, ing.

Date : 2015/06/16

Signature :



N.B. Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du module.

Annexe B

PLAN DIRECTEUR

ANNEXE B-1

PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le certificat de non-objection prévu à l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* est une exigence du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui est imposée à des requérants pour délivrer certaines autorisations en vertu des articles 32 et suivants concernant les réseaux d'aqueduc et d'égout. Il atteste que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du permis pour le secteur desservi par ce système.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-27

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs

Objet :

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Benoît MERCIER
Ingénieur chef d'équipe
Tél : 514-872-4327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-24

Marie-Josée GIRARD
Chef de Division
Tél : 514-872-4631
Division : Ingénierie

Dossier # : 1155153007**Unité administrative responsable :**Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs**Objet :**

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Les travaux concernent le projet Turcot, lot RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Des discussions sont toujours en cours avec les différents intervenants du projet en ce qui concerne la configuration du réseau de drainage proposé et des conduites d'eau potable pour le réseau secondaire. Par conséquent, des modifications pourraient être apportées aux plans finaux qui seront déposés au MDDELCC. Toutefois, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) donne son accord à l'émission de l'attestation de non-objection demandée citée en objet.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Mathieu-Pierre LABERGE
Chef de division - unité Nord**Tél :** 514 855-6216, p.4480**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-07-30

Dominique DEVEAU
Directrice - Direction de la gestion stratégique
des réseaux d'eau**Tél :** 514 872-4023**Division :**

Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Le plan directeur de drainage accompagnant la demande no 1, à l'annexe B-2, respecte les principaux généraux de la Direction de l'épuration des eaux usées quant à sa préparation, son élaboration et les résultats obtenus.

Notre Direction a transmis le 21 juillet 2015 à KPH Turcot, ainsi qu'au MTQ, ses commentaires et des préoccupations suite à l'analyse des documents soumis. Les préoccupations concernent la gestion des mesures de mitigation pour respecter l'exigence du MDDELCC de non-augmentation des débordements, le mode opératoire des stations de pompage et des déversoirs lors de pluies exceptionnelles, ainsi que la gestion des eaux résultant du pompage de la nappe phréatique.

La présente demande, soit pour les lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02, ne comprend pas de travaux d'égout ayant un impact direct quant aux préoccupations de notre Direction en ce qui concerne le plan directeur de drainage pour l'ensemble du projet Turcot.

Notre Direction est favorable à l'émission par le greffier du certificat de non-objection demandé pour les lots de conception mentionnés précédemment.

Toutefois, les précisions et les améliorations pour répondre aux préoccupations de notre Direction devront avoir été soumises par KPH Turcot et acceptées préalablement à la présentation des prochaines demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE au MDDELCC pour des travaux d'égout.

Ces prochaines demandes d'autorisation comprendront les lots de conception suivants :

Demande no. 2 : RO03, PO01, PC01, FN02

Demande no. 3 : RC01, RC02

Demande no. 4 : RC03, RS02, RO04

Demande no. 5 : RE02, RC04

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques BLANCHARD
Ingénieur
Tél : 280-4382

ENDOSSÉ PAR

André LEMIEUX
Surintendant
Tél : 280-6642

Le : 2015-07-27

Division : Direction de l'épuration des eaux usées